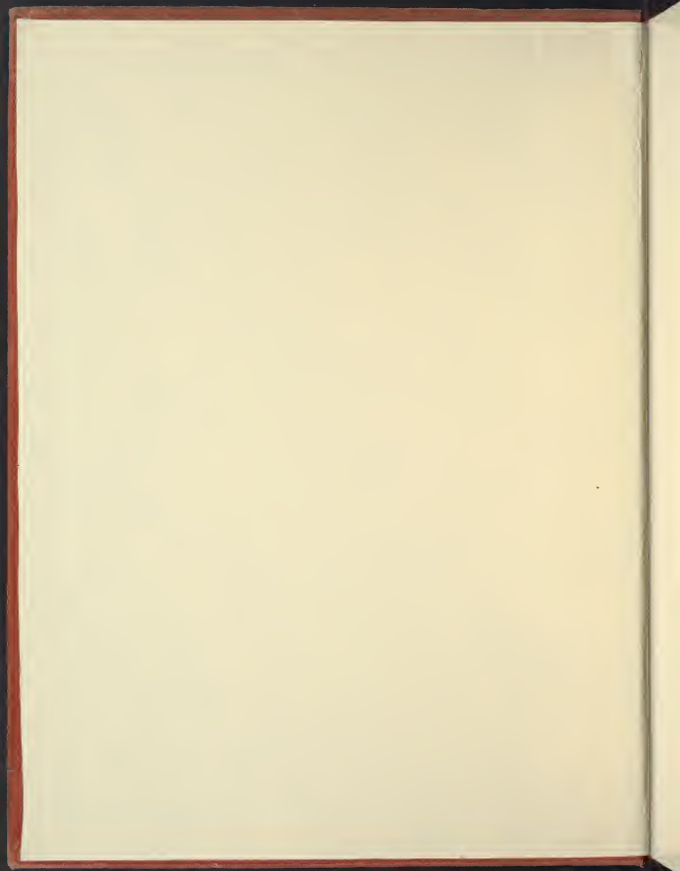


ANVERS

ET L'EXPOSITION

UNIVERSELLE.



(H1/9/21)

#2812



ANVERS
ET
L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1885

PAR RENÉ CORNELI

ANCIEN OFFICIER D'ARTILLERIE DE L'ARMÉE ALLEMANDE

ET PIERRE MUSSELY

ANCIEN OFFICIER D'ARTILLERIE DE L'ARMÉE BELGE

DÉDIÉ A SA MAJESTÉ LÉOPOLD II, ROI DES BELGES

DEUXIÈME ÉDITION



BRUXELLES

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE AD. MERTENS, 12, RUE D'OR

1886



2
3

4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

101
102

103
104

105
106

107
108

109
110

111
112

113
114



PRÉFACE

L'Exposition Universelle d'Anvers de 1835 est entrée dans le domaine de l'histoire. Il ne reste de tant de splendeurs accumulées au prix de prodigieux efforts, qu'un souvenir que chaque jour le Temps efface de son aile.

Ainsi passent gloire et grandeurs !

Notre siècle de progrès a mis en ligne les immenses ressources de son génie — le railway, les vapeurs transatlantiques, activés par le télégraphe et le téléphone, ont concentré pendant quelques mois à Anvers, les chefs-d'œuvre des deux hémisphères — les populations de la Belgique, comme soulevées par un ressort magique, se sont pressées, enthousiastes et émerveillées, dans ces splendides palais — des milliers de curieux, venus de toutes les régions du monde et jusque du cœur de l'Afrique, ont payé à la Belgique un tribut d'admiration et d'éloges — la Patrie reconnaissante a tressé des couronnes à la Métropole du Commerce et des Arts : elle a glorifié ses fils, exalté leur intelligente initiative et les résultats de leur féconde intrépidité... mais que survivra-t-il de cette conception hardie, de ces magnificences, de ces enthousiasmes, de ces courages ?

Presque rien : quelques discours officiels et des documents destinés aux archives — ça est là un article de journal que la poussière va recouvrir — des reminiscences de moins en moins précises, que peu d'années effaceront complètement.

Ce n'est pas assez !

L'audace inspire l'audace : A l'instar des promoteurs de cette colossale entreprise, réalisée par l'initiative privée, avec le concours bienveillant du Pouvoir, nous avons tenté, sans autre appui que la sympathie du Public, de perpétuer la mémoire d'un événement glorieux, destiné probablement à rester *unique* dans nos annales.

Que fallait-il pour cela ?

Introduire dans le salon des familles et dans les bibliothèques un compte rendu exact qui fût en même temps une production artistique; dont le *texte* — pour ceux qui veulent s'instruire — et les *illustrations* — pour ceux qui se contentent de regarder — rappelaient les merveilles que tous avaient admirées.

Il fallait soustraire à un injuste oubli le nom des pionniers de cette œuvre de Civilisation, qui ont contribué à relever le nom Belge — et conserver à ceux qui veulent apprendre, les grandes leçons données par les peuples qui s'occupent d'art, de science, de commerce et d'industrie.

Il suffira de feuilleter ce livre pour se rendre compte des difficultés et de l'importance de semblable entreprise. Au lecteur à apprécier jusqu'à quel point nous l'avons réussie.

Ce que nous osons affirmer, c'est que nous n'avons rien négligé, que nous n'avons reculé devant aucun sacrifice, pour mettre notre œuvre patriotique à la hauteur du but élevé que nous avions en vue.

A ces fins, tous les documents officiels, tous les renseignements intéressant l'histoire, la science ou la pratique, ont été soigneusement recueillis — de grandes vues photographiques d'ensemble et de détail, prises en grand nombre, ont fourni à la gravure un choix varié de types exacts — le burin d'artistes de renom et la plume d'écrivains autorisés ont été mis à contribution — enfin, la typographie a rivalisé d'habileté pour soutenir le renom des Moretus et des Plantin.

Dans le but de donner à notre ouvrage un intérêt durable, nous l'avons fait précéder d'une histoire de la ville d'Anvers, au point de vue politique — artistique — militaire — commercial et industriel.

La « Reine de l'Escaut » drapée, comme une douairière des temps passés, dans la splendeur artistique de ses monuments et de ses musées, a laissé à ses hôtes — de leur aveu souvent répété — une heureuse impression. La rendre durable était une bonne fortune, presque un devoir.

Nous ne terminerons pas sans adresser de sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous seconder de leur bienveillant concours — à la Presse Belge et Etrangère, qui a encouragé notre entreprise dès son début en lui prodiguant ses appréciations flatteuses et ses éloges — à nos abonnés et au public en général qui l'ont honorée d'une sympathique confiance que nous avons à cœur de justifier.


Nous enregistrons avec un sentiment tout particulier de reconnaissance et de fierté, l'accueil flatteur qu'ont bien voulu réserver à notre publication Messieurs les Ministres et le haut Personnel de leurs Départements, ainsi que les Administrations des principales villes du Royaume.

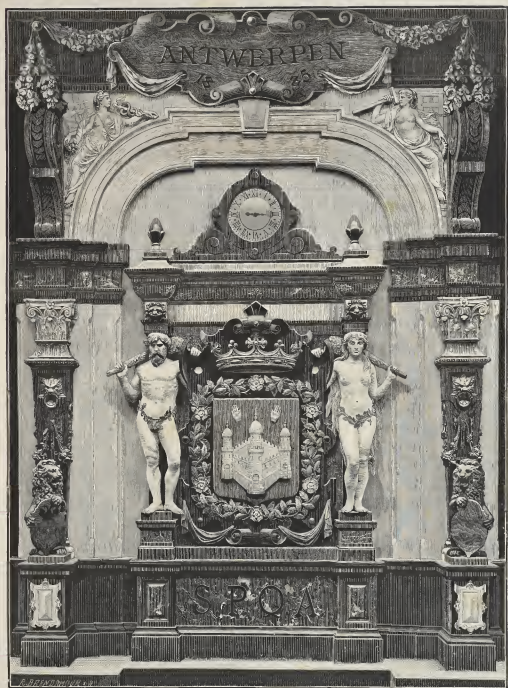
Nous déposons au pied du Trône l'hommage de toute notre gratitude pour la faveur insigne que S. M. Léopold II nous a octroyée en acceptant la dédicace de notre œuvre. Ce ne sera pas la moindre gloire d'un règne déjà glorieux que d'avoir présidé au grand acte international de l'Exposition d'Anvers.

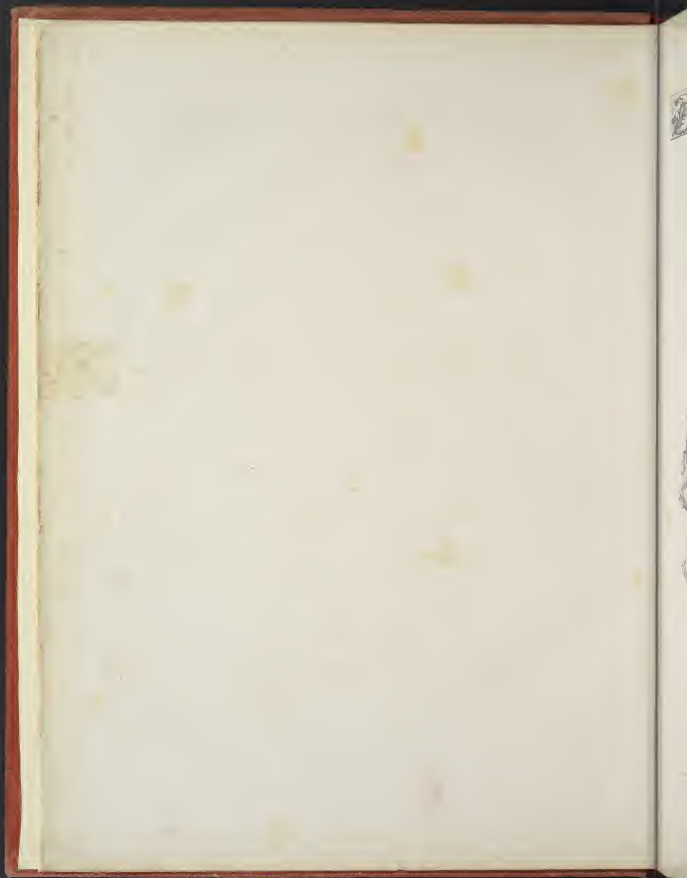
Puisse cette Exposition augmenter à l'étranger le renom de la Belgique et raviver dans le cœur des Belges le sentiment des devoirs que leur impose l'honneur national.

RENÉ CORNELI. PIERRE MUSSELY.

Anvers-Bruxelles, Septembre 1886.









NOTICE HISTORIQUE SUR ANVERS⁽¹⁾

ORIGINE DU NOM D'ANVERS



Il existe trois étymologies du mot *Anvers*, — ou mieux, du mot *Antwerpen*, nom flamand de la ville. Nous allons les rapporter toutes trois en les faisant suivre de nos réserves : le lecteur appréciera et jugera.

La première de ces étymologies fait dériver très directement *Antwerpen* de *aen* et *werf* près du port. Mais il n'est guère probable que ce soit le *Werf*, construit par les *Anversois*, qui ait donné son nom à ceux-ci. Il n'est pas, en effet, hors de propos de remarquer que le nom des *Anversois* est antérieur de près d'un siècle à celui d'*Anvers*.

La seconde étymologie, qui a été longtemps populaire à Anvers, provient d'une légende très poétique. Voici comment Nicolas le Clerc, secrétaire de la ville d'Anvers, mort en 1351, raconte la chose : Le géant Druon Antigon habitait autrefois le Château d'Anvers. Sur tous les marchands qui remontaient ou descendaient l'Escaut, il prélevait un droit de passage. Ceux qui refusaient ou essayaient de le tromper voyaient leurs marchandises confisquées. De plus, ce brutal

Antigon leur coupait la main droite, qu'il jetait ensuite dans le fleuve. Mais un héros délivra Anvers de ce tyran sanguinaire.

Salvius Brabon, lieutenant de Jules César, attaqua le monstre, le vainquit, et, lui appliquant la peine du talion, lui coupa les deux mains qu'il jeta à son tour dans l'Escaut. On ajoute que César ne laissa pas sans récompense ce brillant exploit de son lieutenant. Il créa Salvius Brabon duc de Brabant et lui donna Anvers qu'il érigea en Marquisat du Saint-Empire. La réunion des mots *hand*, main, et *we-pen*, jeter, a donné très simplement le nom *Antwerpen*. Telle est aussi l'explication des armoiries d'Anvers, où figurent un château et deux mains coupées.

Malheureusement cette légende, malgré la consécration officielle qu'elle a reçue et la grande facilité avec laquelle elle tranche la question étymologique, n'en reste pas moins une fable. C'est le nom de la ville qui a donné naissance à la légende.

⁽¹⁾ Les savants auxquels nous avons eu le plus souvent recours, sont : l'Historique de la Belgique, par Th. Jotin, — Histoire de la ville d'Anvers, par E. Goss.

Les savants ont produit la troisième étymologie. C'est la seule, pensons-nous, qui puisse être admise. Elle présente tous les caractères de la vraisemblance.

Quand, au milieu du III^e siècle, les Francs vinrent s'établir dans la Taxandrie, toutes les petites tribus d'origine germanique se confondirent avec eux et le plus grand nombre suivit Clodion, Mérovée ou Clovis à la conquête de la Gaule romaine.

Tandis que les Francs et ce qui restait des anciennes peuplades belgiques, abandonnaient les rives de l'Escaut, il s'était formé dans le Nord une ligue entre les Angles, les Saxons, les Jutes et les Frisons. Les Saxons se répandirent le long des côtes de l'Océan germanique, des bouches de l'Elbe à celles de la Somme. Ce littoral est désigné au V^e siècle sous le nom de rivage Saxon, *littus Saxonicum*. A mesure



Le Géant Druon Antigon promené dans la Cavalcade dite « Ommegang ».

que les Francs se retirèrent, les Saxons pénétrèrent dans l'intérieur des terres, et occupèrent les îles de la Zélande et les deux rives du bas Escaut. Leur nombre allait toujours grossissant, mais cette invasion trouva un dérivatif lorsque les aventuriers conduits par Hengist et Horsa, eurent abordé en Bretagne et fondé le royaume de Kent (455). Ceux qui demeurèrent sur le sol de la Belgique y avaient apporté avec eux les habitudes d'indépendance et les libres institutions de la Germanie.

Fondant leur liberté et leur force sur l'esprit d'association, ils formèrent ces *Ghildes* puissantes que Charlemagne lui-même ne put dissoudre, et dont la forte organisation les sauva plus tard de la tyrannie féodale. Une autre institution dont les Saxons semblent pouvoir revendiquer l'honneur, est celle des *Ganerbiats* (*Ganerben*), vastes associations d'hommes libres et possesseurs de biens, formées dans le but de résister aux brigands, si nombreux et si redoutables à une époque où le seul droit respecté était celui de la force, et

où quiconque portait une arme se prévalait hautement du droit du poignet (*Faustreg*). Les membres de ces associations, dont les plus anciennes apparaissent dans le nord de la Germanie, vivaient en communauté dans des châteaux forts, où ils mettaient à couvert leurs richesses et leurs familles. Justement fiers de leur liberté, ils considéraient comme une sorte de titre de noblesse ce nom de Ganeberiens, ce qui a fait croire à tort à quelques historiens que c'étaient des associations de nobles. Le mot *Ganeberien* semble provenir du celtique *Gan*, identique à l'allemand *an*, au hollandais et au flamand *aan* ou *aen*, syllabe préfixe marquant une idée d'accession ou de réunion — et de *erben*, héritages; il signifierait donc l'union des héritages. Dépouillé du signe de la prononciation gutturale, ou simplement ramené à la forme allemande, *Ganeberien* devient *Anerben*, et avec la prononciation dure du *b*, *Anerpen*.

Si l'on joint à cette remarque que, dans les anciens écrits on rencontre aussi souvent le nom d'Anvers écrit *Anwerp* que *Antwerp*, il sera facile de reconnaître, dans la population primitive du sol anversoise, un Ganeberien, *Anerp*, dont les membres, suivant le mode de désinence propre au bas allemand, se sont appelés *Anperpaens*. La prononciation locale y aura introduit le *t* et le *w*; la forme la plus ancienne serait donc *Anwerp*, qui se retrouve dans le français *Anvers*.

Cette étymologie, comparée à celles que nous avons citées plus haut, nous semble réunir tous les caractères de vraisemblance et de convenance qui, en l'absence de certitude, peuvent établir la probabilité, et, si elle venait à fixer toutes les opinions, elle consacrerait, pour notre active et libre cité, une origine digne d'elle.

ORIGINE, MŒURS, CULTE, GOUVERNEMENT, INDUSTRIE DES PREMIERS HABITANTS D'ANVERS.

À l'arrivée de Jules César en Belgique, le territoire de notre pays était occupé par cinq nations primitives. De ces cinq nations ou tribus, l'une, les *Ménapiens*, était disséminée en partie dans la province d'Anvers. Les Ménapiens, ainsi que les autres tribus, étaient originaires de la Germanie. Ces peuplades avaient conservé les mœurs belliqueuses et les habitudes nomades de leur première patrie. Leurs demeures étaient de pauvres huttes, en forme de ruche; elles étaient isolées et situées soit sur la lisière d'un bois, le versant d'une colline ou dans les environs d'une source.

Pour se garantir de tout trouble dans la possession des plaines qu'ils habitaient, les Ménapiens les entouraient de haies robustes faites de jeunes arbres et d'épines; ces clôtures, entretenues soigneusement, étaient pour la solidité et la résistance aux attaques, comparables à un mur.

L'habillement des anciens Belges consistait en un *sagum*, ou saie; ce vêtement était fait de la dépouille des animaux qu'ils tuaient à la chasse. Les Ménapiens, au témoignage de Strabon, tissaient avec la laine de leurs moutons des étoffes épaisses et chaudes dont ils se confectionnaient des vêtements. À la chevelure on distinguait l'homme libre de l'esclave: une longue chevelure était le signe caractéristique de l'indépendance.

Les divinités que nos ancêtres adoraient étaient fort nombreuses: Odin, dieu de la guerre; Thor, dieu du tonnerre; Tuisco, dieu des enfers, etc. Il y avait en outre une foule de divinités locales.

Les forêts servaient de temples; l'autel était une pierre, un tronc d'arbre ou l'arbre même. Dans les circonstances graves, les Belges consultaient des prêtresses, que leur culte admettait, et les oracles de ces pythonisses étaient écoutés religieusement.

Des sacrifices humains ensanglantaient certaines de leurs cérémonies religieuses: les prisonniers faits à la guerre, ou des esclaves en étaient les victimes.

La république était la forme du gouvernement des peuples de race germanique. Le chef, qui était électif, réunissait les hommes libres en assemblée générale; la principale de ces assemblées avait lieu le 1^{er} Mars. Dans ces réunions plénières, on discutait les intérêts du peuple, les guerriers étaient passés en revue et la paix ou la guerre était décidée.

L'armure complète des soldats se composait d'armes offensives; la pique ou framée, la hache d'armes à deux tranchants, le javelot, l'épée et la lance; et d'armes défensives, le bouclier, le casque et la cuirasse.

L'industrie des Belges était peu développée et s'appliquait aux besoins les plus immédiats.

De l'eau de mer, ils tiraient, par évaporation, le sel qui leur servait à assaisonner diverses viandes; de la laine de leurs moutons, ils tissaient des étoffes qu'ils savaient nuancer.

La navigation ne leur était pas inconnue. Les Ménapiens et les Morins visitaient la Bretagne et l'Irlande. Leurs vaisseaux, solidement construits de poutres de chêne, assemblées par des clous, avaient pour voiles des peaux flexibles cousues ensemble.

Telle était la Belgique lorsque Jules César vint en faire la conquête. Raconter les épisodes sanglants de cette longue lutte de sept années, les combats terribles que la liberté soutint contre la tyrannie, serait faire l'histoire de l'invasion romaine dans notre pays et nous entraînerait hors du cadre de cette notice. Nous nous contenterons de dire quelques mots de la manière dont les premiers habitants d'Anvers se comportèrent en face de l'envahisseur.

DOMINATION ROMAINE. RÉSISTANCE DES MÉNAPIENS. LES PREMIERS MISSIONNAIRES CHRÉTIENS.

Lorsque Jules César entreprit la conquête de notre pays, il eut à livrer, aux peuplades qu'il rencontra d'abord, de rudes batailles dont le sort ne dépendit point de la valeur, ni du courage de ses adversaires; le génie romain seul eut raison de leur résistance héroïque.

Quand les Nerviens, les Aduatiques, les Eburons et les autres tribus durent enfin, après des défaites successives, braver au conquérant le sol de la patrie, les Ménapiens, retranchés derrière leurs forêts et leurs marécages, résistèrent obstinément aux légions ennemies. Les soldats romains, pour venir à bout de ces derniers défenseurs de la Belgique, durent employer la hache pour se frayer un chemin jusqu'à eux, et plus d'un légionnaire se vit arrêté dans son travail par la flèche meurtrière que lui lançait l'arbuste de l'adroit Ménapien.

César dut se contenter d'incendier les villages abandonnés par les Ménapiens : triste avantage remporté sans lutte ! Et ce ne fut qu'au bout de trois ans de combats opiniâtres que ces Belges indomptables consentirent à traiter avec lui.

Témoin de leur vaillance, le héros Romain, qui se connaissait en hommes, rendit à ses adversaires de la veille, ses alliés du lendemain, un témoignage bien précieux : *Horum (inter Gallos) fortissimi sunt Belgae*, dit-il dans ses immortels Commentaires; *Les Belges sont les plus braves des Gaulois* !

Aussi s'empresse-t-il de les admettre dans ses légions, et Pharsale vit ces loyaux alliés, ces valeureux soldats cultiver la puissance de Pompée et donner à César l'empire du monde.

La domination romaine dura quatre siècles et demi. Les Ménapiens continuèrent à se livrer à la navigation, comme l'atteste la colonie qui, au 1^{er} siècle, portait leur nom en Irlande; ils fournissaient également les marchés de Rome de porc et de bœuf salé, ainsi que de troupeaux d'ovies, connues sous le nom d'*ovies germaniques*.

Le séjour ou plutôt le passage des Romains sur le territoire d'Anvers est attesté par la découverte de quelques antiquités déterrées en 1608 dans l'enceinte de l'ancienne abbaye de St-Michel.

Elles consistent en un cénotaphe de marbre rose, renfermant une urne cinéraire et deux petits bustes, des lampes sépulcrales et des lacrymatoires. A ces vestiges d'un cimetière se joignent quelques traces de l'existence d'un fort, sur l'emplacement d'une partie de l'ancienne citadelle.

On a découvert aussi, en 1812, un monument entre les villages de Zundert et de Rysberg, en creusant les fossés de la route d'Anvers à Bréda. C'est un autel élevé à la déesse *Santraudiga*, la pauvre Cérés de ces pays incultes. La forme de cet autel et son inscription latine démontrent qu'il fut élevé sous la domination romaine.

La civilisation romaine, déployant toute sa magnificence dans les villes de la Gaule, triompha peu à peu de la nationalité celtique; mais son influence se fit moins sentir dans la partie septentrionale, habitée par les tribus belges. Strabon, qui visita la Gaule sous le règne d'Auguste, nous a laissé un témoignage de la conservation des mœurs, coutumes, etc. des Ménapiens et autres tribus sous le joug de Rome.

« Une autre preuve, et une preuve des plus convaincantes, dit Schayes, du peu d'influence de la domination de Rome sur les mœurs et les coutumes nationales des Belges, c'est que, tandis que dans la plus grande partie des Gaules la langue celtique avait fait place à la langue latine, dans la Belgique actuelle le teuton continua toujours à être la langue dominante du peuple, surtout chez les Ménapiens, les Taxandres, les Tongrois et les Nerviens septentrionaux. Plusieurs faits prouveraient même que l'introduction de l'idiome wallon, dérivé du latin, comme le provençal, le français, l'italien et l'espagnol, que l'introduction du

wallon, dans les paries de la Belgique où cet idiome est parlé de nos jours, n'aurait eu lieu que plusieurs siècles après l'expulsion des Romains. » En effet au X^e siècle, la langue flamande était en usage bien au delà des provinces situées de l'autre côté de la Lys, c'est-à-dire au moins dans toute la Picardie.

Ce fut sous la domination romaine qu'apparurent les premiers missionnaires chrétiens. Ils allaient à pied, appuyés sur un bâton à crosse recourbée et portant avec eux la pierre consacrée sur laquelle ils accomplissaient le divin sacrifice. Sans autres armes que la parole, ils renversèrent le formidable amas de superstitions qui s'était formé sur notre sol du mélange du polythéisme romain avec les croyances odiniques et celtiques. Parfois, pour prix de leur zèle, ils recueillaient la palme du martyr, comme saint Liévin, massacré par les habitants de Houthem, aux environs de Gand.

Le premier de ces apôtres qui vint visiter les Anversois, fut saint Eloi, évêque de Noyon et de Tournai; saint Ouen, son disciple et ami, écrivit sa vie. En racontant l'apostolat de saint Eloi, il parle des Anversois comme d'un peuple barbare, chez qui la lumière de l'Evangile n'avait jamais pénétré, et qui opposa aux prédications du saint la plus vive résistance.

A saint Eloi succéda saint Amand, évêque de Tongres ou de Maestricht, que les hagiographes regardent comme le véritable apôtre des Anversois. Il fonda, vers 660, l'église comprise dans l'enceinte du Bourg, et dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul et plus tard à sainte Walburge. En 693 arrivèrent des moines irlandais du monastère de St-Colomban, et selon toute apparence, saint Willebrord, l'illustre apôtre des Frisons, prêcha aussi à Anvers. Ce n'est donc qu'au VIII^e siècle que s'acheva la conversion des Anversois au christianisme.

D'après la chronique rapportée dans le *Register der Oude Minderhouten*, aux archives de la ville, les moines du monastère de St-Frédégand, à Deurne, contribuèrent activement à la propagation du christianisme dans ces contrées.

Le pays fut encore redevable à l'influence de ces moines d'un autre bienfait. Après avoir rapporté la fondation du chapitre de Notre-Dame, le même chroniqueur ajoute :

« En reconnaissance de ce que ces moines et ces chanoines avaient fait pour le service de Dieu, le peuple s'en alla travailler pour eux, et même on alla endiguer le *Waterland*, de manière que la marée ne pût plus venir jusqu'à Deurne et que tout ce pays fut desséché et devint habitable. »

Ainsi, la conversion d'une grande partie de ses habitants au christianisme, la construction d'une digue ou chaussée faisant communiquer le Bourg avec la terre ferme, l'endiguement et la conquête sur les eaux d'une vaste étendue de marais, formant aujourd'hui les Polders de Merxem, Eeckeren, Wilmarsdonck, Oorderen et Austruweel, tels sont les bienfaits dont le pays serait redevable au monastère de Deurne.

LES COMMENCEMENTS DE LA VILLE

Nous avons vu que les premiers habitants d'Anvers furent des Belges appartenant à la Ménapië, appelée Taxandric par ou Anverpiens, de race Anglo-Saxonne, établis sur la rive droite de l'Escaut, dans un lieu favorable au commerce maritime, d'une défense facile puisqu'il formait une sorte d'île entre le fleuve et une vaste contrée submergée, y aurait mis leurs établissements à couvert derrière de solides murailles crénelées et flanquées de tours.



Le Burght, berceau de la ville.

Le Robingus, qui s'invente, plusieurs siècles avant l'organisation de la commune, d'un échérinage conforme aux vieilles coutumes de la Germanie. On ne sait rien de l'histoire d'Anvers durant les années qui précédèrent l'arrivée des

titule en 726 prince d'Anvers, n'est autre, comme son nom l'indique, qu'un chef Saxon. C'était le chef des Ganeubiens de l'Escaut, unis par fédération à d'autres associations de ce genre, établies sur le Weser, l'Elbe et le Rhin.

Ainsi s'expliquent à la fois et le nom d'Anvers et l'édification du *Châteaui*, berceau de la ville, et comme nous le verrons plus tard, l'existence, et comme nous le verrons plus tard, l'existence, et comme nous le verrons plus tard, l'existence,

Normands. La mention d'un droit de tonlieu en l'an 726 est une preuve évidente d'un commerce d'une certaine importance. Toutefois, ce n'était encore qu'une très petite bourgade, dont la population ne s'élevait guère qu'à quelques centaines d'habitants, exclusivement livrés au commerce et à la pêche.

La prospérité naissante d'Anvers fut brusquement interrompue par l'arrivée des Normands. Ces pirates s'emparèrent en 837 du château des Anwerpiens, pillèrent et incendièrent leurs habitations et renversèrent l'église bâtie par saint Amand. Ils mirent le produit de leurs rapines en sûreté dans le château d'Anvers, dont ils relevèrent les murailles.

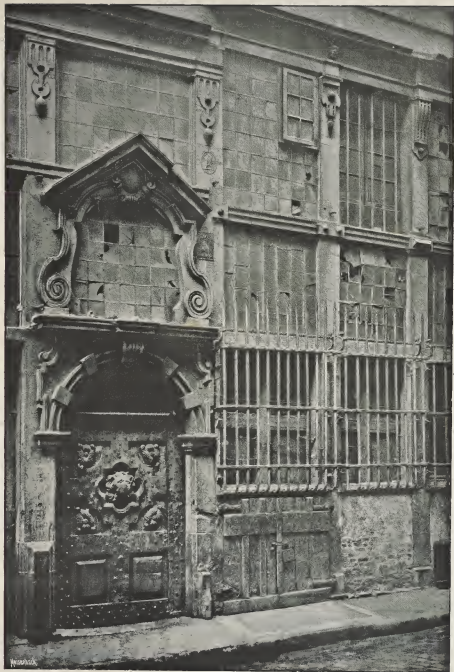
Les Normands demeurèrent maîtres d'Anvers même après la défaite de leur chef Godfried, vaincu à Louvain par Arnould de Carinthie en 892. Ils ne se retirèrent probablement qu'après le traité de St-Clair-sur-Eyeste, par lequel Charles le Simple leur abandonna la plus grande partie de la Neustrie sous le nom de Duché de Normandie.

Nous reproduisons ci-après deux sceaux : le premier, celui de gauche, est l'un des plus anciens sceaux connus de l'abbaye de St-Michel ; le second, qui porte la légende : *Sigillum monarchie Antwerpiensis* est le sceau du Marquisat, du fief de bannière du Saint-Empire.



Il est permis de conjecturer que, pendant près de soixante ans qu'avait duré l'occupation d'Anvers par les Normands, les institutions du vieux Ganerbiat saxon avaient disparu. Ce ne fut que lentement qu'Anvers put se relever de ses ruines. Pendant tout le cours du x^e siècle son nom n'est pas mentionné ; il ne reparaît qu'au moment de son érection en Marquisat du Saint-Empire. Quand Othon I renouvela l'Empire d'Occident, qui n'était plus que l'Empire germanique, Anvers forma une Marche ou un Marquisat. Le Marquisat d'Anvers était divisé en neuf cantons ou quartiers.

En 1008, le Marquisat d'Anvers fut donné à Gothelon, comte d'Ardenne et de Bouillon, qui devint



Façade d'une maison du XVII^e siècle (située rue du Fromage).

duc de Basse-Lotharinge. Depuis, le titre de Marquis d'Anvers demeura uni à celui de Duc de Lothier, et quand Godefroid VI, le héros immortel de la première croisade, mourut sans postérité sur le trône de Jérusalem, le Marquisat et le Duché passèrent d'abord aux mains de Frédéric, comte de Limbourg, puis à celles de Godefroid le Barbu, comte de Louvain.

Nous savons qu'un certain nombre d'Anversois suivirent Godefroid de Bouillon à la première croisade. On sait aussi que, lorsque la grande armée des croisés arriva près des côtes de la Cilicie, elle y fut rejointe par des pirates qui, depuis huit ans, croisaient dans les mers d'Orient et s'étaient enrichis des dépouilles des infidèles. Ces pirates étaient des Flamands, des Frisons et des Anversois. Leur chef se nommait Guinemar et, par une singulière coïncidence, on l'appelait, du lieu de sa naissance, Guinemar de Bouillon. Ils abandonnèrent leurs navires pour suivre l'armée chrétienne à la conquête du St-Sépulchre.

Mais revenons à l'histoire de notre ville.

On ne sait exactement en quelle année cette ville fut entourée la première fois de remparts. On sait seulement que ce fut sous le règne de Godefroid le Barbu (1106-1140). Il est probable que ces remparts n'étaient qu'un ouvrage en terre garni de palissades et entouré d'un fossé. La ville devient alors un *oppidum*.

Le Bourg, cependant, demeurait la principale défense de la ville. Les ducs de Brabant en avaient confié la garde, à titre de bénéfice héréditaire, aux seigneurs de Diest, qui s'instituèrent Burggraves d'Anvers.

Le premier seigneur de Diest qu'on trouve investi de ce titre est Arnold, qui vivait en l'an 1268. Sa descendance masculine s'éteignit en 1436. Après avoir subi divers échanges, le burggraviat d'Anvers échet, par voie d'achat, à Guillaume, duc de Juliers, duc de Juliers, qui l'échangea en 1490 avec Engelbert de Nassau, seigneur de Bréda et de Leck, dont les descendants, aujourd'hui rois de Hollande, portent encore parmi leurs titres celui de Burggrave d'Anvers. Les ducs de Brabant favorisaient le commerce par une protection efficace, par des privilèges et des exemptions de péages. Le besoin de sécurité pour les transactions commerciales devint un des plus puissants stimulants pour les immunités de la bourgeoisie, et l'une des principales causes qui portèrent les bourgeois à faire préciser et consacrer leurs droits, sous la garantie du sceau de leur prince, dans les chartes communales. Bientôt la ville se trouva trop petite et, sous le règne du duc Henri I, les limites de la première enceinte furent reculées. Cette fois on ne se borna plus à élever de simples ouvrages en terre : on construisit de solides murailles revêtues en pierre et flanquées de fortes tours.

Rien ne prouve mieux, assurément, la prospérité d'Anvers au XIII^e siècle et le rapide accroissement de la population que la nécessité où l'on se trouva, par trois fois, d'agrandir son enceinte.

Alors Anvers devint une véritable ville. Elle a perdu son caractère rustique ; la commune s'organise. Le pouvoir administratif, exercé jusque-là par le châtelain du Bourg et les officiers du Duc, passe aux mains des échevins. Les métiers leurs institutions en harmonie avec celles des villes voisines, puisées d'ailleurs aux mêmes sources et animées du même esprit. Leurs coutumes, jusqu'alors transmises verbalement, furent écrites ; les ordonnances des magistrats, formulées en statuts, afin de les mettre sous la garantie du pouvoir souverain. De là, les Chartes de nos Ducs.

La Charte constitutive, en quelque sorte, de la ville d'Anvers, est datée de 1290, et a pour auteur Jean I, duc de Brabant. C'est aussi la même année que paraît la Loi d'Anvers (Core van Antwerpen), recueil des statuts et ordonnances des magistrats.



Le développement du Burgh.

se groupent en corporations. Des édifices publics s'élevèrent. Et non seulement la ville, *oppidum*, mais la commune, *civitas*, fut constituée. La personification civile et politique est constatée par la construction d'un hôtel de ville, édifice qui est sa propriété et sur lequel le châtelain du Bourg n'exerce plus aucune autorité.

Quand le système communal eut prévalu partout autour d'eux, les habitants d'Anvers eurent peu de chose à faire pour mettre

Nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux du lecteur la *tière* déclaration par laquelle s'ouvre le statut intitulé : « De l'état des personnes » :

« Dans la ville et franchise d'Anvers, tous les hommes sont libres, et il n'y a point d'esclaves. » Pour devenir bourgeois d'Anvers il suffisait de se présenter un vendredi devant les échevins siégeant au *Vierschare*, de faire connaître par un certificat légal son dernier domicile et sa bonne conduite, d'acquitter un droit de 20 sols, monnaie de Louvain, et enfin de prêter serment, en présence de l'écouteur de ce monument



Le Burght actuel.

historique : elle a conservé, des ruines du Burght, ce que la gravure ci-dessus nous représente.

et des échevins, conformément à la vieille formule, tandis qu'un personnage qu'on appelait la *Verge rouge* annonçait au son de la trompette que la commune venait de s'enrichir d'un nouveau citoyen.

Pleine de déférence pour le Burght, cet antique témoin de la naissance de notre cité, la Ville n'a pas permis que la pioche des démolisseurs fit disparaître tous les vestiges

ORGANISATION DE LA COMMUNE.

On distinguait deux sortes de magistrats.

Les uns, émanation directe des citoyens et leurs représentants au dehors, étaient les Echevins et les Consailleurs ; les autres, émanation du pouvoir souverain et son représentant au sein de la commune étaient l'Écouteur (*Schoutet*) et l'Amman (*Ambtman*).

L'Écouteur et l'Amman devaient être nés Brabançons et bourgeois d'Anvers, et prêter serment entre les mains du Duc ou du Grand Sénéchal.

L'Écouteur d'Anvers représentait le Souverain dans tout le Marquisat. Il commandait la milice bourgeoise, recevait le serment de fidélité des échevins, assistait au Conseil où il avait voix délibérative, et revêtait leurs décisions du sceau ducal. Il faisait publier les ordonnances des Ducs au son du cor et veillait à leur exécution.

Sa fonction la plus importante était de rechercher les malfaiteurs dans la ville et sa franchise, de les faire arrêter, emprisonner et juger et de faire exécuter les jugements.

Sous les ordres de l'Écouteur étaient les Massiers, chargés d'exécuter les ordres du magistrat, et les Hallebardiers, qui formaient sa garde particulière.

L'Amman s'occupait spécialement des affaires civiles. Chargé surtout de la saisie des biens meubles et de la mise sous séquestre des immeubles, il avait sous lui trois officiers subalternes : la *grande verge* citait les parties et exécutait les jugements ; la *petite verge* les enregistrait ; le *fripier* vendait à l'encan les biens meubles des condamnés.

Les *huissiers* de l'Amman remplissaient à peu près les mêmes fonctions que ceux de nos jours.

La nomination des échevins se faisait, au nom du Duc, par le Chancelier de Brabant, assisté d'un ou de deux autres grands dignitaires.

Ils avaient à choisir d'abord parmi les échevins en fonctions, dont la moitié ou neuf, devaient être maintenus, ensuite sur deux listes contenant chacune neuf noms, et présentées l'une par le magistrat, l'autre par les quarantiers ou chefs des diverses sections de la ville.

Les échevins nommaient aux emplois salariés par la commune. Avec l'intervention de l'Écoute, ils avaient tout pouvoir pour faire ou reviser les statuts et ordonnances concernant les douanes, les poids et mesures, les impôts, ainsi que les règlements et instructions relatifs aux métiers et à tous les services publics.

Si le Conseil n'eut pas d'existence légale jusqu'en 1356, date à laquelle Jeanne et Wenceslas l'organisèrent, il est cependant certain que cette institution communale rendit, aux échevins, bien avant cette date, des services appréciés.

Les Conseillers ne pouvaient prendre de décisions; ils se contentaient de délibérer sur les questions d'utilité publique qui leur étaient soumises par les échevins.

Dans des circonstances extraordinaires se réunissait le *Large Conseil* (Breedten Raed) composé des Bourgmestres, échevins, conseillers, receveurs, clerks de la ville, anciens échevins, chefs-hommes, doyens des métiers et bourgeois jurés tous ensemble désignés sous le nom de *bonnes gens* (*goede mannen*).

Jusqu'en l'année 1409, Anvers n'eut point de Bourgmestres. Le Conseil des échevins était présidé par l'Écoute, et deux échevins étaient chargés à tour de rôle, des fonctions dévolues ultérieurement aux Bourgmestres.

L'institution des Bourgmestres, par les échevins, fut ratifiée par le Duc de Brabant, Antoine de Bourgogne, en 1411. Il y avait deux Bourgmestres; l'un était choisi par les échevins: on l'appelait *Bonnen-Burgemeester*, Bourgmestre de l'Intérieur; l'autre était pris en dehors du Conseil, parmi les notables de la ville et appelé pour ce motif *Buyten-Burgemeester*, Bourgmestre de l'Extérieur.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Les échevins exerçaient à la fois le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. On comprend ainsi que, presque partout, il ait existé des échevins avant qu'il y eût une commune proprement dite.

La *Vierschare* (*scarre*, autrefois *scarne*, signifie *banc*, d'où *pierscarre*, quatre bancs) était la réunion du tribunal des échevins au grand complet, en séance solennelle. L'un des bancs était occupé par les échevins; vis-à-vis d'eux siégeait l'Écoute, et, sur les deux bancs latéraux se trouvaient, d'un côté le plaignant ou demandeur et de l'autre, le prévenu ou défendeur.

La juridiction du tribunal des échevins s'étendait sur tout le Marquisat. Ils rendaient des jugements, non seulement dans les affaires civiles ou criminelles, mais même dans les accusations pour crime de lèse-Majesté.

En outre, on pouvait en appeler au tribunal des échevins des jugements rendus par les tribunaux inférieurs. Nous allons dire quelques mots de ces derniers.

Le tribunal qui siégeait à la *Halle aux draps* connaissait de toutes les affaires concernant la fabrication à tous les degrés et la teinture des étoffes de laine.

La *Chambre des orphelins* (*Woeskamer*), instituée en 1427, connaissait de tout ce qui concernait les intérêts des orphelins.

La *Chambre des Faiseurs de Paix* (*Peismakerskamer*), s'efforçait de calmer les haines, de faire accepter des compensations pécuniaires, d'amener des transactions, des réconciliations.

Le *Tribunal des Syndicaux* (*Syndicolen*) connaissait des affaires de meurs.

On appliquait, pour les actes de violence, la loi du talion. Pour les autres cas, la peine la plus commune consistait en amendes. L'emprisonnement n'était pas en usage comme pénalité mais seulement comme mesure de sûreté en attendant le jugement des échevins.

Quant aux droits civils et politiques, dont l'ensemble constituait le droit de bourgeoisie anversoise, ils étaient placés sous la garde spéciale des *chefs-hommes* (*hoofdmannen*) et des *quartieniers* (*wykmeesters*). Le bourgeois qui se croyait lésé dans ses droits devait s'adresser aux quartieniers de la section, qui présentaient l'affaire aux chefs-hommes, lesquels, après l'avoir examinée, la soumettaient aux Bourgmestres et échevins et s'en constituaient les défenseurs.

D'autres offices complétaient l'organisation communale.

Les *examineurs* étaient chargés de fixer le prix des denrées alimentaires; de s'assurer, en visitant

de temps en temps les boulangeries, que le pain avait la dimension et le poids voulus, qu'il était fabriqué et vendu conformément à l'usage et aux règlements.

Les *maîtres des chartes*, au nombre de six, possédaient chacun une clef du coffre de bois (*de Kon*) dans lequel étaient renfermés les originaux des chartes, privilèges, octrois et autres pièces importantes.

L'ouverture de ce coffre ne pouvait donc se faire sans la présence des six maîtres. De plus, il fallait pour cela l'autorisation du Large Conseil, c'est-à-dire de toute la commune.

Le *secrétaire* de la ville fut désigné jusqu'en 1408 sous le nom de *clerc*.

Guicciardini nous fait connaître en quoi consistaient les fonctions du secrétaire :

« En l'absence des Pensionnaires, les quatre secrétaires font quasi le même office qu'eux, et davantage « ils ont le petit sceau en main, font les instruments et contrats de venditions et choses semblables ; et « c'est à eux à signer les actes faictz en jugement et causes criminelles. »

Enfin, les deux *Pensionnaires* étaient chargés du contentieux.

RÈGNES DE JEAN II ET DE JEAN III.

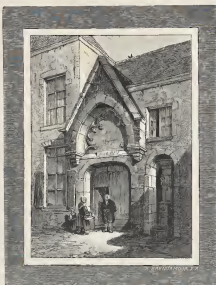
Jean I, dont le règne avait été si favorable au développement des franchises communales et du commerce anversois, mourut, en 1294, des suites d'une blessure reçue dans un tournoi.

Son fils et successeur, Jean II, était à Londres quand la nouvelle de la mort de son père lui parvint. Il se hâta de revenir pour prendre possession de l'héritage paternel.

Un des actes les plus importants posés par ce prince fut la charte donnée en 1312 et connue sous le nom de charte de Cortenberg. Ce document peut être regardé comme le premier essai d'une représentation nationale en Belgique.

L'Assemblée de Cortenberg, constituée par ce décret, était composée « les enfreindre, ou refusât de les observer, les sujets seraient autorisés à refuser le service jusqu'à ce que le prince se fût conformé à ces décrets. »

Jean II avait acquis, par achat, la Seigneurie de Malines. Pour rétablir son autorité et l'ordre dans cette ville, livrée aux fureurs de la populace, le Duc leva une armée et vint mettre le siège devant Malines. Il équipa à Anvers une flotille commandée par Van Borne qui rencontra celle des Malinois à



Ancienne Chapelle de l'Hospice de St-Julien
fondée en l'an 1305, à la rue Haute.

de nobles et de roturiers représentant les principales villes du pays. Ces députés devaient tenir toutes les trois semaines une assemblée à Cortenberg « tant pour y examiner « et connaître, corriger et « redresser les abus et les « défauts qui pourraient « s'être glissés par le passé « dans l'administration du « pays, ou qui pourraient « s'y introduire dans la « suite, que pour porter « les statuts et décrets qu'ils « croiraient utiles au bien « public. »

Il est aussi stipulé dans la charte « que tous « les statuts et décrets « portés par l'assemblée « de Cortenberg, seraient « dès maintenant ratifiés « par le Duc et ses successeurs, et que, s'il « arrivait que l'un ou « l'autre des Ducs vint à

Rupelmonde. Les Malinois furent presque tous tués, pris ou noyés. Cette défaite les força à se remettre à la discrétion du vainqueur, qui se contenta de les condamner à une forte amende.

A Jean II succéda son fils Jean III.

Le commencement du règne de ce prince fut marqué par trois effroyables fléaux, auxquels Anvers paya un large et douloureux tribut.

Des pluies incessantes empêchèrent toute récolte.

La conséquence de cette première calamité fut une famine affreuse. « Si grande était la misère du peuple, dit un historien de l'époque, que nul ne le pourrait raconter ; car les gémissements et les pleurs que l'on entendait parmi les pauvres eussent attendri les pierres. Ils gisaient le long des rues, se lamentant et poussant de grandes plaintes ; et leurs corps gonflaient par l'effet de la faim, et ils mouraient enfin de misère, en si grand nombre, qu'on les portait en terre par dizaines, et qu'on en jetait dans une même fosse jusqu'à soixante et plus. »

La peste, cette terrible peste noire, qui fit tant de ravages en Europe, n'épargna pas les malheureux habitants d'Anvers.

Disons encore que pendant que tous ces fléaux sévissaient, la menace d'une guerre resta suspendue sur la tête des Anversois ; mais heureusement cette calamité leur fut épargnée.

Ce fut sous le règne de Jean III que se firent jour les compétitions au trône de France, devenu vacant par la mort de Charles le Bel, Edouard III, roi d'Angleterre, qui avait des prétentions à cette succession, chercha des alliés parmi les princes belges. Il vint faire un assez long séjour à Anvers, s'occupant fort activement de susciter des ennemis à son rival (Philippe de Valois), et s'appropriant à entrer en campagne, aussitôt que la saison le permettrait.

Le séjour de la famille royale et de la brillante noblesse qui l'accompagnait fut pour Anvers une abondante source de profits ; mais on dit qu'Edouard, frappé de la grande prospérité de la Flandre et du Brabant, prospérité due en majeure partie à la fabrication du drap, résolut de convertir l'Angleterre, jusqu'alors agricole et commerçante, en une vaste manufacture ; les effets de cette concurrence ne tardèrent pas de se faire sentir en Belgique.

Jean III octroya diverses chartes aux habitants d'Anvers. Dans une de ces chartes, il stipule que « toute personne demeurant à Anvers ou y arrivant, peut toujours exiger que justice lui soit rendue, les bourgeois selon le droit coutumier de la ville, les étrangers selon les lois de leur pays. »

Dans une autre, on lit que « les marchands étrangers qui résident dans la ville d'Anvers, ainsi que leur ménage, sont libres, et il leur est loisible de continuer de demeurer dans la ville, nonobstant qu'il survienne quelque guerre entre leur pays et le Duc ou les pays qui lui sont soumis. Cependant, s'il plaît au Duc, il peut leur interdire le séjour de la ville, mais après cette défense faite de la part du Duc, ils ont encore trois mois pour partir librement et en sûreté, avec leurs biens et leur famille, sans que, durant ces trois mois, ils puissent être inquiétés dans leur personne ou dans leurs biens. »

Toutes ces dispositions portent la marque d'un esprit sage et d'une sollicitude éclairée pour les intérêts commerciaux ; Jean III fut un des princes qui ont acquis le plus de titres à la reconnaissance des Anversois.

ANVERS SOUS LES COMTES DE FLANDRE.

La mort de Jean III fit échoir le duché de Brabant à son gendre Wenceslas de Luxembourg. Le Luxembourg et le Brabant se trouvèrent donc réunis dans les mains de ce jeune prince après la mort de son beau-père ; mais il s'en fallait de beaucoup que ses qualités morales répondissent à sa haute fortune.

Il inaugura son règne en se brouillant, pour une question d'argent, avec le jeune comte de Flandre, Louis de Maele, qui avait épousé la seconde fille de Jean III, et lui fournit ainsi un prétexte pour envahir la ville de Bruxelles et une partie du Brabant. A la vérité, les Brabançons, conduits par Everaert T'Sclaelas, réussirent bientôt à délivrer leur capitale ; mais Wenceslas fut forcé de céder à son ennemi les villes de Malines et d'Anvers, et de subir d'autres conditions humiliantes.

Le règne de Louis de Maele fut, pour Anvers, une période de calamités. Ce prince porta de graves

atteintes à la prospérité commerciale d'Anvers; les privilèges de cette ville furent en partie abolis; des actes de violence répondirent aux doléances des magistrats qui se plaignaient de la violation de leurs droits: telles furent, en résumé, les tristes conséquences de l'ineptie de Wenceslas et de la perfide rancune de Louis de Maele.

AVÈNEMENT DE LA MAISON DE BOURGOGNE DANS LA FLANDRE ET LE BRABANT.
ANVERS RENDU AU DUCHÉ DE BRABANT.
LE MARQUISAT D'ANVERS RÉUNI AUX ÉTATS DE LA MAISON DE BOURGOGNE.

Louis de Maele mourut à Saint-Omer, le 29 janvier 1348, haï et méprisé tant de ses sujets flamands que des Anversois. Philippe le Hardi, au nom de sa femme Marguerite, fille unique de Louis de Maele, prit possession des comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers, de Réthel et des Seigneuries de Malines et de Salins. Il hérita en même temps de la souveraineté que Louis de Maele avait exercée sur Anvers.

Philippe le Hardi confirma les privilèges et libertés des Anversois. L'acte le plus important de son règne fut le rétablissement d'un *Escoutée* et d'un *Amman*, magistrats dont les fonctions, sans être supprimées, étaient restées, sous Louis de Maele, sans titulaires. Il protégea également le commerce en accordant des garanties aux marchands qui se rendaient à Anvers ou en revenaient. Mais en même temps il se produisit dans notre organisation judiciaire un changement qui ne fut nullement à notre avantage. La juridiction suprême pour les affaires civiles fut transférée de l'assemblée de Cortenberg au parlement de Paris: c'était une conséquence de l'annexion d'Anvers aux États d'un grand vassal de la couronne de France.

Philippe le Hardi montra de bonne heure ce goût pour le luxe et la magnificence qui distingua la seconde maison de Bourgogne. Mais ses revenus n'étaient guère en rapport avec ses besoins. Aussi eut-il souvent recours aux « bonnes villes » qui ne craignirent pas de contracter des dettes, sous forme d'emprunts, pour subvenir aux frais énormes qu'occasionnait au Duc son faste inouï.

Il mourut le 17 avril 1404. Cet événement détermina la Duchesse Jeanne, qui gouverna après la mort de Wenceslas, les duchés de son époux, à abdiquer en faveur de sa nièce Marguerite, épouse de Philippe le Hardi. Jeanne lui céda, sous forme de donation, ses duchés de Brabant et de Limbourg. Il fut stipulé en même temps qu'Anvers et Malines feraient désormais et à perpétuité partie du duché de Brabant. Marguerite désigna pour gouverner le Brabant pendant son vivant et le posséder après sa mort, Antoine, comte de Réthel, son second fils, qui fut reconnu par les États comme gouverneur ou *Ruwaerd* du Brabant. A la mort de Marguerite, sa mère, il ajouta à ce titre celui de duc de Limbourg.

Ce nouveau règne fut accueilli à Anvers avec la plus grande joie. Le retour au duché de Brabant semblait devoir ramener tous les avantages qu'on avait trouvés autrefois dans cette réunion. Le seul avantage que les Anversois retirèrent de la domination d'Antoine, fut la restitution, à leur ville, du *droit d'étape* ou *d'entrepôt*. On appelait ainsi la faculté de faire décharger dans la ville, pour être vendu aux habitants, tout ou partie des marchandises qui y étaient introduites. Les trois étapes les plus considérables que possédât la ville d'Anvers étaient celles du poisson, du sel et de l'avoine. Ces étapes, que l'on trouve en possession des Anversois dès la fin du XII^e siècle, leur rapportaient grand profit.

Louis de Maele les en priva en les donnant à Malines. Ce fut Antoine de Bourgogne qui, par une charte en date du 28 mars 1410, les leur rendit. Les Anversois en avaient été privés pendant cinquante-trois ans.

Quant au reste, on peut dire qu'il y a dans notre histoire peu de règnes aussi nuls que celui de ce prince. Il n'avait pas beaucoup d'empire sur les villes de sa province. Il prétendait que la bourgeoisie lui devait le service militaire, toutes les fois qu'il l'exigeait; mais les citoyens ne voulaient combattre que dans les expéditions qu'ils auraient approuvées. Le débat fut long; mais le Duc finit par céder. Il fut tué peu de temps après à la bataille d'Azincourt, ébréché par l'armée de France à celle d'Angleterre.

Après la mort d'Antoine de Bourgogne, sa veuve Elisabeth de Gorlitz épousa Jean de Bavière, l'élu de Liège. Les duchés de Brabant et de Limbourg et le marquisat d'Anvers échurent à son fils aîné, qui prit le nom de Jean IV. L'histoire de ce prince ne touche directement à celle de notre ville que par les continuelles demandes d'argent que valait à Anvers sa réputation de richesse. Livré à la dissipation et à la

débauche, uniquement occupé de ses plaisirs, habitué au faste dont les princes de la maison de Bourgogne avaient fait un moyen de domination, les revenus ordinaires du duché de Brabant ne pouvaient lui suffire. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, le 17 avril 1427, après avoir fondé, l'année précédente, l'Université de Louvain.

Comme Jean IV n'avait pas laissé d'enfants, sa succession passa à son frère cadet Philippe, comte de Saint-Pol. Mais ce jeune prince, qui promettait de régner avec honneur, fut enlevé, en 1430, par une clat de toutes les cours souveraines de l'Europe, sans en excepter la couronne impériale, coûtait cher aux villes de ses États. On en jugera par les sommes énormes qu'il tira de la seule ville d'Anvers. Dans le subside de 325,000 écus consenti en 1433 par les états de Brabant, la part d'Anvers fut de 817 écus. Le 8 novembre de la même année elle paya 3,000 *Peeters* d'or dans l'emprunt de 30,000 *peeters* fait en Brabant; une somme égale de 3,000 *peeters* fut encore payée dans le commencement de l'année suivante. En 1430 la ville avait encore consenti, d'abord 3,200 florins nouveaux, appelé *Philips-gulden*, dans l'emprunt de 40,000 florins, et plus tard, 10,000 philips. Si ces nombreux emprunts — nous n'en avons rapporté qu'une faible partie — prouvent l'incurable pénurie de la caisse ducale, ils prouvent aussi pour Anvers une augmentation considérable de la richesse publique.

Le luxe prodigieux de Philippe le Bon, qui faisait pâlir l'é

La politique de Philippe le Bon fut aussi odieuse dans ses moyens que désastreuse dans ses



Façades en bois de Maisons du XV^e siècle.

conséquences. Qu'on n'objecte pas l'éclat de sa cour, la renaissance des arts sous son règne, l'édification de la cathédrale d'Anvers, de l'hôtel de ville de Louvain et de tant d'autres monuments splendides qui sont le produit d'une époque et qui ne doivent rien au Duc de Bourgogne. Il est même permis de supposer que les nombreuses exactions que toutes nos villes durent souffrir, les mirent dans l'impossibilité d'exécuter bien des projets utiles et que réclamaient impérieusement les besoins nouveaux que le progrès des temps

avaient fait naître. Philippe le Bon mourut à Bruges, le 16 juin 1467, à l'âge de soixante-deux ans. Son fils le comte de Charolais, si célèbre depuis sous le nom de Charles le Téméraire, lui succéda dans le marquisat d'Anvers, comme dans ses autres titres et souverainetés.

Dès son début en Belgique, ce prince rencontra de vives préventions secrètement excitées par les intrigues de l'astucieux Louis XI, jaloux et inquiet de l'extension considé-



Maisons des anciennes corporations des Tonneliers et du vieil Arbalète, reconstruites en 1576.

ragées mesures : ainsi en l'absence du prince, un Conseil et un Chancelier le remplaçaient, et tous les membres de ce Conseil devaient être nés Brabançons et posséder la langue *thioïse* ou flamande. Mais en somme, Charles ne s'occupa guère du bien-être de ses sujets flamands ou brabançons. Il ne les estimait qu'à cause de leur richesse, mais il les détestait pour leur fiereté et leur turbulence. Il regrettait que les opulents bourgeois de Bruges et d'Anvers ne fussent pas taillables à merci comme les vilains de ses domaines féodaux de la Bourgogne.

Charles espérait un jour pouvoir briser ces obstacles incommodes, faire un feu de joie de tous ces

ble qu'avait prise dans ces derniers temps la puissance de la Maison de Bourgogne. Des séditions éclatèrent dans plusieurs villes de ses États, à Gand d'abord, puis à Malines, à Bruxelles et à Anvers. Elles furent énergiquement réprimées ; mais si l'ordre se rétablit, la haine, la méfiance et un secret désir de vengeance remplacèrent l'affection que tout bon prince doit s'efforcer de mériter.

Cependant Anvers doit lui savoir grés de quelques

parchemins surannés qu'à son avènement il avait juré de respecter, seulement par politique et par pure formalité, et une fois qu'il aurait reconstruit le royaume de Lothaire, une fois la Suisse domptée, l'Alsace et la Lorraine conquises, il comptait bien, de sa main victorieuse, serrer le frein à toutes ces petites républiques indociles et tapageuses, si mal façonnées à porter le bât du despotisme.

La mort ne lui laissa pas le temps d'accomplir ces projets. Il fut tué devant Nancy, le 6 janvier 1477. A la nouvelle de sa mort, des émeutes éclatèrent dans les principales villes de la Belgique. Son gouvernement était devenu odieux, et partout on réclamait les vieilles libertés qu'il avait détruites. A Anvers, les troubles commencèrent au mois de mars 1477. Le peuple accusait les magistrats d'avoir complété avec le Duc de Bourgogne l'anéantissement des privilèges de la commune et l'augmentation des impôts. Sa colère se tourna particulièrement contre les frères Nicolas et Pierre van der Voordt, trésoriers de la ville, qui avaient acheté l'accise de la bière. A tort ou à raison, on leur reprochait d'avoir dilapidé le trésor public, et on exigeait qu'ils rendissent un compte immédiat des recettes et des dépenses. Les métiers prirent les armes et occupèrent sans désemparer, pendant l'espace de six ou sept semaines, leurs chambres et la place de l'Hôtel-de-Ville, buvant outre mesure de la bière et d'autres boissons dont ils refusaient de payer l'accise. Cependant les magistrats n'opposaient à leurs réclamations insolentes que le silence du dédain. A la fin, les métiers se lassèrent de n'obtenir aucune satisfaction; un soir qu'ils étaient rassemblés, ils s'emparèrent de l'Hôtel de Ville, firent prisonniers le seigneur de Ranst, le bourgmestre Henri van de Werve, les échevins Jean Van Mechelen, Jean Scheyt, Walraven Drake; le receveur Guillaume van Riethoven et les trésoriers Pierre et Nicolas Van der Voordt, objets particuliers de la haine populaire. Tous ces personnages furent conduits d'abord dans les chambres des métiers des merciers et des bateliers; ils furent ensuite transférés et étroitement enfermés dans la tour des Poissonniers.

La duchesse Marie, fille unique de Charles et son héritière, se trouvait alors à Gand, où sévissait une révolte non moins formidable, dont furent victimes les chanceliers Hugonet et Humbercourt. Lorsqu'elle apprit les troubles d'Anvers, elle envoya dans cette ville Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestijn, et les seigneurs de Perwez et de Culembourg, avec la mission d'apaiser la révolte par les voies de la douceur et de la persuasion. Ils montrèrent au peuple des lettres de la Duchesse dans lesquelles elle intercéda pour la liberté des magistrats qu'on détenait en prison. Mais à peine daigna-t-on les écouter et les trois seigneurs repartirent pour Gand sans avoir rien obtenu. Toujours dans l'espoir d'obtenir l'élargissement des prisonniers, la duchesse Marie fit des concessions; c'est ainsi que le Bourgmestre de l'intérieur, Jean Pels, le principal instigateur des troubles, fut choisi dans le métier des bateliers, et que, pour la première fois, on vit siéger dans l'échevinage des hommes pris dans les corps des métiers. Mais le peuple voulait une seconde représentation de la tragédie qui venait de se dénouer à Gand par la mort des chanceliers Hugonet et Humbercourt. Les deux infortunés trésoriers furent condamnés, dans un plaid populaire, à la peine capitale, et le 6 mai, sur un échafaud dressé au milieu de la place du Grand-Marché, ils eurent la tête tranchée, aux cris de joie féroces d'une multitude innombrable.

Quant aux autres prisonniers, ils furent rendus à la liberté, après avoir fait l'objet d'une procédure plus ou moins régulière. L'ordre se rétablit peu à peu, sans violence. La Duchesse ratifia les sentences prononcées pendant ces jours de trouble; elle comprit que des mesures de rigueur ne répareraient pas le mal accompli et ne lui ramèneraient pas l'affection populaire. D'ailleurs ce n'était pas contre l'autorité souveraine, mais contre les magistrats que le mouvement avait été dirigé; la Duchesse agit sagement en laissant la commune se pacifier elle-même.

Cependant, pour arrêter l'astucieux Louis XI, qui avait déjà commencé la conquête du Hainaut, les villes belges se hâtèrent de donner à Marie un époux capable de défendre ses possessions, et elles se décidèrent pour l'archiduc Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III.

Les États de Flandre et le Brabant reconnurent la co-souveraineté de Marie et de Maximilien. L'inauguration solennelle de Maximilien à Anvers eut lieu le 14 janvier 1478. Une estrade magnifiquement décorée de tapis, d'étoffes de velours et de soie, avait été dressée sur la place du Marché. Le magistrat y donna lecture des privilèges de la ville, que le prince jura de maintenir. Alors toute la commune éleva la main droite au-dessus de la tête en signe qu'elle jurait d'être fidèle au jeune souverain.

Le 28 avril, la paix fut faite entre la ville et les anciens magistrats qui avaient été indûment emprisonnés. La mémoire des frères Van der Voordt fut réhabilitée. La ville fut obligée de leur élever un monument expiatoire et de prendre soin de leurs veuves et de leurs enfants. Quant à Guillaume Van Riethoven, Maximilien l'avait relevé de son serment, et il était allé se fixer à Malines.



Armoiries de la Confrère de St-Luc, des chambres de Rhetorique, des Corps de métiers et des Serments.

Telle fut la fin de ces troubles, qui n'eurent en définitive, comme tous les désordres de ce genre, d'autres résultats que d'ébranler momentanément le respect dû à la loi et d'aggraver les charges financières de la ville.

Celles-ci commencèrent à devenir fort lourdes, à cause des nombreux subsides accordés aux souverains, depuis le commencement du règne de la maison de Bourgogne. En 1472, la ville vendit pour six cents couronnes de rentes perpétuelles. D'après un compte de 1474, Anvers payait alors, en impôts au profit du souverain, la somme de 13,361 florins. Pour remédier au désordre des finances, on fit en 1475 un long règlement, où l'autorité du Duc n'était pas invoquée ni son intervention reconnue nécessaire. Mais les guerres continuelles soutenues par Maximilien rendirent ce règlement inutile, et les charges de la ville s'aggravèrent d'année en année. Heureusement l'état prospère du commerce augmentait ses ressources en même temps que les exigences du souverain accroissaient ses dettes.

L'armée avec laquelle Maximilien fit la guerre à la France, et qui battit à Guinegate celle de Louis XI, avait été réunie à Anvers. On cite parmi les Anversoïses qui se distinguèrent dans cette brillante journée, les chevaliers Charles Van Immersed, Josse Van Berchem, Guillaume Van Liere et Conrad Pot.

Au printemps de cette même année (1479), se tint à Anvers la première Assemblée des États-Généraux des Pays-Bas. Maximilien en personne présida la session, qui dura cinq semaines. Marie de Bour-

gogne méritait l'amour du peuple. Pleine de grâce et de modestie, dévouée à Maximilien qui l'aimait sincèrement, elle montrait autant de douceur que le Téméraire avait eu de rudesse. Mais son règne devait être court. A peine avait-elle recueilli les premiers hommages de ses sujets, qu'un accident fatal vint l'enlever à la Belgique. Elle fut renversée de cheval, dans une

chasse au faucon et mourut à Bruges, le 28 mars 1482. Avec elle s'éteignit cette fameuse maison de Bourgogne qui avait tenu la Belgique sous sa domination depuis un siècle, à partir de l'avènement de Philippe le Hardi.

Marie de

droit. Il réclamait en outre la régence du pays; les États de Flandre s'y opposèrent et s'emparèrent de leurs futurs souverains. Cependant, l'opposition des Anversoïses fut de courte durée; l'intérêt les rallia à Maximilien, dont ils attendaient de grands avantages pour leur commerce. Le 16 février 1486, Maximilien reçut à Aix-la-Chapelle le titre de Roi des Romains. Le 3 juillet, il fit, en cette nouvelle qualité, une entrée solennelle à Anvers. Au mois de septembre de cette même année, l'empereur Frédéric III, accompagné de son fils et de son petit-fils, visita notre ville et alla loger à l'abbaye de St-Michel.

Mentionnons ici un autre séjour fait à Anvers par le même empereur. Aux mois d'août et de septembre 1488, il passa près de six semaines à l'abbaye de St-Michel, pendant que ses troupes allemandes guerroyaient avec les Flamands, insurgés de nouveau contre Maximilien. Dans la guerre que celui-ci eut à soutenir contre les communes flamandes, Anvers et Malines furent les seules villes de la Belgique qui soutinrent franchement son parti; Anvers, parce que déjà son commerce lutait avec celui de Bruges; Malines, parce qu'elle attendait de Maximilien le rétablissement du Grand Conseil, qui avait été transféré à La Haye.



Ruines de l'Abbaye St-Michel.

Bourgogne laissait de son mariage avec Maximilien deux enfants, un fils nommé Philippe, alors âgé de quatre ans, et une fille du nom de Marguerite. D'après les stipulations de leur contrat de mariage, Maximilien n'avait aucun droit de lui succéder dans l'héritage des ducs de Bourgogne, mais la tutelle de ses enfants mineurs lui appartenait de

Cependant le mouvement populaire de 1477 avait laissé debout à Anvers la concession faite par Marie de Bourgogne relativement au choix des Magistrats. Au mois de novembre 1486, Maximilien, par une charte donnée au nom de son fils Philippe, rétablit les choses sur l'ancien pied, c'est-à-dire que les échevins ne pouvaient plus être choisis dans les métiers, mais exclusivement dans la haute bourgeoisie ou la noblesse, parmi des candidats à présenter par les échevins sortis de fonctions, les chefs-hommes et les quartieriers. Ainsi l'introduction de l'élément démocratique dans l'échevinage n'avait pas été de longue durée.

Une autre mesure importante concernant l'échevinage fut prise sous Maximilien. En 1488, la juridiction des échevins fut étendue jusqu'à Dambruge, Deurne, Berchem et le Kiel, sur un territoire formant un demi-cercle autour de la ville. Cette enceinte forma la cuve (Kuyp) d'Anvers. Des bornes de pierre portant du côté de la ville la *main de justice* furent placées aux limites de cette juridiction. Tous ceux qui étaient nés dans cette enceinte acquirent les droits et furent tenus de supporter les charges de bourgeois



Maisons du XVI^e siècle. Anciennes corporations des Arquebusiers, des Bateliers, du Vied Arc et des Poissonniers.

d'Anvers. Comme, par suite de cet agrandissement, la besogne du collège échevinal se trouva considérablement augmentée, le nombre des échevins fut porté de douze à seize, par une charte du 26 novembre 1490.

L'empereur Frédéric III étant mort au mois d'août 1493, Maximilien fut appelé à lui succéder au trône impérial. Il se rendit en Allemagne, et bientôt après il abandonna la régence des Pays-Bas, qu'il n'avait exercée qu'au nom de son fils Philippe.

Sans vouloir atténuer les torts des ducs de Bourgogne, on peut constater le bien qu'ils ont fait : ils relièrent en un faisceau des provinces jusqu'alors divisées et presque étrangères les unes aux autres ; ils jetèrent les bases de l'administration générale, de l'unité politique, de l'indépendance de la Belgique. Dès le XV^e siècle, ils avaient créé cette nation qui, après l'extinction de leur dynastie, fut livrée à tant de vicissitudes. L'ancienne grandeur du pays déclina, son opulence devait s'évanouir un jour ; mais jamais l'œuvre des ducs de Bourgogne ne périt entièrement.

RÈGNE DE LA MAISON D'AUTRICHE.

Lorsque Philippe le Beau prit en son nom le gouvernement des Pays-Bas, il était à peine âgé de quinze ans. En 1496, il épousa Jeanne d'Espagne, en même temps que sa sœur Marguerite épousait le frère de Jeanne, Don Juan, fils et héritier de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. Deux ans après, Don Juan mourait sans laisser d'enfants, et Philippe se trouva l'héritier présomptif des trônes de Castille et d'Aragon. Philippe habitait de préférence l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand. C'est là que naquit le 15 février 1500, son fils aîné, qui fut nommé Charles, en mémoire du dernier duc de Bourgogne, et dont la puissance devait s'étendre un jour sur plus de la moitié du monde.

Philippe le Beau établit, en 1504, à Malines, une cour suprême de justice sous le nom de Grand Conseil. Cette cour fut composée de deux chambres, dont la première s'occupait des affaires de politique et d'administration et dont la seconde formait une sorte de Cour d'appel. La première demeura attachée au souverain sous le nom de Conseil privé.

La mort d'Isabelle de Castille ayant forcé Philippe à retourner en Espagne, il y trouva lui-même un tombeau. Une fièvre aiguë l'emporta en quelques jours (septembre 1506) et sa malheureuse veuve devint folle de douleur.

Ainsi, à l'âge de six ans, le petit-fils de Marie du marquisat du Saint-Empire et tint en cette qualité deux diètes solennelles dans l'abbaye de St-Michel. L'empereur Maximilien vint de son côté se faire reconnaître à Anvers en qualité de Ruwaerd, le 17 septembre 1508, et y fit un séjour de plusieurs mois.

Marguerite avait fixé sa résidence à Malines, avec les enfants de Philippe le Beau. Tous nos historiens ont loué la sagesse de son administration, sa prudence et son énergie toute virile. Le temps qu'elle présida à nos destinées fut pour la Belgique une époque de transition durant laquelle se préparait sourdement un changement immense. Pour Anvers en particulier ce fut un temps de calme et de prospérité, et lorsque Charles atteignit sa majorité, il n'aurait eu, pour conserver l'amour de ses sujets belges, qu'à continuer la politique à la fois ferme et conciliante dont Marguerite lui avait donné l'exemple. Charles-Quint fit son entrée solennelle à Anvers le 11 février 1515, en qualité de duc de Brabant et de margrave du Saint-Empire. Dans sa joyeuse entrée, il promettait de respecter les privilèges et les franchises



Maison de l'Ancienne Corporation des Bouchers, construite en l'an 1500 par la dite corporation.

accordés par les ducs de Brabant, ses prédécesseurs; il stipulait que les chartes relatives aux privilèges du Brabant et du Marquisat devaient être conservées à Anvers; que lui-même porterait le titre et les armes de marquis du Saint-Empire; que le chancelier de Brabant devait être versé dans les langues latine, française et flamande; qu'Anvers resterait à perpétuité uni au duché de Brabant, etc. Si le duc de Brabant, dont émanait cet acte, était en même temps roi d'Espagne, de Naples et de Sicile et roi de l'hémisphère Indien, les Anversois n'y pouvaient voir encore qu'une circonstance heureuse, qui devait ouvrir à leur commerce maritime toutes les mers du globe. Avant de partir pour l'Espagne, où l'appelaient la succession de Ferdinand le Catholique, Charles tint à Anvers une assemblée des États généraux.

Une nouvelle réunion des États eut lieu dans notre ville, en 1521, à propos de son élection à l'Empire. Ce fut une occasion de fêtes magnifiques. Le nouvel empereur fit son entrée à Anvers le 23 septembre, escorté d'une garde d'honneur de cinq cents cavaliers, tous uniformément vêtus de velours et de satin, et composée de l'élite de la population. Charles-Quint alla loger avec sa suite dans l'hôtel du bougmestre Arnold Van Liere. Cet hôtel bâti au siècle précédent, était peut-être alors la plus splendide résidence qu'un particulier possédât en Europe. On se le figurerait difficilement aujourd'hui d'après l'état de délabrement dans lequel il est tombé.

Immédiatement après son départ d'Anvers, l'Empereur partit pour l'Allemagne, laissant la régence de nos provinces à sa tante Marguerite.

Marguerite mourut au palais de Bruxelles, le 1^{er} novembre 1530. Le 7 octobre de l'année suivante, Charles-Quint annonça aux États de Brabant qu'obligé de quitter de nouveau la Belgique, il somrait gouvernante et régente sa sœur Marie, veuve de Louis II, roi de Hongrie.

La rivalité qui existait entre l'empereur Charles et le roi de France, François I, faillit amener pour Anvers goçians étrangers qui habitaient la ville et dont la fortune n'était pas moins menacée que celle des Anversois, s'empresèrent d'offrir leurs services pour la défense commune. On eut recours à des moyens de défense extrêmes, qui prouvent à quel degré on redoutait une surprise. Un grand nombre de maisons, situées hors de la porte de Borgerhout, furent livrées aux flammes. On ne voulait laisser à l'ennemi aucune retraite où il eût pu se retrancher et établir des batteries à portée des remparts. Tout le siège se borna à quelques canonades, qui firent plus de bruit que de mal des deux côtés. Quand Van Rossem acquit la conviction qu'aucune trahison ne lui livrerait la ville et qu'il n'avait aucune chance de réussir autrement, il décampa. De Jépit, il incendia toutes les maisons, tous les châteaux, les monastères, les moulins, les fabriques de Dambrage, de Merxem, de Deurne, de Borgerhout et de Berchem. Il n'épargna que le château de Merxem, en reconnaissance du bon vin qu'il y avait bu.

La joie que causa aux Anversois le départ de ce dangereux voisin, fut, on le comprend, immense!

Il est à remarquer que dans ce pressant danger les Anversois n'avaient reçu aucun secours de leur souverain, occupé alors à combattre les pirates d'Alger.



Façade de la maison bâtie en 1549
par Jean Adriaensen, peintre et doyen de la
corporation de St-Luc.

des conséquences désastreuses. Ce fut quand le duc de Gueldre prit parti pour le roi de France et lacha sur nos provinces le fameux Martin Van Rossem. Ce guerrier, redoutable par ses ruses et ses cruautés non moins que par ses talents militaires, dévastait tout ce qui se trouvait sur son passage, amenait prisonniers ceux dont il espérait tirer rançon, et détruisait par l'incendie ce qui avait échappé à la dévastation par son armée. Pour éviter à leur ville le malheur d'être livrée à Van Rossem, les Anversois firent preuve d'une grande énergie. De nombreuses levées de troupes furent faites; on coula plusieurs pièces de canon du plus gros calibre; on fit de vastes approvisionnements de poudre. Les né-

Charles-Quint conçut un plan qui aurait eu pour notre pays les meilleures conséquences, si l'empereur avait été secondé dans son dessein. Après l'insurrection de Gand, Charles-Quint sembla reconnaître que la Belgique avait besoin de former un état mieux uni, et qu'il fallait à cette contrée un souverain qui fût tout à elle. Alors il proposa aux ambassadeurs français d'unir sa fille Marie au jeune duc d'Orléans, fils de François 1^{er}, et de lui donner pour dot les Pays-Bas (1541). Dans ce projet, toutes nos provinces auraient formé un royaume, protégé par l'alliance française et cependant isolé de la France. Charles-Quint voulait s'en réserver l'administration pendant quelque temps, et fonder par degrés dans ce jeune pays l'unité nationale et les institutions monarchiques. Mais son offre fut accueillie avec défiance. Les ambassadeurs et le roi lui-même ne pouvaient se persuader qu'il renoncât sérieusement au pays le plus riche du monde.

Ce fut, comme on sait, sous le règne de Charles-Quint, qu'éclata la réforme. L'empereur, mu par des motifs politiques plutôt que par une pensée religieuse, s'opposa au progrès des doctrines de Luther.

Les édits qu'il rendit à cet effet portaient une atteinte grave, non seulement aux immunités de la ville d'Anvers, mais à toutes les constitutions belges. Jamais des mesures de cette importance n'avaient été publiées sans l'avis préalable des Etats, qui partageaient avec le souverain le pouvoir législatif. Nous dirons cependant que les sentences, les condamnations pour crime d'hérésie, étaient prononcées, non par un tribunal exceptionnel, mais par les juges ordinaires de *Vierschaere*. Les édits avaient pour eux force de lois.

Ce fut le 25 octobre 1555, que Charles-Quint, qui sentait ses forces décliner, abdiqua le gouvernement des Pays-Bas en faveur de son fils Philippe. Il lui remit l'année suivante le gouvernement de l'Espagne, et envoya les emblèmes de l'empire à Ferdinand, frère de l'empereur, renonçant lui-même à toutes les grandeurs du monde pour aller passer ses derniers jours dans la retraite. Le jour même de l'abdication de Charles-Quint, Marie, sa sœur, annonça son intention irrévocable d'abandonner les laborieuses fonctions de régente.

Charles-Quint jouit, de son temps, d'une assez grande popularité. Il savait, avec la souplesse d'Alciade, s'accommoder merveilleusement aux mœurs et aux goûts des différents peuples réunis sous son sceptre : cérémonieux avec les Espagnols, spirituel avec les Italiens, il plaisait aux populations flamandes par sa jovialité et sa bonhomie familière. Il n'oublia jamais que la Belgique avait été son berceau, aussi avait-il une prédilection toute particulière pour les Belges, ses compatriotes : il leur donna des charges dans l'armée, dans les conseils et dans le gouvernement de ses vastes Etats; les Belges, à la suite de leur prince, parurent dans toutes les contrées soumises à sa vaste domination.





DOMINATION ESPAGNOLE.



tu de temps après l'abdication de Charles-Quint, Philippe II se rendit à Anvers (18 janvier 1556). Le but de l'arrivée du roi était la tenue d'un chapitre de la Teison d'Or dans l'église de Notre-Dame. Cette cérémonie, la seule de ce genre que vit Anvers, se fit avec une grande solennité. Dix-neuf nouveaux chevaliers reçurent le collier de l'Ordre des mains du roi. Jusqu'en 1798 on put voir dans le chœur de l'église, au-dessus des stalles, les armoiries des chevaliers qui y avaient assisté.

Avec Philippe II commence une période de troubles et de guerres civiles qui amenèrent une prompte décadence de nos provinces. Quatre causes principales produisirent cette révolution qui ne finit qu'après 40 ans et qui est sans exemple dans l'histoire : 1^o l'ambition de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, surnommé le Taciturne, qui aspirait à la souveraineté de nos provinces ; 2^o les hérésies de Luther et de Calvin, qui fomentèrent l'esprit d'indépendance ; 3^o l'antipathie qui existait entre les Belges et les Espagnols réunis sous un même sceptre ; 4^o le caractère de Philippe II : ce prince fier, opiniâtre, sévère, étranger aux mœurs des Belges, voulut gouverner les Pays-Bas d'une manière trop absolue ; il ne sut

faire aucune distinction entre le caractère des Belges et celui des Espagnols.

Après avoir terminé la guerre avec la France, Philippe s'occupa de l'organisation de nos provinces. Le gouvernement en fut confié aux principaux seigneurs, au-dessus desquels le roi plaça, comme gouvernante, Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint. Ces mesures prises, Philippe II partit pour l'Espagne (20 août 1559). Il laissait le pays dans une situation grosse d'orages et de calamités. Raconter toutes les

horreurs qui, dans ces temps troubles, ensanglantèrent notre sol, nous entraînerait trop loin ; cette époque est, au surplus, une des mieux connues. Nous nous bornerons à quelques incidents, à quelques phases de cette grande querelle et qui concernent plus spécialement Anvers.

Une extrême agitation régnait dans le pays; la plupart des villes commençaient à prêter ouvertement leur appui aux signataires du *Compromis des Nobles*. L'indulgence forcée du gouvernement, l'attitude douteuse de la noblesse, l'exaltation du peuple augmentaient l'audace des sectaires; des bandes d'aventuriers français, qui rôdaient depuis quelque temps sur la frontière, se répandirent dans le Hainaut et dans la Flandre, et les ministres calvinistes parcoururent les campagnes, atroupant les habitants par leurs prédications. Ces prêches offraient un singulier spectacle: on y voyait parfois jusqu'à dix mille et même vingt mille auditeurs, armés de mousquets, de poignards et de halberdes; ils avaient leurs postes avancés, et les avenues de la plaine étaient barricadées avec des chariots.

Le prédicateur, allemand ou français, se faisait entendre du haut d'une chaire, formée le plus souvent à la hâte avec des charrettes et des troncs d'arbre; une toile suspendue au-dessus de sa tête le garantissait du soleil ou de la pluie; les auditeurs étaient placés du côté opposé au vent, pour ne rien perdre du préche. Ces assemblées se multiplièrent et, l'impunité redoublant la hardiesse des sectaires, ils se permirent de promener leurs ministres en triomphe, de leur donner une escorte de gens armés, de braver audacieusement les lois par ces démonstrations séditieuses. Les magistrats d'Anvers envoyaient courrier sur courrier à la duchesse de Parme pour l'engager à mettre, par sa présence, un terme aux manifestations menaçantes des révolutionnaires: c'était le seul moyen, disaient-ils, de prévenir l'entière ruine de la ville, que déjà un certain nombre de négociants, redoutant le pillage, étaient sur le point de quitter. Dans cette dangereuse conjoncture, la crainte de compromettre l'autorité royale empêcha seule la gouvernante de se rendre aux vœux qui lui étaient exprimés: mais elle se fit remplacer par le prince d'Orange.

Celui-ci avait vivement désiré cette mission, à ce point même qu'il poussa la magistrature communale à l'imposer en quelque sorte au choix de la duchesse il voulait essayer sa popularité. Les habitants, au nombre de plus de trente mille, vinrent au devant de lui (13 juillet 1566) « Vivez les Gueux! » lui criaient-ils de toutes parts. « Voilà celui qui nous apporte la liberté! » Guillaume légitimé désapprouva ces manifestations; sous ses efforts furent employés ostensiblement à ramener le calme dans la ville; il réussit à y empêcher l'introduction des prêches, mais, de gré ou de force il dut tolérer les assemblées presque innombrables qui se tenaient dans les faubourgs.

Des excès vraiment déplorables attristèrent une autre partie du territoire. Une bande d'environ trois cents personnes et composée de bouchers, de paysans, de vagabonds et de prostituées, avait attaqué les églises et les abbayes du côté de Saint-Omer et de Menin; leur rage impie avait forcé l'entrée des temples, renversé les autels, brisé les images, détruit ou profané tous les objets sacrés. Lors des fêtes de l'Assomption et alors que les premiers bruits de ces attentats commencèrent à circuler dans le pays, Anvers fourmillait de gens sans aveu.

Cette foule fanatique brûlait d'imiter les iconoclastes de Saint-Omer. La présence du prince d'Orange l'avait seule contenue; mais un ordre de la cour ayant forcé Guillaume à partir subitement pour Bruxelles, où les chevaliers de la Toison d'Or étaient convoqués, la ville resta exposée à toute la fureur des sectaires. Pendant l'octave de la fête, une horde de brigands et de filles publiques se porta vers l'église de Notre-Dame en chantant les psaumes de Marot. « Avant même qu'on eût fini le chant, dit Schiller, tous, saisis d'une fureur subite, se jetèrent sur la statue de la Vierge, la percent à coups d'épée et de poignard, et lui abattent la tête. Des filles publiques et des brigands arrachent les cierges de l'autel et éclairent ce coupable attentat. On met en pièces les orgues, considérées comme le chef-d'œuvre de cette époque; on arrache les tableaux, on renverse, on culbute les statues. Un Christ de grandeur naturelle, élevé vis-à-vis du maître-autel, morceau antique et précieux, est tiré à terre et mis en pièces à coups de hache, tandis qu'on épargne respectueusement les deux larrons pendus à ses côtés. Les saintes hosties sont dispersées et foulées aux pieds; les vases sacrés que le hasard fait tomber entre les mains des profanateurs, servent à boire à la santé des Gueux. Les sépulcres mêmes sont violés; on en tire les cadavres à demi rongés pour les accabler d'outrages. Tout cela se faisait avec tant d'ordre, que chacun paraissait avoir reçu sa tâche avant l'exécution... » Ce qui donna, c'est qu'on ne put reconnaître aucun des acteurs, quoique une infinité de cierges éclairaient leur détestable profanation. Elle fut poussée avec une fureur inconcevable. Cent personnes, au plus, dépouillèrent en quelques heures un temple qui comptait soixante-dix autels, et qui, après Saint-Pierre de Rome, était un des plus grands et des plus riches de la Chrétienté. Que de chefs-d'œuvre, que de précieux produits de l'art délicat du xv^e et du xvi^e siècle périrent dans cette nuit fatale! Les pertes matérielles seules furent évaluées à quatre cent mille écus d'or! Quand on reprocha aux autorités leur inaction, elles répondirent qu'une ordonnance avait défendu de rien entreprendre, en cas de troubles, sans le consentement du prince d'Orange. A la nouvelle des excès commis par les calvinistes, Philippe



L'Eglise Notre-Dame (Cathédrale)

indigné résolut de confier le gouvernement de la Belgique au plus redoutable des généraux espagnols. C'était Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, guerrier intrépide, mais hautain, cruel et impitoyable. Le 24 octobre 1567, le duc d'Albe se rendit dans nos murs, escorté de trois cents lanciers à cheval et de mille fantassins. L'objet de sa venue était l'étude du terrain propre à la construction d'une citadelle. Commencé le 27 octobre de la même année, l'ouvrage fut terminé en moins de deux ans. Il coûta 1,400,000 florins, dont 400,000 furent payés par les Anversois.



Intérieur de l'Eglise Saint-Jacques.

« Tous ceux que le Conseil des Troubles jugeait à propos d'inculper étaient tenus de comparaître ; les prêtres comme les laïcs, les têtes les plus respectables du Conseil d'Etat aussi bien que les derniers goujats de la méprisable horde des iconoclastes. Les contumaces étaient condamnés à l'exil et leurs biens dévolus au fisc ; et ceux qui, forts de leur innocence, osaient se présenter devant ces juges, étaient perdus sans ressource. On châtiait souvent vingt, quarante et même cinquante personnes de la même ville, et les plus opulentes étaient toujours les plus exposées. Les indigents qui ne possédaient rien qui pût leur faire chérir leur patrie et leurs foyers, furent surpris et amenés sans citation préalable. Un grand nombre d'honnêtes négociants, qui avaient possédé un capital de soixante à cent mille florins, furent tirés à la queue d'un cheval, les mains liées derrière le dos, jusque dans la résidence, et abreuvés d'ignominie comme s'ils eussent appartenu aux dernières classes de la société. Les procès se jugeaient avec une effrayante vitesse. La ville de Valenciennes offrit un jour le spectacle de cinquante-cinq personnes, exécutées en quelques minutes par la main du bourreau. Les nombreuses prisons que le Duc avait fait bâtir au commencement de son administration, étaient toujours encombrées de prévenus. Pendre, abattre des têtes, écarteler, brûler, tels étaient les événements ordinaires de chaque journée ; quelquefois, mais plus rarement, il était question d'exil ou de galères. Le fisc amassa par les confiscations des sommes immenses. On les évalua à 20,000,000 d'écus. »

Philippe II, voyant que la rigueur déployée par le duc d'Albe ne faisait que compliquer la situation et augmenter le désordre, comprit la nécessité de rappeler son cruel lieutenant. Le roi nomma à sa place don Louis de Cuniga y Requesens, qui était un homme d'un caractère doux et conciliant. Un de ses premiers actes à Anvers

fut de faire abattre la statue que le duc d'Albe s'était fait ériger au milieu de la place intérieure de la citadelle. Il rétablit les privilèges de la ville, abolit le conseil des Troubles, supprima les nouveaux impôts. Requesens mourut en 1576 sans avoir eu le temps de faire cesser la révolte, laissant en Belgique une soldatesque effrénée qui, privée de solde, ne vécut que de pillage.

Requesens avait désigné, pour le remplacer, les comtes de Berlaymont et de Mansfeld, deux serviteurs dévoués de la politique espagnole. Mais le Conseil d'Etat refusa de confirmer leurs pouvoirs et fut chargé lui-même, par le roi, du gouvernement de nos provinces. Singulière concession, qui semblait de la part de Philippe un abandon complet du système qu'il avait suivi depuis son départ pour l'Espagne. Composé en majorité de Belges, le conseil décréta le renvoi des troupes espagnoles et la convocation des Etats généraux, deux mesures que le roi n'avait cessé de redouter. Mais le Conseil n'avait pas assez d'autorité pour se faire obéir. Les soldats étrangers conduits par des chefs improvisés, se rendirent maîtres de plusieurs villes et commirent à Anvers ces épouvantables excès, connus sous le nom de *Furie Espagnole* (4 novembre). Sept mille personnes égorgées, les monuments publics, — l'hôtel de ville entre autres, — huit cents maisons



Chaire de Vérité de l'Eglise Saint-André.

parmi les plus riches, livrés au pillage et à l'incendie; la Bourse convertie en une vaste salle de jeu où des soldats gorgés de sang et de vin jouaient aux dés sur des tambours, les trésors enlevés au négoce; une perte totale de cinquante millions de notre monnaie, tel fut le bilan de cette horrible tragédie qui se prolongea pendant trois jours et frappa d'un coup mortel notre métropole commerciale. Pendant ces affreuses saturnales, les Etats généraux s'agitaient en de vaines délibérations. Quelques hommes énergiques résolurent de faire leur œuvre. Un congrès se réunit à Gand; et le parti national, très nombreux en Belgique, y étaient représentés. L'assemblée avait en vue de jeter les bases d'une alliance solide et durable entre les dix-sept provinces des Pays-Bas. Pensée féconde, dont le trompie devait amener le salut de la patrie. La décision fut prompte et, le 8 novembre 1576, les délégués signèrent, dans la salle du trône de l'hôtel de ville, cette charte remarquable appelée dans l'histoire la *Pacification de Gand*.

Philippe II, apprenant que le Conseil d'Etat n'avait pu conserver l'autorité, avait enfin désigné un nouveau gouverneur pour les Pays-Bas, c'était Don Juan, fils naturel de Charles-Quint, illustre par la victoire de Lépante. Ce prince était arrivé à Luxembourg, le jour même du sac d'Anvers. Les Etats avant de l'accueillir, lui posèrent pour condition le renvoi des troupes étrangères et la ratification du traité de Gand. Don Juan accepta, par l'*Edit perpétuel*, signé à Marche en Famenne, le 12 février 1577. Cet accommodement eut pour conséquence immédiate l'évacuation des places fortes par les troupes espagnoles.

Cependant, Don Juan essaya d'éduquer cet article de l'*Edit de Marche* en ce qui concernait les Allemands. Le frère de Philippe II voulut s'assurer la possession de quelques bonnes forteresses sur lesquelles il pût s'appuyer pour réduire à l'obéissance le reste du pays. Il s'empara par surprise du château de Namur; mais un complot qu'il fit pour se rendre maître de la même manière de valent manquer d'avorter. Un officier de garnison même de la Citadelle, le capitaine De Bours, entreprit sous main de gagner la forteresse aux Etats. Le gouvernement de la cité avait été confié à Liedekerke, chaud partisan du prince d'Orange. De Bours s'entendit avec lui. On le munit d'une forte somme d'argent, secrètement avancée par quelques riches marchands de la place; avec cet argent, il gagna les mercenaires de la garnison en leur payant l'arrière de leur solde. Une seule compagnie demeura fidèle à Treslong. Au jour fixé (1^{er} août 1577), Treslong fut arrêté et désarmé par ses propres soldats, après une courte lutte. Liedekerke, aussitôt qu'il en connut l'issue, se rendit à la citadelle, dont il prit possession au nom des Etats.

La garnison allemande de la ville, dont les chefs se croyaient trahis, inspirait des craintes sérieuses aux habitants. Ceux-ci négocièrent avec eux, à prix d'argent, l'évacuation de la ville par la soldatesque. Mais ces négociations n'aboutissaient pas. Cependant, depuis deux heures, on avait signalé quelques voilures qui remontaient l'Escaut. Tout à coup, on vit apparaître, au tournant du fleuve, toute une escadre de navires zélandais qui arbora le pavillon redouté des Provinces-Unies. C'était l'amiral de Heulstien, que le prince d'Orange, instruit de ce qui allait se passer à la citadelle d'Anvers, avait envoyé en observation dans l'Escaut, et qui, à la nouvelle des événements qui venaient de s'accomplir, avait pris sur lui d'avancer pour prêter appui aux troupes des Etats. Quelques coups de canon tirés de la flotte produisirent un effet magique. Aussitôt, les soldats allemands se mirent à courir vers la porte de Slyk, jetant armes et bagages, et ne songeant même plus à emporter l'argent qu'on leur offrait, et pour lequel, depuis longtemps, ils n'avaient qu'à tendre la main. Quand le dernier fut sorti, on ferma la porte sur ses talons



Pompe de Quentin Massys

conservé l'autorité, avait enfin désigné un nouveau gouverneur pour les Pays-Bas, c'était Don Juan, fils naturel de Charles-Quint, illustre par la victoire de Lépante. Ce prince était arrivé à Luxembourg, le jour même du sac d'Anvers. Les Etats avant de l'accueillir, lui posèrent pour condition le renvoi des troupes étrangères et la ratification du traité de Gand. Don Juan accepta, par l'*Edit perpétuel*, signé à Marche en Famenne, le 12 février 1577. Cet accommodement eut pour conséquence immédiate l'évacuation des places fortes par les troupes espagnoles.

Plein de confiance dans le succès de ce plan, le Gouverneur se regardait déjà comme maître d'Anvers. Il y avait fait acte de souveraineté en renouvelant le magistrat. Par malheur, des lettres écrites par lui à son secrétaire Escoredo, qui se trouvait à Madrid, furent interceptées dans les environs de Bordeaux et tombèrent entre les mains de Henri de Navarre, qui les envoya à Guillaume d'Orange, lequel s'empressa de les communiquer aux Etats généraux. Les projets de Don Juan, ainsi dévoilés, ne pouvaient manquer d'avorter. Un officier de garnison même de la Citadelle, le capitaine De Bours, entreprit sous main de gagner la forteresse aux Etats. Le gouvernement de la cité avait été confié à Liedekerke, chaud partisan du prince d'Orange. De Bours s'entendit avec lui. On le munit d'une forte somme d'argent, secrètement avancée par quelques riches marchands de la place; avec cet argent, il gagna les mercenaires de la garnison en leur payant l'arrière de leur solde. Une seule compagnie demeura fidèle à Treslong. Au jour fixé (1^{er} août 1577), Treslong fut arrêté et désarmé par ses propres soldats, après une courte lutte. Liedekerke, aussitôt qu'il en connut l'issue, se rendit à la citadelle, dont il prit possession au nom des Etats.

La garnison allemande de la ville, dont les chefs se croyaient trahis, inspirait des craintes sérieuses aux habitants. Ceux-ci négocièrent avec eux, à prix d'argent, l'évacuation de la ville par la soldatesque. Mais ces négociations n'aboutissaient pas. Cependant, depuis deux heures, on avait signalé quelques voilures qui remontaient l'Escaut. Tout à coup, on vit apparaître, au tournant du fleuve, toute une escadre de navires zélandais qui arbora le pavillon redouté des Provinces-Unies. C'était l'amiral de Heulstien, que le prince d'Orange, instruit de ce qui allait se passer à la citadelle d'Anvers, avait envoyé en observation dans l'Escaut, et qui, à la nouvelle des événements qui venaient de s'accomplir, avait pris sur lui d'avancer pour prêter appui aux troupes des Etats. Quelques coups de canon tirés de la flotte produisirent un effet magique. Aussitôt, les soldats allemands se mirent à courir vers la porte de Slyk, jetant armes et bagages, et ne songeant même plus à emporter l'argent qu'on leur offrait, et pour lequel, depuis longtemps, ils n'avaient qu'à tendre la main. Quand le dernier fut sorti, on ferma la porte sur ses talons



Le Calvaire (Église, Saint-Paul).

et l'on respira, soulagé d'un poids immense. La ville était enfin, pour la première fois depuis dix ans, délivrée complètement de la présence de troupes étrangères!

Ce que le peuple souhaitait, c'était de voir disparaître la citadelle, monument de la tyrannie du duc d'Albe. D'après l'avis du prince d'Orange, le sire de Liedekerke se rendit à Bruxelles auprès des États pour demander, au nom de la ville, l'autorisation de démolir cette forteresse; les États, l'accordèrent sans hésiter. On s'arrêta à la résolution de raser la partie des murs qui regardait la ville et de conserver celle qui complétait ses fortifications du côté sud.

Le prince d'Orange, cédant à la sollicitation des États, arriva à Anvers le 17 septembre. Il fit son entrée par la porte Rouge, au milieu d'un concours immense de peuple qui le saluait comme un libérateur. Le prince resta cinq jours à Anvers, logeant à l'abbaye de Saint-Michel, dans les anciens appartements réservés aux Souverains, puis il partit pour Bruxelles.

Les États généraux décernèrent au prince d'Orange le titre de *Ruwaert* du Brabant. Le gouvernement des Pays-Bas fut offert, par le parti opposé au prince, à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe. Dès le premier jour, l'archiduc subit l'ascendant du prince d'Orange. Le nouveau gouverneur arriva à Anvers le 21 novembre 1577. Il prit l'engagement solennel de respecter la Pacification de Gand. Le prince d'Orange en fit autant. Don Juan fut déclaré traître à son serment et ennemi de la patrie. Malheureusement, il était toujours en possession des forteresses de Namur et de Luxembourg; il avait réuni ce qui restait en Belgique de troupes espagnoles et allemandes. Avec ces forces, il attaqua près de Gembloux l'armée des États et lui fit essuyer une défaite complète (31 janvier 1578).

Don Juan mourut le 1^{er} octobre 1578. Le commandement de l'armée espagnole échut à Alexandre Farnèse, prince de Parma, son neveu et fils de la duchesse Marguerite. Ce jeune prince, un des meilleurs guerriers de son temps, fut bientôt à la tête d'une armée de trente-deux mille hommes, avec lesquels il entreprit la soumission de la Belgique.

Après la défaite de Gembloux, l'archiduc Mathias, le prince d'Orange et les États généraux s'étaient transportés à Anvers, parce qu'ils se croyaient plus en sûreté derrière nos remparts qu'à Bruxelles.

Anvers était donc devenu le centre et le siège du Gouvernement national. Mais l'animosité des partis n'en faisait pas un séjour bien tranquille.

Il serait difficile de disculper le prince d'Orange du reproche d'avoir violé ou laissé violer la trêve que, sous le nom de *Pax de religio*, il avait proclamée. En effet, sous ses yeux, des scènes scandaleuses, de la part des protestants, eurent lieu sans qu'il fit rien pour les réprimer; les églises furent de nouveau dévastées, le clergé persécuté, les biens ecclésiastiques vendus. Quant à l'archiduc Mathias, le *greffier du Taciturne*, il échappa, par sa nullité complète, à toute responsabilité.

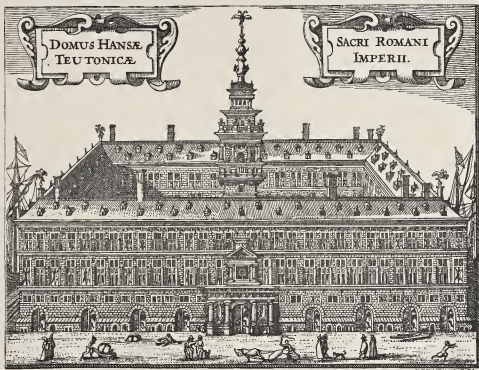
Il ne suffisait pas que l'archiduc Mathias fût devenu aux mains du prince d'Orange un instrument docile et résigné; ce qu'il fallait à la révolution, c'était un prince qui pût lui apporter l'appui d'une bonne armée et d'une grande puissance voisine. C'est pourquoi les États avaient jeté les yeux sur François d'Alençon, frère du roi de France. L'archiduc Mathias, se sentant devenu inutile, assembla les États et leur remit sa démission de gouverneur. Il partit ensuite pour l'Allemagne.

Le duc d'Alençon arriva à Anvers le 15 février 1582. On lui fit une réception splendide. Mais la confiance que les États et le prince d'Orange avaient placée dans son concours devait être bientôt tristement déçue. Depuis longtemps il complotait un coup d'État qui le rendit maître absolu. Le mouvement devant s'exécuter à la fois dans toutes les villes où il avait des garnisons; et lui-même comptait donner à Anvers le signal de cette révolution militaire. Par bonheur, le patriotisme des bourgeois d'Anvers déjoua cette odieuse manœuvre. Les habitants, indignés, oublièrent les discordes civiles pour s'unir contre les auteurs d'un lâche guet-apens. Les Français furent chassés de la ville, jetés du haut des remparts dans les fossés des fortifications. A Nieuport, à Bruges, à Ostende, ils eurent le même sort, et la *camisade* du duc d'Alençon marqua la fin de ce règne qui eût rendu à la Belgique, sous un autre drapeau, les horreurs du régime espagnol. Les historiens évaluent à trois ou quatre mille le nombre des victimes de la tentative insensée du duc d'Alençon.

Le magistrat d'Anvers fit creuser une immense fosse, dans les remparts mêmes, au pied de la tour qui était le reste de l'ancienne porte de Kipdorp. Les cadavres des Français y furent jetés pêle-mêle, nobles et vilains. Ce lieu fut longtemps désigné sous le nom aujourd'hui oublié, de « Tombe des Français, » (het Graf der Franschen). La nouvelle porte de Kipdorp était alors inachevée (elle ne fut terminée qu'après l'an 1600); le magistrat fit sculpter sur la façade ce chronogramme: AUXILIUM SUIIS DEUS. Il rappelait la date (1583) d'un événement dont Anvers peut à bon droit s'enorgueillir.

Le duc d'Alençon se retira à Dunkerque et, le 10 juin 1584, il mourut de faiblesse et d'épuisement. L'occasion était de nouveau favorable au duc de Parme. Il conduisit son armée en Flandre, et reçut la soumission de presque toute la province. Vers la même époque, le prince d'Orange, dont la tête avait été mise à prix, suivant un horrible usage espagnol, périt à Delft, assassiné par Balthasar Gérard (10 juillet 1584). Sa mort priva de chef les provinces septentrionales, et elles ne tentèrent aucun effort pour soutenir les villes qui résistaient encore en Belgique. Gand et Bruxelles se soumirent successivement. Partout Farnèse accordait le maintien des anciens privilèges et une amnistie générale, et cette sage douceur désarmait les habitants.

La soumission d'Anvers coûta plus cher. Dès le mois de juillet 1584, le prince de Parme avait fait cerner entièrement cette grande ville. Son plan était aussi hardi que vaste : il avait résolu de s'emparer de tous les forts qui avaient été élevés sur les bords de l'Escaut, de construire de nouvelles redoutes aux endroits d'où il pourrait dominer le fleuve dans toute sa largeur, enfin, d'attaquer en même temps les places voisines de la



La maison Hanséatique construite d'après les plans de C. de Vriendt.

Flandre et du Brabant, afin qu'elles ne pussent envoyer par terre aux assiégés les vivres qu'il cherchait à leur couper par eau. Ce plan fut d'abord couronné de succès : les Espagnols enlevèrent les forts de Lillo et de Liefkenshoek, construisirent Calloo, se rendirent maîtres de Termonde et, par la prise de cette place importante, interrompirent toute communication avec les insurgés de Gand. Lorsque les villes du Brabant et de la Flandre furent tombées les unes après les autres au pouvoir de Farnèse, le siège d'Anvers fut poussé avec une nouvelle vigueur. L'Escaut fut fermé au moyen de trente-deux gros navires, accrochés par de fortes chaînes et séparés par une distance de vingt-deux pieds, afin de ne pas entraver le cours du fleuve : ces intervalles étaient remplis par des poutres couvertes de planches, rangées transversalement et garnies d'un parapet : chaque vaisseau

présentait à l'ennemi, tant du côté d'Anvers que de la Zélande, la bouche d'un canon. Les extrémités du pont étaient protégées par les deux forts de Calloo et d'Ordam; enfin, plus de quinze cents hommes veillaient à la défense de ces ouvrages. Le succès de cette laborieuse entreprise surprit les assiégés sans les abattre. La ville renfermait une forte garnison et elle avait encore des vivres pour quelques mois; là aussi l'exaspération du peuple était telle, que le Conseil municipal avait été obligé de prendre un arrêté qui défendait, sous peine de mort, de manifester, soit en public soit en secret, le désir de se réconcilier avec l'Espagne. A trois reprises et par des moyens différents, les Anversois essayèrent de rompre la barrière qui leur enlevait l'appui de leurs alliés du Nord.

Ils ne furent pas plus heureux dans la tentative qu'ils firent pour s'emparer de la contre-digue de Couwesteen, afin d'inonder toute la plaine entre Lillo et Liefkenshoek et d'ouvrir ainsi une nouvelle voie aux vaisseaux hollandais. Après ces tentatives infructueuses, les assiégés commencèrent à ressentir les effets de la disette. Les magistrats s'employaient à ranimer le courage des habitants; ils avaient l'espoir de se soutenir jusqu'à ce que les blés semés autour des ouvrages extérieurs pussent être coupés; mais avant cette époque, les assiégeants avaient emporté ces ouvrages et s'étaient appropriés ces moissons. Comme, en désespoir de cause, on proposait de chasser hors des murs les catholiques, le peuple, naguère si résolu, se souleva et contraignit Philippe de Marnix à entamer des négociations avec le prince de Parme.

La capitulation, signée le 17 août 1585, portait en substance : « Que la ville rentrerait sous l'obéissance du roi d'Espagne, aux mêmes titres que par le passé; qu'elle recouvrerait ses anciens privilèges et payerait quatre cent mille florins pour les frais de la guerre. » De son côté, Farnèse accordait aux habitants une amnistie générale, autorisant les réformés à séjourner pendant quatre ans encore dans la ville pour leur donner le temps de réaliser leurs biens, mais ne voulait reconnaître qu'aux catholiques seuls le droit de professer publiquement leur religion. Ce fut le 27 août que le représentant de Philippe II fit son entrée triomphale à Anvers; il était à cheval, entouré de la noblesse belge et suivi de son armée victorieuse. Il reçut les félicitations du corps municipal, qui l'attendait à la porte de l'Empereur.

Quant à Marnix, quoiqu'il eût défendu Anvers avec la plus grande vaillance, et que le prince de Parme lui-même rendit hommage à son désintéressement, il ne put se soustraire aux soupçons et aux calomnies même



Réception de Charles-Quint à Anvers (11 février 1585)

de ses coreligionnaires; lorsque l'ancien collaborateur, l'ancien ami de Guillaume de Nassau débarqua dans l'île de Walcheren, l'accueil qu'on lui fit décelait une singulière défiance, pour ne pas dire une noire ingratitude. Dès ce moment, Philippe de Marnix ne fut plus associé au gouvernement de l'Etat, bien que Maurice de Nassau, le fils du Taciturne, le consultât dans les occasions importantes.



15). d'après le tableau de P. Vander Ouderma.

ville, les archiducs durent s'opposer aux entreprises du prince Maurice de Nassau sur la Flandre. Albert eut d'abord l'avantage, mais ensuite, malgré sa bravoure, il perdit, contre ce grand capitaine, la bataille de Nieuport.

Pendant cet échec eut peu de conséquences et, grâce au génie d'Ambroise Spinola, après un siège de trois ans, qui coûta la vie à 100,000 hommes, les archiducs arrachèrent Ostende aux Hollandais, et parvinrent enfin à conclure une trêve de douze ans avec les Provinces-Unies.

Cette trêve fut signée le 9 avril 1609, à Anvers. Pendant cet intervalle de repos, le pays répara une partie

Philippe II apprit au milieu de la nuit la nouvelle de la reddition d'Anvers. Il sauta de son lit et courut, fou de joie, à la chambre de sa fille, l'infante Isabelle, qu'il éveilla, en criant : « Ma fille, Anvers est à nous ! »

Alexandre Farnèse mourut à Arras le 3 décembre 1593, âgé seulement de quarante-six ans. Le comte Ernest de Mansfeld le remplaça provisoirement; mais bientôt Philippe II nomma gouverneur des Pays-Bas l'archiduc Ernest d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II. Ce prince fit à Anvers une entrée solennelle à la suite de laquelle se donna à la Grand'Place un tournoi splendide, le dernier dont notre ville fut témoin.

L'archiduc Ernest étant mort le 22 février 1595, fut remplacé par son père l'archiduc Albert, qui épousa l'infante Isabelle, fille de Philippe II. Les provinces belges furent d'abord heureuses d'être replacées sous une dynastie particulière; mais l'avenir leur réservait de cruelles déceptions. En effet, le règne des archiducs ne devait pas avoir de lendemain, — on dit que Philippe II le savait, — et la couronne de l'Espagne avait conservé le droit de mettre des garnisons dans les forteresses du pays. Philippe II mourut le 13 septembre 1598, et Philippe III, son successeur, ratifia l'acte par lequel son père cédait les Pays-Bas à l'infante Isabelle.

La chute d'Anvers (1583) avait rompu le lien qui avait rattaché cette ville pendant quelques années à la Confédération des Provinces-Unies; elle amena la séparation définitive de la Belgique et de la Hollande. Aussi, à peine inaugurés dans les principales

de ses pertes. Les lois furent remises en vigueur et l'ordre rétabli. Les villes semblaient sortir de leurs ruines, les églises étaient relevées, et les campagnes se repeuplaient. On vit renaître plusieurs industries et refleurir un peu le commerce. Les beaux-arts surtout, protégés par les archiducs et animés par le génie de Rubens, répandirent un nouvel et vif éclat.

Malheureusement, l'archiduc mourut sans postérité (1621), et sa mort fut pour les Belges un présage de nouvelles calamités : elle replaçait nos provinces sous l'autorité de l'Espagne où régnait alors l'inhabile Philippe IV, fils et successeur de Philippe III. Cependant l'infante Isabelle gouverna encore pendant douze ans la



Hôtel bâti en 1745, par Jean Van Susteren, Seigneur de 's Gravenwezel, actuellement le Palais du Roi.

Belgique, qu'elle sut défendre contre la politique artificieuse de la France et de la Hollande. Isabelle mourut en 1633 et, après deux siècles, les Belges vénèrent encore la mémoire immortelle de cette bonne et vertueuse princesse.

Après la mort d'Isabelle, la Belgique fut presque continuellement le théâtre de guerres désastreuses qui morcelèrent son territoire, décimèrent sa population et achevèrent de ruiner son commerce et son industrie. Nous ne raconterons pas tous ces événements qui ont ensanglanté la Belgique entière : le même sort qui atteignit les villes de notre pays, frappa également Anvers; mais nous donnerons quelques faits, quelques dates, pour ne pas rompre le fil historique. Lorsque nous rencontrerons quelque épisode bien particulier à notre ville, nous lui consacrerons tous les détails qu'il comporte.

Après la mort d'Isabelle, Philippe IV nomma au gouvernement de la Belgique son frère, le cardinal Ferdinand d'Espagne. C'était un prince intrépide, qui fit preuve de talents militaires. La France et la Hollande s'étaient ligués pour la conquête et le partage de nos provinces. Les forces des deux puissances se réunirent et entrèrent ensemble dans le Brabant (1635). Elles assiégèrent Louvain; mais le courage des bourgeois sauva la ville, et le cardinal infant poursuivit vivement les ennemis dans leur retraite. Depuis lors il continua à soutenir la guerre sans infériorité, quoiqu'il fût attaqué à la fois au nord et au midi, et il eut la gloire d'avoir tenu ferme de tous côtés jusqu'au dernier moment. Il mourut en 1641, d'une maladie causée par les fatigues de la guerre.

Son successeur, Don Francisco de Mello, vieux capitaine, obtint d'abord quelques avantages sur les Français; mais il perdit contre le duc d'Enghien, célèbre depuis sous le nom de Grand Condé, la fameuse bataille de Rocroi, qui disposa l'Espagne à la paix.

L'Italien Piccolomini le remplaça dans le commandement. Deux tentatives dirigées contre Anvers par le chef des forces hollandaises, Frédéric-Henri de Nassau, échouèrent complètement grâce à l'attitude énergique des Espagnols. Mais, pressé de toutes parts, le nouveau gouverneur finit par perdre plusieurs villes; il fut rappelé en 1647, pour faire place à l'archiduc Léopold d'Autriche.

Il eût été peut-être assez facile alors aux Hollandais d'exécuter les projets de conquête qu'ils avaient formés quelques temps auparavant, et d'accabler la Belgique que les Français continuaient à presser. Mais les Provinces-Unies commençaient à redouter la grandeur toujours croissante de la France. Elles songèrent à traiter avec l'Espagne, et les députés des deux pays conclurent la paix au congrès de Munster (1648). Par ce traité, les Hollandais gardaient toutes leurs conquêtes territoriales et exigèrent de plus que l'Escaut restât fermé du côté de la mer, afin que le commerce d'Anvers ne pût jamais se rétablir. L'Espagne eut la lâcheté d'y consentir et la ruine définitive d'Anvers se trouva consommée.

L'archiduc Léopold continua la guerre contre la France avec des alternatives de succès et de revers; il retourna à Vienne en 1656.

Don Juan d'Autriche (11^e de ce nom), qui le remplaça, perdit contre les Français la bataille des Dunes; cette défaite (1658) amena le traité des Pyrénées, le premier de ceux qui morcelèrent notre territoire; Philippe IV céda à Louis XIV l'Artois et plusieurs villes de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg, pour servir de dot à l'infante Marie-Thérèse, que le jeune monarque épousa.

A partir de cette époque l'ambitieux Louis XIV ne cessa de démembrer la Belgique. Ainsi lorsque le faible Charles II succéda à son père Philippe IV, le monarque français, invoquant le prétendu droit de dévolution, envahit la Flandre, l'Angleterre et la Hollande le forcèrent cependant à la *paix d'Aix-la-Chapelle* (1668), par laquelle il conservait les villes qu'il avait conquises.

Quatre ans plus tard Louis XIV attaqua la Hollande et les puissances s'étant coalisées contre lui, la Belgique devint, pendant cinq ans, le théâtre d'une guerre désastreuse. Elle fut témoin de la bataille de Senefé (1674), gagnée par le prince de Condé sur les alliés commandés par le prince d'Orange, arrière-petit-fils de Maurice de Nassau. Le traité de Nimègue, qui termina cette guerre générale, céda encore à la France plusieurs villes belges.

En 1686, les puissances s'étant liguées de nouveau à Augsbourg contre l'ambitieux Louis XIV, la Belgique eut à subir encore huit années de guerres sanglantes (de 1689 à 1697). Quatre grandes batailles furent livrées sur son territoire: la bataille de Walcourt, gagnée en 1689 sur les Français par le prince de Waldeck, général des alliés; celle de Fleurus (1690), de Steenkerque (1692) et de Neerwinden (1693), gagnées sur les alliés par le maréchal de Luxembourg. En 1695, les Français bombardèrent Bruxelles où 4,000 maisons furent détruites. Le traité de Ryswyck (1697) rétablit les choses dans l'état où les avait mises le traité de Nimègue.

Charles II, mort sans enfants (1700), avait institué pour héritier de la monarchie espagnole, Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, et cet événement alluma la guerre de la *succession d'Espagne*; les puissances se liguèrent pour la troisième fois contre la France devenue trop puissante. Les Français sont battus à Ramillies (1706), par le célèbre Marlborough, général anglais, qui, de concert avec le vaillant prince Eugène, gagne en 1709, une seconde bataille sur les Français à Malplaquet. Ces revers forcent le grand roi à demander la paix, qui fut signée à Utrecht (1713). Ce traité plaça la Belgique sous la domination autrichienne. Mais comme il avait été arrêté qu'elle ne serait remise à la maison d'Autriche que lorsque celle-ci aurait donné une *barrière* à la Hollande contre la France, des conférences s'ouvrirent à Anvers pour régler ce dernier point. Les négociations traînèrent en longueur par suite des prétentions de la République hollandaise. Après des discussions parfois orageuses, le traité fut enfin signé à Anvers le 15 novembre 1715. Il était stipulé que les Provinces-Unies remettraient à S. M. I. les *Pays-Bas espagnols*, destinés à ne former qu'un seul domaine indivisible et inaliénable de la maison d'Autriche:



Entrée de Charles-Quint à Anvers

TABIEAU DE HANS MAKART, D'APRÈS U



septembre 1521.) Voir page 27.

TOGRAPHIE DE O. ANGERER, VIENNE.

aucune partie de ce territoire ne pourrait jamais appartenir à la France: Il serait entretenu dans les *Pays-Bas autrichiens*, pour la sûreté de la République, un corps d'armée de trente à trente-cinq mille hommes, dont la Belgique fournirait les deux cinquièmes et l'Empereur les trois autres cinquièmes.

En outre, la République obtenait le droit de tenir *garnison exclusive* dans les villes et les châteaux de Namur, de Tournai, de Menin, de Furnes, de Warneton, d'Ypres et dans le fort de Knocck: la garnison de Termonde devait être mixte. Bien qu'ils fussent obligés de prêter serment à l'Empereur, les commandants des places de la barrière étaient nommés par les Etats généraux qui pouvaient fortifier ces places à leurs frais, de l'avis du gouverneur général des Pays-Bas autrichiens. L'Empereur leur permettait encore d'occuper et d'inonder, en cas de guerre, le territoire situé entre l'Escaut et la Meuse jusqu'au Démer. Pour l'entretien des garnisons dans les places de la barrière, il leur allouait une rente annuelle de 1,250,000 florins, hypothéquée sur les subsides des provinces belges, et sous peine d'exécution militaire. On perpétuait, en la renouvelant, la stipulation du traité de Munster relative à la fermeture de l'Escaut. Les puissances maritimes obtenaient également la ratification des mesures qu'elles avaient prises au détriment de l'industrie belge.

DOMINATION AUTRICHIENNE.

La domination autrichienne, qui devait se prolonger jusque vers la fin du siècle, s'imposa en 1716.

Le représentant de Charles VI trouva notre pays dans une situation affligeante: une sorte de malaise

et d'incertitude, suite naturelle de tant d'infortunes, paralysait le ressort de l'administration, tandis que le ressentiment de l'humiliante Convention d'Anvers traitait enfin de leur léthargie tous ceux qui se rappelaient la richesse et la puissance de nos anciennes communes.

L'administration intérieure du représentant de l'Empereur (comte de Königsegg) ne dura que quelques mois. Dès le 25 juin, le prince Eugène de Savoie fut investi de la dignité de gouverneur général des Pays-Bas; mais comme il était occupé alors à défendre la Hongrie attaquée par les Turcs, le marquis de Prié fut désigné, en qualité de *ministre plénipotentiaire*, pour administrer sous ses ordres et le remplacer pendant son absence.

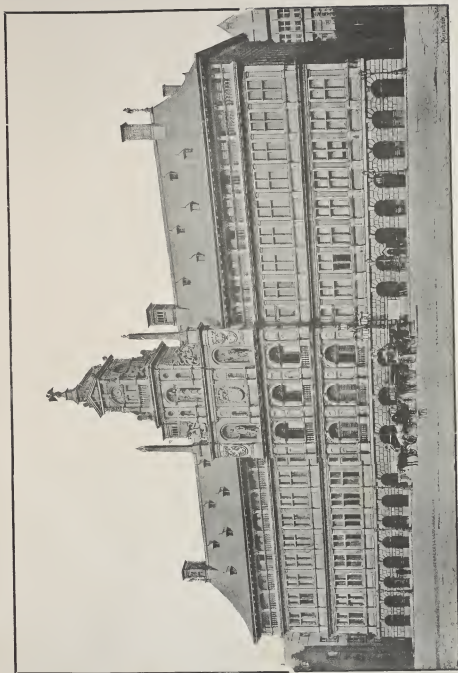
Rappelé peu après et remplacé par l'archiduchesse Marie-Elsabeth (1723), sœur de l'Empereur, princesse d'un caractère bienveillant, qui se fit aimer des Belges. Bien que son administration manquât un peu de vigueur, la princesse sut, pendant seize ans, maintenir le pays dans une paix profonde.



La Boucherie vue du côté dit Bloedberg.

Le nouveau gouverneur, pour satisfaire aux exigences du traité de la Barrière, réclama de nouveaux impôts et heurta les privilèges du pays. A Anvers, les représentants des métiers, voulant différer leur consentement à l'établissement des subsides que réclamait le marquis, durent se résigner lorsque le ministre, ayant fait diriger des troupes sur cette ville, la menaça de logements militaires. L'ordre rétabli, le gouverneur travailla à relever le commerce belge presque anéanti; à cet effet, il établit à Ostende (1723), pour le commerce des Indes Orientales, une Compagnie générale; mais la Hollande et l'Angleterre, alarmées, forcèrent bientôt l'Empereur à l'abolir.

Le marquis de Prié fut



L'Hotel de Ville, construit sur les plans de Carnot de Froesch (1850)

Charles VI mourut en 1740. Avant sa mort, il avait, par sa *Pragmatique sanction*, institué sa fille Marie-Thérèse son héritière universelle. En attendant, Charles de Lorraine remplaça Marie-Elisabeth dans le gouvernement de nos provinces.

Marie-Thérèse, qui n'avait alors que vingt-trois ans, vit, aussitôt après la mort de son père, presque toute l'Europe se coaliser contre elle : Frédéric le Grand, roi de Prusse, lui enleva la Silésie; l'électeur de Bavière marcha sur Vienne, et se fit élire empereur à Francfort; les Français s'emparèrent de Prague, capitale de la Bohême. Dans une position si critique, la jeune reine ne trouva de ressources que dans son courage héroïque; elle sut électriser les braves Hongrois, qui prirent la généreuse résolution de mourir pour leur roi *Marie-Thérèse*, dont l'habile politique ne tarda pas à rompre la ligue formidable des puissances. Le traité d'Atu-la-Chapelle, qui termina la guerre de la *succession d'Autriche*, rendit les Pays-Bas catholiques à Marie-Thérèse et reconnut pour empereur d'Allemagne François de Lorraine, son époux (1748).

Alors Charles de Lorraine, beau-frère de l'impératrice, vint prendre le gouvernement de nos provinces. Général instruit, brave et sage, il avait combattu contre les Prussiens et les Français, pendant la guerre de la succession, avec des alternatives de victoires et de défaites. Lorsque la paix lui permit de prendre le gouvernement des Pays-Bas, il y seconda toutes les vues généreuses de Marie-Thérèse, qui encouragea le commerce, l'industrie et surtout l'agriculture, fit fleurir les sciences, les lettres et les arts en fondant une école militaire à Anvers, une académie à Bruxelles, et en établissant des collèges dans les principales villes de nos provinces. Ce bon prince mourut en 1780. Marie-Thérèse mourut la même année, avec le titre glorieux de « mère de la patrie » que lui décernèrent les peuples, et surtout les Belges qui avaient vécu heureux sous son règne.

Joseph II, fils et successeur de Marie-Thérèse, forma d'abord des projets favorables à l'indépendance de nos provinces. Le traité de la Barrière subsistait encore; l'empereur ordonna la démolition des places fortes, et les garnisons étrangères se retirèrent sans résister. Il réclama ensuite la liberté de l'Escaut; mais il cessa bientôt de soutenir ses justes prétentions, et se contenta d'une somme de dix millions de florins que la Hollande sacrifia



L'ouverture de la Foire d'Anvers au Moyen Âge

pour conserver son monopole. Il voulut alors modifier les lois, le gouvernement et les mœurs des Belges, en supprimant les anciens privilèges et les usages nationaux, pour établir des institutions et des coutumes nouvelles.

Il s'attaqua d'abord au clergé, et voulut établir lui-même un séminaire général. Ensuite, il abolit les tribunaux et les conseils; enfin il cassa les Etats de Hainaut et de Brabant qui lui résistaient (1789). C'étaient des actes de despotisme, et ils furent soutenus avec brutalité.

La résistance ne se fit pas attendre. Il s'était formé, à Bréda, un comité de Belges émigrés, qui put bientôt réunir deux ou trois mille volontaires. Le commandement fut confié au colonel Van der Meersch, vieil officier d'une valeur éprouvée. Il entra en Brabant avec sa faible troupe et battit les Autrichiens à Turahout (26 octobre 1789). Ce fut le signal du soulèvement de la Belgique entière. Toute la Flandre chasse les Autrichiens. Le peuple de Bruxelles les attaque dans les rues et les force à la retraite. Mons tombe également au pouvoir des bourgeois. Le 11 janvier 1790, les députés de toutes les provinces situées au nord de la Meuse étaient réunis à Bruxelles et y proclamaient l'indépendance des *Etats-Belgiques-Unis*.

Henri Van der Noot, jusqu'alors avocat à Bruxelles, et qui s'était mis à la tête du comité de Bréda, se trouva appelé à diriger l'Etat lui-même. Après avoir chassé les étrangers, les Belges ne purent compléter leur œuvre en s'organisant. Van der Meersch et ses officiers se montrèrent bientôt disposés à dicter la loi aux Etats. Ceux-ci donnèrent le commandement des forces à un officier prussien, le général Schoenfeld, tandis que le vainqueur de Turahout était arrêté et conduit à la citadelle d'Anvers. Mais Schoenfeld, qui semble avoir été l'agent d'une puissance étrangère, ne fit aucun usage des forces mises sous ses ordres, et glança leur enthousiasme par sa froideur.

Cependant Joseph II venait de mourir, et Léopold II, son frère, offrait une paix avantageuse. Les Belges l'ayant refusée, il s'avance avec une forte armée, culbute les patriotes peu confiants dans leur général Schoenfeld, accorde aux Belges une amnistie générale et la pleine jouissance de leurs constitutions. Il meurt (1792), sans avoir eu le temps de réaliser toutes ses vues bienveillantes qui auraient pacifié complètement le pays.



d'après le Tableau de P. Vander Ouderaa.

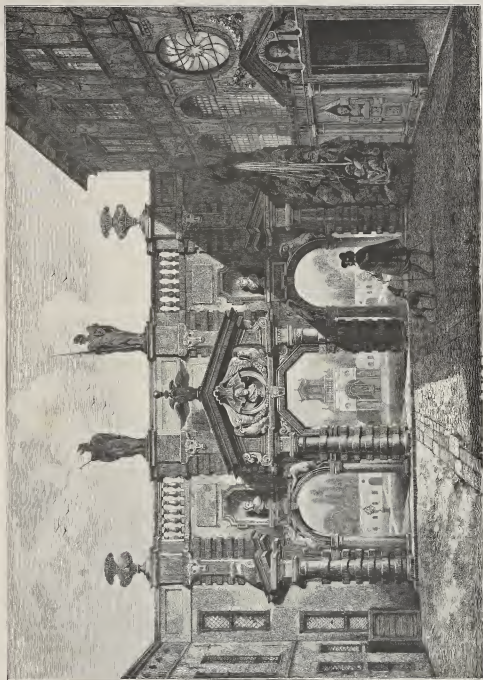
François II, son fils, était à peine monté sur le trône impérial qu'il eut à lutter contre la terrible Révolution française, qui renversa, à Paris, le trône de Louis XVI et faisait disparaître jusqu'aux derniers vestiges du régime féodal. Le fléau de la guerre vint encore une fois inonder de sang la Belgique. Dumouriez remporta (1792), sur les Autrichiens, à Jemmapes, une victoire qui valut aux Français la conquête de la Belgique. L'année



La Maison de J. J. Jordaens.

suivante, les Autrichiens reprennent l'offensive, et le général belge Clairfayt, à la tête des Impériaux, bat Dumouriez à Neerwinden, et remet de nouveau la Belgique au pouvoir de l'Autriche.

L'archiduc Charles-Louis, frère de l'empereur, vient prendre possession du gouvernement de nos provinces; mais en 1794, Jourdan, général français, gagne sur le prince de Saxe-Cobourg, général autrichien, la bataille de Fleurus, qui met fin, en Belgique, à la domination autrichienne.



Portique et pavillon de la maison de Pierre Paul Rubens

Les Français réunirent la Belgique à leur pays et supprimèrent toutes nos institutions pour nous imposer les leurs. Ils ôtèrent à nos provinces leurs noms antiques, et divisèrent le territoire, en neuf départements. La province d'Anvers fut appelée le département des *Deux-Nèthes*.

Napoléon ayant relevé le trône et rétabli le culte religieux, que la France républicaine avait voulu abolir, la Belgique obéit avec moins de répugnance à ce puissant souverain, qui fit quelques efforts pour encourager son industrie. Lorsqu'il vint visiter la Belgique (1803), il voulut s'arrêter trois jours à Anvers. Dès le lendemain de son arrivée, à trois heures du matin, il fit à cheval le tour de la ville, examinant dans le plus grand détail les fortifications et le port : cette inspection lui inspira de vastes projets qu'il s'efforça bientôt de réaliser. Il fit creuser le bassin, élever l'arsenal, construire la route qui de cette ville conduit à Amsterdam, et joindre, par un canal, l'Escaut à la Somme.

« Dans un de ses nombreux sujets de conversations rompues, dit le *Mémoires de Sainte-Hélène*, l'empereur s'est arrêté avec suite sur Anvers, son arsenal, ses fortifications, son importance, les grandes vues politiques et militaires qu'il avait eues sur ce point si heureusement situé, etc., etc. Il a dit qu'il avait beaucoup fait pour Anvers, mais que c'était encore peu auprès de ce qu'il comptait faire. Par mer, il voulait en faire un point d'attaque mortel à l'ennemi ; par terre, il voulait le rendre une ressource certaine en cas de grands désastres, un vrai point de salut national ; il voulait le rendre capable de recueillir une armée entière dans sa défaite, et de résister à une année de tranchée ouverte, pendant laquelle une nation avait le temps, disait-il, de venir en masse la délivrer et reprendre l'offensive. —

L'empereur disait qu'il avait arrêté que le tout fût gigantesque et colossal. Anvers eût été à lui seul toute une province. Il avait l'intention d'établir un arsenal complet et bien plus grand en face d'Anvers, sur la rive opposée, à la Tête-de-Flandre. Il avait d'abord eu le projet hardi de jeter un pont au travers de ce fleuve difficile ; mais il finit par se décider pour des ponts volants très ingénieux. — L'empereur avait sur Anvers



La Réconciliation Judiciaire, d'après...

les idées les plus gigantesques : il en eût prolongé l'ensemble, les détails et les moyens jusqu'à la mer. »
Autant Napoléon s'efforçait de réédifier Anvers, en lui donnant pour base des fondations commerciales, autant

l'Angleterre s'efforçait de prévenir les conséquences de cette restauration.

L'expédition entreprise sur l'Escaut en 1809 fut conçue dans cet esprit. Saisissant le moment où la France était privée de ses deux grandes armées régulières, occupées l'une sur le Danube, l'autre sur le Tage, le ministère britannique dirigea contre l'île de Walcheren une flotte composée de soixante et dix bâtiments de guerre, indépendamment de quatre-vingt-quatre corvettes et d'une foule d'autres navires. Vingt millions de livres sterling (cinq cents millions de francs) avaient été dépensés pour ce formidable armement. Au moment où Anvers était ainsi menacé par plus de quarante-cinq mille soldats, elle était presque sans garnison. En réalité, l'ancienne métropole commerciale des Pays-Bas ne dut son salut qu'à l'inhabileté du général anglais : au lieu de s'avancer directement par le gué du canal de Berg-op-Zoom, lord Chatham alla mettre le siège devant Flessingue, dont la prise d'Anvers devait entraîner la chute. Entassée dans les marais de la Zélande, son armée fut décimée par les fièvres ; et, en moins de soixante jours, ces forces si imposantes étaient dispersées, sans s'être montrées plus loin que le fort de Bath.

D'après les détails fournis par le préfet de l'empire, Anvers, grâce aux immenses travaux qui avaient pour objet de menacer l'Angleterre, obtint un accroissement de 10,000 âmes ; en 1814, la ville contenait 66,000 habitants.

Lors de la chute de Napoléon, les puissances alliées, maîtresses de la Belgique, établirent à Bruxelles un

gouvernement provisoire (11 février 1814), qui fut confié à Guillaume d'Orange-Nassau, afin de préparer ainsi les voies à l'union de la Hollande et de la Belgique, que les puissances voulaient effectuer. En effet le *congrès de Vienne* réunit définitivement la Belgique et la Hollande (11 décembre 1814) sous le sceptre de Guillaume d'Orange-Nassau.



Tableau de P. Vander Ouderaa.

LA BELGIQUE RÉUNIE A LA HOLLANDE.

Les Belges réunis aux Hollandais sous le sceptre de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, avaient pris une part très active à la guerre que les alliés firent à Napoléon pendant les *cent jours*; ils s'étaient distingués aux Quatre-Bras en combattant, sous la conduite du prince d'Orange, fils de Guillaume, contre les Français commandés par le maréchal Ney, et à Waterloo où ils eurent la gloire de dégager le prince d'Orange, qui jeta sa décoration au milieu du bataillon belge en s'écriant : *Mes amis, vous l'avez tous mérité!*

Après la chute définitive de Napoléon, Guillaume s'occupa d'organiser son nouveau royaume : une commission composée de douze Belges et de douze Hollandais fut chargée de modifier la loi fondamentale des Pays-Bas et d'en faire la Constitution du nouveau royaume. Cette loi fondamentale, ainsi modifiée, fut soumise à l'acceptation des notables belges; sur 1323 votants, 796 rejetèrent la loi surtout parce qu'elle ne garantissait pas assez les droits de l'Église catholique, et 527 seulement l'acceptèrent; mais Guillaume considérant comme favorable à la loi 280 notables qui n'avaient point répondu à l'appel, promulgua la nouvelle Constitution et se fit inaugurer à Bruxelles comme roi des Pays-Bas. Par ce procédé inconstitutionnel, il violait une des conditions essentielles posées par les puissances, celle de ne gouverner que d'après une Constitution établie de commun accord; il jeta par cette manière d'agir la première semence de division dans son royaume.

Le pays prospéra cependant sous le rapport du commerce et de certaines industries : mais Guillaume, sous l'influence de son ministre Van Maanen, respectait peu la loi fondamentale et poursuivait son plan qui était de détruire la nationalité belge et de nous *hollandiser*; il ne réussit, comme un autre Joseph II, qu'à pousser les Belges à la révolution.

RÉVOLUTION DE 1830.

L'opposition belge se manifesta énergiquement dans les Chambres et dans la presse; les catholiques et les libéraux, comprenant que *l'Union fait la force*, unirent leurs efforts; on pétitionna de toutes parts dans les provinces méridionales, et l'obstiné monarque, au lieu d'avoir égard à de justes réclamations, publia son fameux *Message du 11 décembre 1829*, par lequel il s'arrogeait un pouvoir absolu; ce coup d'autorité fut suivi de plusieurs destitutions, et les écrivains de l'opposition furent poursuivis et condamnés à l'exil. Alors la révolte devint imminente. La révolution de juillet 1830, qui renversa du trône de France Charles X, frère de Louis XVIII, fut en Belgique le signal d'une agitation menaçante pour Guillaume.

Ce fut de Bruxelles que partit le signal d'un mouvement insurrectionnel qui s'étendit bientôt à la Belgique entière. Dans la soirée du 25 août, après une orageuse représentation de la *Miette de Portici*, le peuple saccagea les demeures des principaux agents de la domination hollandaise. Les désordres continuèrent les deux jours suivants.

Le 28, après que les vieilles couleurs de Brabant eurent été arborées, les notables furent convoqués à l'hôtel de ville et une pétition adressée au roi pour demander la prompte convocation des États généraux. A ce moment, la majorité des Belges ne souhaitait encore que la *séparation administrative* des deux parties du royaume, avec le maintien de la maison de Nassau.

Guillaume I^{er} résolut de convoquer les députés à la Haye, mais en même temps il fit partir pour Bruxelles un corps de cinq à six mille hommes. Le prince d'Orange et son frère Frédéric, qui les commandaient, établirent leur quartier général à Vilvorde. Le premier, confiant en son ancienne popularité, espéra dominer la crise par une démarche chevaleresque. Accompagné de six généraux ou aides de camp, sans autre escorte, il entra, le 1^{er} septembre, dans la capitale par la porte de Laeken. Les rues étaient hérissées de barricades. La garde bourgeoise se montra respectueuse, mais froide; le peuple avait parfois une attitude menaçante. Parvenu dans son palais,



le prince eut plusieurs conférences avec les notables les plus influents et quelques membres des états généraux. On ne lui dissimula point que le désir le plus ardent de la Belgique était la séparation complète entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales, sans autre point de contact que la dynastie régnante. L'héritier du trône promit de porter à son père l'expression de ce vœu, et il quitta la ville le 3 septembre, après avoir pris sur lui d'éloigner les troupes qui s'y trouvaient encore. Mais Guillaume I^{er} refusa opiniâtrément de donner au pays la satisfaction que celui-ci demandait. En ouvrant à la Haye, le 13 septembre, la session extraordinaire des états généraux, le roi laissa entrevoir son opinion : « Je ne céderai jamais, dit-il, à l'esprit de parti, et je ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient le bien-être et les intérêts de la patrie aux passions et à la violence.

Pendant que les représentants de la nation délibéraient à la Haye, le prince Frédéric essaya de reprendre Bruxelles. Repoussées à la porte de Flandre et à la porte de Laeken, les troupes hollandaises pénétrèrent le 23 septembre dans le haut de la ville par les portes de Schaarbeek et de Louvain, et, malgré la résistance des patriotes, occupèrent le Parc. Là elles furent contenues par une poignée d'intrépides citoyens, qui, maîtres des hôtels environnants ou embusqués derrière quelques barricades élevées à la hâte, enfermèrent leurs ennemis dans un cercle de feu. Le lendemain, après une nuit pleine d'angoisses pour les habitants, la lutte devint moins inégale : les combattants, qui n'étaient d'abord qu'un nombre de douze à quinze cents, avaient vu se grossir leurs rangs par les volontaires accourus des villes voisines et des campagnes.

Le commandement en chef, les insurgés montrèrent plus d'ardeur encore et prirent sur certains points l'offensive. Les jours précédents, quelques hommes intrépides étaient parvenus à se faire écouter et à organiser la résistance. Citons : M. Pleinckx, créé, le 22 au soir, dans une réunion à l'hôtel de ville, commandant des forces mobiles et fait prisonnier dans la soirée du 25 ; le baron Fellner, qui resta au nombre des morts ; Mellinet, général dans la jeune garde de Napoléon pendant les Cent Jours ; E. Grégoire, Palmaert, Kessels, Roussel, etc.

La journée du dimanche, 26, fut la plus meurtrière ; jusque vers deux heures du matin, on entendit le bruit de la générale, du tocsin, de la fusillade et de temps en temps, le grondement du canon. Mais déjà le prince Frédéric, voyant l'indébranlable attitude de ses adversaires sans cesse accrue par de nouveaux combattants, préparait sa retraite.

Lorsque vers cinq heures du matin, quelques volontaires pénétrèrent dans le Parc, ils n'y trouvèrent plus personne : l'armée royale était partie, se dirigeant en bon ordre vers Malines et Anvers. A sept heures, le bourdon de Sainte-Gudule annonça la délivrance de Bruxelles. Six cents Belges avaient succombé pour l'indépendance de leur pays.

Au milieu même de la bataille, et en l'absence de toute autre autorité, un pouvoir révolutionnaire s'était organisé à Bruxelles, dans la matinée du 24 septembre, sous le nom de *Commission administrative* : elle se composait du baron Emmanuel d'Hooghorst, général de la garde bourgeoise ; de Charles Rogier, commandant de la compagnie de volontaires liégeois, venus au secours de Bruxelles, de Jolly, ancien officier du génie.

Dans la soirée du 24, vers onze heures, M. Juan Van Halen reçut le billet suivant : « La Commission administrative invite le colonel Don Juan Van Halen à passer à l'hôtel de ville pour une affaire qui le concerne. Signé : Ch. Rogier et Vanderlinden-d'Hooghorst. » Arrivé peu après à l'hôtel de ville, dont les antichambres étaient lugubres et désertes, M. Van Halen fut introduit dans le salon où, autour d'une table éclairée d'une chandelle, se trouvaient assis MM. d'Hooghorst, Rogier et Jolly. — « Nos volontaires ont besoin d'un chef, dit



Don Juan van Halen

Vers huit heures du matin le feu recommença sur toute la ligne et la bataille continua avec acharnement jusque dans la soirée, sans que les Hollandais fissent le moindre progrès. Ils ne surent même pas mettre à profit l'incroyable confiance des volontaires, lorsque ceux-ci, harassés, abandonnèrent de nouveau aux surprises possibles de leur ennemi un terrain qu'ils lui avaient si courageusement disputé pendant la journée.

Le 25, Don Juan Van Halen, ancien officier espagnol, mais Belge d'origine, ayant été in-



Le Gouvernement provisoire, d'après le tableau de Piccini, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

ABRAHAM CARRASIN
JULY
CHARLES ROUSSEAU
DE POUTEL
BULGAIN VAN DE WETERE
HENRI DE COOPER
VAN DER LAAN
COUSIN FÉLIX DE MÉRIGNOIR
BLAIS VAILLON (LÉON DE ROOSEVELT)

M. Rogier ; vous allez vous mettre à leur tête : il faut prendre le Parc. — Messieurs, accordez-moi deux heures pour me décider et vous répondre. — Pas même deux minutes, répondit M. Rogier. — M. Van Halen ne fit plus alors qu'une seule observation ; elle était relative au sort de sa famille et donna lieu à M. d'Hoogvorst de faire une réponse empreinte de toute la noblesse et de la générosité de son caractère ; enfin, il accepta...

Le 26 septembre, la Commission révolutionnaire, ne doutant plus de la victoire, s'était définitivement constituée sous le nom de *Gouvernement provisoire*, dont firent partie MM. d'Hoogvorst, Ch. Rogier, le comte Félix de Mérode, Alexandre Gendebien, Sylvain Van de Weyer, Jolly ; J. Vanderlinden, comme trésorier, J. Nicolay et F. de Coppin, comme secrétaires.

Le 28, il s'adjoignit M. de Potter, condamné naguère à huit années d'exil pour avoir publié, dans le *Courrier des Pays-Bas*, un plan d'opposition aux volontés royales. Cet écrivain, dont la persécution avait grandi le prestige, fut en ce moment l'objet d'une de ces ovations que le peuple ne décerne à ses idoles que dans des jours d'ivresse, trop tôt suivis d'un triste lendemain.

Le brave Jenneval, l'auteur de la *Brabançonne*, ainsi que le noble et héroïque Frédéric de Mérode, Messé mortellement au champ d'honneur, ils reboulèrent les ennemis jusque sous les murs d'Anvers. Le 27 octobre, les habitants de cette ville, insurgés depuis la veille, s'étaient rendus maîtres de la porte Rouge et de la porte de Borgerhout ; ils les ouvrirent à leurs compatriotes, qui se répandirent dans l'intérieur et obligèrent la garnison à se retirer dans la citadelle, où commandait le général Chassé.

Dans la journée même, la métropole commerciale de la Belgique fut bombardée.

L'artillerie de la citadelle, des forts et des frégates fit pleuvoir sur Anvers, pendant huit heures, une grêle d'obus, de bombes et de boulets, qui firent des ravages incalculables.

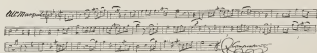
En présence de cet immense désastre, le mouvement insurrectionnel se ralentit. Une expédition dirigée contre la Flandre zélandaise échoua ; Maestricht, qu'on aurait dû enlever, et le Brabant septentrional, désireux de s'allier aux Belges, restèrent sous la domination hollandaise.

Dès le commencement de novembre, une conférence où siégeaient les représentants de la France,



Louis-Joseph-Antoine de Potter

La Brabançonne.



*Que l'on soit fier ! De la Belgique
C'est dans nos bras que se fera
Un jour de gloire et de liberté
Un jour de gloire et de liberté
Un jour de gloire et de liberté*

*Que l'on soit fier ! De la Belgique
C'est dans nos bras que se fera
Un jour de gloire et de liberté
Un jour de gloire et de liberté
Un jour de gloire et de liberté*

*Que l'on soit fier ! De la Belgique
C'est dans nos bras que se fera
Un jour de gloire et de liberté
Un jour de gloire et de liberté
Un jour de gloire et de liberté*

*Que l'on soit fier ! De la Belgique
C'est dans nos bras que se fera
Un jour de gloire et de liberté
Un jour de gloire et de liberté
Un jour de gloire et de liberté*

de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, s'était réunie à Londres, à la demande du roi des Pays-Bas. Le 4, un acte fut signé, qui proposait aux deux pays une cessation d'hostilités, en assignant à la Hollande, comme ligne de l'armistice, les limites qu'elle avait avant la réunion, c'est-à-dire avant le traité de Paris du 30 mai 1814. Le Gouvernement provisoire adhéra, le 10 novembre, à cet armistice.

Le même jour, le Congrès national de la Belgique ouvrit ses séances à Bruxelles. Les cloches de toutes les églises annoncèrent cette solennité; la garde civique et les troupes étaient sous les armes; le peuple, confiant dans l'avenir, laissait éclater sa joie. Deux cents députés, élus directement par leurs concitoyens, sans aucune intervention du Pouvoir exécutif ou de ses agents, s'étaient réunis au Palais de la Nation.

Le 18 novembre, l'Assemblée proclama, à l'unanimité, l'indépendance du peuple belge; elle décréta, le 22, que la forme du Gouvernement serait la monarchie représentative et héréditaire, et, le 24, elle prononça « l'exclusion perpétuelle des membres de la Maison d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique. »

Le 20 décembre, la Conférence prononça la dissolution du royaume des Pays-Bas. Le roi Guillaume protesta en vain contre ce qu'il appelait le démembrement de son royaume. Le Comité diplomatique belge, présidé par M. Van de Weyer, protesta, de son côté, contre une clause du protocole du 20 décembre, qui réservait, dans les arrangements intervenus, les droits que le roi des Pays-Bas et la Confédération germanique exerçaient sur le Grand-Duché de Luxembourg.

Faisant usage du droit qu'elle s'était attribué, la Conférence arrêta, par les protocoles du 20 et du 27 janvier 1831, les bases de séparation entre les deux pays. La Belgique fut dépossédée du Luxembourg et de la rive gauche de l'Escaut. Alors le Congrès, dans sa séance du 1^{er} février, protesta encore contre les nouvelles décisions de la Conférence, auxquelles Guillaume 1^{er} accéda.

Plus les difficultés se multipliaient au dehors, plus il devenait urgent de s'occuper de l'élection du chef de l'État. Le 31 janvier, la discussion s'était ouverte au Congrès sur cette question vitale. Le 3 février, le duc de Nemours, qui avait pour compétiteur le fils du prince Eugène de Beauharnais, fut désigné comme le futur souverain; mais Louis-Philippe crut ne point devoir accepter pour son fils.

L'Assemblée nationale, loin de se décourager, poursuivit son œuvre avec ardeur: le 7 février, elle acheva la Constitution, monument glorieux et impérissable de la Révolution de 1830.

Le 24, Erasme-Louis, baron Surlat de Chokier, président du Congrès, fut nommé Régent de la Belgique, et remplaça sous ce nouveau titre, le Gouvernement provisoire.

La position du pays devint néanmoins alarmante.

Les partisans du monarque déchu s'agitaient; la France donnait son adhésion aux protocoles des 20 et 27 janvier; de funestes dissensions égarèrent les citoyens. Il importait de sortir au plus tôt d'une crise périlleuse et de mettre un terme aux anxiétés de l'esprit public. Ce fut la tâche qu'assuma courageusement le deuxième ministre de la Régence; ce fut le but vers lequel tendirent les efforts patriotiques des deux principaux membres de cette administration, M. Lebeau, ministre des affaires étrangères, et M. Devaux, ministre d'État.

Parmi les princes qui auraient pu briguer les suffrages d'un peuple libre, on distinguait Léopold de Saxe-Cobourg. Allié aux plus puissantes maisons de l'Europe, membre de la famille royale d'Angleterre, il avait fixé



Charrier, dit la Jambe de bois

l'attention de ses contemporains, depuis qu'il avait refusé le trône de la Grèce, pour ne pas se rendre complice de fausses combinaisons diplomatiques.

Le 18 avril, une députation fut envoyée par le Gouvernement à Londres, afin de sonder les dispositions du prince, qui la reçut, le 22, à Marlborough-House. Léopold dit aux députés qu'il avait suivi avec intérêt tous les événements qui s'étaient passés, depuis six mois, dans leur pays, et qu'il comprenait qu'on pût être fier d'être appelé à le gouverner. Il reconnut que la paix de l'Europe était intéressée à ce que la Belgique eût un chef dans un bref délai. Dès le 11 mai, son acceptation put être regardée comme probable : la France et l'Angleterre y avaient donné leur assentiment.

Toutefois, le prince désirait que le Congrès se mit préalablement d'accord avec les puissances.

Le 3 juin, un décret du Congrès autorisa le Gouvernement à terminer toutes les contestations territoriales au moyen de sacrifices pécuniaires.

La séance qui se tint le 4 au Palais de la Nation eut un caractère solennel : le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut proclamé, au milieu des applaudissements. *Roi des Belges*, par cent cinquante-deux voix sur cent quatre-vingt-seize votants.

Le jour même et séance tenante, le Congrès nomma une Commission composée de MM. F. de Mérode, Van de Weyer, l'abbé Defoere, d'Aerschot, Hipp. Vilain XIII, Osy, Destouvelles, Duval, de Benhuet et Thorn. Elle était chargée de porter au prince le décret qui l'appelait au trône de la Belgique.

Le Gouvernement désigna en même temps deux autres membres lui fit connaître qu'il se rendait aux vœux de la nation belge. Le prince écrivit ensuite au Régent une lettre, dans laquelle il promettait de se rendre en Belgique, dès que le Congrès aurait adopté les articles proposés par la Conférence de Londres. Le 28 juin, la députation et les commissions belges étaient de retour à Bruxelles; le 9 juillet, après une lutte longue et orageuse, les dix-huit articles furent adoptés par une majorité sage et prévoyante.

Le 21 juillet était le jour fixé pour la solennité de l'inauguration de Léopold I^{er}. Une magnifique estrade avait été élevée sur la place Royale, à Bruxelles.

A une heure, le prince vint y prendre place, entouré des ministres, des généraux et des membres du Congrès.

Le vénérable Régent, en déposant ses pouvoirs entre les mains de l'assemblée qui les lui avait confiés, prononça ces touchantes paroles : « J'ai vu l'aurore du bonheur se lever pour mon pays, j'ai assez vécu. » Bientôt un des secrétaires du Congrès, debout devant le prince, lit le texte de la Constitution. Le premier roi des Belges, d'une voix ferme, prête le serment exigé par l'art. 80 : « Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. » Léopold I^{er} prononça ensuite au milieu d'un profond silence, un discours qui peut être regardé comme le programme de son règne.



Erasme-Louis Baron Surlet de Chokier

Proclamé Régent de la Belgique le 24 février 1831.

du Congrès en qualité de commissaires auprès de la Conférence, pour suivre les nouvelles négociations qui auraient été autorisées aidés par la puissante intervention du prince de Saxe-Cobourg. MM. Devaux et Nothomb réussirent de faire modifier les bases de séparation contenues dans les protocoles du 20 et du 27 janvier.

La Convention, connue sous le nom de *Traité des dix-huit articles*, fut définitivement arrêtée par la Conférence le 26. Dans la soirée, Léopold reçut officiellement la députation du Congrès et



Leopold I, d'après le portrait de Lévin De Wanne, au Musée moderne de Bruxelles

LA BELGIQUE INDÉPENDANTE.

Trois jours après cette imposante inauguration dans laquelle le peuple belge avait ratifié par ses acclamations le choix de ses mandataires, Léopold I^{er} forma son ministère. Le portefeuille le plus important alors, celui des Affaires étrangères, fut confié à M. De Meulenaere. M. Raikem, procureur général près la cour supérieure de justice de Liège, devint ministre de la Justice, et M. Coghen ministre des Finances. MM. Étienne de Sauvage, et le général de Faily conservèrent les portefeuilles de l'Intérieur et de la Guerre.

Désirant constater par lui-même les besoins du peuple, le roi, après avoir constitué son ministère et convoqué les Chambres, résolut de se montrer aux provinces qu'il n'avait point traversées lors de sa marche triomphale de Bruges à Bruxelles. Il se proposait de visiter l'agreste Campine, le riche pays de Liège et la pittoresque province de Namur. Il voulait aussi passer l'armée en revue pour la connaître et se faire connaître d'elle. Le 28 juillet, il se rendit dans la métropole commerciale du pays, si cruellement éprouvée pendant la révolution et toujours menacée par les canons de la citadelle, où flottait encore le drapeau des Nassau. Il fut accueilli avec enthousiasme par la population. Celle-ci espérait, suivant les expressions du gouverneur civil (M. Ch. Rogier), que la présence de Léopold, comme roi, au sein des murs d'Anvers, serait le signal du prochain affranchissement de cette cité, qu'attendaient de si hautes destinées après de si grands désastres. Le 29, le roi passa en revue à Saint-Antoine l'armée dite de l'Escaut, commandée par le général Ticken de Terhove, et, le 31, aux environs de Hasselt, le corps d'armée du général Daine, dit de la Meuse. Dans ces deux revues, on n'avait pas compté plus de 25,000 hommes, au lieu de 68,000 que les cadres annonçaient. Léopold, quelles que fussent ses appréhensions en présence de l'organisation encore si incomplète et si défectueuse de l'armée, ne les laissa point voir. Toujours calme afin de ne point décourager la population qui lui avait confié ses destinées, il partit pour Liège où il fit son entrée le 1^{er} août.

Accueilli avec la plus vive allégresse par la population liégeoise, Léopold se proposait de continuer son voyage jusqu'à Verviers et de se rendre ensuite à Namur. Autour du roi tout était calme, parce que ce prince ne laissait rien paraître de ses graves préoccupations. Il ne pouvait toutefois se faire aucune illusion : le danger était pressant.

Le 31 juillet, il avait reçu de la Hollande des avis qui ne permettaient aucun doute sur les projets de Guillaume I^{er} ; le 1^{er} août, il prévint son ministre de la guerre des événements qui allaient éclater.

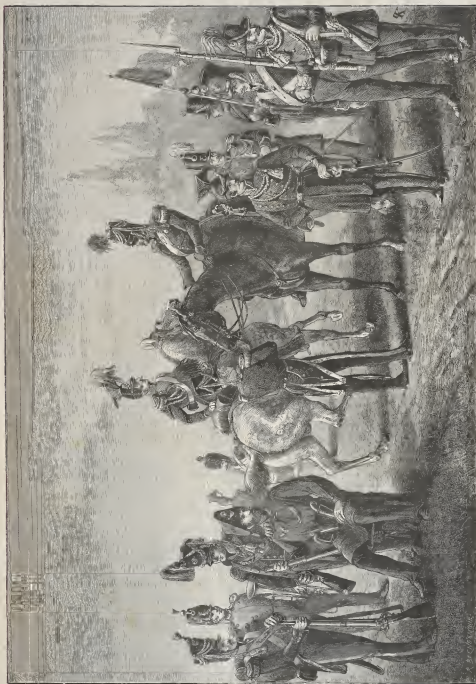
Le voile se déchira avec une rapidité qui surprit tout le monde. Le 2 août dans l'après-midi, les ministres restés à Bruxelles, et le roi, qui se trouvait à Liège sans ses conseillers, reçurent presque en même temps notification de la reprise des hostilités par les Hollandais. Cette déclaration était contenue dans une lettre datée du 1^{er} août et adressée au général de Tabor, gouverneur militaire de la province et commandant supérieur de la ville et banlieue d'Anvers, par le général Chassé, commandant de la citadelle.

C'était le 4, au soir, qu'expirait l'armistice dénoncée par le commandant de la citadelle d'Anvers.

La plus grande terreur régnait dans cette ville, qui se rappelait les désastres du premier bombardement ; des milliers de fugitifs encombraient déjà les faubourgs et la route de Malines. Par un noble mouvement Léopold se rendit à Anvers, accompagné de MM. Lebeau et Ch. de Brouckere, et voulut coucher dans la ville menacée. Cette association à de nouveaux périls encouragea la population, et l'aïda à envisager avec plus de calme la perspective de nouvelles calamités.

Le général Chassé, qui avait d'abord refusé de reconnaître la neutralité de la ville, porta au comble l'anxiété des habitants, lorsque, dans la matinée du 5, il dirigea une sortie contre les batteries belges élevées en face de Saint-Laurent. La veille, il avait également refusé aux instances du général Belliard, ministre de France, une prolongation de l'armistice. Belliard renouvela sa tentative le 5, déclara que la France et les autres grandes puissances avaient pris la ville d'Anvers sous leur protection, et rendit le général Chassé responsable des événements. Le vieux commandant persista dans son refus de renouveler l'armistice, mais consentit à suspendre les hostilités jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de son gouvernement.

Léopold, rassuré sur le sort d'Anvers, porta immédiatement son quartier général à Malines, afin de prendre les mesures nécessaires pour s'opposer à l'armée hollandaise, qui, sans avertissement préalable avait envahi le Limbourg.



3. Musicien, trompe de l'Épée

5. Tambour

6. Clarinet à pied (premier ton)

4. Clarinet bourgeois de l'Épée

7. Officier de division à pied (premier ton)

8. Officier de musique de la garde impériale

9. L'Épée

10. Capitaine de musique de la garde impériale

11. Trompette

12. 1^{er} Régiment d'Infanterie (premier ton)

13. Chantonnement de Chantonnement

L'Armée de 1850.

Le 3, les Hollandais occupaient Turnhout, après avoir signalé leur passage par la ruine et l'incendie. Les Belges remportèrent quelques succès d'avant-postes, et il fallut trois jours à l'ennemi pour arriver jusqu'aux portes de Diest. Le roi écrivit en même temps à Paris et à Londres, pour réclamer le secours éventuel des puissances qui avaient garanti l'armistice. L'intervention de la France ne se fit pas attendre. Dès le matin du 3 août, le cabinet des Tuileries faisait signifier, par une double dépêche — au cabinet de la Haye, « que toute attaque contre la Belgique » — au général Chassé, « que le premier coup de canon tiré sur Anvers équivaldrait à une déclaration de guerre contre la France. » Le cabinet britannique, par suite d'une démarche des ministres belges hostiles à toute intervention, ne reçut pas la dépêche du roi.

Il s'en fallait toutefois que la demande adressée par le roi Léopold au gouvernement français eût reçu en Belgique une approbation unanime. Le pays, au début de la crise, la jonction des deux armées de la Meuse et de l'Escaut. Pour des motifs expliqués de diverses façons, le général Daine refusa d'obéir à l'ordre qu'il reçut de marcher vers Aerschot pour y rejoindre son collègue, le général Tiekens. Il resta en avant de Hasselt, qu'il dut abandonner le lendemain au prince d'Orange, déjà maître de Diest et de Saint-Trond, et il se retira en pleine déroute jusqu'à Liège. Cependant, le roi l'attendait, avec l'armée de l'Escaut, près d'Aerschot, où il avait établi son quartier général avec 15,000 hommes à peu près de bonnes troupes, auxquelles viendraient se joindre les 10,000 hommes dont disposait Daine au début de la campagne, et il croyait pouvoir tenir tête aux Hollandais. Il écrivit dans ce sens au général Belliard, en le priant encore d'arrêter le mouvement de l'armée française. Mais le plénipotentiaire français reçut, en même temps que la lettre du roi, la nouvelle de la déroute de Hasselt, et il appela le maréchal Gérard. Léopold, qui avait attaqué le village de Montigny dans le but de l'occuper et de faciliter



Casemate du Général Hollandais Chassé dans la Citadelle du Sud.



Le baron Fellner, aide de camp du commandant général en chef, mort le 26 septembre 1830.

l'entrée dans la ville et firent preuve, dans leurs diverses sorties, d'une bravoure dont la défaite n'a pas obscurci l'éclat. Le roi, toujours au poste d'honneur, ne cessa d'exposer ses jours pour sa patrie d'adoption. Ecrasé par le nombre, décimé par la défection des gardes civiques, notre petite armée lutta jusqu'au bout. Léopold évacua Louvain pour lui épargner l'horreur d'un bombardement. Les Hollandais occupèrent déjà les routes de Tervueren et de Malines, et allaient cerner ce qui restait de nos troupes, quand le ministre d'Angleterre,

avait trop de confiance dans ses propres forces pour accueillir sans répugnance l'idée d'une intervention étrangère. Le roi comprit ces scrupules et voulut attendre l'heure d'une nécessité suprême. C'est pourquoi l'armée française qui pouvait entrer en Belgique dès le 5 août, ne passa la frontière que le 9.

La sécurité d'Anvers étant garantie, le roi tenta d'opérer sa jonction, né vit plus, dès lors, d'autre ressource que de se replier sur Louvain pour couvrir la route de Bruxelles, et, le soir du 10 août, il s'établissait en vue de la première de ces deux villes, installant ses avant-postes à Banttersem. C'est là que devait avoir lieu l'engagement décisif. Si le prince d'Orange emportait Louvain, il marchait droit sur Bruxelles et y devenait l'armée française.

Les Belges s'installèrent dans la ville et firent preuve, dans leurs diverses sorties, d'une bravoure dont la défaite n'a pas obscurci l'éclat. Le roi, toujours au poste d'honneur, ne cessa d'exposer ses jours pour sa patrie d'adoption. Ecrasé par le nombre, décimé par la défection des gardes civiques, notre petite armée lutta jusqu'au bout. Léopold évacua Louvain pour lui épargner l'horreur d'un bombardement. Les Hollandais occupèrent déjà les routes de Tervueren et de Malines, et allaient cerner ce qui restait de nos troupes, quand le ministre d'Angleterre,

débarqué de la veille en Belgique, sur Robert Adair, se jeta dans la mêlée, précédé du drapeau blanc de parlementaire, arriva jusqu'au prince d'Orange et lui demanda une suspension d'armes immédiate. Refusée d'abord, puis longuement discutée, elle fut accordée jusqu'au lendemain. Ces événements se passaient le 12 août.



Marie-Louise, première Reine des Belges.

Le même jour les troupes françaises entraient à Bruxelles, et le lendemain, aux termes d'une convention signée à Louvain, entre le général Belliard et le prince d'Orange, les Hollandais s'engagèrent à évacuer une seconde fois le sol belge. Les troupes françaises repassèrent la frontière le 31, emportant

avec elles la reconnaissance du pays, qu'elles avaient sauvé par leur seule présence. Dès le 25 juillet, la conférence, prévoyant une nouvelle catastrophe, avait invité la Hollande et la Belgique à rouvrir les négociations. La Hollande y avait consenti, à la condition d'appuyer les délibérations par des moyens militaires; la Belgique avait refusé. Son légitime espoir était de convertir en traité définitif les *préliminaires de paix*. Elle dut se montrer plus conciliante après les désastres du mois d'août; mais elle avait le droit d'espérer que l'injustifiable agression du roi Guillaume ne la priverait pas des bénéfices des dix-huit articles. Le protocole du 14 octobre 1831, connu sous le nom des *vingt-quatre articles*, ne fut autre chose que l'antique *vox victis*, traduit en langage diplomatique.

« Les dix-huit articles, dit M. Thonissen, admettaient, sans la médiation des cinq cours, une négociation séparée entre la Belgique et la Hollande. Ils proclamaient la libre navigation de l'Escaut. Ils se référaient aux règles de la justice et de l'équité pour le partage des dettes et l'échange des enclaves. Ils n'écartaient en aucune manière l'offre d'une indemnité pécuniaire pour la conservation du Luxembourg et de la ville de Maestricht.

« Dans les vingt-quatre articles, tous les points en discussion sont tranchés au préjudice de la Belgique. Notre territoire est odieusement mutilé, et plus de 350,000 de nos concitoyens sont replacés sous la domination hollandaise. L'Escaut n'est déclaré libre qu'il charge de payer une redevance à la Hollande. La Belgique est chargée de la somme énorme de huit millions quatre cent mille florins des Pays-Bas de rentes. Ses réclamations relatives à la flotte et aux autres richesses acquises en commun sont rejetées. Toute indemnité lui est refusée pour les dégâts de la guerre et le bombardement d'Anvers. La Nouvelle-Guinée et les îles avoisinantes, acquises pendant la réunion, restent à la Hollande. On impose à la Belgique la moitié des dettes contractées pour



Groupe de l'Escaut.

la Hollande que des pénalités pécuniaires; la France et l'Angleterre, par un acte du 22 octobre 1832, convinrent de sommer les cabinets de Bruxelles et de la Haye d'évacuer respectivement les territoires qui ne leur appartenaient pas, aux termes du traité de novembre. En cas de refus, les deux puissances enverraient une flotte sur les côtes de Hollande, et une armée française se mettrait à la disposition du roi Léopold pour expulser les garnisons ennemies de la citadelle d'Anvers et des forts de l'Escaut.

La Belgique n'avait point sollicité ce concours armé des puissances. Elle n'aspirait qu'à vider avec ses propres forces sa querelle avec la Hollande, et le gouvernement, pénétré du même désir que la nation, pouvait compter, cette fois, sur de vrais soldats. L'opinion publique reçut avec dépit la nouvelle de l'intervention étrangère. Le ministère que présidait le général Goblet fit tous ses efforts pour sauvegarder l'honneur national. Il fut convenu qu'une garnison belge occuperait la ville d'Anvers et que, si les Hollandais prenaient l'initiative des hostilités contre la Belgique, l'armée indigène défendrait le territoire de concert avec l'armée française.

Ce fut dans la nuit du 29 novembre que le maréchal Gérard ordonna l'ouverture de la première tranchée.

les colonies néerlandaises, sans même lui garantir le libre accès de ces belles et riches possessions. On lui impose la moitié des charges de la communauté, et l'on abandonne tout l'actif de cette même communauté à la Hollande! Le seul avantage positif que la Belgique conserve dans les vingt-quatre articles, c'est sa neutralité perpétuelle sous la garantie des puissances.»

Le 15 novembre, les *vingt-quatre articles* furent convertis en traité définitif, et la conférence restait chargée du soin difficile d'en assurer l'exécution. La Belgique accepta le traité du 15 novembre; la Hollande refusa. Il fallait recourir à des mesures de rigueur pour obtenir l'assentiment du roi Guillaume aux décisions de l'Europe. L'Austrie, la Prusse et la Russie ne voulaient imposer à la

Les Hollandais occupaient, outre la citadelle, les forts de Lillo et de Liefkenshoek, situés face à



Monument de l'Affranchissement de l'Escaut.

face, à deux lieues de la ville, sur les deux rives du fleuve, ce qui permettait au général Chassé, sous la protection d'une escadre, de s'approvisionner de vivres et de munitions. Les Belges, de leur côté,

possédaient le fort du Nord, et avaient armé de batteries formidables le port, les bassins et les abords de l'esplanade. Les troupes françaises cernaient la ville de toutes parts.

Pendant près de trois semaines, les Français tirèrent 65,000 coups de canon et consommèrent 140,000 kilogrammes de poudre. Assiégés et assiégeants firent preuve d'un égal héroïsme. Les Français creusèrent des tranchées et tracèrent les parallèles dans un sol détrempé par la pluie, les pieds dans la boue, affrontant nuit et jour une grêle d'obus et de balles. Cloué par de cruelles souffrances physiques au fond d'une casemate, Chassé dirigeait la défense avec une indébranlable vigueur. Il ne céda que le 23 décembre, quand l'artillerie française eut ouvert, dans l'un des bastions de la place, une brèche qui permettait l'assaut.

A dix heures du matin, on suspendit les hostilités de part et d'autre, et, aux termes d'une capitulation honorable, la garnison, vers le soir, se constitua prisonnière. Le général Chassé et son état-major furent conduits comme prisonniers de guerre à Saint-Omer et reçurent, de la part des Français et des Belges, tous les égards dus à des braves.

Dans les premiers jours de janvier 1833, l'armée française quitta la Belgique. Les Chambres lui votèrent des remerciements au nom du pays, et décernèrent au maréchal Gérard une épée d'honneur.

De longues et difficiles négociations furent entamées pour régler définitivement la situation et les frontières de notre pays.

Tous les efforts de la Belgique pour obtenir des modifications sérieuses aux vingt-quatre articles n'aboutirent qu'à faire fixer à cinq millions de florins le chiffre de la rente. Elle eût beau offrir soixante et même cent millions pour les cantons cédés du Luxembourg et du Limbourg. Efforts stériles ! Les cours du Nord, protégeant ouvertement la Hollande, exigèrent l'exécution rigoureuse des vingt-quatre articles. Lord Palmerston, pour ne pas seconder l'influence du cabinet des Tuileries, avec qui les rapports de l'Angleterre étaient fort tendus à cette époque, nous abandonna dans la question territoriale, et la France ne voulut point seule prendre une attitude menaçante vis-à-vis de l'Europe.

Les ministres du roi Léopold apprirent dans la matinée du 10 décembre, que l'arrêt de la Belgique venait d'être signé au *Foreign office*. Ils essayèrent un suprême effort. On envoya M. de Mérode à Paris, et M. de Gerlache à Londres, avec des offres nouvelles. Le 22 janvier, M. Van de Weyer reçut communication des protocoles, avec prière de solliciter au plus tôt l'adhésion du roi des Belges à l'œuvre de la conférence.

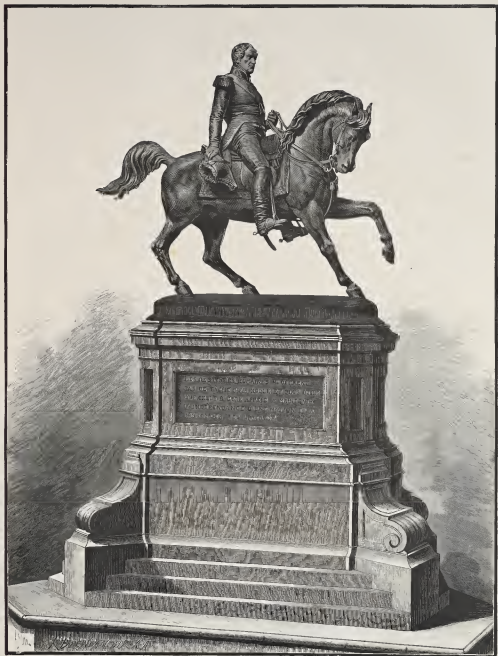
La situation pour la Belgique n'était pas moins grave qu'en 1831. L'énergie du sentiment public s'exalta jusqu'à l'imprudence. Renouelant une manifestation faite avec succès en 1831, quelques patriotes à la tête desquels se trouvait M. Dupcétiaux, fondèrent une *Association nationale* pour la défense du pays. Les députés du Luxembourg et du Limbourg se réunirent au comité de salut public et déléguèrent des ambassadeurs à Paris. Les républicains et les orangistes mirent à profit l'immense émotion du pays pour amener la révolte et la faire tourner ensuite à leur bénéfice. La Belgique, par bonheur, avait fait une trop heureuse expérience du nouveau régime pour se résoudre aisément à sa chute. Elle prévoyait la guerre et ne la redoutait point. Le meilleur esprit animait l'armée et la bourgeoisie. La garde civique demandait qu'on l'envoyât aux frontières. Au milieu d'une crise industrielle sans précédents, les contribuables s'imposaient de pénibles sacrifices et faisaient des avances au trésor.

Tel était l'état des esprits quand le ministère fit connaître aux Chambres le résultat des négociations.

Trois ministres, reculant devant l'énorme responsabilité qu'ils auraient dû assumer, renoncèrent à leurs portefeuilles. Les trois autres, MM. de Theux, Nothomb et Willmar, restèrent à leur poste et se chargèrent de faire accepter les résolutions de la conférence. Jamais hommes d'État ne se trouverent investis d'une plus difficile mission. L'un d'eux tenait son mandat de l'une des provinces dont on allait décréter le morcellement. Les deux autres y étaient nés. Il fallait un courage voisin de l'héroïsme pour affronter, en de périlleuses circonstances, les reproches de faiblesse et de trahison qu'allait formuler contre eux un patriotisme égaré. Ils se résignèrent à ce rôle ingrat, soutenus par cette conviction qu'ils obéissaient aux lois d'une inflexible nécessité.

Après quinze jours de discussion, la Chambre vota le traité le 19 mars 1839, par 58 voix contre 42. Le Sénat l'adopta, le 26 du même mois, par 31 voix contre 14. Le 19 avril, M. Van de Weyer le signa au *Foreign office*, au nom du roi Léopold, après avoir consigné dans une note les regrets et les protestations de la Belgique.

M. Gendebien, en votant contre le traité, formula son opposition en ces termes : « Non, 380,000 fois non, pour les 380,000 Belges que vous sacrifiez à la peur ! »



Statue de Léopold I^{er}, premier Roi des Belges.

La meilleure protestation contre cette injure faite au courage de la représentation nationale se trouve dans les noms des hommes qui votèrent les vingt-quatre articles; les opposants pouvaient être de courageux patriotes : la postérité ne les appellera point des hommes d'Etat (1).

Nous avons voulu faire, sans l'entremêler d'aucun autre incident, le récit quelque peu détaillé de nos querelles avec la Hollande; cette tâche accomplie, nous parlerons brièvement de quelques grands faits se rapportant spécialement à Anvers.

Le 5 mai 1835, fut inauguré le premier chemin de fer construit sur le continent. C'est celui de Bruxelles à Anvers.

L'éclairage au gaz fut introduit à Anvers en 1840.

Le chemin de fer d'Anvers à Cologne fut livré à l'exploitation en octobre 1843.

De brillantes solennités eurent lieu à Anvers en octobre 1854, en l'honneur du Duc de Brabant qui l'année précédente, s'était marié avec l'archiduchesse Henriette, arrière-petite-fille de Marie-Thérèse.

Le 22 octobre 1861, les nouveaux bassins et les installations maritimes du Kattendyk furent inaugurés par le roi Léopold.

Nous terminerons en rapportant un acte d'une importance capitale : l'affranchissement de l'Escaut.

Depuis son établissement, en 1839, le péage de l'Escaut avait coûté plus de vingt-huit millions de francs au trésor belge. M. Rogier résolut d'affranchir le pays de ce tribut. Reprenant et activant les études et les négociations commencées par ses prédécesseurs, il proposa de racheter à la Hollande le péage du grand fleuve commercial : le capital du rachat devait être fixé à trente-six millions, dont le tiers environ serait payé par la Belgique et les deux autres tiers par les puissances dont les navires fréquentaient le port d'Anvers. La loi fut promulguée le 13 juin 1863 et suivie d'un traité général pour le rachat d'une onéreuse servitude.

(1) Voyez M. Hymans - *Histoire populaire du règne de Léopold I^{er}*





ANVERS ARTISTIQUE

LES PEINTRES



Le fondateur de l'École anversoise de peinture fut *Quentin Metsys*. Ce n'est pas qu'avant lui notre ville n'ait point produit de peintres : on conserve dans la chambre des Marguilliers de *St-Sauveur* un *Crucifixe* peint vers 1380 — mais ils n'y formaient point une école, parce que leur art n'y était pas dégagé de la solidarité qui les liait à d'autres professions.

Né en 1460 à Anvers, selon les uns, à Louvain, suivant les autres, *Quentin Metsys* fut d'abord forgeron ou batteur de fer. On lui doit les ornements du puits situé près de la cathédrale. D'après la tradition, cet ouvrage fut travaillé sans le secours de la lime. Le musée d'Anvers possède un magnifique tableau de cet artiste. Cette page magistrale nous montre le fini qu'il apportait à ses œuvres.

Michel Coxcie, dit le *Raphaël*, naquit à Malines. Il voyagea en Italie et rapporta de ce pays des études qui permirent aux peintres flamands d'alors d'apprécier les maîtres italiens dont *Coxcie* se rapprocha beaucoup.

La première vocation de *François De Vriendt*, dit *Florin*, paraît avoir été la sculpture. En 1537, étant alors âgé de vingt ans, il se rendit à Liège où il devint élève de *Pierre Lombard*, et il quitta entièrement le ciseau pour le pinceau.

Martin De Vos est né à Anvers en 1531, d'un père artiste. Sur les conseils de *F. Florin*, son maître, il alla visiter l'Italie. Après son retour à Anvers, la confrérie de *St-Luc* (1) l'admit à la maîtrise, en 1558. La cathédrale, où il est enterré, possède un de ses meilleurs tableaux. Le musée n'en renferme pas moins de trente-deux.

Adam Van Noort était un peintre renommé, dont les ouvrages sont devenus très rares. L'église *St-Jacques* en possède un qui suffirait seul à la gloire du maître, si les autres étaient perdus. Il représente *saint Pierre* offrant au Sauveur, à *Capharnaüm*, le poisson qui contient la pièce d'argent du tribut. A ce tableau magnifique il ne manque que la signature de *Rubens* pour être de lui.

(1) Cette célèbre confrérie conserve plus tard sous le nom de *Grille de St-Luc*, fut fondée le 26 Août 1282, par les principaux artistes de notre ville, brodeurs, drapier, serrurier, etc. soit aux peintres et aux sculpteurs.

Adam Van Noort fut le maître de Rubens, de Jordaens et de trente autres peintres que mentionnent les registres de la confrérie de St-Luc. Adam vécut jusqu'à l'âge de 84 ans, et put voir son heureux élève réaliser la plus glorieuse carrière d'artiste qu'un homme puisse rêver.

Othon Van Veen ou Otho Venius, un autre maître de Rubens, naquit à Leyde, en 1568. Il reçut dans sa ville natale les premières leçons de peinture d'Isaac Claes, dit Nicolaf; il travailla à Liège auprès de Dominique Lampon ou Lamponius, peintre et poète, son biographe. En 1575, il partit pour l'Italie, et se rendit à Rome, où il se perfectionna dans la peinture chez Frédéric Zuccheri. Il passa cinq ans en Italie, puis voyagea en Allemagne, retourna à Liège, où il devint page d'Ernest de Bavière, et vint enfin se fixer à Anvers; ce fut, paraît-il, au commencement

de retour en Italie, il visita de nouveau les principales villes de la péninsule, dont chacune renfermait alors une école de peinture. La nouvelle de la maladie de sa mère le força de repasser les Alpes. Quand il arriva à Anvers,



Pierre-Paul Rubens

sa mère n'était plus. Pour se distraire de sa douleur, il voulut reprendre le chemin de l'Italie; les Archiducs mirent tout en œuvre pour le retenir dans les Pays-Bas, et s'efforcèrent, d'après l'expression de Philippe Rubens, son neveu et son biographe, de se l'attacher avec des chaînes d'or. Un lien plus puissant que celui de l'intérêt vint enchaîner Rubens à Anvers; son mariage avec Isabelle Brandt, qui eut lieu le 13 octobre 1609, mit fin à tout projet d'expatriation.

En 1620, il fut appelé à Paris auprès de



Isabella Brandt

Première femme de Rubens



Helena Fourment

Seconde femme de Rubens

Marie de Médias, qui venait de fonder le Luxembourg et qui lui commanda d'y peindre son histoire. Rubens n'accepta qu'à la condition de pouvoir exécuter ces travaux à Anvers. Il avait à remplir vingt et une toiles énormes; il en acheva dix-neuf dans son atelier d'Anvers et, convoyant son précieux envoi, s'achemina vers Paris



Artistes Anversois



PIERRE-PAUL RUBENS
L'Élévation en Croix



PIERRE-PAUL RUBENS
La Descente de la Croix

ou il peignit sur place les deux plus grands tableaux, destinés à occuper le fond de la galerie. Deux ans lui avaient suffi pour accomplir cette tâche de géant, et encore avait-il trouvé le loisir de peindre une madone pour le baron de Vicy, ambassadeur des Archiducs à la cour de France, et avant son retour à Anvers, il voulut faire encore le portrait de ce seigneur et de sa femme.

La manière de vivre de Rubens était simple, régulière, irréprochable, presque austère. Tous les matins, il assistait à la première messe, puis travaillait jusqu'à onze heures. Fréquemment, il se faisait lire, tandis qu'il peignait, un de ses auteurs favoris, Virgile, Plutarque ou Sénèque; son esprit sérieux et profond lui faisait mépriser les livres frivoles. Il passait la soirée en famille, ou avec ses amis, le bourgmestre Nicolas Rockox, le greffier Paul Gevaerts, le peintre Jean Breughel (de Velours). Un grand malheur vint l'éprouver, au milieu de cette calme existence: en 1626, il perdit sa femme, Hélène Fourment charma la vieillesse de Rubens comme Isabelle Brandt avait fait pour sa jeunesse et son âge mûr. Les nombreux portraits qu'il a tracés de ces deux chères compagnes de sa vie les ont associés à son immortalité.

Chacun connaît la mâle beauté de la figure de Rubens que des milliers d'images ont popularisée, mais tout le monde ne sait pas de quelle belle âme elle était l'enseigne. L'estime qu'on avait pour son caractère égalait l'admiration qu'excitait son génie. Trop grand pour connaître la jalousie, il était heureux quand il pouvait louer les ouvrages de ses confrères, même de ceux qui se croyaient ses rivaux. L'envie que sa gloire excitait chez quelques peintres médiocres, loin de l'irriter contre eux, l'affligeait, et il cherchait à dissiper ces sentiments fâcheux à force de bonté et d'obligeance.

Ce prodigieux artiste aborda tous les genres: peinture religieuse, histoire, portrait, paysage, animaux, joyeux kermesses de village: partout



Chaise de Rubens



JACQUES JORDAENS

Deuxième portrait en grand, d'après son tableau, par le même artiste, par le même artiste de province, qui n'est pas un grand maître, mais qui a une grande habileté et une grande science. Il est le meilleur et le plus intéressant pour le style de Rubens et pour son caractère. Il est le meilleur et le plus intéressant pour le style de Rubens et pour son caractère. Il est le meilleur et le plus intéressant pour le style de Rubens et pour son caractère.

il se montra également supérieur. Il avait ce double don des natures complètes: la fécondité, l'universalité. Son génie enfantait incessamment merveilles sans s'appauvrir, sans avoir trahi un seul instant l'épuisement ou la fatigue. Le dernier tableau qu'il ait peint est le *Martyre de S. Pierre*, que l'on voit encore à Cologne: c'est un de ses plus vigoureux chefs-d'œuvre.

Le 30 mai 1640, Rubens mourut d'un accès de goutte, à l'âge de soixante-trois ans. Il avait donné à l'art flamand sa plus magnifique formule et porté son école à ce haut degré de perfection où le progrès n'étant plus possible, un déclin prochain est inévitable. Ce déclin arriva quand la génération formée par Rubens fut descendue au tombeau.

Jacques Jordaens, né à Anvers en 1593, fut aussi élève d'Adam Van Noort. Aucun peintre n'a poussé plus loin que ce maître la science du coloris. Si son dessin eût été également bon; si ses types n'eussent été trop



La mort de Rubens

souvent vulgaires, il eût balancé la gloire de Rubens. Le manque de noblesse lui est habituel, mais il a prouvé qu'il était capable de surmonter ce défaut dans quelques-unes de ses œuvres qui sont comptées parmi les joyaux les plus brillants de l'école flamande. Son coloris éblouissant n'a pas suffi à lui assigner la seconde place dans cet Elysée; elle appartient à un autre Anversois, Antoine Van Dyck. Né en 1599, d'une famille de riches marchands, Antoine Van Dyck montra pour la peinture des dispositions si précoces que ses parents le placèrent dès l'âge de onze ans dans l'atelier de Henri Van Balen. Au bout de cinq ans, il passa dans celui de Rubens, dont il devint le meilleur élève.

La gloire de Van Dyck égale presque celle de Rubens. C'est un créateur moins puissant, mais plus poétique; moins vigoureux, mais plus fin; moins éclatant, mais plus suave, plus délicat, plus harmonieux. Rubens frappe, émerveille, enchante; Van Dyck fait rêver. Rubens fait le poème du corps humain; il l'éclaire, le pétrit, le tord, le retourne sous toutes ses faces; il en démontre la poésie sous ses innombrables aspects;



JACQUES JORDAENS

Soo d'oude sougen, soo pepen de jongen

Van Dyck semble ne voir dans le corps que l'enveloppe transparente de l'âme. Sa muse est plutôt celle de l'élégie que celle du drame; il est plus intime qu'objectif.

Le type qu'il a le mieux peint est celui de la Vierge des douleurs, *Mater Dolorosa*. Les saintes femmes, debout au pied de la croix, ou reposant sur leurs genoux la tête du Christ mort, sont rendues avec une sensibilité attendrie qui remue les âmes. Elles pleurent de véritables larmes, sans que leurs traits, bouleversés par cette douleur qui ne veut pas être consolée, perdent rien de leur dignité.

Comme peintre de portraits, Van Dyck n'a pas de rival. La distinction, la finesse, une noblesse, idéale, la transparence des carnations qui permet pour ainsi dire de voir la vie palpiter sous la peau; des attitudes chevaleresques, élégantes, aisées, fières sans fatuité ni dédain, sont les traits qui les caractérisent.

Van Dyck mourut à Blackfriars, en Angleterre, le 9 décembre 1641.

C'est encore à un peintre anversois, le créateur de tant de toiles charmantes, le poète des Kermesses brabançonnaises, des joyeuses beuveries de paysans, des tavernes enfumées, des laboratoires d'alchimistes; David



A. VAN DYCK : *Le Christ déposé de la Croix.*

Teniers, enfin, qu'échut la succession artistique de Van Dyck. C'est à David Teniers et à ses collègues, les doyens et anciens de la corporation de St-Luc, qu'Anvers est redevable de l'érection de l'Académie des Beaux-Arts. Sur leur demande, la Gilde obtint du roi Philippe IV une lettre patente datée du 6 juillet 1663, autorisant l'établissement, dans le sein même de la corporation, d'une académie, formée sur le modèle de celles de Rome et de Paris. Jusque-là, les apprentis peintres avaient été formés dans les ateliers des francs-maîtres. Certes, l'abolition des jurandes devait faire tomber cet enseignement particulier : mais il ne nous est pas démontré que l'enseignement public des Académies ait produit des résultats meilleurs.

David Teniers mourut à Bruxelles, le 5 avril 1694, et fut enterré à Perck, près de Vilvorde, où il possédait un château. Nous ne ferons qu'indiquer brièvement les autres noms de la pléiade illustre qui gravitait autour de Rubens et de Van Dyck.

C'est d'abord Gaspard de Crayer, né à Anvers en 1585. Ses peintures religieuses se distinguent par un sentiment délicat, une couleur fine et argentée qui leur donnent un charme particulier.

Gonzalès Coques, né à Anvers en 1618, traita le portrait dans la manière noble de Van Dyck.

Le Jésuite Daniel Seghers, né à Anvers en 1590, fut le plus célèbre peintre de fleurs de l'école flamande.

Qui, dans aucune école, a peint avec plus de force et de vérité les animaux et les fleurs que l'Anversois Jean Fyt (1609 à 1661), et l'Anversois François Snyders (1570 à 1637) ? Les chasses de ce dernier ne le cèdent même pas à celles de Rubens.

Théodore Boeyermans, né en 1620, continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1677 ou 1678, les grandes traditions de Rubens. Outre les tableaux de ce maître que possède le Musée, on peut admirer dans l'église St-Jacques une magnifique *Assomption de la Vierge*, qui orne l'autel placé à la droite de l'entrée du chœur.

Un des derniers peintres qui soutinrent avec éclat la renommée de l'école anversoise est Jean-Erasme Quellin, né en 1634 et qui vécut, à ce qu'on présume, jusqu'en 1715. Le nom de Quellin a été illustré par toute une dynastie d'artistes. Jean-Erasme était petit-fils d'Erasme, le jeune, sculpteur, et fils d'Erasme, le jeune, peintre de grand mérite, dont notre Musée possède d'excellents tableaux. Veux encore, Quellin voyagea en Italie, et fut employé à de grands ouvrages à Rome, à Venise, à Naples, à Florence. Les vastes compositions de Paul Véronèse frappèrent surtout son imagination et il eut l'ambition de les égaler. Les essais qu'il tenta dans ce genre, à son retour en Belgique, appelèrent sur lui l'attention. Toutes les villes s'empressèrent d'avoir de lui des tableaux pour la décoration de leurs églises. Il travailla pendant seize ans à l'abbaye de St-Michel, d'Anvers, et y peignit entre autres tableaux ceux qui représentent les martyrs de Gorcum et la piscine de Bethesda, qui se trouvent aujourd'hui au Musée d'Anvers.

Ce dernier est un des plus grands qui aient été exécutés en Belgique et on le regarde comme son chef-d'œuvre.

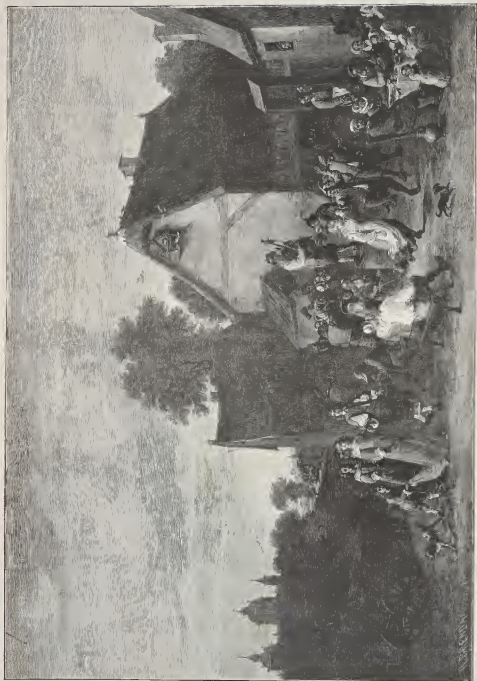
Citons encore : François Goubau, né en 1622, dont on voit à l'église St-Jacques un *Christ mort* qu'on prendrait pour un Van Dyck ; les paysagistes Josse Momper et Jean Wildens ; le peintre et graveur Paul Brill ; le peintre de fruits et de nature morte, Adrien Van Utrecht ; Pierre Van Mol ; Jean Cassiers ; Gérard Zeegers ; Théodore Rombouts, et tant d'autres, dont la nomenclature seule remplirait plusieurs pages. Venise au temps du Titien, Rome au temps de Michel-Ange, ne renfermaient pas un aussi grand nombre d'artistes qu'Anvers au temps de Rubens.

La seconde moitié du XVII^e siècle vit commencer la décadence de cette brillante école. Il y a une date fatale, celle du traité de Munster, 1648, dont l'influence désastreuse se fit sentir dans les arts comme dans la politique et le commerce. Avec la fermeture de l'Escaut, tout mouvement s'arrêta, dans le monde des idées comme dans le monde des affaires. D'ailleurs les sources mêmes du luxe étaient taries, et les beaux-arts sont un luxe.

Au XVIII^e siècle, la Belgique sommeille. A son réveil, nous verrons quelques hommes d'élite ressaisir les traditions oubliées de l'époque de Rubens, pour jeter les fondements de l'école moderne.

« Les traditions de la couleur s'étaient perdues dans le cours du XVIII^e siècle, dit Van Hasselt, l'école de Watteau et de Boucher ayant déteint sur l'art flamand. » Arriva ensuite le système gris perle de David. Depuis quelques années cependant, un homme s'était rencontré à Anvers, que cette ville avait placé à la tête de son Académie et qui s'était repris à l'étude de nos grands maîtres du XVII^e siècle, de Rubens surtout. C'était Herreyns, dont le nom est presque inconnu aujourd'hui parce qu'il a laissé peu d'ouvrages, mais auquel est due la renaissance de la peinture flamande.

Van Brée recueillit la succession de Herreyns comme Directeur de l'Académie, dont il rehaussa l'éclat par son tact et son savoir et qu'il sut conduire avec succès pendant une des périodes les plus critiques qu'elle eut à traverser.



DAVID TENDERS *Kermesse Flamande.*

Après la Révolution Belge, la première Exposition artistique eut lieu à Bruxelles en 1834. Notre école y fut brillamment représentée; Wappers, directeur de l'Académie, qui réforma complètement l'enseignement de la peinture et reprit l'étude des anciens maîtres; Leys, son successeur à la direction de l'Académie, coloriste éminent, grand penseur et observateur judicieux; de Keyser, Wiertz, et Van Ysendyck se rattachèrent aux traditions des maîtres de l'art flamand par la voie que Herreyens leur avait indiquée.

ARCHITECTES — SCULPTEURS — GRAVEURS — IMPRIMEURS — MUSIENS — SAVANTS.

Les autres arts plastiques, la sculpture, l'architecture et la gravure avaient marché à Anvers de pair avec la peinture.

Jean Appelmans fut l'auteur du plan des tours de Notre-Dame.

L'architecture ogivale de la décadence vit surgir Herman de Waghemakere le vieux, ses fils Dominique et Herman le jeune, et Thierry de Coffermaeker, qui ont dirigé les travaux de Notre-Dame, de St-Jacques et de la Bourse; Pierre Colkies, qui bâtit à Louvain, en 1503, cette belle Chartreuse qui faisait l'admiration de Juste-Lipse; Henri de Pas, qui dressa les plans de l'ancienne Bourse de Londres.

L'architecture de la renaissance produisit Corneille de Vriendt, l'auteur des plans de l'Hôtel de Ville et de la Maison Hansstatique.

Au siècle de Rubens, quelques peintres cumulaient les fonctions d'architecte. De ce nombre furent l'illustre Pierre-Paul lui-même, et Baldhas ar Gerbier, qui devint intendant des bâtiments royaux d'Angleterre.

Moins nombreux que les peintres, les sculpteurs anversois ont soutenu au XVI^e et au XVII^e siècle, ainsi qu'ils le font aujourd'hui, la renommée artistique de leur cité. Nous distinguerons parmi eux Barthélémy Van Raephorst, qui jouit de la faveur des ducs de Bourgogne. Toutefois nous ne connaissons de lui aucun ouvrage. Les premiers noms marquants sont ceux de l'illustre famille artistique des Quellin. Des deux Pierre Verbruggen, Louis Willemsens, les deux André, les deux Jean et Robert Collyns de Nole, Guillaume Kerriex, Gérard Van Opstal, Jean Millich, Mathieu Van Beveren, Sébastien et René-Michel Slodis, Jean Cardon, Sébastien de Nere, etc., ont joui, de leur temps, d'une grande réputation et rempli de leurs œuvres nos belles églises, que les ravages des iconoclastes avaient dénuudées.

Parmi les sculpteurs citons particulièrement Jacques Jongelings, l'auteur de la fameuse statue du Duc d'Albe, que la vengeance populaire renversa dans la journée du 24 août 1577. Des débris de cette statue, le sculpteur Jean Couthals fit un crucifix qu'on éleva sur la place de Meir; il y resta jusqu'à la seconde invasion française. La croix fut alors abattue et vendue le 28 décembre 1797. Plus tard le propriétaire en fit don à la cathédrale, où elle se trouve placée au-dessus de la grande porte d'entrée.

Parallèlement à la célèbre école de peinture, se développa à Anvers une école de gravure qui en reproduisit les chefs-d'œuvre par le burin, et illustrait les nombreuses éditions des imprimeurs anversois.

La plus ancienne mention relative à l'imprimerie tabellaire qu'on ait rencontrée en Belgique, appartient à l'année 1442: elle se trouve dans l'acte d'organisation de la Gilde de St-Luc. Les *printers* y sont nommés, comme faisant partie de la corporation, après les enlumineurs, et à la suite des peintres, des sculpteurs et des vitriers. Les productions des graveurs sur bois du XV^e siècle ne sont guère que des objets de curiosité, estimés des collectionneurs comme les essais d'un art nouveau.

La gravure sur cuivre, inventée par le Florentin Marc Finiguerra en 1452, fut de bonne heure introduite en Belgique. L'influence de Rubens se fit sentir sur la gravure comme sur tous les autres arts. Le grand peintre y excellait lui-même et il prit plaisir à diriger de nombreux disciples. Ils reproduisirent ses belles pages avec une adresse merveilleuse. Le plus habile de ces interprètes de Rubens est Lucas Vosterman, le vieux. Lucas fut le plus célèbre graveur de son temps. Les quatorze planches qu'il exécuta d'après les tableaux de Rubens sont comptés parmi les meilleures productions de son art. Il forma deux élèves dignes de lui: Lucas Vosterman, le jeune, son fils, Pierre du Pont du Ponticx. Citons encore Martin Van der Goes et Nicolas Pitau; Jean-Baptiste et Corneille De Waël; Jacques De Bie, Corneille Schut et Jacques Jordans, les célèbres peintres; Henri Snaeyers; Guillaume Pannels, élève de Rubens; Jacques Fouquières, élève de Brueghel de Velours; Pierre Clowet et Albert, son neveu; Pierre de Jode, le jeune, élève de son père; Arnould de Jode, son fils; Jean Erasme Quellin et Théodore Van Thulden, peintres et graveurs; les trois Galle; les deux frères Bolswert, qui ont laissé

d'admirables planches d'après Rubens; Corneille Vermeulen, Guillaume De Loeuw, Jean Witdoeck, Quirin Boel et Rombaut Eynaeds; et enfin, le plus renommé des graveurs anversoïis, Gérard Edelinck, élève de Corneille Galle, le jeune.

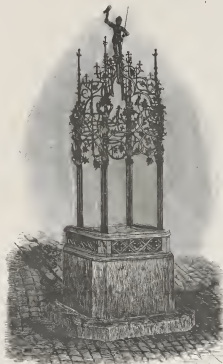
L'époque où vécut Edelinck, de 1627 à 1707, prouve que la gravure avait échappé à la décadence générale qui entraîna les autres arts après le traité de Munster. Il passa la plus grande partie de sa vie à Paris, où il jouit de la protection de Colbert et de la faveur de Louis XIV. Il reçut une pension, le titre de graveur du Cabinet du Roi et un logement aux Gobelins. En 1677, il fut nommé membre et conseiller de l'Académie de peinture et de gravure et le Roi le décora de l'ordre de St-Michel.

L'opinion publique l'avait placé à la tête des graveurs de l'école française. Cette école était alors la première du monde, et c'était un Anversoïis, formé dans son art dans sa ville natale et par un maître anversoïis, qui en était le chef. Il prouvait par son exemple que, si une cause fatale entraînait dans sa patrie les Beaux-Arts vers la décadence, ce n'était pas du moins parce que les hommes leur faisaient défaut.

Alost a élevé une statue à Thierry Maertens pour avoir introduit la typographie en Belgique, par l'impression, dans cette ville, en 1473, du *Speculum conversionis peccatorum*. Cependant il est hors de doute que c'est à un imprimeur anversoïis, Mathys Van der Goes, que revient l'honneur de cette introduction : son livre est antérieur d'un an à celui de Thierry Maertens; il a pour titre : *Het boeck van Fontalus Visioen, gheprent t Antwerpen bi mi Mathys Van der Goes, 1472*.

Dans l'espoir, peut-être, d'ouvrir à ses livres un plus vaste débouché, Thierry Maertens vint s'établir à Anvers, en 1476. Le premier livre qu'il y donna Dorpe, connu par l'*Aller excellente Chronyke van Brabant*, contenant beaucoup de gravures. Henri Van Rotterdam, Claus de Grave, qui n'ont rien produit de remarquable, ouvrent aussi le *xv^e* siècle, qui fut l'ère de splendeur pour la typographie anversoïise.

Avec l'aide des graveurs sur bois et sur cuivre, les imprimeries artistiques produisirent ces magnifiques ouvrages devant lesquels la parcimonie moderne recule épouvantée. Nous citerons en ce genre les livres d'architecture de Vitruve, publiés à Anvers par Pierre Coeck; les impressions de Gérard de Jode et de Liefrinck. Depuis le milieu jusqu'à la fin du *xv^e* siècle, les marchands d'estampes et de livres illustrés sont innombrables. Anvers était peut-être alors le foyer le plus actif de l'imprimerie et de la gravure de l'Europe entière. Il faudrait tout un volume pour dresser la bibliographie de tous les livres historiés publiés à Anvers pendant le *xv^e* siècle.



Le puits en fer forgé par Quentin Mathys

et par un maître anversoïis, imprima : *Rodulphi agricolæ opuscula*, porte la date du 2 mai 1476. La même année il fit paraître encore le *Summa experimentorum, sive Thesaurus pauperum*. Après ces deux publications, ses presses s'arrêtèrent; il ne reparut qu'en 1493.

Pendant l'absence de Thierry Maertens, un autre imprimeur s'était établi à Anvers, Gérard Leen, qui avait introduit l'imprimerie à Gand vers 1477. Il arriva à Anvers en 1484, et commença la brillante série des imprimeurs-artistes (*Konstruktors*) qui illustrèrent la typographie anversoïise au *xv^e* siècle. De 1484 à 1493, ses presses produisirent plus de cent ouvrages divers.

L'atelier de Gérard Leen fut repris, à ce qu'il paraît, par Adrien Liesveld. Les autres imprimeurs du *xv^e* siècle sont : Godofroid Back, Eckert Van Stambosch, Jan Van Doesbosch, Michel Van Hoogstraten, Roland Van de gravures. Henri Van

C'est surtout en substituant les planches en cuivre ou la gravure en taille-douce, aux planches en bois pour l'illustration des livres, que l'imprimerie anversoise obtint un immense succès. Anvers, la première, opéra cette substitution sur une grande échelle. Un de ses artistes, Gabriel Tavernier, eut l'honneur d'introduire la taille-douce en France. Il s'était établi en 1573 à Paris et avait obtenu du Roi le titre de graveur et imprimeur en taille-douce de S. M.

Une spécialité de l'imprimerie anversoise au xvi^e siècle était les atlas de géographie. Le *Théâtre du monde*, d'Abraham Ortelius, publié en 1570 chez Egide Coppens, de Diest, et l'*Atlas* de Gérard Mercator, sont les premiers et les plus célèbres recueils de cartes de géographie publiés depuis l'invention de l'imprimerie. Les livres de botanique, enrichis de gravures, et les livres de musique formaient d'autres spécialités.

Christophe Plantin est le Rubens des imprimeurs anversois; la gloire de toute une génération s'est absorbée dans son nom. Né à Montbois en 1514, il vint s'établir à Anvers après avoir fait son tour de France comme compagnon imprimeur. Le premier livre qu'il fit paraître porte la date de 1555 : *l'Institution d'une fille de noble maison*, en italien et en français, avec une préface signée de lui.

La plus célèbre des éditions de Plantin est sa bible polyglotte, commencée en 1569 et terminée en 1572.



La Cour du Musée Plantin.

Les temps étaient difficiles, et cette entreprise gigantesque poursuivie au milieu des troubles civils et de la crise de l'industrie et du commerce, aurait complètement ruiné Plantin sans l'ordre qu'il avait maintenu dans ses affaires, sans sa persévérance et sa fermeté. Lorsque, quatre ans plus tard, le célèbre de Thou visita l'*Architypographe Plantinienne*, titre consacré par un diplôme de Philippe II, en l'année 1571, il y vit encore dix-sept presses roulantes.

Plantin avait épousé Jeanne de la Rivière, dont il n'eut qu'un seul fils, qui mourut à peine âgé de douze ans; mais il lui resta trois filles. L'aînée, mariée à François Rapheling, obtint pour sa part la maison qu'il avait fondée à Leyde; la seconde, Marguerite, unie à Jean Moretus ou Moerentorf, hérita de la maison d'Anvers; et la troisième, Madekine, femme de Gilles Beys, continua la maison fondée à Paris. L'avantage resta à la maison d'Anvers. Après la mort de Plantin, arrivée le 1^{er} juin 1589, son gendre Jean Moretus, et son petit-fils, Balhasar Moretus, soutinrent avec éclat la renommée de l'imprimerie Plantinienne. Les Moretus admis dans les rangs de la noblesse, ont conservé à leur blason, forgé dans l'atelier d'un artisan, la noble devise de Plantin : *Labore et Constantia*.

Enfin, pour qu'il ne manquât aucun fleuron à la couronne artistique de notre cité, l'art musical eut aussi à Anvers d'importantes obligations. Les chanoines de Notre-Dame avaient organisé un chœur de musique qui



Vues du Musée Flamin-Moretus à Anvers.

1. L'atelier typographique - les deux vœux pressés. — 2. La chambre des caractères — 3. La grande salle d'assemblée — 4. L'escalier de la petite bibliothèque.
 5. La salle des gravures et dessins (predelchambre) — 6. L'escalier du personnel — 7. La chambre de Juste-Léopold — 8. La salle de Bartholomaeus.
 Dessiné de A. HUBER, Gravé de KRAMERUS et OÛ.

fut le berceau, non seulement de l'école de musique belge, mais encore de celles de toute l'Europe. « C'est une vérité reconnue et établie par tous les historiens de la musique, dit M. F. Fétis, que, dès la fin du XV^e siècle, quelques célèbres musiciens belges ont été les maîtres qui instruisirent les autres nations dans leur art; et que dans tout le cours du XVI^e, leurs compatriotes ont brillé en France et en Allemagne, et y ont occupé les positions de maîtres de chapelle des papes, des empereurs et des rois. Mais où s'étaient formés ces premiers artistes mentionnés par l'histoire? C'est ce qu'on ignorait. » Les découvertes faites dans les archives de la cathédrale par M. Léon de Burbure ont dissipé tous les doutes à cet égard. « Là, existaient dès le XIII^e siècle, un chœur de musique bien organisé, une maîtrise où des enfants de chœur étaient instruits et entretenus aux frais du chapitre, et enfin, un maître qui dirigeait leurs études ainsi que la musique du chœur. Dès 1435, nous connaissons le nom du maître qui remplissait ces fonctions et qui resta en possession de sa place pendant cinquante-sept ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1492. Or, ce maître devait être un homme de grande valeur dans son art, car il avait sous sa direction, dans un chœur qui ne comptait pas moins de soixante-dix-sept chanteurs, tous les grands musiciens du XV^e siècle, parmi lesquels nous trouvons les noms de Jean Ockeghem, de Jacques Obrecht, de Cockx, de Jean et de Gérard de Thurnhout, de Ducis et de beaucoup d'autres, Jacques Barbrîau qui enseignait déjà à la maîtrise de cette église en 1436, et fut nommé définitivement maître des enfants de chœur en 1448, avait eu pour élèves Jean Ockeghem, et beaucoup d'autres musiciens belges. Plus tard, Ockeghem, admis comme chantre du chœur de gauche (les chœurs de l'église de Notre-Dame étaient divisés en deux chœurs : celui de droite était composé de vingt-six voix, celui de gauche, de vingt-cinq) commença à recevoir des jeûnes de présence à la St-Jean de l'an 1443; il se retira l'année suivante pour aller en France fonder l'école célèbre d'où sont sortis Guillaume Crespel, Josquin Deprés, Antoine Brumel, Pierre de La Rue, Louis Compère, Alexandre Agricola, Gaspard Van Veeerbeke, Verbonet et Prioris.

« Après le départ de ce grand maître, Barbrîau continua d'enseigner jusqu'en 1488 et forma plusieurs grands musiciens qui s'illustrèrent dans la suite. Obligé de se retirer alors à cause de son grand âge, quoiqu'il n'ait cessé de vivre que le 8 août 1491, il eut pour successeur, dans la place de maître des enfants de chœur, Jacques Obrecht, grand artiste qui, après avoir dirigé le chœur de la cathédrale d'Utrecht depuis 1467, abandonna cette position pour venir continuer la tradition d'un savant enseignement, jusqu'en 1504; il mourut deux ans après. Plus ancien que Josquin Deprés d'environ quinze à vingt ans, Obrecht fut l'homme le plus habile de son temps dans l'art d'écrire avec élégance et correction. »

Par une bulle du 1^{er} décembre 1410, le pape Jean XXIII, à la demande du duc Antoine de Bourgogne, du ooyen et du chapitre de l'église Notre-Dame, affecta douze chapelleries à l'entretien d'un corps de chanteurs. En 1421, le chapitre achète une maison, située au marché au Lait, affectée au logement des maîtres de musique et des choraux.

Au XV^e siècle on trouve inscrits comme chantre dans les registres de l'église, plusieurs noms célèbres, tels que : Egidé Cartier (1449), Cornelle Canis (1463), Jean Pilyot (1477), Jacotin (1479), Hans Sachs, que nous croyons être le célèbre poète allemand, Ant. de Vîne et Olivier de la Marche (l'historien?) 1483).

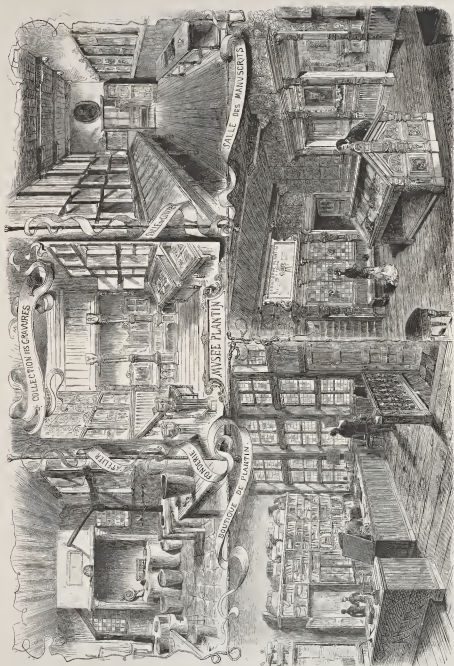
Hubert Waelrant, né à Anvers en 1517, faisait partie de l'école de musique de la cathédrale en 1544, et peut être considéré comme le réformateur de l'art musical. Il augmenta le diapason et compléta la gamme qui, dans ce temps-là, ne se composait que de six notes. Ses ouvrages furent publiés à Anvers, à Venise et à Louvain. Il mourut dans sa ville natale en 1595 et fut enterré à Notre-Dame. Vers la même époque André Pevernage fit également ses études dans la maîtrise de la cathédrale d'Anvers. Il établit plus tard des concerts périodiques dans lesquels il fit entendre non seulement ses compositions, mais encore celles des maîtres les plus renommés de la Belgique, de l'Italie et de la France. Anvers était un foyer d'activité artistique; Pevernage eut beaucoup d'auditeurs et contribua à populariser le goût de la musique. On peut le considérer comme l'organisateur des premiers concerts donnés dans notre pays.

Le doyen du chapitre, Jean del Rio, fonda des bourses d'études pour ses parents et pour les musiciens-enfants de chœur de l'église de Notre-Dame.

À côté des musiciens et des compositeurs d'élite, on trouvait aussi à Anvers des fabricants d'instruments, et en premier lieu, des facteurs de clavecins. En 1557 huit d'entre eux font la demande d'être admis dans la corporation de St-Luc. Cette admission eut lieu le 28 mars de la même année. Parmi ceux qui font cette demande se trouve un facteur d'orgue : *Jan d'Orgelmakere*.

Un célèbre facteur de clavecins, Jean Buclers, a été loué par M. F. Fétis dans son *Dictionnaire des musiciens*. On connaît quatre artistes de ce nom.

Les sciences et les lettres n'établissent pas d'ordinaire leur siège dans les villes de commerce. A aucune



Les nouvelles salles du Musée Plantin
 (Dessin de A. HEISS. — Gravé de LEBREY & LEBREY)

époque de son histoire cependant elles n'ont cessé d'être cultivées à Anvers, comme le prouveront les noms suivants :

Jean Van Boendale, dit de Clerc, né à Tervueren, vint se fixer à Anvers vers 1310 et devint secrétaire de la ville. Ce fut probablement vers cette époque, sur la demande de l'écouète Guillaume Bornecolpe, qu'il écrivit sa chronique rimée : *De Brabantse Yeeften*, manuscrit que le savant Willem a publié de nos jours. — Van Boendale fut chargé par la ville de plusieurs missions importantes et mourut en 1350.

Christophe Butkens, né à Anvers en 1590, abbé de St-Sauveur, mort en 1650, historien et généalogiste très estimé, Auteur des *Trophées du Duché de Brabant*.

J. B. Grammaye, né à Anvers en 1580, mort à Lubeck. Il parcourut pendant trois ans les Pays-Bas, consultant partout les archives et les antiquités, mission rendue souvent difficile par des vanités et des prétentions locales. — Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *Historia Brabantica, Antiquitates ducatus Brabantie*.

Cornelle Grapheus (en flamand *De Schrijver*) poète et philologue, né à Alost en 1452, mort à Anvers en 1558. La régence d'Anvers lui accorda le droit de bourgeoisie et le nomma greffier de la ville. Il inclina d'abord vers les doctrines de Luther, puis il se rétracta et témoigna de son retour à l'orthodoxie romaine par un poème contre les Anabaptistes.

Emmanuel Van Meteren, né en 1535, mort en 1612. Obligé de s'expatrier, ce fut à Londres qu'il écrivit son *Histoire des troubles des Pays-Bas*.

Sandéus, né en 1586, mort en 1664, publia différents ouvrages précieux pour l'iconographie de l'art monumental en Belgique ; entre autres : *Flandria illustrata*, 2 vol. in-fol. et *Chorographie sacrae Brabantiae*, 3 vol. in-fol.

Alexandre Grapheus, fils de Cornelle, vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle et fut, comme son père, secrétaire de la ville d'Anvers.

Gevaerts ou Gevartius, littérateur et juriconsulte, né à Anvers en 1593, mort en 1666, devint secrétaire de la ville et fut nommé conseiller d'Etat et historiographe par Ferdinand III.

Antoine Anselmo, né vers la fin du XVI^e siècle, mort en 1668, fut échevin de la ville et laissa plusieurs ouvrages de droit public.

Stockmans, juriconsulte distingué, né en 1608, mort en 1671.

Van Valckenisse, né en 1630, secrétaire-conseiller de la ville d'Anvers ; ses travaux historiques et généalogiques sur la ville et les familles anversoises, lui ont assigné une place distinguée parmi les savants du XVII^e siècle.

Le jésuite Papebrock, auteur des *Annales Antverpienses*, collaborateur de Bollandus aux *Acta sanctorum*.

Les sciences naturelles complètent des représentants distingués au XVI^e siècle. Les médecins Jean Ferreux, Michel Baudewyns, Lazarus Marquis, traçèrent la voie à la science médicale de nos jours. Ils publièrent des instructions populaires en flamand, dans le but de débarrasser le peuple des empiriques et des ingrédients auxquels les croyances populaires du moyen âge attribuaient des vertus spécifiques. Le pharmacien Pierre Coudenbergh fit connaître les propriétés des plantes exotiques, et introduisit leur culture à Anvers, près d'un siècle avant qu'elles fussent connues du reste de l'Europe. On lui a élevé une statue. Un mathématicien célèbre, Jean della Faille, mort en 1652, exposa la théorie du centre de gravité avant Paul Gulien auquel on l'a attribuée à tort. André Tacquet publia un manuel sur l'algèbre, qui durant les XVI^e et XVII^e siècles, eut différentes éditions en Belgique, à Amsterdam et même à Naples.

Abraham Ortelius, né à Anvers le 2 avril 1527, fut le Ptolémée du XVI^e siècle. Son *Théâtre du monde*, dit M. de Macédo, est un monument précieux pour l'histoire de la géographie ; il a été la base de tous les travaux géographiques entrepris depuis. Ce savant illustre, par lequel nous clôturons cette liste, mériterait au moins autant que Coudenbergh qu'on lui érigeât un monument. Une dalle funèbre à demi effacée, dans le pourtour du chœur de Notre-Dame, voilà tout ce qui rappelle son nom aux Anversoises :

ABRAHAM ORTELIO

ANTWERPIANO

GEOGRAPHO REGIO

FRATRI CARISSIMO

ANNA ORTELIA CELEBS

CELIBI H. M. F. CIOXCVIII

Nous ne pourrions pas clôturer cette brillante page de l'histoire de la métropole des arts sans rendre hommage à notre écrivain national, à Henri Conscience.

Conscience est né à Anvers le 3 décembre 1812, dans la rue de la Pompe, près de l'église Saint-André.

Pierre Conscience, son père, était Français de Besançon, et avait servi dans la marine de guerre impériale jusqu'au grade de chef timonier auquel il fut promu à bord de la canonnière la *Ville-de-Bordeaux*. Pendant la campagne, les Anglais le firent prisonnier à trois reprises différentes, et après avoir subi une longue et dure captivité sur leur pontons, il dut enfin la liberté à un échange. Il alla s'établir à Anvers où il obtint un emploi de contremaître ou de sous-inspecteur des chantiers impériaux. Quelque temps après, il épousa une Flamande; de cette union naquit Henri Conscience.

Conscience avait dix ans lorsque son père résolut d'aller habiter la campagne et se construisit à cet effet, à un quart de lieu de l'ancienne encinte fortifiée d'Anvers et à un endroit alors fort retiré, connu sous le nom de *Coin vert*, sur une sorte d'ermitage tenant à la fois du bateau et de la maison, pénates amphibies composées d'épaves et de vieux bois de navire, enfin quelque chose comme cette maison de Mister Peggoty décrite par Dickens dans son *David Copperfield*.

Le Coin vert n'existe plus aujourd'hui; les épaves momentanément rajustées ont subi une dispersion définitive; c'en est fait de la pleine campagne qui entourait l'ermitage. Les champs cultivés, les drèves sombres aux épaisses frondaisons ont cédé la place à la ville envahissante; de compactes pâtés de maisons à quatre étages croisés par des rues passantes et bruyantes enlèvent jusqu'au moindre vestige des pâturages luxuriants, des futails sylvestres d'antan; et le sifflet des tramways ou des locomotives, le roulement des roues sur les pavés et par instants les rugissements des lions du Jardin Zoologique, proche de là, remplacent le silence, la paix de l'asile qui abrita le pédagogue du nom de Verkammen. Henri, après y avoir complété les notions requises, fut bientôt investi des fonctions de sous-maître pour les classes inférieures.

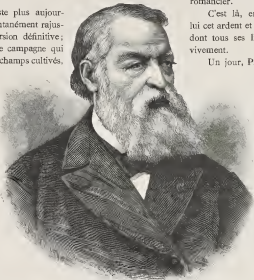
Le 30 novembre 1830, étant à Turnhout, Henri Conscience est nommé fourrier dans la troisième compagnie du troisième bataillon des chasseurs Nielson.

Le jour arrive, le 21 mai 1836, où Conscience est rendu à la vie civile. Son volontariat expiré, il rentre à Anvers dans sa famille et fréquente assidûment les jeunes peintres et les écrivains dont il a fait la connaissance. Il se lie aussi avec Théodore Van Ryswyck, le poète populaire anversois, une des originalités les plus franches de la littérature néerlandaise. Celui-ci l'engage à se présenter à l'*Olijfstak*.

L'*Olijfstak* ou la *Branche d'olivier* était une société artistique constituée sur le modèle des anciennes chambres de rhétorique, mais composée des novateurs les plus enthousiastes du mouvement moderne. Elle représentait en ce moment l'école flamande par ses tendances les plus vivaces, les plus généreuses.

Le célèbre *Wonderjaar* était le premier roman historique, un plein succès pour le jeune écrivain.

En 1838 Conscience acheva son second roman historique, le *Lion de Flandre*. Malgré les éloges et les félicitations que l'apparition de cet ouvrage lui valut de la part des artistes flamands, la littérature était loin de lui rapporter de quoi vivre. Après l'édition du *Lion de Flandre*, Conscience devait encore



Henri Conscience.

C'est là, en effet, que s'éveilla en lui cet ardent et filial amour de la nature dont tous ses livres sont empreints si vivement.

Un jour, Pierre Conscience, qui n'a pas entendu dans la campagne les mystérieux et invisibles génies commensaux de son fils, se dégoûte de la solitude et se remarie. L'ermitage du *Coin vert* est vendu. La famille Conscience se fixe à Borgerhout.

Henri avait alors seize ans. C'est là que venait le surprendre pour le mêler à leur déroulement dramatique, à leurs péripéties agitées, les événements mémorables de 1830.

A Borgerhout existait alors une institution dirigée par un habile

dix-neuf francs à son imprimeur. Conscience se fit jardinier chez l'horticulteur Van Geert à Anvers, résolu de faire œuvre de ses dix doigts, de travailler au besoin comme un ouvrier. Un discours flamand, fait sur la tombe de Van Brée en 1839, opéra une demi-réconciliation avec la littérature, tant aimée. Un superbe banquet fut offert par ses amis de l'Académie à Conscience, le magnifique discours s'étalait en toutes lettres et en *flamand* dans le *Précurseur* et cela l'après-midi du jour même. Le gouvernement chargea le jardinier de M. Van Geert d'écrire une *Histoire de Belgique* en flamand. Peu de temps après M. Wappers, nommé directeur de l'Académie royale d'Anvers, appela Conscience aux fonctions de greffier du même établissement.

A partir de ce revirement, le chemin d'Henri Conscience était tracé. Il resta à Anvers jusqu'au moment où le baron Wappers abandonna la direction de l'Académie. C'est en 1854 que l'illustre romancier donna sa démission de greffier. En 1857, il a été nommé commissaire de l'arrondissement de Courtrai.

Conscience resta à Courtrai jusqu'en janvier 1868, époque à laquelle il fut investi des fonctions plus honorifiques que fatigantes de conservateur des Musées royaux de peinture et de sculpture du royaume. On lui avait offert d'abord une chaire à l'Université de Gand, où il aurait enseigné cette littérature flamande qu'il a en quelque sorte ressuscitée, mais il se dit non sans raison que là le professeur eût empiété trop souvent sur les droits du romancier, et c'est pourquoi il sollicita du ministre Van den Peereboom, que M. Heremans le remplaça dans ces hautes fonctions. Depuis longtemps déjà le nom du conteur flamand excitait des admirations au delà des frontières de son pays natal. Désormais Conscience brillait au rang des écrivains d'élite que le monde entier adopte.

L'Allemagne était la première à l'accueillir.

En 1845 trois nouvelles de Conscience parurent traduites en allemand par M. Diepenbeek, prince-évêque de Breslau, sous le titre *Flaemisches Stilleben*. G. Eekhoud, à qui nous avons emprunté ces notes, laisse la parole sur ces succès à Conscience. Il dit dans sa brochure *Henri Conscience* (Collection nationale) :

« Il n'en a pas fallu davantage pour me faire connaître en Allemagne, où les éditions de mon œuvre traduite se répandent et se multiplient depuis lors dans des proportions plus flatteuses que rémunératrices pour moi. Mais la renommée me suffit; je ne suis pas un homme d'argent. »

Conscience a épousé en 1842 une Anversoise, M^{lle} Marie Peinen, dont il a eu plusieurs enfants.

Conscience a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold le 1^{er} juin 1845; officier le 19 juillet 1856; enfin grand-croix le 9 mai 1881 à l'occasion de l'apparition de son centième roman intitulé *Geld en Adel*. Il est aussi décoré de plusieurs ordres étrangers, entre autres du Lion Néerlandais et de l'Aigle rouge de Prusse. Il a été le professeur de flamand de S. M. Léopold II et de S. A. R. le comte de Flandre. Il a été depuis 1869 membre de l'Académie Royale de Belgique.

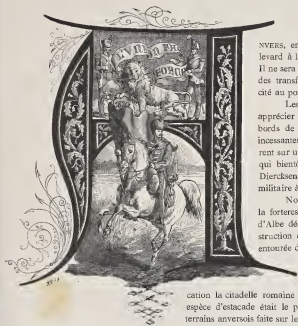
Conscience mourut le 10 septembre 1883.

C'est M. A. Snieters, rédacteur en chef du *Hondelblad* à Anvers, qui protège aujourd'hui l'école H. Conscience.

Les magnifiques œuvres de notre romancier flamand lui valent toutes les sympathies du peuple flamand, et l'admiration et l'estime de ses écrivains contemporains.



ANVERS AU POINT DE VUE MILITAIRE



ANVERS, en cas d'invasion du dehors, doit servir de boulevard à la nationalité belge et de refuge à la dynastie. Il ne sera donc pas hors de propos de donner un aperçu des transformations et des développements de l'antique cité au point de vue militaire.

Les Romains ne tardèrent pas à comprendre et à apprécier les avantages d'une position militaire sur les bords de l'Escaut. Obligés de lutter contre les révoltes incessantes et les invasions des peuples Bataves, ils élevèrent sur un flot à l'embouchure du Schyn une forteresse, qui bientôt devint le boulevard de la Gaule conquise. Dierckens attribue la construction de cette position militaire à Constance Clhore.

Nous croyons reconnaître les derniers vestiges de la forteresse romaine dans le *Cronenburg* dont le duc d'Albe décréta la démolition en 1564, pendant la construction de sa citadelle. C'était une vaste tour octogone, entourée d'un ceinture de fortes murailles.

La construction d'un remblai ou *vallum*, cernoyant le lit de l'Escaut sur une longueur de plus de 1300 mètres, mettait en communication la citadelle romaine avec le Werf, un flot de six hectares. Cette espèce d'estacade était le premier jalon posé, la première conquête des terrains anversois faite sur les eaux, et dans les actes publics du XIV^e siècle, l'endroit longeant la rue Haute, se trouve encore désigné sous le nom de *Borchvale* (rempart du Bourg).

En 660, on enveloppa l'îlot d'une enceinte de murailles crénelées.

Au IX^e siècle, les Normands en firent une importante place de guerre, construite selon toutes les règles de l'art de ce temps-là.

Vers l'an 1200, Anvers n'avait qu'un périmètre peu considérable. Comme toutes les forteresses du moyen âge, le Bourg avait une enceinte extérieure appelée *Kuip* (cuve) ou *Voorburg* (avant-cour), où peu à peu il s'était formé des groupes de constructions habitées par des gens de métier ou des habitants de la campagne qui étaient venus chercher la protection de la forteresse, et devaient s'engager à concourir à la défense de la place. Cet accroissement de population devait être assez important pour qu'on songât dès le XII^e siècle à entourer de murs cette agglomération d'habitations. On suppose que l'établissement de cette enceinte est antérieure à 1124.

De 1201 à 1216, sous le duc Henri I de Brabant, eut lieu le premier agrandissement de la ville naissante.

Vers 1250, sous le duc Henri III, un deuxième agrandissement eut lieu vers le côté nord. L'enceinte résultant de ce deuxième agrandissement fut construite en solides murailles revêtues en pierres. Elle était percée de 6 portes flanquées de fortes tours avec herse et pont-levis.



Ancienne porte d'Anstrusveel, dite Slyck-Poort.



Fort Saint-Laurent.



Porte du Rhin (vue extérieure).



Façade intérieure de la Porte Kyp



La Tour Bleue



Porte Roule



...struite en 1583, démolie en 1866.



...le en 1880.



...extérieure).



Poudrière de l'ancienne porte du Rhin.



Porte de Turnhout.



Ancienne chaussée de Merxem (Porte Rouge).

Malgré les extensions déjà faites, la population, vers la fin du XIII^e siècle, étouffait de nouveau dans la ceinture étroite de ses remparts, et on reconnut la nécessité d'un nouvel et considérable agrandissement. Cet agrandissement, qui triplait la surface de la ville, eut lieu de 1291 à 1314, sous le duc Jean II.



La construction des murailles de cette enceinte n'était pas achevée que déjà l'on songeait à rectifier le tracé de la partie s'étendant de la tour Bleue à la porte Rouge.

On reconnut probablement que cet agrandissement ne correspondait pas aux besoins futurs et on le



compléti par de nouveaux travaux, qui furent exécutés de 1314 à 1440. On abandonna les fossés et les remparts qui avaient été établis, et l'enceinte, à partir de la tour Bleue, va se raccorder à l'est à la porte Képdorp et la porte Rouge. Décrivant alors une courbe, elle va aboutir à l'Escaut par une ligne formée par les canaux de l'Ancre, des Vieux-Lions et des Brasseurs. Six portes s'ouvraient sur la campagne; treize donnaient accès à la rivière.

Le rapide accroissement de la population fit, dès 1507, concevoir le plan d'un cinquième agrandissement. On n'y donna suite toutefois qu'en 1543, après l'attaque infructueuse de la ville par Martin Van Rossum.

Un édit du 16 août 1542, signé pour Charles-Quint par sa sœur, la gouvernante Marguerite de Parme, décréta les nouvelles fortifications d'Anvers, connues sous le nom d'*enceinte espagnole*, qui subsistèrent jusqu'en 1866.

La superficie de cet agrandissement comprenait environ 4,000 verges.

La nouvelle place se composait de huit fronts et de neuf bastions. Cinq portes donnaient accès à l'extérieur.

C'est la place d'Anvers de 1542 qui marque l'origine du front bastionné proprement dit, où les bastions se flanquent mutuellement.

Commencées en 1543, les fortifications ne furent terminées qu'une vingtaine d'années après.

Le duc d'Albe décréta, en 1567, la construction de la citadelle du Sud.

L'exécution de ce projet rendit nécessaire l'annexion d'une grande étendue de terrain depuis la porte Saint-Georges jusqu'à la tour de Cronenburg, qui fut rasée à cette époque.

Les fronts en maçonnerie de cette partie furent démolis et remplacés par deux fronts en terre partant de la porte Saint-Georges et se raccordant aux ouvrages de la citadelle, nette en terrassement, fermée à la gorge par une palissade, devant le bastion d'attaque n° 2.

En 1805, Napoléon décréta la création d'un chantier maritime, entre le bastion Saint-Michel et la citadelle. On abattit l'enceinte sur cet espace, le système définitif de la gorge fut supprimé, celui de la rive gauche du fleuve amélioré et renforcé par l'édification des deux forts d'Austruweel et de Burght.



Porte Saint-Georges ou de Berchem, construite en 1543, démolie en 1866 (Façade extérieure).



Porte Kijndorp, construite en 1543, démolie en 1866 (Façade extérieure).

qui occupa un espace d'environ 60 hectares. Tous les travaux furent terminés en deux ans et coûtèrent 14 tonnes d'or, soit environ 3 millions de francs. La superficie de la ville à l'intérieur de l'enceinte était alors de 294 hectares.

Les événements politiques qui survinrent firent que la ville d'Anvers n'eut, hélas! plus besoin de la moindre extension durant des siècles. Voici l'indication des perfectionnements successifs qui ont été apportés à la place jusqu'à l'agrandissement de 1860, le septième depuis l'origine de la ville.

En 1750, les bastions de la citadelle furent retranchés; les extrémités antérieures des petits flancs réunis furent réunies par un parapet et casemates.

En 1774, un ravelin en maçonnerie fut établi en avant de la courtine 4-5 et de la porte d'Eau; un batardeau fut placé devant la face droite du bastion 31.

En 1794, on construisit une petite lu-

En 1806, on construisit la batterie Ferdinand au nord, et la lunette Montebello, dont la gorge fut fermée, par un mur disposé en front bastionné.

En 1809, on éleva la batterie dite Impériale, près des nouveaux bassins; des poternes sont percées dans les courtines revêtues, un couvre-face est établi devant le bastion 21, on construisit les bastions 29 et 31, ainsi que la tenaille qui les sépare.

En 1811, on établit entre le batardeau Saint-Laurent et le ravelin 10 une seconde enceinte; on construisit le fort Ferdinand qui fut achevé en 1813. Un grand camp retranché composé de trois fronts bastionnés fut établi au sud de la citadelle. Il fut démoli par les alliés en 1814.

L'empereur décréta aussi une nouvelle ville fortifiée sur la rive gauche de l'Escaut, mais ce projet ne fut pas exécuté, sauf la construction des forts Singel et Jean-Bart.

En 1817, on édifia les lunettes d'Hérenthals et de Saint-Laurent; en 1818, la lunette du Kiel; en 1819, les deux redoutes de Zwyndrecht et de Calloo, chacune d'elles formant un pentagone en terre précédé d'un fossé et pourvu d'un réduit circulaire à l'épreuve de la bombe.

En 1832, après la reddition de la citadelle aux Français par le général Chassé, on éleva une demi-lune avec couvre-face sur la capitale du front 1-2, ainsi qu'une contre-garde en avant du bastion n° 1.

En 1852, on créa autour de Berchem et de Borgerhout un camp retranché composé de 7 forts, pourvus chacun d'un réduit en maçonnerie. Une citadelle avec toute ses dépendances remplaça le petit fort de la Tête de Flandre. Une caserne défensive à l'abri de la bombe avec deux bat-



Vieux Remparts (hors la porte Rouge).

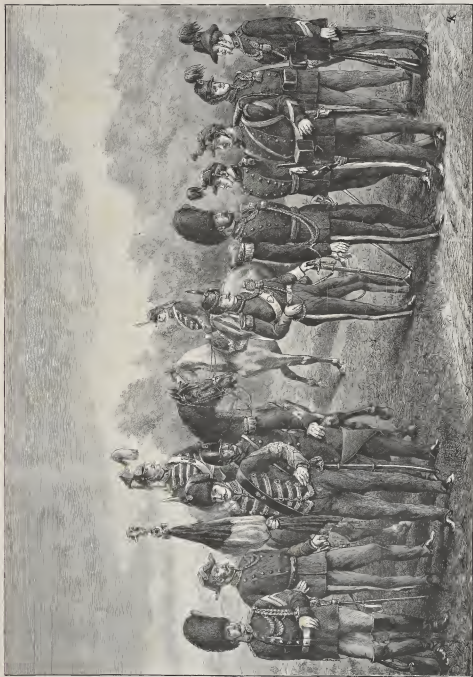
nant-général Brialmont, actuellement inspecteur général du génie et des places fortes.

Le tracé est du système polygonal; le périmètre embrasse une étendue de 14 kilomètres environ. Il s'appuie au nord à l'Escaut par une grande citadelle qui défend le fleuve au moyen de puissantes batteries; il passe ensuite en avant du Dam, de Borgerhout, de Berchem, pour venir s'appuyer de nouveau au fleuve, en avant de l'emplacement de l'ancienne citadelle du Sud, aujourd'hui disparue. La citadelle du Nord comprend cinq fronts extérieurs; les deux fronts intérieurs ont été démolis. Les fronts sont flanqués au moyen de caponnières revêtues en maçonnerie et armées de pièces casematées.

La place a 11 fronts dont 5 sont inondables à une grande distance. Ils sont tous en terrassement avec grand relief, et fossé capital de 70 mètres de largeur. Ces fossés sont flanqués par de formidables batteries casematées placées dans des caponnières maçonnées, à l'épreuve de la bombe, couvertes par des ravelins, dont les faces sont flanquées par d'autres batteries casematées. Les faces des caponnières et leurs saillants sont en outre défendus par des batteries casematées placées en arrière et à la gorge de chaque front. Sur les fronts d'attaque, le terrain en avant est dominé par des cavaliers armés de pièces à longue portée; cette partie de l'enceinte est protégée par des contre-gardes et deux lunettes avec réduit en maçonnerie. L'enceinte est percée de 16 portes, savoir, en partant du nord : celles d'Eeckeren et de

teries de flanc fut établie dans la citadelle du Sud. Deux batteries permanentes, celles de St-Michel et de Saint-Laurent furent élevées pour défendre les quais.

Le projet du septième agrandissement d'Anvers, avec sa grande enceinte et son camp retranché, est l'œuvre du lieutenant



1. Gendarme
 2. Trompette
 3. Trompette
 4. Trompette à pied
 5. Trompette à cheval
 6. Trompette à cheval
 7. Trompette à cheval
 8. Trompette à cheval
 9. Trompette à cheval
 10. Trompette à cheval
 11. Trompette à cheval
 12. Trompette à cheval
 13. Trompette à cheval
 14. Trompette à cheval

L'armée Belge.



Porte de Würyck.



Porte de Malines.



Porte du chemin de fer.



Porte d'Henrithais.

Bréda; celles de Turnhout et d'Hérenthals (front 5-6); celles de Léopold et de Louise; celles de Borsbeek et du Chemin de fer (front 7-8); le viaduc du chemin de fer; celles de Berchem et de Malines (front 8-9); celles d'Edelghem et de Wilryck; celles de Saint-Laurent et du Kiel (front 9-10); enfin, la porte de Boom.

Le camp retranché est composé de 9 forts détachés à 3,500 mètres de l'enceinte, et reliés entre eux par



Position militaire d'Anvers.

une large route militaire pavée. Ces forts, véritables forteresses, sont pourvus de puissants réduits en maçonnerie. Leur périmètre est de 22 kilomètres.

Pour défendre les passages de la Nèthe, on a établi une défense avancée, le long de la rivière, en construisant trois autres forts, très importants, à Lierre, à Waelhem et à Rupelmonde.

La gorge de la place est protégée contre un bombardement par les forts de Zwynrecht et de Cruybeek, lesquels sont reliés au fort de Sainte-Marie par une digue défensive. Le fleuve est défendu à la limite de la frontière

par les forts Lillo et Liefkenshoek, en arrière desquels se trouvent les forts La Perle et Philippe, qui contiennent des batteries sous-marines et des coupoles tournantes munies de pièces de gros calibre.

On voit, par cette description abrégée, qu'Anvers est devenue une des forteresses les plus remarquables et les plus importantes de l'Europe.

Les travaux coûtèrent plus de soixante millions de francs; ils furent en grande partie exécutés par l'armée.





ANVERS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL



C'est l'admirable situation d'Anvers qui, jointe à la sécurité que donnaient aux marchands, tant étrangers qu'indigènes, les libérales institutions que nous avons esquissées dans les chapitres précédents, ne pouvait manquer d'exercer l'influence la plus heureuse sur le développement de l'industrie et du commerce; le bien-être général qui en fut le fruit rendit d'autant plus chères aux habitants les libertés auxquelles ils devaient à la fois la dignité morale et l'amélioration de leur condition matérielle.

Cependant la prospérité d'Anvers n'atteignit son apogée que vers la fin du xv^e siècle, quand notre ville hérita de la splendeur commerciale de Bruges.

Le commerce, ennemi de tout trouble, déserta la « Venise du Nord » pour venir s'établir à Anvers où il trouvait la sécurité et la tranquillité. Les Hanséates furent les derniers à abandonner entièrement Bruges. Ce ne fut qu'en 1562, à la suite d'un différend avec le gouvernement espagnol, qu'ils se décidèrent à fixer leur comptoir à Anvers.

L'Italie envoyait à notre marché des draps de différentes qualités, des tapisseries, des serges, des ostades, des toiles, des épiceries, des drogues, de la soie, des feutres, des maroquins et des couleurs du Levant; des draps de soie, d'or et d'argent, des bonnets, des crêpes, des clous de girofle, de la can-

nelle, des noix muscades, du gingembre, de la rhubarbe, de l'aloès, de la casse, de l'agaric, du séné en feuilles, de la coloquinte, des oranges et des noix de galle, du cumin, des vins de Malvoisie, de l'or et de l'argent filés, des futaines, des basins, des étamines et autres fines étoffes; du riz, des armes, du fromage parmesan, des pelletteries, du corail, des aluns, des huiles, de la gomme, du soufre, de l'orpiment, etc. Elle demandait en retour des draps d'Angleterre et des Pays-Bas, des toiles, des bijoux et des perles, des laines, du sucre, du poivre, de la quincaillerie, des ustensiles de ménage, des meubles, de l'étain, du plomb, de la garance, de la cire, des cuirs, du lin, du suif, du poisson salé, du bois propre à l'ébénisterie, du blé, du froment, des fèves, etc.

L'Allemagne envoyait, par terre, de l'argent en lingots, du mercure, du cuivre brut, des laines de la Hesse, du verre, des futaines, des teanures, du nitre, de la mercerie, des meubles, des armes, des vins. On lui envoyait des pierres, des perles, des épiceries et drogueries, du safran, du sucre, des draps, des serges, des ostades, de la tapisserie, des toiles, de la mercerie.

Le Danemark, l'Ostérland, la Livonie, la Norwège, la Suède, la Pologne et autres contrées du Nord produisaient du bœuf, du cuir, du salpêtre, de la gède, du vitriol, de la garance, des laines d'Autriche, du lin, du miel, de la poix, de la cire, du soufre, des pelletteries, des curs, du bois d'ébénisterie et de construction, de la bière, de la viande et du poisson salés, ainsi que de l'ambre jaune. Anvers expédiait en échange les produits indigènes et ceux qu'elle recevait du dehors, notamment des vins d'Espagne.

De France, il venait par mer force sel de ménage, du pastel de Toulouse, des canevas et autres grosses toiles de Bretagne et de Normandie, des vins, des huiles, du safran, de la mélasse, de la térébenthine, de la poix, du papier, des miroirs, des pruneaux qui formaient un trafic important. On recevait par terre des dorures, des draps fins, des cramoisis, des fils de Lyon et de chanvre, etc. Nous rendions aux Français des perles et des pierrieres, de l'argent en lingots, du mercure, du cuivre, du bronze, du laiton, du plomb, de l'étain, du vermillon, du bleu d'azur, de la cochenille, du soufre, du salpêtre, du vitriol, des draps, des toiles fines, des serges, des ostades, des tapisseries, des cuirs, des laines d'Autriche, de la pelletterie, de la cire, de la garance, du houblon, du saif, de la viande et du poisson salés.

On amenait d'Angleterre beaucoup de draps tant gros que fins, des franges, des laines fines, du safran, des peaux de mouton et de lapin, des cuirs, de la bière, du fromage, des victuailles, du vin de Malvoisie. Anvers expédiait des joyaux, de l'argent non travaillé, du mercure, des draps d'or, d'argent et de soie, de l'or et de l'argent filés, des drogues, du sucre, du coton, du cumin, des noix de galle, des toiles fines et grosses, de la tapisserie, de la garance, du houblon, du poisson salé, des miroirs, des armes, des meubles.

De l'Espagne, du Portugal et de l'Afrique arrivaient des pierrieres, des perles d'Amérique, d'innombrables lingots d'or et d'argent, des drogues, du safran, de l'écarlate, de la soie écru, des draps de soie, des velours, des taffetas, du sel, de l'alun, des laines fines, du fer, des vins, des huiles douces et grasses, des vinaigres, du miel, de la mélasse, de la gomme, du savon, des fruits secs et autres, de l'ambre, du musc, de l'ivoire, de la rhubarbe, de l'aloes, des cuirs, des pelletteries, des plumes d'oiseaux rares et surtout d'Autriche. On y envoyait les mêmes marchandises qu'aux autres pays.

En résumé, le montant de la vente et de l'achat des marchandises atteignait, année commune, la valeur d'environ trois milliards et demi de francs de notre monnaie, sans y comprendre la négociation des effets de change.

La population d'Anvers, à cette époque de splendeur, a été évaluée, par des contemporains, à cent dix mille âmes. Notons encore que la foire de Saint-Bavon y attirait de quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille personnes.

« J'ai vu, dit Scribanus, jusqu'à 2,500 navires dans l'Escaut, dont les derniers restaient deux ou trois semaines à l'ancre, avant de pouvoir s'approcher des quais et décharger leurs cargaisons. Il n'était de jour qu'il n'entrât dans le port ou n'en sortit plus de 500 bâtiments. J'ai même ouï conter que parfois environ 400 voiles y avaient été poussées à la fois par la marée. » Selon le même auteur, il arrivait chaque semaine plus de mille chariots, chargés de marchandises, qui venaient d'Allemagne, des villes hanséatiques, de la Lorraine et de la France, sans compter les charrettes des paysans, qui apportaient des vivres de toute espèce et dont le nombre surpassait dix mille par semaine. C'est pour la commodité de ce roulage que fut construite, de 1564 à 1566, aux frais de la nation Hessoise, la *Maison de Hesse*, servant aujourd'hui de magasin.

Parmi les riches négociants étrangers qui étaient venus se fixer dans notre ville, il faut citer en première ligne les Fugger; le chef de cette maison, Antoine Fugger, laissa en mourant plus de six millions d'écus d'or soit environ 125,000,000 de francs, sans compter ses nombreuses et vastes propriétés, dont plusieurs étaient des seigneuries importantes. On cite encore les Tucher, les Welser, les Hochstetters, les Salviati, qui occupèrent pendant quelque temps le magnifique hôtel Van Liere, les Affaitadi, qui se distinguèrent lors du siège de la ville par Martin Van Rossum, les Justiniani, les Spinola, les Buonvisi, les Galeroii et les Dozzi.

Quoique l'activité des Anversoises se portât surtout vers le commerce, l'industrie ne demeurait pas en arrière, par suite même des débouchés plus nombreux que le commerce lui ouvrait. Nos fabriques de draps se soutenaient, malgré l'énorme concurrence que leur faisaient les autres villes du pays et l'Angleterre. Il est fait mention dès l'an 1415 des fabricants de tapis. Les tisserands avaient obtenu, en 1544, un nouveau règlement. Nous avions, en outre, des fabriques de toiles, de futaines, de cuirs pour tentures, peints et dorés, de passementeries d'or et d'argent, de soie, fil et laine; des fabriques de velours, satin, damas, taffetas et autres soieries; on tissait même à Anvers de la soie indigène, mais en petite quantité, et l'on y excellait à travailler les métaux, la bijouterie, la cire, le sucre et le vermillon. On y fabriquait aussi des armes.

La verrerie ou plutôt la fabrication des vitreaux peints, formait une branche nouvelle et importante. De magnifiques verrières, ornements de nos églises, sont sorties des fabriques d'Anvers. Citons encore l'imprimerie

dont il a été question ailleurs. La vente des livres formait une branche considérable de commerce. La carrosserie doit avoir été très considérable vers la fin du XVI^e siècle, puisque Scribanius comptait de son temps 500 voitures de luxe. On fabriquait aussi chez nous du papier et des cartes à jouer. Enfin, les plantes rares et les fleurs étaient l'objet d'un trafic important. Ceux que le commerce enrichissait ornaient leurs jardins et leurs serres avec autant de luxe que leurs appartements.

Telle était la splendeur commerciale d'Anvers au XVI^e siècle. Mais la prise de notre métropole par les Espagnols sous la conduite d'Alexandre Farnèse fut le signal du déclin de notre commerce; cependant, cette décadence ne fut ni subite ni rapide. S'il est bien vrai qu'un certain nombre de négociants parurent pour



La Maison Hansatique (état actuel).

Amsterdam après cette catastrophe, il fallut plusieurs événements encore, et particulièrement le traité de Munster, pour consommer la ruine du pays.

Pourtant on ne se décourageait point. En 1698, le roi Charles II avait formé le projet d'une Compagnie de la Guinée, aux capitaux de deux millions de florins. Cette tentative échoua.

En 1714, un Français, le chevalier Hallet de la Merville, vint à Ostende, à bord d'un navire français, et y apporta une riche cargaison de produits du Bengale. Cette opération fut un événement. Aussitôt quelques négociants d'Anvers, de Gand, de Bruges et d'Ostende, s'associèrent pour exploiter cette source inattendue de prospérité. Bientôt il est question d'organiser les opérations en grand, de les rendre permanentes et plus sûres, en créant à Ostende une Compagnie des Indes, à l'instar des Compagnies britannique et hollandaise. Mais la Compagnie existe à peine, que la Hollande et l'Angleterre accusent la cour de Vienne

d'avoir octroyé un privilège exorbitant et contraire à la foi jurée, en autorisant la création de la fameuse Compagnie d'Ostende. L'empereur fut obligé par un traité du 22 juillet 1731, de livrer de nouveau le commerce belge en holocauste aux intérêts étrangers.

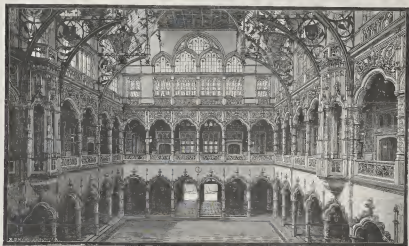
Aucun changement ne survint dans ce déplorable état de choses, jusqu'à la conquête de la Belgique par les Français, en 1792. Le général Labourdonnaye fit son entrée à Anvers, le 19 novembre, et le 25 du même



La Bourse en 1532.

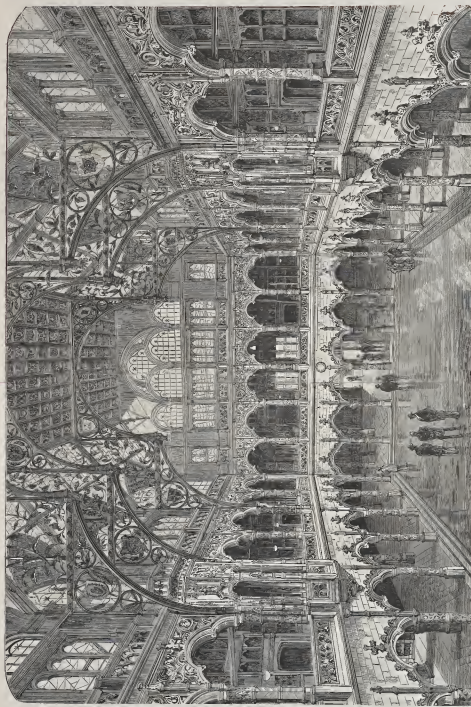


La Bourse, avant l'incendie de 1838.



La nouvelle Bourse inaugurée le 18 août 1873

mois, il fit publier un décret rendu par la Convention nationale, qui proclamait la *liberté absolue de l'Escaut*. A la suite de ce décret, une flotille, composée de la frégate *l'Ariet* et de six autres bâtiments d'un moindre tonnage, sortit du port de Dunkerque, remonta l'Escaut, arriva devant Anvers, et y fut accueillie par des cris de joie et des réjouissances générales. Tout Anvers était en fête. Le jour de la réparation se levait enfin. La Bourse fut splendidement illuminée. L'Escaut était réouvert après un blocus de 144 ans!



La Bourse.

Mais pendant trois années encore la liberté du fleuve ne fut que nominale. Après la rentrée des Autrichiens, la République des Provinces-Unies avait de nouveau réclamé et obtenu la fermeture de l'Escaut. Ce ne fut qu'après la conquête de la Hollande par Pichegru, que les choses changèrent de face. Le 10 août 1795, la réouverture de l'Escaut fut solennellement proclamée par les représentants Ramel et Lefebvre, et les obstacles soulevés en dernier ressort par les Hollandais échouèrent devant l'énergie du gouvernement français.

La situation d'Anvers offrait alors l'exemple d'une profonde décadence. Il n'y avait point de quais; l'eau baignait les maisons construites le long de la rive et à chaque marée extraordinaire, la ville était menacée d'inondation.

En juillet 1803, le premier Consul arriva dans nos murs. Son œil d'aigle lui avait fait entrevoir immédiatement tous les avantages que la position si favorable d'Anvers pouvait réserver à sa puissance; de gigantesques projets allaient être mis à exécution, quand les événements de 1814 vinrent les mettre à



Canal aux Charbons comblé lors de la rectification des quais.

néant. Néanmoins, on doit à Napoléon la construction d'un immense arsenal maritime, des quais Jordaens et Van Dyck, et des chantiers pour sa flotte. Il fit creuser aussi un grand bassin qui coûta plus de 7,000,000 de francs.

Sous le régime hollandais, Anvers voyait son commerce renaitre, grâce aux grandes maisons d'Amsterdam et de Rotterdam qui venaient y établir des succursales; les colonies néerlandaises, offrant à l'industrie belge un grand débouché, firent prospérer le commerce de la place. Au lendemain de la révolution, le commerce local commença les plus louables efforts pour faire connaître nos produits dans les parages les plus éloignés.

Le 8 septembre 1859, nos députés au Parlement obtinrent de la législature l'agrandissement d'Anvers, c'est-à-dire la transformation de la vieille ville de deux cents hectares en une nouvelle cité de mille hectares.

Nous avons parlé ailleurs d'un événement heureux pour notre commerce : l'abolition du péage de l'Escaut.

A partir de ce moment, le commerce d'Anvers acquit une importance toujours plus considérable, diverses réformes, l'abolition du tonnage, la réduction des droits de pilotage, la fusion des divers droits perçus sur la navigation, contribuèrent puissamment à ce résultat. Celui-ci fut tel, que la ville se vit forcée d'étendre dans une large mesure ses installations maritimes, devenues insuffisantes.

Le 10 octobre 1860, le bassin de jonction fut ouvert à la navigation. Les bassins de la Campine et du Canal furent livrés au commerce le 30 juillet 1873 (1).

Cependant ces installations ne tardèrent pas à devenir insuffisantes à leur tour, et sous peine de voir détourner du port d'Anvers, au profit de ses concurrents, une partie du trafic qui formait la base essentielle de sa prospérité, on dut songer à créer de nouveaux établissements maritimes.

L'intervention de l'Etat s'imposait, son concours efficace ne pouvait être refusé en présence des efforts incessants faits par les autres ports pour attirer le transit.

C'est ce que l'Etat comprit en se chargeant, par la convention du 16 janvier 1874 faite avec la ville



Nouveaux Quais, inaugurés le 26 juillet 1885.

d'Anvers, de la reconstruction des quais de l'Escaut en leur donnant un mouillage suffisant pour que les plus grands navires pussent venir aisément y accoster à marée basse, et une largeur assez considérable pour pouvoir établir sur le terre-plein agrandi, des installations économiques, un outillage perfectionné et des moyens de transport d'un immense développement.

La loi du 17 avril 1874 approuva les diverses conventions conclues entre l'Etat belge, la ville d'Anvers et la Compagnie Immobilière de Belgique relativement à la reconstruction et à l'exploitation des quais de l'Escaut.

Les travaux de rectification des quais, à exécuter aux frais de l'Etat, furent confiés par adjudication à la maison Couvreur et Hersent, de Paris, au prix d'environ 40 millions de francs; ils furent commencés vers la fin de l'année 1877 et inaugurés le 26 juillet 1885.

(1) Les détails qui suivent sont extraits de l'ouvrage si remarquable « Accusé par le cour, par un groupe d'ingénieurs suédois ».

Les bassins de batelage du Sud, d'une superficie de plus de 4 hectares, furent inaugurés en mai 1882. Entretenu par la Société du Sud, qui se trouvait substituée aux droits de la Compagnie Immobilière de Belgique, avant dès 1869, commença les travaux de démantèlement de l'ancienne citadelle du Sud et l'appropriation des terrains à leur nouvelle destination. Les travaux de nivellement et de voirie furent complètement terminés en 1882 et coûtèrent environ 7 $\frac{1}{2}$ millions de francs. Une gare de 20 hectares avait été créée au sud pour le service des nouveaux quais.

Conformément aux conventions, la Société du Sud avait dû céder gratuitement à l'Etat 13 hectares de terrain pour former le terre-plein de la nouvelle gare, les 7 hectares complémentaires furent expropriés aux frais de l'Etat. A la ville d'Anvers, propriétaire des bassins, incombait le soin d'agrandir ses établissements, de créer de



Quais d'Anvers.

nouveaux quais, de construire des hangars-abris, de compléter et de perfectionner l'outillage pour la manutention des marchandises.

Voici les travaux les plus importants qui furent exécutés au moyen des ressources communales :

De 1876 à 1878, on reconstruisit les murs des quais Godefrid et de l'Entrepôt au moyen d'un procédé ingénieux qui permit, sans intermédiaire de batardeau, de ne pas abaisser, pendant la construction, les eaux du grand bassin au-dessous du niveau ordinaire. La largeur de ces quais fut portée ainsi à 40 et 43 mètres.

De 1877 à 1881 le bassin du Kattendyk fut prolongé, ce qui augmenta de 4 hectares la surface d'eau de ce bassin, et l'on construisit trois cales sèches.

Le bassin de batelage du Looibroek, d'environ 2 hectares de surface, fut creusé au nord pour être réservé aux bateaux d'intérieur qui font la navigation sur le canal de la Campine.

Des améliorations notables furent apportées au terre-plein entourant les bassins, — travaux de remblai et de pavage, — établissement de hangars couverts, de manière à permettre la manutention des marchandises à l'abri des intempéries, notamment autour des bassins aux Bois et du Canal, du bassin-sas de Kattenyck, des quais par l'établissement de grues à vapeur et hydrauliques, et la construction d'une bigue de 120 tonnes. On utilisa la force hydraulique à la manœuvre des ponts et des écluses, on appliqua l'électricité à l'éclairage d'une écluse. On organisa le remorquage dans les bassins.

En même temps on facilita la manutention



Entrepôt Steenackers (J. J. Wouters).

Ce fut le 26 juillet 1885, qu'eut lieu l'inauguration officielle des nouveaux quais. Ce grand événement, qui marquera une date des plus glorieuses dans les annales de la ville d'Anvers, fut célébré avec un



L'Escaut.

éclat inaccoutumé; le Roi, accompagné de la Reine et de la famille Royale, escorté de ses ministres, de représentants du corps diplomatique et d'une suite nombreuse de personnages officiels, daigna présider lui-



Sa Majesté Marie-Henriette, Reine des Belges

après le dessin de FANNINGHACK, sur le photographie de MM. GRADENT freres.



LÉOPOLD II, Roi des Belges, Souverain de l'Etat libre du Congo (vers 1875)

D'après le dessin de FANSMALCKX, sur la photographie de M^{rs} CLARENÉ LÉON.

même à cette solennité qui, favorisée par un temps superbe, excita un enthousiasme général et laissera au cœur de tous ceux qui y ont assisté un souvenir ineffaçable.

Souhaitons que le vœu exprimé par M. le bourgmestre de Wael, dans son discours au Roi, se réalise et que « l'inauguration des nouveaux quais soit pour Anvers le commencement d'une ère nouvelle de prospérité et de progrès. »

De son côté, l'Administration des chemins de fer compléta le réseau des voies ferrées qui desservent les bassins et établit dans la gare commerciale du Nord une série d'engins mis par la force hydraulique pour le chargement, le déchargement et la manœuvre des wagons.

De 1870 à 1880, le nombre des navires entrés a été en moyenne de 4,501 pour un tonnage moyen par année de 2,194,961 tonneaux, soit 6,014 tonneaux par jour.

Le progrès du commerce est tel que, même avant l'achèvement définitif, dressé par M. O. Roeyers, ingénieur de la ville, fut adopté par le conseil communal le 28 avril 1883. Les travaux furent adjugés la même année et sont activement poursuivis. Ils doivent être terminés en 1886.

Ces bassins, désignés sous le nom d'*Africa* et *America*, présentent une surface d'environ 22 hectares et un développement de quais de plus de 3,400 mét., avec un mouillage de 9 mètres, c'est-à-dire presque autant de développement que les nouveaux quais de l'Escaut. Une écluse à construire ultérieurement par l'État leur mettra en communication directe avec le fleuve. Conformément aux conventions conclues avec le Gouvernement, la ville a commencé en même temps l'outillage du terre-plein des quais de l'Escaut.



S. A. R. Marie-Louise-Alexandrine-Caroline de Hohenollern, Comtesse de Flandre



S. A. R. Philippe, Comte de Flandre, Président d'honneur de l'Exposition (1880-1885)

vement de tous les travaux décrétés, il fallut déjà songer à une extension considérable.

C'est ce qui amena l'Administration communale à pousser vigoureusement les négociations entamées dès 1873 pour l'acquisition du terre-plein de la citadelle du Nord, afin d'y établir un dispositif de bassins et d'écluses qui pût mettre la ville à même de satisfaire aux exigences croissantes du trafic. Ces négociations aboutirent à la convention du 16 janvier 1881, qui permit à la ville de donner suite à ses projets.

On avait décidé, dès 1881, de construire deux immenses bassins à flot d'un mouillage suffisant pour donner accès aux plus grands transatlantiques. Le projet fut activement poursuivi. Ils

Déjà nous voyons s'élever sur la plus grande partie des quais, des hangars à claire-voie, séparés de la voirie par une grille élégante.

Des rampes monumentales donnent accès à des promenoirs établis sur une partie de ces hangars.

Des grues hydrauliques se dressent le long de la bordure des quais.

Un bâtiment de colossale allure, contenant les machines destinées à transmettre la force hydraulique aux divers engins des nouveaux quais, a été construit près du bassin de batelage du Sud.

Un pont roulant a été établi sur l'écluse du Kattendyk.

On travaille activement à approprier l'ancienne Maison Hanséatique à la manutention et à l'em-

gasinage des grains. On perfectionne les aménagements et l'outillage de l'Entrepôt royal, racheté par la ville.

Enfin, on étudie de nouveaux projets pour donner aux pétroles des installations spéciales, réclamées depuis longtemps.

Des pourparlers sont engagés avec l'Etat pour prolonger, vers le nord, le mur du quai de l'Évêcat, dont les travaux ont été arrêtés à la limite de l'écluse du Kattendyk.

Nous ne pouvons terminer cette brillante page de l'histoire de la ville d'Anvers sans y ajouter le portrait du prince Baudouin, héritier présomptif du Trône de la Belgique.

Le prince Baudouin est né le 3 juin 1869 à Bruxelles; il vient de quitter l'École militaire.

Il suffit de citer les chiffres des dernières années .

	NAVIGES ENTRES	TONNEAUX
Au 31 décembre 1880	4626	3,117,754
Id. 1881	4110	2,928,481
Id. 1882	4441	3,453,294
Id. 1883	4689	3,857,934
Id. 1884	4809	4,102,063
En cinq ans	22675	17,469,526

Soit de 1880 à 1885 une moyenne de 4,535 navires pour un tonnage moyen annuel de 3,493,905 tonneaux, ou 9,572 tonneaux par jour.

Ces chiffres se passent de commentaires.

En résumé, nous constatons que l'importance du mouvement maritime à l'entrée a donné, par périodes, les résultats moyens suivants :

1830 à 1840. . . .	440 tonneaux par jour.
1840 à 1850. . . .	671 id.
1850 à 1860. . . .	1028 id.
1860 à 1870. . . .	2267 id.
1870 à 1880. . . .	6014 id.
1880 à 1885. . . .	9572 id.

C'est en voyant les chiffres de ce mouvement et en examinant leur progression constante qu'on reconnaît l'impérieux besoin de se préoccuper sans cesse de la création d'installations nouvelles qui permettent à la ville, même au prix de sacrifices considérables, de satisfaire à toutes les exigences de son commerce.

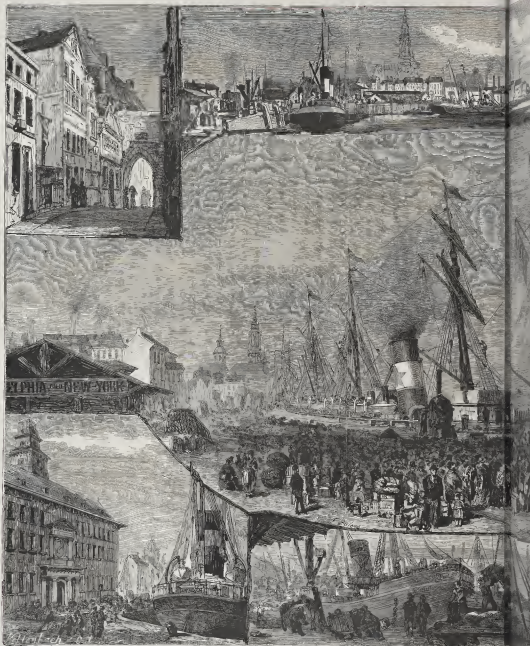


Le Prince Baudouin, héritier présomptif du Trône de la Belgique

dont il a suivi les cours avec une grande distinction, et d'entrer dans le régiment des Grenadiers comme sous-lieutenant.

Le Pays entier fonde les plus grandes espérances sur ce jeune Prince, qui sera appelé un jour à présider aux destinées de la Belgique.

Reportons nos regards sur le mouvement maritime. Après avoir examiné d'une manière générale les améliorations apportées aux installations du port, nous avons pu constater leur développement incessant et nous voyons qu'il s'accroît encore de jour en jour. Les résultats sont vraiment prodigieux.





mer

ANVERS MODERNE

La ville d'Anvers est le chef-lieu de la province de ce nom, c'est-à-dire, que c'est dans cette ville que réside le Gouverneur de la province, représentant le Roi, et que se réunissent le Conseil provincial et la Députation permanente de ce même conseil. L'hôtel du gouvernement provincial se trouve marché aux Souliers. Ce bâtiment servit de résidence aux évêques d'Anvers du XVI^e au XVIII^e siècle. Il est, comme nous venons de le dire, la résidence du Gouverneur et le siège du Conseil provincial. Les bureaux de l'Administration provinciale y sont établis. Les archives de la province sont conservées dans un bâtiment annexe de construction récente et à l'épreuve du feu.

Au premier janvier 1885 la population d'Anvers s'élevait à 201,426 habitants. En y ajoutant celle des deux faubourgs de Berchem et de Bergerhout enclavés dans l'enceinte, l'agglomération anversoise comporte actuellement un chiffre de 230,000 habitants.

L'augmentation moyenne de la population pendant les cinq dernières années, de 1880 à 1885, a été de 5557 habitants par an. En admettant que cet accroissement annuel se maintienne et que celui des



Type anversois.

faubourgs ne soit que de 1000 habitants par an, chiffre inférieur aux statistiques, on peut affirmer que dans une dizaine d'années la population intra-muros aura dépassé 300,000 habitants.

La ville d'Anvers, délimitée par ses remparts, a une étendue de 1680 hectares. Le nombre des maisons est de 26,500.

Son enceinte bastionnée et la ceinture des forts détachés qui l'entoure en fait un des camps retranchés les plus forts de l'Europe.

Anvers est situé par 2° 3' 55" de longitude est de Paris, et 51° 13' 14" de latitude nord sur la rive droite de l'Escaut, à 44 kilomètres de Bruxelles et à 80 kilomètres de la mer du Nord.

L'Escaut, ce vrai Pactole, a devant Anvers une largeur régulière de 350 mètres; en amont et en aval d'Anvers, sa largeur normale est de 400 mètres. Les eaux du fleuve atteignent une profondeur de 8 à 15 mètres à marée basse.



Types flamands.

Un autre cours d'eau, le Schyn, aujourd'hui canalisé, arrose aussi Anvers ; il se divise en deux branches qui se jettent au nord dans le bassin du Kattendyk, au sud, dans le canal d'Hérentals et les bassins du Parc.

Anvers a trois gares principales ; la gare de l'Est, avenue De Keyser, la gare du Sud, avenue du Sud et la gare des marchandises au Stuijvenberg. Tous les trains s'arrêtent à la gare de l'Est, appelée vulgairement la station. C'est une gare provisoire, construite en grande partie en bois et qui ne convient aucunement à une ville de l'importance d'Anvers. La gare du Sud sert principalement au service local sur Boom et Alost.

La gare de la Tête-de-Flandre, sur la rive gauche de l'Escaut, — desservie par les trains qui, par Saint-Nicolas, se dirigent sur Gand, à travers le pays de Waes, — est peu employée, surtout depuis que des trains directs pour Gand (par Termonde) partent de la gare de l'Est.

On trouve à la gare des Voitures et des Omnibus.

Un tramway conduit également en ville.

Les lignes principales des tramways sont :

1. Du canal au Sucre (Escaut) par les places Verte et de Meir vers la gare de l'Est, et de là, par le boulevard Léopold, vers la Pépinière (Trois-Coins).
2. De Berchem (Rempart) par la chaussée de Malines vers la place de Meir, où l'on croise la première ligne, pour continuer en droite ligne jusqu'à la place Saint-Paul (Escaut).
3. De la rue Kipdorp, par la place de la Commune, en passant devant le Jardin Zoologique, vers Bergerhout.
4. De l'Entrepôt Royal, en suivant toute la ligne des boulevards jusqu'à la place du Sud (Exposition), avec embranchement vers la gare du Pays de Waes.
5. De la rue Nationale (près de la place Verte) à travers tout le nouveau quartier du Sud, en passant devant le bassin de Nataïon, vers Hoboken.
6. De la Longue rue d'Argile au Théâtre Royal.
7. De la rue Klapdorp à Merxem.
8. De la plaine Van Schoonbeke au Pothoek.

Le bureau central des Postes se trouve au côté sud de la place Verte. On y a installé, il y a quelques années, le système américain des boîtes, que les abonnés viennent lever eux-mêmes à volonté. Une table et tout ce qu'il faut pour écrire est mis à la disposition du public. Des bureaux auxiliaires se trouvent à la Station, au Palais de Justice et à la Maison Hanséatique.

Le bureau central du Télégraphe se trouve au premier étage de la Bourse. Entrée par la porte, à droite de l'entrée de la Bourse, rue des Douze-Mois. Bureaux auxiliaires à la Gare et à la Maison Hanséatique.

Le téléphone est en très grande vogue à Anvers. Dans plusieurs cafés on trouve des appareils qui sont mis gratuitement à la disposition des clients. Des bureaux publics de téléphone se trouvent installés dans les salles d'attente des tramways, sur les avenues.

L'Administration communale se compose du Bourgmestre, chef de la commune et de la police ; de cinq Echevins, aux attributions respectives de l'état civil, du contentieux, des finances, des travaux publics et de l'enseignement.

Le bourgmestre et les échevins sont nommés par le gouvernement sur la proposition du Conseil communal, dont les titulaires doivent faire partie.

Le Collège des bourgmestre et échevins constitue une commission administrative et exécutive ; le collège examine et prépare toutes les affaires à soumettre au Conseil communal et les décisions de celui-ci sont soumises, dans la limite des ressources et des attributions communales et selon leur importance, à la sanction de la Députation permanente de la province ou à celle du Roi.

Le Conseil communal est composé de 31 membres, rééligibles par moitié tous les trois ans.

Anvers envoie à la Représentation nationale cinq représentants et trois sénateurs, rééligibles tous les quatre ans.

Anvers est le siège d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de simple police et d'une cour militaire.

LE PALAIS DU ROI. — Cette magnifique construction, qu'on peut considérer comme un des types les plus élégants du style Louis XV, fut bâtie sur les plans de l'architecte De Boursheit ; les sculptures sont de De Cock.



La Place Verte.

C'est aujourd'hui la résidence du roi et de la famille royale, lorsqu'ils viennent visiter Anvers.

Quelques-unes des salles sont ornées de fort belles peintures, dues au pinceau de Vervoort, le jeune. **HOTEL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL.** — C'était, dans l'origine, une succursale de l'abbaye de Saint-Bernard, dont les évêques d'Anvers firent plus tard leur résidence.

Vers la fin du siècle dernier, Mgr de Nelis le fit rebâtir complètement.

Aujourd'hui c'est la résidence du Gouverneur de la province, le siège du Conseil provincial et de tout ce qui est du ressort de l'administration.

En 1850, on y a annexé une construction à l'épreuve du feu, destinée à contenir les archives.

LE PALAIS DE JUSTICE se trouve avenue de l'Industrie. Il fut bâti sur les plans de l'architecte Backelmans en style Louis XIII et achevé en 1874. La salle des pas-perdus est remarquable.

Le tribunal de commerce a ses salles à la Bourse de commerce.

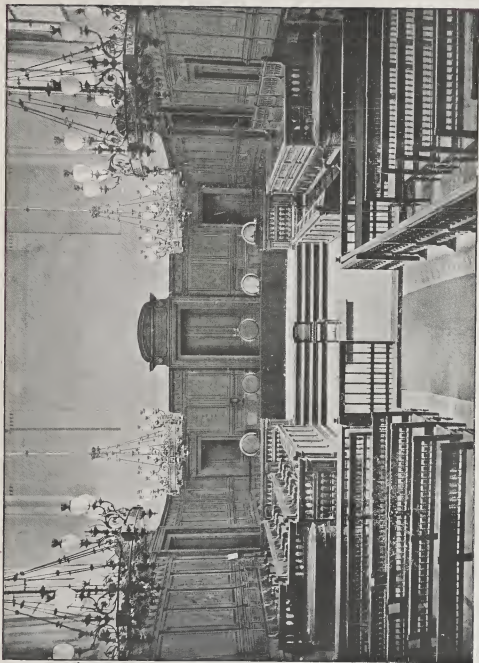
Le tribunal de simple police et la justice de paix siègent au Palais de justice.



Palais de Justice.

La ville d'Anvers possède un grand nombre de monuments publics, civils et religieux et des trésors artistiques de toute nature. Nous donnerons leur description aussi succinctement que l'espace nous le permet.

L'HÔTEL DE VILLE. — L'Hôtel de ville fut bâti en 1561-65 en pur style renaissance, par Corneille De Vriendt et restauré en 1581, après les dévastations commises par les Espagnols. La façade a 76 mètres de long sur 38 mètres de haut. Elle s'élève sur un soubassement rustique dont les arcades reposent sur de forts piliers, et présente deux étages principaux d'ordre dorique et ionique. Dans le haut se trouve une colonnade qui supporte le toit. Le bâtiment du milieu, dont les fenêtres se terminent en plein cintre, se compose de trois étages qui vont en diminuant, et a une hauteur de 55 mètres. Dans la niche en haut se trouve, depuis 1585, une statue de la Vierge, patronne de la ville; plus bas à droite et à gauche les figures allégoriques de la Prudence et de la Justice. L'intérieur a été entièrement restauré dans ces dernières années, d'après les plans et sous la direction de P. Dens, généralement dans le style du XVI^e siècle.



La Salle de la Cour d'assises au Palais de Justice.

La cour a été transformée en une cage d'escalier splendide, couverte en verre, et décorée d'anciennes vues de la ville.

Les salles sont montrées ordinairement dans l'ordre suivant :

I. Cabinet du Bourgmestre. Belle cheminée renaissance, provenant de l'ancienne abbaye de Tongerlo, avec de riches sculptures représentant les Noces de Cana ; plus haut l'Erection du serpent d'airain, le Crucifiement et le Sacrifice d'Abraham. Le reste de la décoration est nouveau : Portraits des Bourgmestres Van Straele (exécuté sous d'Albe), Marnix Rockockx (un ami de Rubens), Van Erborn.

II. Antichambre. Portrait du roi Léopold II dans sa jeunesse et du comte de Flandre par Wappers, de la reine par De Keyser, du roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas en costume d'apparat, par Van Brée.

III. La Salle de Réception ou Salle Leys, fut décorée (1864-69) d'admirables tableaux de H. Leys. Quatre grands tableaux : 1. Entrée solennelle de Charles-Quint et son serment de respecter les privilèges de la ville (1514) ; 2. Le droit de défense : le Bourgmestre Van Ursel remet à l'échevin Van Sprangren le commandement en chef de la milice citoyenne (1542) ; 3. Le droit de bourgeoisie : la bourgeoisie est conférée à Batt. Palavicini de Gênes ; 4. Le bourgmestre chef de la police : Marguerite de Parme, pendant les troubles de 1567, remet au bourgmestre les clefs de la ville.

En outre 12 tableaux représentant autant de princes célèbres dans l'histoire de la ville, principalement ceux qui lui accordèrent des libertés : de Godefroid de Bouillon (1096) à Philippe le Bel (1491). L'architecture de la salle, qui se rapproche du style renaissance italien, mérite l'attention.

Au plafond les armes de la ville et ceux des corporations.

IV. Salle avec trois esquisses de Leys : Entrée du duc de Lorraine, et Furie Française.

V. Salle des mariages. Cheminée du XVI^e siècle.

VI. Salle du tirage au sort (pour la milice). Cheminée moderne en marbre, ornée des statues en bois de Philippe le Bon, Godefroid de Bouillon, Marie de Bourgogne, et du comte Henri I ; en outre, sur les côtés Jean II et Jean III de Flandre. Au-dessus un relief en bois, représentant l'ancien hôtel de ville.

VII. Salle du Conseil, en style Louis XIV. Plafond de l'école de Rubens (Pelegrini), portrait du roi et de la reine d'après Gallait, du roi Léopold I^{er} de De Keyser et de son épouse Marie-Louise, peint de mémoire, après la mort de la souveraine, par Wappers. Une vieille balustrade est à remarquer.

VIII. Salle des tirages (des emprunts de la ville). Portraits : la comtesse de Flandre, princesse de Hohenzollern, de Delin ; princesse Charlotte, impératrice du Mexique, de De Keyser. Au-dessus de la cheminée tableau de l'ancien hôtel de ville, de Mostaert, et un relief, le Jugement de Salomon. Un autre tableau représente la bataille de Calloo (1638).

LA BOURSE. — Entre la Longue rue Neuve et la place de Meir, est une remarquable construction, édifiée de 1869 à 1872, pour remplacer l'ancienne Bourse qui occupait le même emplacement et qui devint la proie des flammes en 1858. L'architecte est M. Joseph Schadde.

Le hall central est entouré par une double arcade, supportant une galerie. Dans les galeries se trouvent les locaux du Tribunal de commerce et les bureaux du télégraphe. Sur les murs sous la galerie sont peintes d'immenses cartes géographiques. L'heure de la bourse est de 1 à 2.

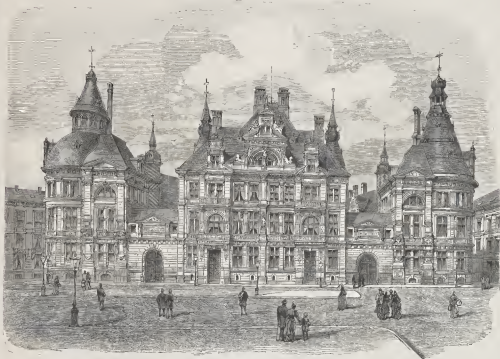
LA MAISON HANSEATIQUE. — Commencée le 5 mars 1564 et terminée en 1568, fut bâtie sur les plans de Corn. de Vriendt. Les bourgmestres Henri de Berchem et Jean de Schoonhoven en posèrent la première pierre.

Cet immense bâtiment, dont la longueur n'a pas moins de deux cent cinquante pieds sur deux cents pieds de largeur, était destiné au logement des marchands hanséates et à l'entrepôt de leurs marchandises. Le rez-de-chaussée servait de magasins ; les deux étages, dont chacun offre, sur les grands côtés du quadrilatère, trente et une fenêtres de front, contenaient les appartements. Au centre de la façade orientale s'élevait une tour carrée, ornée de deux galeries servant d'observatoire, et portant à son sommet l'aigle impériale, dont l'image se reproduisait aux quatre angles du toit et sur chacune de ses nombreuses portes.

Gramaye prétend que cent soixante-seize villes contribuèrent aux frais de ce superbe Comptoir, dont nous ne voyons plus, en quelque sorte, que le squelette. Les villes hanséatiques fournirent soixante mille florins ; Anvers en donna trente mille, promettant en outre de payer encore la moitié de ce qui manquerait plus tard pour l'achever, à condition pourtant que les hanséates se chargeraient seuls de la décoration intérieure.

Napoléon, par un décret de 1808, l'expropria, parce qu'il eût été dangereux de laisser à des puissances étrangères la jouissance d'un édifice aussi considérable, au milieu d'un port militaire. Brême, Hambourg et Lubeck ne rentrèrent dans leurs droits qu'à l'arrivée des alliés, et la valeur de leur propriété se trouva plus que quintuplée, lorsque les bessins eurent perdu leur destination militaire, pour être affectés à la marine marchande. En 1863 les villes hanséatiques cédèrent ce bâtiment au gouvernement belge en paiement de leur quote-part dans la somme payée au gouvernement hollandais comme indemnité de l'affranchissement du péage de l'Escaut.

La gravure page 37 représente la Maison Hanséatique, telle qu'elle était au XVI^e siècle. La tour à été démolie en partie, il y a quelques années, et la maison elle-même a subi de notables modifications.



Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE. — Avenue des Arts. Cet édifice, dont le plan forme un triangle, et dont le style est un des essais les mieux réussis qu'on ait tentés de nos jours pour faire revivre les lignes pittoresques et l'ornementation élégante de la renaissance, est dû à l'architecte Beyaert.

LA MAISON HYDRAULIQUE, rue des Brasseurs. Construite par Gilbert Van Schoonbeke, savant ingénieur du XVI^e siècle. Elle contient des machines pour fournir l'eau potable à plusieurs brasseries situées à proximité. La maison est très intéressante pour les artistes. Au premier étage, une salle dont la décoration date du XVI^e siècle, ainsi que le mobilier et tous les ustensiles. Au-dessus de la cheminée, fort belle peinture de Jordaens. On peut dire sans exagération, que cette salle a été reproduite des centaines de fois par la peinture.
— Prix d'entrée : 1 franc.

LA MAISON DE RUBENS. — Il reste peu de chose, malheureusement, du palais que le grand artiste fit construire en 1611 au prix de 127,000 florins et dont la magnificence princière caractérisait si bien le génie de son propriétaire. On doit d'autant plus en regretter la disparition que l'arrangement intérieur aurait pu très probablement servir d'exemple à tous les millionnaires et à toute la noblesse de l'Europe. L'étendue de cette perte peut être évaluée par la valeur qu'on attache maintenant à la Maison Plantin. Tout ce qui reste de l'édifice original est un portique sculpté qu'on peut contempler au n° 7 de la rue Rubens.

ATHÉNÉE ROYAL. — Place de la Commune. Cet édifice, de proportions grandioses, a été terminé en 1884 sur les plans de l'architecte Dens.



L'Athénée royal.

Outre les établissements pour les jeunes gens, comme l'Athénée royal, place de la Commune, l'Institut de commerce, rue du Chêne; l'Institut Saint-Ignace, courte rue Neuve; l'École normale d'instituteurs, marché aux Chevaux, et l'École normale d'institutrices, à Hoboken, la ville d'Anvers possède un grand nombre d'écoles pour les enfants de tout âge, tant gratuites que payantes, ainsi que quelques établissements privés d'instruction. — Quelques écoles communales sont des monuments très remarquables sous le rapport de l'architecture.

L'ÉCOLE DE NAVIGATION est située rue du Sac.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE où l'enseignement se donne gratuitement, se trouve rue des Aveugles.

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS occupe l'emplacement de l'ancien couvent des Franciscains, dont l'église a été appropriée pour le Musée. L'Académie est composée de 25 membres, dont dix peuvent être étrangers.

C'est une importante école artistique où l'on enseigne gratuitement les arts plastiques tant aux Belges qu'aux étrangers. L'établissement a 16 professeurs et un grand nombre d'élèves. La classe de peinture est hautement



Monument Loos.

renommée et les cours en sont suivis par des élèves venus de tous les pays de l'Europe, la France exceptée. L'Académie a contribué à former maint artiste distingué de ce temps.

MUSÉE DE PEINTURE. — Place du Musée. Ouvert tous les jours de 9 à 3 heures. Entrée gratuite. Il possède plus de 700 tableaux, dont le plus grand nombre appartient à l'école flamande. Les écoles étrangères y sont faiblement représentées.

Quentin Metsys, le peintre forgeron, y est représenté entre autres par son fameux triptyque dont l'Ensevelissement du Christ forme le panneau central. Rogier Van der Weyden y a son triptyque non moins célèbre des Sept Sacraments. On y compte 14 Rubens, 3 Rembrandt, 6 Van Dyck, 1 Miéris, 1 Van de Velde, 1 Valentin, 3 Ommeganck, 10 Quellin, 1 Hobbéma payé cent mille francs à la vente Schneider en avril 1875, des Fyt, des Devos, des Granach, des Bouts, des Boyermans, des Teniers, des Wenix, etc.

Parmi les œuvres modernes, nous mentionnons surtout un Leys, trois Lies, dont l'un l'*Ennemi approche* est une des œuvres les plus fortes de notre école anversoise, et la Lady Godiva, une des productions les plus remarquables de notre tant regretté Joseph Van Lérius.



Nouveau Musée, en construction (J. J. Winders et F. Vandych).

En même temps que des photographies des principaux tableaux, on trouve, chez le concierge, le catalogue fort bien raisonné du Musée d'Anvers. Nous conseillons l'acquisition de ce volume à tous les visiteurs ; c'est lui qui a servi de modèle à presque tous les catalogues descriptifs de musées de peinture du continent.

MUSÉE MODERNE. — Rue de Vénus. Visible gratuitement tous les jours. Il contient des tableaux de peintres contemporains.

MUSÉE D'ANTIQUITÉS. — Au Steen, ci-devant rue de la Prison, aujourd'hui sur le quai rectifié. Le Steen est le plus ancien des monuments d'Anvers. Sa construction remonte probablement au IX^e siècle.

On en attribue la construction aux Normands. Ce fut primitivement le *burg* ou château-fort d'Anvers, noyau autour duquel la ville s'éleva en s'étendant toujours concentriquement. En 1520 il fut restauré et transformé en prison.

Depuis quelques années, on y a établi un musée d'antiquités, qui ne saurait encore rivaliser en richesse



Statue de P. P. Rubens (voir page 135).

avec celui de la porte de Hal, à Bruxelles, bien qu'il possède d'intéressantes acquisitions. Visible tous les jours de 10 à 4 heures.

Le Steen est en somme un Musée de Cluny en miniature. On y voit aujourd'hui des antiquités de toute sorte, des bahuts, des armes, des monnaies, des instruments de torture retrouvés dans les cachots de l'inquisition.

Le Steen se compose de six salles, trois au rez-de-chaussée, et trois au premier étage.

Le sous-sol, dans lequel on descend par un escalier en colimaçon, à marches disloquées, est divisé en cinq salles ou cachots.

L'une de ces salles, chefs-d'œuvre d'infime cruauté inquisitoriale, s'appelle l'étouffoir. C'est un cachot d'un mètre carré dans lequel les condamnés étaient enfermés et expiraient dans d'atroces douleurs.

On y voit encore les salles de pendaison, les carcans de fer et les chaînes qui retenaient captifs les malheureux persécutés par le tribunal de l'inquisition, ce génie inventif des tortures les plus atroces. En un mot, le Steen rappelle au souvenir toutes les abominations de la sanglante période espagnole.

MUSÉE PLANTIN. — Marché du Vendredi. C'est l'imprimerie du célèbre Christophe Plantin, qui au XVI^e siècle rivalisa avec les Aldes. La ville d'Anvers acquit en 1573, cet édifice ainsi que le matériel, les planches, la bibliothèque et les œuvres d'art qu'il renferma, et l'a transformé en un musée des plus intéressants, qui est ouvert au public tous les jours de 9 à 3 heures.

On sait que c'est uniquement à un travail infatigable et obstiné, joint, il est vrai, à des dispositions naturelles fort heureuses, que Plantin dut sa célébrité. Sa devise, du reste, résume sa vie : labeur et constance.

Les débuts du célèbre imprimeur furent extrêmement modestes ; il fut d'abord relieur, et sa femme ouvrit une échoppe de lingeries. Les petits livres, les almanachs, qu'il imprima d'abord, sa femme les porta encore de porte en porte pour les vendre. Peu à peu cependant, les affaires marchant bien, le laborieux Plantin put monter une imprimerie complète et ce fut, au bout de peu d'années, cette imprimerie qui acquit une réputation universelle. Plantin devint l'émule des illustres imprimeurs de l'époque ; les Aldes et les Estienne. Les plus grands savants de cette époque furent ses collaborateurs et ses amis. A sa mort, survenue en 1589, sa maison d'Anvers passa à sa fille Martine Plantin, épouse de Jean Moretus, qui continua noblement les traditions de sa maison.

La maison de l'illustre imprimeur est restée absolument dans l'état où elle était, il y trois cents ans ; les ateliers, les presses, le matériel d'impression, les pupitres, les épreuves même avec leurs corrections, tout a été religieusement conservé par les descendants de la grande famille à laquelle Anvers avait été fière de donner le droit de bourgeoisie. C'est aujourd'hui l'un des plus beaux musées que l'on puisse voir. — Nous pouvons ajouter que les visiteurs trouveront, auprès de l'éminent conservateur, toutes les indications qu'ils pourront désirer. M. Max Rooses étant en effet un savant très distingué et un homme fort aimable.

Parmi les collections particulières les plus riches en œuvres de valeur, nous citerons celles de M. Nottebohm, rue du Fagot, de M. Koinckx, rue Léopold, de M. Giebens, rue Montebello, de M. Wuyts, rue du Jardin, de M. V. Lynen, boulevard Léopold, de M. Jos. Isenbaert, chaussée de Malines et de M. Kums, marché aux Chevaux. Enfin la belle collection d'antiquités de M. Van de Wouwer, rue Léopold.

La galerie Nottebohm est accessible le lundi, le mardi, le mercredi, le samedi et le dimanche.

HOPITAUX.

L'HOPITAL SAINTE-ÉLISABETH, rue de l'Hôpital, est déjà ancien. (Voyez Chapelle Sainte-Élisabeth.)

L'HOPITAL MILITAIRE, rue du Prince.

LE NOUVEAU HOPITAL, grand établissement, pourvu de tous les perfectionnements de la science hygiénique. Situé rue des Images.

L'HOPITAL MARIE-LOUISE, destiné aux enfants, situé rue du Mai.

LA MAISON D'ALIÉNÉS se trouve rue Sainte-Anne.

ORPHELINAT DE GARÇONS. — Rue Durlet. Construit sur les plans de MM. Bloemme, frères. Les installations sont un modèle du genre. Le style de l'éduice est celui de la renaissance flamande.

On y compte environ 300 pensionnaires. Les orphelins sont admis depuis l'âge de un jusqu'à l'âge de vingt ans. Ils ont le choix de l'état qu'ils veulent professer et la commune permet à ceux d'entre eux qui font preuve de zèle au travail et qui montrent des aptitudes spéciales, de compléter leurs études et de se préparer aux carrières libérales.

Les orphelins ont un corps de musique très bien organisé et un drapeau d'honneur, richement

brodé, qui leur a été offert par les dames d'Anvers, protectrices de l'orphelinat. C'est une des plus



Statue d'Antoine Van Dyck (voir page 133).

belles créations de l'administration communale actuelle, dont elle a le droit d'être justement fière.

ORPHELINAT DE FILLES. — Rue Albert Grisar. Achevé en 1882; c'est un édifice qui allie le pittoresque de l'aspect au confort de l'installation. Il est dû à M. Dieltjens; 250 orphelines y sont élevées.

Cette construction est très intéressante à visiter tant au point de vue de ses installations intérieures qu'au point de vue artistique de ses façades. Les pensionnaires, qui y sont reçues depuis l'âge de un jusqu'à l'âge de vingt ans, reçoivent à leur sortie de l'établissement, les moyens nécessaires qui leur permettent de pourvoir aux premières nécessités de leur installation. C'est, avec l'orphelinat de garçons dont il a été question ci-dessus, l'une des œuvres les plus méritoires de l'administration communale actuelle.

HOSPICE DE VIEILLARDS. — La ville contient plusieurs asiles destinés aux vieillards des deux sexes. Citons : l'Hospice des vieillards; l'Hospice des Petites-Sœurs; l'Hospice Saint-Julien; l'Hospice de la rue Lozane et l'Hospice Bogaerts-Torfs.

MAISON DE DÉTENTION CELLULAIRE. — Construction très réussie de l'architecte Dumont. C'est une prison où les détenus sont traités en cellule isolément, d'après le système pennsylvanien. La façade extérieure représente un château du XV^e siècle.

HOTEL DES POSTES. — La poste centrale est établie depuis quelques années déjà sur la place Verte, du côté opposé à l'église Notre-Dame. Les installations répondent bien mieux qu'autrefois aux besoins du public. Les boîtes aux lettres, poste restante, sont d'un système américain tout nouveau et elles sont les seules de ce genre qui existent en Belgique.

Nous voulons terminer ce chapitre relatif aux édifices civils en disant quelques mots des constructions militaires, pour lesquelles nous n'aurions pas de place ailleurs.

Toutes les portes (militaires) de la ville sont remarquables, principalement celles de Borsbeek et de Berchem qui conduisent aux forts 3 et 4. Le premier de ces forts est très curieux comme travail de maçonnerie; il a été entièrement bâti par des soldats d'infanterie. Sa coupole est l'une des plus intéressantes que l'on puisse visiter.

Près de la porte de Boom se trouvent la manèrie et la boulangerie militaires, qui n'ont rien de bien remarquable. Ensuite viennent l' Arsenal de guerre et l'École de Pyrotechnie, qui sont des constructions récentes et d'une importance considérable.

MONUMENTS RELIGIEUX.

LA CATHÉDRALE ou l'ÉGLISE NOTRE-DAME, occupe le côté sud de la place Verte (une promenade publique qui fut anciennement un cimetière). C'est le plus grand, et sous quelques rapports, le plus bel édifice gothique de Belgique. La construction du temple fut commencée en 1352 sur les plans et sous la direction de Jean Amel ou Appelmans, de Bologne; la construction continua successivement sous plusieurs architectes, jusqu'à son achèvement, en 1518, par De Waghemakere.

La flèche, universellement admirée, a été comparée maintes fois à de la dentelle; sa hauteur est de 402 pieds. La construction fut commencée en 1434 par Jean Amel et achevée vers 1530 par De Waghemakere. Le carillon compte 99 cloches dont la plus petite n'a que 15 pouces de circonférence et dont la plus grande pèse 8 tonnes. Ce carillon peut jouer tous les airs connus. Il y a une plate-forme à laquelle on arrive par 632 marches et d'où l'on a une très belle vue sur la ville et ses environs. Pour visiter la tour, une personne seule paie 75 centimes; deux personnes : 1 franc.

En entrant à l'église par la place Verte, on rencontre d'abord du transept sud, le chef-d'œuvre de Rubens : la Descente de la Croix, œuvre admirable peinte en 1612. Dans le transept nord on en trouve le pendant : l'Élévation de la Croix.

La cathédrale compte 14 chapelles toutes intéressantes à cause des œuvres d'art qu'elles contiennent. Dans la chapelle de Saint-Antoine, on remarque une verrière représentant un épisode de l'histoire d'Angleterre : le mariage de Henri VII et d'Elisabeth d'York.

Les œuvres d'art que possède l'église sont trop nombreuses pour qu'on puisse les énumérer. Il y a des tableaux de Cornelius Schut, Cornelius de Vos, Roger Van der Weyden, Otto Venius, L. Francken, Erasme Quellin et autres; des sculptures de A. Quellin, P. Verbruggen, De Simet, Van Geel, etc.; des boiseries de Van der Voort; des verrières anciennes de Van Diepenbeke.

Les services en musique sont souvent très remarquables et rappellent à l'esprit la renommée dont jouissait, au moyen âge, l'école de musique attachée à la Cathédrale.

L'ÉGLISE SAINT-JACQUES, la plus belle après la cathédrale. Elle est de style gothique et fut commencée

en 1491 d'après les plans de Demetrius de Waghemakere, mais les travaux furent abandonnés en 1526. Ils furent



Statue de Quinten Matys (voir page 135).

repris en 1602 et la construction fut terminée en 1656, à l'exception du portail principal qui fut ajouté en 1694.

L'entrée principale est dans la Longue rue Neuve. On peut voir les œuvres d'art de 2 à 4 heures. Pourboire au sacristain : 1 personne, 1 franc; 2 personnes, fr. 1.50, etc.

Les principaux tableaux sont des œuvres de Rubens, Van Dyck, Jordaens, Marten de Vos, Cornelius Schut, Otto Venius, Guido Reni, Frans Floris, Franken, Houthorst, De Crayer, Van Balen, Bernard Van Orley, Rombouts, P. Van Avont, etc.

Des statues par Lucas Faydherbe, Quellin, Van der Voort, P. Verbruggen, Willemsens.

L'ÉGLISE SAINT-PAUL, située au coin de la place Saint-Paul et de la rue des Sœurs-Noires. Elle fut construite par les Dominicains en 1540, sur l'emplacement d'une vieille église. L'édifice fut terminé en 1571. Anciennement un couvent complétait l'église; mais il a été affecté à d'autres usages. La grande entrée est digne de remarque.

À l'intérieur, les boiseries sculptées en style renaissance, les stalles et les confessionnaux n'ont pas leur équivalent en Belgique.

L'église possède des tableaux de Rubens, Van Dyck, Jordaens, Marten de Vos, les deux Teniers, Quellin, Van Balen, de Crayer, Vinckenboom.

Il y a aussi des sculptures de Kerrick, J. de Bauscheidt, A. Quellin, P. Verbruggen, etc. Les autels sont l'œuvre de P. Verbruggen.

Le Calvaire, où l'on arrive en quittant l'église par une porte de côté, est une espèce de grotte au fond de laquelle on voit le Christ étendu dans la tombe et entouré par les âmes dans le purgatoire. Comme sentiment, c'est puéril et comme art, sans aucune valeur.

L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ, en style ogival flamboyant, bâtie de 1514 à 1523, eut relativement peu à souffrir des Sans-Culottes en 1798, le vicaire Timmermans ayant (comme son collègue Mortelmans, curé de Saint-Paul), prêté le serment constitutionnel exigé par les républicains.

Elle contient également quelques œuvres d'art.

La chaire, en bois sculpté, représente le Seigneur appelant à lui Pierre et André, pêchant dans une barque sur le lac de Génésareth. Figures de grandeur naturelle. Auteurs Van Geel et Van Hool (xvii^e siècle). Dans la chapelle du chœur : Govaerts, Fuite en Egypte; Seghers, sainte Anne instruit la Sainte Vierge. — Chœur : O. Venius, Crucifiement de saint André; E. Quellin, l'Ange gardien; le groupe en marbre du maître-autel; l'Assomption, est de Verbruggen. — Chapelle au sud du chœur : Franck, la Cène (tableau d'autel); Seghers, Résurrection de Lazare; E. Quellin, La Sainte Famille. — Près du chœur deux statues, l'une à gauche représente saint Pierre, par A. Quellin le jeune; à droite saint Paul par Zielens. Dans le transept plusieurs tableaux modernes : Verlat, la Vierge assise sous la croix, tenant le Christ sur ses genoux; Markelboch, le Christ en croix; Van Eycken, le Christ dans le tombeau; Wouters, le Christ devant Pilate; — Autels latéraux du sud : Pepyn, Crucifiement; au nord : Franck, sainte Anne enseignant aux enfants, avec de nombreuses figures. — A un pilier du transept sud se trouve un petit médaillon représentant Marie Stuart, par Pourbus, avec une inscription à la mémoire de cette reine infortunée et de deux de ses suivantes, érigé par le fils d'une de ces dernières.

ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN. — L'ancienne église des Augustins fut bâtie en 1615 et possède un grand tableau d'autel avec de nombreuses figures, par Rubens : le Mariage de sainte Catherine, un des meilleurs tableaux du maître, malheureusement mal conservé. Le saint Georges est un portrait du peintre. En outre, à droite de l'entrée principale : Cels, Elisabeth et Marie; Lens, Présentation au temple; à gauche Van Brée, Baptême de saint Augustin. Plus loin, tableau d'autel : Jordaens, Martyre de sainte Apolline; à gauche, Van Dyck, Vision de saint Augustin. Le maître-autel, orné du tableau déjà nommé de Rubens, est de Verbruggen. À droite du chœur une nouvelle chapelle en style roman, décorée de fresques par Beilemans.

L'après-midi on entre par la petite porte de la rue Everdy (qui donne sur la rue des Peléens). L'ancien couvent des Augustins a été transformé en halle à viande; près de là un passage et un grand marché couvert.

ÉGLISE SAINT-CHARLES-BORROMÉE. — L'ancienne église des Jésuites fut construite de 1614 à 1621 par le P. Jésuite Fr. d'Alguillon, d'après les plans de Rubens, et était ornée de marbres magnifiques et d'objets d'art précieux. Rubens lui-même avait peint 39 tableaux pour ce temple. Malheureusement le 18 juillet 1718, la foudre frappa la toiture de l'église et l'incendie qui en fut la suite brûla l'édifice à l'exception du chœur, des deux chapelles latérales et des trois tableaux d'autel se trouvant actuellement au belvédère de Vienne; l'Assomption et les Miracles de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier. Le frontispice et la tour furent également conservés. La reconstruction se fit dans le style primitif, mais avec moins de luxe. —



Statue de David Teniers (voir page 43).

R. VAN DER SCHEERDE F.A.

Pour l'édification des amateurs de curiosités, nous rapporterons ici que, il y a peu de temps, on a peint en une superbe couleur à Thuille grise, la remarquable tour en style renaissance.

L'intérieur présente les dispositions d'une basilique avec tribunes. Les murs sont recouverts jusqu'à une hauteur de 3 mètres environ de lambris de chêne, ornés de bonnes sculptures, entre autres de médaillons reproduisant des scènes de la vie des saints Ignace et François-Xavier, par Bourscheidt et Van der Voordt (n. en 1737). Le maître-autel est de Rubens. Sur cet autel sont exposés alternativement la Vierge, Reine des cieux, par C. Schut, le Christ en croix, par Seghers et Marie intercédant pour les pécheurs, par Wappers.

Les statues des saints François Borgia et Xavier sont de A. Quellin, celles des saints Ignace et Louis de Gonzague de A. Collias de Nole (XVII^e siècle). La chapelle de la Sainte-Vierge (à droite), montre encore des restes de l'ancienne splendeur de l'église avant 1718 : à gauche, dans la chapelle de Saint-François-Xavier : Seghers, le saint agenouillé devant la Vierge. — Dans la sacristie un beau crucifix en ivoire, du XVII^e siècle.

EGLISE SAINT-ANTOINE DE PADOUE. — Cette petite église, construite en 1568 par les Capucins, se trouve marché aux Chevaux et possède des tableaux remarquables. Au mur occidental du bas-côté gauche, Van Dyck, le Christ pleuré par les deux Maries et par deux anges. Dans le chœur, premier tableau à gauche, Rubens, La Vierge remettant l'enfant Jésus à saint Antoine. En face, saint Antoine recevant les stigmates, d'après Rubens. Plus loin, Seghers, la Miséricorde divine; Cossiers, le Seigneur apparaît à Marie Madeleine. La statue de la Vierge est de Quellin. La chaire de Van Hood.

L'EGLISE SAINT-WILLEBRORD, à Berchem, près de la porte de Malines, date de 1610. Dans le cimetière qui entoure l'église, on voit la tombe de Frédéric de Mérode, tué à Berchem en 1830, à la tête des patriotes belges.

L'EGLISE SAINT-WILLEBRORD, à Bergerhout, à l'extrémité de la rue de l'Église. Construite en 1649. Possède plusieurs tableaux de quelque valeur : deux par Cornelius Schut, un dans le style de Rubens et un autre dans le genre de Van Dyck.

L'EGLISE SAINTE-ELISABETH, rue de l'Hôpital, appartient à l'hôpital Sainte-Elisabeth. Date de 1238 et contient quelques tableaux de Martin Peppyn et G. Maes.

LA CHAPELLE DE LA VIERGE, rue de l'Empereur, fut construite en 1505. Voir une statue par A. Quellin et la chaire par P. Verbruggen.

LA CHAPELLE SAINTE-MARIE, marché aux Souliers, très ancienne; contient quelques bons tableaux, entre autres une belle œuvre de E. Quellin.

L'EGLISE DES THÉRÉSINIENNES, rue Regier. Date de 1612 et possède un tableau par un élève de Van Dyck et quelques toiles modernes.

LA CHAPELLE DES SEURS-NOIRES, rue des Sœurs-Noires. 1521. Tableau de J. Cassiers.

LA CHAPELLE DES CAPUCINS, rue Saint-Roch. Tableau de E. Quellin.

LA CHAPELLE DU BÉGUINAGE, rue Rouge. Possède entre autres un beau tableau de Jordans et un autre d'Adam Van Noort.

Les autres églises de la ville sont des édifices modernes, présentant peu d'intérêt.

L'EGLISE SAINT-GEORGES, près de la statue du roi Léopold I^{er}, a une assez belle façade, surmontée de deux fleches en style ogival; architecte, M. Suys, 1853.

L'EGLISE SAINT-JOSEPH, boulevard Léopold, construite par M. Gife. Style roman.

L'EGLISE SAINTE-MARIE, Bergerhout, conçue par M. Berckmans en style ogival, terminée en 1846, possède des tableaux de Van Orley, Coninck et Lens.

L'EGLISE SAINT-AMAND (Saint-Willebrord), construite par M. Baeckelmans. Style roman-ogival.

LA CHAPELLE DES PP. RÉDEMPTORISTES, rue Houblonnière.

TEMPLE ANGLAIS (Eglise d'Angleterre), rue des Tanneurs.

MARINERS CHURCH AND INSTITUTE, avenue du Commerce.

EGLISE PROTÉSTANTE ALLEMANDE, rue de la Boutique.

EGLISE LUTHÉRIENNE SCANDINAVE, avenue du Commerce.

TEMPLE ISRAÉLITE, rue Pierre-Pol.

EVANGÉLISTES FLAMANDS, rue de l'Écuelle.

LE CIMETIÈRE DE LA VILLE est situé au Kiel. On y arrive par la porte du Kiel.

CRÈCHES. — Les enfants de la classe pauvre sont recueillis à la Crèche Marie-Henriette, et à la Crèche de Bethléem, ainsi qu'aux succursales de ces asiles.

STATUES.

Les principales statues qui décorent les rues et les places publiques de la ville d'Anvers sont :

STATUE DE RUBENS. Cette statue modelée par Guillaume Geefs et coulée en bronze par Bueckens, fut inaugurée le 15 août 1840. Rubens est représenté en costume d'ambassadeur, ayant à ses pieds les attributs de la peinture.

LA STATUE D'ANTOINE VAN DYCK, place du Musée, en marbre, par Léonard De Cuyper (1856).

QUENTIN METSYS, avenue du même nom, en marbre, par J. De Brœckeleer (1881).

H. LEYS, avenue des Arts, en bronze, par Jos. Ducaju (1873).

LÉOPOLD I^{er}, statue équestre en bronze, par J. Geefs (1865). Inscription en langues française et flamande : les côtés latéraux portent : l'un, le discours du roi aux députés du Congrès National qui lui annonçait son éléction comme Roi des Belges, le 27 juin 1831 ; l'autre sa réponse au discours du bourgmestre d'Anvers lors de la pose de la première pierre des nouveaux bassins, le 17 août 1856.

TH. VAN RYSWYCK, par L. De Cuyper. Ce monument, érigé en 1864 au Parc, fut transporté à cette place en 1884.

MONUMENT DE VAN SCHOONBEKE. — La statue allégorique qui se trouve à l'entrée du boulevard Léopold, représente la Ville d'Anvers couronnant le buste de Gilbert Van Schoonbeke ; c'est l'œuvre de J. Van Arendonck.

STATUE DE BODOUGNAT, représente le chef des Nerviens résistant aux légions romaines. (Voir *Commentaires de César*.) Par Joseph Ducaju.

STATUE D'HENRI CONSCIENCE, le célèbre romain la Ville d'Anvers. Aux quatre angles des figures allégoriques représentant l'Art, le Commerce, l'Industrie et la Navigation. A leurs pieds le fleuve coulant librement entre des chaînes brisées : l'œuvre, inaugurée en 1876, est de M. J. Pecher.



Statue de H. Leys.

STATUE DE DAVID TENIERS. — Ce bronze, œuvre de Jos. Ducaju, fut inauguré le 18 août 1867, anniversaire de l'inauguration de l'Académie de Saint-Luc. Le grand artiste est représenté tenant à la main l'acte d'organisation de notre académie.

L'AFFRANCHISSEMENT DE L'ESCAUT, place Mar-nix, œuvre de M. Winders (1883).

CAUDENBERG, au Jardin Botanique ; c'est l'œuvre de L. De Cuyper.

MONUMENT LOOS. — (Sous l'administration du bourgmestre Loos fut obtenue la liberté de l'Escaut). En face de l'église Saint-Joseph. Le monument consiste en un piédestal surmonté d'une figure personnifiant

LES PLAISIRS

THÉÂTRE ROYAL. — Construit sur les plans de Bourla, ce théâtre, commencé en 1829, ne fut achevé qu'en 1834.

La façade porte sur son couronnement les statues des neuf muses : Polymnie est de De Brœckeleer ; Erato et Calliope, de Van Kerkhoven ; Terpsicore, de Jos. De Cuyper ; Euterpe, de Ducaju ; Apollon, Thalie et Uranie, de J. Geefs ; Melpomène, de Van Arendonck, et Clio, de Louis De Cuyper.

Les bustes des compositeurs et écrivains placés dans les niches au-dessus du fronton des fenêtres, ont été exécutés par Ch. Geerts et F. Govaerts.

En 1863 l'intérieur de la salle et le foyer ont été considérablement agrandis sous la direction de M. Daens, architecte de la ville.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. — Après la démolition de l'ancienne salle de spectacle, ce théâtre qui ne devait être que provisoire, fut bâti par une société d'actionnaires sur le cimetière de l'ancienne église de Saint-Georges. Aujourd'hui on y donne des représentations flamandes.



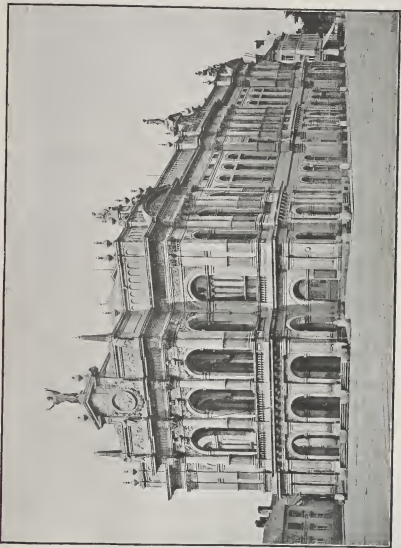
Le Théâtre Royal.

Au Carnaval et lors de grandes fêtes, les salles réunies sont transformées en une immense salle de bal, éclairée par des milliers de bocs de gaz et d'un aspect féerique.

ALHAMBRA. — Avenue De Keyser. Petit théâtre élégamment décoré. Bals à la Kermesse, au Carnaval et à la Mi-Carême.

LA SCALA, rue Annessens, où des artistes de tout genre et de tous les pays font entendre des chansonnettes, des duos, — exécutent des tours de gymnastique, d'équilibre, d'acrobatie, etc. On y voit des attractions de toute espèce. — Des représentations du même genre se donnent au **PALAIS INDIEN**, avenue De Keyser, et à l'**EDEN-CAFÉ**, rue Breydel, dont la décoration, respectivement indienne et mauresque, mérite l'attention.

LE THÉÂTRE NATIONAL. — Que les étrangers veulent bien ne pas s'y tromper : à Anvers, théâtre national veut dire, et à bon droit, théâtre flamand. Il est situé place de la Commune et est de date encore récente. M. Dens en est l'architecte et il a édifié un vrai monument qui mérite, à tous égards, d'être visité.



Théâtre Flamand.

quand bien même on ne comprendrait pas la langue des Conscience et des Van Ryswyck. Le foyer, en style renaissance flamande, est véritablement une œuvre superbe.

Ce théâtre est desservi par une troupe qui y interprète le drame, la comédie et le vaudeville. Quelques

musiciens, Pierre Benoît, Alexandre Fernau et F. Martens y ont fait représenter, avec succès, des drames et des œuvres lyriques remarquables.

L'ELDORADO, qui jusqu'en ces derniers temps était l'établissement le plus couru dans le genre des spectacles-concerts, a perdu beaucoup de son ancienne vogue par suite de l'ouverture de la Scala. Il se trouve rue Van Wezenbeke (prolongement de la rue passant devant la gare, au nord). La décoration est simple. Dans ces environs se trouvent encore quelque locaux de moindre importance: tels le Palais Rubens et le Thalia, le rendez-vous des servantes, des modistes et de leurs amoureux; on y danse surtout le dimanche; pas précisément à visiter en compagnie de dames. La salle d'EL BARDO (marché Saint-Jacques), à proximité du Théâtre flamand, — très jolie salle avec jardin d'hiver, — n'est ouverte que par intervalles. Le Carnaval est le prétexte à des bals monstres dans tous les locaux déjà nommés.

Les rues Van Schoonhoven et de la Station comptent encore une foule de cafés-chantants (voire beuglants), de moindre importance. — A l'avenue De Keyser plusieurs brasseries allemandes se sont établies: la Flora (ouverture en été 1885), à côté de la Scala, le café de Strasbourg (orchestre de dames), le Rathskeller, la Brasserie Pschorr, etc. (ces dernières très originalement décorées), méritent la visite du visiteur français.

Le grand bâtiment rond à droite de l'avenue Wappers, est le Panorama de la bataille de Waterloo, de Charles Verlat.

Ce panorama est remarquable entre tous, en ce qu'il inaugure un genre nouveau appelé à faire sensation dans l'histoire de la peinture combinée à la sculpture. Cette toile immense fut terminée en cinq mois (1881). Elle a une superficie de 120 mètres. Sa hauteur est de 10 mètres. Les groupes principaux, hommes et chevaux, sont de grandeur naturelle. Les chevaux lancés au galop sont surtout d'une vérité surprenante.

LE PARC. — Bien que n'ayant qu'une étendue de 12 hectares, le Parc, arrangé avec beaucoup de goût, est remarquable. Il occupe l'emplacement de l'ancien fort d'Herenthals, disparu lors de l'agrandissement de la ville. C'est l'œuvre de M. Keilig, l'architecte de jardins qui a dessiné les plans du Bois de la Cambre.

Les masses de verdure sont si bien disposées, l'arrangement de l'ensemble est si ingénieux, qu'à certains endroits on se persuade difficilement que cette œuvre d'art couvre un espace si restreint.

Il y a dans le Parc un joli kiosque, où il y a fréquemment des concerts durant la belle saison.

JARDIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE ZOOLOGIE — (dierentuin), fondé en 1843, compte parmi les établissements les plus remarquables dans ce genre. Le bâtiment au grand escalier contient dans la salle supérieure un cabinet d'histoire naturelle (à remarquer un pigeon voyageur porteur d'une dépêche de guerre de Paris 1870); puis le palais des singes; à côté, une laiterie. Suivent les kangourous, les oiseaux de proie, les phoques, et l'habitation des grands pachydermes: rhinocéros, hippopotames et éléphants, auxquels on a ajouté des girafes et des zèbres. Ce bâtiment en style égyptien, est particulièrement remarquable. Dans le fond du jardin un panorama de la bataille de Wörth par Alf. Chyssaer. On retourne par l'autre partie du jardin vers le palais des carnaissiers; près de là un joli restaurant. Le pavillon suisse est l'habitation du directeur.

Entrée 1 fr. En été concerts les dimanches, mardis et jeudis soir. Les repas des carnaissiers ont lieu à 5 heures (en hiver à 4 heures); ceux des phoques à 11 heures et à 4 heures (hiver à 3 1/2 heures). Les grands animaux ne sont visibles que jusqu'à la tombée de la nuit (7 heures du soir).

En mars et septembre de grandes ventes ont lieu.

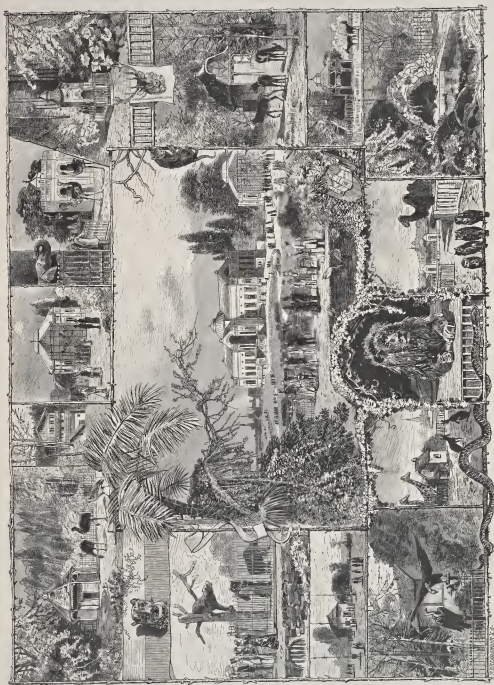
LE JARDIN BOTANIQUE. — Rue Léopold.

Le jardin botanique est un des plus beaux et des plus complets que nous connaissons. Les classifications y sont établies avec un soin et un ordre admirables. Le directeur du jardin, M. le docteur Van Heurck, un savant botaniste et un micrographe distingué, s'occupe avec un soin tout particulier des belles collections de plantes étrangères.

LA PÉPINIÈRE. — En partant de la Nouvelle Banque et en suivant la chaussée de Malines, on arrive à la Pépinière, agréable promenade où l'on fait aussi de la musique en été. Jadis, on y exécutait les criminels, mais sous le premier empire, on en fit une promenade publique.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HARMONIE. — Près de la Pépinière. Jardin d'été et salle de concerts d'une Société particulière, qui se consacre à l'étude de la musique.

CERCLE ARTISTIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE. — Rue d'Areberg. Concerts d'été le dimanche



Jardin Zoologique.

1870. DESSINÉ PAR X.

à midi et demi, le lundi et le vendredi soir, concerts d'hiver, conférences, expositions de tableaux, cabinet de lecture. Les étrangers sont admis sur la présentation d'un membre actionnaire.

En son genre, c'est incontestablement le premier cercle du pays, comme célébrité d'abord, comme activité ensuite. Il n'y a guère de confédéricien célèbre qui n'y ait pris la parole. Tous les grands musiciens, chanteurs et instrumentistes, s'y font entendre. Deux sections, chorale et instrumentale, y exécutent les grandes œuvres de Beethoven, de Haydn, de Gounod, etc., etc. La section des arts plastiques, réunion de presque tous les artistes de la ville, y organise au moins une fois par mois, des expositions d'œuvres d'art auxquelles participent non seulement les membres de la dite section, mais encore fort souvent des artistes étrangers à la ville. Ces expositions ont produit les résultats les plus satisfaisants.

La grande salle du Cercle artistique et littéraire est une véritable merveille. Quatre-vingt-dix artistes au moins ont voulu la rendre digne de la métropole des arts.

Dans le pourtour de la salle des conférences se trouvent vingt-six panneaux qui font de cette salle un véritable musée. Ce sont les portraits en pied, de grandeur naturelle, de Juste Lipse, par M. Beaulaux, de Roland de Latre, par J. Bellemans, de Duquesnoy, par A. Chauvin, de Vosterman, par J. Correns, de Jean Breughel de Velours, par H. Dauriac, de Memling, par de Bruycker, de Vondel, par J. Delin, de Grétry, par de Meerseman, d'Edelincq, par A. De Wilde, de Sneyders, par N. de Keyser, d'André Vésale, par A. Fraustadt, de Mercator, par G. Guffons, de Plantyn, par B. Huysmans, de D. Teniers, par Kremer, de Quentin Metsys, par H. Leys, de Marnix de Sainte-Aldegonde, par A. Markelbach, d'Anna Beyns, par F. Pauwels, de Van Ockeghem, par C. Soubre, d'Ortelius, par J. Swerts, de Rubens, par Tuerlinckx, de D. Segers, par Van Havermaet, de Jean, Hubert et Marguerite Van Eyck, par J. Van Lérius, de Jordaens, par Van Ysendyck, d'Appelmans, par Ch. Verlat, de Van Schoonbèke, par J. Vincé, et de Van Dyck, par Ch. Wouters.

En dessous de toutes ces figures en pied, grandeur nature, sont accrochés une soixantaine de tableaux histoire, genre, marine, nature morte et paysage, dus au pinceau de tous les artistes d'Anvers et de quelques-uns de leurs confrères du pays et de l'étranger.

Un grand jardin planté d'arbres séculaires est attenant au Cercle et l'on y fait de la musique deux fois par semaine.

LA CONCORDE. — Elle est établie dans son hôtel au coin de la place de Meir et du Rempart Sainte-Catherine. Local splendide, aménagement somptueux, elle est le rendez-vous de l'aristocratie et du haut commerce. On y trouve une très grande quantité de journaux et de revues de tous les pays. Là, aussi bien du reste que dans tous les autres cercles anversoises, on est reçu sur la présentation d'un membre et autorisé à fréquenter les locaux pendant un espace de temps qui varie de quinze jours à deux mois.

Mentionnons encore le CERCLE CATHOLIQUE place de Meir, et la LOGE MAÇONNIQUE, les deux extrêmes. Le premier est une société calquée sur le patron du Cercle artistique et littéraire, mais avec d'autres tendances. On y donne des conférences et on y fait de la musique.

Ce cercle compte un nombre considérable d'adhérents.

La loge La Persévérance et les Amis du Commerce est située Longue rue du Mai, 25. Elle tient ses assemblées tous les lundis.

Le CERCLE DES WALLONS. Ce cercle a été spécialement créé pour établir des relations entre les Wallons habitant Anvers et entre ceux-ci et ceux des autres provinces.

Le Cercle des Wallons est heureux d'ouvrir ses portes aux sociétés d'harmonie, de chant, et autres visitant notre métropole commerciale.

La direction du Cercle se fera toujours un plaisir de se mettre à la disposition des sociétés qui désireraient visiter Anvers ou y donner des concerts; ces sociétés sont invitées à s'adresser à la Direction qui leur fournira tous les renseignements désirables et sera heureuse de se mettre à leur disposition pour les guider dans la visite des monuments, édifices et curiosités ainsi que des nouvelles installations maritimes qui font d'Anvers le premier port du Continent.

A côté de la société d'agrément le Cercle des Wallons, est venue se fonder il y a quelque temps la RUCHE WALLONNE, cercle politique dont peuvent faire partie tous les Wallons électeurs et ceux qui peuvent espérer le devenir.

Le SPORT ANVERSOIS, qui occupe le premier étage au Café Français, et qui a introduit parmi nous

le patinage à roulettes. On y fait du canotage, sur l'Escaut bien entendu, et des armes chez l'un des membres du Cercle, M.V.D.A., un tireur qui pourrait se mesurer avec les Pons et les Gâtechair.

Nous ne parlons pas de bon nombre d'autres cercles, attendu qu'ils n'offrent rien d'intéressant pour les étrangers qui visitent la ville d'Anvers.

HOTELS, RESTAURANTS, ETC.

HÔTELS. — Hôtel Saint-Antoine, place Verte, 40. — Hôtel de l'Europe, place Verte, 28. — Grand Hôtel, rue Gérard, 2. — Hôtel du Grand Laboureur, place de Meir, 26. — Hôtel de la Paix, rue des Mennisiers, 9; Propriétaire: Collin — Hôtel des Flandres, place Verte, 9. — Hôtel du Grand Miroir, Vieux marché au Blé, 58. — Hôtel du Commerce, rue de la Bourse, 10; même propriétaire que l'Hôtel de la Paix. — Cheval de Bronze, marché au (Eufs, 31. — Hôtel du Courrier, rempart du Lombard, 52. — Hôtel de la Couronne, rue des Israélites, 6. — Ancre Couronnée, marché au Lait. — Hôtel du Nord, Grand'Place, 22. — Fleur d'Or, ruelle des Moines, près de la place Verte; les derniers à des prix avantageux. — Hôtel du Rhin (tenu par Th. Kruwig). — Hôtel d'Angleterre (anglais), au quai Van Dyck. — Hôtel de Hollande, rue de l'Écuve, 2. — Hôtel Svea, rue Nassau.

Près de la Gare de l'Est. — Hôtel de Londres, Hôtel Fritze, Hôtel de Strasbourg, Hôtel du Châlet, Hôtel des Trois Suisses, Hôtel Pschorr, tous situés à l'avenue de Keyser; Cour Flamante, rue de la Commune. Dans beaucoup d'autres cafés et estaminets des environs de la Gare on peut obtenir des chambres. Un logement pareil n'est pourtant pas toujours à recommander.

RESTAURANTS. — *A l'intérieur de la ville.* — Bertrand (Bodin successeur), place de Meir, 11. De Give, place de Meir, 25. Rocher de Cancale, rue des Douze-Mois (la rue qui conduit de la place de Meir à la Bourse). Rheingau, tenu par Schubert, même rue. Au Printemps, rempart Sainte-Catherine, 74. Taverne Alsacienne, place Verte. Taverne Crets, même place, au coin de la rue Nationale. Central Bierhalle (H. Wolff), Courte rue Neuve, 46. Grande Fontaine, Courte rue des Claires, près de la Bourse.

A la Gare de l'Est. — Hôtel de Londres (bières anglaises), Taverne Saint-Jean, Café Rubens, tous à l'avenue de Keyser.

Les amateurs d'hultres, de poisson, de moules (spécialité anversoise) s'adresseront au Nieuw Loodshuis, canal Saint-Pierre, et à la Croix Blanche, place de la Comédie, près du Théâtre Royal. En outre les Hôtels susnommés sont aussi à recommander comme restaurants. Parmi les Hôtels de second rang le Cheval de Bronze jouit d'une faveur particulière.

BRASSERIES, ETC. — Les Brasseries sont nombreuses tant à l'intérieur de la ville qu'aux environs de la Gare. Nous nous contenterons par conséquent de nommer, en ville, la Central Bierhalle (H. Wolff), Courte rue Neuve, 46, la Brasserie Pschorr, luxueusement ornée, le Antwerpener Rathskeller (décoration originale), à l'avenue De Keyser, et le splendide local des Trois Suisses, rue Anneessens, à côté de la Brasserie Pschorr. Pour la bonne bière d'orge on fera bien de visiter le Nachlicht, rue du Gage, à côté de la Poste.

VINS ET LIQUEURS. — Bodega, marché aux Souliers; Gilbert, Pont de Meir, Schiedam de Hollande véritable; dans la Maison Hansatique, du côté du Petit bassin, se trouve un petit local très original où se débite du vieux vin d'Oporto et du Schiedam; Boonelamp, place de Meir, débit de la liqueur du même nom, spécialité anversoise.

CAFÉS. — Café de l'Empereur, place de Meir, 19; Grand Comptoir de la Bourse, rue de la Bourse (journaux français et autres); à la place Verte: Café Suisse et Café Français; à l'avenue de Keyser: le Café Vénitien.

PÂTISSERIES. — Meurisse, marché au (Eufs, 50; F. Blumer, Grand'Place, 47; E. Calliau, rue au Sucre, 2.

BAINS. — Bain Royal, rue Reynders, près de la place Verte; Bains Saint-Pierre, rue Van Noordt, près du Parc, ainsi que dans les principaux hôtels. Le bassin de natation de la ville (public) se trouve rue Bréderode, sur la ligne du tramway de la rue Nationale. A cause de la navigation on n'a pas établi de bains dans l'Escaut.

QUAIS ET BASSINS

L'activité croissante du port et par conséquent, l'accumulation de richesses, ont obligé l'administration communale à agrandir considérablement les installations maritimes. Depuis que Napoléon I^{er}, en 1804, construisit au prix de 13 millions de francs, les deux docks qui se trouvent de chaque côté de la Maison

Hanséatique, et qui sont reliés, vers le sud, avec le plus grand des anciens bassins et vers l'ouest avec le fleuve, on a construit trois autres grands docks, le bassin aux Bois, le bassin de la Campine et le bassin du Canal. Encouragé par

ajouta un tiers aux rives disponibles du fleuve; et le nouveau mur des quais, qui rend le courant plus étroit et plus profond, présente une longueur de 3600 mètres, ce qui permet aux vaisseaux du plus grand tirant d'eau de décharger leurs marchandises sur des quais d'une largeur de 100 mètres, et de les transborder en wagons, le chemin de fer longeant le fleuve sur toute l'étendue des quais.

Cette entreprise considérable et Herrent sous la direction de M. l'ingénieur de Mathys, a coûté environ 80 millions de francs. Comme nous le disons plus haut, il a une longueur de 3 1/2 kilomètres sur 100 mètres de large. Pour obtenir cette largeur on a démolé près de 600 maisons. Sa hauteur est d'environ 20 mètres et sa largeur, à la base, de 7 mètres.



Nouveau Bassin du Kattedyk.



Le grand Bassin.

Il est divisé en quatre parties : d'abord une voie ferrée longe le fleuve et sert à transporter d'un bout à l'autre des quais, les grues à vapeur employées au déchargement ou au chargement des navires. Des hangars, servant à abriter provisoirement les marchandises, forment la seconde partie, et s'étendent sur la presque totalité des quais.

Derrière les hangars se trouvent les voies du chemin de fer, raccordées aux gares, et qui permettent de charger et de décharger les marchandises au quai même, sans perte de temps. Une grille sépare cette partie de la grande rue de roulage, large et commode, et s'étendant à perte de vue.

Le coût total des installations



Canal à Charleroi, exécuté lors de la rectification des quais.



A bord du navire.

*Cui Tagus et Ganges, Rhemus cui servit
et Indus,
Hinc famulus gaudet volvere Skaldis
aquis ;
Quasque olim proavo vexit sub Casare
puppis,
Has vexit auspiciis, magne Philippe, tuis.
S. P. Q. Antwerp. hanc molem dedic.
XVII. cal. Maji MDCXXIV (*).*

Dans ces travaux se trouvent compris le nouveau triple dock de battelage

(*) Note celle à qui le Tage et le Gange, le Rhin et l'Indus obéissent, l'Escaut rendit jadis également ses vœux obéissants. En comme il a posé les fûtes sous son aigle, l'Escaut, il les porte appuyées sous les voiles, à grand équipage.

reviendra à près de cent millions. Les grands vapeurs des lignes régulières ont leur embarcadere au quai même.

La vue pittoresque qu'offrait la ville, vue du fleuve, est changée du tout au tout par suite de ces remaniements. On n'a gardé des vieilles constructions bordant l'Escaut que la Porte de l'Escaut, que l'on a pourtant transportée un peu plus à gauche de sa place primitive, et le Steen.

La porte de l'Escaut, transportée au quai Plantin, fut érigée en 1624 en l'honneur de Philippe IV, d'après les plans de Rubens, avec sculptures de A. Quellin, le solennel autour de la flatteuse inscription :



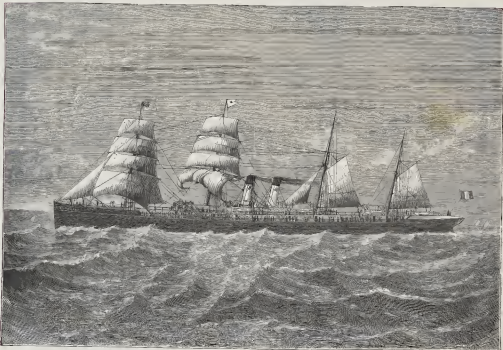
Le départ.

occupant une partie de l'emplacement de l'ancienne citadelle du Sud, et destiné aux bateaux d'intérieur. — Ces docks remplacent les vieux canaux.

La citadelle du Nord qui jusqu'à ce dernier temps était considérée comme indispensable à la défense de la ville, est également en voie de se transformer en docks à l'usage des navires employés pour le transport des pétroles.

Le port est desservi par un grand nombre de grues hydrauliques, et il possède une longue suite de vastes hangars pour remiser les marchandises. On se propose d'éclairer les quais par l'électricité. Les énormes bâtiments pour l'emmagasinage des marchandises, qui constituent l'Entrepôt Royal, se trouvent à l'extrémité des anciens docks, vis-à-vis de la Maison Hanséatique; et, à quelques pas au nord, se trouve la grande gare de Stuveberg, qui réunit toutes les lignes de chemin de fer des docks et des quais.

Anvers a une correspondance régulière avec presque tous les grands ports du monde.



Le « Westernland » du Red Star.

Parmi les grands paquebots transatlantiques, ceux de la « Red Star Line » faisant le service entre Anvers et les Etats-Unis, méritent surtout d'être visités, tant à cause de leurs dimensions extraordinaires que de leurs installations luxueuses.

Parmi toutes les sociétés de navigation d'Anvers, la Société anonyme de Navigation Belge-Américaine (Red Star Line) occupe incontestablement le premier rang, tant par l'importance de son trafic que par sa flotte. La ligne fut fondée à Anvers en 1872, par des capitalistes américains et belges, principalement de la Maison Von der Becke et Mersily qui en a aussi la direction en Europe. Par suite d'un contrat avec le Gouvernement Belge pour le transport de la maille, elle organisa 2 services, d'Anvers vers New-York et d'Anvers vers Philadelphie; le premier est hebdomadaire, le second mensuel. La flotte de la Compagnie se compose des paquebots suivants :

Pour le service de New-York . . .

Westernland	5735 tonnes
Noordland	5212 »
Waesland	4752 »
Pennland	3759 »
Belgenland	3692 »
Rhyland	3692 »

Pour le service de Philadelphie et la réserve :

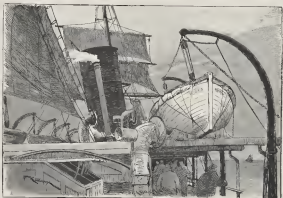
Zoeland	2866 tonnes
Nederland	2839 »
Switzerland	2816 »
Vaderland	2748 »

Tous ces paquebots sont de première classe et aménagés spécialement pour les transports de passagers. Pendant les cinq dernières années, la ligne a transporté en moyenne, annuellement, environ 36.000 passagers et environ 250.000 tonnes de marchandises ; ces chiffres permettent de juger de l'importance de son trafic.

Notre gravure représente le paquebot « Westernland » dont le modèle a figuré à l'Exposition. C'est un quatre-mâts, à 9 cheminées, construit en acier, à 4 ponts et 8 compartiments étanches. Il mesure 455 pieds de l'étrave à l'étrambot, sur une largeur de 47 pieds et une profondeur de cale de 35 pieds et 2 pouces et peut prendre environ 5000 tonnes (5.000.000 de kilos) de chargement. La machine développe 4000 chevaux de force indiqués. Les chaudières, au nombre de 4, ont ensemble 24 foyers. Le bateau est pourvu de la lumière électrique et réunit les dernières découvertes dans l'art de la construction navale. Le paquebot porte 136 passagers de ca-



En voyage.



L'arrivée.

bine et 1200 d'entrepont, donc environ 1500 personnes en y comprenant l'équipage.

Près du Steen se trouve l'embarcadère flottant des vapeurs faisant le trajet d'Anvers à Taminse et Rupelmonde en une heure 1/2 environ, et Boom ; voyage très agréable et à un prix très modéré. Tout auprès de l'embarcadère on a établi, au-dessus des hangars, un large promenoir d'où l'on a une belle vue sur le mouvement du fleuve. Descendant le quai on se trouve près de l'entrée des bassins, fermée par des écluses, la différence entre les marées haute et basse étant encore de 4 mètres.

Par son décret du 26 juillet 1863 Napoléon 1^{er} déclara Anvers le premier port militaire des côtes du nord de l'Europe.

Le petit bassin a 175 mètres de long sur 147 de large, et peut contenir 100 bâtiments de moyenne grandeur ; le grand bassin a 402 mètres de long sur 175 de large et peut contenir 250 navires. Au bout d'un certain temps ces bassins devinrent néanmoins insuffisants. En 1859-60 on creusa, aux frais de la ville, le bassin du Kattendyk, de 700 mètres de long sur 100 mètres de large, qui communique avec l'Escaut par une écluse de 25 mètres de large, et avec le grand



Le débarquement.

bassin par le Bassin de jonction, construit en 1866. Aux bassins déjà nommés viennent se rattacher les bassins au Bois, de la Campine, et le bassin du canal, terminés en 1878, et de dimensions à peu près égales. La superficie totale de ces bassins est de 40 hectares : celles des quais qui les entourent de 4 kilomètres. En cours de construction nous voyons les bassins Africa et America que l'on creuse sur les terrains occupés naguère par la citadelle du Nord. Ce sont MM. Casse et Hotart, de Bruxelles, qui se sont chargés du travail, pour la somme de 5,787,000 francs. Les travaux, commencés le 1 août 1883, devront être terminés le 1 août 1886.

Un réseau de lignes du chemin de fer, embranchés à l'infini, permet le chargement immédiat des marchandises. De nombreux trains de marchandises sont en route jour et nuit. N'oublions pas les grandes et belles celes sèches situées à l'est du bassin du Kattendyk, qui ne manqueraient pas d'intérêt.

Résumons, pour en finir la première partie de notre travail, les résultats des grands efforts, qui ont été faits pour le développement de la magnifique capitale commerciale.

À côté de voies de communication larges et aérées, de boulevards grandioses bordés de constructions élégantes, on voit s'établir des

ment renouvelée, est mis à la disposition de la population. De nouveaux quartiers se sont créés. Les rues insalubres et malsaines, les ruelles infectes disparaissent peu à peu sous le marteau des démolisseurs.

La liberté de navigation de l'Escaut, le développement des voies ferrées vers l'intérieur, le perfectionnement des installations maritimes, le recul de la ceinture des fortifications qui enserrait la population, ont permis à la ville d'Anvers de reconquérir largement la place qu'elle occupait, au point de vue commercial, à l'époque de Charles-Quint.

Son port est aujourd'hui le premier du Continent.



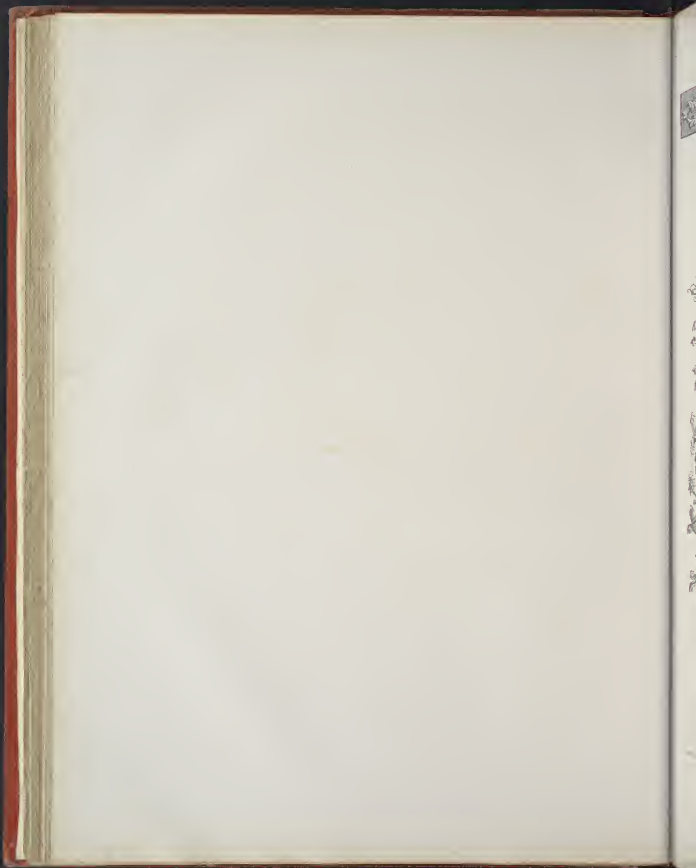
La Porte de l'Escaut.



II^{ME} PARTIE

LES PAYS REPRÉSENTÉS
A
L'EXPOSITION UNIVERSELLE
D'ANVERS

LES ORIGINES DE L'EXPOSITION, LE PARC
ET LES
HALLES DE L'INDUSTRIE





L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS



SES ORIGINES

Es grandes manifestations industrielles, commerciales et artistiques, connues sous le nom d'Expositions, n'ont fait leur apparition qu'à la fin du siècle dernier. Et encore ne peut-on compter à cette époque, comme pendant toute la première moitié du siècle actuel, que quelques timides essais, à programmes restreints, n'embrassant, le plus souvent, qu'une des branches du génie humain et surtout ne s'adressant toujours qu'à un seul pays.

C'est la seconde moitié du XIX^e siècle qui a eu l'honneur de développer ces grandes luttes pacifiques et d'appeler les industriels, les commerçants, les artistes de tous les pays à mettre, vis-à-vis les uns des autres, les produits de leur activité, de leur génie, pour permettre la comparaison. Ces grandes assises internationales se reproduisent maintenant à intervalles de plus en plus rapprochés et il n'est guère de pays où l'on n'en ait vu s'ouvrir. Le Nouveau Monde aussi bien que l'Ancien s'est lancé dans cette voie et des villes d'Australie même, Sydney, Melbourne, qui comptent à peine cinquante années d'existence, ont réussi à faire traverser les mers aux produits européens pour venir s'exhiber chez elles.

Le Nouveau Monde, lui, est habitué à mettre en pratique la devise italienne et à « faire par soi-même » ; mais l'Ancien n'a pas encore su secouer le joug de la tradition en développant l'initiative individuelle : dans bien des circonstances, il s'en remet à l'Etat du soin de certains intérêts publics, de certaines organisations.

Cela est vrai notamment pour ce qui concerne les Expositions et il serait téméraire de soutenir qu'elles pussent se passer du concours officiel et direct des gouvernements.

Aucun exemple d'ailleurs ne permet de l'affirmer : l'Exposition d'Amsterdam elle-même, qui a montré sous ce rapport plus d'indépendance et peut-être plus de témérité que toutes les Expositions antérieures, a cru nécessaire à son prestige et à son succès de demander le concours officieux de l'Etat et d'aucuns pensent qu'un

concours officiel eût encore augmenté l'un et l'autre.

A Anvers, le concours de l'Etat a été mieux entendu et plus complet. Le gouvernement, prenant hautement le patronage de la tentative faite par quelques-uns de ses nationaux, a convié officiellement tous les peuples à venir exposer leurs produits dans la métropole commerciale de la Belgique.

Aussi le succès a-t-il été éclatant et incontestable.

Il reste donc établi, jusqu'à preuve du contraire, que pour réaliser une œuvre aussi colossale que celle d'une Exposition universelle, l'initiative privée a tout intérêt à s'assurer du patronage de l'Etat et du concours des forces diplomatiques administratives et financières dont l'Etat seul dispose.

L'exposé de la façon dont l'idée d'une Exposition à Anvers a été conçue, s'est développée et a été conduite à bien, prouvera ce que nous venons de constater.

L'achèvement des ouvrages maritimes entrepris immédiatement après le rachat du péage de l'Escaut, rachat auquel tous les gouvernements étrangers coopèrent, et l'inauguration des nouveaux quais, annoncée pour l'année 1885, firent naître dans le dernier semestre de 1883 l'idée de montrer au monde entier ces magnifiques ouvrages, résultats des prodigieux efforts accomplis dans ces derniers temps et qui font du port d'Anvers l'un des plus importants et des mieux outillés du globe.

Les nombreux sacrifices que la Ville et le Pays s'étaient imposés pour améliorer le port d'Anvers, semblaient des raisons suffisantes pour que les Anversois conviassent le monde entier, par des festivités de longue durée, à venir juger de la valeur de leur belle rade.

Mais il fallait, pour obtenir le résultat voulu, attirer à Anvers, non seulement le mouvement des visiteurs habituels, mais aussi les négociants étrangers, les producteurs de tous les pays : le programme ordinaire des réjouissances usitées pour les grandes solennités ne pouvait convenir en de semblables circonstances.

Le but que l'on se proposait, générale au point de vue belge, devait être d'abord, ennobli pour ainsi dire, en associant directement à nos joies et à nos triomphes, tous les peuples amis que l'on convierait dans nos murs. C'est ainsi que naquit la première conception d'une Exposition internationale à Anvers.

Le 25 juillet 1883, trois hommes se réunissaient qui s'étaient rencontrés dans cette idée, MM. E. COLINET, F. GITTENS et J. L. HASSE, et jetaient les bases de l'affaire qui allait, à partir de ce moment, devenir l'objet de leurs préoccupations constantes.

Quinze jours après, le 9 août, les premières études ayant déjà débarrassé l'idée de ses langes, M. Gittens en parlait pour la première fois à M. de Wael, L'honorable bourgmestre d'Anvers comprit immédiatement tout ce que la ville, dont il dirige les destinées, pourrait tirer d'honneur et de profit de l'installation d'une exposition ; il se montra très favorable au projet qui lui était soumis et promit son appui et son concours.

Le choix du terrain était la première chose dont l'examen s'imposait. Les promoteurs du projet avaient jeté les yeux sur les terrains de la Compagnie du Sud et étaient entrés en pourparlers avec M. de Keyser, le Directeur de cette Société. Celui-ci accueillit leurs ouvertures et, dès le 25 août 1883, leur écrivit que les terrains choisis, — ceux sur lesquels s'élève aujourd'hui l'Exposition, — étaient à leur disposition moyennant des conditions qu'il leur indiquait.

Les promoteurs de l'Exposition avaient compris, dès le premier jour, que le succès de l'œuvre qu'ils avaient entreprise ne pouvait être dû qu'au concours de tous. Aussi, tout en poursuivant leurs études, allaient-ils exposer leurs projets à tous les hommes que leur situation et leur intelligence ont placés à la tête de la population anversoise. Il ne pouvait être question de divisions de partis ; il s'agissait de l'honneur et de la prospérité de la cité, on ne pouvait rencontrer que de bonnes dispositions.

C'est le lendemain que le public eut connaissance pour la première fois de ce projet par un article publié dans l'*Opinion* d'Anvers.

Les démarches continuèrent et les personnalités qui avaient été consultées commencèrent à s'intéresser à l'idée et à examiner ses chances de réussite. Le 25 septembre, M. Koch se rend à Amsterdam pour visiter l'Exposition et étudier les détails de son installation ; le 6 octobre, M. Lynen fait à son tour le même voyage dans le même but.

Les derniers mois de l'année 1883 furent consacrés à ces études et à ces pourparlers. Naturellement comme dans les commencements de la réalisation de tous les projets, on n'alla pas sans rencontrer quelques obstacles.

A première vue, l'idée d'une Exposition universelle paraissait très simple et ne rencontrait, en principe, que des adhésions ; mais l'on était, à bon droit, effrayé lorsqu'on envisageait toutes les difficultés d'une entreprise aussi vaste ; aussi, dans les premiers moments, sembla-t-on devoir reculer devant la réalisation de ce projet.

De tous côtés on objectait la fréquence des Expositions dans les dernières années et le grand nombre de celles que l'on préparait en ce moment.

L'Exposition d'Amsterdam datait d'hier; Londres, Edimbourg, la Nouvelle-Orléans, Turin, Buda-Pesth, Nuremberg, Königsberg organisaient la leur. Déjà l'on annonçait celle de Madrid, et l'on commençait à parler de l'Exposition du Centenaire de Paris!

La date de 1885 s'imposait. En effet, l'Exposition Universelle d'Anvers devait concorder avec l'inauguration des travaux gigantesques qui en avaient fait naître l'idée et dans le courant de cette année, les nouvelles installations maritimes allaient être entièrement achevées.

De plus, une occasion unique s'offrait d'avoir dans l'enceinte de la ville, à proximité de ces mêmes installations, un espace exceptionnel, facilement accessible par de larges avenues, des rues bien tracées et de nombreuses voies de tram; en effet, à quelques pas du grand fleuve s'étendaient des terrains de plus de 30 hectares, laissés libres par la démolition de la fameuse Citadelle du Sud, et dont il fallait disposer sans retard, le développement rapide des constructions privées dans le nouveau quartier du Sud, faisant prévoir qu'ils ne sauraient être plus longtemps disponibles.

Enfin, en 1885 également, la Société royale pour l'Encouragement des Beaux-Arts ouvrait son Salon triennal qui serait transformé en Exposition Internationale.

La date de 1885 fixée, il fallait se mettre immédiatement à l'œuvre.

Un Comité provisoire se forma au mois d'octobre 1883 et s'adressa immédiatement au ministère pour demander en faveur de l'entreprise l'appui du Gouvernement.

Il s'agissait en effet d'obtenir du Ministère des Affaires étrangères de signaler aux Gouvernements étrangers l'Exposition d'Anvers et de les inviter à y prendre part.

D'autres départements ministériels devaient aussi faciliter la tâche des organisateurs, — sans imposer de charges aux contribuables, — en nommant un Commissaire du Gouvernement qui aurait à se charger, comme cela avait été fait aux Expositions antérieures, de l'organisation de la Section belge, — en accordant la franchise postale dans le rayon des postes belges et en faisant divers travaux de raccordement aux voies ferrées qui devaient relier les terrains choisis à la gare du Sud.

Le Comité s'adressa également au Gouvernement pour obtenir sur les lignes de l'Etat une réduction de 50 % sur le prix de parcours, en faveur des Commissaires de l'Exposition, des Membres du Jury, etc., tant belges qu'étrangers.

Le Comité provisoire de l'Exposition, reçu le 20 octobre dernier en audience par M. le Ministre des Affaires étrangères, lui exposa verbalement l'objet de ses démarches. La lettre suivante, adressée quelques jours plus tard, résume les demandes faites à l'audience en question.

Anvers, le 30 Octobre 1883.

Monsieur le Ministre,

Les soussignés ont l'honneur de vous exposer, comme suite à l'audience que vous avez bien voulu leur accorder le vingt de ce mois, qu'ils ont conçu le projet d'organiser à Anvers, dans le courant de l'année 1885, une exposition internationale maritime, industrielle et commerciale et qu'ils viennent demander pour cette entreprise le patronage officiel du Gouvernement et son intervention efficace dans les mesures suivantes :

Le Gouvernement belge signifierait l'Exposition d'Anvers aux Gouvernements étrangers en les invitant à y prendre part. Il chargerait ses agents diplomatiques et consulaires à l'étranger d'appeler sur cette exposition l'attention des industriels et des commerçants de leur pays de résidence. Les agents diplomatiques et consulaires seraient priés d'appuyer les démarches que feraient à l'étranger les représentants ou délégués de l'Exposition.

L'Etat nommerait comme il est d'usage une Commission chargée d'organiser la section belge.

Il ferait gratuitement la surveillance et prendrait à sa charge la détection de la dite section.

L'Etat ferait à ses frais le raccordement des bateaux de l'Exposition à la voie ferrée de la gare d'Anvers-Sud.

L'Exposition serait mise sous le régime des entrepôts fiscaux.

La grande des transports serait accordée aux marchandises destinées à l'Exposition, à l'aller et au retour jusqu'à concurrence de 2500 kilos par exposant. L'exédent obtiendrait une réduction de 30 %.

L'Etat accorderait également la franchise postale à la section belge.

Les commissaires de l'Exposition tant étrangers que belges, les membres des Juries et de la Presse jouiront sur les lignes de l'Etat d'une réduction de 50 % pendant toute la durée de l'Exposition.

L'Etat nommerait, d'accord avec les Gouvernements étrangers, les membres du Jury.

Dans le but de procurer sur vos exposants l'occasion d'opérer des ventes, le Gouvernement autoriserait l'organisation d'une tombola placée sous le contrôle de l'Etat.

Vous reconnaîtrez aisément, Monsieur le Ministre, que les demandes que nous avons l'honneur de vous soumettre n'imposent aucune charge sérieuse à l'Etat. Il faut admettre sa convenance que l'Etat trouve une large compensation aux quelques sacrifices qu'il pourrait faire dans l'intérêt des exposants belges, par l'augmentation du trafic des voyageurs qui est la conséquence immédiate des grandes expositions.

L'Exposition d'Anvers, ne s'adressant pas uniquement aux nationaux, attirera un grand nombre d'étrangers qui se débarrasseront aisément dans notre ville. Le commerce et les autres villes si intéressantes de notre pays seront les attires et les tenir à leur tour.

Nous nous permettons maintenant, Monsieur le Ministre, d'entrer dans quelques considérations qui militent en faveur de notre projet :

En effet, le rachat du péage de l'Escaut, auquel tous les Gouvernements étrangers ont coopéré et plus récemment, la dépense considérable que le pers s'est imposée pour ancrer le port d'Anvers, sont des raisons péremptoires pour que les Anversois conviennent par des solennités de longue durée, le monde entier à venir juger de la valeur de notre belle cité et de l'importance des travaux exécutés, grâce aux sacrifices que se sont imposés l'Etat et la ville, sacrifices qui dans leur ensemble se chiffrent par plus de cent millions de francs.

Rien n'est plus propre à séduire ce but qu'une Exposition internationale.

Elle doterait une large part dans l'Exposition d'Anvers à l'élément maritime, les organisateurs espèrent attirer l'attention des capitalistes belges sur une industrie florissante à l'étranger et trop méconnue chez nous.

La section industrielle permettrait à l'industrie belge de se mesurer avantageusement avec l'industrie étrangère et l'on peut en augurer les meilleurs résultats.

Mais la petite commerciale surtout méritait de frapper l'attention de nos compatriotes, car ce n'est un secret pour personne que beaucoup de nos produits se souvenant au dehors sous une étiquette étrangère.

L'Exposition d'Anvers en stimulant l'initiative de nos industriels et de nos commerçants, leur mieux connaître la véritable origine de bien des produits d'exportation et rapprochant les consommateurs des véritables producteurs.

Le commerce d'Anvers, intermédiaire naturel entre la Belgique et l'étranger, verra s'ouvrir des horizons nouveaux. Et en somme l'Exposition fera plus que tous des modes d'affaires individuels pour développer l'esprit d'initiative de la nation.

L'Exposition d'Anvers mettra donc le zèle aux travaux gigantesques accomplis par l'Etat et par la ville et appellera l'attention du monde entier sur les merveilles créées par notre génie civil.

Les nations qui ont le bonheur de posséder des colonies, mais qui ne sont pas ou au même titre que nous des nations productrices, auront tout intérêt non seulement à se faire représenter dignement dans une ville commerciale comme Anvers, mais encore à flatter de près un centre industriel comme la Belgique.

Nous comptons aussi sur la participation à l'Exposition de 1885 du Comité d'Etudes du Haut-Congo, pour mettre en lumière les richesses obtenues déjà par cette œuvre gigantesque de la Civilisation de l'Afrique Centrale, due à la généreuse initiative et aux efforts persévérants de notre Auguste Souverain.

Nous sommes, Monsieur le Ministre, les raisons locales qui nous imposent le choix de l'année 1885 pour l'Exposition d'Anvers. Le développement rapide des constructions prévues dans le nouveau quartier du Sud, qui seul offre encore un espace suffisant, ne nous permet pas d'en reculer la date, sans peine de la rendre à tout jamais impossible. Nous ajourerons qu'elle coïncidera avec notre Exposition triennale des Beaux-Arts.

L'Administration Communale d'Anvers a déjà accordé son appui aux organisateurs de l'Exposition et les conditions générales dans lesquelles se présente cette entreprise permettent d'en espérer le succès complet.

C'est donc avec la plus entière confiance que les sous-signés viennent demander au Gouvernement son concours officiel dans les formes indiquées plus haut.

Si, comme l'espère, Monsieur le Ministre, le Gouvernement veut bien accéder à leur demande la solution qu'ils désirent, les sous-signés comptent former à bref délai, une Société Anonyme pour mener à bien l'opération et la rendre digne d'Anvers et de la Belgique.

Dans l'attente d'une prompt réponse les sous-signés vous prient d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de leur haute considération.

(Signés) F. BELFABE, J. KOEN, V. L'YSEN, A. VAN DEN NEST, F. GERTENS.

Le 26 décembre, le Comité fut reçu de nouveau par M. Frère-Orban qui lui communiqua les réponses de quelques Gouvernements étrangers, aux demandes officielles qu'il leur avait fait adresser. Quoique ces réponses fussent peu encourageantes, le Comité déclara à M. le Ministre, qu'il poursuivrait la réalisation de son projet s'il pouvait compter sur le concours du Gouvernement belge. Ce concours ayant été promis par M. Frère-Orban, le Comité se rendit auprès de M. le Ministre de l'Intérieur pour examiner avec lui quelques-unes des demandes formulées dans la lettre du 30 octobre. Sur les observations de M. Rollin-Jacquemyns et conformément à sa demande, le Comité adressa ensuite à M. le Ministre de l'Intérieur la lettre suivante, datée du 9 janvier 1884 :

Monsieur le Ministre,

Donnant suite à la demande que vous nous avez faite dans l'instance que vous avez bien voulu nous accorder le 26 décembre dernier, nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint le projet de budget de l'Exposition Internationale d'Anvers en 1885. Vous remarquerez, Monsieur le Ministre, que ce budget est dressé d'après nos prévisions par un déficit de fr. 311,987,50.

Nous venons vous demander l'appui financier du Gouvernement jusqu'à concurrence de fr. 300,000, pour nous permettre de combler ce déficit et nous réclame ainsi à mener à bonne fin une entreprise que nous considérons digne à tous égards des sympathies du Gouvernement.

En échange de cette intervention, nous ferons le prix de location du miroir carré utilisé dans la Section belge au taux moyen de cinquante francs, assurance et décoration comprises, et ce jusqu'à concurrence de dix mille francs.

Nous mettrons de plus à votre disposition cent mille entrées à un franc, pour ouvriers et familles, avec une réduction de 50 %.

Nous sommes autorisés à vous déclarer que le Collège électoral d'Anvers est disposé à proposer au Conseil communal d'accorder à la Société de l'Exposition un ensemble de secours que nous estimons représenter une intervention d'un million deux mille francs.

Dans votre décret du 30 octobre, adressé à M. le Ministre des Affaires étrangères et dont vous avez connaissance, nous avons entre autres demandé l'autorisation d'organiser à l'occasion de l'Exposition une tombola formée d'objets reçus aux expositions, bien que cette question concerne plus spécialement votre collègue M. le Ministre de la Justice, nous vous serions obligés d'en obtenir en même temps la solution.



L'Exposition Universelle d'Anvers, d'après le plan primitif.

1835 - A. DUPON, N. 10 009

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, combien il nous importe d'être fixé à bref délai sur les demandes ci-dessus. Nous devons faire appel au public pour constituer la Société qui sera créée au capital entièrement versé de fr. 1.500,000, chiffre que nous considérons comme suffisant. — Quant à l'organisation de notre Exposition, elle sera conforme à celle des autres entreprises similaires et nous nous tenons à votre disposition pour vous donner à cet égard toutes les explications que vous pourrez désirer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

Le Comité provisoire

(Signés) MM. FÉLIX BELFARE, J.-L. KOCH, VICT. LAMEN, ENG. MIERS, ART. VAN DEN NEST, G. VAN DEN AERTEL, F. GITTERS.

En attendant la réponse du Gouvernement à cette lettre, le Comité résolut de constituer la Société anonyme pour l'organisation de l'Exposition d'Anvers. L'acte en fut passé le 21 janvier et dès le 22 une circulaire fut adressée au public pour lui demander son concours financier.

Cette circulaire datée du 22 janvier, faisant mention du concours promis par le Gouvernement, fut soumise au préalable par M. le Bourgmestre d'Anvers et M. A. Van den Nest, l'un des membres du Comité, à M. le Ministre des Affaires étrangères et à M. le Ministre de l'Intérieur. Voici le texte de cette circulaire :

Le dernier semestre de l'année 1883 a vu éclore l'idée d'organiser à Anvers une Exposition Universelle en 1885.

Le projet fut accueilli avec enthousiasme dans notre ville et dans le pays. Les Expositions, à notre époque, répondent à des besoins spéciaux du commerce et de l'industrie.

Par sa position géographique et par l'importance aménagement de son port, Anvers, mieux que toute autre ville de l'Europe Occidentale, se prête à l'organisation d'une de ces vastes expositions qui entrent de plus en plus dans nos mœurs économiques.

Il est inutile d'insister sur les avantages que la Belgique et la ville d'Anvers doivent retirer d'une entreprise de ce genre.

Il importe de faire connaître au monde entier les nombreuses manifestations pour lesquelles l'Etat et la Ville dépensent plus de cent millions de francs, et qui forment de notre port un des premiers de l'univers. Ce but sera plus rapidement atteint au moyen de l'organisation d'une Exposition universelle à la fois maritime, commerciale et industrielle, par laquelle des commerçants de toutes les parties du monde seront attirés dans nos murs.

Le Comité provisoire qui a accepté la mission d'étudier ce projet gigantesque, et d'en préparer la réalisation, vient de terminer son travail.

En se chargeant de cette étude, le Comité provisoire s'est sincèrement inspiré des intérêts généraux du pays et de ceux du port d'Anvers.

Il a tout d'abord reconnu que l'Exposition d'Anvers ne peut pas être l'objet d'une spéculation financière, mais qu'elle doit revêtir le caractère d'une œuvre nationale, à laquelle la Belgique entière est appelée à prêter son concours.

C'est en exécution de ce programme, que nous offrons au public la majeure partie du capital de la Société Anonyme constituée pour l'organisation et l'exploitation de l'Exposition Universelle d'Anvers. Les statuts de la Société sont à l'inspiration du public dans tous les bureaux où la souscription est ouverte.

On trouvera ci-joint les conditions de la vente des actions. Le résultat de la vente dira si le projet peut être réalisé ou s'il doit être abandonné. Nous acceptons le verdict de l'opinion publique.

Il n'est créé ni parts de fondateurs ni actions de jouissance. Le seul charge imposé à la Société résulte d'une convention faite avec MM. F. Gitters, E. Collier et J. L. Hooft, promoteurs du projet, qui ont renoncé à tout concours financier étranger. Cette convention leur attribue, si l'Exposition a lieu, une somme de cent vingt mille francs et se porte tant dans les bénéfices de l'entreprise. Nous avons jugé équitable d'accorder ces avantages aux promoteurs de l'Exposition, en compensation de leurs études, plans, devis, renseignements, concessions et conventions, dont nous nous sommes assurés l'acquisition éventuelle. Ces Messieurs se sont engagés à convertir en actions de la Société les 3/4 de la somme qui leur serait payée.

Nous avons à faire connaître le résultat de l'initiative espérée que nous avons fait des demandes de secours de l'Etat.

Pour réaliser le projet, la date de 1885 s'impose. C'est dans le courant de cette année que les travaux gigantesques de notre port seront entièrement achevés. Il faut profiter des terrains encore momentanément disponibles, pour élever l'Exposition au centre de la ville et à proximité de ses établissements maritimes.

La ville d'Anvers et la Société Anonyme du Sud ont mis à la disposition des promoteurs de l'Exposition des terrains d'une superficie d'environ 200,000 mètres carrés, comprenant une partie du bassin de bûlage destiné pour l'Exposition maritime.

Nous espérons que le Gouvernement n'est pas resté indifférent aux projets qui peuvent contribuer à étendre le renom de notre port et à augmenter le bien-être de la Nation. Ainsi ne doutons-nous pas que l'Exposition Universelle d'Anvers obtienne le haut patronage de Sa Majesté Léopold II.

L'Etat et la Ville d'Anvers prêtent leur concours à l'entreprise.

Le Gouvernement nous a promis son appui auprès des Puissances étrangères et le concours de nos agents diplomatiques et consulaires en ce qui concerne les concours officiels de tous les Gouvernements étrangers, nous serons par l'expérience faite ailleurs, que là où les Gouvernements n'interviennent pas par principe, l'intérêt privé des exposants supplée dans une large mesure au défaut de l'initiative gouvernementale. Nous avons dû nous résigner à l'étranger, dans la vue de faciliter aux exposants des divers pays l'accès à l'Exposition.

Le concours financier de l'Etat, sous forme de subside, subordonné à des conditions dictées par l'intérêt général, sera demandé par le Gouvernement aux Chambres législatives.

La Ville de son côté succédera à la Société des feux qui allègeront les charges de l'entreprise.

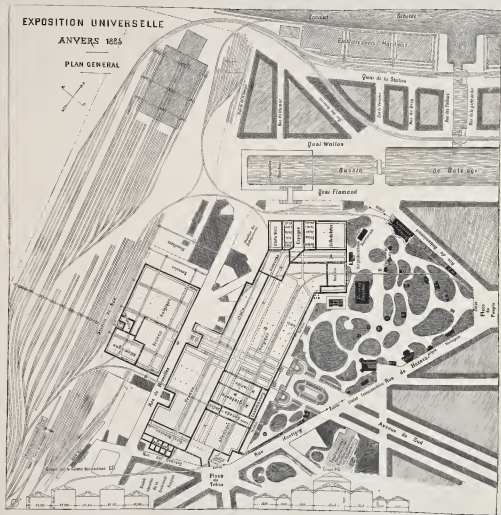
L'Exposition triennale de la Société pour l'Encouragement des Beaux-Arts aura lieu en 1885; elle attirera à Anvers les amateurs d'art, qui s'y rencontreront avec les commerçants et les industriels.

L'inspiration des nouveaux ornements de l'Escout et de leur puissant outillage coïncidera avec l'Exposition Universelle et sera un attrait de plus pour les visiteurs.

La réputation de la ville d'Anvers grandit chaque jour à l'étranger. Ses magnifiques monuments, ses musées, ses collections

particuliers d'œuvres d'art, ses quais, ses bassins et son mouvement maritime, seront pour les uns des éléments d'études et des sujets de distractions pour les autres.

Le vaste terrain choisi au nouveau Quartier du Sud, est exceptionnellement situé pour la réalisation de l'entreprise. L'appropriation n'en exige que des terrassements relativement peu importants; de larges voies de communication y donnent accès; il avoisine l'Escaut et confine aux voies ferrées de l'Etat et aux établissements militaires.



La manutention des marchandises, tant à l'arrivée qu'au départ, pourra donc se faire dans des conditions de célérité et de bon marché qui auront été rarement réalisées.

Tels sont les éléments de succès sur lesquels l'Exposition Universelle d'Anvers peut incontestablement compter. Ils nous ont paru de nature à justifier l'appel fait à la coopération de tous ceux qui croient avec nous que l'Exposition projetée contribuera puissamment à étendre les relations commerciales de la Belgique avec l'étranger.

Nous tenons à ne pas enlever au public le côté agréable de l'entreprise.

Sans doute l'Exposition d'Anvers se fera dans des conditions particulièrement économiques. La situation du terrain permettra de faire les frais de manutention des marchandises à un taux inférieur au chiffre des Expositions précédentes, et des offres faites par des entrepreneurs sérieux nous donnent l'assurance que les locaux seront construits dans le délai relativement court dont nous disposons, et à un prix qui permettra de faire nos exposants des conditions de location favorables.

Mais divers autres éléments de la dépense qu'éventraient une Exposition Universelle sont moins sûrs à fixer. C'est là le côté aléatoire de l'entreprise. Il appartient à la Société constituée de calculer les dépenses d'après les appréciations du anec.

De l'ensemble de nos investigations sur les Expositions les plus récentes, il nous est permis de conclure que si l'Exposition Universelle parvient à louer les emplacements mis à sa disposition, et que le nombre des visiteurs se rapproche de celui d'Amsterdam et de Bruxelles, le capital engagé sera non seulement remboursé, mais trouvera une rémunération suffisante.

Ajoutons, que nous avons tout lieu de croire que le Gouvernement autorisera l'organisation d'une tombola et fournira ainsi à la Société l'occasion d'acquiescer une partie des objets exposés.

En se refusant en vente, par souscription publique, 15,000 actions de 100 francs de la Société Anonyme, constituée pour l'organisation et l'exploitation de l'Exposition Universelle d'Anvers, nous avons un double but : consulter le public sur l'opportunité de l'ouverture de cette Exposition, et l'associer éventuellement à une œuvre nationale particulièrement favorable aux intérêts de la ville d'Anvers.

Anvers, le 23 Janvier 1884.

C. BAR, FÉLIX DEZABRES, J. HAYEN-DE-DREKE, J. KOCI, V. LINDS, EUG. MARIÉ, GUY. VAN DEN STEELE, ARTHUR VAN DEN NEST.

La souscription aux actions de la Société Anonyme de l'Exposition ayant été couverte le 8 février, le Conseil d'Administration adressa à la date du 9 février une nouvelle lettre à M. le Ministre des Affaires étrangères, lettre dont copie est donnée plus loin.

Il est à remarquer que les 15,000 actions de la Société se trouvent entre les mains de 3000 souscripteurs anversois.

Le 9 février 1884 la lettre suivante fut adressée à M. le Ministre des Affaires étrangères :

A MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur le Ministre,

Résulte de la circulaire que nous avons adressée à nos concitoyens pour les consulter sur l'opportunité d'ouvrir en 1885 une Exposition Universelle à Anvers, circulaire qui vous a été communiquée par notre honorable Bourgmestre et dont nous nous permettons de joindre ici un nouvel exemplaire, il a été offert en vente par souscription publique la majeure partie du capital nécessaire (fr. 1,500,000) pour mener à bien l'entreprise dans les conditions prévues dans la circulaire.

La souscription s'est close aujourd'hui et nous nous honorons de vous faire connaître que le capital offert a été intégralement souscrit.

Le public a donc manifesté sa volonté et la Société doit tenir l'engagement contracté vis-à-vis de lui en organisant l'Exposition. Nous avons comme premier devoir de solliciter de Sa Majesté le faveur de son haut patronage. Nous demandons dans ce but une audience royale.

Nous avons essayé de préciser les divers points qui concernent le concours que vous avez bien voulu nous promettre et que nous vous remercions d'avoir confirmé dans la séance d'hier de la Chambre des Représentants.

Bien que l'organisation de plusieurs départements ministériels soit nécessaire, nous nous permettons de nous adresser à vous, et votre qualité de Chef du Cabinet et nous justifions cette demande par la déclaration que vous nous avez faite, que les questions se rattachant à notre entreprise devaient être délibérées au Conseil des Ministres.

Voilà les diverses mesures dont nous avons déjà eu l'honneur de vous entretenir et que nous aurons votre prendre sous réserve par le Gouvernement.

I. Département des Affaires Étrangères.

a) Inviter auprès des Gouvernements étrangers pour qu'ils prêtent leur concours officiel à l'Exposition d'Anvers.
b) Charger les agents diplomatiques et consulaires belges à l'étranger d'appeler sur notre Exposition l'attention des producteurs et commerçants des divers pays et nous mettre en rapport avec eux.

II. Département des Travaux Publics.

- Accorder sur le réseau de l'État belge le transport gratuit, à l'aller et au retour, jusqu'à concurrence de 1500 kil. par exposant, des marchandises destinées à l'Exposition, et une réduction de 50 % au delà de 1500 kil.
- Accorder la franchise postale aux conditions unies dans des circonstances analogues.
- Accorder l'usage gratuit d'une partie de la gare du Sud pour y établir l'Exposition des Machines.
- Accorder le local de l'Exposition à cette même gare.
- Accorder pendant toute la durée de l'Exposition une réduction de 50 % sur le prix de transport des voyageurs sur le réseau de l'État, aux Commissaires de l'Exposition tant belges qu'étrangers, aux Membres des Jurys et à la Presse.

III. Département de l'Intérieur.

Déléguer un Commissaire du Gouvernement près de l'Exposition.

IV. Département des Finances.

- Accorder aux objets envoyés de l'étranger à l'Exposition le régime de l'Entrepôt fiscal à des conditions garantissant les intérêts du Trésor public.
- Demander aux Chambres législatives un subside de fr. 300,000, justifié par le faveur qui sera accordée aux exposants belges.

V. Département de la Justice.

Autoriser la Commission de l'Exposition à organiser une tombola permettant d'acquieser un certain nombre d'objets exposés.

VI. Département de la Guerre.

Accroître le concours de l'armée pour le service de la maintenance et de la surveillance de l'Exposition.

Nous n'avons pas besoin, Monsieur le Ministre, d'insister sur l'urgence de ces mesures. Nous préférons les circulaires et les règlements informer les exposants des conditions auxquelles l'admission à l'Exposition est subordonnée. Parmi ces conditions doivent figurer les avantages que le Gouvernement accorde aux exposants.

Nous osons solliciter une prompte réponse et vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer, etc.

Pour le Conseil d'Administration de la Société Anonyme de l'Exposition :

Le Secrétaire,
P. KOCK.

Le Président,
(s.) VICTOR LUYCKX.

L'Exposition d'Anvers reçut dès le premier jour, sa marque distinctive d'origine, et nous ne saurions trop insister sur l'importance de ce fait : c'est la première fois que l'initiative privée prend une part aussi large dans une entreprise aussi gigantesque. Elle restera, à ce point de vue comme un exemple mémorable de ce que peuvent produire l'initiative courageuse et les efforts généreux d'un petit nombre d'hommes de bonne volonté.

Le premier soin de la Société, qui avait tenu toutes ses séances préparatoires dans les salles de la Banque de Crédit commercial, rue des Tanneurs, fut de chercher un local convenablement situé pour y établir ses bureaux. Elle loua à cet effet un hôtel des mieux aménagés, situé sur l'une des grandes Avenues de la ville et à mi-chemin de la gare des voyageurs au terrain de l'Exposition. — Chacun a pu admirer la façade de cet hôtel, au balcon duquel flotte le pavillon national entouré des drapeaux des 28 nations représentées à l'Exposition.

Un large vestibule mène à la salle des pas-perdus sur laquelle s'ouvrent de trois côtés les bureaux établis au rez-de-chaussée ; à gauche la caisse avec ses dépendances et le bureau du secrétariat, au fond une antichambre, à droite les bureaux du personnel. Un magnifique escalier en marbre blanc conduit au premier étage où se trouvent le bureau du secrétariat général, celui du Conseil d'administration et la grande salle du Conseil.

Les diverses pièces du 2^o et 3^o étages furent successivement occupées par le Comité allemand, le Comité de la Presse, la Section des Beaux-Arts, de la Musique, de l'Horiculture, de l'Agriculture, etc., etc.

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, le Conseil d'Administration de la Société, voulant éloigner dès l'abord toute idée de spéculation, décida qu'un Comité placé sous la présidence d'honneur du Bourgmestre de la ville d'Anvers, constituerait le pouvoir exécutif et supérieur pour l'organisation et la direction de l'Exposition et que les questions financières seules seraient du ressort du Conseil d'administration et la Société organisatrice.

Fort de l'acquiescement unanime donné par la ville d'Anvers et la Belgique tout entière à l'entreprise dont il était chargé de poursuivre l'exécution, le Comité exécutif s'adressa au Roi pour obtenir son appui.

On sait en quelle haute estime tous les gouvernements étrangers tiennent S. M. Léopold II : obtenir son haut patronage pour l'Exposition d'Anvers, c'était s'assurer du concours de toutes les nations et d'un éclatant succès.

Les délégués obtinrent une audience au Palais, dans laquelle ils exposèrent à Sa Majesté les avantages que la Belgique pourrait retirer d'un concours industriel auquel seraient appelées toutes les Nations amies.

Le Roi dont toutes les pensées sont consacrées au développement du commerce et de l'industrie de notre pays, a étudié avec soin toutes les questions qui s'y rattachent, aussi n'hésita-t-il pas un seul instant à accorder son haut patronage à cette entreprise privée dont il prévoyait l'influence heureuse et les résultats favorables pour la Belgique.

Léopold II est le fils de Léopold I, premier roi des Belges et fondateur de la dynastie, et de Louise-Marie, princesse d'Orléans. Il est né à Bruxelles, le 9 avril 1835 ; il a donc atteint depuis quelques mois l'âge de cinquante ans.

Prince éclairé, il a su se faire aimer de son peuple, et l'Europe entière lui a rendu hommage, lors de la récente conférence de Berlin, pour le zèle et l'initiative dont il a fait preuve dans la grande œuvre de la fondation de l'Etat libre du Congo, dont il a été nommé Souverain, par le Congrès de Berlin.

Pour mieux marquer encore l'intérêt qu'il prenait à la réussite de l'Exposition, il daigna nommer le Comte de Flandre, son frère, président d'honneur de la Commission belge.

S. A. R. le comte de Flandre a bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité de l'Exposition Universelle. Second fils du fondateur de la dynastie belge et frère unique du Roi actuel, le prince Philippe-Eugène, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, naquit le 24 mars 1837. A l'âge de 30 ans il épousa la seconde fille du prince de Hohenzollern, la princesse Marie. Par suite de la mort de l'unique fils du Roi et de la Reine des Belges, c'est le comte de Flandre qui est appelé à continuer la dynastie des Cobourgs en Belgique. Le grand intérêt qu'il a de tout temps montré au bien-être du peuple belge et la grande part qu'il a toujours prise dans toutes les œuvres du progrès matériel et moral de la Nation lui ont depuis longtemps acquis toutes les sympathies. Dans l'Armée belge Mgr. le Comte de Flandre occupe le rang de lieutenant général, commandant supérieur de cavalerie.

Le 17 juillet 1884, M. le Ministre A. Boernaert adressa le rapport suivant au Roi :

Bruxelles, le 17 juillet 1884.

Sire,

Les organisateurs de l'Exposition Universelle d'Anvers se sont adressés au gouvernement en vue d'obtenir, d'une manière efficace les concours des autorités publiques.

Tout en laissant à la Société de l'Exposition la responsabilité financière et la direction des divers services, il y a lieu, en égard au caractère d'intérêt général de son entreprise, de lui accorder un bienveillant patronage.

En effet, l'Exposition d'Anvers promet de nouveaux à la Belgique d'affermir ses forces productives et ses progrès industriels et artistiques, elle favorisera sans les échanges internationaux, en même temps qu'elle fera mieux connaître encore l'importance des installations maritimes d'Anvers, au point de vue du commerce général.

Moi, votre Majesté a daigné accepter son haut patronage à l'œuvre de l'Exposition. Je crois répondre aux vœux de l'industrie et du commerce en proposant à Votre Majesté, de conférer la Présidence d'honneur de la Commission belge à son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Flandre.

Les projets arrêtés ci-joints ont pour objet la nomination des commissaires généraux, la désignation d'un bureau central et d'une commission qui auront à solliciter et à diriger la participation des producteurs belges.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics,
A. BEERNAERT.

Le Chef du Cabinet a la rare fortune d'être estimé même de ses adversaires. On s'accorde à lui reconnaître un esprit droit, un caractère franc, un cœur élevé. Son affabilité séduit ceux qui résistent aux charmes de sa parole saine, élégante, convaincue.

Telle est l'impression que nous avons recueillie aux divers Congrès qu'il a présidés à Anvers.

Le premier Ministre n'aura pas peu contribué à consolider le bon renom de la Belgique à l'étranger.

M. l'avocat Auguste Beernaert s'était fait au barreau de Bruxelles une brillante et solide réputation de juriconsulte. De grandes Sociétés industrielles et financières l'avaient choisi pour conseil. Il avait rempli pour elles, même à l'étranger, des missions importantes.

S'il était rompu aux affaires, il ne s'était guère occupé de politique.

M. Malou, qui avait vu l'avocat Beernaert à l'œuvre, le sollicita d'entrer en 1873 dans le cabinet qu'il constituait. Il lui confia le portefeuille des travaux publics.

Doté d'une activité prodigieuse, d'une étonnante facilité d'assimilation, l'avocat se fit ingénieur et le Ministre ne tarda pas à dominer son département. Ses fonctionnaires — parmi lesquels il y avait des spécialistes et des sommités — furent unanimes à regretter sa retraite, lors de la chute du Ministère en 1878.

M. Beernaert prit place dans l'opposition. L'arrondissement de Thieft lui avait ouvert, dès 1874, un siège à la Chambre des représentants.

Quoique fort absorbé par une clientèle qui s'obstinait à le tenir au barreau, il marqua chaque session législative par quelques discours importants. Il prit avec M.M. Malou, Woeste et Jacobs une part active à l'organisation du parti conservateur. Il fut élu Président de la Fédération des Cercles Catholiques et de l'Association constitutionnelle de Bruxelles.

Les élections de juin 1884 ramenèrent M. Beernaert au pouvoir. La crise ministérielle qui éclata en novembre, fallit l'entraîner à la suite de M.M. Jacobs et Woeste.

Il céda aux vives instances de ses collègues et accepta de reconstituer le Cabinet dont il prit la présidence avec le portefeuille des finances.

M. Beernaert est dans la vigueur de l'âge : il est né à Ostende le 26 juillet 1829.

Les relations de famille et d'affaires qu'il possède à Anvers sont familiarisées depuis longtemps avec

les intérêts commerciaux, maritimes et artistiques de notre métropole. Ses sympathies pour l'Exposition ont éclaté dès les premières démarches faites par le Comité exécutif. Aussi, depuis lors, le concours de l'État ne cessa d'être pressé et complet.

L'appui de la diplomatie, le concours de toutes les forces administratives et surtout, la réduction des frais pour les exposants, grâce au subsidé du Gouvernement, ont eu une influence décisive et hautement appréciée sur le succès final de cette audacieuse entreprise.



A. Beernaert, *Ministre des Finances, Chef du Cabinet.*

Le Chef du cabinet peut revendiquer une large part dans le succès de l'œuvre grandiose qui marquera dans l'histoire de la Belgique. C'est justice à lui rendre et nous sommes heureux d'en saisir l'occasion.

Le 17 juillet paraissent au *Mouiteur belge* les arrêtés royaux suivants :

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SAlteR.

Vu notre arrêté en date de ce jour, qui institue une commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle qui aura lieu à Anvers en 1885;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Notre Frère bien-aimé, S. A. R. le Comte de Flandre, est nommé président d'honneur de la commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle d'Anvers en 1885.

Art. 2. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par le Roi :

Donné à Orléans, le 17 juillet 1884.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics,

LÉOPOLD.

A. BEAUSART.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SAlteR.

Considérant qu'il y a lieu d'encourager la participation des producteurs belges et étrangers à l'Exposition universelle d'Anvers de 1885;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. M. le comte d'Oultremont (A.), ancien commissaire général de Belgique aux Expositions universelles de Philadelphie en 1876 et de Paris en 1878 et en 1881, ancien commissaire de la section de l'Industrie et des arts rétrospectifs à l'Exposition nationale de 1880, est nommé commissaire général du Gouvernement à l'Exposition universelle d'Anvers.

M. Ronbaut (E.), ingénieur, ancien secrétaire auprès de l'Exposition nationale de 1880, ancien commissaire général du Gouvernement à l'Exposition internationale d'Amsterdam, est nommé commissaire général pour la section belge de l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 2. Sont nommés commissaires des sections internationales auprès de l'Exposition avec :

1^{re} section. — *Équipement*. — *Artis ménagers et arts industriels*. — M. Thonissen, Ministre d'Etat, membre de la Chambre des représentants, à Louvain.

2^e section. — *Industrie*. — M. Delporte, administrateur des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles.

3^e section. — *Médecine et hygiène*. — *Vieilles et parafaiture*. — M. Errard (Ch.), industriel, ancien secrétaire général de la section belge de l'Exposition internationale de Paris en 1878, à Bruxelles.

4^e section. — *Élevage*. — M. Somelé (L.), ingénieur, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

5^e section. — *Agriculture*. — M. Ronbaut (A.), ancien secrétaire à l'Exposition nationale de 1880 et de la section belge de l'Exposition internationale d'Amsterdam.

6^e section. — *Beaux-arts*. — M. Croyën, échevin, président de la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, à Anvers.

Art. 3. Sont nommés :

Secrétaire général du commissariat général du Gouvernement, M. Goly (J.), ancien secrétaire de la section belge aux Expositions de Philadelphie en 1876, de Paris en 1878 et 1881 et du comité exécutif et de la section de l'Industrie à l'Exposition nationale de 1880.

Secrétaire des sections étrangères, M. le comte Du Chastel (Ad.), secrétaire de légation de 1^{re} classe :

Secrétaire de la section belge, M. de Cassagne (L.), ingénieur, ancien secrétaire auprès de l'Exposition nationale de 1880;

Secrétaire du commissariat général du Gouvernement, M. le baron de Wolvinst (Hermann).

Art. 4. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par le Roi :

Donné à Orléans, le 17 juillet 1884.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics,

LÉOPOLD.

A. BEAUSART.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SAlteR.

Considérant qu'une Exposition universelle aura lieu à Anvers, en 1885, et qu'il y a lieu, pour le Gouvernement, d'encourager la participation des producteurs belges à cette exposition;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est institué une commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges à l'Exposition qui aura lieu à Anvers, en 1885.

Art. 2. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics remplit les fonctions de président de la commission.

Sont nommés :

1^{er} Président adjoint de la même commission : M. Lymn (Victor), conseiller communal à Bruxelles;

2^e Vice-présidents : M. de Wael (Léopold), bourgmestre de la ville d'Anvers; M. Meers (Eugène), membre de la Chambre des représentants, à Anvers; M. le baron Netchoban (Édouard), à Anvers.

3^e Secrétaire général : M. Koch (Pierre), avocat, à Anvers.

Art. 3. Cette commission formera un comité central permanent, composé des membres du bureau et d'un certain nombre d'autres membres.

Art. 4. Sont nommés membres de la dite commission :

La liste publiée par l'arrêté du 17 juillet 1884 a subi différentes modifications et nous vous sommes dévoués à publier à sa place l'arrêté royal du 14 avril 1885 et la liste des membres répartis en comités de groupes et de classes.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant que le grand développement pris par l'Exposition universelle dans son ensemble et certaines sections spéciales nécessitent l'adjonction de membres nouveaux au commissariat général du Gouvernement et au commissariat général de la section belge;

Reçu Notre arrêté en date du 17 juillet 1884, qui organise le commissariat général du Gouvernement et le commissariat général de la section belge, pour l'Exposition universelle d'Anvers de 1885;

Sur la Proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

A. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Art. 1^{er}. M. DELCOUR (J.-B.), ancien Ministre de l'Intérieur, membre de la Chambre des représentants, est nommé commissaire de la section internationale de l'enseignement, des arts libéraux et arts industriels, en remplacement de M. THOMASSEN, Ministre d'Etat et Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qui a demandé à être déchargé de ses fonctions de commissaire;

M. le lieutenant général baron VANDER SMISSEN, commandant la deuxième circonscription militaire, est nommé commissaire de la section internationale de la Croix-Rouge.

Art. 2. Sont nommés :

En qualité d'assistant de commissaire général du gouvernement et du commissariat général de la section belge, M. BOUTIER (G.), ingénieur à Bruxelles; En qualité d'inspecteur du commissariat général du gouvernement et du commissariat général de la section belge, M. DEGRAEVE (J.-A.-C.), ingénieur des chemins de fer de l'Etat, à Malines;

En qualité de directeur des services de transport et de la transportation des produits, M. HENRIOT, chef de service à l'Administration des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles.

Art. 3. Est nommé :

En qualité de secrétaire des comités internationaux et comités nationaux au commissariat général du gouvernement, M. VAN MOER (Eugène), secrétaire du commissariat général du gouvernement.

Art. 4. Sont nommés en qualité de secrétaires de sections, secrétaires de groupes et secrétaires adjoints des sections internationales :

1^{er} SECTION. — *Beaux-arts*. — Arts libéraux et arts industriels. Secrétaire de section, M. DANNEST (André), ingénieur, professeur à l'université de Louvain. Secrétaire de groupe, M. NOTER (G.), chef de bureau au secrétariat de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Secrétaire du 1^{er} groupe, M. PACHAË (G.), industriel, Bruxelles. Secrétaire du 2^e groupe, M. DIEGHEËN (Jules), Bruxelles.

Section internationale de la Croix-Rouge. Secrétaire, M. le docteur FÉLIX, Bruxelles. Secrétaire adjoint, M. MINESTER (Auguste), secrétaire de légation honoraire, Bruxelles.

2^e SECTION. — *Industrie*. Secrétaire de section, M. DELCOUR (J.), ingénieur en chef en retraite des chemins de fer, poète et télégraphiste. Secrétaire du commissariat de la section internationale de l'Industrie, M. MALIN (Paul), ingénieur, Bruxelles. Secrétaire du 1^{er} groupe, M. HUBUIS (A.), ingénieur des mines, professeur à l'université de Liège. Secrétaire adjoint du 1^{er} groupe, M. le chevalier de MANNEN DE HERRE (Albert), Bruxelles. Secrétaire du 2^e groupe, M. STAMMERS, directeur de service aux chemins de fer de l'Etat. Secrétaire adjoint du 2^e groupe, M. DE CRUÏK (Charles), ingénieur agricole, Bruxelles. Secrétaire du 3^e groupe, M. DE LENOY (Nicolas), industriel, Yverme.

3^e SECTION. — *Navigations et sauvetage*. — *Pêche* et *poissiculture*. Commissaire d'organisation et d'exportation.

Secrétaire de section, M. ROYER, ingénieur en chef de la ville d'Anvers. Secrétaire des 7^e et 8^e groupes, MM. LA COLLE (A.) et HANLÉN (J.), ingénieurs de la marine de l'Etat, et VAN HOOËL (Fr.), vice-président de la Société royale et sociale des navigateurs de Belgique. Secrétaire du 9^e groupe, M. VAN BRUYSEL, chef de cabinet au ministère des affaires étrangères.

4^e SECTION. — *Electricité*. Secrétaire de section et du 1^{er} groupe, M. GODEY (L.), capitaine commandant d'infanterie, professeur à l'Ecole militaire et à l'Ecole de guerre. Secrétaire du 1^{er} groupe, M. BOURASSI, ingénieur en chef, inspecteur des télégraphes de l'Etat. Secrétaire du 1^{er} groupe, M. NOTHOMB, ingénieur électricien, Bruxelles. Secrétaire des 2^e, 3^e et 4^e groupes, M. GÉRARD (Jules), ingénieur, professeur à l'Institut électrotechnique Montanari annexé à l'université de Liège.

5^e SECTION. — *Agriculture*. Secrétaire, M. WALKERS, ségreur à l'École de médecine vétérinaire de l'Etat à Courmayeur, et M. le baron de MERMAS (Eugène), Bruxelles. Secrétaire adjoint, M. GILLET (Fernand), avocat, Bruxelles.

6^e SECTION. — *Horticulture*. Secrétaire, M. LEBREUX (Léon), directeur des cultures au Jardin botanique de l'Etat, Bruxelles.

B. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA SECTION BELGE.

Art. 5. Sont nommés :

En qualité de secrétaire général de la section belge, M. de CAZENAVE (L.), ingénieur, membre de la section belge; En qualité de secrétaire de commissariat général de la section belge, M. BOUQUET (Jules).

Art. 6. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 avril 1885.

LÉOPOLD.

Par le Roi : Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, CHEVALIER DE MOREAUX.

ARRÊTÉ ROYAL DU 17 JUILLET 1884.

COMITÉ CENTRAL PERMANENT

Président : M. BREYNAERT, membre de l'Assemblée, de l'Assemblée et des Travaux publics.

Présidents adjoints : M. VICTOR LUYKEN.

Vice-Présidents : MM. LÉONARD DE WALE, ROBERTE KALKERS, NOTTERBOOM (Benoit).

Secrétaire général : M. FIEBER KUIJN.

Membre N.B. le com. A. O'CONNOR, commissaire général du gouvernement.

EDU. ROBERTS, commissaire général de la section belge.

THÉODORE, membre de la Chambre des représentants, ancien conseiller de l'Industrie, commissaire international de la 3^e section.

VAN DER BRUGEN (Jules) général, Brest, commissaire de la section internationale de la Croix-Rouge.

RELIJNS, commissaire international de la 3^e section.

CE. STAVANS, id. 5^e id.

L. SUIJZER, id. 4^e id.

A. ROUSSEAU, id. 3^e id.

(Agriculture).

C. FERRAND, id. 6^e id.

(Horticulture).

CUYVERS, id. (Beaux-Arts).

J. GODEY, secrétaire général du gouvernement.

L. DE CAZENAVE, secrétaire général de la section belge.

Membres. MM. LAGRE, *président du 1^{er} groupe*.
 BRAGUENOT, id. 2^e id.
 JONVIERRE, id. 3^e id.
 VAN SCHERPAENDE-TRUIS, *président du 4^e groupe*.
 FASILLAT, *président du 5^e groupe*.
 BARTHELEMY, id. 6^e id.
 MICHIE, id. 7^e id.
 WILLETET, id. 8^e id.
 M. WOLFFERT (Harcé), *président du 9^e groupe*.
 ROCHOUX, *président de la 4^e section*.
 J. VAN DER STRATEN-JOUVENOT (ancien) *président du 10^e groupe*.
 OUV (Harcé), *président du 11^e groupe*.

PREMIÈRE SECTION

ENSEIGNEMENT. — ARTS LIBÉRAUX. — MOULIER ET ACCESSOIRES. — THÉÂTRES. — VÉHICULES ET ACCESSOIRES.

PREMIER GROUPE

Éducation et enseignement. — Matériel et produits des arts libéraux.
Président : M. Liagre.
Vice-Présidents : M. Guyon, M. Dronot.
Secrétaire : M. Davoust.
Membres : Les Préfets, Vices-Préfets et Secrétaires des cantons de classes de ce groupe.

PREMIER COMITÉ

CLASSE 1, 2 ET 3.
CLASSE 1. — Éducation de l'enfant. — Enseignement primaire. — Exercices des adultes.
CLASSE 2. — Organisation et Matériel de l'Enseignement secondaire.
CLASSE 3. — Organisations, méthodes et matériel de l'Enseignement supérieur.
Président : M. Liagre.
Vice-Présidents : M. Anin, M. Guyon.
Secrétaires : M. Dronot, M. Van der Borchse.

Membres :

MM. AERON, MAIRIAUX.
 ALEWANT.
 ALFENEL.
 BAIS.
 BERTRAND.
 BESNOT.
 BERTHAU (Harcé).
 BERTHET (J. de).
 BIRCHAS.
 BOUTIN.
 BUIS.
 CASSENET D'HANDEL (Ferd. de).
 CASSENET.
 COUP.
 COUTIER.
 COUSSEAU.
 CUSNET.
 CÉLÉSTIN.
 DE CAPPON.
 DE GROSCH.
 DE LAVALLEYE.
 DELGAT.
 DE FRAVE.
 DE HARCÉ.
 DEQUEN, DEME.
 DESSAULT, A.-G.
 DE TROPE.
 DE VERGÈRE.
 DE WAÏLE, BERNARD.
 DIEZ.
 LINDO.
 DE FUEL.
 DE PUY, MAX.
 GUILBERT.
 GUILBY.
 GISSARD.
 GISSARD.

MM. GOMMEL.
 GODET.
 GOMMEL.
 GRANDPAINAGE.
 GUYON.
 GUILLET.
 HIRSHAGE.
 LAMOUR.
 LAVALLEYE WOLFFERT.
 LANGLOIS.
 LEYDET.
 LEYDET, Ph.
 LEYDET, Jb.
 LÉVÉQUE.
 MESSY.
 MICHIE.
 MICHIE.
 OUV.
 PAINEL.
 PAINEL.
 PAINEL.
 PAINEL.
 ROUSSEAU.
 ROUSSEAU.
 ROUSSEAU, Ch.
 SARRASIN.
 SARRASIN.
 SARRASIN (H).
 VAN HIRSHAGE.
 VAN HIRSHAGE.
 VAN RYNSBOUTHE.
 VAN RYNSBOUTHE, E.
 WELCHMANN.
 WYSSA.
 ZEMMER.

DEUXIÈME COMITÉ.

CLASSES 4, 5, 6 ET 11.

CLASSE 4. — Imprimerie et lithographie.
CLASSE 5. — Papier, reliure, matériel des arts de la peinture et des arts.

CLASSE 6. — Appareils matériels des arts de la vue et de la musique.
CLASSE 11. — Cartes et appareils de géographie et de cosmographie.
Président : M. Godin, Léopold.
Vice-Présidents : M. Charle-Albert.
Secrétaires : M. Hecquet.

Membres :

MM. BAIN.
 BAKMAN, L.
 OULIER.
 DASTY.
 DEVELY-DELLAIGRE.
 DE BOUQUET.
 DELIGNY.
 DE HAË, Ch.
 DE NAYEN.
 DEMOULÉ, Ch.
 FOLL.
 FANTIN.
 GÉRARD.
 GILLO, Etn.
 GODET.
 GOLFEN, Paul.
 GOSSELON.
 HAYEN.
 LÉVÉQUE.
 MARIEN, A.
 MATHIEU.
 OUV.
 PÉRI.
 RATAZAC.
 RUPPEL, V.
 SCHOLY.
 TISSOT, Joseph.
 VAN DER BORSSE.
 VAN DER BRUGÉ, Alex.
 VERMANT, Alfr.
 WATTEGEMAN.
 WOLFFERT, H.
 ZÉRA, Guil.

TROISIÈME COMITÉ.

CLASSES 7, 8, 9 ET 10.

CLASSE 7. — Épreuves et appareils de photographie.
CLASSE 8. — Instruments de musique.
CLASSE 9. — Médecine, Hygiène et assistance publique.
CLASSE 10. — Instruments de précision.
Président : M. Sire.
Vice-Présidents : M. Crocq, M. Rousselle.
Secrétaires : M. Harnisch, M. Mathillon.

Membres :

MM. BAILLIAM-FLORÉAN.
 BAYS.
 CÉLÉSTIN.
 DUBOIS.
 DE HIRSHAGE.
 DE HIRSHAGE.
 DE VILLIEN.
 DEGRAE.
 DUBOIS.
 GUILBERT.
 GUILBERT.
 JASSON.
 KILBOM.
 LEZIN.
 OUV, J.
 OUV, J.
 PRINS.
 RAZ.
 SARRASIN, Edm.
 SCHILLER.
 VIMARDIN.

COMITÉ DE LA CROIX-ROUGE.

Président : M. Tesson, J.
Vice-Présidents : M. Gauthier, I.
 M. Sigaut.
Secrétaires : M. Collin, J.
Secrétaires adjoints : M. Bouteaux.

Membres :

MM. CÉLÉSTIN.
 CÉLÉSTIN, J.
 DEWEL, H.
 FÉLIX, J.
 GIERLICH, E.
 MM. LALOYE, C.
 SIRE.
 ROUSSEL.
 VAN OYSTAL, L.
 VAN SCHIE, Alb.

DEUXIÈME GROUPE.

Mobilier et accessoires.

Président : M. Dronot.
Vice-Président : M. de Sarras, G.
 M. Bortzka.
Secrétaires : M. Hecquet, Léopold.
Membres : Les Préfets, Vices-Préfets et Secrétaires des Cantons de classes de ce groupe.

QUATRIÈME COMITÉ.

CLASSE 12, 13, 14 ET 17.

CLASSE 12. — Mobilier et accessoires de bureau. — Objets sculptés.
CLASSE 13. — Ouvrages de tapisserie et de décoration.
CLASSE 14. — Tapis, tapisseries et autres tapis d'ameublement.
CLASSE 17. — Papier peint.

Président M. Seyers (prés).
Vice-Présidents M. Traux, Jan.
H. Van der Boght, Alp.
Secrétaire M. Fumens, Théop.

- Membres :
- | | |
|------------------|----------------------------|
| MM. Beunefoy. | MM. Monthéon (ancien déj.) |
| Boussé. | Nogels, Richard. |
| Breuxel. | Schiffmans. |
| Boussé (prés). | Seyers (516), Th. |
| Bizot, Gh. | Torrey. |
| Bronner, L. | Traux. |
| Caschar, L. | Touss, Fél. |
| Coyette-Léon. | Van de Couste. |
| Delgou-Victor. | Vanden Noet. |
| Denaert, L. | Van Yandyl. |
| Faigret. | Van Marck. |
| Jablé, G. | Ybema. |
| Lafaire. | Vitricq. |
| Lhuett, P. | Wollant (prés) |
| Marsch. | Willemit. |
| Margue. | Zach. |
| Mignot-Dalmonte. | |

ONZIÈME COMITÉ.

CLASSES 14 ET 15

Classe 14 — Crustacés, serpents et vitracés.

Classe 15 — Cératopie

Président M. Mondria, L.

Vice-Présidents M. de Saveny.

Secrétaire M. Henon, Claude.

M. Van der Elst.

Membres :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| MM. Andria-Jacmans. | MM. Henon, Arthur. |
| Bernard, Jules | Nubels, Eug. |
| Bron, J. | Péys, L. |
| Bouchérot (dé) | Rezard, Gerzille. |
| Bouters, Ch. | Selle, M. |
| Buch. | Schmid-Schiller. |
| Capronnier. | Séren. |
| Delwin, L. | Sulken, A. |
| Diquar. | Steenkerck, C. |
| Dortelot (dé) | Van der Stel, J. |
| Henne, H. | Verschué-Godé (Vie). |

SIXIÈME COMITÉ.

CLASSES 18, 19, 20, 21, 22 ET 23.

- Classe 18 — Cichliformes
Classe 19 — Olfactores.
Classe 20 — Brevipes d'art, faunes d'art diverses, vitracés repoussés
Classe 21 — Hétéroptères.
Classe 22 — Appareils et procédés de colorage et de colorage.
Classe 23 — Annelides et Squidés.

Président M. Bostien.

Vice-Présidents M. Van Spynck, H.

M. Aerts.

Secrétaire M. Schaefer.

Membres :

- | | |
|----------------------|----------------|
| MM. Bostien de Beze. | MM. Mignot, A. |
| Cochran. | Fusée. |
| Cohet. | Porte, Nodien. |
| Drey. | Sarré, Edm. |
| Durbat. | Sweelin. |
| Ducry. | Tamm. |
| Dufour. | Vallin. |
| Foucault. | Van Ighoven. |
| Leyens-Haggen. | Willems, Gh. |
| Monsieur-Louis. | Wynae. |

TROISIÈME GROUPE.

Taux, rénaux et accoucheurs.

Président M. Janssens, Z.

Vice-Président M. Assen, J.

M. Spontis, A.

Secrétaire M. Dickx.

M. Janssens, Alf.

Membres Les Présidents, Vice-Présidents et Secrétaire des six Comités de classe de ce groupe

SEPTIÈME COMITÉ.

CLASSE 25.

Classe 25. — Fils et tresses de cotons.

Président M. Elzy.
Vice-Président M. Beunens.
Secrétaire M. Van Achter, P.

Membres :

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| MM. Deblanch, V. | MM. Janssens, Théodien. |
| Dobson, H. | Fusselier, G. |
| Hrancon, J. | Pétoppé-Clair. |
| Henryfise (J. Gh.) | Péker. |
| Hempinck (L. Gh.) | Verhaeg, C. |

HUITIÈME COMITÉ.

CLASSE 26.

Classe 26. — Fils et tresses de lin de chanvre, etc.

Président M. Bayne, Aug.
Vice-Président Lelincx.
Secrétaire M. Vercy-Parmentier.

Membres :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| MM. Beysenssels, A.H. | MM. Tuik. |
| Commissen, V. | Toni, L. |
| De Jonghe, Al. | Thiepost. |
| De Wita-Lesburg. | Van der Staden, G. |
| Emes, Alb. | Verloest. |
| Lindig, H. | Willeot. |
| Poppelaer. | |

NEUVIÈME COMITÉ.

CLASSES 27 ET 28.

Classe 27. — Fils et tresses de laine peignée.

Classe 28. — Fils et tresses de laine cardée.

Président M. de Haese de Villen.

Vice-Président M. Tardeman, J.

Secrétaire M. Dierckx.

Membres :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| MM. Hédely, L. | MM. Lacroix, Art. |
| De Grand-Bry, Ed. | Mellendael. |
| De Haes, Eug. | Peltzer, Aug. |
| Faet, Jules. | Scheldt. |
| Janssen, Th. | Sivens, A. |

DIXIÈME COMITÉ.

CLASSES 29, 30, 31, 32, 33 ET 37.

- Classe 29. — Papiers.
Classe 30. — Manuscrits, imprimés et ouvrages.
Classe 31. — Soie et tresses de soie.
Classe 32. — Calfins.
Classe 33. — Articles de bonneterie et de lingerie. Objets accessoires de vêto ment.

Classe 35. — Habilleuses de deux sexes.

Classe 36. — Objets de voyage et de camping.

Classe 37. — Broderies.

Président M. Janssens, E.

Vice-Président M. Janssens, A.

Secrétaire M. Thants.

M. Janssens, Alf.

Membres :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| MM. Collart, Fr. | MM. Louette-Fanon. |
| Collart, Gustave. | Saris, A. |
| Dionewille. | Van Belleghem, J.-H. |
| Des Crommenker. | Van Marck, Eug. |
| De Jindra. | Van Stuyvenberg. |
| Duyvot. | Vandiersele. |
| Ecklaere. | Vin, Fr. |
| Fiers. | Vin, J. |
| Lagrange-Festens. | Wouters, E. |

ONZIÈME COMITÉ.

CLASSE 34.

Classe 34. — Dentelles, nattes, broderies et passementeries

Président M. Bauré, L.

Vice-Président M. Leignin.

Secrétaire M. Thiery, Ed.

Membres :

- | | |
|-----------------|-------------------|
| MM. Eggenen, R. | MM. Lavulitte, V. |
| Royal-De Beck. | De Foye De Prooy. |
| Bouvier, L. | Versé-Schaet. |
| Cool-Beynars. | Wahler, G. |
| Gly-Besselt. | |

DOUZIEME COMITE.

CLASSE 35.

Classe 35. — *Arbres forestiers, arbres de haie et de chaise.*
 Président : M. Ancher, J.
 Vice-Président : M. Fournott, Eug.
 Secrétaire : M. Pélin.

Membres :

- | | |
|---------------|------------------|
| MM. Bachman. | MM. Jesso, Ad. |
| Bertram. | Laloux. |
| Carew, Ch. | Manderson, Ch. |
| De Mear, J. | Noguet, E. et L. |
| Préost, Ed. | Popar, H. |
| Hemo-Lambert. | Stinson, Alb. |

DEUXIEME SECTION.

INDUSTRIEL.

QUATRIEME GROUPE.

Industries extractives. Produits bruts et ouvrés.

Président : M. Van Schepdaem-Thin.

Vice-Président : M. Chaudéon.

M. Verbeekhoven.

Secrétaires : M. Haest

M. Heban.

Membres : Les Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires des cinq Comités de ce groupe.

TREIZIEME COMITE.

CLASSE 38.

Classe 38. — *Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.*

Président : M. Delleys-Mathis.

Vice-Président : M. Offiers, V.

Secrétaire : M. F. Gushin.

Membres :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| MM. Alvin. | MM. Héro. |
| Andriessen (P). | Hilbelink. |
| Beno, J. | Hofman. |
| Beyens, E. | Koef. |
| Beyers. | Lam-Vermalen. |
| Berjart. | Martin, N. |
| Sollet-Sollet. | Mouton-Lep. |
| Boal. | Mortiaux. |
| Booly. | Nicolas, N. |
| Breusseler de Macar. | Paris. |
| Beart. | Pépinus, Eug. |
| Cuviller, Vinl. | Race. |
| Cannard. | Reils. |
| Chaudéon. | Rœde (Joris de). |
| Dreux, A. | Sabatier. |
| De Thi. | Sainne. |
| Defrenoy-Trantere. | Solot-Pail de Saupy. |
| De Romens. | Senol. |
| Dreux, Ch. | Sépulture, H. |
| Dierckx. | Trausberg. |
| De Roy de Blooyg. | Urban, Ad. |
| Eliak. | Verriet, Lamel. |
| Fénel. | Vincent-Ferlinand. |
| França. | Wilmart, L. |
| Giffert. | Zana. |
| Goulet, M. | |

QUATORZIEME COMITE.

CLASSES 39, 40 ET 41.

Classe 39. — *Produits des exploitations et des industries forestières.*

Classe 40. — *Produits de la chasse. — Produits, export et instruments de*

chasse, etc.

Classe 41. — *Produits agricoles non alimentaires.*

Président : M. Oieys.

Vice-Président : M. Tylgalt.

Secrétaire : M. de Montin de Hone. (Chev.)

Membres :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| MM. Berzar. | MM. Lavettin-Wankisch. |
| Bruzel, Oct. | Lebermuth. |
| Charpiaux. | Leclery. |
| Delbec. | Messager, G. |
| De Loupy. | Nexas, J. |
| De Schode. | Parael, H. |
| De Waale, Bernerdin. | Powers. |
| Grenelgange. | Preuss. |
| Lambotte, L. | Rapmannsdon. |
| Lambe, F. | Symund. |

Tableau des familles ou fédérations

Président : M. Vanhels, Ch.
 Vice-Président : M. Tichant, Et.
 Secrétaire : M. Fargy, V.

Membres :

- | | |
|-----------------|----------------|
| MM. Ailly-Fium. | MM. Hottig, A. |
| Boulas. | Peretti, H. |
| Cuse, Com. | Polymer, Eug. |
| De Man, J. | Pinlaen. |
| Dierens, J. | Stela, Ad. |
| Froilan. | Tichant, L. |
| Gresel, H. | |

QUINZIEME COMITE.

CLASSES 42, 43 ET 45.

Classe 42. — *Produits chimiques et pharmaceutiques.*

Classe 43. — *Procédés chimiques de fabrication, de teinture, d'impression et*

d'apprêt.

Classe 45. — *Matériaux des arts chimiques, de la pharmacie et de la teinture.*

Président : M. Chaudéon.

Vice-Président : M. Schryns.

M. De Walle.

Secrétaire : M. Spinaal, Ch.

Membres :

- | | |
|-------------------|---------------|
| MM. Barbanson. | MM. Koef, J. |
| Bepet, J. | Lombard. |
| Béquin, Frédéric. | Limondé. |
| Bertrand, J. | Melaga. |
| Bach. | Peyss. |
| Bathelghe, Gust. | Rampalanc, L. |
| Estenac, C. | Rosse. |
| De Baatert. | Sagey (Dq). |
| Dehaen, A. | Singy, Max. |
| De Rolobte, A. | Stela. |
| De Walpa. | Van Houtm. |
| Deydts. | Verbeekhoven. |
| Dupar. | Widraem. |
| Gely, L. | Woolf, W. |
| Jean-Henri. | Yacopy. |
| Jouet. | |

SEIZIEME COMITE.

CLASSE 44.

Classe 44. — *Chaux et plâtre.*

Président : M. Verbeekhoven, E.

Vice-Président : M. Chéroux.

M. Berry.

Secrétaires : M. Van Boga.

M. Lebermuth, Gh.

Membres :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| MM. Baugues, A. | MM. Lavettin-Wankisch. |
| Breyet. | Labège. |
| Rechelin. | Lebermuth, psm. |
| Charlet. | Léclaire-Pol. |
| Ceban, En. | Messager, G. |
| Coppin. | Orban de Xirry, L. |
| Cocasse, G. | Pion-Pauman. |
| Dudery-Van Heverbeke. | Poisin, Greg. |
| Dreux, J. | Rampin, H. |
| Fuotins-Olliger. | Thibaut, X. |
| Futayge, J. | Tilantoven, Ed. |
| Giffert, E. | Van Marck. |

DIX-SEPTIEME COMITE.

CLASSE 43.

Classe 45. — *Matériaux et procédés d'exploitation des mines et de la métallurgie.*

Président : M. Trusewer, L.

Vice-Président : M. Hoinn, François.

Secrétaire : M. Alvin.

Membres :

- | | |
|-----------------|---------------------|
| MM. Beno, J. | MM. Gofft, Jesse. |
| Bier, Ch. | Ganzelle. |
| Bouly. | Hénot. |
| Briart. | Hancly. |
| Chaudron. | Hofin, Jules. |
| Dalloisange, G. | Jaque. |
| De Bat. | Laparte. |
| França, J. | Moliffe, V. |
| Gilard. | Van Schepdaem-Thin. |
| Gilleux. | |

CINQUIÈME GROUPE.

OUTILAGE ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES MÉCANIQUES.

Président: M. Fendler.
Vice-Président: M. Schölin.
Secrétaire: M. Kaufko, F.
N. Schöner.

Membres: Les Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires de tous les Comités de ce groupe.

DIX-HUITIÈME COMITÉ.

Classes 46 et 47.

Class 46. — *Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières.*
Class 47. — *Méthodes et procédés des usages agricoles et des industries annexées.*

Président: M. Anon, AM.
Vice-Président: M. Habi, Ch.
Secrétaire: M. Piro.

Membres:

MM. Biehler, Bader, V. Demeterle de Saint-Helmer, Dunoyer, Odeur, A. Jussana, Leclère, Mim, L.	MM. Petermann, Peters, Raspauksen, Tiss, Van Hunsbecker, Ern. Van Yden, V. Van Zaylen, Jean.
---	--

DIX-NEUVIÈME COMITÉ.

Classes 49, 50, 51 et 52.

Class 49. — *Machines et appareils de la mécanique générale.*
Class 50. — *Machines-outils.*
Class 51. — *Méthodes et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation.*
Class 52. — *Machines, instruments et procédés utilisés dans divers travaux.*

Président: M. Bidet, E.
Vice-Président: M. Bidet, E.
M. De Negro,
M. Monnier.
Secrétaire: M. Cahary,
M. Stoff,
M. Gersbach.

Membres:

MM. Allier, Bour, Ch. Bibat, Bischoff, Brandenberg, Carril, G. Dellmann, G. Delong, Dellgo, De Tornay, De Vils-Champ, Dreihausen-Dery, Féu, Jos. Günther, Habit, E. Hera, Fr. Hertz, Jahn, Hilkey.	MM. Jermain, Koch, Maul, Perrin, Petry-Chauder, Rus, Richard-Perrin, Scheidtlin, Schwar, Seyen, phén. Tissot, F. Timmann, Van Acker, Leop. Van den Abeele, Van den Kerckhove, Van Guehen, Vingelin, Wolfschuet.
---	--

VINGTIÈME COMITÉ.

Classes 53, 54 et 55.

Class 53. — *Méthode et procédés de filage et de la carderie.*
Class 54. — *Méthode et procédés de tissage.*
Class 55. — *Méthodes et procédés de la culture et confection des vêtements.*

Président: M. Deust.
Vice-Président: M. Dujardin, Fr.
Secrétaire: M. Favous, E.
Membres:
MM. Beyson,
Dorsberg-Delras,
Dauberg, H.
Dagelin, Jean,
Longjan.

Membres:

MM. Mignot, Fernin,
Mirel, Henri,
Soppin, J.
Voronjan, Ch.

VINGT ET UNIÈME COMITÉ.

Class 55.

Class 55. — *Méthode et procédés de la papeterie, des industries et des imprimeries.*
Président: M. De Nayer.
Vice-Président: M. Allier, Alp.
M. De Sauro-Van Gansbeek.
Secrétaire: M. Maigret.

Membres:

MM. Dreiberg,
Göbel,
Jolan,
Nortus, A.
Menbach.

MM. Ols,
Schäffneralt,
Thury,
Vanderberg, F.

VINGT-DEUXIÈME COMITÉ.

Classes 57 et 58.

Class 57. — *Carrosserie et charonnage.*
Class 58. — *Bouilleries et sellerie.*
Président: M. Vastar,
Vice-Président: M. Van de Casteele-Delzer,
M. d'Inzen.
Secrétaire: M. Van Oye, A.

Membres:

MM. Buzant, Chicot, Cicco-Inghele, De Royen.	MM. Godland, Schöner, Van Alon, Lam. Vervill, Félix.
---	---

VINGT-TROISIÈME COMITÉ.

Class 59.

Class 59. — *Méthode des travaux de fer.*
Président: M. Siboux.
Vice-Président: M. Malilla,
M. De Inoye,
M. Urtan, M.
Secrétaire: M. Holberg,
M. Manno,
M. Galy, Ed.

Membres:

MM. Buzant, J. Buckner, Benninson, Bolkoten, Blunier, Aug. Bliss, Ehrmannst, Cahary, Carth, G. Cenast, De Genes, Dehove, Fr. De Jandus, Ed. Doblich, Dupich, C. De Roy de Hooty.	MM. Fendler, Fleischke, Gossly, Lachet, Lalou, Mancolis, Mausenge, Mard, Nagelsacker, O. Panzester, Ch. Rausandien, Stinneret, Sweert, Thüsen, Uchse, J. Van Aelbroeck.
---	--

VINGT-QUATRIÈME COMITÉ.

Class 61.

Class 61. — *Méthode et procédés de glorie civil, des travaux publics et de l'architecture.*
Président: M. Moxle.
Vice-Président: M. Willens,
M. Tasson,
M. Szymet.
Secrétaire: M. Van Mirde,
M. Duschelque,
M. Buzant.

Membres:

MM. Asspe, Ardit, Thodolmann, Habit, Bayer, Bümpfer, Eilmer Albert, Eloosen, L. Erdart-Bodart, Bourardien, Borvax, Koolle, Caven, L. Gillert, Cossens, L. Dujardin, De Keyser, Delouzet, Delemeret, J. Derny, Deis, F. J. A.	MM. De Hocht, De Helys, Deconno, Dijffels, E. Dout, Drelich, Dremontier, Ferdit, Gares, Géty, Geyens, Heyman, Hilkey, Jahn, Justines Wynant, Lagant, Y. Lodal, Th. Lanzel, Lamille, Legwais, L. Legwais, Ch.
--	--

MM. Legrand, Ach.
Mullerowa, H.
Michei.
Mortensen.
Pfeifer.
Peters, H.
Pilos.
Pissant, A.
Puisnat, A.
Quatin.
Rosen.
Royer.
Sevalb, Ch.
Sireyotzen, Ch.

MM. Spiltoen.
Stuchman.
Tagnon.
Tuck.
Tzani.
Van Hende.
Van Yzerdyck.
Virtshof.
Visselink.
Weeren-Koepke.
Witers, Ch.
Wilms, L.
Worzy, G.

VINGT-CINQUIÈME COMITÉ.

CLASSE 65.

CLASSE 64. — *Matériel et produits de l'art vétérinaire.*

Président : M. Naudin.
Vice-Président : M. Annon, J.
Secrétaire : M. Walckx.

Membres :

MM. Collart.
De Boer.
De Busch.
De Vos.
Gody, L.
Hansman.
Lorenz.

MM. Lebonlard.
Leyre.
Ranzé.
Reunen.
Struch.
Tarnach.
Van Hoedela.

SIXIÈME GROUPE.

Produits alimentaires.

Président : M. Rogemakers.
Vice-Président : M. Moten-Van Goolen.
Secrétaires : M. Verreyne-Breyer.
M. Jaenen-Schiel.
Membres Les Prédents, Vice-présidents et Secrétaires des comités et de ce groupe.

VINGT-SIXIÈME COMITÉ.

CLASSES 65 ET 67.

CLASSE 65. — *Céréales, produits fermentés avec levures dérivées.*
CLASSE 67. — *Liquides et jus.*
Président : M. Breyer.
Vice-Président : M. Gillet.
Secrétaires : M. Emmerck.
M. Gillekens.

Membres :

MM. Ailin, F.
Babemans.
Bartels.
Cedras.
Deuck.
Dovetin, Laveurs.
Ducet.
Gloester, J. J.
Jansen, L.

MM. Leders.
Peermann.
Froost.
Tays, H.
T'Stervenon.
Tylgels.
Cte P. Vander Straeten-Peurbas.
Cte J. Vissler-Stroeten-Peurbas.
Van Heuck.

VINGT-SEPTIÈME COMITÉ.

CLASSES 64, 65, 66 ET 68.

CLASSE 64. — *Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.*
CLASSE 65. — *Cervez gras alimentaires, lattage et suifs.*
CLASSE 66. — *Viandes et poissons.*
CLASSE 68. — *Candéniens et alimentaux, sucres et produits de la confiserie.*
Président : M. Verreyne-Breyer.
Vice-Président : M. Wackelaers, Victor.
M. De Lereoy.
Secrétaire : M. Lorenz.

Membres :

MM. Bal.
Beyl, J.
Boonen, &
Brenner.
De Cromb.
Deloye-Vin de Vin, J.
Debere, Ch.

MM. Deloan, Ant.
Elsbet, J. G.
Nolaine.
Rely.
Renaud, J.
Van Hussenave, Era.

VINGT-HUITIÈME COMITÉ.

CLASSE 69.

CLASSE 69. — *Aliments fermentés.*

SOUS-COMITÉ DE LA BRASSERIE.

Président : M. Herbin-Van Goolen.
Vice-Président : M. Jansen-Schiel.
Secrétaire : M. Van der Molen.

Membres :

MM. Bequet, E.
Bongis.
Bury-Arthesis.
De Back, A.
Dijckmeester, E.
Kerrie, G.
Grollé, P.

MM. Lammens-Van Moer.
Rodenbach, E.
Sley, H.
Tuck.
Van den Berg.
Wolens-Hooghe.
Wolens-Walens.

SOUS-COMITÉ DE LA BRASSERIE.

Président : M. Rogemakers.

Vice-Président : M. De.
M. Meas, Lach.
Secrétaire : M. Van de Velde.

Membres :

MM. Lereoy.
Lereoy-Schelis.
Meers, Jans.
Spontanus.

MM. Van Stralen, F.
Villers, F.
Villers, Auguste.
Willems-Messens.

TROISIÈME SECTION.

SEPTIÈME GROUPE.

VINGT-NEUVIÈME COMITÉ.

SAUVAGES ET SAUVETAGE.

CLASSES 70, 71 ET 72.

CLASSE 70. — *Aliments de tous genres.* — *Matériel, et*
CLASSE 71. — *Navetage maritime.* — *Éclairage et halage des rivières.*
CLASSE 72. — *Navetage pour incendies et autres accidents.*
Président : M. Michel.
Vice-Président : M. Deloan.
Secrétaire : M. Verreyne.

M. Hori.

M. Bouvier.

Membres :

MM. Ailin.
Bou, J.
Bredow.
Brouage (de).
Coutat.
Delbecq.
Dumoulin.
De Ro.
D'Honn, G.
Eulzer.
Egels, Th.
Gilles, Fr.
Goss, Th.
Horns.
Janssens.
Keller.

MM. Knuff.
Léoniz.
Léoniz.
Maspery.
Nier.
Régout.
Schell.
Thibaut.
Vanderhede.
Van der Tuyn.
Van Hara.
Van Nanten.
Verlinghe.
Wolke.
Weynen, L.-A.

HUITIÈME GROUPE.

TRENTIÈME COMITÉ.

PÊCHE ET PÊCHERIEUX.

CLASSE 73. — *Bateau et matériel de pêche.*
CLASSE 74. — *Pêche en eau douce.*
CLASSE 75. — *Conditions économiques des pêcheurs.*
CLASSE 76. — *Conserves et échantons.*
CLASSE 77. — *Éclairage et eau salée.*
CLASSE 78. — *Hygiène et halographe.*
Président : M. Willequet.
Vice-Président : M. Sypens.
Secrétaires : M. Orban de Xover.
M. Leclercq.

Membres :

MM. Cantelidewoort.
Danaat.
D'Hans, G.
Dumont, L.
Infant.
Eversaris.
Gris.
Gulder, A.
HURNES, Paul.

MM. Janssens, Ch.
Mergé.
Thoenes, L.
Van Bodey.
Van Brantens
Van Brantens
Van Brantens
Van Brantens
Van Brantens
Vranon.

NEUVIÈME GROUPE
TREHTE ET UNIÈME COMITE.

CLASSES 75, 80, 81, 82 ET 83.

- Classe 75. — *Bibliographie, Legation.*
Classe 80. — *Expéditions.*
Classe 81. — *Expéditions.*
Classe 82. — *Articles d'exportation à l'usage des hôpitaux des contrées non civilisées.*
Classe 83. — *Matières commerciales.*
Président: M. Weidner, O. (Hesse del.)
Vice-Président: MM. Dörge et Hagen.
Secrétaires: MM. Oetelsho, Allé, et Van Oye.

Membres:

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| MM. Andon. | MM. Legrand, Ath. |
| Barth. | Méroux. |
| Beinack. | Merrill, John. |
| Bier del. A. | Mouton de Horns (de), Cl. |
| Bissard, O. | Mouss, Edm. |
| Bloch, Asp. | Nordhal. |
| Crabier. | Pannetier, G. |
| Capelle. | Parrot, Edm. |
| Caroux, Ars. | Rajoy, Fr. |
| Chéba-Alind. | Rizicas. |
| Dumont, A. | Rys, J. |
| Tibonard. | Schmitt. |
| Deloge. | Schouts, A. |
| De T'Alme. | Schreibl, Adf. |
| De Saver-Van Gansbeke. | Sprack. |
| Frirt. | Taylor, H. J.-A. |
| Fruinze, Fr. | Tremblay, Paul. |
| Gettes, Fr. | Van Troop. |
| Gonpingsing. | Van der Laet. |
| Hervell de Becker. | Vin Neess. |
| Heraikere-Fève. | Van Pra, E. |
| Lalau. | Van Steffen. |
| Lambertzen (Sous). | Verbeure, Adf. |
| Lambert de Kethschid. | Vielinghe, G. |
| Lambrecht. | Vieringer-Oreca. |
| Lindeman. | Vorpereus. |
| | Vorstbeck. |

QUATRIÈME SECTION

ÉCONOMIQUE.

107, 110, 111, 112, 113 ET 114 GROUPES.

- 107 groupe. — *Mémoire préalable.*
110 id. — *Production des savons et siropes.*
111 id. — *Construction des siropes.*
112 id. — *Étude et construction de la machine électrique.*
Applications techniques.
113 id. — *Travaux des signaux et de la télégraphie par l'électricité.*
114 id. — *Applications industrielles des courants électriques.*
Applications diverses.

COMITE DE GROUPES.

CLASSES 80, 81, 82, 83, 84 ET 85.

- Président: M. Hornum.
Vice-présidents: MM. De Werge, Meibum et Sauer.
Secrétaires: M. L. Gody.

Membres:

- | | |
|------------------|-------------------|
| MM. Brunner. | MM. Joppé. |
| Buckman. | Jolico. |
| Buhl. | Léon. |
| Burth. | Lévy, J. |
| Bodard, Adf. | Meyer. |
| Bouyran. | Mis. |
| Callard. | Mouton. |
| Couroux. | Nathous. |
| de Courasse, Cl. | Perrot. |
| De Priem. | Reinholders. |
| De Ryssels, Ch. | Reyets. |
| Drey. | Sauvage del. |
| Dugou, P. | Schubert. |
| Dewilque. | Sper (Glabé). |
| Dunoyer. | Van Bellingen. |
| Evers, Fl. | Van Oud. |
| Franche. | Van Haeck. |
| Gérand. | Vaefine. |
| Gustail. | Van Rysselberghe. |

- MM. Walfahrt.
Wessendrich.
Welch.

- MM. Wilsam.
Zirc.

COMITÉ DE CLASSES.
PREMIER COMITÉ.

CLASSES 80, 81, 82, 83 ET 84 (10^o groupe)

- Président: M. Hornum.
Secrétaires: M. L. Gody.

Membres:

- | | |
|--------------|-------------------|
| MM. Bazzani. | M. M. Ferri. |
| Courty. | Roussiers. |
| Danzig. | Schubert. |
| Franche. | Van Haeck. |
| Gerard. | Van Rysselberghe. |
| Léon. | Wessendrich. |
| Mélan. | |

DEUXIÈME COMITÉ.

CLASSES 85, 86, 87 ET 88 (11^o groupe).

- Président: M. De Werge.
Secrétaires: M. Bazzani.

Membres:

- | | |
|------------------|-------------------|
| MM. Berin. | MM. Monlon. |
| Rys, J. | Sauvage (4). |
| de Courasse, Cl. | Schubert. |
| Emont. | Soudis. |
| Léon. | Van Bellingen. |
| Franche. | Van Gend. |
| Jolico. | Van Rysselberghe. |
| Léon. | Walfahrt. |
| Mélan. | Wessendrich. |
| Mis. | Welch. |

TROISIÈME COMITÉ.

CLASSES 85, 86, 89 (12^o groupe. Éclairage (8-16 pages))

- Président: M. Bazzani.
Secrétaires: M. Nolthuis.

Membres:

- | | |
|------------|--------------|
| MM. Dufel. | MM. Corbaly. |
| Buhl. | Jolico. |
| Baert. | Jolico. |
| Bassard. | Mélan. |
| Courty. | Tourel. |
| Depire. | Roussiers. |
| Doyalau. | Roussiers. |
| Drey. | Sauvage. |
| Dewilque. | Sauvage (4). |
| Danzig. | Van Haeck. |
| Gerard. | Yghas. |
| Gody, L. | |

QUATRIÈME COMITÉ.

CLASSES 84, 87, 88, 89, 90, 91, 92 (13^o et 14^o groupes).

- Président: M. Meibum.
Secrétaires: M. Gody.

Membres:

- | | |
|------------------|----------------|
| MM. Bazzani. | MM. Libert. |
| Baert. | Mélan. |
| Buhl. | Mouton. |
| Berlin. | Nolthuis. |
| Bochet. | Roussiers. |
| Escarpé. | Roussiers. |
| Callard. | Royet. |
| de Courasse, Cl. | Schubert. |
| Danzig. | Sauer. |
| Depiret. | Van Bellingen. |
| Dombain. | Van Gend. |
| Drey. | Walfahrt. |
| Evand. | |

CINQUIÈME SECTION.

AGRICULTURE. — HORTICULTURE. — CONCEPTS OFFICIELS.

SEIZIÈME GROUPE.

Agriculture

- Comité directeur international: M. A. Reinberg.
Président: M. Van der Straeten-Passcha (de onze Jaar).
Vice-Président: MM. Vandenbrouck, L. et de Waelly, Fr.
Secrétaires: MM. Wilsam et de Miron-Jansz.

MM. Ah-u-ssert de Baylo,
de Bouchgrave
de Cook,
Cayser,
Coulée, H.,
Crommest,
Dressée,
Guthold, Alf,
Gibert, P.,
Gohau,
Hysierickx (chevalier)
de Gouven,
Lohays, L.,
Luyssens.

Membres :

MM. L'Orfèvre,
Lindau (baron),
de Nieuwe,
de Ribaucourt (comte),
de Stroussart (baron),
de Trogneux (marquis),
Mergibéck,
Péru (marq.),
Thierghens,
Van Praet (chevalier),
Vander Abeele,
Vindambroux-Panhou (C^{te} P.),
Van Valheim, V.,
Wekensel.

MM. Beckme (baron),
Bernard-Picard,
Bromel,
Ceyron,
D'Avaine,
de Dancourz,
De Beulin, J.,
Drauschschereus,
De Host, L.,
D'Ilhame,
Ercmuts,
Fuchs,
Gallakera,
Janssens, H.,
Koppley,
Kriég,
Kucka,
Léonard, Alb.

Membres :

MM. Lenoire, J.-B.,
Lindau, L.,
Mazery, Eds.,
Maurice,
Meyren,
Noyens, Eds.,
Pétrech,
Peters, Aug.,
Ponsot, Ed.,
Spee-Vandermaten,
Van den Waerter, A. (chevalier),
Vindambroux, P.,
Van Gucht, Auguste,
Van Gucht, Ch.,
Van Houtte,
Van Houtte, L.,
Venschaffel, A.,
Wiss.

DIX-SEPTIÈME GROUPE.

Honorary

Commissaires Internationaux : M. C. Bernard,
Président ; M. Guy de Wyples (baron),
Vice-Président ; MM. Drazas et Gallat, Ch.
Secrétaires : MM. Lohays et De Cook.

Bruxelles, le 19 septembre 1886.

APPROUVÉ

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,
A. BEAUSART.

Pour bien faire ressortir le mécanisme compliqué de la vaste organisation que comporte une Exposition Universelle, nous avons fait abstraction, dans une certaine mesure, de l'ordre chronologique. Nous avons glissé sur un événement politique qui ne fut pas sans influence sur l'issue des projets en voie de réalisation.

A la suite des élections législatives de juin 1884, la direction du pays passa du cabinet Frère-Orban au cabinet Malou. Le chef de la droite renonça au pouvoir à la suite d'une crise qui éclata au mois d'octobre et c'est ainsi que le portefeuille des finances et la présidence du Conseil échurent à M. Beernaert.

Ceci dit, pour mettre plus d'ordre et de clarté dans notre récit, nous retournerons en arrière de quelques pas et reprendrons à partir du mois de mai l'exposé des travaux du Comité exécutif.

On remarquera que celui-ci alla résolument de l'avant, bien que la marche hésitante du gouvernement ne fut pas de nature à le stimuler bien vivement.

Le Comité exécutif composé des Administrateurs de la Société anonyme, élu pour Président M. Victor Lynen et s'adjoignant en qualité de Secrétaire général, M. Pierre Koch, avocat à Anvers.

N'oublions pas de mentionner l'institution d'un Comité technique, institué au commencement de l'année 1884 par le Comité exécutif de l'Exposition, à l'initiative de M. le comte d'Oultremont.

M. Belpaire, administrateur des chemins de fer de l'État à Bruxelles, remplit les fonctions de président du Comité technique de l'Exposition et du Comité des essais de l'Industrie.

Il consacra sa longue expérience et ses remarquables aptitudes à l'organisation de la section internationale de l'Industrie (voir page 173). Les services éminents qu'il a rendus à l'Industrie lui ont valu sa promotion de grand officier de l'Ordre de Léopold.

M. G. Roeyers, ingénieur de la ville d'Anvers, occupe la place de vice-président du comité technique. Après de sérieuses études faites à l'École du Génie civil de Gand, M. Gustave Roeyers entra en 1870 en qualité d'ingénieur au Corps des Ponts et Chaussées, où il ne tarda pas à se distinguer.

Il quitta en 1875 cette administration pour accepter les fonctions d'ingénieur de la ville d'Anvers, rendues vacantes par le décès du titulaire, M. l'ingénieur Th. Van Bever.

M. Roeyers s'est dévoué à la tâche difficile qu'il avait assumée. Il a attaché son nom aux immenses travaux que l'Administration communale d'Anvers a fait exécuter depuis une dizaine d'années et a contribué pour une large part à l'amélioration de ces installations maritimes qui font l'admiration du monde entier.

Sa science et son caractère l'ont rendu un des hommes les plus populaires d'Anvers. On se réjouit de ses succès, on aime son caractère modeste, bienveillant et ferme à la fois. Il doit tout à lui-même, à son talent, à son travail.

M. Roeyers a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold à l'occasion de l'inauguration solennelle des quais de l'Escaut qui eut lieu le 26 juillet 1885, et cette nomination a été hautement applaudie par les nombreux amis que compte le sympathique ingénieur de la ville d'Anvers.

C'est à M. Gody qu'échut la tâche difficile de préparer toutes les questions qui étaient devenues du ressort de ce comité technique.

M. Gody s'est acquitté de ces fonctions délicates avec le plus grand zèle et beaucoup de talent.

Les questions ayant rapport aux travaux de construction en général, à la Halle des machines, eau, gaz,



*M. le Chevalier de Moreau,
Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (Non 1866 178)*

électricité, établissement des voies de chemins de fer, écoulement des eaux, projet d'aménagement de la gare du Sud pour le service de l'Exposition, etc., ont été préparés par M. Gody.

M. Gody a donc aussi droit à une large part de reconnaissance pour sa participation aux travaux techniques de la grande entreprise internationale d'Anvers.

M. De Keyser a partagé avec M. Gody la tâche difficile qui incombait dans tous les Comités préparatoires à MM. les secrétaires.

M. Emile De Keyser, né à Anvers en 1841, est fils de l'illustre peintre dont s'honore la Belgique.

Il fit de brillantes études à l'École des Arts et Manufactures et des Mines de Liège, dont il sortit en 1863 avec le diplôme d'ingénieur civil.

Après s'être occupé spécialement, pendant une dizaine d'années, de travaux publics, tant en Belgique qu'à l'étranger, il fut appelé à la direction de la Société anonyme du Sud d'Anvers, créée par la loi du 17 avril 1874 relative aux nouvelles installations maritimes du port d'Anvers.

C'est en faisant sauter l'un des bastions de l'ancienne Citadelle espagnole qu'il inaugura au mois d'août 1874, en présence de la Famille Royale, la première série des immenses travaux qui devaient transformer le port d'Anvers.

C'est d'après ses études et sous sa direction que s'exécutèrent le démantèlement et le nivellement de la vieille forteresse sur l'emplacement de laquelle s'est élevée l'Exposition Universelle; c'est lui qui traça position fit, dès le début, appel aux connaissances spéciales de cet ingénieur distingué et fut heureux de le compter au nombre de ses collaborateurs actifs.

Suivant l'avis émis par le Comité technique de donner une grande importance aux diverses applications de l'électricité, il a été institué dans la séance du 20 mars 1884 un *Sous-Comité technique d'électricité* composé d'un nombre restreint de personnalités et de spécialistes.



M. De Keyser
Secrétaire Adjoint du Commissariat Général du Gouvernement.

le nouveau quartier et approprié à leur nouvelle destination les terrains conquis en partie sur le fleuve. Il prit une part active aux diverses négociations auxquelles a donné lieu l'œuvre colossale des nouveaux quais inaugurés le 26 juillet 1885.

A cette occasion, S. M. le Roi voulant reconnaître les services rendus par M. Emile De Keyser, le nomma Chevalier de son ordre.

C'est grâce au concours dévoué de M. De Keyser que les promoteurs de l'Exposition Universelle, en obtenant les emplacements qui leur étaient nécessaires, purent réaliser l'idée grandiose qu'ils avaient conçue.

Le Comité exécutif de l'Ex-

COMITÉ TECHNIQUE PRÈS LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS.

Président :
Père Préfaut
Membre Secrétaire :
Membre Secrétaire adjoint
Membres :

M. A. BELFARE, administrateur des chemins de fer de l'État.
M. ROZAS, ingénieur de la ville d'Anvers.
M. GOEY, architecte au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.
M. DE KORTER, ingénieur, Directeur de la Société anonyme du Sud.
MM. le COMITÉ AN. D'ORIENTEMENT, membre de la Chambre des représentants.
E. ROUSSEAU, professeur à l'École militaire et à l'Université de Bruxelles.
DESMETZ, ingénieur des Ponts et Chaussées.
G. L. DELBOUR, ingénieur en chef de la Marine.
DE RUYTER, major d'Artillerie.
VAN HOOBEEK, capitaine du Génie.
GRANDJEANNEUX, directeur de l'Institut de Commerce à Anvers.
DEBIECKX, ingénieur à l'Administration des chemins de fer de l'État.

Le Sous-Comité technique d'électricité était composé de :

Président : M. ROUSSEAU, Recteur de l'Université libre de Bruxelles.
Vice-Président : MM. DELBURG, Ingénieur en chef, Directeur des Télégraphes.
LÉON SOMERÉ, Ingénieur, membre de la Chambre des représentants.
MILLET, Professeur de chimie à l'École vétérinaire.

Membres-Sections : M. L. Goby, Capitaine commandant d'artillerie, Professeur à l'École militaire et à l'École de guerre.

Membres : MM. Dumont, Ingénieur en chef, Inspecteur des télégraphes de l'État.

Beret, Ingénieur en chef aux chemins de fer de l'État.

Béde, Ingénieur, ancien professeur à l'Université de Liège.

Collard, Capitaine de génie, Commandant la compagnie des télégraphistes de place.

Courroy, Professeur à l'École vétérinaire,

de Casseno, C., Ingénieur électricien.

Flumetz, Ingénieur aux chemins de fer de l'État, Professeur à l'Université de Gand.

E. Gérard, Procureur, Directeur de l'Institut électro-technique Montifione.

Goethals, Ingénieur électricien.

Jasper, Industriel.

Léobot, Ingénieur électricien.

Mols, » »

Ch. Maurion, » »

Nothomb, » »

Rommelaere L., Professeur de chimie à l'École industrielle de Bruxelles.

Van Geel, Ingénieur électricien.

Van Heesck, Directeur de Jarmen botanique d'Anvers.

Van Rysselberghe, de l'Observatoire de Bruxelles.

Waffeliet, Capitaine de place, Commandant la compagnie des télégraphistes de campagne.

Weissenbush, Ingénieur aux Chemins de fer de l'État.

Wylbauw, Ingénieur de la ville de Bruxelles.

Le Sous-Comité technique d'électricité tint de nombreuses séances et fut l'auteur de toutes les installations électriques de l'Exposition.

Dès la première quinzaine de mai 1884, une circulaire fut adressée à tous les industriels notables et à tous ceux que leur influence désignait pour faire partie des Comités à organiser dans chaque province et dans chaque ville.

Cette circulaire contenait un tableau-projet d'une Commission organisatrice des Comités de Sections, de Groupes et de Classes de l'Exposition et donnait aux membres de cette Commission un premier rendez-vous à Bruxelles, le 28 mai, à l'effet d'y consulter définitivement la Commission directrice des Sections.

Elle était accompagnée d'une circulaire adressée aux Producteurs de tous les pays et contenant, outre les renseignements désirables sur le but, l'organisation et le programme de l'Exposition :

qu'en quelques semaines plus de 75,000 documents furent envoyés ainsi dans toutes les parties du monde.

Cinq semaines auparavant, une première circulaire signée du comité exécutif, avait été, par l'entremise du Comité de la presse, adressée à tous les journaux de Belgique et d'Europe, ainsi qu'aux principaux journaux d'outre-mer.

De plus, un appel direct fut adressé aux Consuls de Belgique à l'étranger pour attirer leur attention sur l'Exposition, et pour demander leur concours en vue d'obtenir la participation des principaux producteurs de leur district.

Après l'expédition des documents à l'étranger, le Comité se mit à l'œuvre pour amener la participation des industriels belges.

Dans la réunion tenue le 28 mai, furent jetées les bases de l'organisation.

Le mercredi 30 juillet 1884, eut lieu dans la grande salle du Palais des Académies, l'installation de la commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges.

L'assemblée, très nombreuse, composée de grands industriels, de commerçants, de hauts fonctionnaires, de professeurs d'université, de membres des corps savants, etc., etc., était présidée par M. A. Beernaert, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, aux côtés duquel siégeaient les membres du Comité Central, MM. Lynen, président adjoint, de Wael et Meewis, vice-présidents, baron Lambertmont, secrétaire général du



Première affiche

département des affaires étrangères, comte A. d'Oultremont, commissaire général du gouvernement, Rombaut, commissaire général de la section belge, MM. Cuyllits, Belpaire, Evrard, Somzée, Ronnberg et Bernard, commissaires internationaux, Gody J. et Koch P., secrétaires généraux, MM. le comte A. du Chastel et de Cazenave, secrétaires.

En ouvrant la séance, M. le Ministre a pris la parole et dans une improvisation qui produisit une grande et heureuse impression, il rendit hommage à l'initiative des promoteurs de l'Exposition et à l'énergie persévérante des industriels belges dans leur lutte contre la concurrence étrangère.

Il fit ressortir, en excellents termes, les résultats heureux qu'on pouvait espérer, au point de vue surtout de l'exportation, du grand concours d'étrangers que la solennité ne manquerait pas de faire affluer en Belgique.

Il fit un appel chaleureux à la coopération de tous, protestant de l'intérêt que portait le gouvernement au succès de l'entreprise et renouvelant l'assurance de son entier et sympathique concours.

M. le ministre céda ensuite le fauteuil à M. Victor Lynen, qui, en quelques mots très applaudis, fit un exposé des démarches faites auprès des gouvernements étrangers. Déjà le concours officiel des principales nations, notamment de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, du Brésil, etc., était acquis à cette œuvre importante. Des négociations actives sont suivies avec l'Espagne, les Pays-Bas et la Russie, dont l'adhésion ne saurait tarder.

M. P. Koch fit connaître les principaux détails du projet d'organisation et donna lecture du règlement de la commission.

Ensuite, M. Gody exposa la classification des groupes et comités chargés d'encourager la participation des producteurs belges, et invita les membres présents à se réunir immédiatement dans les autres salles du Palais des Académies, pour procéder à la constitution des bureaux des divers comités.

Un entrain du plus heureux augure pour le succès de la grande œuvre qu'avait entreprise la ville d'Anvers marqua cette réunion.

De ce moment, l'organisation de la Section belge fut tout entière laissée aux mains du Commissaire général, M. Eug. Rombaut et de son secrétaire général M. L. de Cazenave.

Nous traiterons de la Section belge, comme de toutes les Sections étrangères, dans un chapitre spécial; nous nous bornons ici au développement général de l'Exposition.

C'est à M. le Comte Adrien d'Oultremont, nommé Commissaire général, que S. M. le Roi Léopold et ses ministres confièrent l'honneur de représenter le Gouvernement à l'Exposition d'Anvers. Ce choix était des plus heureux.

M. le Comte Adrien d'Oultremont est né en 1813 au château de la Cattoir, dans le Hainaut.

Entré dans l'armée en 1862, il laissa dans la cavalerie dont il fut un des plus brillants officiers, les meilleurs souvenirs. En 1874, il abandonna la carrière militaire et se consacra spécialement à l'étude des questions économiques et commerciales. La compétence qu'il acquit en ces matières, lui valut l'honneur d'être nommé commissaire général des sections belges à l'Exposition Universelle de Philadelphie de 1876, et en 1878 à l'Exposition Universelle de Paris.



Deuxième affiche



*M. le Comte Adrien d'Oultremont,
Commissaire général du Gouvernement*

M. d'Oultremont occupa les mêmes fonctions à la section Industrielle et à celle de l'Art rétrospectif de l'Exposition nationale, ouverte à Bruxelles à l'occasion des fêtes du cinquième anniversaire de notre indépendance, et il fit en outre partie de la Commission des dites fêtes.

Enfin, en 1881, il fut envoyé à Paris comme commissaire de la section belge à l'Exposition internationale d'Electricité, et nommé membre de la société des Electriciens.

En récompense des services signalés qu'il a rendus à ces diverses Expositions, et du dévouement dont il n'a cessé de faire preuve, il fut nommé, en 1878, chevalier de l'Ordre de Léopold et commandeur de la Légion d'Honneur; en 1880, officier de l'Ordre de Léopold et en 1881, grand officier de la Légion d'Honneur.

Depuis le 10 juin 1884, M. le Comte d'Oultremont fait partie de la Chambre des représentants. Le Commissaire général du Gouvernement eut la bonne fortune d'être secondé dans sa tâche difficile par M. J. Gody, Secrétaire général du Commissariat général.

M. Gody, conducteur honoraire des ponts et chaussées de l'École de génie civil de Gand, architecte des bâtiments des Postes et des Télégraphes du Royaume, est à peine âgé de

40 ans; il a mis au service de l'Exposition d'Anvers la grande expérience qu'il a acquise aux Expositions antérieures où il remplit avec distinction des missions officielles; nous le voyons en effet successivement délégué à l'Exposition universelle de Vienne en 1873; secrétaire du Commissariat de Belgique à Philadelphie en 1876; secrétaire du Commissariat général de Belgique à Paris en 1878; secrétaire du Comité exécutif et de la Section de l'Industrie de l'Exposition nationale de 1880 (Bruxelles); membre secrétaire de la Commission belge et membre du Jury à l'Exposition internationale d'Electricité de 1881 à Paris; à Anvers il fut nommé membre secrétaire du Comité technique, secrétaire général du Gouvernement et membre secrétaire du Jury supérieur des



M. J. Gody
Secrétaire Général du Commissariat général
du Gouvernement

de Berne, lorsqu'on songea à lui pour le gouvernement de la province du Hainaut. Il fut mis en disponibilité le 20 octobre 1870 et nommé Gouverneur. Il obtint toutefois le 27 mai 1877, le titre de Ministre résident. Démission honorable de ses fonctions du Gouvernement du Hainaut lui fut accordée le 30 juin 1878.

Il s'occupa alors de politique intérieure, fut élu aux Chambres et devint Ministre des Affaires étrangères en 1884-85.

M. le Prince de Chimay, qui est non seulement un diplomate distingué mais aussi artiste de talent et de cœur, a su amener la plupart des pays européens à une participation officielle de leur Etat.

Nous sommes heureux de pouvoir citer ces faits et rendre hommage dans ces lignes au succès de M. le Ministre.

Le comte du Chastel qui a été choisi par le gouvernement Belge pour remplir les délicates fonctions de secrétaire des sections étrangères est un diplomate de carrière. Il est arrivé au grade de conseiller de Légation. Il a fait successivement partie des Légations Belges à Londres, Constantinople, Berlin, Mexico, Washington et Vienne.

Le Comte du Chastel appartient à l'une des plus antiques familles du pays. Il est allié à un grand nombre de maisons princières en France, en Belgique, en Autriche et en Allemagne.

géné civil de Gand, architecte 40 ans; il a mis au service de l'Exposition d'Anvers la grande expérience qu'il a acquise aux Expositions antérieures où il remplit avec distinction des missions officielles; nous le voyons en effet successivement délégué à l'Exposition universelle de Vienne en 1873; secrétaire du Commissariat de Belgique à Philadelphie en 1876; secrétaire du Commissariat général de Belgique à Paris en 1878; secrétaire du Comité exécutif et de la Section de l'Industrie de l'Exposition nationale de 1880 (Bruxelles); membre secrétaire de la Commission belge et membre du Jury à l'Exposition internationale d'Electricité de 1881 à Paris; à Anvers il fut nommé membre secrétaire du Comité technique, secrétaire général du Gouvernement et membre secrétaire du Jury supérieur des

M. Gody vient d'être promu au grade d'officier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'Honneur

Réservez ici à M. le Prince de Chimay, Ministre des Affaires étrangères, la place à laquelle sa collaboration à l'entreprise lui donne plein droit.

M. le Prince de Chimay a été nommé attaché de Légation le 27 mai 1855, secrétaire de 2^{me} classe le 14 novembre 1858, secrétaire de 1^{re} classe le 5 juin 1862, conseiller le 1^{er} février 1870

Comme diplomate il a été successivement à Paris, à Rome, à Saint-Petersbourg.

Il était chargé d'affaires à Berlin, lorsqu'on songea à lui pour le gouvernement de la province du Hainaut. Il fut mis en disponibilité le 20 octobre 1870 et nommé Gouverneur. Il obtint toutefois le 27 mai 1877, le titre de Ministre résident. Démission honorable de ses fonctions du Gouvernement du Hainaut lui fut accordée le 30 juin 1878.

Il s'occupa alors de politique intérieure, fut élu aux Chambres et devint Ministre des Affaires étrangères en 1884-85.

M. le Prince de Chimay, qui est non seulement un diplomate distingué mais aussi artiste de talent et de cœur, a su amener la plupart des pays européens à une participation officielle de leur Etat.

Nous sommes heureux de pouvoir citer ces faits et rendre hommage dans ces lignes au succès de M. le Ministre.

Le comte du Chastel qui a été choisi par le gouvernement Belge pour remplir les délicates fonctions de secrétaire des sections étrangères est un diplomate de carrière. Il est arrivé au grade de conseiller de Légation. Il a fait successivement partie des Légations Belges à Londres, Constantinople, Berlin, Mexico, Washington et Vienne.

Le Comte du Chastel appartient à l'une des plus antiques familles du pays. Il est allié à un grand nombre de maisons princières en France, en Belgique, en Autriche et en Allemagne.

Les nombreuses relations du Comte du Chastel dans le monde officiel, ont contribué à amener la participation des pays étrangers à l'Exposition Universelle d'Anvers.

Les rapports qu'il a entretenus avec les Commissaires étrangers et avec les chefs de mission accrédités près de la Cour de Belgique ont toujours été pleins de cordialité et de courtoisie.

Le commissaire général du gouvernement trouva dans l'intelligente coopération de ses secrétaires, MM. le Baron de Woelmont (Hermann) et E. Van Mons, un soulagement réel à la rude charge qu'il avait assumée.

Les Commissaires des Sections Internationales payèrent généralement de leur personne et contribuèrent, pour une large part, au succès de l'oeuvre commune.

Citons en premier lieu, *M. Thonissen*, ministre d'Etat, membre de la Chambre des Représentants à Louvain, Commissaire de la Section Internationale de l'Enseignement, des Arts libéraux et des Arts industriels, qui plus tard, à un autre titre encore, en qualité de Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, contribua puissamment à l'organisation de la première Section.

Par l'étendue de sa science, l'importance de ses travaux, la loyauté de son caractère, *M. Thonissen* a sa place marquée parmi les Belges qui ont bien mérité de la patrie.

Il compte aujourd'hui 68 ans. Cette longue carrière a été noblement remplie.

Avocat à 21 ans, *M. Thonissen* compléta à Paris ses études de droit. Successivement avocat plaidant à Hasselt, sa ville natale, Conseiller communal, Conseiller provincial, Substitut du Procureur du Roi, Commissaire d'arrondissement, il fut relevé de ce poste par le Cabinet de 1847.

L'Université de Louvain eut la bonne fortune de se l'attacher. Pendant plus de 35 ans l'éminent professeur de droit criminel, illustra sa chaire. Ses nombreux élèves brillent dans les rangs les plus élevés de la société. Tous représentants, *M. Thonissen* par ses vastes connaissances, son éloquence persuasive, sa franchise, ne tarda pas à briller au premier rang et à rallier des sympathies même parmi ses adversaires politiques.

Désigné à diverses reprises pour prendre part à la direction des affaires, *M. Thonissen*, particulièrement connu du Roi, qui l'avait nommé ministre d'Etat, fut appelé à faire partie du Cabinet Beernaert, constitué à la suite de la crise d'octobre 1884.

M. Belpaire, Administrateur des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles, consacra son expérience et ses remarquables aptitudes à l'organisation de la Section 2, Industrie.

La Section 3, qui comprenait la marine et le commerce, la pêche et la pisciculture, trouva un habile organisateur dans la personne de *M. Ch. Evrard*, ancien secrétaire général de la Section belge à l'Exposition Universelle de Paris en 1876.

M. Somrlet, ingénieur et membre de la Chambre des représentants, mit au service de l'organisation de la Section 4, Electricité, ses vastes connaissances techniques et les fruits de sa longue expérience.

M. Romberg était tout naturellement désigné, par toute une carrière consacrée aux intérêts de l'agriculture, à présider la Section 5, qui ne fut pas la moins réussie ni la moins importante.

On se souviendra longtemps du succès qu'obtint la Section d'horticulture, dont l'organisation fut confiée à *M. Bernard*, ancien secrétaire de la 3^{me} section de l'Exposition Nationale de 1880 et de la section belge de l'Exposition Internationale d'Amsterdam.

M. J. Cayllis, échevin, Président de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts, à Anvers, accepta la tâche ingrate et difficile d'organiser la 6^{me} section, consacrée aux Beaux-Arts.

M. Thonissen, nommé Ministre de l'Intérieur, fut remplacé comme Commissaire de la section Inter-



M. le Prince de Chimay
Ministre des affaires étrangères
(V. PAGE 175).

Des œuvres nombreuses et estimées, parmi lesquelles nous citerons

“ l'Histoire du Règne de Léopold I^{er} „
“ l'Histoire du droit criminel des peuples orientaux „ „ Le Socialisme et ses promesses „ „ Le Socialisme dans le passé „ etc. etc. attirèrent sur le savant belge les suffrages et les distinctions de l'étranger. *M. Thonissen* est Commandeur de l'Ordre de Léopold et décoré d'ordres nombreux. L'Académie royale de Belgique, l'Institut de France et beaucoup de Sociétés savantes s'honorent de sa collaboration.

Entré dans la vie politique en 1863 par l'arrondissement de Louvain qui l'éleva membre de la Chambre des

nationale de l'Enseignement des Arts libéraux et industriels, par M. le Représentant *Delcour*, ancien Ministre de l'Intérieur dont ressortissait à l'époque l'Instruction Publique.

Collègue de M. *Thonissen*, il professa comme lui à l'Université de Louvain pendant de longues années; il y occupa avec une rare distinction la chaire du droit civil approfondi.

Le portefeuille de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics, avait passé des mains de M. *Bernaert*, devenu, à la suite d'un remaniement ministériel, Ministre des Finances et Chef du Cabinet, à M. le chevalier de *Moreau*. Le nouveau Ministre ne tarda pas à prouver combien il prenait à cœur les intérêts de l'Industrie si intimement liés au succès de l'Exposition.

Dans un rapport au Roi, daté du 23 février 1883, le Chevalier de *Moreau* proposa de remplir une lacune signalée à d'autres Expositions, en créant, d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement et le Comité exécutif de l'Exposition, deux Comités spéciaux chargés de procéder à des essais sur les produits des industriels exposants, qui en feraient la demande.

Comme suite à ce rapport, un arrêté royal du 20 février institue deux Comités internationaux chargés d'effectuer des essais : le premier, *Comité de l'Industrie*, sur les matériaux de construction, générateurs à vapeur, machines et appareils divers; le second, *Comité de l'Électricité*, sur les appareils servant à la production et à l'utilisation de la force électrique.

Voici le Rapport et la composition des deux Comités :

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Parmi les produits industriels de tous genres qui figurent d'ordinaire dans les expositions, il en est un grand nombre dont les qualités ou les défauts sont difficilement reconnaissables à la simple vue, même pour un observateur expérimenté.

La valeur d'un échantillon de fer, par exemple, ne se révèle point uniquement par son aspect extérieur, ni même par le caractère de sa cassure. Pour l'apprécier plus complètement, il faut le soumettre à des essais nombreux, le forger, le marteler, le laminer, l'étirer, le tordre, le plier, l'écraser, en le portant successivement à des températures différentes. Il faut encore constater l'effort sous lequel il se rompt, voir de combien il s'allonge avant cette rupture, quelle est sa résistance aux efforts de torsion, etc.

Un même réservoir et une condition identiques s'appliquent à toutes les matières premières ou demi-fabrications que met en œuvre l'industrie, aux pierres, aux terres réfractaires, aux combustibles, aux bois, aux métaux, aux produits chimiques, etc.

La difficulté s'accroît encore quand il s'agit de porter un jugement sur des produits fins, tels que des machines, des mécaniques, etc. Ici, des éléments d'appréciation multiples entrent en jeu. Il faut observer non seulement le choix des matériaux, mais le mode de fabrication, l'habileté de la main-d'œuvre et le coût de la façon, puis encore le fonctionnement des appareils, leur rendement, l'effet utile qu'ils produisent au point de vue de la consommation de combustible.

On conçoit, d'après cela, que les visiteurs d'une exposition ne puissent guère se faire une idée exacte du mérite des produits rassemblés sous leurs yeux. Les renseignements nécessaires font défaut. Ceux qu'on trouve dans les prospectus ne sont pas toujours suffisants; parfois, ils sont erronés. En général, le public n'y ajoute point une entière confiance.

Cette absence d'indications précises a pour conséquence de diminuer le caractère pratique et l'utilité commerciale des expositions et de décourager l'initiative des industriels participants, dont les sacrifices ne sont point récompensés.

Il semble qu'on résoudrait une telle situation en formant sur des exposants le moyen de faire constater les qualités de leurs produits par des épreuves effectuées sous la direction d'un comité d'hommes compétents.

Le nombre et la nature de ces épreuves seraient consignés dans un certificat auquel l'exposant donnerait la publicité qu'il jugerait convenable et où les visiteurs pourraient des éléments de comparaison d'une haute valeur pratique.

L'institution de ces épreuves aurait également d'heureux effets sur les progrès de l'industrie en général, car le producteur en tirerait d'utiles indications sur les moyens d'améliorer la qualité de ses fabrications.

En résumé, l'exécution de cette mesure donnerait aux expositions un caractère d'utilité pratique beaucoup plus accentué.

Sire,

M'appuyant sur les considérations qui précèdent, et conformément aux propositions du commissaire général du gouvernement et du comité exécutif de l'Exposition d'Anvers, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté un projet d'arrêté instituant deux comités spéciaux chargés de procéder à des essais sur les produits de tous les industriels participant à cette exposition que je tiens à vous en recommander.

Ces comités fonctionneraient pendant toute la durée de l'Exposition.

Ils seraient composés de personnes de nationalités différentes, d'une valeur technique notable et offrant, par conséquent, toutes les garanties désirables au point de vue de la manière dont les essais seraient effectués.

L'un s'occuperait des matériaux de construction et des matières premières en général, puis des générateurs à vapeur, des machines et appareils divers.

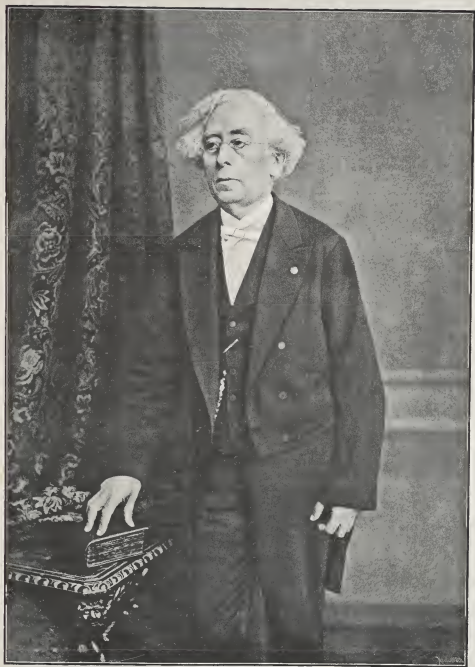
L'autre serait spécialement dans ses attributions les expériences à faire sur les nombreux appareils servant à la production ou à l'utilisation de la force électrique.

Le Gouvernement de Votre Majesté est en mesure de faciliter à ces comités l'accomplissement de leur tâche, en mettant à leur disposition les appareils installés à l'arsenal de Mélines.

Ainsi, le bon d'essais de Kirtlandy permettrait les essais de traction, de flexion, et d'écrasement et de torsion, avec mesure des allongements, détermination des lames d'élasticité, etc.

Les analyses de métaux, d'huiles, de combustibles s'effectueraient au laboratoire du même établissement.

On pourrait également constater le rendement des générateurs et des moteurs à vapeur, y faire des essais sur les machines-outils, en déterminant le travail produit et le travail absorbé.



M. Thonissen
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique

Telles seraient les conditions d'exécution du projet que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté. Je la prie, et Elle daigne y donner Son assentement, de vouloir bien revêtir de Sa Royale signature le projet d'arrêté ci-joint.

Je suis, Sire, avec le plus profond respect, votre très obéissant et très dévoué serviteur.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics,
Chevalier au Monteur.

L'ÉDOPOLD II, Roi des Belges.

A tous présents et à venir, SAÏET.

Vu Notre arrêté en date du 17 juillet 1884, organisant le commissariat général auprès de l'Exposition d'Anvers ;
Considérant que l'insinuation de comités internationaux chargés de procéder à des essais sur les produits des exposants qui en feraient la demande est éminemment favorable aux progrès de l'industrie, et qu'elle augmenterait le caractère pratique et l'utilité commerciale de l'Exposition Universelle d'Anvers ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et serions :

Art. 1^{er}. Il est institué deux comités internationaux chargés d'effectuer des essais : le premier, dit comité de l'industrie, sur les machines de construction, générateurs à vapeur, machines et appareils divers ; le second, dit comité de l'électricité, sur les appareils servant à la production et à l'utilisation de la force électrique.

Art. 2. Sont nommés membres du comité de l'industrie :



M. Van den Peereboom
Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Art. 3. Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par le Roi ;
Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics,
Chevalier au Monteur.

En vertu de l'art. 4 de cet arrêté, ces deux comités furent respectivement complétés par l'adjonction de spécialistes étrangers dont les noms suivent :

Pour le comité de l'Industrie :

- MM. Anderson, Membre de l'Instruction des Ingénieurs civils de Londres ;
- Cornut, Ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du nord de la France ;
- Douglas-Gaitton (Crayston), C. E. ;
- Ortiz de Cambon, Ingénieur agronome.

Pour le Comité de l'Électricité :

- MM. Bechhold (Fécl), Chef du service télégraphique des chemins de fer Nord-Ouest d'Autriche ;
- Collette, Inspecteur du service technique des télégraphes à La Haye ;
- Karadz (Ivan), Ingénieur du télégraphe Impérial et Royal au Ministère du Commerce d'Autriche ;
- Reith (Ant.), Professeur à l'Institut Royal des études supérieures, à Florence ;
- Serviaux, Chef du service des télégraphes de la Compagnie du Nord-France ;
- Wullner, Professeur-recteur de l'École Polytechnique d'Als-la-Chapelle ;

MM. Belpaire, Administrateur des chemins de fer de l'Etat belge, commissaire de la section internationale de l'industrie, président du comité technique près l'Exposition universelle d'Anvers.

Boudin, Inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'École du génie civil de Gand ;

- De Waique, professeur à l'Université de Louvain ;
- Dwelsbroucken-Derr, Ingénieur, Professeur à l'Université de Liège ;
- Huherli, Ingénieur, Professeur à l'Université de Bruxelles ;
- Kraff, Ingénieur en chef de la Société J. Cocherill à Strasing ;
- Piquart, Professeur à l'Université de Louvain ;
- Vinograd, Ingénieur, Directeur de l'Association pour la surveillance des chaudières à vapeur ;
- Zimmer, Ingénieur, Professeur à l'Université de Bruxelles ;

M. Belpaire remplit les fonctions de président de ce comité et M. Huberti, celles de secrétaire-rapporteur.

Art. 3. Sont nommés membres du comité d'électricité :

- MM. Barreux, Ingénieur en chef, Inspecteur des Télégraphes de l'Etat ;
- Delargy, Ingénieur en chef, Inspecteur des Télégraphes de l'Etat ;
- Gérard (Éric), Ingénieur, Professeur à l'Institut électro-technique Nomenflo, annexé à l'Université de Liège ;
- Gody (Léon), Capitaine commandant d'artillerie, Professeur à l'École militaire et à l'École de guerre ;
- Melens, Membre de l'Académie royale des sciences, à Bruxelles ;
- Nothomb (L.), Ingénieur-électricien, à Bruxelles ;
- Rousseau, Professeur à l'Université de Bruxelles ;
- Sonnât, Ingénieur, Membre de la Chambre des représentants, commissaire de la Section internationale d'électricité ;

M. Barreux remplit les fonctions de président de ce comité et M. Gérard, celles de secrétaire-rapporteur.

Art. 4. Ces deux comités auront complétés par l'adjonction de spécialistes appartenant aux pays étrangers qui prendront part à l'Exposition d'Anvers.

Art. 5. Les comités s'accorderont, à partir de ce jour, de préparer le programme des essais qu'ils auront à diriger.

Art. 6. Les fonctions des membres de ces comités sont gratuites.

Art. 7. Les comités d'essai sont rattachés au commissariat général du gouvernement auprès de l'Exposition d'Anvers.

Donné à Bruxelles, le 23 février 1884.
L'ÉDOPOLD.



M. DEBIAUX (J-A-C)
*Ingénieur du Commissariat général du Gouvernement
 et du Commissariat général de la Section belge.*

M. H. GOSSELIN DE CHATEL
Secrétaire des Sections étrangères.
 M. H. DEBEN TIRAN VAN DE WOUWERE
Secrétaire du Commissariat général du Gouvernement.

M. H. CÉSIRE ADRIEN D'OTTREBON
Commissaire Général du Gouvernement

M. G. BÉROUD
*Architecte du Commissariat général du Gouvernement
 et du Commissariat général de la Section belge.*

M. J. GAUTH
Substitut Général du Commissariat général du Gouvernement.
 M. H. WAHRE
*Directeur des services de Travaux et de la Manufacture
 de produits.*

Bien que les exposants n'aient pas répondu, autant qu'on aurait pu s'y attendre, à l'appel du Comité de l'Industrie, celui-ci a fait d'assez nombreux essais de résistance au banc d'épreuves de Kirkaldy, à Malines, mis à sa disposition par le Gouvernement.

Ces essais ont porté sur des matériaux de différentes natures, pièces de fer et de fonte (boulons, rivets, tôles, chaînes, corps de roues, etc.), grès, granits, ciments, carreaux et produits céramiques, etc.

Des essais chimiques et photométriques et plusieurs expériences importantes sur les chaudières ont aussi été exécutées par les soins du Comité.

Le Comité de l'Électricité eut à examiner de nombreux appareils de tous genres. — Presque tous les exposants électriciens eurent recours à ses lumières.

Des rapports détaillés seront publiés sur les travaux de ces comités et donneront tous les éléments intéressants recueillis au cours de ces essais.

L'institution de ces Comités techniques est une innovation en matière d'exposition, innovation heureuse à plus d'un point de vue, aussi utile pour le consommateur que pour l'industriel. Le Ministre qui a pris l'initiative de cette mesure a droit à tous nos éloges; M. de Moreau est du reste un homme d'étude et qui, quoique jeune encore — il est né en 1841 au château d'Andoy — a déjà fourni une carrière bien remplie.

Il conquit brillamment ses grades académiques à l'Université de Liège et fit ses débuts comme avocat au barreau de Namur; sa parole chaude, élégante et facile, le soin qu'il mettait à étudier les affaires, la loyauté chevaleresque de son caractère, attirèrent sur lui l'attention. Son goût prononcé pour les études sociales l'entraîna dans la Presse. Il défendit avec vigueur dans diverses revues d'économie politique des opinions parfois osées.

Bientôt la vie publique sollicita son activité. Elu Conseiller provincial, M. de Moreau brilla au Conseil de la province de Namur parmi les orateurs les plus écoutés et les travailleurs les plus vaillants. Il prit une part considérable aux discussions, à celles surtout qui roulaient sur des questions agricoles, sociales ou d'économie rurale.

Des conférences publiques sur l'objet de ses études favorites, comme aussi sur des questions d'art, de littérature et d'histoire, lui méritèrent de nombreux et légitimes succès et achevèrent de populariser son nom.

En juin 1876, M. le Chevalier de Moreau fut élu membre de la Chambre des Représentants pour l'arrondissement de Namur.

Il ne tarda pas à prendre pied dans cette importante Assemblée. Ses collègues lui confièrent presque immédiatement le périlleux honneur de défendre, comme rapporteur, plusieurs lois importantes, telles que la *loi électorale*, le *code rural*, etc.

Dans l'opposition — de 1878 à 1884 — il se signala par de vigoureux discours qui le classèrent parmi les meilleurs orateurs de la Droite.

C'est ainsi que M. le Chevalier de Moreau fut naturellement désigné pour faire partie du Cabinet constitué, le 16 juin 1884, par M. Malou.

Il accepta le portefeuille des Affaires étrangères. Une éducation distinguée, sa courtoisie naturelle, jointes à une attitude habituellement calme et réservée — presque sévère — le prédisposaient à ce poste éminent. Le 26 octobre 1884, sous la présidence de M. Bornaert, M. le Chevalier de Moreau fut placé à la tête d'un département de création nouvelle : celui de l'*Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics*.

La coopération de M. J. Van den Peereboom, qui est à la tête du département des chemins de fer, était indispensable et a été particulièrement précieuse. Le jeune Ministre s'est appliqué, avec une bienveillance dont on doit lui savoir gré, à aplanir les difficultés inhérentes à l'installation de voies ferrées nombreuses et compliquées et à donner satisfaction aux besoins divers qui se sont successivement manifestés.

Ajoutons qu'il a été admirablement secondé par le personnel de son administration; un fait unique et bien digne de remarque : aucun accident n'a eu lieu, quoiqu'une transformation presque complète ait dû être improvisée pour répondre aux besoins du transport, tant des voyageurs que des marchandises.



M. Emile Van Mons
Secrétaire du Commissaire Général
et de l'œuvre des Congrès



M. G. ENARD
Commissaire de la troisième Section « Moulin
et Commerce, Pêche et Pisciculture »



M. L. SERRA
Commissaire de la quatrième Section
« Électrification »



M. A. ROUSSEAU
Commissaire de la cinquième Section
« Agriculture »



M. BEYRARD
Commissaire de la sixième Section
« Industrie »



M. C. BRYANT
Commissaire de la septième Section
« Horticulture »



M. CAYLUS
Commissaire de la huitième Section
« Beaux-Arts »



M. J. B. DECOUX
Commissaire de la première section « Enseignement, Arts,
Bibliothèques et Industries »

Pendant que les chefs des divers départements ministériels et les membres des Commissions gouvernementales s'appliquaient sans relâche à l'organisation des Sections, le Comité exécutif, dont M. de Wael, Bourgmestre d'Anvers, avait accepté la Présidence honoraire, constamment sur la brèche, résolvait pratiquement les questions épineuses et multiples que soulevait chaque jour l'exécution d'une aussi gigantesque entreprise.

M. de Wael (Léopold-Charles-Norbert), appartient à une des vieilles familles d'Anvers. Sa généalogie est établie jusqu'au commencement du XVI^e siècle.

Cette famille anoblie depuis deux siècles, a donné au magistrat d'Anvers trois échevins et deux bourgmestres ; elle est alliée aux meilleures maisons du pays.

Malgré ses attaches aristocratiques, M. Léopold de Wael est resté au fond de l'âme bourgeois d'Anvers. Sa spirituelle bonhomie, la simplicité de ses manières et son extrême affabilité, lui ont valu une popularité que justifient d'ailleurs des qualités plus sérieuses et plus hautes.

Entré au Conseil provincial au mois de mai 1860, M. Léopold de Wael a siégé jusqu'en 1863 dans cette assemblée. Le 1^{er} juillet 1872, il fut nommé membre du Conseil communal, et, le 20 août suivant, bourgmestre de sa ville natale.

M. de Wael apporte dans la gestion des affaires publiques l'esprit d'ordre et l'activité du négociant. Sous son administration, Anvers a pris une extension remarquable.

Élu membre de la Chambre des Représentants le 11 juin 1878, M. de Wael a eu l'honneur, dès son entrée à la Chambre, de remplir les fonctions de deuxième vice-président pendant la session extraordinaire, puis celles de premier vice-président au mois de novembre suivant.

Le dévouement que M. de Wael a mis dès l'origine au service de l'Exposition est connu et apprécié et tout le monde a applaudi à sa récente promotion au grade de commandeur dans l'Ordre de Léopold.

Nous ne serons que l'écho du sentiment public en proclamant que les membres du Comité exécutif : MM. Victor Lynen, Eugène Meets, Cornéille-Joseph Bal, Frédéric Belpaire, Jules Haventih-De Decker, Julien Koch, Gustave Van den Abele, Arthur Van den Nest, Pierre Koch, ont bien mérité de la ville d'Anvers et du pays.

Mais, à tout seigneur, tout honneur.

Les collègues de M. Victor Lynen ne nous démentiront pas quand nous dirons que la réalisation de cette idée grandiose est due à celui que d'une voix unanime ils ont élu Président.

Sa personnalité a rallié leur concours ; son labeur opiniâtre, son intelligence des grandes affaires, son esprit méthodique qui embrasse l'ensemble avec les détails, ont contribué au succès dans une large mesure.

L'intégrité indiscutée de son caractère a permis à des hommes haut placés dans tous les camps de faire abstraction de leur situation politique et de poursuivre avec lui le même but.

Né en 1834, M. V. Lynen se signala de bonne heure par son intelligence largement ouverte et par ses aptitudes commerciales.

Il n'attendit pas l'exploration du Congo pour créer, outre-mer, des débouchés à l'exubérante activité nationale. Il ouvrit le chemin du Chili — dont il devint le consul — à un grand nombre d'industriels et dirigea vers ces parages les produits variés de nos manufactures. Plus récemment, il fonda une maison à Port-Elisabeth.

Déjà, en 1861, la croix de Léopold prouva au jeune négociant que ses services étaient appréciés en haut lieu.

La crise financière qui sévit si cruellement en 1865, eut son contre-coup à Anvers. Deux établissements de création récente, également nécessaires au négoce : la « Banque de Crédit Commercial » et la « Compagnie



M. Léopold de Wael,
Bourgmestre de la Ville d'Anvers
Président d'Honneur du Comité exécutif.



M. Etienne Marsé, Vice-Président du Comité indien



M. Arthur Van der Noot, Administrateur



M. Estévez Urzua, Administrateur



M. Pizarro Kochi, Secrétaire général



M. Victor Lévén, Président du Comité indien



M. Gerardo Van der Aarzel, Membre



M. Julius Kook, Membre



M. Jozef Havermé-De Drezas, Membre



M. Jozefus Bat, Membre

CENSOUS DU PAYS DE PANAMA

	Recapitulation par pays										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1875	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1876	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1877	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1878	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1879	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1880	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1881	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1882	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1883	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1884	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1885	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1886	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1887	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1888	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1889	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1890	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1891	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1892	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1893	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1894	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1895	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1896	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1897	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1898	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1899	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
1900	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17

RECAPITULATION GÉNÉRALE

ORIGINE	NOMBRE DE NATURELS	NOMBRE DE ÉTRANGERS	TOTAL	RECAPITULATION GÉNÉRALE													
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
1. De la Société à La	301	10350	10651														
2. De la Société de																	
3. De la Société de																	
4. De la Société de																	
5. De la Société de																	
6. De la Société de																	
7. De la Société de																	
8. De la Société de																	
9. De la Société de																	
10. De la Société de																	
11. De la Société de																	
12. De la Société de																	
13. De la Société de																	
14. De la Société de																	
15. De la Société de																	
16. De la Société de																	
17. De la Société de																	
18. De la Société de																	
19. De la Société de																	
20. De la Société de																	
21. De la Société de																	
22. De la Société de																	
23. De la Société de																	
24. De la Société de																	
25. De la Société de																	
26. De la Société de																	
27. De la Société de																	
28. De la Société de																	
29. De la Société de																	
30. De la Société de																	

des Docks et Magasins Généraux » faillirent sombrer dans la tourmente. M. Victor Lynen, quand les autres déclinaient cet honneur — cet honneur était une charge — accepta résolument la présidence de ces deux sociétés. Les deux établissements, hautement appréciés par le commerce, sont actuellement classés, à bon droit, parmi les mieux conduits et les plus prospères.

Le cœur, chez M. Lynen, est à la hauteur de l'intelligence, les arts trouvent en lui un protecteur éclairé et son hospitalité princière, délicate et gracieuse est proverbiale.

C'est assez dire que, comme Président de l'Exposition Universelle d'Anvers, M. Lynen fut en tous points *the right man in the right place*.

Le Roi Léopold vient de conférer à M. Lynen la croix de Commandeur de son Ordre.

Une mention spéciale revient aussi à M. Eugène Meelis, vice-Président du Comité exécutif, dont l'expérience, le prestige et l'active collaboration ont été précieuses à tant de titres.

Isu d'une famille qui est à la tête de l'industrie anversoise, M. Eugène Meelis est né le 5 février 1830. Docteur en droit, il quitta le barreau pour embrasser la carrière industrielle. Ses multiples connaissances administratives et commerciales appelèrent sur lui l'attention de ses concitoyens, qui l'envoyèrent au Conseil provincial d'Anvers, où il siégea pendant nombre d'années. Élu le 11 juin 1872 membre de la Chambre des Représentants, il y traita avec une rare compétence la plupart des questions économiques et commerciales.

Le Conseil communal d'Anvers le nomma, en 1869, membre de la Commission administrative des Hospices civils, dont il fut pendant plusieurs années le Président.

Nommé membre de la Chambre de commerce d'Anvers en 1873,

il devint, à la suppression de cette institution, membre du Comité central de la Société commerciale, industrielle et maritime qui remplaça la Chambre de commerce.

A diverses reprises il fut nommé Président de la Société générale des fabricants de sucre de Belgique.

M. Meeds fut, en 1876, nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Lors de la constitution du Comité exécutif de l'Exposition, ses collègues le nommèrent Vice-Président.

Les nombreuses personnes qui, à l'occasion de l'Exposition, ont eu la bonne fortune de se trouver en relation avec M. Meeds, font l'éloge de son affabilité, de sa droiture et de sa haute impartialité, avec une unanimité que nous signalons d'autant plus volontiers qu'elle est plus rare.

M. *Bal*, l'un des plus grands industriels de la place, possède, outre des connaissances très variées, un esprit d'entreprise sage et raisonné. Il a, entre autres innovations, doté la ville d'Anvers d'une laiterie modèle.

Il s'est chargé des départements de la force motrice et de la manutention et a mis au service de ces deux branches importantes de l'entreprise son expérience consommée et un dévouement de tous les instants.

M. *Frédéric Belpaire*, l'une des personnalités les plus considérables de son parti, personnifiant dans le sein du Comité une des branches de l'industrie nationale. Son rôle effectif, l'établissement des bilans, était celui de la dernière heure, mais sa voix a toujours fait autorité dans les conseils.

M. *Jules Havenith-De Decker*, qui s'était chargé des services de la comptabilité et des fêtes, est de ceux qui pensent qu'un bon général doit toujours marcher au feu; il a été constamment sur la brèche, et l'on peut dire que c'est sur le champ de bataille qu'il a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Les départements des Entrées et de l'Électricité étaient placés sous la haute direction de M. *Julien Koch*. Pas n'est besoin de dire que cet honorable industriel s'est trouvé constamment en présence de courants contraires et qu'il lui a fallu des prodiges de tact et de diplomatie pour contenter les uns sans mécontenter les autres.

Pour les services des Constructions et des Jardins, le Comité a trouvé en M. *G. Vanden Abeele* un homme éminemment pratique, doué de l'énergie et de toutes les qualités nécessaires pour obtenir des entrepreneurs qu'ils érigèrent en un temps presque trop court, le superbe palais et les magnifiques jardins destinés à abriter les produits des cinq parties du monde.

Le Comité comptait encore parmi ses membres M. *Arthur Van den Nest*, le sympathique échevin de la ville d'Anvers, que ses vastes connaissances administratives et son entente parfaite des affaires désignaient tout naturellement au choix des organisateurs de l'Exposition.

Le Comité exécutif de l'Exposition, à peine installé, a immédiatement affirmé son intelligence et son discernement en s'adjoignant comme Secrétaire général M. *Pierre Koch*, avocat, l'un des hommes les plus aimables et les mieux doués de notre barreau. Tous ceux qui se sont trouvés en rapport avec lui n'ont eu qu'à se louer de l'affabilité de ses manières, de la science profonde avec laquelle il traitait les questions les plus diverses que soulevait l'organisation de l'Exposition, de la sûreté et de la précision qu'il mettait à résoudre les problèmes les plus complexes afférant aux différents services.

S. M. le Roi a rendu justice au dévouement de tous les membres du Comité exécutif, en leur conférant à chacun un grade dans notre ordre National.

Les plans des constructions approuvés par le Comité exécutif furent prêts dès la fin de mars et le cahier des charges envoyé aux intéressés. Enfin le 14 avril 1884 les travaux de construction purent être adjugés.

Une particularité remarquable de cette Exposition, c'est qu'on n'eut bientôt plus à craindre le manque d'exposants, mais bien le manque de place; les plans primitifs comprenaient 70,000 m. c. de halles couvertes; la demande d'agrandissement de pays qui avaient déjà contracté et la demande nouvelle de ceux qui ne se décidèrent qu'en 1885, obligèrent le Comité à commander en février seulement les dernières extensions qui devaient être et qui furent prêtes à temps. L'on a fait un grief au Comité exécutif, de ce que l'attention des constructeurs ayant été concentrée sur ces extensions, certaines parties de la construction moins nécessaires et appartenant à la décoration du palais, aient été négligées. Mais la nécessité d'improviser ces extensions qui portèrent à plus de 110,000 mètres carrés l'ensemble des halles, l'étendue de la tâche ainsi journalièrement agrandie, justifient l'achèvement de quelques parties au jour de l'ouverture et devraient désarmer la critique.

Une chose à noter et qui n'est pas la moins curieuse de cette entreprise établie sur des bases si différentes de toutes ses devancières : le Palais de l'Exposition, sa façade monumentale, sa décoration, tout en un mot, ne fut pris par le Comité exécutif qu'en location. Il en résulta pour le Comité une économie notable et une diminution considérable de responsabilité.

Les travaux furent poussés avec une grande activité, à tel point que dès le 20 février 1885, M. le Commissaire Général fut en mesure de faire connaître que la majeure partie des halles de l'Industrie et des machines était entièrement achevée et prête à être mise à la disposition des exposants.

Il les engageait à faire tous leurs efforts pour qu'il fût procédé à très bref délai aux travaux d'aménagement de leurs compartiments et à l'installation des produits de leur section.

Nous croyons utile et intéressant de nous étendre un peu sur le service compliqué et difficile de la manutention; nous sommes heureux de pouvoir constater qu'il a marché de manière à satisfaire les plus difficiles, sinon tout le monde.

Ce service a été placé sous la direction de M. Hamaide, chef de division au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, et de M. Colaut, contrôleur au même ministère.

M. Hamaide était tout désigné pour occuper cet emploi par suite des fonctions analogues qu'il avait remplies à l'Exposition Nationale de 1880 et qui lui avaient valu la croix de l'Ordre de Léopold. Sa mission était d'autant plus importante que la manutention des envois de tous les pays était placée sous une direction unique.

M. Colaut, que le Commissariat Général du Gouvernement a adjoint à M. Hamaide en qualité de chef de service de la Manutention, a une longue pratique du service des chemins de fer et des transports maritimes acquise à la gare maritime et commerciale d'Anvers-Bassins et Entrepôts, où il a rempli naguère les fonctions de sous-chef.

— 6780 mètres de voies ferrées, disposées de manière à permettre la sortie des wagons sans rebroussement et reliées entre elles au moyen de 21 écentriques et de 12 plaques tournantes, sillonnaient tant les halles industrielles que les jardins et les hangars-abris pour caisses vides.

Cette disposition des voies a permis d'effectuer les déchargements des produits avec une célérité remarquable.

Le Comité exécutif de l'Exposition a entrepris complètement le déchargement et la mise à pied d'œuvre des produits étrangers ainsi que l'emmagasinage des caisses vides.

En ce qui concerne la section belge, la manutention des produits a été exécutée par des militaires et par des ouvriers appartenant à la « Hesse-Naie ». Cette corporation avait, du reste, fourni les ouvriers pour la manutention des produits étrangers.

Les opérations ont commencé fin mars, mais les transports n'ont réellement acquis de l'importance qu'à partir du 10 avril, et surtout du 20 du même mois. C'est ainsi que pendant la période du 20 avril au 10 mai, il arrivait en moyenne par jour 110 wagons de marchandises de détail, destinées à l'Exposition.

Le nombre des wagons de produits parvenus à l'Exposition s'est élevé à 6644, représentant un poids de 18,662,553 kilos. En y comprenant les matériaux employés pour la construction des divers locaux et transportés par chemin de fer, on arrive à un nombre de 10,028 wagons, qui représentent un poids total de 40,919,437 kilogrammes.

Le tableau intéressant ci-joint contient tous les renseignements au sujet des envois parvenus à l'Exposition ou destinés aux divers concours qui ont eu lieu à cette occasion.

Last not least. Dans la longue énumération que nous venons de faire de toutes les activités dont le concours devait assurer le succès de la grande œuvre, nous avons voulu parler en dernier lieu du lien qui a permis de rassembler tous ces éléments, et de faire appel au dévouement de tous dans un but unique.

Nous avons parlé de la Presse.

On a l'habitude de lui demander beaucoup et cette fois, comme toujours, elle n'a pas marchandé son puissant appui.

La presse devait, au début, faire connaître au monde entier par la voie des journaux, l'existence de l'Exposition et les conditions dans lesquelles elle aurait lieu. Plus tard sa mission devait être toute d'hospitalité et de fraternité : recevoir les correspondants délégués par les journaux étrangers, leur faciliter le séjour à Anvers,



M. Colaut
Chef de service de la manutention

leur donner tous les renseignements utiles, en un mot, leur faire oublier qu'ils se trouvaient momentanément dans une ville étrangère. Le Comité international de la presse accepta, le moment venu, de remplir cette mission à l'égard de la presse étrangère.

Le Comité belge de la presse fut composé des Rédacteurs en chef des journaux quotidiens d'Anvers, d'un représentant de la Presse artistique anversoise et des Rédacteurs en chef des plus anciens journaux quotidiens de Bruxelles.

Ces derniers apportaient un concours précieux, car ils avaient puissamment contribué au succès de l'Exposition nationale de 1880 et possédaient une expérience à laquelle on devait fréquemment avoir recours.

Il n'est que juste de publier les noms de tous les membres des deux Comités pour rendre hommage aux hommes dévoués qui ont fait preuve d'une abnégation entière et d'un désintéressement absolu.

COMITÉ BELGE DE LA PRESSE.

BUREAU :

- Président* M. Auguste Sneeders, Rédacteur en chef du *Handelsblad*,
Vice-Président MM. Arthur Goemaere, Rédacteur en chef du *Prolétaire*,
 Eugène Grassin-Damoelle, Rédacteur en chef de
l'Opinion,
Secrétaires MM. Jean Van den Driss, Directeur-Rédacteur en chef
 de *l'Éclair*,
 Paul Billiet, Rédacteur en chef du *Koophandel*.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

- MM. P. Bourson, Directeur-Rédacteur en chef du
Mouvement belge,
 G. Bérand, Directeur-Rédacteur en chef de *l'Indé-
 pendance belge*,
 B^{re} de Houllville, Directeur-Rédacteur en chef du
Journal de Bruxelles,
 A. Madaux, Directeur de *l'École Belge*,
 A. Gaillet, Rédacteur en chef de *l'Echo de Par-
 lement*,
 A. Delmer, Réd. en chef de *la Courbe de Bruxelles*,
 A. Besson, Directeur-Rédacteur en chef de *la
 Gazette*,
 Victor Hallaux, Directeur-Rédacteur en chef de *la
 Chronique*,
 Ch. Bontems, Directeur des *Nouvelles de Joux*.



M. Arthur Goemaere
Président du Comité International de la Presse
et Vice-Président du Comité Belge

- MM. Th. Van Hassendrecht, Rédacteur en chef du *Stedelijk*
 J. Van Dooren, Rédacteur en chef du *Evenement*,
 J. Beryx, Rédacteur du *Lloyd Anversois*,
 L. Van Keymeulen, Délégué de la *Presse Artistique Anversoise*,
 Albert Van de Vin, Rédacteur de la *Coeur officielle de la Bourse*.

Bruxelles
 Anvers

Le Président du Comité de la presse belge, M. Auguste Sneeders, docteur en Philosophie et Lettres de l'Université de Louvain, est l'un des vétérans du journalisme en Belgique; il est en effet depuis 1848 Rédacteur en chef du *Handelsblad*.

Littérateur fécond et distingué, M. Sneeders débuta dans la carrière des lettres en publiant un recueil de poésies, suivi de nombreux romans qui rendirent son nom populaire; on n'en compte pas moins de quatre-vingts. Il choisit de préférence le sujet de ses livres dans les scènes de la vie flamande, ainsi que le faisait le regretté Conscience et, comme ce dernier, il est l'auteur aimé du peuple et le compagnon fidèle des longues veillées d'hiver.

Un grand nombre de ses œuvres ont eu les honneurs de la traduction en plusieurs langues.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA PRESSE.

BUREAU

- Président* M. Arthur Goemaere
Secrétaire M. Gust. Lemaire.
Délégué du Gouvernement belge M. le Baron de Houllville.
Délégué du Comité anversois de l'Exposition M. Gaston Bérand.

MEMBRES CONSEILLERS :

ALLEMAGNE	MM. P. Mullendorff, Correspondant de la <i>Kölnische Zeitung</i> , Bruxelles, 81, avenue d'Andersghem.
AUTRICHE	E. Bachler, Rédacteur en Chef de la <i>Neue Freie Presse</i> , Vienne, Kolowratring, Fichtengasse, 11.
BELGIQUE	MM. Arthur Goemaere, Rédacteur en Chef du <i>Précurseur</i> , Anvers, 95, rue Jordaens. Gust. Lemoine, Rédacteur du <i>Écho de Belgique</i> , Bruxelles, 334, rue des Comédiens. Ep de Hualleville, Dir.-Réd. en Chef du <i>Journal de Bruxelles</i> , Bruxelles, rue de la Loi, 263. Gaston Bernad, Dir.-Réd. en Chef du <i>Indépendant Belge</i> , Bruxelles, rue Fossé-aux-Loups, et Paris, rue Vernet, 55, (Champs-Élysées).
BELGES	F.-J. de Saint-Anna Nery, Correspondant du <i>Journal de Commerce</i> , Rio-de-Janeiro ; résidence actuelle : 21, rue Berlin, Paris.
CANADA	Hector Fabre, ancien rédacteur, Commissaire Général de la province de Québec à Paris, Anvers, 48, rue Van Straelen.
DANEMARK	Hjort Lorenzen, Directeur du <i>National Tidende</i> , Copenhague.
ESPAGNE	V. Valle, Correspondant du journal <i>el Liberal</i> , de Madrid, Anvers, 60, rue de Vanneau.
FRANCE	P. Jourat, Rédacteur du <i>Siècle</i> , Syndic de la Presse Parisienne, Paris. Absent pour motifs de santé, M. Jourat, au nom du Syndicat, a été agréé comme délégué, M. Gaston Caré, Secrétaire du Syndicat, Dir. de <i>la Paix</i> .
GRANDE-BRETAGNE	Jules Lav, Correspondant du <i>Times</i> , de Londres, Bruxelles, 17, rue des Bonsans.
GRÈCE	B. Goubrally, Rédacteur en Chef de <i>l'Épave</i> , Athènes.
ITALIE	J.-B. Ballesio, Rédacteur en Chef du journal <i>il Divino</i> , Rome, en son absence : G. Corcos, Correspondant du journal <i>il Secolo</i> , de Milan.
LUXEMBOURG	Charles Baffet, Député, Luxembourg.
NORVÈGE	F. Bratman, Vice-Président honoraire de l'Association littéraire internationale ; résidence actuelle : 7, rue du Congrès, Anvers (Stein), France.
PAYS-BAS	A.-G.-C. Van Duyl, Président du <i>Journalstribunaal</i> , Amsterdam, Or, Voerburchwal, 162.
PORTUGAL	Christovam Ayres, Rédacteur en Chef du <i>Journal de Commerce</i> , Lisbonne, 1, rue de Bolvers ; en son absence : Antonio de Castilho, collaborateur de <i>l'Economista</i> , de Lisbonne ; Anvers, 29, rue des Gouver.
RÉPUBL. ARGENTINE	Pedro V. Larraz, Directeur de <i>la Boena Sud-Americana</i> , Paris.
RUSSE	A. Effron, Correspondant autorisé et collaborateur du journal <i>Novosti</i> , St-Petersbourg, 15, rue Pouchkowskij ; Anvers, 16, rue Bolléeus.
SUÈDE	Rudolf Wall, Directeur de <i>Dagens Nyheter</i> , Stockholm.
SWISSE	Edouard Secretan, Rédacteur en Chef de la <i>Gazette de Lausanne</i> , Lausanne.

M. Arthur Goemaere, jeune officier du génie Belge en congé illimité, était professeur d'Histoire à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers lorsqu'il entra, en 1868, au journal *le Précurseur* en qualité de critique d'art et pour l'étude des questions de politique étrangère.

Après avoir repris son service d'officier pendant la durée de la guerre franco-allemande, il se fit recevoir Dispatcheur au Tribunal de commerce d'Anvers, et, en 1878, devint Rédacteur en chef du *Précurseur*. C'est à ce titre qu'il fut appelé, à l'Exposition universelle de 1885, à jouer un rôle actif au sein du Comité de la Presse. Ses collègues l'appellèrent au poste d'honneur de vice-Président du Comité de la Presse belge et de Président du Comité international.

M. Goemaere a reçu la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. Cette distinction est d'autant plus flatteuse pour lui qu'elle lui a été envoyée directement par le gouvernement français sur la proposition du Syndicat de la presse parisienne. Cet hommage spontané fait honneur à M. Goemaere et témoigne de la distinction avec laquelle il a rempli sa délicate mission.

Voici en quelques mots le résumé des travaux auxquels les membres des deux Comités se livrèrent avec un dévouement qui leur concilia tous les suffrages.

Un « Comité de la Presse » fut constitué dès le mois de septembre 1884.

Son premier soin fut d'envoyer aux journalistes de tous les pays du monde et aux consuls belges des lettres circulaires rédigées en différentes langues et contenant quelques indications générales sur Anvers et sur la future Exposition.

Il se mit aussi en rapport avec le Comité exécutif de l'Exposition, avec le Commissariat général, avec l'Édilité anversoise, avec les diverses administrations des chemins de fer, avec les sociétés particulières de la ville, afin de prendre de commun accord les mesures qui faciliteraient et rendraient agréables le voyage et le séjour en Belgique des confrères étrangers.

Lorsque, sur l'initiative du Commissaire général du gouvernement, M. le Comte d'Outremont, et dans un but qui ne pouvait qu'être sympathique au comité existant, il se forma plus tard un *Comité international de la Presse*, le premier prit le nom de *Comité belge*.

Le Comité belge procéda à l'installation du Hall de la Presse à l'Exposition, et chacun des membres de son bureau y siégea un jour par semaine et à tour de rôle le dimanche.

Le Hall, magnifiquement décoré, se composait d'un grand cabinet de travail réservé aux confrères belges et étrangers, d'un second cabinet de travail pour les membres appelés à siéger et d'une vaste salle publique de lecture avec bibliothèque et journaux.

Il n'était séparé que par un couloir des bureaux du Commissariat général et du Comité exécutif, et des bureaux des postes, des télégraphes et du téléphone, ce dernier relié au réseau belge.

La présidence des réceptions et des fêtes organisées en l'honneur des confrères étrangers constitua une autre part essentielle de l'œuvre du Comité belge.

Le Comité international entra activement en fonctions au mois de mars 1885.

La partie administrative du service de la presse fut centralisée entre les mains de son Président et de son Secrétaire, aidés d'un personnel dévoué, communaux aux deux Comités. Ils se mirent en rapport avec les journalistes de tous les pays, en reprenant l'œuvre si bien commencée par le Comité belge ; ils continuèrent les relations entamées avec les autorités publiques et en nouèrent avec les Commissariats

étrangers ; ils servirent *journallement d'intermédiaires* entre les nombreux Comités qui ont fonctionné à l'Exposition et la presse et le public ; ils se firent constamment à la disposition des journalistes étrangers présents à Anvers et leur procurèrent des invitations aux fêtes, tant officielles que privées ; ils secondèrent dans la limite de leurs moyens le Commissariat général et le Comité exécutif ; et, finalement, ils consentirent à joindre à leur service proprement dit celui du cabinet de lecture et de la bibliothèque.

Les nombreux comités dont il vient d'être parlé sont ceux qui, tour à tour, se sont occupés du salon des Beaux-Arts ; des solennités musicales ; des expositions d'agriculture et d'horticulture, et de celles des animaux reproducteurs ; des concours hippiques ; de la loterie nationale, etc.

Parmi les nombreux journalistes qui visitèrent l'Exposition Universelle, ceux qui se firent inscrire au Comité international en vue d'un séjour plus ou moins prolongé à Anvers, appartenaient aux pays suivants, que nous rangeons d'après l'importance des inscriptions, abstraction faite de la Belgique : France, Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne et colonies, Italie, Autriche-Hongrie, Suède-Norvège, Danemark, Russie, Suisse, États-Unis, Espagne et colonies.



M. Auguste Suiders
Président du Comité Belge de la Presse

Grand-Duché de Luxembourg, Brésil, Portugal, Turquie et Roumanie, Canada, Grèce, République Argentine, Chili, Afrique Australe.

Les mêmes pays et les suivants étaient représentés par des journaux au cabinet de lecture : Indes orientales, Égypte, Chine.

La bibliothèque avait été formée avec le concours bienveillant de quelques éditeurs belges, français, allemands, autrichiens et néerlandais, et de MM. les Commissaires d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, de Bombay, du Brésil, de l'Égypte, de la France, de la Grande-Bretagne, de Hanii, d'Italie, de Monaco, du Paraguay, des Pays-Bas et de Suède-Norvège.

Le Hall de la Presse fut honoré d'une visite de S. M. Léopold II, le 29 octobre.

La session des deux Comités à l'Exposition fut déclarée close le 1^{er} novembre, à midi ; et le Comité belge, en sa séance du 2 décembre, déclara terminée la mission de la Presse.

Enfin, grâce au dévouement, à l'activité et à l'entrain de tous, la grande œuvre promettait d'être prête au jour fixé dès l'origine ; résultat merveilleux si l'on considère que les premiers documents n'ont été expédiés que le 2 Mai 1884, un an, date pour date, avant l'ouverture !

L'ouverture de l'Exposition universelle d'Anvers s'est faite le 2 mai 1885. Quelle somme d'efforts n'a-t-il pas fallu pour lutter contre les difficultés sans nombre qui accompagnent pas à pas ces grandes entreprises.

Honneur aux hommes qui ont su les surmonter.

Le 2 Mai 1885 marquera dans les annales de l'industrielle Belgique.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article sur les origines de l'Exposition universelle d'Anvers qu'en reproduisant ici le discours prononcé par le sympathique Président du Comité exécutif de l'Exposition, le jour de l'inauguration :

Sire, MAJESTÉ, ALTESSE ROYALE,

Au moment d'ouvrir cette Exposition à laquelle, il y a quinze mois à peine, nous invitâmes, au nom de la ville d'Anvers, tous les peuples de l'Univers, le Comité exécutif a pour premier devoir d'exprimer au Roi ses sentiments de profonde gratitude.

L'Exposition universelle d'Anvers surpassée aujourd'hui tous tant d'éclat est une origine des plus modestes. Le projet, issu de l'initiative privée, fut réalisé par la population anversoise tout entière.

Au moment où la reconstruction de nos quais et le perfectionnement de notre outillage maritimes s'échevaient, il semblait opportun de convier l'étranger à venir et rendre compte des avantages de notre port et de l'intérêt qu'il présente pour le commerce du monde. Pour secourir ou résister, le vote était tombé émis. Il fallait organiser un de ces grands concours internationaux où resplendit comme dans une admirable synthèse la puissance créatrice de la science et du travail.

L'œuvre était vaste, son exécution était entourée de difficultés de tous genres.

Au milieu des embarras de la première heure et des crises économiques qui se manifestèrent autour de nous, nous nous adressâmes avec confiance au monarque félicité dont la sollicitude s'étend à tout ce qui peut contribuer au développement du commerce et de l'industrie.

Votre Majesté, Sire, digne accorder à notre œuvre substance son haut et puissant patronage. Forts de cet appui, nous avons travaillé résolument au succès de cette entreprise.

En voyant aujourd'hui rassemblé autour de Vos Majestés et de Vos Altesses Royales les représentants officiels de tant de pays divers, les ministres du Roi et les membres de notre Législation, les grands corps de l'Etat et les hommes les plus marquants des deux mondes dans l'industrie, le Commerce, la Science et les Arts, cette foule enfin, venue de toutes les parties du pays et de l'étranger, nous sommes notre reconnaissance s'accroître par Votre Majesté. Le pays, Sire, vous rendra avec nous le témoignage que c'est grâce à vos efforts que votre Majesté a bien voulu nous accorder que notre appel a été compris et accueilli.

Nous sommes dans nos sentiments de reconnaissance reconnaissant Son Altesse Royale le Comte de Flandre, qui a daigné accepter la Présidence d'honneur de Comité belge et s'est chargé de nos encouragements par les marques de plus infirmité.

Le Gouvernement du Roi n'a pas hésité non plus à soutenir nos efforts. Nous remercions en ce jour un solennel hommage à l'intelligence et efficace protection qu'il a accordée à notre œuvre.

Son premier acte fut de constituer le Comité belge, composé d'hommes éminents, qui ont entraîné la coopération des industriels et des commerçants du pays.

La nomination aux fonctions de Commissionnaire général du Gouvernement d'un homme sympathique, qui déjà avait représenté la Belgique à plusieurs expositions antérieures, a puissamment contribué à nous obtenir le concours des gouvernements étrangers.

Qu'il nous soit permis de payer également notre tribut de reconnaissance à l'Administration communale de notre ville et à son chef qui a accepté de la première par la Présidence d'honneur de notre Comité et a appuyé toutes nos démarches pour le succès de notre œuvre.

La presse belge et étrangère a droit nous les plus vifs remerciements. C'est elle qui a porté au loin l'appel que nous faisons à tous les peuples et fit comprendre le but élevé que nous poursuivions. C'est au concours empressé de tous ces étrangers, s'implorant de nous belle devise nationale : l'Union fait la Force — que nous devons le succès qu'il nous est donné de constater en cette solennité.

L'espace couvert de soixante-dix mille mètres carrés que nous avons prévu à l'origine s'est trouvé bientôt trop étroit. Il a fallu élever successivement des constructions nouvelles, jusqu'à donner aux halles de l'industrie et des machines une superficie totale de cent mille mètres carrés. Ce chiffre indique suffisamment l'importance de l'Exposition qui va s'ouvrir.

Parmi les grands nations, la France, la première, a répondu à l'invitation de notre pays par un acquiescement qui recut l'approbation immédiate et unanime des pouvoirs publics. La nation elle-même nous a offert un nouveau gage de son soutien et durable amitié, en nous envoyant un nombre considérable de ses produits, qui occupent dans les Halles de l'industrie et dans les Galeries des machines plus de vingt mille mètres carrés, soit le cinquième de tout l'espace ouvert.

Dans un merveilleux jardin d'été dans les Jardins, elle a voulu placer sous vos yeux une image réelle et pittoresque de l'architecture et des richesses de ses nombreuses colonies.

Les autres grandes nations de l'Europe ont donné à la Belgique des marques non moins éclatantes de leurs sentiments amicaux.

En accueillant la Commission du patronage compte parmi ses Membres les lords-maires des principales cités, des illustrations scientifiques, des nobilités du Parlement, de l'Administration, du haut commerce et de la grande industrie.

En Allemagne, des comités régionaux spontanément formés à Berlin, à Cologne, à Mayence, au Mecklenbourg, nos Comités, les chefs d'industrie et les plus modestes exposants eux-mêmes, ont rivalisé d'initiative, d'énergie et de zèle. Ces efforts collectifs ou individuels ont été généralement et efficacement secondés par la nombreuse colonie allemande d'Anvers, par le Comité d'abord sous son nom et son infatigable dévoué. Grâce au concours de toutes ces bonnes volontés, l'Allemagne occupe ici une place véritablement digne de cette grande nation.

L'Autriche, dont le renom va toujours grandissant dans les arts et dans l'industrie, n'a pas fait moins pour conquérir parmi nous de nouveaux et précieux suffrages. L'étrange alliance des deux Familles Régnantes a largement contribué au succès de l'Exposition autrichienne. Sa Majesté l'Empereur François-Joseph, Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Rodolphe, lui ont accordé leur haut appui et Son Altesse Impériale l'Archiduc Charles-Louis a accepté la présidence d'honneur de la Commission autrichienne à Vienne.

L'Italie qui, elle aussi, marche à pas rapides dans les voies du progrès, a été pour nous un choix de ses plus remarquables producteurs. La Russie ne s'est pas bornée à envoyer son adhésion officielle, elle a tenu à se faire représenter par la plupart des produits de ses industries de plus en plus florissantes.

Parmi les autres États de l'Europe qui nous ont accordé leur précieux concours, nous signalons tout d'abord les Pays-Bas, nous avons à vos côtés, des frères que nous entourons de notre estime et de nos plus vives sympathies. Nous leur souhaitons la bienvenue : comme nous à nos frères du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Espagne et le Portugal avec leurs Colonies, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Suisse, la Turquie, la Serbie, la Roumanie, la Grèce, la Principauté de Monaco, ont également répondu à notre appel.

L'Europe entière est venue se recueillir sous de 1885.

Ce n'est pas seulement l'Europe qui donne à la Belgique un éclatant témoignage de sympathie, mais aussi l'Amérique, les États-Unis, le Canada, le Brésil, la République Argentine, celles de l'Uruguay, du Paraguay, de San Salvador et de Haïti.

L'extrême Orient, l'Asie nous envoie les siamois, les japonais, les annamites et la fièvre de l'Inde, de la Chine et du Japon.

L'Afrique même est représentée, non seulement par l'Égypte, la Tunisie et l'Algérie, mais encore par le premier Etat libre des régions africaines, la République de Libéria.

Et comme pour rendre plus significatif le rapprochement de tous les peuples, M. F. de Lesseps nous montre ses œuvres entreprenues pour les rapprocher davantage encore, le Canal de Suez et celui de Panama.

A toutes ces nations, grandes et petites, à tous ceux qui nous honorent de leur concours, nous disons du fond de notre cœur : Merci !

Soyez les bienvenue sur le sol hospitalier de la Belgique, au sein de notre vieille cité d'Anvers. Puissent tous ceux qui ont contribué à cette imposante manifestation de l'intelligence et de l'activité humaine, recueillir les fruits de leur labeur et de leurs sacrifices.

Puissent les peuples unis un jour par le sentiment de la fraternité universelle, supprimer les lois prohibitives, qui aujourd'hui encore entravent les relations commerciales, travailler tous ensemble, pacifiquement, à la prospérité commune.

Puissent les producteurs des deux mondes, patrons et ouvriers, unis par leurs intérêts réciproques, dépouillés de tous sentiments d'antagonisme, se former plus qu'une seule société.

En face de ce grand fleuve, l'Escaut, de ce port ouvert à l'activité de tous les peuples, qu'il me soit permis d'exprimer en généreuses espérances.

Et ces vœux, Sire, ne sont pas une illusion. A la Conférence de Berlin, ils ont reçu une sanction définitive. La grande œuvre à laquelle Votre Majesté a indissolublement attaché son nom, se repose-t-elle pas sur cette même idée pacifique de Liberté et d'Union ? Liberté commerciale pour tous et application aux rapports entre nations des règles du droit et des lois de la Justice !

Sire, MAJESTÉ, ALEXANDRE ROYAL.

En demandant à vos Majestés de bien vouloir présider à l'inauguration de l'Exposition universelle d'Anvers, nous ne pouvons mieux traduire nos sentiments que par ce cri, qui est au fond du cœur de tous les Belges, et que répéteront avec nous tous les amis de la Paix et du Progrès, à quelques nations qu'ils appartiennent :

Vive le Roi !
Vive la Reine !
Vive la Famille Royale !



LES CONSTRUCTIONS

Il appartenait à la Belgique, cette nation si justement célèbre par son industrie métallurgique, de réunir les produits des diverses nations dans un palais entièrement construit en fer.

En effet, les halles de l'industrie et la galerie des machines sont construites en fer et couvertes en zinc, elles mesurent environ 91450 mètres carrés.

C'est à M. Bordiau que sont dus les plans de la façade et de ces belles et vastes galeries.

M. Bordiau a su profiter en maître d'une occasion bien rare en Belgique de prouver que nos artistes sont dignes d'opérer sur un vaste théâtre.

En 1880 déjà, les projets conçus par M. Bordiau de donner à notre Cinquantième national un éclat exceptionnel, en organisant dans la capitale une Exposition des produits de l'art et de l'industrie belges, et de mettre en regard des productions modernes, les plus beaux spécimens de l'art et de l'industrie des siècles passés, eurent la bonne fortune d'être exécutés par le Gouvernement. Le succès de l'Exposition de 1880 nous dispense de faire l'éloge du génie de l'architecte.

Ajoutons que les heureuses dispositions qu'il a données aux diverses installations de notre Exposition universelle ont achevé de classer M. Bordiau parmi les maîtres de l'art.

achevés et prêts à recevoir les installations et la décoration intérieurs pour le 31 décembre 1884.

Cette vaste entreprise comprenait donc :

- 1° l'Établissement de clôtures autour des terrains de l'Exposition ;
- 2° l'Établissement des fondations nécessaires et d'un réseau d'égouts relié à celui existant ;
- 3° La construction des charpentes en fer ;
- 4° Les boiseries (boiseries de toitures, de revêtements et de planchers) ;
- 5° La couverture en zinc ;
- 6° Le vitrage.

Le cahier des charges renferme des conditions relatives à la nature des matériaux ; elles sont :

1° *Fondations* : en maçonneries de briques ; les emplacements devaient être suffisants pour que la pression sur le sol ne fut pas supérieure à 3 kil. par centimètre carré ; dans le cas de sol douteux, des essais directs ont été faits pour déterminer la résistance de l'assise et par conséquent, les dimensions à donner à la base des fondations ;

2° *Égouts* : Le réseau d'égouts, raccordant les tuyaux de descente des halles aux égouts existants, pouvait être établi au moyen de conduits en fonte, en grès, en maçonnerie ou en béton comprimé, au choix des entrepreneurs : ces égouts ont été exécutés en maçonnerie ;

3° *Charpentes* : Entièrement métalliques. Les portées, les hauteurs et l'écartement des montants se trouvaient naturellement déterminés par les plans d'ensemble ; les planches I et II donnent ces détails.

La pression du pied des montants sur la partie supérieure des piliers en maçonnerie ne pouvait excéder 6 kilogrammes par centimètre carré. L'écartement maximum des pannes était de 2 mètres 50 ;



M. G. Bordiau
Architecte du Commissariat général du
Gouvernement et du
Commissariat général de la section Belge.

Dans le début l'entreprise pour la construction des bâtiments comprenait la fourniture en location du matériel pour plus de 7 hectares de galeries. On prit la résolution de confier le travail aux trois plus puissantes sociétés industrielles du pays.

C'était d'abord la *Société John Cockerill* de Seraing — puis la *Société Métallurgique* de Bruxelles et la *Société Internationale* de construction (Rolin et Co) de Braine-le-Comte.

Par suite de demandes nouvelles d'admission le nombre de 7 hectares fut porté à 9 hectares.

Voici comment se répartissait la division des surfaces à couvrir entre les trois sociétés prédites :

Les locaux devaient être

4° *Boiserie*: a) *Planchers* en planches de sapin, non rabotées, de 4/4 d'épaisseur, espacées de un centimètre et portées sur des gîtes de $0,18 \times 0,07$ au minimum.

Les dimensions et les dispositions des pièces de charpentes du plancher devaient être proposées par les entrepreneurs en se basant sur les données générales suivantes: 1° les neuf dixièmes des planchers des halles devront pouvoir supporter de 400 à 500 kilog. par mètre carré; 2° le dixième restant devra porter au besoin 1500 kilog. par mètre carré.

b) *Revêtements extérieurs*: en planches 4/4 d'épaisseur, rabotés au moins sur la face extérieure, assemblés à rainures et languettes pour les façades principales; en planches 4/4 d'épaisseur, non rabotées, placées en recouvrement d'au moins 4 centimètres pour toutes les autres façades;

c) *Foibles*: de toitures en planches de sapin 4/4 d'épaisseur, non rabotées, portées par des chevrons d'équarrissage et d'écartement donnés;

5° *Zinc*: Couverture en zinc à losanges n° 9 de 75 centimètres de côté. Chéneaux en zinc n° 14; raccords en zinc n° 10.

Tuyaux de descente en zinc n° 14, de 12 centimètres de diamètre au minimum; la section de ces tuyaux devait être calculée à raison de 1 centimètre carré de section par mètre carré de projection horizontale des toitures.

Les revêtements en bois exposés à l'ouest et au sud-ouest devaient être recouverts en losanges, comme les toitures;

6° *Vitrage*: Verre double épaisseur placé à double mastic avec recouvrement de 0,02 centimètres; emploi de gouffles en bois et d'agrafes en plomb.

Telles étaient les conditions générales et les points principaux du programme que devaient remplir les trois Sociétés concessionnaires de cette grande entreprise.

La condition essentielle de l'entreprise était la fourniture en location, entretien compris, jusqu'au 1^{er} mars 1886, de tous les matériaux entrant dans la construction. Passé ce délai, les entrepreneurs reprendront possession des ouvrages et auront à remettre les terrains dans leur état primitif.

Avant le commencement des travaux, au mois de juin 1884, les 22 hectares, occupés actuellement par les bâtiments et les jardins de l'Exposition, constituaient un quartier à bâtir, avec son réseau de rues, ses égouts, ses canalisations d'eau et de gaz; l'aspect général du terrain était donc celui-ci: des rues (cote moyenne de niveau + 6.50) séparées par des terrains vagues en contre-bas de 2 mètres environ.

I. — LA GALERIE DES MACHINES.

Elle couvre un espace de 170 m. de longueur sur 106^m875 de largeur, soit 18,168,75 m. carrés.

La galerie se compose de cinq travées parallèles juxtaposées, chacune ayant une portée de 21^m375 et une longueur de 170 mètres. — Les travées extrêmes et celle du milieu ont une hauteur de 11 m. mesurée du plancher à la naissance des fermes.

La deuxième et la quatrième travée sont surélevées à la hauteur de 17 m.

Les colonnes sont espacées de 10 m. et elles sont établies sur des piliers en maçonnerie. Leurs pieds qui sont en fonte se trouvent sous le plancher afin de ne gêner en rien la circulation du public. Les colonnes se composent de deux fers L¹ réunis par des semelles, suffisamment écartés pour laisser place au passage d'un tuyau en zinc pour l'écoulement des eaux pluviales; cette section des colonnes leur donne une grande rigidité latérale, ce qui est fort important avec leur grande hauteur. — En même temps, c'est une construction légère, et elle dissimule très heureusement l'aspect toujours déplaisant des tuyaux des eaux pluviales. La rivure des semelles est, de plus, suffisamment étanche pour tenir les eaux en cas d'accident aux tuyaux en zinc.

Un tuyau en fonte est logé dans les piliers maçonnés qui portent les colonnes. — Le tuyau en zinc pénètre dans ce tuyau en fonte, et ce dernier conduit les eaux à l'égout.

Les averse étant très fréquentes à Anvers, on a donné une large section aux tuyaux d'écoulement, soit 1 cent. carré par mètre carré de surface couverte.

Les colonnes sont reliées entre elles à la hauteur de 11 m. par une ligne de longerons horizontaux en treillis.

Les colonnes des travées élevées de 17 m. ont une deuxième ligne de longerons en treillis à cette hauteur.

Ces longerons, qui donnent à l'ensemble un aspect léger et gracieux, ne servent pas seulement à relier les colonnes; ils portent en même temps les fermes intermédiaires espacées de 5 mètres.

Cette construction, à la fois légère et solide, réduit la portée des pannes à 5m et permet de leur donner une faible section sans craindre qu'elles prennent une flèche.

Les fermes même sont du système Polonceau à cinq fiches et à entrain horizontal. L'inclinaison des arbalétriers est de 0°40 par mètre.

Les organes comprimés des fermes sont formés de cornières, les organes tendus de plats.

tirant incliné de chaque ferme est prolongé vers le bas jusqu'à la rencontre avec la colonne à laquelle il est solidement réuni. Un puissant contreventement de tout l'ensemble est obtenu par

trons en bois sont fixés aux pannes à des distances de 0m330 et portent un voligeage en planches de 25 mm d'épaisseur sur lequel se place la couverture en zinc à losanges de 0m75x0m75.

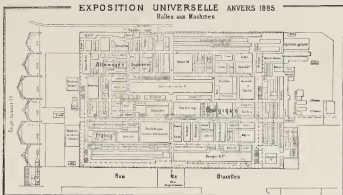
Cette couverture s'étend jusqu'au faîtage des travées élevées, elle s'arrête à l'avant-dernière panne aux travées basses, pour y être remplacée par un vitrage supporté par des fers à distancés d'axe en axe de 0m33. Ce vitrage a une inclinaison de 0°60 par mètre. Les vitres sont en verre mat, d'épaisseur double; ils ont environ une longueur de 0m65.

Une passerelle avec garde-corps est établie au haut des versants afin de permettre l'entretien du vitrage et de faire des réparations éventuelles.

On a établi, au bas du vitrage, un chenal intermédiaire recouvert de zinc plat, recourbé vers l'intérieur tout spécial. Les halles se terminent là par des parois en planches ayant jusqu'à 21 mètres de hauteur au milieu des halles élevées, et offrant une surface très considérable à la pression du vent. Pour s'opposer à cette pression, on a divisé les parois en plusieurs panneaux, à l'aide de forts montants verticaux en treillis.

Ces montants sont, en bas, solidement fixés à la fondation, et en haut, ils correspondent aux nœuds de la dernière ferme. Cette ferme est reliée à la voisine par un fort contreventement et par les pannes. Les deux fermes, ainsi reliées, forment une sorte de longeron de pont mis à plat et transmettant l'action du vent jusqu'à la file des colonnes, de manière que tout l'ensemble résiste à la poussée du vent reçu par la paroi terminale de la halle.

Les montants verticaux qui forment ainsi l'ossature du bout de la halle, étant en treillis, ne lui enlèvent pas son caractère de légèreté et rompent la monotonie qu'une surface terminale unie n'aurait pas manqué de présenter.



Le premier là, ce qui est important à Anvers où il y a souvent des vents très forts et même des tempêtes. La position des pannes qui sont en fers correspond exactement aux nœuds des fermes. Les che-

rieur pour recueillir, en même temps, les eaux de condensation. Ce chenal communique avec celui établi au pied des versants à l'aide de tuyaux en zinc de 160 mm de diamètre.

Les halles, autant les basses que les hautes, sont encore éclairées par des vitrages verticaux de 4 mètres de hauteur.

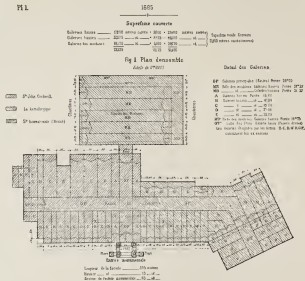
La construction des bouts à pignon des halles a demandé un soin spécial. Les halles se terminent là par des parois en planches ayant jusqu'à 21 mètres de hauteur au milieu des halles élevées, et offrant une surface très considérable à la pression du vent. Pour s'opposer à cette pression, on a divisé les parois en plusieurs panneaux, à l'aide de forts montants verticaux en treillis.

Pont. — La galerie des machines communique avec les halles de l'industrie par un pont jeté au-dessus de la rue de Bruxelles, dont il fallait laisser le passage libre. Ce pont est à 3^m80 au-dessus du niveau des halles et on y arrive du côté des galeries de l'industrie par un large escalier. Profitant de cette différence de niveau, exigée par les circonstances locales, on a fait déboucher le pont sur une estrade qui court tout le long de la première halle aux machines et embrasse une partie des côtés où des escaliers permettent de descendre dans les halles aux machines.

La largeur de cette estrade est de 4 mètres, sauf à l'endroit du

— Il n'y a là aucun organe inutile, aucun dont le but serait douteux, aucun dont les fonctions et les efforts auxquels il doit résister ne soient parfaitement définis.

LES HALLES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS



point où elle est de 6 mètres. Là elle forme un vaste balcon d'où on peut embrasser d'un coup d'œil toutes les halles aux machines et jour du spectacle saisissant des nombreuses machines en marche.

Nous nous permettons d'appuyer sur la conception absolument correcte de toutes les parties de cet édifice, qui réunit la légèreté à la solidité, et sur l'exécution remarquablement soignée de toute la construction.

II. — HALLES DE 10 ET DE 15 MÈTRES DE PORTÉE DANS LA GALERIE DE L'INDUSTRIE.

Le système de construction de ces halles est analogue à celui de la galerie des machines et tout ce que nous y avons dit se rapporte également à ces halles.

Le niveau général du plancher des halles devant être établi à la cote 7^m30, les montants des charpentes reposent sur plus de 800 piliers en maçonnerie de hauteurs variables rachetant les différences de niveau provenant de la configuration du sol.

La galerie des machines, dont le plancher est établi à la cote 6^m80, occupe seule un terrain sensiblement de niveau (cote 6^m50); elle s'étend jusque dans la gare du Sud dont elle occupe certaines voies : cette disposition a l'avantage de simplifier et de faciliter considérablement l'arrivée à pied d'œuvre des produits.

Une partie des fondations se trouvant à l'emplacement des anciens fossés de la citadelle — fossés remplis de vase et remblayés — ont dû être établies sur pilots, vu la résistance absolument nulle du sol.

Examinons maintenant comment étaient réparties les surfaces à couvrir des halles de l'Exposition, entre les sociétés Cockerill, La Métallurgique et Internationale.

La Société La Métallurgique de Bruxelles était chargée de construire et d'établir les 32,000 mètres carrés de galeries s'étendant à droite de celles faisant face à l'entrée principale.

Les galeries basses ont des portées de 10, 15, 20 et 25 mètres, l'écartement des montants est de 10 mètres, celui des fermes de 5 mètres. Les montants des charpentes sont composés de deux poutrelles, percées seulement de quelques trous à leur extrémité supérieure pour l'attache des longerons et des fermes; les deux poutrelles sont réunies par des agrafes en fer plat posées à chaud de distance en distance; l'écartement intérieur est maintenu par des entretoises en fonte de forme convenable.



Façade monumentale de l'Exposition universelle d'Anvers.

Le pied du montant s'emboîte, sans assemblage, par boulons ou rivets, dans un sabot en fonte présentant en creux le profil des deux poutrelles.

Les fermes de la *Métallurgie* (galeries basses) sont toutes du type Polonceau articulé, à une bielle. L'arbalétrier et les bielles sont formées d'une seule poutrelle; les tirants et entrails sont en fer rond. Les boulons principaux d'articulations et d'attaches sont en acier.

En outre, les montants écartés de 10 mètres, reçoivent un longeron treillis de 1 mètre de hauteur qui reçoit en son milieu la ferme intermédiaire.

Les pannes sont en poutrelles; l'assemblage de la panne sur l'arbalétrier se fait de la façon suivante: une équerre, sur laquelle viennent se boulonner, bout à bout, les extrémités de deux pannes consécutives, est fixée à l'arbalétrier au moyen de crapauds en fer qui prennent sous le bourlet de la poutrelle; cette disposition est analogue à celle employée pour la voie Hillf (rail sur longrine en fer); elle a pour but de laisser l'arbalétrier intact et de ne pas le déformer par des trous inutiles.

Le faible poids de la construction est digne de remarque; y compris les colonnes et les fers de vitrage, galerie haute de 25 mètres de portée (fermes Polonceau), de 14 mètres de hauteur libre et de 60 mètres de longueur; à droite et à gauche de cette galerie, des galeries basses de 20 m. servent de déchargements.

Quant à la *Société Internationale* (Rolin et C^o), de Braine-le-Comte, il lui était réservé 27,800 m. carrés à construire. Cette société a établi les trois galeries hautes dans l'axe de l'entrée principale et toutes les halles se trouvant à gauche de ces dernières, sauf les galeries de 10 et 15 mètres (construites par la Société Cockerill).

Passons aux *Galeries hautes*: pour toutes les galeries principales (14 mètres de hauteur sous entrait) les montants sont écartés de 5 mètres et supportent directement la ferme; cette dernière est une ferme cintrée, dont le diagramme figure à notre planche; le rayon du cintre est de 14^m60. Tous les éléments de cette ferme sont rivés; les pièces comprimées (arbalétriers, contre-fiches et cintres) sont formés de 2 cornières; les parties étendues sont composées de fers plats.

Nous n'avons rien de particulier à signaler pour cette ferme, si ce n'est son aspect léger et hardi.

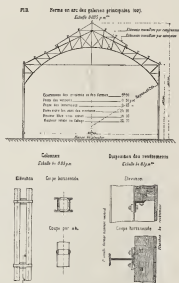
Quant à la salle des fêtes, d'une superficie de 3,600 mètres carrés, elle se compose d'une éléments rivés. L'arbalétrier est formé de fers **L** adossés. Les bielles sont en cornières; les tirants et entrails en fers plats. Les pannes sont en poutrelles.

La disposition des montants (deux poutrelles agrafées) est sensiblement la même que pour les charpentes de la *Métallurgie*: le pied des deux poutrelles, réuni par des goussets rivés, est boulonné sur un sabot en fonte.

La Société Rolin avait à construire la partie surélevée (22 mètres de hauteur libre) se trouvant à l'intersection des deux galeries principales qui se coupent à l'angle droit; ce dôme se compose de quatre demi-fermes (type des fermes cintrées) et de quatre fermes d'arêtier s'assemblant au centre de la construction.

Le montage des charpentes métalliques s'est fait entièrement au moyen de chèvres; la configuration du terrain, à cause des fortes différences de niveau, ne permettait pas l'emploi d'échafaudages roulants.

Disons quelques mots des *boiseries* de l'Exposition. Toutes celles-ci pour les trois sociétés précitées, ont été entreprises par les mêmes entrepreneurs: MM. Wouters-Dustin et Masson, de Bruxelles; les boiseries des toitures (chevrons et voliges) sont conformes aux conditions imposées par le cahier des charges; les chevrons se trouvent fixés sur les pannes au moyen d'agrafes spéciales en fer qui sont clouées sur le bois et saisissent le dessous du bourlet de la poutrelle.



Les revêtements sont composés comme suit : des bouts de cornières en fer sont fixés sur les montants verticaux de la charpente; ces équerres sont fixées sur les poutrelles montantes au moyen d'un assemblage à crapauds analogue à celui des pannes sur les arbalétriers; sur ces cornières viennent se boulonner des gîtes posés à plat et enfin sur ces derniers se clouent les planches de revêtement; de cette façon, on ne perce et on ne déforme pas les fers; d'un autre côté, les bois peuvent être laissés à longueur commerciale et être réemployés.

Les planchers sont construits comme suit : des poteaux, de hauteur variable suivant le profil du terrain, reposent à leur pied sur une longrine supportée par des semelles transversales encastées dans le sol; la tête du poteau est saisie par deux moises boulonnées; sur ces moises viennent reposer les gîtes sur lesquels se clouent les planches; des

c'est que toutes les constructions de fer et de bois sont combinées de façon à ce que les matériaux restent intacts tout en conservant les garanties de solidité prescrites.

Ces constructions, de l'avis unanime, sont sous ce rapport de véritables types de halles construites économiquement.

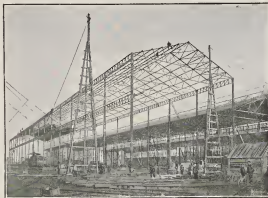
Une autre construction bien importante incombait à la Société Métallurgique : nous voulons parler du grand portique d'entrée entièrement métallique, simplement garni d'un revêtement en planches, qui en suit presque exactement tous les contours.

Ce monument provisoire, gracieux et hardi, mesure 68 mètres

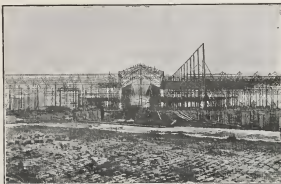
Dans ces conditions le monument présente une fois et demie les dimensions correspondantes de l'Arc de triomphe de l'Étoile, à Paris.

Les assemblages de l'ossature métallique sont combinés de manière à permettre l'utilisation des matériaux sans grand déchet, et à leur laisser la plus grande partie de leur valeur, après démolition.

Relativement à la masse de l'ouvrage et à la solidité qu'il convenait de lui donner pour résister aux



Partie des Halles construite par « La Métallurgique »



Partie des Halles construite par la Société Internationale (Rolin et C^e) de Braine-le-Comte

Un détail qui ne manquera pas de frapper les spécialistes en ce qui concerne les constructions métalliques des Sociétés Rolin et de la Métallurgique.

de hauteur. Il est surmonté d'une sphère de 10 m. de diamètre. Le portique a une ouverture de 21 m. sur une hauteur de 25 mètres. Deux piliers de 54 m. de haut se dressent à droite et à gauche à une dizaine de mètres du corps principal.

La largeur totale de l'ensemble du portique monumental est de 66 mètres avec une hauteur de 68 m.

violentes bourrasques qui se déchaînent fréquemment sur l'Escaut, et peuvent atteindre 150 kilos de pression par mètre carré, le poids du fer employé dans cette construction, soit environ 450 tonnes, est fort réduit.

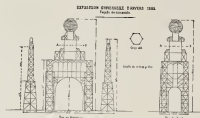
On a eu l'heureuse idée d'installer un ascenseur hydraulique, système Easton et Anderson dans un des pieds-droits du portique. Cet ascenseur est fait pour monter les visiteurs à l'Exposition jusqu'au balcon du grand portique, c'est-à-dire à une élévation de 30 mètres du sol. — Le principe de cet appareil est celui appliqué aux quatre ascenseurs établis au nouvel Hôpital de la ville et à un très grand nombre d'ascenseurs construits par la Compagnie Easton & Anderson pendant 20 ans dans divers bâtiments publics, hôpitaux, hôtels et maisons particulières à Londres et autre part.

L'ascenseur de l'Exposi-

tion. Le sondage du puits qui reçoit le cylindre de l'appareil a été fait par Erborn. L'appareil à double courant d'eau employé dans ce système a permis d'enfoncer un tube en tôle de 0^m.50 de diamètre à travers une épaisseur de 17 mètres de sables mouvants.

quoique le sondage se faisait entre les quatre colonnes de la lourde charpente en fer déjà construite.

Fonctionnant à basse pression, ces ascenseurs sont surtout d'un emploi facile et économique dans des villes comme Anvers où la pression constante de la distribution d'eau fournit la force motrice à très peu de frais. — A Anvers, les appareils peuvent être raccordés directement aux tuyaux-mères de la distribution d'eau sans exiger l'installation d'une pompe à pression ou d'un réservoir. — A la pression normale de la ville la consommation d'eau est également minime, puisqu'un demi-mètre cube suffit pour donner un poids de 1000 kilos à une hauteur de 10 mètres; ce qui revient, d'après le tarif de la Société des Eaux, à une



tion est mis en mouvement par la pression directe de la distribution d'eau de la ville.

— La tige, qui a un diamètre extérieur de 190^m est en acier laminé et creuse. A la pression de 4 atmosphères, l'ascenseur peut élever un poids de 1000 kilos, la consommation d'eau par chaque voyage étant de 800 litres.

Le système du baron O. Van d'enfoncer un tube en tôle de d'aucun éboulement ne s'est d'écoulement de 20 centimes seulement, chiffre auquel nulle main-d'œuvre ne peut faire concurrence. — Dans les usines ou les fabriques qui se servent déjà de l'eau de la ville pour l'alimentation des chaudières, etc., les frais d'exploitation de l'ascenseur peuvent se réduire à zéro, l'eau qui procure la force motrice servant ultérieurement aux besoins de l'établissement.

La construction des ascenseurs de la Compagnie Easton & Anderson est telle, que tout accident est impossible. Toutes les parties mobiles importantes des appareils sont en acier et les attaches sont au moins en double.

De chaque côté du portique s'élève un phare dont la partie inférieure est consacrée à un salon d'auditions téléphoniques.



Le grand Portique d'entrée, construit par la Société « La Métallurgique »

Dans le phare de gauche sont installés les appareils de transmission téléphonique de Van Rysselberghe, qui relient le Waux-Hall de Bruxelles à l'Exposition; dans le phare de droite sont installés les appareils du docteur P. Ochorowicz.



LE PARC



ous l'avons constaté souvent : ce qui frappe le visiteur qui a franchi le guichet, c'est le grandiose dans l'exigu.

Les jardins occupent une espace restreint et cependant ils encombrent convenablement — disons agréablement — l'ensemble des constructions. D'autre part, le portique d'entrée donne au palais de l'Exposition un cachet original, qui ne manque ni d'élégance ni de grandeur.

Chacune des précédentes Expositions Universelles évoque l'image d'un édifice autour duquel se groupent les souvenirs et les impressions; c'est pour le grand nombre tout ce qui reste de la « Great exhibition. »

Pour Anvers aussi, le portique sera l'impression survivante de l'Exposition. L'œuvre a soulevé plus d'éloges que de critiques; la conception est hardie et l'effet saisissant. Aussi les Anversois cherchent-ils les moyens de conserver un monument

qui immortalisera un événement glorieux pour la métropole du Commerce et des Arts.

De chaque côté du grand portique, de superbes cascades déversent leurs eaux écumantes à travers les rochers artificiels et répandent dans l'atmosphère une fraîcheur bienfaisante. — Ces enrochements sortent des ateliers de la maison Blaton-Aubert dont le nom est aujourd'hui populaire. On ne saurait imiter la nature avec plus d'art et d'illusion. Les bassins dans lesquels viennent rouler les flots battus de la cascade sont en pierre moulée, comme le grand bassin avec jet d'eau qui s'étale en face de l'avenue du Sud, pierre d'une solidité à toute épreuve à laquelle le moulage donne aisément des formes variées.

De ci, de là, nous remarquons encore, éparpillés dans le jardin, les enrochements des Pulsomètres, la belle grotte du Marteau-Pilon, les enrochements du Marteau-Pilon de la Société Cockerill, un petit parc aux hultres, des aquariums, etc.

Dans un ordre d'idées plus artistique, nous remarquons de nombreuses statues, telles que le Faune, le Gladiateur et tant d'autres, des lions et des cerfs que M. Blaton-Aubert a disséminés un peu partout et qui donnent aux jardins de l'Exposition l'aspect d'un véritable salon de sculpture.

Parmi les statues de M. Blaton-Aubert, exposées dans les jardins, le *Triomphe de la Lumière* par Wiertz, attire le plus particulièrement l'attention.

Le Parc de l'Exposition s'étend sur la surface d'un long triangle, en avant de la façade.

Le problème à résoudre n'était pas des plus faciles : n'ayant à sa disposition qu'un terrain de dimen-

sions restreintes, et un laps de temps très limité, il s'agissait de faire grand, de faire vite, et d'éviter autant que possible l'idée d'encombrement que devait faire naître la multiplicité des constructions à y établir.

Ici encore le talent et l'intelligence ont été à la hauteur de la tâche; tout le monde a pu admirer ces vertes pelouses où les massifs de roses et de fleurs aux mille couleurs et aux senteurs embaumées, formaient un cadre frais et riant à ces constructions d'aspects si divers et de formes si variées. Le goût et la fantaisie des exposants les avaient établies comme au hasard, le long d'avenues, artistiquement tracées, offrant au visiteur une promenade des plus intéressantes et des points de vue charmants.

D'ailleurs, la réputation de l'habile architecte de jardins, M. Fuchs, n'est plus à faire. C'est à l'œuvre qu'on juge l'artiste et il nous suffira de citer, du même maître, le Parc d'Anvers, qui est un chef-d'œuvre de disposition et de plantation. *Ab uno disce omnes*

Le jeu des cascades est activé par des pulsomètres de divers systèmes; la cascade de gauche par le pulsomètre système « Koerting, frères »; celle de droite par le pulsomètre système « Neuhaus », qui fait fonctionner également le jet d'eau du grand bassin. C'est toujours la même eau, tour à tour aspirée et retoulée, qui s'élève et retombe.

L'emploi du *Pulsomètre* tend à se généraliser de plus en plus, aussi croyons-nous utile d'en parler ici avec quelques détails.

Le *Pulsomètre* sert dans toutes les industries à élever des liquides chauds ou froids, même épais, ou contenant des corps solides, pâte à papier, sable de rivière, acides, huiles, goudron, etc. Il s'emploie encore comme pompe d'épuisement ou d'alimentation, pompe pour navires, fontaines, etc.

Il fonctionne sans pistons, au moyen de la condensation et de la force vive de la vapeur; cette vapeur était fournie, à Anvers, par une chaudière placée derrière la galerie des machines, au moyen d'un tuyau de près de 450 mètres de longueur. Il suffisait, pour mettre l'appareil pulsomètre; son nom est resté inconnu. Un autre Américain, Hall, poursuivit cette idée et chercha à l'appliquer pratiquement.

Il vendit ses brevets anglais à *MM. Neuhaus* et *Hodgkin* et se rendit en Allemagne, où il commença à fabriquer des pulsomètres. Le succès ne répondit pas à son attente et ce ne fut réellement que quand la maison *Koerting frères* s'occupa de cette industrie, que la vogue du pulsomètre se répandit rapidement.

Des milliers d'appareils *Koerting* sont actuellement en usage; celui qui a figuré à l'Exposition d'Anvers en démontre l'excellent fonctionnement.

Le pulsomètre *Koerting* a pour qualités principales une grande sûreté et une grande régularité d'action, et de plus, une grande durabilité; sa construction est simple et d'un entretien facile; à ces divers titres, il convient particulièrement pour les châteaux-d'eau des stations de chemin de fer; il est fort employé également dans l'industrie et il n'est guère d'établissement d'une certaine importance, qui ne puisse utilement s'en servir.

Le pulsomètre *Koerting* jouit d'une réputation méritée et peut lutter, avec avantage, contre les appareils de ce genre les plus parlés.

A *MM. Neuhaus* et *J. C. Hodgkin* revient aussi l'honneur d'avoir su apprécier le mérite et prévoir l'avenir de cette invention.

Les premiers pulsomètres de construction européenne furent fabriqués par ces Messieurs à Londres



M. Fuchs
Architecte de Jardins



Vue générale du Parc vers le jour de l'ouverture de l'Exposition (3 mai 1885).

en 1873. Plus tard M. Neuhaus se fixa à Berlin et y fonda en 1880, sous la raison : *Deutsch-Engl. Pulsometer-Fabrik M. Neuhaus* une usine, dont la réputation s'étendit rapidement.

Une description de cet appareil, donnée par un journal technique, priva M. Neuhaus du droit de brevet d'invention dans les États Allemands; aussi vit-on surgir promptement de toutes parts des fabriques de Pulsomètres; mais la fabrique de M. Neuhaus brilla toujours au premier rang, grâce à la supériorité de ses appareils.

On peut voir fonctionner entre autres, un pulsomètre « Neuhaus » dans les mines d'ambre de MM. Stantien et Becker à Palmoicken; il y soulève l'eau à lui seul, à une hauteur de 45 mètres; ce résultat n'a été obtenu par aucun autre système.

Les mérites incontestables de ces appareils, constatés par des expériences nombreuses, s'est affirmé mouvement des voyageurs à une certaine importance, on est sûr de rencontrer une succursale de la maison-omni.

Comme le prouve l'illustration ci-contre, l'agence était représentée à l'Exposition d'Anvers et là encore elle sut remplir ses multiples fonctions, à la satisfaction de tous ceux qui eurent recours à son office.

Le représentant de la maison parlait couramment comme tous ses confrères, le français, l'allemand, l'italien et l'anglais et se mettait obligeamment à la disposition du public pour l'échange des monnaies étrangères et la vente des billets de parcours, ainsi que pour tous les renseignements désirables concernant les meilleurs hôtels, les heures de départ des trains et des steamers, etc., etc.

Il n'y aurait eu qu'à voir l'affluence journalière de visiteurs au kiosque de Th. Cook, pour être persuadé que ce pavillon constituait une des installations les plus utiles du Parc de l'Exposition.

La maison J. W. Hoesgen, fondée en 1760, a été l'un des principaux facteurs dans la promotion de cette vogue et de ces succès. Les chefs actuels de la maison, MM. W. et R. Hoesgen,



Pulsomètre Koering frères, Paris



Pulsomètre Neuhaus, Berlin

une fois de plus à l'Exposition d'Anvers, où le Jury leur a décerné la seule médaille d'Or attribuée aux Pulsomètres.

Ajoutons que la maison Karcher et Mullenhoff, à Anvers, est chargée de la vente exclusive du Pulsomètre Neuhaus en Belgique; elle fait aussi l'exportation d'installations complètes avec tuyauteries, chaudières, etc., le tout garanti sous le double rapport du fonctionnement et du rendement.

A gauche de l'entrée principale le regard est frappé en premier lieu par un nom qui se rencontre dans toutes les expositions.

Hic et ubique, telle devrait être la devise de la fameuse firme Thom. Cook and Son, agence internationale de billets circulaires.

Dans toutes les villes, où le regard est frappé en premier lieu par un nom qui se rencontre dans toutes les expositions.

Une autre construction, très originale celle-là, de cette partie des Jardins, était le joli pavillon de J. W. Hoesgen de Traben, qui rappelle très exactement les chalets que l'on rencontre à chaque pas dans la vallée de la Moselle.

Ici, comme là-bas d'ailleurs, le pavillon ne servait que de prétexte à la dégustation des excellents crus récoltés sur les coteaux qui bordent la charmante rivière.

La renommée des vins de Moselle date de loin; il y a deux siècles, nos pères en approvisionnaient déjà leur table et, depuis cette époque, la faveur dont ils jouissaient n'a fait que grandir.

La maison J. W. Hoesgen, fondée en 1760, a été l'un des principaux facteurs

continuent à se maintenir au niveau des premières maisons de Vins et de Mousseux du continent, par l'excellence des produits qu'ils exportent dans toutes les parties du globe.

Ces succès sont attestés par les nombreuses distinctions que la maison a remportées dans les différentes Expositions.

A Amsterdam notamment, elle figurait Hors Concours (membre du Jury) et à Auvers ses produits ont obtenu la plus haute récompense décernée, la Médaille d'Or.

Deux pas plus loin, la Compagnie Internationale des Wagons-Lits a fait une exhibition doublement pratique en ce qu'elle montrait aux visiteurs le luxe et le confort de ses voitures et le soin que met la Compagnie à satisfaire aux besoins gastronomiques des voyageurs.

Sous un auvent se trouvait installé un train complet, comprenant un wagon-lits, un wagon-salon-bar, un wagon-restaurant et un fourgon approvisionné pour les besoins d'une série complète de voyageurs. Cette exhibition a eu un succès marqué, car les consommateurs se sont suivis sans interruption pendant toute la durée de l'Exposition.

La Compagnie possède actuellement 170 wagons, qui parcourent journalièrement environ 50.000 kilomètres, de l'Orient à l'Occident et du Nord au Midi. Ce moyen de locomotion commence à entrer dans les mœurs, si l'on en juge par le nombre des voyageurs transportés journalièrement par les wagons-luxe, ce chiffre s'étant élevé à 200,000 pour l'année 1883.

Mentionnons pour mémoire le pavillon des Pétales russes; nous aurons l'occasion d'étudier plus longuement ces produits et leurs dérivés, lors de la description des halles de l'industrie.

À la droite de l'entrée,



Pavillon de MM. Th. Cook & Son

le pavillon du journal *l'Indépendance Belge*, surmonté d'une Renommée, se présente tout d'abord : c'est un petit salon d'information, comme *l'Indépendance* et *la Chronique* en possèdent à Bruxelles.

À deux pas, le kiosque de la Compagnie de publicité, du même modèle que celui occupé par MM. Cook & C^o; ces deux pavillons sont munis, à l'étage, de puissants foyers avec réflecteurs, servant à projeter la lumière électrique sur la façade monumentale.

À côté, contre la clôture, la ferme du Manitoba, exposée par le *Canadian Pacific Railway*, puis, un pavillon de tir, où de nombreux amateurs ont pu juger du mérite de la carabine Larsen.

Vient ensuite un chalet très intéressant, exposé par MM. Nilsen Mathiesen & C^o de Fredrikstad. Ce chalet, entièrement construit en bois de sapin de Norvège, dans les ateliers des experts, a été monté sur l'emplacement qu'il occupe. Toutes ses parties s'ajustent et sont assemblées par des vis, de sorte qu'il peut être monté et démonté avec la plus grande facilité, sans détérioration aucune.

Cette construction, très commode et fort élégante, se compose, au rez-de-chaussée, auquel on a accès



Pavillon J. W. Huesgen, Traben

par un joli perron, de deux pièces et d'un bel escalier conduisant à l'étage; celui-ci se compose également de deux chambres avec un spacieux balcon. Ce genre de construction convient surtout pour pavillon de chasse, chalet aux villes d'eau, villa de campagne et, en général, pour toute habitation provisoire.

Au rez-de-chaussée est exposée une collection d'échantillons de bois sciés et ouverts de toutes dimensions; elle permet de se rendre compte de la supériorité du travail de la maison Nilsen Mathiesen & C^e; cette maison n'occupe pas moins de deux cents ouvriers, répartis dans ses vastes ateliers de sciage et de rabotage.

Un exposant qui ne se plaindra pas de sa participation à l'Exposition d'Anvers, c'est M. Grüber, dont le restaurant, supérieurement dirigé par M. Cordemans, était à de certaines heures littéralement pris d'assaut par le public; celui-ci non plus ne s'est pas plaint. Touchant accord! Tout le monde a donc été content; une fois n'est pas coutume. La vogue du restaurant Grüber est d'ailleurs pleinement justifiée; sa situation est excellente — sa bière délicieuse — sa cuisine succulente — le service bien fait et les prix modérés; c'est plus qu'il n'en faut pour réussir.

A proximité du restaurant Grüber, se trouve une grotte à double étage

où l'on déguste, au choix, du vin du Rhin ou de la Moselle, à fr. 0,50 le 1/4 de litre; de la terrasse supérieure de cette grotte on jouit d'une belle vue sur le Parc et on se trouve aux premières loges pour écouter les Concerts.

En quittant la grotte, nous laissons à gauche un petit pavillon de dégustation de cigares et nous arrivons au restaurant Viennois, tenu par M. A. Teweke, où les dames d'Anvers se donnaient rendez-vous pendant les heures chaudes de l'après-midi et se livraient en plein air à d'aimables causeries, en dégustant d'excellentes glaces; ces palabres remplaçaient avantageusement pour elles, les réunions dites *Cafés de dames*.

L'affluence des visiteurs à l'Exposition était assez grande pour que le restaurant Teweke n'eût pas trop à souffrir de la concurrence de son voisin Grüber.

Un peu plus au centre du jardin s'élevait le pavillon Xavier. Une large marquise, développée



Restaurant Grüber

Ce petit édifice est recouvert en chaume, comme il convient à un établissement rustique, et affecte



Pavillon Russe.



Chalet Norvégien

d'un soleil trop brûlant. De délicieuses bières glacées achevaient de rafraîchir le promeneur altéré.

On y débitait les bières dites de *Pilsen* et de *Munich*, sortant des grandes brasseries de MM. Mûser frères de Langendree. Ces produits ont été fort appréciés et font honneur à la maison.

MM. Mûser frères s'attachent spécialement à fabriquer des bières propres à l'exportation; ils y obtiennent un réel succès dont témoignent les nombreuses commandes qui leur parviennent des contrées les plus éloignées.

Contre la clôture est située la *Laiterie Anversoise* (Antwerpse Melkinrichting) dont les belles vaches font la joie des *babies*.

la forme d'un chalet suisse. Les vaches ont des boîtes très soignées avec leur nom, Fien — Beth — Lena — Dina, inscrit en tête.

Les jolies laitières portent le costume pittoresque des paysannes de la Campine, grand bonnet avec dentelles et bras nus jusqu'au coude. A droite et à gauche du comptoir, deux énormes vases en cuivre jaune, brillants comme de l'or, contiennent le lait, maintenu froid par d'abondantes provisions de glace.

Notre promenade nous conduit maintenant devant le bâtiment de la boulangerie Anversoise. Ce pavillon, construit en style Renaissance par l'Association, l'exquise délicatesse des produits et la libre surveillance de leur préparation, obtient par cette intéressante exhibition.

Si nous pénétrons dans l'atelier, nous y voyons réunis tous les derniers perfectionnements que la science a mis à la disposition du travailleur. Il nous paraît utile d'entrer à ce sujet dans quelques détails qui ne pourront manquer d'intéresser le lecteur.

La séparation du foyer est une de celles dans lesquelles cette tendance s'est le plus vivement l'on y a réalisés dans ces derniers temps sont considérables.

On a essayé successivement diverses améliorations pour obvier aux inconvénients des anciens fours, et notamment, la séparation du foyer et de l'âtre, l'emploi d'un combustible plus économique (tourbe, houille, etc.), le remplacement du four en briques par le four en fer, la construction d'âtres mobiles, etc.

Les fours qui jusqu'à présent ont donné les meilleurs résultats, sont les fours à eau chaude.

Des fours de ce système, pression de la vapeur d'eau.



Grotte Hoffmann



Restaurant Viennois



Pavillon Xavier, Musier frères, Langendreer

Le four est en outre entièrement entouré de

tion des Patrons boulangers d'Anvers, renferme une large boutique, un bureau et un atelier. C'est là que sont fabriqués et débiés, sous la raison sociale Ch. De Smecht et C^e, les mille petits pains plus appétissants les uns que les autres et que tous les visiteurs de l'Exposition ont voulu admirer et déguster. La boutique est un vrai temple édifié par la purification à l'appétit; impossible d'y pénétrer sans faire un sacrifice volontaire à ce dieu familial.

L'affabilité du personnel, voilà le secret de la vogue

Une des caractéristiques des temps modernes est la tendance à la production industrielle de tous les produits nécessaires à la subsistance de l'homme.

Les avantages de ce système sont, une augmentation considérable de la production et une diminution notable de la main-d'œuvre.

L'industrie de la boulangerie fait sentir, et les progrès que sortant des ateliers de construction de Borbeck, ont fonctionné à la boulangerie Anversoise pendant toute la durée de l'Exposition.

Dans ces fours le foyer est séparé de l'âtre. Le chauffage se fait au moyen de 60 tuyaux en fer forgé, disposés sur deux plans, au-dessus et au-dessous du four, et sur toute la longueur de celui-ci. Ils débouchent par une de leurs extrémités dans le foyer en briques réfractaires. Un pyromètre et un manomètre, placés devant le foyer, permettent d'exercer un double contrôle sur la chaleur du four et sur la maçonnerie, et fermé par un

tiroir à contrepois, construit en substance mauvaise conductrice de la chaleur. L'âtre en fer est mobile et placé sur 6 rouleaux, posés sur des rails qui se prolongent en avant du four pour permettre le placement des pains sur l'âtre, à l'extérieur.

Ces fours, employés principalement dans les boulangeries militaires, mais dont l'usage se généralisera bientôt, offrent les avantages suivants :

Le chauffage est rapide et facile, et peut se faire à l'aide d'un combustible quelconque.

Le four peut être maintenu, pendant un temps indéfini, à une température uniforme, ce qui permet d'en faire une exploitation continue, assure une cuisson égale et permet la production du pain de toute espèce ainsi que de la pâtisserie.

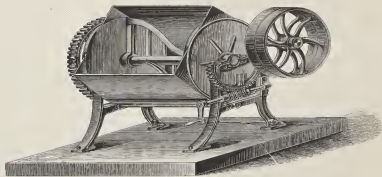
De plus, l'âtre mobile et complètement séparé du combustible, rend l'approvisionnement commode et écarte toute

ment de leur montage, ainsi que de la tourniture de tous les matériaux et accessoires. La maison construite encore des fours doubles, avec deux âtres superposés. Quelquefois l'âtre inférieur seul est mobile.

Ces fours doubles sont chauffés au moyen de 3 ou 4 rangées de tuyaux, et l'on peut obtenir, à volonté, une chaleur uniforme pour les deux âtres ou une température moindre pour l'âtre supérieur.



Laiterie Anversoise (Bal et C^e)



Machine à mélanger et à pétrir la pâte

Les progrès de la mécanique ont été également utilisés avec succès au remplacement, par le travail des machines, du pénible labeur du mélange et du pétrissage de la pâte.

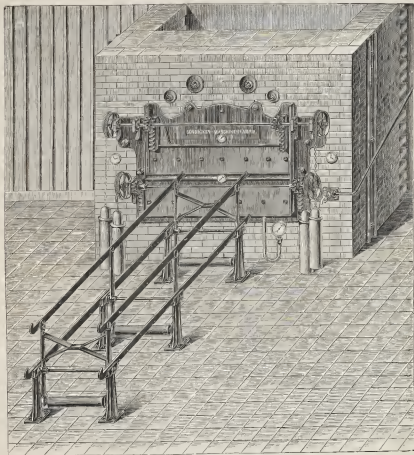
Ce travail qui, il y a une dizaine d'années, était encore fait à l'aide des mains ou des pieds, constituait la partie la plus fatigante du dur métier de boulanger, et les légendaires « bras athlétiques » du garçon boulanger étaient acquis par lui au prix de sueurs journalières.

De plus, la pâte préparée de cette manière n'offrait pas toutes les garanties désirables de propreté et d'homogénéité.

La maison Borbeck a donc résolu un problème industriel en même temps qu'humanitaire, en produisant ses magnifiques machines à mélanger et à pétrir la pâte, mue par la vapeur ou à bras, et les machines combinées à mélanger, à pétrir et à exprimer la pâte.

La farine employée par la boulangerie Anversoise provenait exclusivement de la *Compagnie française des moulins à vapeur d'Anvers et du Havre*.

Cette Compagnie, dont la création est due à l'initiative de négociants français et belges, a établi à



Four à eau chaude de Berge-Borbeck

Merxem-lez-Anvers une vaste usine travaillant journellement 1,200 sacs de blé ; au Havre une seconde usine peut travailler jusqu'à 2,000 sacs par jour.

La qualité des farines produites est supérieure, leur blancheur ne laisse rien à désirer, et le rendement en pains très fort. Ces résultats sont dus en grande partie à la supériorité du système de mouture par cylindres, perfectionné par MM. Seck frères de Bockenheim.

Dans l'usine de Merxem, le blé est pris par un élévateur dans le bateau ; un transporteur-traineur

l'amène dans les silos, en passant par une balance automatique. Il passe ensuite dans le bâtiment du nettoyage, d'où il est déversé dans le silo à blé nettoyé.

Le broyage du blé est opéré par les passages successifs sur les broyeurs, tandis que la mouture et la conversion des graux en farine ont lieu sur des cylindres lisses.

La séparation des produits se fait par des bluteries centrifuges et par des sasseurs Seck.

Le travail est entièrement automatique ; jusqu'à la mise sur wagons ou sur chariots, tout se fait sans portage.

Entre la boulangerie et l'entrée de la place du Peuple, on remarque un *Bungalow* de Ceylon, dégustation d'un thé destiné à faire la concurrence au thé traditionnel des Chinois. On y vendait aussi du café de la même provenance, mais il paraît que l'autorisation de le débiter par tasse n'a pu être obtenue.

Des deux côtés de l'entrée de la place du Peuple, s'élèvent des turbines atmosphériques, espèces de tours, de construction en apparence légère, mais qui ont résisté bravement à toutes les intempéries, même pendant la nuit du 6 octobre, alors que le vent furieux a sérieusement endommagé le Restaurant populaire, le pavillon Wolff, le Café viennois et d'autres installations encore. D'ailleurs un appareil destiné à se servir du vent comme moteur, ne peut pas déceintement se laisser démolir par lui.

L'un de ces moulins a été élevé par la Société de Construction des Turbines Atmosphériques de Paris ; l'autre appartient à M. G. Van Hecke, de Gand.

L'appareil très ingénieux de M. Van Hecke porte des voiles de 3-04 de diamètre ; il actionne une pompe aspirante et foulante, pour puiser de grande profondeur, avec cylindre souterrain, à l'abri de la gelée. Ce moulin se règle automatiquement, exposant à l'action du vent une surface plus ou moins grande, suivant l'intensité de celui-ci. Bien que mû par une force variable, il travaille donc avec une régularité parfaite ; il résiste aux tempêtes les plus violentes et est mis en mouvement par la

Les amateurs de bonnes bières allemandes trouvent à se rafraîchir au pavillon à deux étages de la Brasserie Löwenbräu de Munich.

La *Löwenbräu* est une brasserie par actions, fondée au commencement du siècle et qui, modeste à ses débuts, est parvenue de nos jours à une production annuelle de 24,000,000 de litres de bière, dont la moitié est exportée dans les différents pays du Continent et d'outre-mer.

C'est à l'initiative de M. Edmond Berger, de la firme G. Becker-Berger, que nous devons l'établissement la première *Cave de Munich* à Bruxelles en 1880, et des différentes succursales qui, depuis cette époque, tendent à détrôner nos anciens *Estaminets* dans les principales villes du pays.

Ces établissements ont rapidement rendu populaire la renommée de la *Löwenbräu*, dont les excellents produits soutiennent victorieusement la concurrence avec les autres bières étrangères.

L'accroissement constant de son chiffre d'exportation a permis à la maison-mère de donner une extension considérable à ses installations et d'y joindre une malterie qui lui donne la matière première nécessaire à sa fabrication.

Les encouragements n'ont pas manqué aux efforts intelligents de la Société, témoins la Médaille d'Or



Pavillon Brodt

moindre brise. — Il est le seul dans son genre qui s'arrête de lui-même, lorsque le travail auquel il est destiné est achevé et qui se remet en marche lorsque son action est devenue nécessaire ; on dirait d'une machine douée d'intelligence.

Ces moulins sont fort employés pour l'élevation des eaux, les irrigations, les châteaux-d'eau pour chemin de fer, machines à battre, production d'électricité, etc.

Abandonnons maintenant la clôture, que nous avons suivie jusqu'ici, et traversons le jardin en diagonale. Nous rencontrons en premier lieu le pavillon de la maison F. S. Brodt, de Bingen-s/Rhin. C'est un délicieux chalet, dédié au dieu Bacchus de la Moselle et du Rhin, et dont l'ameublement rappelle la vieille Allemagne.

obtenue à l'Exposition de Nuremberg en 1882, le premier prix à Hanovre, en 1884, et la plus haute récompense à Anvers, en 1885, où le Jury lui a décerné le Diplôme d'Honneur.

La maison Antoine Barbier, constructeur à Anvers, a exposé dans le Parc :

1° Un *Broyeur à mortier à vapeur* bien connu des entrepreneurs. — Ce Broyeur est monté sur un châssis en poutrelles, porté par quatre roues et est pourvu de sa machine avec chaudière à vapeur. — Il a l'avantage sur ceux employés précédemment, de supprimer la locomobile, dès lors plus besoin n'est de courroie, ni de fondation, en outre l'appareil en entier étant sur roues, lorsque les travaux l'exigent on peut en opérer le déplacement sans aucuns frais et les travaux achevés, il suffit d'y atteler à chevaux pour le reconduire en magasin.

Cet appareil peut donner du mortier pour 30 maçons dans des fondations et pour 40 en élévation.

2° Un *Ascenseur à main* mis en mouvement par une corde sans fin et engrenage. — La cage est équilibrée par un contrepoids et elle est pourvue d'un arrêt de sûreté avec griffes pour parer aux accidents du bris de la corde ou autres. — Un seul homme peut soulever 500 kilos.

Cet ascenseur est recommandable pour hôtels, maisons particulières et magasins divers.

3° (*Système breveté*). Assemblage de rails Vignole avec plaques de joint et plaques d'appui intermédiaires, métallique, à bouton central et crampons de côté, à l'effet d'empêcher le reculement, le déplacement des rails des voies ferrées sur les rampes et dans les courbes.

Plus loin nous remarquons une installation, qui peut se vanter de n'avoir pas chômé pendant la durée de l'Exposition ; c'est celle de l'ancienne firme *Erven Lucas Bols*, en français, les *Héritiers de Lucas Bols*, d'Amsterdam. Un pavillon très original, vieux style, attirait les regards, et des consommations de qualité supérieure flattaient le palais des visiteurs. *Retournez-y*,

le nom d'une des délicieuses liqueurs de la maison, semblait aussi en être la devise. On y retournait volontiers et on s'y attardait non moins volontiers. Ce qu'on a consommé là d'Anisettes blanche, jaune, rose et verte, et de Curaçoes de toutes les couleurs, est prodigieux.

Ce fut en 1575 que *Lucas Bols* créa, hors des fortifications d'Amsterdam, une *Distillerie d'Eaux-de-Vie* et de Liqueurs fines. Cette première distillerie était très simple ; elle consistait en une maisonnette en bois, vulgairement nommée *het Lootje*. Lorsqu'en 1612 Amsterdam fut agrandi, le terrain sur lequel *Lucas Bols* avait élevé sa modeste fabrique, se trouva compris dans la nouvelle enceinte. La maisonnette en bois fut rasée et une nouvelle usine fut construite sur le même emplacement, mais, cette fois, en briques et dans de plus vastes proportions.

En mémoire de son installation primitive, *Lucas Bols* conserva à sa nouvelle fabrique le nom de '*het Lootje*, et c'est sous cette marque que les premières liqueurs de Hollande firent leur entrée dans le monde. Leur vogue fut rapide et leur réputation est aujourd'hui universelle.

Depuis la fondation de la maison en 1575, jusqu'en 1815, le fils avait toujours succédé au père, et ce ne fut qu'à cette dernière date que, faute de descendants mâles directs, la succession sociale devint *Erven Lucas Bols*. Pendant cette longue période,



Pavillon Erven Lucas Bols

échut à la branche féminine et que la raison



Brasserie Lowenbrau, Munich

les successeurs de Lucas Bols ont continué les bonnes traditions de leur aïeul; les hautes récompenses obtenues à toutes les expositions sont là pour en témoigner au besoin. A Anvers, le jury décerna le Diplôme d'Honneur aux produits de la maison.



Pavillon Zoeten Inval

Cette firme est une des seules maisons de Reims qui tiennent à cœur d'affirmer l'excellence de ses produits dans toutes les expositions. Les maisons similaires craignent-elles la comparaison, ou croient-elles plus profitable à leur industrie de se retrancher derrière leur orgueil et leurs succès passés, pour refuser de venir prendre part à la lutte générale ?

Quoi qu'il en soit, M. Manuel, en exposant ses produits, a désiré que ses vins excellents, si fins et si délicats, fussent jugés par un Jury International et reçussent ainsi une consécration en même temps officielle et universelle.

Le succès a pleinement couronné l'effort et la maison Manuel & C^o, qui avait déjà obtenu la Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de Paris, 1878, et 2 médailles de 1^{er} ordre à Sydney, en 1879 (les plus hautes récompenses décernées aux vins de Champagne), a remporté également une Médaille d'Or à

Amsterdam, 1883, et à Anvers, 1885, pour ses vins de Champagne, Royal Manuel, Crémant, Œil de Perdrix et Caris blanche.

Arrêtons-nous un instant au ravissant pavillon construit par la Compagnie Kemmerich de Santa-Elena (République Argentine), et disons un mot de ses remarquables produits qu'elle expose.

Le premier de ses produits est l'Extrait de viande Kemmerich qui contient, sous une forme concentrée, tous les éléments solubles de la viande; l'assimilation de cet élément est très facile, et par son influence bienfaisante sur la digestion et sur les nerfs, il constitue un des éléments les plus salutaires pour les malades, en même temps qu'un des produits les plus indispensables aux cuisines modernes.

L'extrait de viande, dont la préparation date des découvertes de Parmentier et de Proust, a été

Dans le même pelouse que Lucas Bols nous trouvons le Zoeten Inval, un élégant chalet suisse où se débitent des bières nationales; puis une dégustation de vins de Champagne, où la maison Manuel & C^o, de Reims, fait la meilleure des réclames; les Américains, si experts en la matière, ne pourraient faire mieux.

L'on peut en effet déguster dans ce pavillon les différentes marques de Champagne de la maison Manuel; le débit est fait par verre et une installation mécanique permet de reboucher hermétiquement la bouteille dont on vient de se servir.

Cette



Dégustation du Champagne Manuel



Pavillon Des Frères

fabriqué industriellement et mis en vente primitivement, sous le nom d'Extrait de viande de Liebig, par M. Giebert à Fray-Bentos, qui s'était inspiré des travaux du Docteur Liebig.

Le Docteur Kemmerich, qui jusqu'à la mort de son beau-père, M. Giebert, avait dirigé l'usine de Fray-Bentos, et avait ensuite occupé une chaire à l'université de Montevideo, résolut d'essayer des procédés nouveaux

pour la fabrication de l'extrait de viande. Dans ce but, il s'adressa aux premières maisons de commerce de la Plata et d'Anvers, et, fort de leur appui, il fonda une nouvelle fabrique à Santa-Elena, sur le Rio Parana, dont la situation au milieu d'admirables pâturages, lui assurait en outre des communications faciles pour le commerce d'exportation.

La prospérité de l'établissement fut telle, qu'il fallut bientôt lui donner une extension considérable, et dans ce but fut constitué la Compagnie des produits Kemmerich, dont le siège est à Anvers.

Le professeur Kemmerich qui s'est adjoint son beau-frère, l'ingénieur W. Giebert, dirige aujourd'hui en personne la fabrique de Santa-Elena; la vogue universelle que se sont acquis ses produits, prouve que les bienfaiteurs de l'humanité récoltent parfois autre chose que l'ingratitude de leurs contemporains.

Le deuxième produit du Docteur Kemmerich, est le bouillon de viande concentré, qui diffère essentiellement de l'extrait de viande, en ce qu'il contient de l'albumine soluble et de la peptone; ces éléments



In den Zooten Inval. — Hier tapt men Bier, bij JAN CRAEYE

fonctionnent comme substances nutritives facilement assimilables, et font de ce produit un aliment excellent pour les convalescents et pour les personnes qui souffrent d'une atonie d'estomac. Ce bouillon condensé fit



Pavillon de dégustation des Produits de la Compagnie Kemmerich de Santa Elena (République Argentine).

le succès du Pavillon Kemmerich à l'Exposition ; tout le monde voulut déguster cet excellent breuvage préparé instantanément, en versant deux cuillerées à café de bouillon Kemmerich dans une tasse d'eau chaude.

Un troisième produit appelé à un succès certain, est la *peptone de Viande Kemmerich* qui contient, outre les principes du bouillon peptone, mélangée aux légumes, constitue une nourriture saine et très fortifiante.

Les matières albumineuses doivent entrer pour une large part dans la nourriture de l'homme, attendu que, à l'exception des os et de quelques autres parties, le corps humain renferme beaucoup des ces matières, désignées sous la dénomination de protéine. Les substances albumineuses introduites dans l'estomac sont rendues assimilables par la pepsine que renferme cet organe.

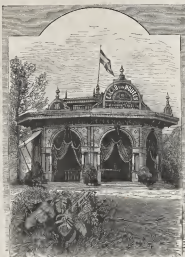
La fabrication artificielle de la peptone a pour effet de supprimer ce travail de digestion, et de rendre les matières albumineuses directement assimilables; cette préparation présente donc un grand progrès dans le problème de l'alimentation des malades.

En face du kiosque, les

De l'autre côté, se dresse un pavillon spacieux, élégant, meublé avec luxe : celui de M. M. C. J. Van Houten, de Weesp (Hollande). C'est là que les dames aimaient à se reposer, en sirotant une tasse de délicieux cacao et en écoutant, parfois malgré elles, les accords plus ou moins harmonieux qui partaient du kiosque; ces concerts en plein air n'étaient pas toujours, en effet, un régal pour les oreilles délicates — ni même pour les autres; l'entrée gratuite à l'Exposition, accordée aux sociétés qui en faisaient la demande, constituait un appât, auquel il était difficile de résister; elles payaient leur écot en exécutant, sans pitié, les morceaux les plus choisis de leur brillant répertoire, sans se soucier, en aucune

Pour donner une idée

de l'importance de la maison Van Houten, citons ici quelques chiffres.



Pavillon de dégustation du Cacao Van Houten

frères Deis ont ouvert un débit de vins du



*Collectivité des fabr. de Cigares de la Havane
Pavillon de dégustation
(M. Moris-Van den Bussche, Anvers)*

Les autorités médicales les plus compétentes, parmi lesquelles nous citerons les professeurs Rossbach à Jena, Ewald à Berlin, Obersteiner à Vienne et le Docteur Gabriel Pouchet de la Faculté de Paris, sont unanimes à dire que la peptone de viande Kemmerich est le plus agréable, le plus riche en matières nutritives et le plus facilement assimilable de tous les produits de l'espèce.

La Compagnie fournit encore des langues de bœuf et des viandes conservées, celles-ci notamment à l'usage de la marine et de l'armée.

Les distinctions décernées à la Compagnie Kemmerich par le Jury de l'Exposition Universelle d'Anvers témoignent de la supériorité de ses produits et de l'importance commerciale de cette Compagnie.

Rhin et de la Moselle. façon, des auditeurs, que la température élevée des halles chassait dans les jardins. Des concerts moins nombreux, mais plus choisis, comme ceux donnés le soir par les corps de musique de la garnison, eussent plu davantage. Ces réflexions, échangées sous forme de critique, n'empêchaient pas les visiteurs de rendre justice aux qualités supérieures du cacao de M. M. Van Houten. Cette ancienne maison, unique dans son genre en Europe, n'en est plus à compter ses succès. Ses produits, cacao pur et soluble en poudre, se distinguent (ce sont les sommités médicales et les chimistes renommés qui l'attestent), par leur pureté parfaite, leur richesse en principes nutritifs et bienfaisants, leur arôme délicat, l'économie et la simplicité de leur préparation.

Les bâtiments occupés par cet établissement couvrent 200 ares de terrain, divisés en atelier de fabrication, laboratoire, menuiserie, magasins divers pour les réserves de bois, de fer-blanc et de zinc, scierie à vapeur, fabrication de boîtes de fer-blanc pour la poudre à cacao (il ne s'en fabrique pas moins de 18,000 par jour), élévateur et machines à vapeur; le personnel employé, hommes et femmes, atteint environ le chiffre de 200.

En contournant la pelouse sur laquelle se trouve le pavillon Van Houten, le regard est attiré par le gigantesque *Marteau-Pilon* de la Société Cockerill. C'est un modèle en bois, grandeur d'exécution, du pilon de 100 tonnes et de 5 mètres de course, construit à Seraing, pour les usines de Terni en Italie.

Il a donné son nom à la grotte du *Marteau-Pilon*, dégustation de vins, adossée au restaurant du Grand-Hôtel; l'emplacement de celui-ci est particulièrement bien choisi; les bâtiments de l'Exposition, en effet, lui prêtent une ombre bienfaisante, à l'heure où les touristes fatigués songent à réparer leurs forces.

En face de ce restaurant s'élève un riche et élégant pavillon dont nous reproduisons la gravure. C'est une dégustation de cigares de la Havane, succursale, en quelque sorte, de l'importante exposition collective de cigares, dont nous parlerons dans le chapitre traitant de l'Espagne et de ses colonies.

M. Moris-Vanden Bussche, qui représente cette collectivité, a eu l'heureuse idée de permettre ainsi



Marteau-Pilon (Société J. Cockerill)

aux amateurs de juger, mieux que *de visu*, les différentes marques exposées. On y trouvait des spécimens pour tous les goûts et pour toutes les bourses, depuis le modeste *Concha*, à 20 centimes jusqu'au somptueux *Sublime*, à 5 francs.

Saluons en passant le groupe important du *Triomphe de la Lumière*, œuvre géniale du grand maître Dinantais, Antoine Wiertz, et dirigeons nos pas vers le pavillon Cambodgien, en laissant à notre gauche le gracieux chalet de dégustation de liqueurs suisses, installé par M.M. Amstutz et Denner.

De tous les points du parc on distingue le pavillon des Colonies françaises et son toit à quatre compartiments, dont les tuiles plates, rouges et bleues, forment de grands dessins. Une autre toiture, plus petite et de même forme, semble posée comme un bû sur la première. Un clocheton ouvragé et doré s'élève au centre, et de grandes cornes dorées, percées à des rostrés, se hérissent aux angles de gros échantillons de bois et de minerais et d'ossements de grands animaux, semble une étagère de géants, et, le long de la façade d'entrée, s'étalent encore des pirogues décorées, des objets étranges, des modèles de chariots barbares, de curieuses voitures tenant à leurs essieux par des ressorts en bois et dont la caisse étroite et basse est faite pour des hommes souples, aux membres grêles, habitués à s'associer sur leurs talons.

A l'intérieur, douze compartiments se disposent autour d'un carré central, et l'on trouve là tout ce que produisent les colonies de la France : la Cochinchine et le Cambodge, le Sénégal, la Guyane, la Nouvelle-Calédo-



Pavillon Suisse, Amstutz et Denner

et donnent à l'ensemble un aspect singulier. Les murs sont couverts de bandes brunes de deux tons alternés, avec des arabesques, et les fenêtres, plus larges que hautes, ont des encadrements de sculptures dorées.

Une gigantesque face de dieu, paisible et bienveillante, rayonne au-dessus de la porte. L'escalier, dont les larges marches sont couvertes de squelettes de têtes d'éléphants, de défenses d'ivoire, de dieu, dont les vingt-quatre bras tiennent chacun le symbole d'une attribution ou d'un travail. On est ébloui. On ne sait par où commencer l'examen de ce bazar idéal, à quelles dorures, à quel éclat, à quels chatouillements à quel bibelot aller d'abord, à



Surveillants de la Section Française

quelle merveille se vouer. On renonce à prendre des notes, car il faudrait tout noter; on remet son papier et son crayon dans sa poche et l'on regarde au hasard.

Ce qui frappe avant tout c'est toute une collection de bons dieux, aux figures rondes comme des lunes, aux nez créés, aux grosses lèvres, aux oreilles pendantes; leurs physionomies bienveillantes sont pleines d'onction; et, assis comme des tailleurs, ils croisent sur leurs gros ventres leurs bras terminés par des mains bénissantes dont

* La décoration de l'Exposition des Colonies Française a été faite par la Gazette et est due à la plume élégante de M. Edmond Gœtze.

les doigts et les ongles n'en finissent pas. Quelques-uns ont leur petite bedaine ronde toute nue, et rient la bouche fendue jusqu'aux oreilles; et leur nombril à l'air d'un œil qui rit aussi. Dans les coins, deux déesses, très dignes, sous des parasols à plusieurs étages, sont serrées dans des robes d'or collantes, qui dessinent leurs hanches étroites, leur souple et gracieux torse asiatique.

Sur les murailles, s'arrange une profusion d'armes aux fers contournés et élégants comme des pétales de fleurs; d'avirons en laque à dessins d'or; de chapeaux qui ont la forme de boucliers; d'arcs gracieusement courbés, d'encensoirs en forme de boules; d'éventails éclatants, aussi éblouissants que des miroirs à aloettes; et l'on distingue surtout de grands éventails où, sur un fond de soie, est broché un dragon qui veut dévorer le soleil, des cercles concentriques de plumes blanches et noires l'entourent, variés par des guirlandes de plumes de paon.

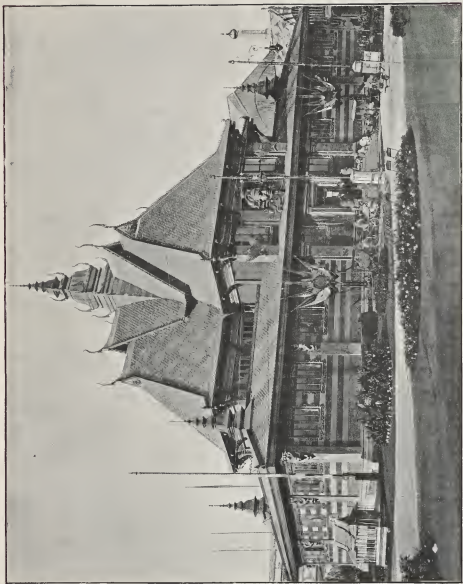
Sur le plancher et sur les meubles sont des tabourets en bois incrusté ou en porcelaine, des vases en bronze ou en argent dont les pieds sont des pieds de bête et les anses des lézards qui rampent à leur surface, — des monstres aux narines larges ouvertes, aux dents formidables, taillées comme des crânes, terribles et grotesques, des dents d'éléphants, des vases en porcelaine admirables et qu'on regarde à peine tant il y a d'autres choses à contempler.

Mais, ce qui l'emporte peut-être sur tout le reste, ce qu'il faut voir de près, ce sont les incrustations de nacre d'une infinité de bahuts, de bancs, de tabourets, de coffres, répandus partout. Elles représentent les paysages, la vie, la mythologie de l'Extrême-Orient. Des pavillons dressent leurs toits retroussés en croc, des arbres étonnants emmêlent leurs branches, des ruisseaux courent dans les prairies, des lacs miroitent, des pirogues glissent et des voiles s'ouvrent à la brise, des oiseaux planent. Une perspective étrange règne dans toutes ces images. Ce n'est pas notre perspective à nous, et c'est une perspective pourtant, qui fait sentir à sa manière l'espace. La différence des plans, le relief. Avec l'éclat très doux, les irisations fantastiques de la nacre sur le fond sombre du bois de trac, on dirait tout cela illuminé par un clair de lune très vil sur un ciel très sombre. Et quel dessin étonnant dans ces cavalcades qui passent avec leurs étendards, ces guerriers qui combattent, ces personnages en palanquins évanoués par leurs esclaves, ces cavaliers qui se poursuivent, ces bonshommes qui courent, ces chinoises qui se promènent, ces bourreaux qui tranchent des têtes, cet univers dont les personnages n'ont pas un pouce de haut, et sont indiqués uniquement par un peu de nacre dans du bois et quelques traits de burin dans cette nacre! Ce n'est pas tel homme qui en fuit un autre, tel cheval qui galope, tel individu dans une circonstance spéciale. Chacun de ces bonshommes est toute une synthèse. C'est la représentation de la fuite, du galop, de la course de fureur, de la peur, de l'orgueil, de la grâce même. Et pourtant quelle variété, quelle vérité, quelle vie dans ce dessin abstrait.

On s'arrête encore à quelques gros morceaux; un lit énorme et compliqué, garni, en guise de draps, de soie noire et de peaux de tigre, surmonté d'une galerie fabuleuse et de dragons hideux; à un palanquin en laque; à une cage d'éléphant; à un tamtam; à toute une collection d'instruments de musique étranges, dont les curieux égratignent les cordes du bout de leur parasol, et qui rendent des sons plaintifs; à des étoffes brodées; à des souliers tout petits, et la pointe retroussée; à des plats de bronze incrustés, et à un pavillon multicolore qui se dresse au centre du local, sanctuaire de la commission, d'autant plus mystérieux qu'il n'est fermé que par un grillage de bois.

Dans le compartiment du Sénégal, la civilisation baisse d'un cran. On rit devant deux fauteuils de noirs nègres, taillés dans une seule bûche et constellés de petites croix qui en sont les ornements; là, un gros clou fiché dans un morceau de bois est une enclume, un sac de peau est un soufflet de forge, des morceaux de bois sont des outils; des sabots recouverts de peau sont des violons; une série de petits bâtons attachés sur deux traverses forment une sorte d'harmonica primitif; un *balafon*, que tout le monde râle du bout de sa canne en passant et dont on entend sans cesse la gamme étrange, le son mélancolique et doux; des chapeaux de paille cependant, sont charmants, et les Sénégalais savent tailler des statuettes en bois fort drôles et caricaturer les blancs, comme dans cette figure représentant un ministre sous les traits d'un bonhomme en bois blanc, assis dans un fauteuil et uniquement vêtu... d'un chapeau de forme d'un beau noir.

Les Canaques sont encore bien au-dessous des Sénégalais. Il faut voir, dans le compartiment de la Nouvelle-Gédonie, leurs canots pas plus grands que des écopes, leurs *tabous* faits à l'image des Canaques — ils n'échappent pas à cette loi qui fait toujours les dieux à l'image de leurs adorateurs; les dieux canaques ont l'air de bien fameux drôles. Les casse-tête sont aussi un des principaux articles de l'industrie canaque.



Pavillon du Cambodge. Colonies, Françaises

Ensuite, ce sont des spécialités des autres colonies. L'une des plus curieuses est l'Inde, avec une collection de costumes et d'étoffes, un radeau à voile et une image de la déesse Dourga, toute jaune avec des yeux en amande, reposant sur un tigre blanc qui dévore le bras d'un homme vert.

Toutes les colonies ont envoyé les produits de leurs indigènes, de leurs colons et de leurs déportés — celles qui ont des déportés. Cela forme une superbe collection de minerais, de bois précieux, d'étoffes, de denrées, de comestibles et de liqueurs de toutes sortes, de fleurs, de plumes d'oiseaux, de vêtements multicolores à dessins violents, de chemises — qui s'appellent *koubou* — et d'autres vêtements pour les indigènes; il y a encore des trousses pour les déportés, de l'ébénisterie de la Nouvelle-Calédonie, qui sent joliment son faubourg Saint-Antoine, de la lingerie, mille choses curieuses dont le détail serait *trop long*.

Ce pavillon est tout une exposition à lui seul. Il faut rendre hommage aussi au bon goût et à l'ordre avec lesquels cette multitude de curiosités a été classée et arrangée par M. Albert Grodet, commissaire et M. de Nozailles, commissaire adjoint. Le public admire beaucoup aussi les marins en tenue, les Annamites avec leur chignon et leur peigne d'écaïles, et le superbe tirailleur sénégalais, d'un noir absolu, qui gardent ces trésors. Le Sénégalais est fréquemment *interviewé* par nos soldats de la garnison d'Anvers.

Nous quittons à regret l'exposition des produits de la fantaisie et de la civilisation orientales, pour nous transporter dans le domaine de la pratique; nous nous trouvons en présence de l'un des derniers perfectionnements que la science de l'ingénieur a apportés à ce grand facteur de la richesse nationale, les moyens de transport. Nous voulons parler des chemins de fer portatifs.

Ces chemins de fer rendent d'éminents services partout où l'on doit effectuer le transport de matériaux ou de marchandises à des distances relativement faibles, ils sont des auxiliaires précieux pour l'alimentation des grandes voies de communication.

Le principe sur lequel reposent ces petites voies ferrées, est la répartition des charges à transporter, sur un grand nombre d'essieux ou de wagonnets, susceptibles d'être remorqués à bras d'homme, par des animaux ou par des locomotives légères. Ce fractionnement des charges sur le sol par l'intermédiaire de rails et de nombreuses traverses, permet l'enlèvement des produits agricoles sur les champs et leur transport jusqu'aux routes carrossables.

L'économie réalisée sur la main-d'œuvre dépensée par l'emploi de brouettes ou d'autres moyens de transport primitifs est de près de 80 %.

Une exposition très complète dans cette classe, est celle de MM. H. Deville-Châtel et C^e de Bruxelles. Cette maison expose des voies de divers types :

Voie portative n° 1 en travées d'une pièce. — Cette voie se compose de rails Vignole hauts, pesant 5 ou 7 kilogr. le mètre courant, maintenus par des traverses en fer U, solidement fixées aux rails à l'aide de crampons doubles, saisissant les patins à l'intérieur et à l'extérieur de la voie.

Ces crampons doubles laissent aux rails un certain jeu qui facilite la jonction de ceux-ci, et permet la formation sur place de courbes à rayon moyen, comme cela se pratique pour les chemins de fer à grande section. L'on peut ainsi poser la voie à la demande du terrain, sans bris et sans dépenses supplémentaires.

La longueur normale des rails est de 5 mètres; on en forme des travées de voie ayant cinq traverses, dont deux très rapprochées des bouts.

Ces travées, qu'un seul homme peut transporter, sont placées les unes à la suite des autres, et reliées entre elles par des plaques d'éclisses spéciales, à 2 boulons, d'un placement prompt et facile. Les joints des rails sont en porte-à-faux.

Si on ne désire qu'une pose provisoire, les plaques d'éclisses ne sont boulonnées que d'un côté des travées, et l'on engage les bouts saillants des plaques, légèrement évasés, dans les gorges des rails de la travée subséquente.

La pose de ces voies est très rapide; deux manœuvres sans expérience peuvent en établir environ 200 mètres courants à l'heure.

Pour déplacer la voie, qu'elle soit définitive ou provisoire, les ouvriers enlèvent des travées de 5 ou de 10 mètres de longueur, les posent sur le nouvel emplacement, et les rejoignent entre elles par les plaques d'éclisses restées fixées à l'une des extrémités des rails de la travée.

On peut faire la traction dans l'intérieur de la voie à l'aide de chevaux, de mules ou de boeufs sans craindre la déformation des traverses à nervures.



Wagonnet-plate-forme à ridelles



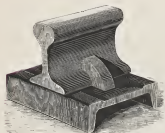
Wagonnet à pains de sucre



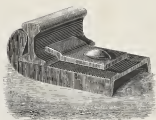
Wagonnet à tablier



Wagonnet-corbeille



Voie portative n° 1



Voie portative n° 2



Wagonnet basculier à caisse équilibrée



Wagonnet basculier



Wagonnet à fourche pivotante

MATÉRIEL ROULANT EXPOSÉ PAR MM. H. DEVILLE-CHATEL & C^e BRUXELLES

Dans des cas spéciaux et sur un bon terrain, on peut se servir de voies portatives extra-légères, avec rails en acier pesant 3 kilogr. 1/2 le mètre courant.

Voie portative n° 2 avec traverses mobiles. — Les rails et les traverses sont expédiés séparément. Les rails s'introduisent par un des bouts dans les traverses repliées formant coussinet.

Les traverses portatives sont faites comme précédemment, et réunies par éclisses et boulons. Pour une pose provisoire, on peut réunir les abouts des rails de deux traverses consécutives sur une même traverse, dans les mêmes coussinets. Les traverses sont alors placées à un mètre de distance les unes des autres.

L'enlèvement des traverses s'opère en faisant glisser légèrement les traverses de joint pour dégager les abouts des rails.

Le poids des rails et l'écartement de la voie varient suivant la nature des travaux auxquels la voie est destinée.

Voie semi-portative n° 3. — Cette voie offre une stabilité et une résistance plus grandes que la voie portative et son exploitation permet l'emploi de chevaux ou de locomotives légères. Ses rails pèsent 7, 9, 12, 15 ou 18 kilogrammes le mètre courant.

La pose de la voie se fait comme pour la voie n° 2.

Les traverses de ces voies maintiennent les rails à écartement à l'aide de larges crampons extérieurs rivés, et les fixent à l'intérieur par des boulons avec dames que l'on peut également river. Les traverses sont réunies par des éclisses à 4 boulons.

MATÉRIEL SPÉCIAL DE LA VOIE.

Les *croisements* sont à aiguilles et d'une pièce. A ces croisements s'adaptent des voies droites ou courbes complémentaires de manière à former une travée totale de 5 mètres.

Le *dérailleur* est formé d'une travée courbe, terminée d'un côté par un plan incliné qui se place sur la voie fixe, et pouvant de l'autre côté, se raccorder à une voie d'évitement.

Pour *traverser les routes* on se sert de bouts de voie de 1,25 mètre de longueur, permettant de suivre la convexité de celles-ci, et munis de contre-rails assurant les orniers; l'on place des bouts de madriers entre les rails de façon à assurer la circulation sur la route.

Pour la construction des plaques de manœuvre, des plates-formes portatives, des plaques tournantes, etc., il a été tenu compte des derniers perfectionnements que la science a introduits dans cette fabrication.

Matériel roulant. — La maison Deville-Châtel possède une quarantaine de wagonnets de types différents appropriés aux usages agricoles ou aux travaux publics.

Les châssis en fer U de ces wagonnets sont combinés de manière à pouvoir, sans remaniage, servir à constituer les wagonnets des divers types. Les buttoirs ou tampons d'attelage, élastiques par eux-mêmes, sont formés d'un fer corne cintré, auquel est fixé le crochet muni de son anneau d'accouplement. Ces buttoirs sont indispensables pour l'accrochage des wagonnets et la formation des trains.

Les roues sont en acier très dur, et les essieux, en acier spécial, tournent dans des boîtes à huile où il y a graisse d'une pièce, ne nécessitant que très peu d'entretien. Il est facultatif de rendre une roue folle sur chaque essieu pour faciliter le passage des wagonnets dans des courbes à très petit rayon.

Un wagonnet-type ou truc sert de base à la confection de la plupart de ces wagonnets. Le rapprochement des essieux et la concité des roues sont tels, que le wagonnet peut circuler dans des courbes de 4 mètres. Ses organes, très forts, le rendent capable de supporter des charges variant de 600 à 2000 kilogrammes.

Viennent ensuite : le wagonnet à tablier, le wagonnet plat, les wagonnets à ranchers, le wagonnet à ceisse, le wagonnet-tombereau, le wagonnet-corbille, les wagonnets-basculeurs de différents systèmes; le wagonnet-porteur, le wagonnet-tonneau, le wagonnet à fourche pivotante, les wagonnets-plates-formes à deux trucs, les wagonnets articulés; les wagonnets de mine, les wagonnets d'ambulance, les wagonnets d'ouvriers et les wagonnets de luxe. Puis viennent encore une série de wagonnets affectés à des services spéciaux tels que wagonnet à béton, wagonnet à pains de sucre, wagonnet-pompe, grue roulante, etc., etc. (Voir nos illustrations).

Tous ces wagonnets, construits avec beaucoup de soins, sont admirablement appropriés aux travaux spéciaux en destination desquels ils ont été fabriqués, et l'usage des voies portatives que nous venons de décrire et du matériel roulant qui y est affecté, tend à se généraliser de jour en jour.

Nous parlerons plus loin des machines à vapeur, chaudières, bateaux, etc., que produisent encore les importantes usines de MM. Deville-Châtel & C^o.

Comme pendant à l'importante exposition dont nous venons de parler avec quelques détails, il en est une autre également très remarquable; c'est celle de M. Achille Legrand, maître de forges, à Mons, qui expose dans les jardins de l'Exposition tout un ensemble de matériel de chemins de fer, voitures de 1^{re} et 2^{me} classes ouvertes et fermées, locomotives, wagons de tous genres et à tous usages : wagons calbuteurs basculant à droite ou à gauche, et en avant ou en arrière — wagons pour cannes à sucre à 4 et à 8 roues, avec ridelles démontables — wagons pour le service des forêts, type tout à fait nouveau, s'employant aussi très avantageusement pour les armées en campagne. A remarquer deux types de voitures construites spécialement en vue du transport des troupes; l'une portant 8 hamacs suspendus, pour le transport des blessés, l'autre avec les bancs placés dans le sens longitudinal, pour le transport des soldats valides.

Ces voitures se démontent très rapidement et se transforment à

néaire de plus de cent mètres. Le matériel roulant se meut avec la plus grande facilité dans toutes les directions et suivant des courbes qui n'ont pas plus de 6 mètres de rayon.

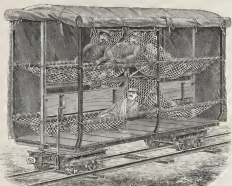
Dans ce système on supprime tout : boulons, cales, clefs de tous genres; on opère le serrage par la traverse elle-même et on l'obtient solide, énergique et susceptible de résister à toutes les épreuves.

M. Legrand est le seul industriel en Europe et en Amérique qui construise un dispositif connu sous le nom de *système Larigue-Legrand à rail unique*. Sur le rail surélevé de cette voie se balancent de petits wagons suspendus; la charge étant répartie de chaque côté, cette sorte de chariot monté sur deux roues à gorge de 0,25 mètre, se meut dans toutes les directions, passant dans les courbes les plus raides.

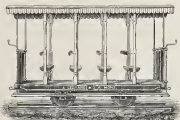
M. Legrand a été l'objet, cela va sans dire, de distinctions nombreuses autant que méritées.

MM. Alphonse et Victor Halot, de Louvain, avaient également dans les jardins

Un des derniers décrets signés par le roi d'Espagne a été celui qui conféra le croix de chevalier de l'ordre de Charles III à M. Decauville pour le récompenser des services que son système de chemins de fer portatifs a rendus en Espagne et dans les colonies espagnoles, où ce nouveau moyen de transport est devenu aussi populaire qu'en France, et a reçu des applications considérables pour les travaux des fortifications et pour les transports agricoles. Dans la seule île de Porto-Rico plus de trois cents kilomètres de voie Decauville ont été installés dans ces dernières années, pour le transport de la canne à sucre, et toutes ces affaires ont été obtenues malgré la concurrence des Anglais et des Américains.



Wagon-hamac pour le transport des blessés (système Achille Legrand)



Wagons à voyageurs, plate-forme, pour l'été (système Achille Legrand)

volonté, et suivant les besoins, en voitures de l'un ou de l'autre de ces deux types.

Le matériel construit par M. Legrand se distingue par l'élégance et la solidité; l'emploi judicieux des ressorts, étendu à la construction du petit matériel, ajoute encore à la réputation qu'il s'est faite depuis un quart de siècle dans l'outillage des transports rapides et économiques.

Son exposition de voies portatives comporte un développement linéaire de plus de cent mètres. Le matériel roulant se meut avec la plus grande facilité dans toutes les directions et suivant des courbes qui n'ont pas plus de 6 mètres de rayon. Dans ce système on supprime tout : boulons, cales, clefs de tous genres; on opère le serrage par la traverse elle-même et on l'obtient solide, énergique et susceptible de résister à toutes les épreuves. M. Legrand est le seul industriel en Europe et en Amérique qui construise un dispositif connu sous le nom de *système Larigue-Legrand à rail unique*. Sur le rail surélevé de cette voie se balancent de petits wagons suspendus; la charge étant répartie de chaque côté, cette sorte de chariot monté sur deux roues à gorge de 0,25 mètre, se meut dans toutes les directions, passant dans les courbes les plus raides. M. Legrand a été l'objet, cela va sans dire, de distinctions nombreuses autant que méritées. MM. Alphonse et Victor Halot, de Louvain, avaient également dans les jardins

une exposition remarquable, consistant en wagons à marchandises ouverts et fermés, wagons de terrassement, basculeurs, trucs, wagons-grues, etc.; plaques tournantes, signaux, changements de voies, etc.

Cette usine fabrique encore des ponts fixes et tournants, charpentes métalliques, appareils pour sucreries, raffineries, brasseries et distilleries, et le matériel s'y rapportant.

Les chemins de fer Decauville fonctionnent chez 4700 clients et ils sont devenus d'un emploi tellement général qu'il n'existe plus un seul point du globe où on ne puisse en voir plusieurs installations. La voie se compose d'éléments qui ont la forme d'échelons et qui sont droits, courbes ou combinés en forme de croisements pour répondre à tous les besoins. Elle coûte de 3 fr. 50 à 10 fr. 50 le mètre, suivant qu'il s'agit de voie de 0^m.40 en rails d'acier de 4 k. 5 ou de voie de 0^m.75 en rails d'acier de 12 k. La pose en peut être faite avec la plus grande facilité par le premier ouvrier venu. Il n'y a lieu de ballaster la voie que lorsque l'on veut employer des locomotives.

Inventés par M. Decauville en 1876, ces chemins de fer ont eu un succès si rapide, que les ateliers de Petit-Bourg, qui n'occupaient que 100 ouvriers en 1878, sont arrivés en 1884 à 750 ouvriers, avec un outillage formidable de 350 machines-outils, qui font le travail de 3,000 ouvriers. Il y a entre autres, 4 machines à peindre, qui font le travail de 60 peintres, et 32 machines à river, qui assemblent les rails sur les traverses, avec une solidité tout à fait extraordinaire.

Les ateliers de M. Decauville sont à Petit-Bourg, à une heure de Paris. Ils sont fort intéressants à visiter, car leur création est si récente, que peu de personnes se doutent de l'importance qu'ils ont prise en si peu d'années. Ces ateliers occupent huit hectares au bord de la Seine, avec raccordement à la Compagnie P.-L.-M., dont les locomotives viennent tous les jours chercher les wagons sur l'embranchement particulier et en emmènent 18 à 20 en moyenne, c'est-à-dire la moitié d'un train de marchandises chaque jour.

La principale halle, qui a 160 mètres de façade sur 160 mètres de profondeur, soit 25,000 mètres carrés, est construite aux trois quarts et a actuellement 18,000 mètres, c'est-à-dire près de deux hectares d'une seule pièce. Cet atelier est une sorte de machine gigantesque à faire les petits chemins de fer. Les matières sortent par les deux bouts, et les produits fabriqués sortent par le milieu, chargés, par deux ponts roulants à vapeur, dans les wagons de la Compagnie P.-L.-M. La production mensuelle est de 3,000 wagonnets et 150 kilomètres de voie.

Dans un banquet qui a eu lieu à Petit-Bourg en décembre 1883, pour fêter le retour d'Australie d'un des chefs de la maison Decauville, le représentant du Creusot à Paris a dit, qu'il tenait à constater que les Ateliers de Petit-Bourg, dont la consommation de fer et d'acier avait sans cesse augmenté depuis 1878, étaient arrivés depuis 1882 à être de tous les ateliers du monde entier, ceux qui travaillent la plus grande quantité de métal par jour.

De même que cela a eu lieu aux Etats-Unis pour Pullmann-City, le développement rapide des ateliers Decauville a rendu nécessaire la création d'un village entier pour loger les ouvriers, ou plutôt d'une petite ville, car on y trouve même un théâtre. Des maisons confortables, entourées de jardins, sont louées aux ouvriers mariés, à raison de 6, 8, 10 et 12 francs par mois, avec des diminutions proportionnelles au nombre d'enfants et au nombre d'années de séjour, de telle sorte, qu'au bout d'un certain temps, le locataire ne paie plus aucun loyer jusqu'à sa mort, même si, par suite de la vieillesse, il devient impropre au travail et, à ce moment, la caisse de retraite de la Société de Secours mutuels lui assure une petite rente. La boulangerie fournit toujours le pain au-dessous de son prix de revient. La Caisse d'épargne de l'établissement assure un taux rémunérateur à l'ouvrier qui veut économiser. Le comité des récompenses donne des primes aux ouvriers ou contre-maîtres qui trouvent des perfectionnements dans l'outillage.

M. Decauville installe en ce moment un autre atelier en Italie, pour éviter à ses clients Italiens les droits de douanes élevés qui frappent les voies portatives (120 francs par tonne). Cet atelier est à Diano-Marina près de Gènes, il occupe 4 hectares et est dans une situation industrielle aussi belle que celle des ateliers de Petit-Bourg, car il touche d'un bout au chemin de fer de Nice à Gènes et de l'autre bout à la mer par laquelle arriveront toutes les matières premières.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire des procédés de fabrication de M. Decauville, c'est de constater qu'ils lui ont permis de devenir un des rares constructeurs français arrivant à faire des affaires suivies en Angleterre : 56 installations ont déjà été livrées dans ce pays, entre autres, une de 10 kilomètres chez M. M. Denny Brothers. Pour arriver à vendre aux Anglais et jusque dans les chantiers de la Clyde, des chemins de fer portatifs construits dans les ateliers de Petit-Bourg, près Paris, il faut que ce matériel ait une supériorité bien réelle sur les produits similaires fabriqués en Angleterre. Du reste, M. Decauville, qui avait reçu la croix de la Légion d'honneur en 1878, la croix de commandeur de l'ordre du Nicham de Tunisie, la croix de chevalier de la Couronne d'Italie pour les services rendus par ses chemins de fer dans les arsenaux italiens et à Massouah, et des diplômes d'honneur aux Expositions d'Amsterdam, Buenos-Ayres,

Turin, a obtenu également des récompenses à toutes les expositions anglaises, d'Edimbourg, de Preston, Galway, Londres, Derby; à l'exposition de Calcutta, il a remporté le premier prix des chemins de fer portatifs, en battant six concurrents anglais. A la suite de ces succès, M. Decauville a reçu un ordre considérable du gouvernement anglais et l'*Institution of Mechanical Engineers*, de Londres, l'a admis au nombre de ses membres.

Les chemins de fer Decauville sont employés dans toute l'Europe, pour la récolte des betteraves; dans l'Autriche, il y en a 175 applications.

Ils ont reçu également des applications considérables pour les terrasses, par 2,700 entrepreneurs, entre autres, pour les travaux du tunnel sous la Manche, pour les ports de Newhaven, Southampton et Anvers, et le canal de Panama, qui emploie 80,000 mètres de voie de 50 c., en rails de 7 kil., et 4,750 wagons creux de Pangka, 23 kilomètres; en Australie, un seul client, la *Colonial Sugar Refining Co*, en emploie 52 kilomètres avec 1,450 wagons et 6 locomotives; à Porto-Rico, 78 planteurs en emploient plus de 300 kilomètres.

Le chemin de fer Decauville permet aussi d'établir des lignes à voyageurs, à voie de 0^m60 ou de 0^m75, à raison de 19,000 francs le kilomètre, y compris locomotives et voitures de 1^{re}, 2^e et 3^e classes et marchant-italienne en Egypte, et par l'armée russe (100 verstes soit 106 kilomètres) dans le Turkestan, où le général Skobelev l'employa avec grand succès, pour transporter les vivres et les munitions de son armée. La voie était déplaçable à mesure que l'armée marchait en avant et lorsque, tout récemment, les Russes se rapprochèrent de l'Afghanistan, le petit chemin de fer Decauville parut aux avant-postes afghans et fut signalé à l'armée anglaise par les officiers qui suivaient les opérations des Afghans. Les Anglais voulurent posséder un matériel pareil à celui des Russes et la commande en fut donnée à M. Decauville, en spécifiant que les voies devaient être du même type que celles fournies aux Russes. Il y avait dans cette dernière installation un problème assez difficile à résoudre: tout le matériel devait voyager à dos d'éléphant pendant quatre à cinq semaines et on voulait employer



DÉBALLAGE DE CHÈVRES DE FER DECAUVILLE ET CHARGEMENT DES CHEVROTES SUR LES WAGONS, dans l'opération de l'Oploos lorsque les stations exploitées cessent d'être navigables



TRANSPORT DES CHEVINS DE FER DE DECAUVILLE A DOS D'ÉLÉPHANT PAR L'ARMÉE VOYAGÈRE EN AFGHANISTAN. Le « Dickson » est en ce moment dans les années française, anglaise, belge, espagnole, italienne, roumaine et russe

à bascule. Ils ont été également employés aux travaux de la ville de Genève, avec un plan incliné hydraulique, installé au bord du Rhône, sur une pente de 32 %, pour monter 30,000 m. cubes de gravier au nouveau cimetière de Saint-Georges.

216 planteurs l'emploient pour le transport de la canne à sucre; entre autres, à Java, M. M. Holland qui en emploie 37 kilomètres, la su-

crierie de Pangka, 23 kilomètres; en Australie, un seul client, la *Colonial Sugar Refining Co*, en emploie 52 kilomètres avec 1,450 wagons et 6 locomotives; à Porto-Rico, 78 planteurs en emploient plus de 300 kilomètres.

Le chemin de fer Decauville permet aussi d'établir des lignes à voyageurs, à voie de 0^m60 ou de 0^m75, à raison de 19,000 francs le kilomètre, y compris locomotives et voitures de 1^{re}, 2^e et 3^e classes et marchant-italienne en Egypte, et par l'armée russe (100 verstes soit 106 kilomètres) dans le Turkestan, où le général Skobelev l'employa avec grand succès, pour transporter les vivres et les munitions de son armée. La voie était déplaçable à mesure que l'armée marchait en avant et lorsque, tout récemment, les Russes se rapprochèrent de l'Afghanistan, le petit chemin de fer Decauville parut aux avant-postes afghans et fut signalé à l'armée anglaise par les officiers qui suivaient les opérations des Afghans. Les Anglais voulurent posséder un matériel pareil à celui des Russes et la commande en fut donnée à M. Decauville, en spécifiant que les voies devaient être du même type que celles fournies aux Russes. Il y avait dans cette dernière installation un problème assez difficile à résoudre: tout le matériel devait voyager à dos d'éléphant pendant quatre à cinq semaines et on voulait employer

une locomotive. M. Decauville a fait construire cette dernière en deux pièces, dont la plus grosse ne pesait que 1,800 kil., charge maximum que peut porter un éléphant.

On peut donc dire, après cette dernière application, que le chemin de fer Decauville se prête à toutes les exigences et triomphe de tous les obstacles ; mais ce qui est surtout intéressant à constater dans cette courte étude, c'est que M. Decauville présente ce rare exemple d'un inventeur qui, ayant créé une nouvelle industrie, a eu assez de confiance dans son invention, pour ne pas hésiter à dépenser deux à trois millions, pour construire des ateliers et les développer en proportion de l'accroissement des commandes, afin de rester en mesure de livrer tout ce qu'on lui demandait. Ce développement si rapide a eu pour résultat de ne laisser le temps à aucun concurrent sérieux de s'établir.

plaçant avantageusement la voie à travers embouties, en rails de 7 kil., 9 kil. et 12 kil. doit rester fixe ; elle coûte le même prix, car les traverses, tout en étant plus lourdes, coûtent moins cher de fabrication.

Un nouveau type de wagon renforcé, qui a été créé pour les carrières de pavés de la Ville de Paris, près de Rambouillet, dont M. Decauville a fait le raccordement à une station de la Compagnie de l'Ouest avec 9 kilomètres de voie de 0^m60 rails de 9 kil. 5 sur traverses débordantes ; ce wagon a une force de 3,000 kil., sa longueur totale, y compris le tampon, est de 3^m50.

Le wagon système Couvreur, pour circuler sur la voie de 0^m75 en rails d'acier de 12 kil. ; ce qui provient, dans les grues ordinaires, du mouvement rapide des manivelles au moment de la descente du fardeau, car avec le treuil Mégy on tourne la manivelle pour arrêter le fardeau ; lorsqu'on veut arrêter, on lâche la manivelle qui ne bouge plus ; cette grue d'une force de deux tonnes, ayant trois mètres de portée, est montée sur truc articulé à 8 roues, système américain.

La maison Decauville construit également des ponts portatifs démontables, système Eiffel, pour le

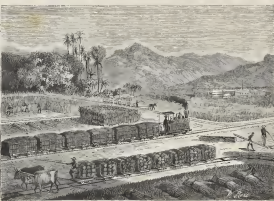
De plus, comme M. Decauville exploite son industrie très commercialement, en baissant ses tarifs à mesure que le prix des métaux diminue, on peut dire que, dans de telles conditions, la concurrence est presque impossible.

Nous signalons parmi les perfectionnements des chemins de fer Decauville :

La nouvelle voie à traverses débordantes en acier, remanés, lorsque la ligne coûte moins cher



LE « DECAUVILLE » EST EMPLOYÉ PAR 2,200 ENTREPRENEURS DANS LE MONDÉ ENTIER. Il y a déjà 80 kilomètres et 4,750 wagons livrés, pour les terrassements à Paris.



LE « DECAUVILLE » EST EMPLOYÉ PAR DES PLANTEURS DE CANNIERE-PÊCHE DANS LES PAYS CHAUDS. La Co. anglaise des sucres d'Autriche en a acheté 30 kilomètres et 100 wagons et 6 locomotives.

La nouvelle grue, munie d'un treuil, système Mégy-Echeverria, invention fort ingénieuse, grâce à laquelle on n'a plus à craindre le danger

passage des rivières de différentes largeurs ; ces ponts, construits entièrement en acier, sont d'une très grande légèreté et ne pèsent que 250 kil. par mètre courant et peuvent supporter le passage d'une charrette ou d'une locomotive de 4,000 kil., avec une portée de 21 mètres au maximum. — Le nombre des différentes pièces entrant dans la composition des ponts étant très petit, 7 au maximum, dont les plus lourdes ne pèsent pas plus de 145 kilog., ceux-ci sont facilement transportables et peuvent être montés rapidement par de simples manœuvres.

En quittant la pelouse sur laquelle sont exposés les produits de la maison Deville-Châtel, nous admirons en passant une exhibition très complète de pompes d'arrosage de différents systèmes, et nous arrivons devant le Pavillon des Congolais, élevé par la Société Royale de géographie d'Anvers, et représentant très exactement le Sanitarium de Boma.

Cette exposition, unique en son genre, et dont Anvers a eu la primeur, était organisée sous la direction intelligente du savant général Wouwermans, le sympathique président de la dite Société.

On y a rassemblé tous les produits de l'Etat libre du Congo : des armes, des outils, des instruments de musique et divers échantillons de l'industrie du pays.

Le visiteur sérieux peut y recueillir des renseignements précieux sur la topographie, l'état actuel de la civilisation et les ressources de ces contrées, hier encore barbares, et auxquelles un généreux courant de civilisation ouvre un avenir de travail intelligent et de prospérité.

Quelques huttes congolaises ont été construites à proximité du Sanitarium et servent de cadre au groupe de nègres qui a séjourné à Anvers pendant l'Exposition.

Ces Congolais forment certes une des plus belles tribus africaines.

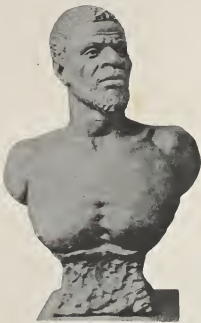
Les hommes sont beaux, doués que lui, il ne sera pas difficile de faire pénétrer dans leur pays la civilisation dont nous sommes si fiers.

Derrière le Sanitarium s'élève un triple pavillon, dégustation des Vins et Kirsch d'Alsace de J. Bloch de Scherwiller ; des Eaux minérales du Poubon, et de l'Élixir de Spa de M.M. Schallin-Piery & C^e.

Vis-à-vis se trouvent quelques rares modèles de serres et d'abris ; il est à regretter que nos principaux fabricants n'aient pas jugé favorable à leurs intérêts d'exposer les divers systèmes perfectionnés, qui ont permis à nos horticulteurs d'envoyer sur les marchés étrangers ces beaux fruits, raisins, pêches, etc., et ces belles fleurs qui font l'ornement de nos expositions de pomologie et d'horticulture.

Une exposition des plus intéressantes était celle des manufactures de Glaces de Stolberg, près d'Aix-la-Chapelle et de Waldhof, près de Mannheim.

Ces deux fabriques ont exposé, dans un pavillon spécial, une collection irréprochable et des plus variées de leurs produits depuis les glaces brutes pour toitures, jusqu'aux plus belles glaces polies et



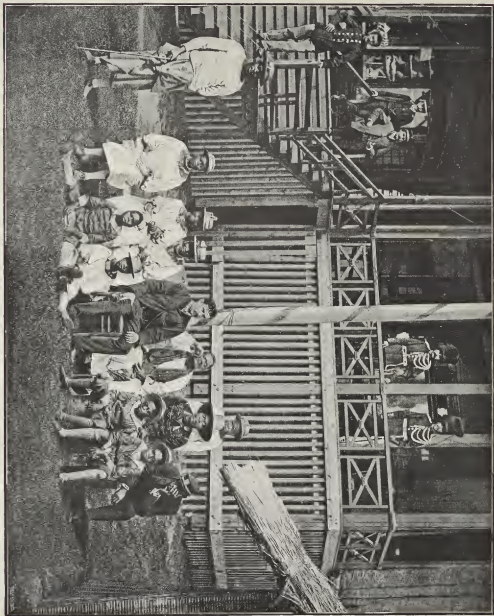
Massala, chef des Congolais

était organisée sous la direction bien musclés, marchant droit et ferme ; la vivacité de l'œil trahit une activité mentale très grande ; les femmes, beaucoup plus petites, ont le regard d'une grande douceur, et nous donneraient une assez haute idée des beautés nègres, n'était la suprême élégance de leur marche de canard.

Le roi Massala, qui dans son pays occupait les hautes fonctions de chef de tribu (ou de village), comptait dans sa nombreuse suite un interprète, Congolais comme lui, parlant très couramment l'anglais. Cet homme, le seul avec lequel il fut possible de s'entretenir sérieusement, était d'une intelligence remarquable ; sa facilité d'assimilation était telle qu'il comprenait, à la première explication, le but et le mouvement d'une machine assez compliquée pour rebouter un élève de nos écoles moyennes.

Si tous ses compatriotes sont aussi heureux et

la civilisation dont nous sommes si fiers.



Parlons Congades, Missada et sa suite

ornementées; cet ensemble, tout en offrant un coup d'œil agréable, avait le grand avantage de montrer l'utilisation pratique de ces produits, dans nos constructions modernes.

Dans les halles de l'Industrie, section allemande, ces établissements ont exposé deux glaces, l'une étamée au mercure et l'autre argentée; elles étaient vraiment imposantes, tant par leurs dimensions colossales que par leur pureté et leur parfaite répétition, qualités qui n'avaient pas été atteintes par les autres expositions analogues. Ces deux glaces ont démontré que les établissements de Stolberg et de Waldhof possèdent non seulement de puissants moyens de fabrication, mais qu'ils savent s'en servir avec une habileté étonnante.

Ces établissements appartiennent à la *Société des Manufactures des glaces et des produits chimiques de St-Gobain, Chauny et Ciry*, universellement connue depuis longtemps et dont la fondation remonte à 1665. Pendant longtemps cette société a eu le monopole de la fabrication des glaces sur le continent; elle ne le possède naturellement plus, mais ce qu'elle a su conserver de tous temps, ce sont ses moyens matériels considérables dont elle sait se servir avec intelligence, en mettant à profit toutes les nouvelles découvertes et inventions.

Il est incontestable que la Société de St-Gobain a contribué, pour une large part, à amener la fabrication des glaces au degré de perfection qu'elle a atteint aujourd'hui. — Un autre fait digne de remarque, c'est que l'amélioration de la qualité des glaces a toujours été suivie d'une diminution de frais de fabrication. — Les prix de vente ont donc pu subir une réduction successive et graduelle, de sorte qu'aujourd'hui les glaces ne sont plus à considérer comme un article de luxe, mais bien comme un objet de nécessité.

Étamée ou argentée, la glace a sa place indiquée dans nos intérieurs; elle en est souvent le plus riche et le plus bel ornement.

En blanc, elle est d'une nécessité absolue pour vitrer nos grands magasins et on s'en servira avantageusement pour un vaste pavillon où l'on a servi le café brésilien gratuitement à tous les visiteurs.

Situé auprès de la façade des Colonies Portugaises, ce pavillon avait l'apparence d'un chalet rustique; sa forme était octogone; l'extérieur était orné de bambous et l'intérieur était divisé en deux compartiments dont l'un servait de salon et l'autre à la confection du café.

Ce pavillon a été inauguré le 6 juin 1885 par Son Excellence le Comte de Villeneuve, Ministre du Brésil, délégué du Gouvernement Impérial et Président de la Commission de la Section Brésilienne. Les Commissaires de la dite Section, plusieurs membres du corps diplomatique et quantité de personnes notables de Bruxelles et d'Anvers, assistaient à cette cérémonie.

Cette distribution gratuite de café a beaucoup contribué à vulgariser le principal produit du pays que l'on considère, à juste titre, comme le plus important producteur de café et auquel le Jury de l'Exposition d'Anvers a accordé un grand nombre de récompenses, parmi lesquelles des Diplômes d'Honneur et des Médailles d'Or.

Les pavillons de dégustation ne manquent pas dans cette partie des Jardins; nous remarquons successivement le pavillon de la Louwenbrauerei, tenu par MM. H. et Ch. Wolff, où se débite la bière de Dortmund; puis une installation très originale, le tonneau monstre de G. De Smet-De Nayer, où vingt personnes peuvent aisément s'asseoir pour savourer d'excellentes bières du pays; plus loin s'élève le Restaurant Populaire, dont les vastes proportions étaient, à de certains jours, à peine suffisantes pour contenir le flot des consommateurs. A la gauche de celui-ci une pompe centrifuge de M. L. Dumont, de Paris, déversait,



Pavillon de la Société anonyme des glaces et produits chimiques de St-Gobain, Chauny et Ciry, (Stolberg et Mannheim)

pour une large part, à amener la sement pour les fenêtres des maisons particulières; elle donne toujours à la plus modeste façade un cachet, extrêmement distingué; aussi, la glace est-elle devenue aujourd'hui, entre les mains de nos architectes et entrepreneurs, un motif de décoration économique.

La glace brute, épaisse ou mince, suivant l'usage auquel on la destine, est devenue d'un emploi usuel dans toute espèce de construction: halles de chemin de fer, ateliers, serres, vérandas, etc.

Une réclame intelligente, mais qui n'est pas à la portée de tout le monde, a été faite pendant quatre mois par la Société *Centro da Lavoura e Commercio* de Rio-de-Janeiro. Cette Société avait fait

en permanence, une large nappe d'eau dans un grand bassin ; les applications de cette pompe sont nombreuses ; elle sert notamment aux travaux d'épuisement, irrigations, dessèchements, submersion des vignes, etc.

Pénétrons un instant dans un pavillon qui a été un rébus pour beaucoup de promeneurs, et dont la suscription « Blanchiment » n'était pas faite pour donner aux chercheurs le mot de l'énigme. Tâchons de suppléer à cette insuffisance de renseignements, et de montrer l'importance du procédé de blanchiment des matières textiles, exploité par la firme Scrive-Hermite & Co, de Marçay-en-Barceul, Lille.

Parmi les nombreuses applications de l'électricité, la décomposition des sels par le courant électrique a vivement excité la sagacité des chercheurs.

Depuis que les machines dynamo-électriques permettent d'obtenir industriellement de forts courants électriques, on a entrevu la possibilité de faire de très importantes applications de l'électrolyse à l'industrie et de nombreuses recherches ont été faites dans cette voie.

Malheureusement, les phénomènes électro-chimiques sont loin d'être bien connus et malgré les nombreux travaux auxquels se sont livrés les savants dans les laboratoires, les lois qu'ils ont cru pouvoir formuler sont incomplètes et se trouvent même souvent en défaut.

Ainsi, il est admis que lorsqu'on fait passer un courant dans une dissolution d'un sel métallique, ce sel est décomposé : le métal se porte au pôle négatif et l'acide au pôle positif.

Mais, dans beaucoup de cas, les réactions sont loin d'être aussi simples ; il se produit une foule de réactions secondaires donnant naissance à des produits complexes qui peuvent entraver ou compliquer les opérations.

On remarque aussi que l'eau est toujours décomposée en même temps que le sel.

Ces réactions secondaires qui rendent difficiles certaines applications de l'électro-chimie, complet dans lequel le chlore sert simplement de véhicule pour fixer de l'oxygène emprunté à l'eau sur la matière organique.

C'est cette réaction que M. Hermite a cherché à appliquer industriellement au blanchiment des matières textiles.

Pour opérer dans les conditions les plus économiques, il se sert d'une solution de chlorure de magnésium d'une densité de 1,125 soit 16° Baumé, à une température de 30°.

Les électrodes sont en platine au pôle positif et en zinc au pôle négatif ; la surface de ces électrodes est calculée de façon à réduire le plus possible la force motrice absorbée, sans faire des appareils d'un prix exagéré.

Les jeux d'électrodes ont reçu une forme pratique, permettant de se servir des appareils existant dans les blanchisseries, en ne leur faisant subir que de légères modifications.

L'appareil pour le blanchiment des fils se compose d'une série de bacs renfermant les jeux d'électrodes montés en tension et baignant dans la dissolution de chlorure de magnésium.

Le courant est fourni par une machine Phoenix Shunt, d'un débit variable suivant l'importance du blanchiment et ayant une force électro-motrice aux bornes de 110 volts.



Pavillon de dégustation du Café du Brésil

peuvent quelquefois être utilisées ; c'est une réaction semblable qui fait la base du procédé de blanchiment dont nous nous occupons.

Si l'on soumet à l'action du courant électrique une solution de chlorure de magnésium, deux équivalents de ce sel sont décomposés en même temps que l'eau ; après une série de décompositions successives, le magnésium se porte de nouveau au pôle négatif et s'oxyde en décomposant l'eau, tandis que les acides chlorureux et chlorique formés, sont mis en liberté et, s'ils sont en présence d'une matière organique, lui cèdent leur oxygène à l'état naissant ; le chlore fixe de l'hydrogène pour former de l'acide chlorhydrique qui se combine avec la magnésie en liberté pour régénérer le chlorure de magnésium primitif.

On obtient ainsi un cycle

Par le procédé ordinaire du blanchiment, le crémage du lin revient aux blanchisseurs à plus de dix centimes le kilogramme.

Par le procédé Hermite ce prix n'est que de 4 1/2 centimes le kilogramme, soit une économie de 55 % sur l'ancien procédé.

De plus, par ce système on obtient un crémage très suffisant pour certains articles, sans faire subir au fil aucun lessivage; la dépense s'abaisse dans ce cas à fr. 0.032 par kilogramme, soit 88 % d'économie.

Si l'on ajoute à ces chiffres l'amortissement du capital, on arrive à une majoration de fr. 0.0057 par kilogramme de lin blanchi dans un établissement muni de force motrice avant la transformation des appareils.

A l'aide du procédé que nous venons d'esquisser rapidement, on peut blanchir des matières quelconques sans craindre de les altérer, puisque l'on peut augmenter ou diminuer à volonté le pouvoir décolorant du bain en augmentant ou en diminuant le courant électrique.

De plus, au bout de quelques heures de service, le courant électrique a complètement débarrassé le bain de toute impureté, entre autre du fer qui tombe au fond des bacs à l'état d'oxyde, ce qui rend le procédé avantageux pour obtenir des nuances délicates.

Il va sans dire que le procédé s'applique aux toiles, pâtes à papier, etc.; il n'y a que la forme des appareils qui change, le principe reste le même.

Tout ce qui vient d'être dit sur l'emploi du chlorure de magnésium s'applique également au chlorure de calcium,

mais le premier sel est préférable parce qu'il est moins cher et qu'on le trouve dans le commerce beaucoup plus pur et en plus grande quantité. De plus la magnésie n'a aucune action sur la fibre textile, tandis que la chaux de l'hypochlorite de chaux qui se produit pendant l'opération brûle les tissus.

Mais abandonnons l'étude de ces procédés scientifiques de crainte de fatiguer le lecteur, et abordons la description d'une exhibition qui attirait tous les regards par sa masse imposante: c'était la reproduction en grandeur naturelle, d'un tronçon de mur des quais d'Anvers.

Cette construction, due à MM. Couvreur et Hersent, entrepreneurs du gigantesque travail de la rectification des quais d'Anvers, était bien faite pour donner aux nombreux étrangers attirés par l'Exposition, une haute idée des sacrifices que s'étaient imposés le Gouvernement et la Ville pour maintenir Anvers à la hauteur des premiers ports du continent et pour montrer avec quelle science et quelle ingéniosité MM. Couvreur et Hersent s'étaient acquittés de leur lourde tâche.

Les nouveaux quais ont un développement de 3500 mètres et une largeur moyenne de 100 mètres. A partir de l'arête du mur, on trouve successivement une voie de grue et une voie de chargement direct, des hangars d'une largeur de 46 mètres, trois voies destinées au chargement et au stationnement des wagons, puis deux voies principales de circulation des trains, et enfin, une voie carrossable de 17 mètres de largeur et un trottoir de 3 mètres.

Pour la construction le mur a été divisé en tronçons de 25 mètres de longueur, à poser bout à bout directement sur le bon sol, sans interposition pour la fondation. Chaque tronçon est exécuté à l'aide d'un appareil très ingénieux, imaginé par les entrepreneurs et composé de :



Le Tonneau montre
Dégustation de bières Belges. G. Desmet-De Nayer, Anvers

29

1° *Un caisson métallique à air comprimé*, de 9 mètres sur 25 et d'une hauteur variable de 2,60 mètres à 5 mètres selon la profondeur à laquelle doit être établie l'assiette de la fondation, et destiné à déblayer le sol et à fonder la base du mur.

Chaque caisson est divisé en deux parties par une paroi horizontale de manière à former dans la partie inférieure une *chambre de travail* de 1,90 mètre de hauteur. Le plafond du caisson présente cinq ouvertures circulaires destinées à recevoir des cheminées en tôle, dont quatre devant servir à l'introduction du béton et une cheminée centrale surmontée d'un double sas à air pour la descente des ouvriers et l'introduction de l'air comprimé. Une cornière rivée sur tout le pourtour de l'arête supérieure du caisson a pour but de permettre l'assemblage par boulons du caisson avec le *atardeau mobile*.

2° *Un atardeau mobile* en tôle, d'une hauteur de 12 mètres, ayant la même forme que le caisson et boulonné directement sur celui-ci. Ce *atardeau* permet de construire à sec et à l'air libre, même à marée haute, la partie du mur de quai de 8 mètres de hauteur, comprise entre l'arête supérieure de la fondation proprement dite et le niveau de basse mer.

A la partie inférieure de la caisse se trouve une galerie en tôle de 1,50 mètre de haut sur 0,50 mètre de large, qui règne sur tout le pourtour du *atardeau* et sert à permettre de boulonner ou de déboulonner, sous l'eau et au moyen de l'air comprimé, le joint entre le caisson et le *atardeau*.

Des vannes, établies sur les parois d'about, permettent d'introduire l'eau dans le *atardeau* à un moment donné, afin d'augmenter la charge sur le caisson et de faciliter ainsi le travail du fonçage.

3° *Un échafaudage flottant* destiné à manœuvrer le *atardeau mobile*, à mettre en place les caissons et à en opérer le fonçage. Cet échafaudage flottant est composé de deux bateaux en fer, surmontés de fermes, également en fer, contre-ventées entre elles et réunies par les deux bouts, et par la tête à 13 mètres au-dessus de la flottaison. Le *atardeau mobile* est suspendu, dans l'espace compris entre les deux bateaux, par 12 chaînes fixées sur des treuils et permettant de le monter ou de le descendre.

Les bateaux de l'échafaudage reçoivent, dans la cale, les machines à vapeur destinées à la manœuvre du *atardeau mobile*, les machines à comprimer l'air, les pompes foulantes et les pompes d'épuisement; puis, sur le pont, les machines à fabriquer le mortier et celles nécessaires à la manutention des matériaux.

Voici, à grands traits, la marche de l'opération :

On drague à l'avance l'emplacement où doit être foncé le caisson.

On remorque celui-ci près de l'échafaudage flottant et on en charge le plafond avec du béton. Le *atardeau mobile* est remonté jusqu'à un mètre au-dessus de la flottaison et le caisson amené au-dessous afin de faire le joint boulonné qui doit les relier l'un à l'autre. Puis on commence les maçonneries d'élévation à l'abri du *atardeau mobile*, afin de lester le caisson du poids nécessaire.

Lorsque, par suite du poids des maçonneries, le caisson est près de talonner sur le fond du fleuve à marée basse, on met toute cette immense masse dans l'alignement des quais et on amarre tout l'appareil. On continue la maçonnerie à l'intérieur du *atardeau* tout en soufflant de l'air dans la chambre de travail, et lorsque le caisson repose enfin sur le sol, on laisse entrer l'eau dans le *atardeau mobile* afin d'augmenter la charge sur le caisson. On procède ensuite, dans l'air comprimé, à l'extraction des déblais qui se trouvent dans la chambre du travail, afin de faire pénétrer le caisson dans le sol et d'aseoir les fondations sur le bon terrain à la profondeur voulue.

Les déblais à extraire du fond de l'Escaut étant en général composés de sable argileux et de terres vaseuses, leur expulsion se fait au moyen d'éjecteurs débouchant à la partie supérieure du caisson contre l'une des parois.

Lorsque les déblais sont terminés, on procède au remplissage de la chambre de travail; cette opération se fait à l'aide de béton, par couches régulières superposées et disposées en gradins.

On démonte les bétonnières et la cheminée à sas d'air, on épuise l'eau à l'intérieur du *atardeau* et on continue la maçonnerie jusqu'à une hauteur d'environ 0^m50 au-dessus de la marée basse.

On déboulonne ensuite le *atardeau mobile*, puis on le lève au moyen des treuils de l'échafaudage flottant. A cause de la place occupée par les parois du *atardeau mobile*, il reste un intervalle de 1 mètre entre deux tronçons de mur successifs. Cet intervalle est rempli jusqu'à hauteur de marée basse par du béton coulé entre deux panneaux provisoires en bois.

La liaison des maçonneries de ces tronçons de mur avec le béton est établie au moyen d'échancrures verticales ménagées aux abouts de deux tronçons successifs. Au-dessus de marée basse, la maçonnerie du mur, qui est alors absolument continue, s'exécute avec sujétion de marée, jusqu'à ce qu'on ait atteint le niveau de la marée haute.

Le mur de quai est entièrement construit en briques de Boom dites *Klompsteen*. Les pavements sont revêtus en pierre de taille de Soignies.

Le dessus de la tablette de couronnement est établi à 7^m00 en contre-haut du niveau de la marée basse ordinaire à Anvers. Le mur a une hauteur de 15^m00; il a une largeur de 2 mètres à sa partie supérieure et de 6^m25 à niveau de basse-mer.

Sa base, à hauteur de la fondation, a une largeur de 7 mètres.

Le mur présente du côté de l'Escaut un fruit de 1/20 depuis le couronnement jusqu'au niveau de basse-mer, et de 1/10 depuis ce dernier niveau jusqu'à sa base, sur la fondation proprement dite.

Le niveau supérieur de cette fondation est établi invariablement à 8 mètres en contre-bas du plan d'eau à marée basse.

La fondation a une largeur uniforme de 9 mètres et sa hauteur oscille entre 2^m50 et 5 mètres, ce qui fait descendre la base de la fondation proprement dite à 10^m50 ou 13 mètres en dessous du niveau de basse mer.

Non loin du mur de quai se trouve, contre la clôture, un pavillon rayé clair bleu et blanc, où se débient les vins d'Algérie, côte du Sahel et vin de l'Hermitage à fr. 0.50 le verre.

Puis viennent l'exposition intéressante des ruches d'abeilles, les magnifiques cloches de M. Van Aerschot, de Louvain, et une collection variée de totes de campement.

Comme on a déjà pu le voir, on rencontrait dans toutes les parties des jardins, de nombreuses occasions de se rafraîchir, les bières nationales et étrangères, les vins du Rhin et de la Moselle, les champagnes de toutes marques, sollicitaient à chaque pas le visiteur éhéré, qui ne trouvait pas, dans ce parc improvisé, les ombrages protecteurs de grandes plantations.

Mais ces diverses boissons, plus ou moins capiteuses, ne convenaient pas à tout le monde et on était heureux de rencontrer sur son chemin, le joli petit pavillon des eaux gazeuses dont le nom seul promettait un adoucissement aux ardeurs d'un soleil brûlant.

Ce pavillon original, de construction rustique, recouvert de chaume, était élevé par la maison H. T. Bridges, établie à Anvers depuis une vingtaine d'années et bien connue par ses excellentes bières, Pale et Stout, de la célèbre brasserie Bass et C^e qui lui confia son agence principale.

La maison Bridges a joint, depuis cette année, à son important commerce de bières anglaises, de vins et de spiritueux, une fabrique d'Eaux gazeuses, qui a pris en peu de temps un grand développement.

Les limonades variées, ginger-ale etc. de cette firme, ne le cèdent en rien aux produits similaires des anciennes maisons anglaises, qui ont participé à l'Exposition d'Anvers; telle a été aussi l'opinion du jury; une médaille de bronze leur a été attribuée, pour leur début, comme preuve de leur bonne qualité.

A cette partie de notre promenade nous devons renoncer à donner une description spéciale de chaque exposition. C'est ici que se trouvent rassemblés les matériaux de construction, dont l'étude demanderait des volumes. Constatons tout d'abord la déplorable abstention dans laquelle ont cru devoir se renfermer, d'une façon presque générale, les représentants d'une de nos industries nationales les plus florissantes: nous avons nommé le briquetier.

Cette industrie, qui se retrouve dans toutes nos provinces, est particulièrement prospère à Boom et dans les localités riveraines du Rupel. Leurs produits, connus sous les noms de Klampsteen, Papsteen, Derdeling, Kleine steen et Puusteen se sont acquis une renommée universelle et jouissent d'une supériorité incontestée sur les produits similaires d'autres localités.

C'est peut-être dans ce fait qu'il faut chercher le secret de l'abstention de nos producteurs.

De toute la Belgique c'est la province d'Anvers qui possède les deux gisements les plus importants de terre argileuse, celui de Mili situé sur les bords de l'Escaut, du Rupel et de la Nèthe, appartenant au système rupélien, est d'origine marine; la couche en est très épaisse, elle atteint souvent plus de 20 mètres. L'argile en est éminemment plastique; malheureusement son origine marine l'a laissée chargée d'une certaine quantité de salpêtre et de pyrites ou matières sulfuriques qui contribuent à la rendre assez fusible. Ce gisement est le siège d'une industrie très importante et fort ancienne et ses briques très réputées dans tout le pays ont eu longtemps le monopole pour tout les grands travaux d'art.

Le gisement de l'Est ou de la Campine, à la côte 28 sur la crête de partage de la Meuse et de l'Escaut, est non moins important; son épaisseur n'est que de 3 mètres environ mais son étendue est beaucoup plus considérable.

Il est d'origine fluviale, postérieure à la couche rupelienne et produit par d'anciennes alluvions de la Meuse quaternaire (le relief du sol de la Belgique était différent de celui actuel). On y a trouvé des ossements de mammoth et des bois de renne incisés par l'homme. Cette argile est donc contemporaine des cavernes de Furfooz près de Dinant (selon E. Dupont : *L'Homme pendant les âges de la pierre* — et le baron Van Erbroeck) où l'on a trouvé les restes de ces animaux associés avec des débris humains.

La formation ou mieux le dépôt de ce gisement s'est donc fait de matières limoneuses charriées par les cours d'eau, exactement comme aujourd'hui le dépôt des matières fertiles charriées par les eaux de la Meuse est fait par les irrigations sur les magnifiques prairies qu'on a créées en Campine sur les rives du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

L'argile de la Campine a donc une même origine, comme nature et comme formation, que celle que l'on trouve en Hollande, le long du Rhin et de la Meuse, avec laquelle on fait ces tuiles si réputées dans tout le Nord de l'Europe.

L'industrie briquetière, sans avoir eu autrefois grande importance, a existé de tout temps en Campine pour les besoins locaux. La belle église collégiale d'Hoogstraten, bâtie de 1534 à 1546 par le comte Antoine de Lalain, Seigneur d'Hoogstraten, a été construite avec des briques faites en argile de Campine, briques qui se trouvent dans un état de conservation admirable, rappelant les matériaux romains. Certaines parties de ce gisement fournissent pour la fabrication de la tuile une argile tout à fait supérieure, possédant une grande plasticité et ne contenant ni silex, ni carbonate de chaux, ni pyrite et très peu d'oxyde de fer; conditions qui leur permettent de supporter sans fusion ni déformation une haute température. C'est à cette propriété qu'on attribue principalement la conservation des briques et tuiles de fabrication romaine, conservation étonnante et supérieure à celle des autres matériaux de construction, telles que pierres et ardoises. On peut estimer que ces argiles de Campine exigent pour leur cuisson 30 %, de charbon en plus que celles du système rupelien et peuvent atteindre une température supérieure d'au moins 200 degrés. Aussi, malgré le manque de moyens de communication, la réputation des tuiles de la Campine s'est faite depuis longtemps; elles sont même employées jusque dans le voisinage de Boom. Ce n'est guère que depuis l'ouverture du canal en 1866 que l'industrie briquetière a pu s'établir sérieusement dans ce pays et en peu de temps acquérir une assez grande importance. Toute la fabrication s'y fait par des moyens mécaniques.

L'une des maisons y établies, la *Société Anonyme des Briqueteries et Tuileries St-Joseph*, a exposé, dans un pavillon style flamand, des produits de bel aspect et surtout de qualité supérieure. Cette maison s'efforce, par le perfectionnement de ses procédés, à retrouver les débouchés importants que le bassin du Rupel possédait autrefois pour l'exportation et qu'il s'est laissé enlever et ne met pas sa fabrication au niveau de la concurrence étrangère.

Les produits exposés par la *Société Anonyme des Briqueteries et Tuileries St-Joseph* dont M. Francart est le fondateur et l'administrateur-directeur, ont obtenu deux médailles : l'une de bronze pour l'exportation, l'autre d'argent pour la classe de matériaux de construction, la plus haute récompense qui ait été accordée aux exposants belges et étrangers de produits similaires.

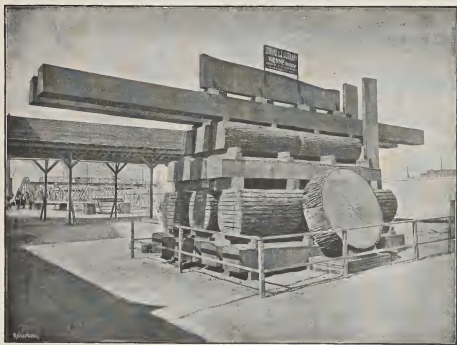
Son exposition possédait une belle collection de tuiles à emboîtement format Marseille, grand et petit modèle, ainsi que de tuiles dites *aversoises*, également à emboîtement avec encoches et crochets lesquels, sans clous ni ligature, assujettissant complètement les tuiles, suppriment toute cause de réparation et constituent ainsi un système de couverture des plus perfectionnés, léger, de bel aspect, économique, aussi étanche que l'ardoise et le zinc, mais supérieure à ceux-ci sous le rapport de la transmission moins grande du froid et du chaud atmosphérique et des risques communicatifs bien moindres en cas d'incendie. Cette tuile, inventée par M. Francart, est brevetée en Belgique et à l'étranger et le modèle en a été déposé. Elle est de format excessivement heureux surtout pour les constructions en style flamand et possède une illustration gothique des plus gracieuses. Elle est aussi étanche, aussi résistante et de même poids que la tuile de Marseille, mais, se juxtaposant mieux, elle a l'avantage pour l'exportation de fournir un poids beaucoup plus grand par mètre cube d'arrimage que la tuile format Marseille; celle-ci donne 700 kilos et l'Anversoise 1000 kilos.

Nul doute que le succès obtenu par cette maison à l'Exposition d'Anvers ne lui soit un stimulant pour l'engager à continuer ses efforts et qu'elle ne parvienne à donner à ses produits, dont la matière est bien supérieure à celle de la Provence et de la Bourgogne, la première contenant trop de carbonate de chaux et la seconde d'oxyde de fer, ce qui les rend impropres à supporter une haute température, à leur donner en un mot le cachet qui distingue la fabrication des tuiles de ces deux régions. C'est l'industrie Marseillaise qui a enlevé à celle de Boom la plupart des débouchés pour l'exportation.

Un autre fait, non moins incompréhensible que l'abstention de nos briquetiers, c'est l'absence complète, à l'Exposition, des pierres blanches de Gobetange, de St-Remy, de Jodoigne, etc. Nos propriétaires de carrières devraient pourtant savoir qu'il n'a pas suffi des leçons de l'expérience pour guérir nos architectes et nos sculpteurs de leur engouement pour les pierres de France et d'Allemagne. Ces artistes ont des yeux pour ne point voir les tristes effets de notre climat sur l'église de Laeken, la colonne du Congrès et le Palais de Justice de Bruxelles; ils n'ont jamais voulu admirer le bel effet décoratif que produisent les magnifiques caisses dont on est obligé de recouvrir, pendant sept mois de l'année, les monuments Loox et Boduognat à Anvers.

La France n'a pas jugé inutile de se rappeler au souvenir des constructeurs, et elle nous a donné une exposition de produits très variés.

Nous remarquons notamment la maison Clivet-Crouet-Gantier de Givet qui expose des échantillons de



Exposition de bois de MM. Edmund & J. Culmann, de Vienne (Autriche).

bois du Larrys, de la roche de Blombanchien, de la roche d'Enville; des pierres de Mery-sur-Dise, le banc royal de Vergelé, les bancs de Tercé et d'Echaillon; le St-Vaast, la Savannière et tant d'autres.

Toutes ces pierres sont admirablement taillées et portent l'indication des renseignements pouvant intéresser le constructeur: poids, résistance à l'écrasement par centimètre carré, etc. Elles sont malheureusement gélives, et notre pierre dure de Gobetange, qui se marie si harmonieusement avec la pierre bleue et avec la brique, eût remporté là une victoire facile sur ses concurrentes étrangères.

Le principe de l'abstention ne s'est pas étendu aux pierres bleues (granit) qui forment un de nos principaux matériaux de construction. Cette pierre n'est pas gélive et sa durée à l'air, comme sous l'eau, est indéfinie. C'est cette dernière propriété qui en fait un des matériaux les plus recherchés pour les travaux hydrauliques.

Les revêtements des nouveaux murs des quais d'Anvers sont en pierre bleue de la maison Wincqz, de Soignies.

Les carrières les plus importantes de granit sont celles de Soignies, des Ecaussines et de Sprimont, qui ont fourni des pierres pour la construction des principaux monuments, tant anciens que modernes, de la Belgique, de la Hollande et du Nord de la France.

La maison Wincqz a exposé un bloc énorme de granit et un beau banc de blue-black poli.

Les produits exposés consistaient :

1° En deux tranches scées de 0^m20 d'épaisseur, ayant 5^m30 de longueur sur 3^m35 de largeur.

2° En un banc monolithé taillé mesurant 10^m25 de longueur, ayant une section de 0^m50 sur 0,45 mesurée par équarrissement ou ayant 0^m35 sur 0^m38 comme section de résistance réelle à la rupture.

Ces échantillons étaient destinés à montrer : 1° les qualités et l'homogénéité du petit granit ; 2° les effets que l'on peut obtenir par les différents genres de taille, la rectitude des ciselures et le fini du travail.

Les dimensions des tranches, tout importantes qu'elles étaient, auraient pu être augmentées encore si les conditions imposées par le chemin de fer, pour la mesure des largens des chargements, ne s'y fussent pas opposées.

Les produits exposés n'étaient évidemment que des spécimens destinés à appeler l'attention du jury sur les établissements de la Société G. Wincqz et à donner une idée de ce qu'ils peuvent produire. Pour être pénétré de la puissance de leur organisation et des moyens mécaniques dont ils disposent, il faudrait pour cela visiter les établissements mêmes.

L'immense bloc de pôt granit exposé dans les jardins et qui a si vivement impressionné le public provenait des carrières de Thiarmon sises à Ecaussines et appartenant à MM. J. Velge et J. Cornet.

Les visiteurs de l'Exposition ne pouvaient se faire à l'idée qu'un bloc de telles dimensions (14.60 + 1.40 + 0.64) et d'un poids de 35,000 kilogrammes pût être extrait d'une profondeur de 40 mètres et amené jusque sur le champ de l'Exposition sans encombre.

On ne se souvient pas qu'une pareille longueur ait jamais paru sur les chantiers de nos carrières : l'extraction en a été faite par un pont pivotant (unique jusqu'ici) d'une longueur de 60 mètres qui embrasse dans sa circonférence plus d'un hectare (11,340^m2) où 453,600^m3 de pierre ; l'extraction annuelle est de 12,000^m3 de sorte qu'au moyen du second appareil installé depuis un an, MM. Velge et Cornet ont élevé leur extraction à 25,000^m3 c'est-à-dire 68,750,000 kilogrammes.

Plus de cinq cents ouvriers sont employés à l'extraction et à la taille de cette pierre qui fait le plus bel ornement des édifices de France, de Hollande et de Belgique. Seize armures la débitent en tranches de toutes épaisseurs.

Les carrières de petit granit de MM. J. Velge et J. Cornet sont sans contredit les plus belles, les plus riches et les plus importantes du continent.

A noter encore un escalier de la carrière Rombaut et un tombeau exposé par la maison Rivière frère et sœur de Maffès, Hainaut.

Dans la classe des matériaux de construction, l'exposition la plus complète était, sans contredit, celle des marbres. C'est aussi dans cette classe que l'industrie nationale brillait au premier rang.

Le centre de l'hémicycle était occupé par une colonne de Rouge fleuri, montée sur une base en granit de l'Ourlbe poli.

La Société de Merbes-le-Château a perfectionné le polissage des granits durs du Nord, qui se faisait autrefois à la main, et pour lequel elle emploie maintenant une machine de son invention ; comme échantillons de ce travail elle exposait une collection de tranches des diverses variétés des granits de Suède, des Syénites noires et mouchetées, qu'elle travaille le plus souvent. Deux petits monuments funéraires en granit vert, tout attiré, avec ces tranches, l'attention de tous les constructeurs.

Cette société exposait enfin un échantillon de moulure d'un large développement, fait mécaniquement dans la pierre blanche de France, au moyen d'une machine à moulurer, brevetée en faveur de la société.

L'installation totale dont nous venons de donner la description représentait un poids d'un peu plus de 100,000 kilogrammes.

Personne n'a été surpris de voir décerner le Diplôme d'Honneur à la Société anonyme de Merbes-le-Château pour ses blocs (Matériel et procédés du Génie Civil), indépendamment d'un second Diplôme d'Honneur qu'elle a reçu dans la section d'Exportation (classe 81).

Citons encore les marbres rouges de la Société d'Yves-Gomezée, les marbres noirs de Bismas et de Bougnies et les beaux marbres onyx d'Algérie, jaune et blanc, presque transparents.

Plus loin se dresse la colonne en porphyre de Quenast; la Société de Quenast a fourni le gravier pour les allées du Parc. Puis viennent les porphyres gris de Bierges et l'obélisque en pavés des carrières de Taqnoenier, qui s'élève devant le Sanitarium des Congolais.

Arrêtons-nous un instant devant le pavillon de MM. F. Picha & frères de Gand. (Entreprise générale des travaux en ciment et fer.) Cette maison a réalisé un grand progrès dans l'industrie du ciment, par la combinaison intime de ce produit avec un treillis en fer (système breveté). Les ciments employés sont les ciments *Portland & Romain*, fabriqués par la maison T. Picha et C^e, qui existe depuis plus de 30 ans.

Ce nouveau produit offre comme principaux avantages: une élasticité durable, une grande légèreté et une résistance considérable. Le retrait du ciment est nul, car les intervalles entre les treillis de fer sont si restreints que l'action atmosphérique devient inoffensive; l'homogénéité est complète et l'ensemble parfaitement éanche.

D'autre part, le fer étant soustrait à l'action de l'air, ne s'oxyde pas comme dans d'autres combinaisons.

La conservation de ce produit est indéfinie et son application industrielle s'étend à des usages multiples, tels que: construction de réservoirs, conduites d'eau, cuves, fosses, silos, lavoirs, égouts, ponts, passerelles, voûtes, toitures, etc. Il remplace avantageusement, pour une foule d'applications, le fer, la tôle, le zinc, la pierre ou la maçonnerie ordinaire.

Malgré sa grande légèreté il résiste parfaitement aux gelées et aux intempéries.

Ainsi dans l'élegant pavillon que la maison Picha a élevé dans le Parc, se trouve un réservoir en ciment et fer, d'une contenance de 6000 bidons, qui a été tenu rempli d'eau pendant toute la durée de l'Exposition, et dont l'élasticité a été parfaite.

Une autre maison qui a attiré l'attention des visiteurs par le nombre et l'excellence de ses produits, est la Société L. Chainaye, Alph. Lhoest et C^e de Liège.

Cette firme qui possède quatre grands sièges d'exploitation à Moha, Ampsin, Flémalle-Haute et Engihoul, expose des pierres calcaires pour sucreries, des castines pour hauts-fourneaux, des moellons et des pierres de taille et des chaux grasses et hydrauliques de toute première qualité.

La production moyenne de chaux grasse est de 400,000 kilogrammes par jour. Cette chaux, par sa pureté, son grand foisonnement et sa richesse, forme un produit excellent pour les industriels, les cultivateurs et les entrepreneurs.

La société L. Chainaye et C^e a fourni des pierres de taille de grand et de petit appareil aux travaux maritimes d'Anvers, Gand, Dunkerque, etc.

Comme bois de construction nous signalerons l'exposition de M. J. Cornet, de Tongres, qui s'occupe spécialement du sciage des bois de peuplier du Canada et de Franc-Picard de provenance indigène.

Sa scierie, dont l'outillage a subi les derniers perfectionnements, débite journellement vingt mètres cubes de bois, et ses produits sont expédiés sur tous les points du pays et de l'étranger.

M. Cornet a obtenu la Médaille d'Argent à l'Exposition d'Anvers.

Il nous reste à citer les pavillons de la maison Francart, bijouterie et tulerie; de MM. Duthait frères, ciments, chaux, pierres, etc.; des couvertures métalliques en étain, résistant aux plus fortes tempêtes; les produits des carrières de Trass, enrochements, etc.; de la tulerie mécanique de M. Lallemand, qui a couvert le pavillon du Cambodge; les produits céramiques de M. Mommaeris et de M. Lecat, de Baume-la-Louvière; la poterie artistique de Brée, Limbourg; les pierres artificielles de MM. Lau et Drasbeke; les meules de M. Mosqua; l'énorme bloc de calamine exposé par la société de la Vieille-Montagne; des tombeaux, des pavés, des pierres, des ballasts, des graviers, des ciments, des chaux et quantité d'autres matériaux encore, dont la description allongerait outre mesure notre travail.

Deux ponts métalliques reliaient le Parc, d'une part à l'Exposition Maritime, et d'autre part au pavillon de la Croix-Rouge et à l'enceinte du Balcon Captif. Nous aurons l'occasion de nous occuper de ces exhibitions spéciales dans la suite de cet ouvrage.

Dans le groupe 3, classe 61, nous remarquons les installations céramiques perfectionnées de Boom, si renommées dans tous les pays. Parmi elles se remarque principalement le joli pavillon de la maison E. S. Van Reeth-Dewit exposant des spécimens multiples de tous ses produits.

Cette maison a perfectionné sa fabrication par des appareils nouveaux de cylindres et de malaxeurs mis en mouvement par vapeur, et formant une pâte molle, purifiée de toute matière étrangère et propre à être employée dans les arts comme dans les industries.

Nous y trouvons d'abord les tuiles, formes belge et hollandaise, les tuiles plates à coulisses forme

française de couleur bleue, rouge et vernies, produits employés dans tout le pays et exportés vers les pays du Nord. — Les carreaux de pavement rouges et bleus de toute grandeur, de divers dessins et diverses nuances formant un pavement céramique très agréable à l'œil comme des hexagones, des octogones, des losanges, etc.

Nous remarquons encore ses briques à bon marché, employées dans les travaux de l'Etat, les belles briques de façade rouges et bleues, rabotées par machines à vapeur, des briques creuses de un à neuf trous, des briques à moulures de formes variées et compliquées.

Le tout forme une collection charmante de produits à bâtir par laquelle on juge cette maison à la hauteur du progrès et à même de fabriquer tous les produits servant à l'industrie du bâtiment. — Cette maison a obtenu à diverses expositions des diplômes et médailles, notamment à Bruxelles, Amsterdam, etc. et la médaille de bronze à celle d'Anvers 1885.





ÉGYPTE

I. — L'ÉGYPTE CONTEMPORAINE



est à Méhémet-Ali que l'Égypte doit sa rénovation. Elle forme aujourd'hui une vice-royauté, à peu près indépendante, sous la suzeraineté de la Porte.

Si l'Égypte était, comme on le dit parfois, une province de l'Empire ottoman, elle devrait être gouvernée d'après la constitution et l'organisation administrative de cet empire. Mais on sait comment s'est formé l'Empire turc; en conquérant des provinces, les successeurs d'Osman n'eurent jamais la pensée d'examiner si réunies elles formeraient un Etat composé d'éléments homogènes. Leur unique but était d'ajouter des territoires à des territoires. Ils s'occupaient peu de l'administration des pays conquis : pour eux l'importance d'une province était calculée d'après le revenu qu'elle fournissait au trésor. Ils en donnaient le gouvernement aux pachas qui leur offraient les tributs les plus élevés, et cet état de choses comprimait tout élan progressif chez un peuple éminemment laborieux, intelligent et honnête.

Telle était l'Égypte lorsque Méhémet-Ali devint vice-roi. Il fut le premier qui eut des idées gouvernementales et les appliqua.

La déplorable situation faite à l'Égypte par la rébellion de quelques-unes de ses provinces et par l'occupation anglaise ne doit pas faire oublier la glorieuse histoire d'un peuple qui défît les Anglais à Hamad et menaça deux fois Constantinople.

Méhémet-Ali arriva en Égypte en 1800.

Après la retraite de l'armée française les Mameloucks essayèrent de ressaisir leur autorité. La Porte et l'Angleterre s'étant alliées pour s'opposer à ce dessein, envoyèrent une expédition en Égypte. Méhémet-Ali en fit partie en qualité de commandant du contingent rouméliote.

Débarqué à Aboukir, il se distingua dès le premier combat, et peu d'années après les cheiks et les ulémas lui conférèrent la lieutenance du royaume.

En 1806, il fut nommé gouverneur de l'Égypte et confirmé dans cette dignité par un firman d'investiture, que la Porte lui accorda moyennant un présent de quatre mille bourses.

L'Angleterre, qui, déjà à cette époque, suivait avec attention les événements politiques de l'Égypte, profita de son état d'hostilité vis-à-vis de la France et de la Turquie pour s'emparer de Rosette et d'Alexandrie.

Méhémét-Ali se porta à leur rencontre et les défit à Hamad : les Anglais se hâtèrent de signer la paix et de se rembarquer.

De 1811 à 1815, son fils Tasûn-Pacha soumit les Ouabites, et leur reprit toutes les villes dont ils s'étaient emparés.

De 1816 à 1819, les Égyptiens firent encore une rude et glorieuse campagne, qui se termina par la prise de Derijich.

De 1820 à 1825, l'Égypte conquit le *Sennaar* et le *Kordofan*. C'est à cette époque que remonte la fondation de *Khartoum*, le creusement du canal *Mahmoudieh*, la création d'une marine et d'une armée organisées à l'europeenne. L'Égypte put mettre en ligne 10 vaisseaux de haut rang, 12 frégates et autant de corvettes ; 20,000 matelots composaient les équipages de la flotte.

En 1825, dans la guerre de Morée, Méhémét-Ali secourut la Porte. L'entêtement de cette puissance fut cause de la destruction de sa propre flotte et de celle de l'Égypte, à Navarin.

Pendant son règne le vice-roi s'occupa avec sollicitude de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il encouragea la culture du coton, culture qui fit de grands progrès. En 1827, il introduisit le chanvre, en 1829, indigo, l'opium et la canne à sucre.

De 1831 à 1833, obligé de combattre la Porte parce qu'elle se refusait à lui donner les compensations promises pour l'aide qu'il lui avait prêté pendant la guerre de Morée, Méhémét-Ali envahit la Syrie, s'empara d'Alkka (27 mai 1832), de Damas (8 juillet) et d'Halet (21 décembre), détruisit la flotte turque à Kônyeh (Iconium) et menaça Constantinople même. Arrêté dans sa carrière victorieuse par l'intervention de la Russie et de la France, Méhémét-Ali signa, le 14 mai 1833, le traité de Kutâyeh, qui lui garantissait le gouvernement de l'Égypte et de la Syrie et donnait à son fils Ibrahim-Pacha le district d'Adouah avec autorité sur les villes de Médine et de La Mecque.

La Turquie ayant réorganisé son armée se refusa à observer le traité. La guerre recommença et, le 24 juin 1839, les Égyptiens et les Turcs se consacraient les dernières années de son règne à l'organisation et à l'administration du pays, au développement de l'agriculture et du commerce. A sa mort, l'armée égyptienne comptait 160,000 hommes de bonnes troupes.

Ibrahim-Pacha, son fils adoptif, qui avait déjà pris les rênes du gouvernement en janvier 1848 pendant la maladie de Méhémét-Ali, mourut en novembre de la même année.

Il eut pour successeur *Abbâs-Pacha*, fils de Tasûn-Pacha et petit-fils de Méhémét-Ali. *Abbâs-Pacha* mourut de mort violente en 1854.

Saïd-Pacha, qui lui succéda, était le troisième fils de Méhémét-Ali. Grâce à son jugement éclairé et à son goût pour la civilisation européenne, l'Égypte fit de considérables progrès sous son règne. Il établit une plus juste répartition des impôts, abolit les privilèges, améliora les canaux et fit terminer les chemins de fer d'Alexandrie au Caire et du Caire à Suez, commencés en 1850 sous le règne de son prédécesseur. Il prêta son appui à l'œuvre grandiose de M. de Lesseps, qu'il avait connu dans sa jeunesse, et rendit d'importants services à la cause de la science en fondant le Musée de Boulaq et en faisant pratiquer des fouilles à Héliopolis, à Sakka, à Memphis, à Abydos, à Thèbes, etc., etc.

Pendant la guerre de Crimée il envoya à la Porte une armée de secours de 30,000 hommes (alors que le contingent de guerre de l'Égypte n'est que de 18,000 hommes) et une somme d'argent considérable.



S. A. Thesphik-Pacha, Khédive d'Égypte

Saïd-Pacha mourut le 18 janvier 1863.

Son neveu, *Ismail-Pacha*, second fils d'Ibrahim-Pacha, né le 31 décembre 1830, lui succéda. Sous son règne l'Égypte fit incontestablement de grands progrès : de nouvelles lignes de chemins de fer, de nouveaux canaux furent créés, des usines établies, des écoles de tous genres ouvertes ; le système des postes et des télégraphes fut réorganisé, et l'administration de la justice subit une réforme radicale.

Le 26 mai 1866 (12 moharrem 1283) Ismail Pacha reçut la sanction de la Porte à un nouvel ordre de succession basé sur la loi de primogéniture ; et en 1867 il fut élevé au rang de *khédivé* ou vice-roi.

Le 20 septembre 1872 le khédivé obtint un nouveau firman assurant et étendant ses privilèges : succession héréditaire par ordre de primogéniture, indépendance de l'administration et de la justice, droit de conclure des traités avec les pays étrangers, droit de battre monnaie et de contracter des emprunts, autorisation d'augmenter à volonté ses forces de terre et de mer. Le tribut annuel payable à la Porte, fut en même temps fixé à 133,635 bourses (environ 17 millions de francs).

Ismail-Pacha encouragea généralement les sciences et les arts ; il construisit, au Caire, un théâtre magnifique sur la scène duquel fut représenté, pour la première fois, le célèbre opéra de Verdi, *Aïda*.

C'est sous son règne que furent terminés les travaux du canal de Suez et l'on n'a pas oublié les fêtes splendides qu'il donna à l'occasion de l'inauguration de ce canal, fêtes dont l'éclat fut rehaussé par la présence de l'Impératrice des Français.

Ismail-Pacha ayant abdiqué, son fils *Thevrik-Pacha*, le khédivé actuel, lui succéda.

APERÇU GÉOGRAPHIQUE. — L'Égypte est, de fait, aussi vaste que les deux tiers de la Russie d'Europe, mais la partie productive du pays n'a guère une étendue plus grande que la Belgique.

L'Égypte proprement dite commence à Assouân (1^{re} cataracte) par 24° 5' 23" de latitude nord. D'Assouân au Caire, le pays offre l'aspect d'une longue vallée sinieuse et étroite, où le Nil roule paisiblement ses eaux entre la chaîne Arabique à l'est et la chaîne Libyque à l'ouest, même du pays, mais le désert peut être considéré comme son principal régulateur. L'air du désert possède les qualités les plus vivifiantes ; selon l'expression de M. Bayerd Taylor, il constitue un véritable « élixir de vie » (elixir of life). A cette délicate pureté de l'air vient s'ajouter, par une heureuse et merveilleuse coïncidence, l'excellente qualité de l'eau du Nil.

La pluie est peu fréquente au Caire et dans le Delta ; dans la Haute-Égypte on rencontre assez souvent des personnes d'un certain âge pour lesquelles ce phénomène est chose inconnue.

Les vents du nord dominant de la mi-juin à la mi-février, et les vents de S.-E. et de S.-O. pendant le reste de l'année. Parfois, durant cette dernière période, soufflent des vents nommés « Khamsin », dont le souffle brûlant constitue l'unique désagrément du climat de l'Égypte.

TEMPÉRATURE. — L'Égypte n'a que deux saisons : une période de chaleur qui dure huit mois, d'avril à novembre, et une période tempérée de quatre mois, de décembre à mars.

Il résulte d'observations faites pendant 10 années que la température moyenne dans le Delta et au Caire est de 12° 78 centigrades, pendant l'hiver, de 26° 67, au printemps, et de 31° 67 pendant l'été. Le maximum de chaleur est d'environ 40° dans le Delta et 45° dans la Haute-Égypte. En décembre, janvier et février, la température s'abaisse parfois jusqu'à + 2° C. dans le Delta, et jusqu'à + 7° C. dans la Haute-Égypte. Le 16 février 1874, pendant l'expédition de Rohlf dans le désert de Libye, le thermomètre descendit à - 5°.



Le Baron H. de Royer de Dour,
Commissaire général de l'Égypte

Un peu au delà du Caire, au point appelé le *Barrage*, le fleuve se divise en deux branches : les montagnes disparaissent peu à peu, puis s'effacent complètement, et une vaste plaine sillonnée par des milliers de canaux se déroule comme un immense tapis de verdure au milieu des sables qui l'enserrent jusqu'à la Méditerranée. A cause de sa configuration, cette partie de l'Égypte a reçu le nom de *Delta*.

L'Égypte proprement dite a été divisée en *Haute-Égypte*, *Moyenne-Égypte* et *Basse-Égypte*.

CLIMAT. — Le climat de l'Égypte subit jusqu'à un certain point l'influence de la grande arête dont dépend l'existence

POPULATION. — L'Égypte proprement dite, c'est-à-dire de Wady-Halfah (1^{re} cataracte) à la Méditerranée, compte 6,806,381 habitants, dont 6,708,185 habitants sédentaires et 98,196 nomades. La densité de cette population est considérable. La Belgique est le seul pays de l'Europe qui ait une population plus dense que celle de l'Égypte. Tandis que, dans la première de ces contrées, l'on compte 187 habitants par kilomètre carré, la seconde en accuse 201 !

La population totale de l'empire, en comprenant le Dâr-Fâr, est évaluée à 17 millions d'habitants. Les Coptes, les Arabes, les Turcs, les Juifs constituent les divers éléments de la population de l'Égypte proprement dite.

Les *Coptes* sont considérés comme étant les véritables descendants des anciens Égyptiens. On estime leur nombre à 300,000, c'est-à-dire au dixième de la population indigène de la vallée du Nil. Leur religion est un mélange d'islamisme et de catholicisme. Dans les villes, leurs aptitudes les portent aux travaux les plus délicats : ils sont orfèvres, horlogers, joailliers, brodeurs, etc., d'autres remplissent des fonctions civiles. Les Arabes se subdivisent en Arabes sédentaires ou fellahs et en Arabes nomades ou bédouins.

Le *fellah* est l'habitant des campagnes : c'est l'agriculteur par excellence, travailleur, doux, serviable, naturellement policé. Il nourrit l'Égypte et est, en résumé, l'auteur de sa richesse nationale.

Le fellah est sobre et hospitalier, loyal et franc ; il ignore les vices des nations civilisées.

Les *Arabes sédentaires* séjournent dans les villes ; ils s'occupent de commerce de tous genres. Ils sont d'une origine moins pure que celle des fellahs : dans les classes inférieures leur union avec la race nègre a déformé leurs traits et modifié leur teint ; dans les classes élevées, au contraire, il n'est pas rare de rencontrer des Arabes, qui, par suite de leur descendance de mères turques ou géorgiennes, offrent de grandes analogies avec les plus beaux types européens.

Les *Arabes bédouins* diffèrent étrangement de la population sédentaire de l'Égypte. Ils habitent le désert et viennent rarement dans les villes. Le voyageur qui les rencontre accidentellement dans les bazars est frappé de l'aspect de leur physionomie, qui respire une fierté sauvage et personnelle le type arabe.

Le bédouin chève de nombreux troupeaux ; il aime la chasse et est naturellement belliqueux.

Les *Turcs* se reconnaissent à leurs formes plus molles, à leur teint moins bronzé, à leur démarche grave et pesante.

Sous la domination des Sultans, depuis Sélim I^{er} jusqu'à Méhémet-Ali, le nombre des Turcs occupant l'Égypte ne dépassait pas dix mille.

La population turque actuelle de l'Égypte est honnête et se livre paisiblement au commerce, alors même qu'ils remplissent des fonctions publiques, les Turcs ne jouissent d'aucun privilège.

Les *Juifs* en Égypte, comme partout ailleurs, s'occupent de commerce et y réussissent. Ils disputent aux Coptes les emplois dans les douanes et dans les intendances.

La plupart d'entre eux sont originaires de la Palestine, mais dans ces dernières années il en est arrivé un grand nombre de la Valachie.

Le nombre des *Européens* résidant actuellement en Égypte s'élève à environ 100,000. Les Grecs, les Italiens et les Français forment la plus grande partie de la colonie européenne.

LE NIL. — Le Nil est le seul fleuve qui baigne l'Égypte. Ses sources, jusque-là inconnues, ont été découvertes de nos jours. Sorti du Lac *Ouhéroué* (Victoria Nyanza) dans les régions équatoriales, il descend d'abord de terrasse en terrasse par une série de cascades, tantôt au milieu des savanes, tantôt au milieu de bois de tamarisiers et de sycomores ou de marécages hérissés de bambous. Il arrose *Faouer*, *Gondokors*, le pays des *Chillouks* et des *Baggaras* et arrive à *Khartoum* sous le nom de Nil Blanc.

Après son confluent avec le Nil Bleu, grossi de plusieurs rivières qu'il apporte du Sud, le fleuve coule profondément encaissé entre de hautes falaises et des rochers à pic. Il franchit plusieurs rapides, traverse la Nubie, et à Assouân fait son entrée en Égypte entre deux montagnes de basalte que ses eaux ont tranchées ; là la vallée s'élargit, surtout sur la rive gauche beaucoup moins escarpée que la droite. Il arrose *Edfou*, *Esmeh*, *Thèbes*, *Qéneh*, *Girgeh*, *Syout*, *Monfalout*, *Mimik*, *Bem-Souef* et *Le Caire*.

Le fleuve, qui a 1,200 mètres de largeur à Assouân, ne recevant aucun affluent en Égypte et faisant des pertes continuelles par l'alimentation des canaux et l'évaporation de ses eaux, n'en a plus que 600 au Caire. Divisé en deux branches il traverse le Delta et se jette dans la Méditerranée à *Rosette* et à *Damiéte*.

INONDATION. — Les pluies, très fréquentes d'avril en octobre dans la région des grands lacs et en Abyssinie, gonflent le fleuve, qui inonde annuellement l'Égypte. C'est à cette inondation que le pays tout



Un Bazar au Caire

entier doit sa fertilité; le sol est uniquement composé du limon que le Nil charrie et, partout où l'eau n'arrive pas, il n'y a que le désert.

C'est vers le mois de juin que commence la crue du Nil, et déjà au temps d'Hérodote elle avait lieu régulièrement au solstice d'été.

La hauteur de l'inondation la plus favorable à l'agriculture est d'environ 23 coudées (6 à 7 mètres); une coudée de plus peut occasionner de terribles dévastations dans le Delta et recouvrir les champs réservés à la culture d'automne (Nabâri); deux coudées de moins, c'est la famine dans la Haute-Égypte.

Les crues du Nil ont été appréciées de la manière suivante par Lépère, cité par M. Paulin Talbot dans son étude du canal des deux mers :

Au-dessous de 5 ^m 50 :	Famine.
De 5 ^m 50 à 6 mètres :	Crue insuffisante, disette.
De 6 mètres à 7 mètres :	Récolte favorable, abondance.
De 7 mètres à 7 ^m 50 :	Crue forte devenant de plus en plus nuisible.
Au-dessus de 7 ^m 50 jusqu'à 8 mètres :	Crue excessivement nuisible, famine certaine.
Au-dessus de 8 mètres :	Danger de peste, de typhus ou d'épizootie.

Ces hauteurs sont calculées au kilomètre de Rhoda (Caire).

On comprend dès lors avec quelle sollicitude sont étudiées toutes les questions relatives à la régularisation de l'inondation. Le *Barrage* entrepris à grands frais sous Méhémet-Ali devait atteindre ce but; malheureusement ce gigantesque travail a été négligé, puis enfin abandonné.

Dans une note adressée à la Société des Études du Nil, M. de la Motte propose d'obvier à la pénurie ou à l'excès des crues par l'établissement d'une série de réservoirs. A l'annonce d'une crue excessive, on pourrait ainsi faire une retenue de 7 milliards de mètres cubes d'eau, et prélever près du tiers du plus grand débit du Nil, soit 4,000 mètres cubes par seconde, pendant une vingtaine de jours. Lorsque la crue s'annoncerait, au contraire, comme insuffisante, on commencerait les retenues dès le mois de juillet de manière à amener les eaux au réservoir principal à son plein au moment du maximum de la crue. On pourra ainsi déverser alors de 4,500 à 5,000 mètres cubes par seconde, pendant plusieurs jours, et gonfler artificiellement la crue de façon à lui faire atteindre le niveau exigé par les cultures.

Un autre but poursuivi par la Société des Études du Nil est de rendre à la culture les plaines autrefois fertiles de Semneh. A cet endroit, le fleuve est barré par un seuil naturel n'ayant que 500 mètres de largeur; ce seuil a été détruit, soit par les eaux, soit par la main de l'homme, et il suffirait de le rétablir à sa hauteur ancienne pour élever les eaux et irriguer les plaines autrefois cultivées.

Le principe de la fécondité du Nil est dû au limon qu'il charrie; ce limon est, très compacte et de couleur brune. Sur 100 parties, il en contient 48 d'alumine, 18 de carbonate de chaux, 9 de carbone, 4 de carbonate de magnésie, 6 d'oxyde de fer, 4 de silice, 11 d'eau pure. Le sol, qui vient d'être arrosé, est couvert d'une couche de terre noire à laquelle chaque inondation superpose nécessairement une couche nouvelle. Il résulte de ce phénomène que le lit du fleuve s'exhausse d'une quantité, à très peu près égale à celle de la vallée. Les ingénieurs français de l'expédition d'Égypte ont évalué en moyenne à 0^m126 l'exhaussement produit par les dépôts du limon. Par suite de cette élévation du sol, la base de beaucoup de monuments de la Haute-Égypte se trouve aujourd'hui à plusieurs mètres au-dessous du niveau du Nil.

Aujourd'hui, comme au temps de la conquête d'Amrou, la grande crue, qui a lieu vers le 30 juin, donne lieu aux réjouissances et aux démonstrations publiques les plus brillantes.

Jadis l'eau du Nil passait pour délicieuse; on la transportait dans les contrées les plus éloignées et spécialement chez les princesses du sang des Ptolémées mariées dans des familles étrangères; le sultan, à Constantinople, n'en supportait pas d'autre. Son principal mérite est l'extrême légèreté; on peut en boire de très grandes quantités sans fatigue, ce qui est fort précieux dans les grandes chaleurs.

AGRICULTURE. — Napoléon I^{er} écrivait à son frère Joseph, membre du conseil des Cinq-Cents, que « l'Égypte est le pays le plus riche en blé, riz, légumes, viande, qui existe sur la terre. » La fécondité de cette merveilleuse contrée est extraordinaire; à certains endroits on fait jusqu'à trois récoltes par année.

L'homogénéité du sol de la vallée du Nil nécessite moins de travail que nos terres; cependant son irrigation exige des soins incessants, d'où dépend presque entièrement le succès de la culture.

Quoique l'Égypte élève un nombreux bétail, l'engrais animal est peu employé; on se sert beaucoup d'engrais artificiels et d'une sorte de terre que l'on recueille dans les ruines des villes disparues; cette

tumure contient jusqu'à 12 pour cent de salpêtre, de soude, d'ammoniaque et autres sels : elle possède des propriétés extrêmement fertilisantes, mais doit être employée avec beaucoup de précaution.

Ce qui fait en grande partie la richesse de l'Égypte, c'est le bon marché de l'œuvre. Le paysan égyptien exécute pour une ou deux piastres, c'est-à-dire pour 25 ou 50 centimes, un travail dont nos ouvriers agricoles ne voudraient pas se charger pour 3 ou 4 francs. Il serait donc ridicule d'amener en Égypte des cultivateurs ; mais si des agriculteurs belges allaient dans la vallée du Nil, où ils seraient certains de faire une fortune honnête et solide, ils pourraient augmenter rapidement et dans des proportions considérables la production du pays. Le fellah ne possède aucun instrument aratoire ; la plupart du temps c'est avec les mains qu'il creuse les canaux d'irrigation ; sa charrue est des plus primitives, son seul outil est une sorte de bêche que l'on voit figurer déjà dans les hiéroglyphes. Mais lorsqu'on lui met entre les mains des instruments plus perfectionnés, il apprend vite à s'en servir. On a introduit des faux à Taouleh : au bout de quelques semaines, les paysans fauchaient admirablement. Les machines agricoles elles-mêmes n'étaient pas le fellah. Combien son travail deviendrait productif, si on lui en fournissait !

Il existe déjà plusieurs exploitations agricoles fondées par des Européens : l'une d'elles, dirigée par un Suisse très habile et très intelligent, est située dans les environs de Zagazig. Quoique cette exploitation soit toute récente, elle rapporte déjà environ 15 à 20 pour cent, revenu certainement fort respectable !

PRODUCTIONS DU SOL. — Citons, énumérés dans l'ordre de leur importance, les principaux produits de l'agriculture en Égypte :

a. *Céréales*. — Le blé, le riz, le sorghum, l'orge, le maïs, dont une espèce, le maïs blanc, est employée par les distillateurs belges.

b. *Matières textiles*. — Le coton, dont la culture a pris une grande extension depuis 1863 ; le coton-soie, le lin, le chanvre, la ramie, dont l'introduction, en 1870, est due à S. Exc. Nubar-Pacha.

c. *La canne à sucre*, cultivée dans le nord de la Haute-Égypte et dont une espèce fut importée de l'Inde à l'époque des khallifes.

d. *Le tabac*.

e. *Téintures*. — L'indigo, le safran.

f. *Épices*. — Le poivre, la coriandre, la moutarde.

g. *Plantes oléagineuses*. — Le khirwa (caster oil plant), la laitue dont la culture est très étendue, le safran.

h. *La vigne*, qui produisait autrefois des vins excellents : on emploie aujourd'hui le raisin pour la fabrication de liqueurs et d'alcools.

i. *Les fèves*, cultivées dans toute l'Égypte, les lentilles, les lupins, les pois.

j. *Légumes*. — L'ognon, le chou, le navet, la tomate, le concombre ; la plupart des légumes de nos régions se cultivent avantageusement en Égypte (1).

COMMERCE. — En dépit des guerres, des insurrections et des épidémies, l'Égypte accomplit résolument sa marche dans la voie du progrès. Son commerce si florissant acquiert chaque jour plus d'importance. Le mouvement commercial (importation et exportation) a été pour les six premiers mois seulement de l'année 1881 de 1,009,637,798 piastres tarif.

Le commerce d'exportation des céréales entre pour un chiffre considérable dans cette somme. Pendant le 1^{er} trimestre de 1881 la valeur des blés, farines, fèves, orges, maïs, pois, lentilles, riz, lupins et sons exportés s'est élevée à 44,912,149 piastres tarif. Le blé sadi seul figure dans le tableau d'exportation pour une valeur de 18,573,226 piastres et les fèves sadi pour 16,580,317 piastres.

Le coton fait en Égypte l'objet d'un grand commerce d'exportation, qui s'est élevé à 315,063,221 piastres pendant le premier trimestre de 1881 et à 430,703,861 piastres pour le premier semestre de la même année.

Dans le même temps l'exportation des graines de coton accuse un chiffre de 79,386,165 piastres. La culture si ancienne du lin donne un produit d'exportation qui s'est élevé pour le 1^{er} trimestre de 1881 à 1,073,226 piastres.

L'Égypte produit beaucoup plus qu'elle ne consomme et le chiffre de marchandises importées annuellement atteint à peine le 1/3 de la valeur des marchandises exportées.

Le revenu de l'Égypte peut être évalué à 8,800,000 livres turques.

(1) Des sources de pétrole ont été récemment découvertes sur le bord de la mer Rouge. Elles sont exploitables, sans le secours d'un ingénieur belge, M. Deleage, par le gouvernement égyptien ; on compte employer ce pétrole à la fabrication du gaz d'éclairage.

INDUSTRIE. — La grande industrie possède déjà en Égypte de nombreux établissements, et il n'est pas douteux que, sous la sage administration du khédivé actuel, leur nombre ne s'accroisse d'année en année.

Les usines à sucre créées par Ismaïl-Pacha ont une importance considérable et donnent des produits remarquables.

Les *Moulins français du Caire* produisent des farines et des sons de qualité exceptionnelle, la fabrique des frères *Lust* des huiles d'olives fort appréciées et *MM. Behrend et Wilson* possèdent de vastes établissements pour la décoration du riz.

M. Dadous fabrique d'excellentes liqueurs de tous genres; et, dans sa ferme de Tavuilh, *Nourrisson-Bey* se livre à d'intéressants essais pour la production d'eaux-de-vie supérieures, dites fine-champagne.

Enfin, il existe au Caire d'importants établissements d'industries d'art, des fabriques de meubles, de bronzes, de lampes, d'objets en cuivre ciselé, etc.

L'établissement de *M. Parvis*, si habilement dirigé par son fondateur secondé par son fils, artiste de talent, produit des meubles de styles arabe et égyptien, conçus heureusement et exécutés avec le plus grand soin. D'origine italienne, *M. J. Parvis* arriva au Caire en 1859. Il débuta par de modestes entreprises, mais ne tarda pas à se distinguer, dans ses travaux, avec tant d'éclat qu'Ismaïl-Pacha lui confia, en 1867, le soin de représenter l'industrie de l'ameublement égyptien à l'Exposition universelle de Paris. A cet effet il obtint des permis spéciaux et put pénétrer dans toutes les mosquées, où il recueillit des documents précieux pour son industrie. Il en profita avec succès; car depuis cette époque, il obtint des récompenses partout où il exposa, un diplôme à l'Exposition de Philadelphie, une médaille de progrès à Vienne en 1873, deux médailles d'argent à Paris en 1878, pour les meubles et pour les bronzes, une médaille d'or à Nice en 1884, etc. Enfin les beaux meubles qu'il envoya à l'Exposition de Turin, sa ville natale, et qui lui valurent une médaille, montrèrent à ses compatriotes que les Italiens savent se distinguer à l'étranger. L'établissement de *M. Parvis* est muni d'un bon outillage pour travailler le bois avec célérité. Le nombre de ses ouvriers s'est élevé jusqu'à 60. Il n'aurait besoin que d'une bonne force motrice pour étendre son industrie, si intéressante pour le pays et pour laquelle il a déjà formé de nombreux ouvriers indigènes.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — En 1878, le nombre des écoles primaires de degré inférieur était pour toute l'Égypte de 5370, c'est-à-dire une école pour 1028 habitants. Le nombre des élèves était de 137,553, soit en moyenne 25 par école, ou 1 sur 40 habitants.

La ville du Caire possède, outre les petites écoles appelées *koutab*, dix écoles dites *municipales*, qui relèvent directement du ministère de l'instruction publique; d'autres sont entretenues par le ministère des *Onaghs* ou aux frais des particuliers.

L'*École normale*, destinée à former des professeurs et des adjoints pour les classes primaires, a été créée en 1872, et comptait, à la fin de 1880, 35 élèves. Depuis 1881 l'école normale a été réorganisée et partagée en deux sections; la première comprend le *dar-el-oloum*, c'est-à-dire l'école normale indigène; la seconde s'occupe des études en langue française.

L'*École polytechnique* a 60 élèves, l'*École d'arpentage*, placée sous la même direction, en a 27.

L'*École de droit*, fondée en 1867;

L'*École des langues*;

L'*École de médecine* compte aujourd'hui 150 élèves; à cette école se rattachent l'*école de pharmacie* et l'*école de la maternité*.

L'*École des arts et métiers*, fondée en 1867.

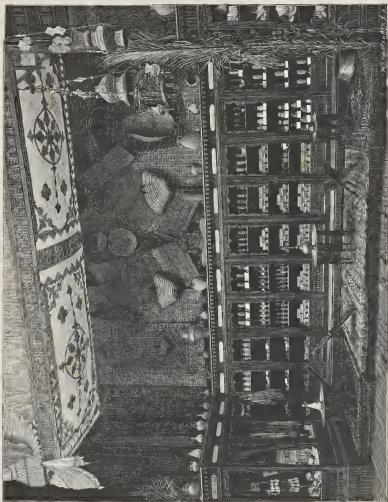
L'*École des aveugles et sourds-muets*, institution particulièrement intéressante, fondée en 1875, par un homme animé des plus nobles sentiments, *Osny-Bey*.

Depuis le règne de Méhémet-Ali, le gouvernement égyptien envoie chaque année en Europe ces jeunes gens pour y compléter leurs études.

BIBLIOTHÈQUE. — La *Bibliothèque nationale*, fondée par Ali-Pacha-Moubarret, est installée au Ministère de l'instruction publique, au Caire. Elle renferme environ trente-cinq mille volumes, parmi lesquels sont des manuscrits orientaux d'une valeur inappréciable. Les plus curieux sont les *masahif* ou exemplaires du Coran, qui proviennent des diverses mosquées du Caire; ces précieux manuscrits sont tout ce que l'art arabe a produit de beau comme dessin et comme écriture.

Outre les *masahif*, la Bibliothèque possède un grand nombre d'exemplaires des *riouyeh* ou *hadis*, traditions du Prophète; des ouvrages de jurisprudence musulmane; des précés de *Mout'ennebi* (553 de

l'hégire-1158) avec commentaires par Ebn-el-Genen, et une quantité de manuscrits très anciens, écrits par les calligraphes les plus distingués de tous les États de l'Islam, entre autres un petit ouvrage unique dans son genre, intitulé *Sinat-el-Ketâbah* (l'art d'écrire), composé et écrit par Abd-el-Rahman'-el-Saghir, et un magnifique manuscrit ayant appartenu au Shah de Perse, chargé d'ornements à l'aquarelle et écrit par Firdousi.



SECTION ÉGYPTIENNE
Laboratoire Khédival. — Industrie. — Agriculture. — Produits bruts et ouvrés.

MUSÉE DE BOULAG. — Le Musée d'antiquités égyptiennes de Boulaq a été fondé par Mariette Pacha pour conserver les précieuses collections provenant des fouilles exécutées dans toute l'Égypte, et pour servir à l'étude pratique de l'égyptologie. Mariette-Pacha est mort, brisé par ses travaux, en l'année 1880, et M. Maspero, un des maîtres de cette science, a été appelé pour continuer sa lourde tâche. Des fouilles entreprises par M. Maspero dans la nécropole de Memphis et à Thèbes ont été couronnées d'un succès

éclatant : la découverte de Dair-el-Bahari surtout est venue enrichir l'histoire de documents précieux et fixer les incertitudes de quelques points douteux (1).

D'après l'inventaire général, les monuments conservés au musée de Boulaq sont divisés en quatre séries : les monuments religieux, les monuments funéraires, les monuments civils et les monuments historiques.

Les premiers comprennent les statuettes divines de toutes matières, qui paraissent avoir servi d'amulettes, les barques sacrées qu'on promenait à certains anniversaires, les *naos* ou châsses qui contenaient tantôt un animal sacré, tantôt un emblème devant lequel on récitait des prières, les tables d'offrandes, les stèles, les statues.

Les monuments funéraires attestent par leur somptuosité le respect que les Égyptiens professaient pour leurs morts ; c'est là que se trouvaient les stèles funéraires, les tables d'offrandes, les statues de particuliers, au milieu des bas-reliefs et des inscriptions dont les murs étaient ornés. Dans la chambre mortuaire correspondant par un puits vertical à la chapelle intérieure où se réunissaient les parents, reposait la momie auprès de laquelle se trouvaient les rituels, les scarabées, les figurines, les amulettes, les vases, les armes et les meubles.

Monuments civils. Les recherches faites dans les buttes qui marquent le site des villes antiques n'ont presque rien produit. Si néanmoins quelques vitrines du musée de Boulaq offrent à la curiosité du visiteur un certain nombre d'objets qui témoignent de la civilisation sous les anciens Égyptiens, ces objets proviennent des tombes. Telle est la belle collection de statues de l'Ancien Empire ; tels sont les vases, les armes, les meubles, les outils et tous les objets de la vie privée, qu'on recueille surtout dans les tombes contemporaines des Entef (11^e dynastie) et des Psolémés.

Monuments historiques. Aucun peuple n'a en plus de souci de la postérité, aucun peuple n'a plus travaillé pour transmettre à l'avenir d'ineffaçables traces de son passé, que le peuple égyptien. Les obélisques, les colosses, les stèles monumentales, des parois entières de certains temples sont des monuments historiques. Les plus nombreux, sinon les plus précieux pour la science, sont les statues de rois trouvés dans les temples. Le musée de Boulaq rivalise avec tous les autres musées d'Europe pour les monuments royaux de grandes dimensions. Il possède, en effet, ces stèles de reines et ces beaux sarcophages de granit des princes de l'Ancien Empire ; il peut surtout montrer, comme un admirable spécimen de l'art à ces époques si prodigieusement reculées, la statue de Khéphren (Khafra, fondateur de la seconde pyramide de Giseh), chef-d'œuvre qu'aucun autre temps n'a surpassé et qui compte près de six mille ans d'existence.

Parmi les autres monuments nous citons : la statue en albâtre de la reine Aménihit, la statue de la déesse Thouéris, le groupe de la déesse Hathor, deux magnifiques statues trouvées à Meïdoun, deux statues colossales de Ramsès II, et une collection de bijoux trouvés avec la momie de la reine Aah-Hotep : des bracelets d'or et de perles, un diadème, des colliers, des anneaux, des chaînes d'or, des poignards, des hachettes, une petite barque en or avec son équipage, etc.

CANAL DE SUEZ. — Nous ne pouvons mieux terminer l'exposé de la situation actuelle de l'Égypte qu'en mentionnant l'utile et grandiose travail dû à l'énergie de M. de Lesseps et à la généreuse et puissante coopération du gouvernement égyptien.

Ce fut en 1854 que M. de Lesseps soumit au khédivé Saïd-Pacha les plans d'un canal destiné à mettre en communication la Méditerranée et la mer Rouge. Ce canal à son point de départ à l'extrémité nord du golfe de Suez, il traverse les vieux lacs Amers et le lac Timâh, près duquel s'est fondée une ville importante, Ismaïlia. De là il se dirige directement sur Port-Saïd où il vient communiquer avec la Méditerranée.

Les travaux de cette gigantesque entreprise commencèrent le 25 avril 1858 et le 18 mars 1869 les eaux de la Méditerranée coulaient dans les bassins autrefois secs des lacs Amers.

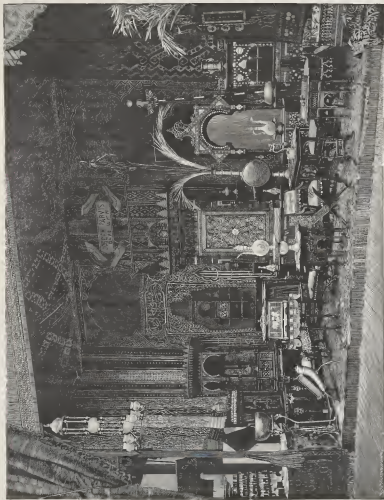
25,000 fellahs et un grand nombre d'ouvriers européens furent employés à ce travail, qui nécessita, en outre, l'emploi de machines d'une puissance globale de 22,000 chevaux.

Les frais de l'entreprise se montèrent à environ 500 millions, dont 200 furent généreusement consacrés par le Khédivé à une œuvre qui devait immortaliser sa mémoire et donner un éclat considérable à son règne !

(1) M. Maspero aya' écrit ses fonctions, M. Garbat, directeur de l'École française d'archéologie, a été nommé vice-directeur (5 juin 1876) directeur de musée de Boulaq.

II. — L'EXPOSITION DE L'ÉGYPTE

Organisée un peu tardivement et sur les vives instances de M. Garnier-Heldewier, ministre résident, chargé de l'agence et du consulat général de Belgique en Égypte, l'Exposition du gouvernement de S. A. le khédive n'en a pas moins été, par son importance et son intérêt tout particulier, l'une des attractions de notre magnifique Exposition. S. Ex. Nubar-Pacha, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères,



SECTION ÉGYPTIENNE
Les Meubles et les Bronzes

avait confié à l'intelligent directeur du laboratoire khédivial, Ismailun-Bey, la tâche de recueillir les adhésions des exposants et de former les collections des produits destinés à figurer à l'Exposition.

Le gouvernement de S. A. le khédive désigna pour le représenter à l'Exposition Universelle d'Anvers trois délégués : MM. le baron Hippolyte de Royer de Dour, Louis Evenspoel et Alfred Orban. Il confia

au premier les fonctions de commissaire général. Secondé par ses honorables collègues, M, le baron H. de Royer de Dour sut remplir sa difficile mission de la façon la plus brillante et donner à l'Exposition de l'Égypte le rang qu'elle méritait d'occuper aux côtés des grands États de l'Europe.

Désignés par le gouvernement égyptien comme membres du jury international des récompenses, MM. Dulfer-Bey, Armand Le Docte et le commandant A. Jordan ont fait preuve du zèle le plus louable dans l'accomplissement de leurs délicates fonctions.

Composée et exécutée au Caire, la façade de l'Exposition égyptienne avait un caractère oriental qui faisait valoir à merveille les objets présentés. Elle était formée de deux grandes travées, séparées par une colonne de style vieil-égyptien, couverte d'ornements multicolores et surmontée d'un immense épervier aux ailes déployées. L'épervier est, on le sait, l'oiseau symbolique d'Horus, l'Apollon égyptien. Aux deux extrémités, la longue corniche, ornée de *moucharabiehs* (1) s'appuyait sur des portes de style mauresque, du plus charmant effet et ornées de la même façon.

L'une de ces travées renfermait des vitrines dans lesquelles étaient disposés les échantillons de minéraux, de graines, de coton, de ramie, de sucre, d'étoffes, etc., etc. L'autre partie avait été réservée aux objets d'ameublement, aux bronzes, etc.

Un espace faisant retour sur une des voies de l'Exposition était attribué à un parfumeur arabe qui y avait amoncelé les tapis, les étoffes brochées d'or, les flacons d'essences précieuses, etc.

La classification des produits exposés par l'Égypte comprend : Fossiles, minéraux, natrons et sels. — Drogues, gommes et graines. — Huiles, farines et riz. — Sucres. — Alcools et essences. — Cotons. — Étoffes. — Ramie. — Produits des teintureries du Caire. — Types d'impression. — Poteries. — Vannerie. — Ameublement.

Sous cette classification se trouvaient réunis des échantillons des principales industries de l'Égypte. Ils donnaient une idée exacte et complète des productions si variées de son sol, et permettaient d'apprécier l'importance commerciale de cette belle et fertile contrée.

Suivant l'ordre adopté par le directeur du laboratoire khédivial, nous examinerons successivement les nombreux échantillons présentés. Nous nous occuperons plus spécialement de ceux qui peuvent être l'objet d'un échange entre le pays producteur et la Belgique.

La collection des fossiles et minéraux comprend des granits, des fulgurites, des quartzites, des grès métamorphiques et des pierres volcaniques d'un grand intérêt, provenant tous du pays de *Midian* et recueillis par le capitaine *Burton*. Le laboratoire khédivial y a joint de nombreux échantillons, parmi lesquels nous avons remarqué des gypses, des porphyres, de fort curieux morceaux de bois pétrifié trouvés à Gbel-el-Hachab et des fossiles des époques secondaire et tertiaire (2).

La *Direction générale des contributions indirectes* expose dans cette section des natrons d'Alexandrie, de Cherkieh et d'Assouan d'un grand intérêt et des sels provenant des salines les plus importantes de l'Égypte.

Nous rencontrons dans la classe suivante : 1^o les semences de coton, d'où l'on extrait une huile ayant quelque analogie avec l'huile d'olives. Cette huile est l'objet d'un grand commerce en Égypte et pourrait être utilisée en Belgique ; 2^o les blés, les maïs, les fèves (*Vicia faba*) présentés par l'*Alexandria General Produce Association* et sur lesquels nous ne saurions assez attirer l'attention ; 3^o les sorghums, les cafés, les gommes arabiques, la cochenille, la myrrhe, l'aloès, les graines de lin, la moutarde blanche, le caoutchouc, ainsi qu'une remarquable série de graines et de racines utilisées comme médicaments en Égypte et peu connues en Europe, le tout provenant des collections du laboratoire khédivial, et du plus grand intérêt pour le commerce et la science ; 4^o la graine du coton-soie (*Eriodendron anfractuosum*) présentée par Blum-Pacha ; il est inutile d'insister sur l'importance de cette matière qui se prête merveilleusement à la teinture et dont l'industrie textile, si florissante en Belgique, pourrait tirer des étoffes nouvelles. L'éminent *D^r Schweinfurth* a joint à ces nombreux échantillons des aloès de Socotra, des galles de tamarin, d'un choix et d'une qualité irréprochables.

Les *Moullins français du Caire* ont exposé des farines de blé de différentes qualités ; ces farines, d'une beauté exceptionnelle, méritent une mention toute spéciale ainsi que les huiles de lin, les huiles de carthame et de sésame, les huiles de laitue et de coton brut du laboratoire khédivial ; *MM. Behrend et Wilson* présentent des riz et *MM. Lusi frères*, des olives vertes et noires et des huiles d'olives qui sont dignes d'une attention sérieuse et trouveraient leur place sur le marché belge.

(1) Treillage composé de petits morceaux de bois tordus et assemblés de manière à former des double corniches, et grilles. L'Exposition de M. J. Perdreu composé dans plusieurs remarquables treillages de cette façon ; on garnit parfois ces paravents à l'intérieur au moyen d'étoffes de couleur claire, qui font valoir le travail de l'ébéniste.

(2) *Franken-Bey*, organisateur général de l'Exposition égyptienne, forma cette collection scientifique avec le concours de *MM. Schwendler* et *Schuberg*.

Les sucres des usines de Maghgha, d'Abou-Kourgas, de Bibeh et de l'usine Mattai, sont de belle qualité et indiquent l'importance qu'a acquise l'industrie sucrière en Égypte. Nous ne saurions assez les recommander à l'attention des négociants. Il est fâcheux que des communications régulières et directes n'existent pas entre la contrée qui enfante de tels produits et la Belgique. Des relations commerciales importantes s'établiraient entre les deux pays : le riz, le blé, le sucre, le maïs égyptiens s'afflueraient sur le marché d'Anvers.

Nous étudions plus loin cette question qui nous semble d'une importance capitale pour les deux pays.

La vigne est cultivée avec succès dans la Haute-Égypte. Aussi ne sommes-nous pas surpris de rencontrer l'eau-de-vie de raisin parmi les produits qu'expose M. Thiramanéès Dadiatti. Cet exposant présente en outre des échantillons de *masté*, de *raki* de dattes, de *sirops de tamarin* d'une qualité vraiment exceptionnelle. Ces derniers pourraient avantageusement être utilisés en Belgique : ils sont d'un goût agréable et légèrement rafraîchissant.

Les cotons de l'*Alexandria Cotton Association* méritent une mention toute spéciale. Ils rivalisent de beauté avec les cotons américains et



ESSENCES, DROGUES, TAPIS
Exposition de Mohamed-Amin-el-Dib, Fournisseur S. A. le Khédive

Le *laboratoire khédivial* a réuni une collection des plus intéressantes d'étoffes fabriquées à Damiette, à Mehalet-el-Koubrah et autres centres de production. Ses couleurs savamment harmonisées, leurs dispositions originales ont l'air enchanté que l'ouvrier oriental sait donner au moindre objet qui passe par ses mains.

La plupart de ces échantillons sont des parties de vêtements à l'usage de la *fellahine* et du *fellah*.

(1) Des échos Moha-Mehy, ancien gouverneur de Drogala et de Soussa, cultivait, dans ses propriétés du Caire, diverses plantes étrangères dont il avait rapporté les graines. Ce fut ainsi que M. Javel, Français habitant New-York, vit par la première fois le *Gossypium arboreum* L., 1790, originaire de l'Éthiopie. Le vue de cet arbre lui suggéra l'idée d'en étendre la culture et il entreprit à cette époque une plantation de cotonniers à Mattara's près d'Alexandrie. Quelques années après, cette culture avait pris une extension considérable. On la trouva du nord de Bahy jusqu'au sud égyptien, les Français l'appellent *Javel*. Le *Gallin* est le produit du cotonnier de Flaride ou Saa-Iland, que Méhémet-Ali et ses successeurs firent cultiver.

l'importent de beaucoup sur ceux que produit l'Inde. Les fileteurs belges en ont remarqué la belle qualité, et nous ne désespérons pas de voir bientôt le coton d'Égypte alimenter nos fabriques.

Le coton, dont la culture se développe de jour en jour en Égypte, fait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'objet d'un commerce d'exportation considérable. Il y croît merveilleusement et constitue avec le blé, le maïs et les autres céréales, une source d'incalculables richesses pour ce magnifique pays. Le développement de la culture du coton en Égypte est dû à Méhémet-Ali, par les ordres duquel M. Jumel importa des Indes orientales les plus belles variétés de cette matière (1822/1).

La ramie (1) est d'introduction récente en Égypte. S. Ex. Nubar Pacha avait pressenti tout le parti qu'on pouvait tirer de cette plante textile. Par son ordre, des essais de culture des différentes variétés de la ramie furent tentés dans ses propriétés et couronnés de succès. C'est à la suite de cette heureuse expérience que se forma la *Société française de la ramie d'Égypte*, qui s'est donné pour but la culture de cette plante : 250 hectares y sont actuellement consacrés ; 125 sont exploités par M. Favier, le directeur de cette société, et les autres sont disséminés dans les propriétés de diverses personnes avec lesquelles il a conclu des contrats. Parmi ces dernières, nous citerons le frère de S. A. le khédivé, Hassan-Pacha, l'administration des domaines, etc. Comme on le remarquera, la nouvelle culture reçoit les encouragements des hauts personnages de l'Égypte, qui en ont compris l'importance et l'utilité.

Le compartiment égyptien renferme un tableau complet et des plus intéressants de toutes les transformations de la ramie. Nous avons été frappé de belles colorations des étoffes exposées et de leur effet original. Certains échantillons dans lesquels la ramie se mêle à la soie sont d'une grande richesse.

Les échantillons sous teintes présentés par les *Teintureries du Caire*, permettent d'apprécier l'importance acquise en Égypte par l'industrie de la teinturerie. Les nuances les plus délicates et les plus variées ont été obtenues sur les diverses matières textiles, la soie, le coton, etc. Nous estimons que les établissements du Caire peuvent rivaliser avec les meilleures teintureries européennes pour la perfection du travail, l'éclat et la variété des couleurs.

L'*Imprimerie nationale* du Caire a envoyé à l'Exposition universelle d'Anvers une remarquable collection bibliographique à laquelle le jury a accordé un diplôme d'honneur.

Cette collection se compose de 125 volumes, parmi lesquels nous remarquons surtout le *Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture*. C'est dans cette publication qu'a paru l'intéressante étude d'Ismaïl-Bey, directeur du laboratoire khédivial, sur le parasite du coton.

Les autres volumes sont des recueils administratifs ou statistiques, des décrets, des ouvrages d'instruction, etc., etc., tant en français qu'en arabe.

Citons aussi le magnifique atlas des cartes cadastrales du pays, prêté par la *Direction générale du cadastre*, atlas dont un exemplaire a été exposé dans les salles de lecture du Comité de la presse.

Tous ces ouvrages sont de provenance égyptienne et sortent des presses de l'imprimerie nationale du Caire. Ils sont remarquables de fini et d'élégance.

Dans les *poteries* de Damiette et de Menoufieh, exposées par le laboratoire khédivial, nous retrouvons les formes gracieuses des vases en usage sous le règne des Pharaons. Confectionnées avec le limon du Nil, additionné parfois de matières colorantes, elles sont d'une agréable couleur rougeâtre ou noirâtre. D'un aspect à la fois bizarre et charmant, ces vases ont contribué, ainsi que les objets de vannerie, à donner au compartiment de l'Égypte un aspect tout particulièrement artistique.

La collection de nattes et vanneries — notamment de *couffins*, dont la forme rappelle celle de nos grands paniers à figues — exposée sous la rubrique « *Vannerie* » par le laboratoire khédivial, forme un ensemble des plus intéressants. Le *couffin* sert au transport par les animaux de bât, de quantité de marchandises.

Certains de ces paniers servent à transporter la terre. Ils sont alors pourvus, à leur partie inférieure, d'une ouverture qui se ferme automatiquement, par un travail de vannerie très simple, lorsqu'on introduit la charge. Il suffit de déplacer la soupape en vannerie, pour que la terre s'échappe, sans qu'il soit nécessaire de détacher du bût le panier qui la renferme.

Ces vanneries sont faites à l'aide de feuilles de dattier, dont quelques beaux échantillons ont servi à l'ornementation de la Section égyptienne.

L'établissement d'ébénisterie, de bronzes d'art et de travaux de tapisserie, dirigé par M. J. Parvis, au Caire, jouit d'une renommée universelle. Aussi comptons-nous avec raison que cette importante maison ferait à Anvers un envoi exceptionnel de ses productions si artistiques et si originales. On sait que c'est à M. J. Parvis, homme d'un goût sûr et éprouvé, que la colonie autrichienne du Caire confia l'exécution

(1) La Ramie est une plante vivace se multipliant par le rejetsque des tiges de racines. Elle produit d'une façon considérable pendant sa vie. On en distingue 2 variétés : 1° La *nerve*, ou Ramie blanche, 2° La *rougeâtre*, ou Ramie blanche que la pellicule; 3° L'utilité des racines en ramie nerve, plus abondante au point de vue des applications agricoles et industrielles et donnant une récolte plus abondante. Les tiges sont aussi plus favorables à son développement que les tiges nerve en raison notamment de leur parfaite adaptation dans ces derniers. — La Ramie se cultive dans les champs irrigués par des procédés analogues à ceux employés pour le cotonnier et l'on en fait toute espèce par usage.

du somptueux farnoir qu'elle offrit à S. A. I. et R. l'archiduc Rodolphe à l'occasion de son mariage avec S. A. R. la princesse Stéphanie de Belgique.

L'envoi de l'établissement Parvis comprend des meubles de styles arabe et égyptien ancien. Ce sont des armoires-étagères, des sièges pour une et deux personnes, des tables, des paravents dans le plus pur style oriental, où brille la nacre incrustée dans les bois les plus rares. Deux meubles de grandes dimensions, à fronton mauresque et d'une allure magistrale, dominent cet ensemble. L'un, à fond de glace, est flanqué d'étagères qui supportent des bibelots exquis de tous genres : vases en cuivre à long col artistiquement ciselés, poteries peintes, coffres, etc., etc.; l'autre est à vantaux pleins enrichis et ornés de dessins capricieux formés par la marqueterie; il constitue, par son importance et le choix des matériaux, la pièce capitale de cette série. N'oublions pas la charmante armoire-étagère destinée à recevoir des photographies ou des dessins, qui apprennent successivement au moyen d'une disposition ingénieuse de châssis à charnières se repliant les uns sur les autres.

Citons encore des sièges reproduits d'après ceux qui figurent dans les documents hiéroglyphiques de l'Égypte des Pharaons, des coffres et une armoire à porte vitrée de même style, d'un charme tout particulier.

Encadrés par les tentures de Karamanie et les portières de Brousse en soie rouge ou bleue brodée de bordures arabesques d'or, les meubles, les bronzes, les sièges recouverts de riches étoffes se présentent en un ensemble vraiment féerique et quand un rayon de soleil vient à glisser sur ces ors, sur cette nacre et sur ces soies, on se croirait transporté dans l'un de ces mystérieux kiosques que freil du voyageur aperçoit au sein des jardins enchantés qui bordent le canal Mahmoudieh.

Le jury a attribué aux divers produits exposés par M. J. Parvis plusieurs médailles d'or et d'argent.

Le compartiment égyptien nous ménageait une surprise. On sait, pour peu qu'on ait lu quelque-une des nombreuses relations de voyage en Orient, ce que c'est qu'un *barat* : une série de petites boutiques basses et étroites, encombrées d'objets de tous genres, où cependant semble se mouvoir à l'aise — par habitude ou par nécessité — le marchand qui occupe ce minuscule immeuble.

Mohamed-Amin-el-Deb, fabricant de parfums et fournisseur de S. A. le khédive, un des exposants de la Section égyptienne, nous a donné, par son installation, le spectacle intéressant, quoique affaibli forcément, de l'Etat de ces échoppes où de grandes richesses se trouvent entassées dans un désordre charmant.

C'est au milieu d'un véritable anoncellement de tapis de toutes provenances, de toutes grandeurs, où luttent les jaunes d'ocre, les rouges de garance et les bleus d'outre-mer, tapis à laines longues et frangés de blanc ou de vert pâle, que Mohamed-Amin, coiffé du *turbush* écarlate et revêtu de robes de soie magnifiques, présentait ses essences de rose et de jasmin.

L'Orient possède seul le secret de ces parfums envoiérants; les essences du riche négociant égyptien ont paru au jury de l'Exposition dignes d'une récompense.

Présentées au jury international, les nombreuses et diverses collections envoyées par l'Égypte à l'Exposition d'Anvers ont lutté avantageusement avec les produits similaires des autres nations.

Dans cette lutte courtoise, l'Égypte a obtenu une part de succès digne des éloges qui lui ont été décernés. Tous les objets exposés par elle ont été primés, tandis que la moyenne générale des récompenses accordées aux 14,085 exposants dépasse à peine la moitié des objets qu'ils présentaient.

Trois diplômes d'honneur et un grand nombre de diplômes de médailles d'or, d'argent et de bronze ont récompensé les exposants de leurs efforts.

Le jury international a récompensé aussi tous ceux qui ont concouru au succès de cette grande oeuvre de l'Exposition d'Anvers.

Il a conféré un diplôme d'honneur à S. Ex. Nubar-Pacha, sous la haute autorité duquel a été entreprise l'Exposition de l'Égypte. Les progrès récents accomplis dans ce pays sont dus à cet homme d'Etat, promoteur du laboratoire khédivial du Caire et président d'honneur du Comité agricole. Nubar-Pacha exerce sur l'agriculture et l'industrie de l'Égypte l'influence la plus salutaire; la haute distinction dont il a été l'objet montre que ses efforts et ses travaux sont connus en Europe.

L'Égypte est, sans contredit, parmi les nombreux pays représentés à l'Exposition universelle d'Anvers, l'un de ceux qui méritent le plus d'attirer l'attention du commerce belge.

Ses carrières de porphyre, de basalte et de granit, sont d'une richesse inépuisable. Le jaspé, le

gypse, l'onyx émeraude, l'albâtre, que son sous-sol renferme, sont de qualité remarquable; le sel des salines de Damiette et de Bourlos, les natrons et le nitre, sont pour l'industrie une source de grands profits.

Ses produits industriels ne le cèdent en rien à ceux des pays d'Europe; ses étoffes sont dignes d'attention; ses sucres et ses farines sont irréprochables et ses industries d'art ont acquis un grand développement.

L'agriculture, d'autre part, a en Égypte une importance exceptionnelle. Le sol de cette fertile contrée donne avec une abondance extrême les produits les plus variés: le blé, le maïs, le coton, la ramie, l'orge, le lin, le chanvre, les fèves, la moutarde, etc., etc.

La production du pays excède considérablement sa consommation; aussi son commerce d'exportation a-t-il une importance des plus grandes.

Cette immense puissance productive augmente chaque année, grâce à la sollicitude du gouvernement. Elle se développera encore par l'exécution des travaux actuellement à l'étude, destinés à régler le cours du Nil et à accroître la superficie de la partie cultivée du sol.

Lorsqu'on examine attentivement les tableaux relatifs au mouvement d'affaires de l'Égypte, il semble que l'industrie belge ne fournit rien au marché égyptien; cependant le commerce de la Belgique avec la vallée du Nil se monte à un chiffre assez élevé. Malheureusement, toutes les transactions entre les deux pays se font par l'entremise du marché de Londres, et payant grassement et en pure perte un intermédiaire inutile. Les statisticiens mentionnant les marchandises d'après le pavillon sous lequel elles sont importées, leur silence en ce qui concerne notre pays s'explique tout naturellement.

L'Égypte consomme, en réalité, une grande quantité de nos marchandises, existe déjà entre la Belgique et l'Égypte, il a recommandé à son agent au Caire l'étude des questions qui rentrent dans cet ordre d'idées.

L'établissement d'un service de navigation direct et régulier entre Anvers et Alexandrie serait sans doute le moyen le plus sûr de réaliser ces vues.

Le souverain éclairé qui gouverne l'Égypte, Thewfik-Pacha, est un ami du progrès et les mesures dues à son initiative ont sensiblement amélioré le sort des fellahs. Les dépenses qui seraient de nature à aggraver les charges de son peuple trouvent en lui un adversaire convaincu. Par ses ordres, l'instruction publique et la science agricole ont reçu des encouragements incessants.

Thewfik-Pacha a choisi, pour l'aider dans sa tâche, un ministre qui est l'un des esprits les plus éminents de l'Égypte moderne. Nubar-Pacha est le promoteur de la grande réforme judiciaire qui contient en germe toutes les améliorations destinées à faire un jour de l'Égypte l'un des pays les plus avancés et les plus prospères de l'Orient.

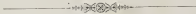


Armoiries de l'Égypte

dises; nous sommes pour ainsi dire, les maîtres du marché des verres à vitre, des pointes de Paris, des bougies, etc.; nos machines et nos fers pour construction y sont estimés.

De son côté l'Égypte nous livre, *indirectement* toujours, des cotons, des maïs, des blés, etc.

Cette situation préjudiciable aux intérêts des deux pays, ne pouvait manquer d'attirer l'attention du gouvernement belge. Désireux de voir s'étendre le courant d'affaires qui, par des voies





S. M. Alphonse XII, Roi d'Espagne.



L'ESPAGNE ET SES COLONIES



EU de nations évoquent, autant que l'Espagne, des souvenirs empreints de poésie chevaleresque et de grandeur. Son histoire est comme un conte de fée.

L'Ibérie aux pommes d'or inspira les poètes de l'antique Rome; les richesses variées de son sol tentèrent la cupidité des ses pro-consuls. Mais voilà qu'en Orient se lève une nation audacieuse et jeune, que le Coran a fanatisé; les Maures dominent les Romains abâtardis et fondent le *Califat de Cordoue*. Au lieu d'épuiser le sol, ils le fécondent. Pendant huit siècles, des travaux immenses d'irrigation, de fertilisation et d'embellissement, font éclore, dans ces régions aimées du soleil, toutes les splendeurs de l'Orient.

La civilisation chrétienne, menacée par l'Islam, qui a lancé ses hordes à la conquête de la Gaule, arrête le flot

envahisseur. Charlemagne oppose au *Croissant* son étendard marqué de la croix; foliant de Roland a retenti à Roncevaux; la lutte sera longue, héroïque, chevaleresque, mais enfin, le dernier des Abencerages sera refoulé sur le sol africain.

Les royaumes que les princes chrétiens s'étaient taillés, à grands coups d'épée, dans le pays des Maures, se réunissent sous le sceptre de Ferdinand et d'Isabelle. Colomb y ajoute un monde nouveau, plein de mystères et de promesses. Charles-Quint se dresse sur ces immenses possessions comme sur un piédestal, d'où il domine son siècle et le monde.

A la grandeur succède la décadence; c'est dans l'ordre!

Les jalousies et les rivalités des puissances européennes, l'amollissement et l'apathie engendrée par l'abus des richesses, amènent le morcellement de ce vaste empire. De temps en temps la malheureuse nation semble se réveiller; au début de ce siècle encore, elle oppose à Napoléon I^{er} une résistance virile, digne des grands jours.

Pendant l'Espagne, jusqu'ici, n'a pas retrouvé sa voie. Il n'est pas de pays où les partis politiques soient si nombreux; il en est peu où les dissensions intestines ont entravé plus tristement le développement économique du pays.

L'Espagne, par l'étendue de son territoire et de ses colonies, prendrait rang parmi les nations de premier ordre, si elle savait tirer parti des richesses qu'elle a sous la main. Mais on dirait qu'elle n'a pas secouru encore les habitudes d'insouciance, que des siècles d'une prospérité inouïe lui ont permis de contracter. Les temps ne sont plus où l'or, amassé en Amérique, arrivait par galions et alimentait le luxe de tous. L'or aujourd'hui, est le fruit d'un labeur intelligent et opiniâtre. Le jour où le peuple Espagnol le voudra, il reprendra, parmi les puissances de l'Europe, le rang que lui assignent son origine et les richesses naturelles de son sol.

Le gouvernement de l'Espagne est une Monarchie Constitutionnelle représentative héréditaire.

La superficie continentale du pays, y compris les îles Baléares et les Canaries, est de 50 millions d'hectares environ, occupés par 25 millions d'habitants.

La part qu'a prise l'Espagne à l'Exposition d'Anvers donne une idée bien incomplète de sa situation économique. L'étranger juge par ce qu'il voit ; peut-être a-t-il emporté la conviction que l'Espagne, au point de vue colonial, industriel, commercial, artistique, ne compte guère parmi les nations qui se disputent les marchés de l'univers. Nous regrettons, à ce point de vue, l'importance restreinte de l'exhibition espagnole ; ce que nous dirons prouvera que cette exposition est en effet bien inférieure à ce qu'elle aurait pu et dû être.

Hâtons-nous d'ajouter que le gouvernement castillan et son jeune souverain Alphonse XII, que la mort a si inopinément enlevé à la confiance et à l'affection de ses sujets, malgré le choléra et les inondations, malgré les difficultés politiques et économiques, ont encouragé dès le début, la participation des producteurs nationaux à la lutte du travail. Le gouvernement octroya les subsides nécessaires pour l'organisation de la section espagnole qu'il confia à son Conseil



S. M. Marie-Christine, Reine-régente d'Espagne.

d'une grande valeur pour l'étude économique du pays. Ces renseignements ne profitent guère aux visiteurs, qui les consultent peu. Ils y trouveraient cependant des données précieuses sur le commerce, la législation douanière, les finances, etc. des différentes régions. Nous avons remarqué entre autres une belle collection de livres employés par notre Conseil général M. E. Séve, comme aussi une description du port de Santander, — des plans de Vigo, — les mémoires annuels de la « Société pour l'approvisionnement d'eau à Santander ». On sait que ces travaux ont été exécutés par la Compagnie des Conduites d'eau de Liège. Les rapports de l'Association d'Agriculture, et surtout un volume traitant la question des vins sur les marchés étrangers, offrent un intérêt pratique. D'autres publications encore méritaient d'attirer l'attention ; citons : l'Illustration Hispano-Américaine, — les publications de l'Association d'excursions de Catalogne, — la Huelclada y el Comercio, — la Gazette minière et commerciale, — les mémoires de la « Asociación para la reforma de los aranceles de aduanas », association issue de la Société libre d'économie politique de Madrid, qui depuis vingt-cinq ans préconise le libre-échange.

L'agriculture constitue la principale source de richesse. La classe agricole comprend les deux tiers de la population ; les terres en culture représentent environ 60 %, de la superficie totale du sol. Les terres sont naturellement fertiles, malheureusement elles sont mal cultivées ; les procédés et les instruments y sont généralement très arriérés ; en outre, l'absence d'eau et le manque d'arbres constituent dans plusieurs districts, des

général à Anvers, M. F. de Serra, qui fut désigné en qualité de Commissaire général.

L'honorable Commissaire général justifia cet heureux choix. Secondé vaillamment par son Commissaire adjoint M. E. R. Serrano de Casanova, il s'occupa avec beaucoup de zèle des installations de la section et disposa, avec non moins de goût, les produits indigènes dans le compartiment de six cents mètres de surface qui leur était réservé. Cet emplacement fut concédé gratuitement par le cabinet de Madrid aux exposants de la mère-patrie et des Colonies.

Dans la partie bibliographique de l'exposition, nous avons noté quelques ouvrages et des documents

obstacles difficiles à surmonter. Les Maures surent rendre productives les parties les plus stériles de cette contrée, par un système ingénieux de réservoirs et de canaux, dont quelques-uns existent encore. Le phénomène de la Huerta pourrait se reproduire dans beaucoup de provinces, car même dans les parties les plus sèches, le sol est bon et produit spontanément.

La production des céréales n'était, au commencement du siècle, que de 35 millions d'hectolitres et ne suffisait pas à la consommation locale ; elle monte actuellement à près de 100 millions d'hectolitres et fournit un aliment à l'exportation ; l'orge de Séville, que nous recevons régulièrement à Anvers, compte parmi les plus belles du bassin de la Méditerranée. Et cependant ni les céréales, ni les fruits, dont les expéditions sont notables, ne figurent à l'Exposition. Il y a par contre des vins en abondance.

Le nombre de cépages en Espagne est encore plus grand qu'en France : le tintilla entre dans la composition du Xérès, du Malaga, du Pajarete ; le cagallera contribue à la qualité des vins de Peralta, le Lempranillo, le Moscatel, le Ximenes, le Perruno, le Doradillo, etc. etc.

L'Espagne est, après la France, la contrée qui produit le plus de vin. Elle possède près d'un million et demi d'hectares de vignobles. En 1884, la production a été de 34 millions d'hectolitres en France, contre 22 millions en Espagne, 17 1/2 en Italie, 8 1/2 en Autriche-Hongrie et 4 en Portugal.

L'élévation du prix des vins, produite par les ravages du phylloxera, a été profitable à l'Espagne,

dont les exportations suppléent au déficit de la France. Les produits de Valence, de Benicarlo, de Barcelone, etc., servent au crupage ; ils sont généralement additionnés d'alcools importés d'Allemagne et de Belgique. Certaines maisons importent par an de 1,500 à 2,000 pipes d'alcool à 95/96°, soit 900,000 à 1,250,000 litres, pour la composition des vins qu'elles exportent. Le changement de notre législation fiscale, en 1884, semble devoir nuire à nos exportations d'alcool. Les Allemands s'efforcent de conquérir le monopole du marché espagnol, où les Américains, les Russes et les Scandinaves commencent à expédier également leurs alcools.

Dans le district de Malaga il a fait de grands ravages ; les récoltes de raisins de table s'en ressentent.

A côté des vins, nous trouvons à l'Exposition des liqueurs, notamment les anisettes de Banolas et de Malaga qui, pour bien des amateurs, l'emportent sur celles de Bordeaux ; puis l'huile d'olive, dont la production annuelle est évaluée à 6 millions d'hectolitres, d'une valeur de 350 millions de francs. Un million d'hectares sont couverts d'oliviers ; les plantations les plus vastes sont celles de l'Andalousie où, entre Cordoue et Andujar, elles forment de véritables forêts. Cependant l'arbre est mal soigné, le fruit mal récolté, et l'huile extraite dans des conditions de fabrication peu favorables ; aussi l'huile fine ou comestible est-elle inférieure à celles de la Provence et de l'Italie. Par contre, les huiles lampantes les plus estimées sont celles de l'Espagne.

Les cultures industrielles sont assez développées dans la Péninsule, mais le safran seul donne lieu à un commerce d'exportation.

L'Espagne recèle presque toutes les productions minéralogiques les plus recherchées. Son exposition ferait croire qu'elle ne produit que des marbres, des minerais de fer et de soufre. L'erreur serait grande et fâcheuse.

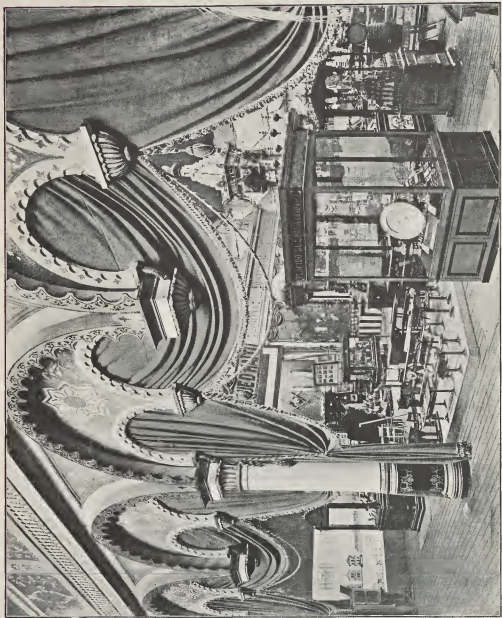
Les richesses minérales de l'Espagne sont considérables :

L'Espagne possède un grand nombre de sources minérales dont plusieurs sont très fréquentées. Quelques établissements exposent des eaux sulfureuses, salines, alcalines, bicarbonatées, ferrugineuses, etc.

L'industrie manufacturière est très incomplètement représentée. A peine remarque-t-on quelques tissus



M. F. de Serra,
Consul général d'Espagne à Anvers,
Commissaire général de la section espagnole



Façade et vue intérieure de la Section Espagnole.

de chanvre et une collection de fils et tissus de coton de Barcelone. Et pourtant les filatures de coton font tourner 1,800,000 broches, soit le double du nombre que nous possédons en Belgique; elles consomment 40 millions de kilogrammes de coton brut, dont 25 millions de kilogrammes provenant des États-Unis, le surplus de l'Égypte, des Indes, etc.

En fait de bijoux damasquinés d'or et d'argent, on ne peut qu'admirer la belle collection étalée dans les vitrines de *M^{me} Felpa Guisasa*; il y a là des médaillons, des bracelets, des coffrets, des ceintures, des boucles d'un travail exquis et d'un dessin charmant. Il y a aussi le magnifique portrait de *M^{me} Guisasa*, qui dessine ces jolies choses, renfermé dans un cadre d'une délicatesse de travail merveilleuse; une loupe attachée au cadre par une chaînette, permet de l'examiner dans ses moindres détails.

L'un des plus grands attraits de la section espagnole et même de l'Exposition d'Anvers tout entière, a été la remarquable collection de cigares de la Havane, présentée par la maison *Moris-Van den Bussche*, d'Anvers.

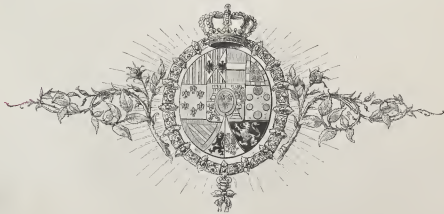
De l'avis des principaux journaux, tant belges qu'étrangers, cette collection a été la plus belle, la plus riche et la plus complète qui ait jamais figuré dans aucune Exposition Universelle antérieure. Elle comprenait, méthodiquement rangés dans trois vastes vitrines de cinquante mètres de superficie, les produits de cinquante-cinq des premières fabriques de la Havane.

Parmi les marques qui ont obtenu le plus grand succès, tant près du Jury que près des milliers d'amateurs qui se sont intéressés à ces délicieux produits, nous citerons : les *Paritagas*, *Cabañas*, *Flor de Morales* (diplômes d'honneur); les *A. Fernández García*, *La Igualdad*, *Punch*, *Romeo y Julieta*, *Villar y Villar*, *Flor de Cuba*, *La Carolina*, *Por Larrañaga*, *Flor de Murias*, etc., etc. (médaillies d'or). Les cigares offerts à Sa Majesté le Roi des Belges, à S. A. R. Mgr. le Comte de Flandre, et ceux destinés à l'Empereur et aux Grands-Ducs de Russie, ont provoqué une admiration unanime. Ces cigares provenaient des célèbres fabriques de *M^m Merry y Morales* et *A. Fernández García*.

Nous avons déjà parlé plus haut de l'excellente idée qu'a eue *M. Moris-Van den Bussche* d'installer dans les jardins un pavillon de dégustation.

Il est aisé de voir, par cette courte revue, que l'exposition de l'Espagne est loin de donner une idée complète des ressources dont dispose ce pays. Bien des industries florissantes, bien des richesses naturelles n'y sont pas représentées.

Espérons que l'événement heureux que le peuple espagnol a salué le 17 mai 1886, avec un patriotique enthousiasme, relèvera les courages. Le jeune prince que la Reine-régente Marie-Christine, vient de donner à l'Espagne, affermera sur le trône une dynastie justement populaire. Espérons qu'une longue ère de paix permettra à une vaillante nation de travailler énergiquement à la consolidation de ses institutions et au développement de sa prospérité intérieure. *M. Martos*, l'honorable Président du Congrès des députés, l'a dit dans un noble langage, en annonçant cette heureuse naissance : « Le Roi mourant nous a laissé un fils pour le remplacer et perpétuer la monarchie. Nos aïeux défendirent la liberté, représentée par une jeune fille au berceau; préparons-nous à défendre le monarque qui représente la paix et l'ordre. »



DANEMARK

L'exposition danoise ne brille pas par le nombre de ses exposants, ni par la quantité de ses produits, mais la plupart des firmes se signalent à l'attention du visiteur par quelque chose de caractéristique.

La participation du Danemark a d'autant plus de prix, qu'elle s'est faite en dehors de tout concours officiel.

Le Danemark comprend la péninsule du Jutland et les îles de la Baltique; il est composé de plaines fertiles à l'est, de terres stériles ou recouvert de bruyère au centre, de marais et de dunes à l'ouest; le Jutland renferme un grand nombre de tourbières et de lacs.

Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle représentative héréditaire; le roi Chrétien IX, de la maison de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, monté sur le trône en 1863, *Lassen*, de Copenhague, exposant à côté de ce beurre, des matières colorantes pour beurre et pour fromage.

Le seigle du Jutland est excellent, et l'orge fait l'objet d'une culture assez importante sur le littoral oriental; quelques échantillons de céréales sont présentés par *M. Holger Nagel*, de Skjelskor.

Le cygne et l'eider, qui vivent en grand nombre dans les fiords du Jutland septentrional, fournissent en abondance des plumes et du duvet; ces produits ont donné naissance à une fabrication indigène, celle des tapis d'éderdon, représentée par *M. F. Andersen*, de Copenhague; rien de plus doux, de plus moelleux, a des cordages et des courroies de transmission brevetées, dont la valeur a été reconnue à différentes Expositions antérieures.

De grosses poires en saindoux semblent intriguer fortement les visiteurs; ce sont les produits de la *Kjøbenhavnsvinslægteri* (abattoir de porcs), de Copenhague. Cet établissement, extrêmement important, a été fondé en 1866 par *M. Philip W. Heyman*. Il occupe 30 ouvriers et alimente, de viande de porc, les marchés de



S. M. Christen IX, Roi de Danemark

gouverne avec le concours de deux chambres, le *Landsthing* et le *Folkething*.

La principale richesse naturelle du pays consiste dans de magnifiques prairies, où paissent de nombreux et riches troupeaux; la fabrication du beurre s'y fait sur une assez grande échelle; *M. Philip W. Heyman*, de Copenhague, expose des échantillons de ses beurres conservés en boîtes; sa fabrication pour l'exportation date de 1862; elle occupe actuellement 100 ouvriers et ses produits sont exportés dans toutes les parties du monde.

MM. R. N. Blumensaadt, d'Odense, *Mansfeld-Büllner* et

autres exposent des matières colorantes pour beurre et pour fromage. *M. Hjalmar Arentz*, ingénieur à Copenhague, expose une machine hydraulique pour nettoyer le fond des navires; il est fâcheux qu'on n'ait pas eu l'occasion de la voir à l'œuvre; *M. Johann Weimann*, d'Odense, nous montre des vêtements en cuirs, peu élégants, mais assurément très solides; *M. J. Evald* de Svend-



Le Friedrichsborg à Copenhague

Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, etc. Il fournit à la marine anglaise des quantités considérables de porc salé et de saindoux. En dehors de son établissement de Copenhague, la même firme possède des succursales à Varde (Jutland), à Assens (Fionie) et à Malmö (Suède).

Les produits de la brasserie et de la distillerie occupent encore ici la plus grande place; cette classe réunit 10 exposants sur 21.

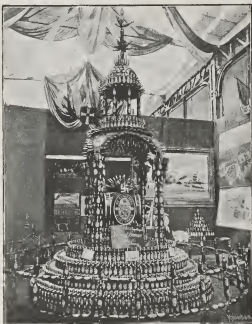
Il faut avouer que pour une exposition aussi ordinaire que celle des bières, les brasseurs se sont mis en frais d'imagination; ils ont disposé leurs innombrables bouteilles d'une manière très originale. Ainsi la *Bryggeriet Svanholm*, de Copenhague, a élevé un monument de bouteilles à trois tourelles, représentant les armes du Danemark. Ce travail était d'une nature si compliquée, qu'il a fallu des ouvriers spéciaux pour l'accomplir.

La *Marstrands Bryggeriet*, de Copenhague, expose ses bières de Bavière, dans un joli petit édifice au centre duquel se balance une ancre, sa marque de fabrique.

L'immense brasserie *Ny Carlsberg*, de Copenhague, a consacré à son exposition de bières nationales un très élégant pavillon circulaire, formé exclusivement de bouteilles; elle y a joint, pour l'édification du public, un plan détaillé et une vue perspective colorisée de ses vastes installations.

La brasserie *Tuborgs Fabrikker*, de Copenhague, produit *skab*, de Copenhague; son exposition consiste en un beau tableau, donnant une vue pittoresque de tous ses navires, avec indication de leur nom et de leurs destinations.

Le grand développement des côtes du Danemark et sa situation exceptionnellement avantageuse, sur la voie qui relie à l'Europe occidentale, l'Allemagne, la Scandinavie et la Russie, expliquent pourquoi ce pays est essentiellement marchand et maritime. Son commerce avec l'Angleterre et l'Allemagne absorbe plus de la moitié de toutes ses transactions avec l'étranger. Ses relations avec la Belgique se bornent à l'importation des verres à vitre et à l'exportation des céréales et des bestiaux.

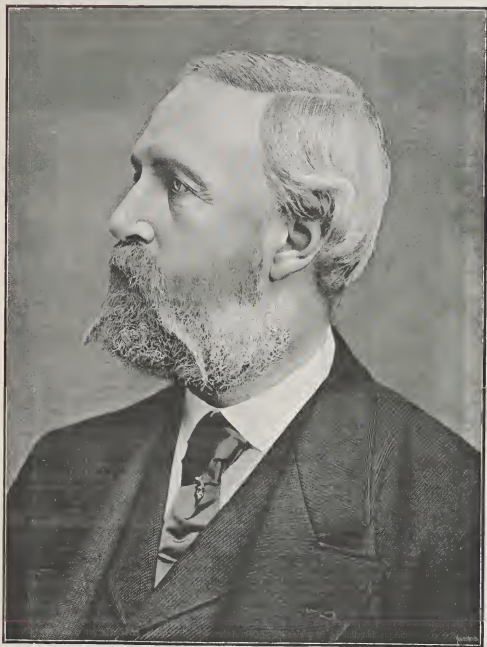


Exposition de la Brasserie « Ny Carlsberg », Copenhague

annuellement 75,000 hectolitres de bières diverses; elle expose des bières en fûts et en bouteilles, bières de Pilsen, bières d'exportation, etc.

Les produits de la distillerie sont représentés par MM. *Schottz frères*, d'Odense, — vins, punch de Fionie, Pommerans, amer stomachique d'Albani, etc.; — *H. Mielsten*, de St-Thomas, fabricant de *Bay-Rhum*; *A. H. Riise*, établi aux Antilles depuis 1838 et fabricant du *Double distilled Bay spirit*.

Enfin, la marine marchande danoise est représentée par la plus grande Compagnie de navigation à vapeur de la Scandinavie, *Det forenede Dampskibsvesen*.



S. M. Oscar II, Roi de Suède et Norvège



SUÈDE ET NORVÈGE



Il y avait été réservé pour les deux Sections de Suède et Norvège un espace de 1300 mètres carrés; elles se distinguent par un arrangement méthodique et clair; on y circule facilement, et la vue des objets exposés n'y est pas interceptée, comme ailleurs, par des monuments et des pavillons, trop hauts ou trop rapprochés.

Ces sections ont eu en outre le mérite rare, d'être prêtes pour le jour de l'ouverture; félicitons MM. les Commissaires, d'avoir fait exception à ce qui semble être devenu la règle.

Les Gouvernements de Suède et de Norvège décidèrent sans hésiter qu'ils participeraient officiellement à l'Exposition universelle d'Anvers. Des subsides, de 5000 couronnes pour la Suède, et de 10,000 couronnes pour la Norvège, furent votés et les intérêts des exposants des deux pays furent placés entre les mains de M. Ch. Christophersen, Consul général de Suède et de Norvège, à Anvers, désigné comme Commissaire général. M. Christophersen, envoyé peu après en mission au Mexique par son Gouvernement, fut remplacé intérimairement par M. Cassel, jusqu'au 25 janvier 1885. Après le départ de M. Cassel, le Commissariat fut géré pendant deux mois par M. H. Irgens; M. A. Kirsebom fut alors nommé Commissaire général ad interim, avec M. Irgens comme Commissaire adjoint; il remplît ces fonctions, en même temps que celles de Consul général, jusqu'au retour de M. Christophersen.

MM. Kirsebom et Irgens se sont acquittés de leur tâche avec une distinction qui a été appréciée en haut lieu; le Roi Léopold II les a nommés respectivement Officier et Chevalier de son Ordre.

La Suède et la Norvège ont des productions naturelles et industrielles fort distinctes.

De magnifiques échamillons de bois de Norvège figuraient à l'Exposition d'Anvers: bois de construction, planches, madriers, frises et moulures, de M. A. O. Haneborg, de Christiania; bois rabotés et lambrissages, de MM. Jacobsen & C^o, de Fredrikstad; planchettes pour caisses d'emballage, de M. J. A. Svendsen, d'Asprestrand, etc.

Grâce aux immenses forêts norvégiennes, qui fournissent la matière première, et aux nombreuses chutes d'eau, qui donnent la force motrice, deux industries, la papeterie et la fabrication de la pâte de bois, ont pris dans ces dernières années un grand développement.

De nombreux exposants figurent dans cette classe: MM. Chr. Christophersen, de Christiania, qui possède, outre plusieurs fabriques de pâte de bois sèche et humide, de sapin et de peuplier, une fabrique de papier, fondée en 1872 et une fabrique de cellulose, fondée en 1884; Chr. Anker, à Fredrikshald; H. C. Hansen et la Union C^o, à Skien; la Skien Cellulosefabrik; la Moss Cellulosefabrik, etc., etc.

Parmi les produits chimiques, les allumettes occupent le premier rang ; le nombre des fabriques d'allumettes s'élevait en 1880 à seize, avec un personnel de 1087 ouvriers ; deux millions et demi de kil. ont été exportés en 1883.

La *Christiana Tandstøckfabrik*, construite en 1882, produit à elle seule 180,000 grosses d'allumettes phosphoreuses, qu'elle expédie en Angleterre, aux Indes, en Amérique et en Australie.

La *Stavanger Kemiske Fabriks Co* expose des acides sulfurique, muriatique, des acides à purifier l'eau, etc. ; M. G. R. *Fuglesang*, de Christiania, de nombreux produits chimiques, et la *Nitroglycerin Compagniet*, les matières explosibles de sa fabrication, dynamite, dynamite-pomme, coton-collodion, gelatine explosive, etc. Une armoire à glace soigneusement fermée, était censée contenir ces dangereux agents politiques ; mais il paraît que l'armoire ne renfermait que des bocaux vides.

Très jolie la collection de bijoux norvégiens en or et en argent, exposée par l'ancienne maison *David Andersen*, de Christiania ; cette collection représente une industrie nationale ; les types en sont particuliers au pays ; les bijoux en filigrane, imitant les vieilles formes gothiques et norvégiennes, sont de plus en plus en faveur, tant en Norvège qu'à l'étranger.

La poterie a décliné un peu dans ces dernières années ; elle était représentée par la *Christiana Tiansen*, de Christiania ; des poignards, couteaux et autres objets, faits de dents de morse sculptées, de MM. A. F. *Wang*, de Drontheim, et *Orbeck*, de Christiania.

Les pelleteries norvégiennes, représentées par la maison *J. N. Bruun*, de Drontheim, ne valent pas celles qu'on rencontre en Suède ; toutefois elles ont aussi leurs mérites, entre autres celui du bon marché. Les édrédons et tapis d'édrédon, à dominiers gris et blancs, exposés par M. Bruun, sont charmants et paraissent très confortables. L'industrie métallurgique n'est pas fort développée en Norvège ; les montages renferment des trésors minéraux nombreux, que le hasard ou la science feront tôt ou tard découvrir. Le rapport des mines exploitées en 1882 est évalué à fr. 10,140,000, et celui des fondries, à fr. 3,640,000.

Le plus important des minéraux exploités est le sulfure de fer ; viennent ensuite le phosphate de chaux, les chalcoprites, l'argent, le nickel, le zinc, le cobalt et le fer.

La plus grande mine de cuivre de la Norvège est aux mains d'une compagnie belge ; c'est la mine de cuivre de Vignasne, dans la préfecture de Stavanger, qui, en 1882, employait 678 ouvriers.

Dans l'Est du pays on trouve de grandes carrières de pierre à chaux, de pierres de construction, de l'ardoise, ainsi que des marbres blancs et de couleur.

Des échantillons de tous ces produits étaient exposés à Anvers : des minerais de cuivre et de produits métallurgiques, par le *Roros Kobberværk*, de Roros ; des phosphates de chaux et minerais divers, par M. J. *Dahll*, de Kragero ; des feldspaths, des quartz, etc., par M. *Fr. von Schwargenhorn* de Moss ; des pierres meulières et des émaris, par la *Norske Bryme & Slibestensfabrik*, de Porsgrund ; de beaux blocs de marbre, par M. *H. Støft*, de Fiske ; des ardoises pour toitures, par MM. *Th. Moestue & Co*, de Christiania.

La Norvège a obtenu un succès hors ligne et tout à fait justifié, pour ses clous à fermer les chevaux. Cette fabrication est des plus remarquables ; les quatre maisons qui ont exposé sont de Christiania ; l'une, la *Christiana Hesteskoemfabrik* a obtenu la médaille d'or ; les trois autres ont reçu la médaille d'argent : *Ch. Christophersen*, *Det Norske Hesteskoemfabrik* et *Loebrens Verk*.



M. Alfred Kirselom
Commissaire Général a. i. des sections Suédoise
et Norvégienne

Disons un mot maintenant d'une industrie qui progresse aussi très rapidement en Norvège, la brasserie. La bière norvégienne commence à pénétrer un peu partout et fait une concurrence sérieuse à ses rivales d'Angleterre et d'Allemagne. C'est surtout la fabrication de la bière d'exportation qui a pris de l'extension; en 1883, sur une production totale de 35,705,400 litres, 1,902,460 litres ont été exportés.

De nombreux exposants ont figuré dans cette classe; citons au hasard la *Frydenlunds Olbryggeri*, la *Christiania Aktie Bryggeri*, M. O. N. *Forseth & C^o*, Th. *Ytteborg & C^o*, à Christiania; la *Hamar Bryggeri*, à Hamar, et l'*Arendal Bryggeri*, à Arendal.

À côté des produits de la brasserie, se trouvaient ceux de la distillerie, eaux-de-vie, alcools, punches, de la *Loiten Brønderies Destillation*, de la *Ahusstad Fingrifabrik*, de la *Holmeus Destillation*, de M. M. H. *Poulsen & C^o*, O. *Hosmark*, de Christiania.

L'élément le plus important de la richesse publique, est la pêche; elle est en même temps le seul moyen d'existence des habitants de l'ouest et du nord du pays où la culture est nulle et l'élevé du bétail presque impossible.

La pêche la plus importante est celle de la morue, qui se fait principalement aux îles de Lofoden et aux environs; elle commence en janvier et finit en avril, et plus de 30,000 pêcheurs, venus de tous les points du pays, y prennent part.

Il va sans dire que la Norvège produit de l'huile de morue en grande abondance; dans les bonnes années l'exportation dépasse 100,000 hectolitres, dont 1/5 consiste en cette célèbre huile de foie de morue, connue et appréciée dans les deux mondes. En 1880, il y avait 70 fabriques d'huile de morue, ayant ensemble 641 ouvriers.

Des échantillons de ces produits se trouvaient exposés en assez grand nombre, ainsi que des conserves de poisson, des poissons séchés et salés; nous ne dirons pas qu'ils ont précisément attiré les visiteurs, malgré tous leurs mérites.

Les Norvégiens se livrent aussi avec ardeur à la pêche de la baleine, en Finmark; plusieurs villes du Sud arment encore des vapeurs pour la pêche du phoque, entre l'Islande et le Groenland; enfin, la pêche des lacs, qui recouvrent une superficie de 7,700 kilomètres carrés, entre aussi en ligne de compte pour une part notable.

On comprend dès lors l'importance des engins de pêche dans un pays comme la Norvège; on trouve à l'Exposition, des modèles de baleiniers à vapeur complètement armés, de la *Akers Mehaniske Værstedt* et de la *Nylands Værstedt*, de Christiania des canons, harpons et carabines rayés de sûreté, de M. L. H. *Hagen & C^o*; mais la palme revient à M. H. *Henriksen*, de Tonsberg, qui a obtenu le seul diplôme d'honneur attribué aux appareils de pêche, pour son « *Bottle nose* »; c'est un harpon formidablement barbelé, avec des crochets qui rentrent dans la tige pour mieux pénétrer dans la chair, et qui ressortent ensuite pour empêcher le retrait; cet engin est lancé par un petit canon qu'on pointe dans la direction de la baleine; un obus placé à l'extrémité du harpon, éclate dans le corps du monstre et abrège considérablement ses dernières angoisses; il met aussi les pêcheurs à l'abri des surprises désagréables.

L'inventeur de cet appareil, M. *Fjæen*, après avoir sacrifié une fortune à la découverte de cet engin perfectionné, est aujourd'hui archi-millionnaire et considéré comme un des grands bienfaiteurs de la Norvège.

Nous n'avons encore rien dit de la navigation, qui joue cependant un grand rôle dans l'économie du pays. Le pavillon norvégien est connu partout. La marine marchande occupe, quant au tonnage, une des premières places parmi celles des nations maritimes et même la première par rapport à la population.

En 1883, la Norvège possédait 7,809 navires marchands, jaugeant 1,547,194 tonneaux et montés par 60,523 hommes d'équipage.

Un modèle de navire muni de tous ses agrès et accessoires, figure dans le compartiment norvégien; c'est une œuvre de patience et d'habileté, due à M. Fr. W. *Hoyer*, d'Arendal.

On y a remarqué aussi avec intérêt le modèle d'un bateau de *Viking*, exposé par M. A. *Gammermeyer*, de Christiania, tel qu'il a été trouvé à Gokstad, près de Sandefjord, ainsi qu'une description détaillée de cette découverte. Ce bateau, découvert sous le sable, à la place où il avait reposé pendant des siècles, a servi au transport des terribles Normands, dans leurs invasions jusqu'au cœur du pays. C'est dans de semblables bateaux que les chefs ou Rois, se faisaient inhumer, comme les Pharaons dans leurs pyramides, avec leurs armes et leurs bijoux. Sur le modèle exposé, un renflement indique la place du sarcophage.

Occupons-nous maintenant, plus spécialement, des remarquables produits exposés par la Suède. On observe dans la Suède, qui ne mesure pas moins de 850 kilomètres du Nord au Sud, une grande

diversité de climats et de végétation. Tandis que les contrées du Sud produisent plus de céréales qu'elles n'en consomment, la partie septentrionale peut à peine suffire à la consommation locale. Le seigle et l'orge seuls, mûrissent jusqu'en Laponie.

L'agriculture a fait de grands progrès depuis un demi-siècle. Le sol de la partie méridionale est très fertile et produit en abondance du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, etc. En 1825, la Suède importait encore 200,000 à 300,000 tonneaux de blé; actuellement l'exportation atteint déjà un chiffre très élevé.

Une collection complète de céréales, disposée avec beaucoup de goût, sur le meuble destiné à les contenir pour le transport, a beaucoup intéressé tous ceux qui s'occupent d'agriculture. Ce précieux envoi, dû à l'intervention bienveillante du Gouvernement Suédois, a été offert en cadeau au Gouvernement Belge, pour son Musée Commercial. Voici les noms des exposants qui ont contribué à la formation de cette belle collection de grains et de graines: l'Académie Royale d'Agriculture de Suède, la Svenska Fruktortret, M. M. A. Björkman, Hirsch Euka, Selberg & C^e, A. Uddenberg, A. Wibell, Ygberg & Jaderlund, E. Ohman, à Stockholm; la Société d'Ostrogothie pour la culture des semences suédoises, à Linköping; M. O. Ohlsson, à Christianstad.

Ici, comme en Norvège, le bois est une des grandes richesses du pays; les forêts couvrent environ 175,000 kilomètres carrés; le sixième appartient à l'État, le reste à des particuliers et à des sociétés; l'exploitation a pris une extension colossale, depuis la création de nombreux moyens de transport.

L'exportation consiste, non seulement en bois bruts, dégrossis et rabotés, mais aussi en travaux de menuiserie, portes, moulures, etc. La supériorité industrielle de la Suède s'affirme ici d'une façon éclatante; tous ces travaux sont faits de très belles pièces de bois, choisies sans nœuds, travaillées avec une précision remarquable et de plus, leur prix est excessivement réduit. L'exposition de l'établissement Fogelfors Bruk, de Fogelfors et Liljebödal, a obtenu la médaille d'or pour ses bois ouvrés.

On travaille aussi le bois à la main en Suède; M^{me} Selma Giöbel, à Stockholm, exposait de beaux objets en vieux style Scandinave.

Les forêts ont donné naissance à de nombreuses industries, — telles que scieries, venneries, — à la fabrication de la térébenthine, du goudron, des cendres, de la pulpe de bois et de pâte à papier; elles alimentent encore les chantiers maritimes et les fabriques d'allumettes chimiques.

La célèbre allumette suédoise, qui a empêché tant d'accidents, et dont l'emploi est aujourd'hui devenu général, a mis 40 ans pour établir sa supériorité d'une façon incontestable. La *Jönköpings Tandsticksfabrik Aktiebolag*, existe depuis 1845; aujourd'hui, mal- gré les nombreuses imitations et contrefaçons dont elle est l'objet, la marque *Sakerhets-Tandstickor* est exportée dans toutes les parties du monde. Cette fabrique doit sa renommée universelle au soin qu'elle apporte à sa fabrication et au contrôle minutieux de ses produits.

Sa production, en 1884, a atteint 247,768,388 boîtes!

La pâte de bois était représentée par la *Gustafsfors Fabrikers Aktiebolag*; cet établissement exposait des pâtes chimiques (à soude), des pâtes blanchies et non blanchies, des fibres extraordinairement longues, blanches et fortes. Il y avait encore la pâte de tremble de la *Forsviks Aktiebolag*.

Une exposition très visitée est celle de M. M. D. *Forsell & C^e*, dont les superbes pelleteries et les riches fourrures, en loutre, hermine et renard bleu, ont eu beaucoup de succès; chacun voulait savoir le prix de ces beaux échantillons; les moelleux étremons et les chaudes couvertures de la même maison se vendaient à des prix raisonnables.

Mentionnons encore les travaux en cuir de M^{me} C. *Sjöberg*, de Malmö, fleurs, cadres etc.; les colliers, broches, bracelets, boucles d'oreilles, en écailles de poissons, de M^{me} *Evelina Hagberg*, de Grand-sund; les objets fins en acier forgé, rasoirs, couteaux, de la *Eckilstuna Jernmanufaktur Aktiebolag*; les produits chimiques de M. M. *Bachman & Burmester*, de Stockholm, et L. *Westerberg*, de Gêlle; les bobines pour fil à coudre, de la *Kalmar Bobbin Fabrik*; les filtres de grande dimension, à adapter aux tuyaux des conduites d'eau dans les cuisines, les filtres portatifs en poterie, les filtres de poche pour les armées, les chasseurs, etc., de M. M. *Kuntze & C^e*, de Stockholm; les instruments chirurgiques, de M. G. L. *Jacoby*, chirurgien-bandagiste, à Stockholm.



La Suède possède encore bien des industries, dont plusieurs ne figurent pas à l'Exposition d'Anvers : Stockholm est connu pour ses instruments de mathématique et de physique; Fäklun est renommé pour ses fabriques de cordages; Elfwedal excelle dans la confection des vases et d'autres objets d'ornements en porphyre; les fabriques de gants et les tanneries jouissent d'une réputation méritée.

Mais l'industrie suédoise par excellence, celle dont les produits sont recherchés sur tous les marchés du monde, c'est la fabrication du fer.

Le suédois nous avait envoyé des types de fers et d'aciers splendides, d'une finesse de grain et d'une homogénéité incomparables. Ici il faudrait citer tous les exposants et tous les produits.

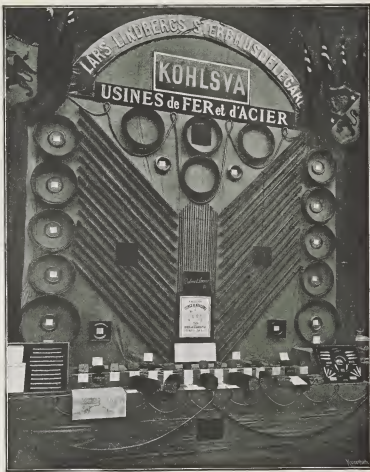
Le dessin que nous reproduisons représente l'exposition de la maison *Lars Lindberg's Sterbhusdelegare*, qui possède en Suède les établissements de *Kohlsva* et de *Dahlkarlslyttan*, deux des usines métallurgiques les plus anciennes du pays; la concession de *Kohlsva* remonte à 1641.

Dans les hauts-fourneaux de *Dahlkarlslyttan*, le fer se fabrique exclusivement au charbon de bois, et avec des minerais provenant de mines appartenant à la Société, lesquelles sont classées au premier rang. Aussi tous les produits sortant de cette usine sont-ils excellents et d'une qualité toujours égale.

À *Kohlsva*, le fer est préparé suivant les méthodes Lancashire et Siemens-Martin; c'est là que sont installés les laminoirs.

On y fabrique des lingots, des billettes, des massiaux, du fer pour la fabrication de l'acier, du fer pour clous de fers à cheval, du fer rond pour boulons, des barres, du fil laminé pour des usages plus délicats, etc. Ces différents produits se font dans toutes les dimensions, selon les commandes.

L'usine de *Kohlsva* s'est attachée, depuis de longues années, à ne fabriquer que des fers de toute



Exposition des usines de fer et d'acier de la maison *Lars Lindberg's Sterbhusdelegare-Kohlsva*

première qualité; ils sont connus dans tous les pays et classés définitivement parmi les meilleurs fers de Suède.

Une de ses spécialités les plus appréciées est le fer laminé pour garnitures de cardes.

Nous donnons ici les résultats d'une analyse exposée, de fer Lancashire, faite par M. le Docteur en Philosophie Ad. Tamm et datée du 31 mars 1885.

Carbone 0,05 %; Silice, 0,033 %; Phosphore, 0,014 %; Soufre, trace; Manganèse, 0,02 %.

Les établissements de Kohlva (dont l'adresse est: Kohlva, Suède), sont situés près du lac Muelær, ce qui facilite les communications avec Stockholm; on peut également utiliser pour les transports, le chemin de fer de Gothenbourg.

La maison a exposé à Anvers une magnifique collection de ses produits, dans laquelle on remarque surtout les minerais, les aciers, les fers, etc. Des analyses et des épreuves, faites avec un soin minutieux, en ont démontré péremptoirement les hautes qualités; les épreuves par traction, pour démontrer la force de résistance, ont été particulièrement concluantes.

Le Jury s'est fait l'interprète de tous les industriels en décrétant à cette firme le Diplôme d'Honneur; il a consacré ainsi une réputation justement acquise.

La fonderie de fer à forger et d'acier de MM. *Faustman & Ostberg*, de Stockholm, expose un nouvel acier, l'acier de *Mitis*, directement produit par le refonte du fer forgé ou acier suédois. L'acier de *Mitis* possède toutes les qualités du fer forgé; il convient à toutes constructions de machines, se prête aux formes les plus compliquées et permet ainsi le travail des objets les plus variés.

Une médaille d'or a été décernée à la *Aktiebolag & Ankersrams Bruk & Finspangs Styrkebruk*, pour ses magnifiques projectiles de guerre, en fonte et en acier.

Le *Fagersta Bruks Aktiebolag* de Westanfors, représentée à Anvers par MM. *Ceurvoort et Bertin*, avait une exposition très variée et très remarquable: fers à boulons, barres, clous de fer à cheval, parties de machines, arbres à manivelles, bielles et traverses, acier pour ressorts, acier de fleurs de mine, masses et massettes de mine, ressorts à boudins, scies pour scieurs de long, scies circulaires, etc., etc.

Tout cela est très intéressant, mais ne s'adresse qu'aux spécialistes; voici qui s'adresse au public en général et qui se passe de commentaires: un fil de fer, d'un diamètre de 2^{mm}109 et d'une longueur de 0^m60, supporte un poids de 410 kilos, ce qui correspond à une tension de 120 kil. par millimètre carré. Cette expérience a été faite d'une façon permanente sous les yeux du public, par le *Fagersta Bruks Aktiebolag*.

Chaque pays expose largement les produits de ses distilleries; la Suède ne pouvait manquer de suivre cet exemple, d'autant moins qu'elle possède une liqueur nationale des plus estimables, le punch d'arrec. Ce produit n'est pas nouveau; l'un des exposants, *J. Cederlunds Soner* de Stockholm, fabrique le punch suédois depuis 1852.

L'Angleterre est le pays avec lequel la Suède entretient les relations commerciales les plus importantes; elle importe des bêtes à corne, du beurre, des planches et des madriers, etc.; elle envoie par contre en Suède, de la houille, du café, du coton, des rails, des tissus de laine, etc.

Les relations entre la Suède et la Belgique sont assez suivies: nous expédions en Suède nos verres à vitres, nos laines, nos machines et outils, nos peaux brutes et préparées, et recevons en échange des fers, des céréales, des bois et de la pâte de bois.

Parmi les usines métallurgiques de la Suède, représentées à l'Exposition universelle d'Anvers, il convient de citer la « Société anonyme d'Uddeholm » (*Uddeholms Aktiebolag*) établie à Uddeholm.

Ces usines, considérablement agrandies pendant ces dernières années, produisent actuellement les fers et aciers, sous la majeure partie des formes et dimensions du commerce.

Elles fabriquent le *metal Bessemer* et le *metal Siemens-Martin*, non seulement sous forme de *lingots* et *billetes*, mais aussi en *barres* et *fils* de toutes dimensions, telles qu'on les demande généralement, ainsi que sous forme de *plagues* et de *bandes*; ces derniers ont jusque 190^{mm} de largeur et une épaisseur minimum de 2^{mm}. Ces métaux ont toutes les duretés employées.

Les usines d'Uddeholm fabriquent spécialement des bandes de toutes dimensions en *metal Siemens-Martin* pour la fabrication à froid des *clous à ferrer*, fabrication très répandue actuellement en Europe et aux États-Unis. Le métal d'Uddeholm fabriqué dans ce but est supérieur à tous les métaux connus, par sa pureté, son homogénéité, sa force et sa ductilité.

Dans les dernières années la fabrication de ces bandes a dépassé 5000 tonnes par an.

Les mêmes établissements produisent des *fils* pour la fabrication à chaud des clous à ferrer américains, qui sont les plus renommés, et du *fil* employé très avantageusement dans la fabrication des garnitures de cardes.

Le *métal Bessemer* qu'ils fournissent, est employé comme métal doux pour un grand nombre d'usages, et sous forme d'acier, pour la fabrication des armatures de parapluies, ressorts, de crinolines, lames et bandes de scies, limes, fleurets de mineurs et outils de toutes sortes, pour la fabrication desquels on se servait jadis de l'acier fondu anglais.

Le *fer d'Uddeholm*, préparé d'après la méthode du *Lancashire*, est reconnu depuis longtemps comme l'une des meilleures espèces de fer à acier suédois.

Une grande quantité de ce fer est employée, partie pour la fabrication des ressorts, partie pour la fabrication d'autres objets en acier. Le reste est transformé en *acier* par la Société d'Uddeholm elle-même.

Le fer d'Uddeholm s'est aussi beaucoup vendu sous forme de *fil* pour des usages plus délicats. Les qualités inférieures trouvent un débouché facile sous forme de *barres à rivets et fil à clous*.

La Société a fabriqué dans ces dernières temps en grande abondance des *outils et ustensiles* de tous genres, tels que *haches, marteaux, marteaux de frappeurs, fleurets de mineurs, enclumes, etc.*, puis des *fers à cheval, des clous à ferrer et des vis à bois*.

L'exposition de la Société d'Uddeholm dans la section Suédoise, présentait de beaux échantillons de sa fabrication; ils étaient disposés de façon à donner au visiteur une idée complète de ses diverses productions.

On y remarquait d'abord les produits en *fer suédois* (préparé d'après la méthode du *Lancashire*); puis les aciers *Siemens-Martin*, et enfin, les *outils et ustensiles*. Chaque catégorie formait une pyramide. A la base des trois premiers côtés se trouvaient des spécimens des minerais les plus célèbres avec lesquels la Société fabrique le fer et l'acier; ils proviennent des mines de Persberg, Taberg, Langban, Fimmossen et Nordmark.

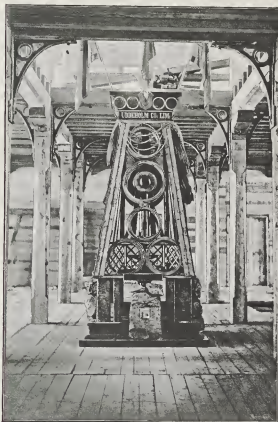
Il était facile de suivre toute la fabrication: du côté du fer on voyait des gueuses, des blooms, de l'acier en tonneaux, des barres et des fils de fer.

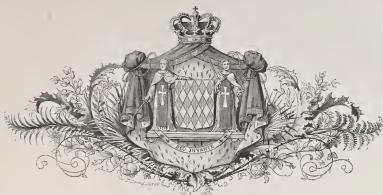
Exposition de la Société anonyme d'Uddeholm (*Uddeholms Aktiebolag*).

Du côté du métal Bessemer: des lingots et des billettes, des plaques (slabs), des bandes, de l'acier à outils, de l'acier plat, du fil d'acier et de l'acier en tonneaux. Du côté du métal Siemens-Martin: des gueuses, des lingots, des billettes, des barres, du fil de fer, des bandes à clous et des clous à ferrer.

Enfin du côté des outils: des enclumes, des marteaux à pics, des pinces, des fleurets de mineurs, des haches, des aciers en *façots*, des fers à cheval, des clous à ferrer et des vis à bois.

Cette exposition si complète et si bien ordonnée, présentait un réel intérêt; elle a été hautement appréciée tant par les spécialistes que par le jury, qui n'a pas hésité à décerner à la Société anonyme d'Uddeholm la plus haute récompense, le diplôme d'honneur.





PRINCIPAUTÉ DE MONACO



prit terre sur le territoire de Monaco, y vainquit le brigand Géryon, ouvrit un passage à travers les Alpes et donna son nom au port où il avait abordé.

Il faut donc voir dans ce point de la Ligurie l'un des lieux où, dès la plus haute antiquité, les plus anciens navigateurs du monde, les Phéniciens, vinrent fonder un établissement. On sait que, sous le mythe d'Hercule, la riche et poétique imagination des Grecs a gardé le souvenir des expéditions des marins et des marchands de Sidon et de Tyr.

On s'explique, en effet, que ces conquérants antiques des rivages méditerranéens aient occupé le port naturel de Monaco, si bien placé au pied des grandes Alpes Maritimes. Ils y trouvaient un lieu commode et sûr d'abordage et ils avaient, à proximité, des sommets d'où ils pouvaient tenir en bride le brigand Géryon, c'est-à-dire les peuplades chez lesquelles ils venaient échanger les produits de l'Orient civilisé contre ceux de ces contrées encore sauvages.

Là ils élevèrent un autel à leur divinité nationale, à Melkarth, au dieu jaloux, qui, à l'exemple de Jéhovah, ne souffrait pas d'autre culte à côté du sien. Et ce rite singulier avait frappé l'esprit des polythéistes grecs, en sorte qu'ils caractérisèrent Melkarth, l'Héraclès de leurs légendes, par l'épithète de « solitaire » *Μοναχος*. De là le nom que l'antiquité classique donna au « port d'Hercule solitaire » *Portus Herculis Monachi*.

CES mots seuls évoquent des souvenirs riants de fleurs, de grâce et de lumière. Tout sourit et tout chante dans ce petit coin de terre privilégié, enclavé entre deux puissants pays ; son ciel toujours pur et ses flots toujours bleus, sa luxuriante végétation orientale et sa situation pittoresque, suffiraient à eux seuls pour attirer et retenir les touristes.

La fondation de Monaco remonte aux temps les plus reculés de l'histoire des régions occidentales de la Méditerranée.

Denis d'Halicarnasse et Diodore de Sicile donnent surtout des notions précises sur l'origine de ce lieu et le nom de ceux qui y apportèrent la civilisation. Sous les voiles d'une fiction transparente, ces auteurs ont conservé la tradition suivant laquelle Hercule, se rendant en Espagne,

Par la suite, dans les premiers siècles du christianisme, le nom de *Monachus* prit une signification spéciale et fut attribué aux religieux, aux solitaires qui devinrent bientôt une

Aussi, le souvenir des traditions héroïques venant à s'altérer et à se confondre avec l'acception nouvelle du mot qui les rappelait, à l'idée d'Hercule se substitua celle d'un moine athlétique. De là ce moine qui d'abord figure en cimier sur l'écusson de Monaco et qui, répété ensuite de chaque côté de cet écusson, devint le support du blason de la Principauté.

Les Romains n'eurent garde de négliger la possession d'un territoire qui reliait la Gaule à l'Italie et dont la situation exceptionnelle en faisait une des plus importantes stations du littoral. Ce fut là que César-Auguste, retournant à Rome, s'embarqua



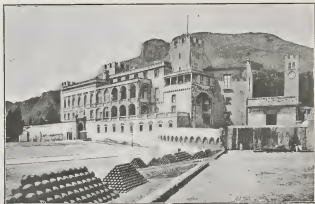
S. A. S. Charles III, prince souverain de Monaco.

rique de *Frasinetis*. C'est de là qu'ils descendaient pour désoler et livrer à d'affreux ravages les régions environnantes.

La lutte acharnée qui aboutit, après plusieurs siècles, à l'extermination de ces hordes d'infidèles, a laissé sur les côtes de la Provence et de la rivière de Gènes de profonds souvenirs.

Un nom illustre s'y rencontre dès l'origine et brille, au X^e siècle, au premier rang parmi ceux des héros chrétiens

de cette période. Dès lors, la race des Grimaldi se trouve intimement liée aux phases glorieuses de l'histoire de ces contrées, désormais, hardis marins autant qu'intrépides guerriers, les descendants de Gibullin Grimaldi feront retentir les échos de la Ligurie, aussi bien que



Façade du palais de S. A. S. le prince de Monaco.

mière gloire, leur indépendance et leur souveraineté, conservant intact leur pouvoir sur ce rocher de Monaco « où ils n'ont jamais reconnu d'autre supérieur que Dieu et d'autre maître que leur épée. » (2).

La France d'abord, l'Espagne ensuite, pendant le siècle où la fortune de la France déclina, puis

des grandes forces de l'Église, pour Gènes, après avoir laissé à la Turbie un monument commémoratif de sa victoire sur les populations liguriennes, vingt-cinq ans avant Jésus-Christ (1).

Les barbares, à partir du 1^{er} siècle, traversèrent à tour de rôle cette contrée sans y laisser de trace durable de leur passage; mais il n'en fut pas de même des Sarrasins, lorsqu'ils envahirent le Midi de l'Europe; ils détruisirent alors un grand nombre de lieux habités de la Ligurie et s'emparèrent, en 814, des hauteurs d'Eza, de la Turbie et de Sainte-Agnès. Ils y élevèrent des enceintes fortifiées qui, de la plus célèbre d'entre elles, reçurent le nom général de ceux des mers lointaines de l'Orient, du bruit de leurs exploits et des services que leur vaillante épée rendit à la civilisation chrétienne.

Aussi, par une juste et providentielle récompense, il leur a été donné de maintenir fièrement au cœur de cette Ligurie, théâtre de leur

(1) Aggeritas enns Algeus atque non Monaco decuradna. (ANASTAS VICTOR.)

(2) Lettres de souveraineté du duc de Savoie de 1489. — Lettres patentes de Louis XII du février 1513. — Bulle du pape Clément VII de 1524. — Archives du palais de Monaco.

de nouveau les Rois Très Chrétiens se firent les garants de cette indépendance, et c'est ainsi que la petite souveraineté des Grimaldi a traversé les bouleversements politiques qui atteignaient ses plus proches et plus puissants voisins pour se trouver encore debout au moment de la Révolution.

Depuis le traité de Paris (1814) qui rendit la Principauté à la maison Grimaldi, les princes qui ont successivement gouverné Monaco se sont efforcés d'y introduire les institutions nécessitées par les progrès de la civilisation dans les autres États de l'Europe, et d'y créer des branches d'industrie en rapport avec le caractère de ses habitants et les exigences ou les besoins de l'énorme population flottante qui visite chaque année la Principauté.

Mais c'est à partir de l'avènement de Charles III, le Prince actuel, que la prospérité du petit État s'est abîmée sur des ponts monumentaux, relie le département des Alpes-Maritimes à la Ligurie italienne, traversant dans toute sa longueur la Principauté, où il compte deux gares.

D'innombrables villas, coquettes, élégantes, souvent luxueuses, se sont élevées comme par enchantement, et si l'on a maintenant une crainte, c'est de voir la pierre envahir ces adorables jardins plantés d'orangers et de citronniers et qui sont à la fois pour Monaco le plus charmant ornement et une source de richesse.

En même temps que le nombre des étrangers, visiteurs de la Principauté, croissait d'année en année, on vit se fonder de beaux hôtels, ainsi qu'une buanderie modèle avec séchoir à vapeur et repasseuses mécaniques, le seul établissement de ce genre qui existe scientifique autant qu'industriel, où se fabriquent des produits pharmaceutiques, des liqueurs, des teintures, des essences, des extraits, des eaux de toilette et en général tout ce qui concerne la parfumerie; puis la *Poterie* qui sous ce nom modeste a pris depuis longtemps une importance considérable dans la céramique et qui occupe également un grand nombre de personnes, artistes et ouvriers; l'école de dessin et enfin les magasins où



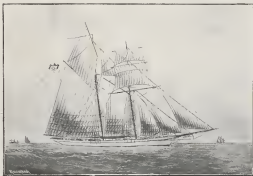
S. A. S. le prince Albert, prince héritier de Monaco.

Monaco, jusque-là renfermé sur son roc alier, s'est augmenté de trois faubourgs, qui rivalisent déjà avec la métropole: la Condamine, Monte-Carlo avec ses merveilles, les Moulins, ce délicieux quartier encore neuf, émaillé de bosquets où l'œil se repose sur le feuillage toujours vert des pins, des orangers, des citronniers et des oliviers. De nouvelles routes ont été tracées: celle de Menton, qui a demandé d'importants travaux d'art, et celle de Nice. Un chemin de fer qui côtoie le rivage dentelé de la mer, tantôt passant sous des tunnels, tantôt franchissant des

dans ces régions et qui occupe un grand nombre d'ouvriers.

La fondation de la *Société industrielle et artistique de Monaco*, par M^{me} Marie Blanc, est venue apporter à la Principauté, grâce à la protection éclairée de Charles III, de nouveaux éléments de prospérité.

Cette Société comprend d'abord l'exploitation du laboratoire de la Condamine, établissement



Le yacht à voiles « l'Hirondelle » de S. A. S. le prince héritier de Monaco.

de personnes, artistes et ouvriers; l'école de dessin et enfin les magasins où

est mis en vente tout ce qui est fabriqué par la Société industrielle et artistique de Monaco, ou pour son compte. Mais l'industrie n'est pas l'unique ressource des habitants de Monaco, qui, ne payant aucun impôt, recueillent dans son intégralité le fruit de leur travail.

Le territoire monégasque, bien qu'exigu, fournit également des produits naturels d'une culture facile



Vue générale de la principauté de Monaco.

et d'un placement assuré, en sorte que quiconque possède une parcelle de cette terre bénie, est certain de voir un rendement rémunérateur récompenser son travail. De tout ce qui précède on peut tirer l'explication de l'air de bien-être et de santé de la population monégasque, de sa moralité et de son attachement aux institutions qui lui ont créé une situation si enviable. L'examen détaillé des produits exposés par la Principauté de Monaco sera la meilleure justification des faits énoncés dans cet avant-propos.

L'EXPOSITION DE MONACO

Le joli pavillon, entouré de verdure, où se trouvent rassemblés les produits variés de la Principauté à l'Exposition universelle d'Anvers, éveille les mêmes idées gracieuses que le Monaco de la Méditerranée, cette station balnéaire qu'un écrivain moderne a justement comparée à « un bouquet, un nid, une corbeille de fleurs ».

Sa construction de forme rectangulaire, de 5^m sur 20, avec ses murs hauts de 5^m couronnés de créneaux, rappelle assez bien la physionomie des majestueux chevaliers-gardes du Czar. Les richesses accumulées dans l'espace, malheureusement trop étroit, qui lui est réservé, sont à bon droit l'objet de l'attention générale et classent définitivement ce petit État parmi les pays d'industrie, d'art et de progrès.



Cour d'honneur du palais de S. A. S. le prince de Monaco.

Elle fait très

bonne figure, l'exposition Monégasque, avec ses trois superbes soldats de la garde d'honneur du souverain — tunique bleu clair et collet rouge — vis-à-vis de l'imposant colosse russe, gardé

Ce n'est pas la première fois que la Principauté prend part à ces tournées internationales des Expositions universelles; ses débuts à Vienne en 1873 furent un succès, qui s'affirma une fois de plus en 1878 à Paris. Mais dans ces deux expositions, les produits industriels et artistiques avaient presque tous été exposés par la « Société Industrielle et Artistique de Monaco » fondée grâce à l'intelligente initiative de Madame Marie Blanc : cette société y recueillit de nombreux et légitimes lauriers.

A Anvers, nous avons assisté à une coopération plus large et plus complète : plus de 40 exposants — propriétaires, industriels et savants, — répartis dans 28 classes, ont tenu à honneur de contribuer, chacun dans sa sphère, au succès de l'œuvre commune. Disons tout de suite que ce brillant résultat est dû, en grande partie, aux efforts et à l'infatigable énergie des hommes, en qui le gouvernement avait placé sa confiance; nous avons nommé MM. Robyns d'Inkendale, chargé d'affaires honoraire et Consul général de la Principauté pour le royaume de Belgique, Edmond Blanc, commissaires, et M. Léon Estor, secrétaire.



Pont sur le ravin de Sainte-Dévote, près de Monaco.

C'est grâce à l'impulsion de S. E. le baron de Saint-Priest, gouverneur général de la Principauté et au concours si actif et si empressé de M. Edmond Blanc, que les produits de Monaco sont arrivés nombreux et variés. C'est sur leurs indications que l'architecte a construit le pavillon de la Principauté et c'est à leur goût délicat que cette exposition doit ce cachet d'art qui frappe tous les visiteurs.

Ils ont été secondés parfaitement dans leur tâche par l'assistance bienveillante et toujours acquiescente de M. A. Roelants, consul de Monaco à Anvers.

Pénétrons dans ce charmant pavillon et examinons en détail cette exhibition si intéressante.

Les produits qui y dominent sont ceux de la « Poterie artistique de Monaco »; ils se distinguent par une grande originalité de formes et de couleurs, un goût exquis et une exécution parfaite.

La « Poterie artistique », classée hors concours, n'est fondée que depuis 1872. C'est de cette époque également que datent les efforts, les progrès, nous dirions même deniers, Puis la chimie, en enrichissant par de laborieuses recherches, la palette des émaux d'une variété infinie de nuances, en trouvant les émaux sous glaçure, donna l'idée de perfectionner les poteries et de créer des types nouveaux.



La Condamine (Principauté de Monaco).

De ces essais sortit le genre fantaisiste dont nous admirons les échantillons dans la section qui nous occupe.

la renaissance de la poterie émaillée. Si l'on remonte, en effet, à une quinzaine d'années seulement, on constate que les fabriques de céramique s'en tenaient toujours à la peinture à l'essence et à l'eau, sur des émaux plombifères et stannifères, comme au siècle

Le travail en est très fin : les poteries sont tournées et les ornements faits à l'ébauchoir et à la main, à l'exclusion absolue du moule ; le dessin et la couleur sont variés à l'infini.



Pavillon de la Principauté de Monaco.

On n'abandonne pas les formes anciennes, gallo-romaines, étrusques, grecques, arabes et autres qui servent toujours de base, mais on tenta de les réjouir en cherchant l'originalité dans le décor.

La *Poterie Artistique de Monaco* expose un grand nombre de vases, cache-pots, plats, coupes, potiches rappelant le chine et le japon, etc., ainsi que des paniers, hottes, corbeilles et autres objets imitant les articles de vannerie. Rien de plus délicat que ces poteries que l'on dirait faites de l'osier le plus souple et qui sont ornées



M. Robyns d'Inhendaë
*Chargé d'affaires à Monaco,
Consul général de Belgique pour le Sud-ouest.*

de fleurs délicatement modelées et brillant de couleurs vives et naturelles. Cette production de fleurs en argile — une spécialité de Monaco — a atteint un haut degré de perfection.

Comme fantaisie, très curieuse aussi, citons quelques spécimens de violons en argence; jusqu'à présent on n'en connaissait guère que de Delft.

A côté de la poterie, nous voyons des objets de marqueterie en bois d'olivier, exposés par M. Faraldo, d'un dessin plein de goût, d'une délicatesse de travail et d'un fini vraiment remarquables.

La *Société Indus-*



M. Edmond Blanc,
*Consul de la Principauté de Monaco
à l'Exposition universelle de 1876.*

trielle et Artistique de Monaco expose encore dans une autre industrie, qu'elle doit aux produits naturels de son sol : celle de la parfumerie.

Il y a bien longtemps déjà que les richesses incomparables de la flore de Monaco ont été recherchées et exploitées; c'est à la Condamine, un de ses faubourgs, que se trouvaient les jardins de l'ancienne et fameuse maison Rimmel, si connue à Paris et à Londres. C'est là que son modeste laboratoire de la Costa puisait les fleurs dont il distillait les parfums et dont il tirait ses essences de géranium, de jasmin, de bergamotte, de violette, d'héliotrope, etc.

La *Société Industrielle et artistique de Monaco* à son tour, est parvenue à élaborer les parfums les plus suaves et les plus délicats, en appliquant à la distillation de tous les végétaux odoriférants qui croissent dans la Principauté, les procédés de fabrication les plus perfectionnés, et en employant les alcools les plus rectifiés; son établissement monacain, trouvé à la Condamine dans des sépultures gallo-romaines en 1879 lors d'importants travaux exécutés à Monaco. Une notice descriptive de M. Jolivot, secrétaire du gouverneur de la Principauté, permet de se rendre compte de la valeur archéologique de ces objets, confiés à la terre pour la plupart, selon toute probabilité, pendant le dernier quart du 1^{er} siècle.

Une collection non moins appréciée est celle des monnaies et médailles des princes de Monaco, depuis les écus d'argent et les patars en cuivre rouge du prince Honoré II en 1620, jusqu'aux pièces de 20 et de 100 francs du prince Charles III. Les monnaies de Monaco ont cours légal en France depuis



M. Léon Estor,
*Secrétaire de la Société Industrielle et
Artistique monacaine.*

de la flore de Monaco ont été recherchées dèle, dirigé par de savants chimistes, produit des eaux de senteur hors ligne; ses eaux de lavande ambrée, eau de Cologne, extraits et essences, peuvent rivaliser avec les produits similaires des meilleures maisons de tous les pays.

Ses produits chimiques et pharmaceutiques sont également dignes d'attention.

Il ne serait pas juste de passer sous silence les eaux de toilette au muguet et à la violette, exposées dans la même classe par M. Nestor Moehr.

En dehors de la poterie et de la parfumerie, l'intéressante section monégasque renferme encore bien des choses méritant d'être citées: notons en première ligne la riche collection de monnaies, de médailles et bijoux

1643, ainsi qu'il résulte d'une ordonnance de Louis XIV; elles ont cours dans les États faisant partie de l'union latine, depuis le 23 décembre 1865.

M. Vieillard a envoyé des coléoptères de France et du bassin de la Méditerranée, des coquilles terrestres de la Principauté et de ses environs ainsi que de l'Océan et des crusiacés de la Méditerranée.

Signalons encore les ouvrages de vannerie et les chapeaux de paille de MM. Desteffanis et Dalbera, les bois d'essences diverses de MM. Neri et Cruzel, ainsi que les citrons de Monaco, échantillons de la prodigieuse fécondité du sol de la Principauté; le citronnier y fleurit sans cesse et fructifie quatre ou cinq fois l'an — d'où le dicton populaire : *ses fruits croissent sous la main qui les cueille*.

Les sciences ne sont pas moins bien représentées que l'industrie, dans le compartiment de la Principauté

de Monaco, c'est le prince héréditaire lui-même qui y occupe la première place. Il y expose en effet, dans une annexe faisant face à l'un des petits côtés du pavillon, les nombreux et intéressants matériaux recueillis par lui en 1884 dans la mer Baltique, au cours d'un voyage scientifique qu'il entreprit pour l'étude de la faune pélagique de cette mer, à bord de son yacht l'*Hirondelle*; les résultats acquis eurent une importance réelle; aussi vaitrent-

rentes méthodes, relatives à l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes des écoles gratuites de Monaco, et les travaux des élèves; — les études sur la météorologie du D^r Guérard; — les annuaires et codes de la Principauté, sortant de l'Imprimerie de Monaco, et les travaux si remarquables de M. Saige sur l'histoire de Monaco et de ses Princes; les échantillons de caroubier, bois, écorce, feuilles, fleurs et fruits, de M. L. Cruzel; les blocs de porphyre rouge et les pierres employées dans la construction de la Cathédrale, exposés par le Comité des travaux publics et dont les connaissances disent merveille.

En résumé, l'exposition de la Principauté de Monaco, prise dans son ensemble et examinée dans ses détails, justifie de tous points, la vogue dont elle n'a cessé de jouir et les félicitations que LL. MM. le Roi et la Reine des Belges ont daigné adresser aux membres de la Commission Monégasque, au cours d'une de leurs visites à Anvers; elle fait honneur à ce petit pays, à ses dévoués mandataires et surtout au prince éclairé qui préside à ses destinées.



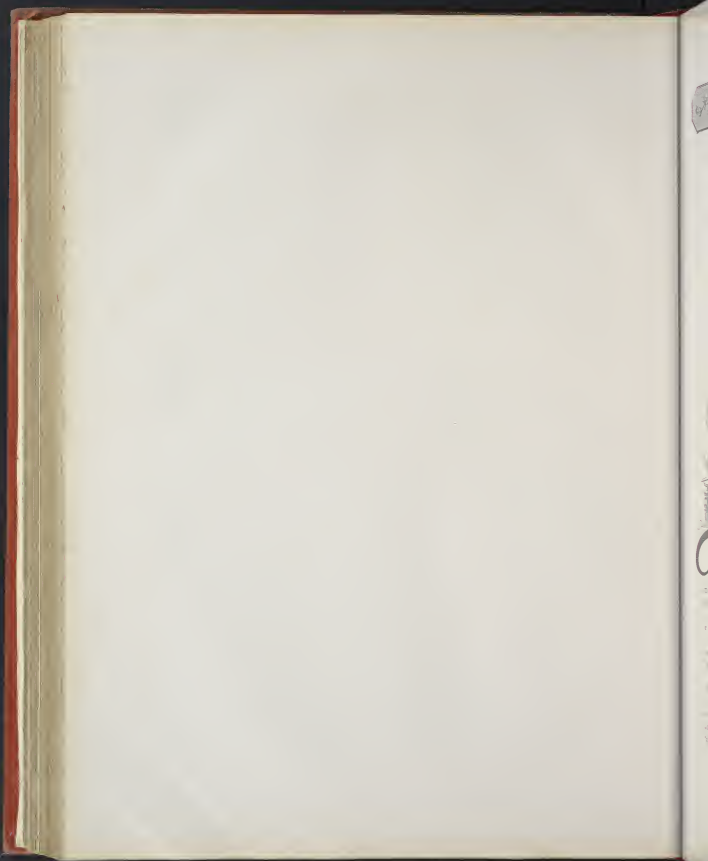
Gardes d'honneur de S. A. S. le prince de Monaco de service à l'Exposition universelle d'Anvers.

ils au prince Albert la distinction rare des palmes d'Officier de l'Instruction publique de France. Son exposition à Anvers lui a obtenu un diplôme d'honneur.

Dans la même annexe, figure la riche collection d'histoire naturelle et des objets préparés pour l'étude microscopique de M. E. Streicher. On y voit un morceau de corail pêché en 1879, dans le port de Monaco et pesant 66 grammes. C'est encore là que sont exposés les diffé-



S. M. Guillaume III, Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



AMBI les pays qui ont exposé leurs produits à Anvers, le Grand-Duché de Luxembourg est certes un des plus petits par rapport à la superficie de son territoire et au nombre de ses habitants, mais au point de vue de l'importance de son exposition et des récompenses que celle-ci lui a values, il occupe une place fort honorable à côté de ses puissants voisins.

Le Luxembourg, en effet, n'embrasse qu'une superficie de 47 milles carrés allemands.

Il est divisé en deux arrondissements judiciaires, en trois districts administratifs, en douze cantons et en cent vingt-neuf communes.

En dehors de *Luxembourg*, la capitale, il renferme six autres villes : *Diekirch*, *Echternach*, *Grevenmacher*, *Remich*, *Vianten* et *Wiltz*; il compte en outre cinq bourgs, 481 villages, 91 hameaux et 273 fermes, moulins ou maisons isolées.

La population est de 214,633 habitants.

Le Grand-Duché est un pays très accidenté; ses montagnes appartiennent au système des Ardennes et des Vosges; il possède des vallées char-

mantes, parmi lesquelles celles de l'Alzette, de la Sûre, de la Moselle et notamment le *Müllerthal* attirent chaque année un nombre toujours croissant de touristes belges et hollandais.

Au point de vue de la fertilité du sol, on divise le pays en deux zones, celle du midi qu'on appelle le *bon pays*, et celle du nord désignée sous le nom d'*Oesling* (Ardennes).

L'*Oesling* se compose d'un massif de montagnes, en partie boisées, élevant leurs sommets jusqu'à une hauteur de 532 mètres au-dessus du niveau de la mer; les vallées qui les entrecoupent renferment des beautés telles qu'à juste titre on a surnommé cette partie du pays *la Suisse Luxembourgeoise*.

Le sol argilo-schisteux de l'*Oesling* produit du seigle, de l'avoine, du sarrasin, du colza, du lin et d'excellentes pommes de terre.

Si cette partie du Grand-Duché ne recueille pas les abondantes moissons du bon pays, elle en est dédommée en quelque sorte par sa richesse en *haies à écorce*, qui fournissent un tan de la meilleure qualité; aussi la *tannerie* forme-t-elle une des principales industries de cette contrée; elle est le mieux représentée à Wiltz et à Clervaux.

Les montagnes de l'*Oesling* recèlent dans leur sein des trésors miniers; à Allerborn et Oberwampach

des mines de plomb, à Goesdorf des mines d'antimoine argentifère, à Stolzenbourg des filons de cuivre. Enfin, l'Oesling possède des carrières de pierre et notamment des ardoisières, dont celles de Haut-Martelage, Ell et Perlé sont les plus productives.

L'ardoisière de l'Emeschbach, près de la station de Trois-Vierges, semble appelée à prendre, dans un avenir prochain, un développement considérable.

Le « bon pays » embrasse neuf cantons ou plus des deux tiers du Grand-Duché. Il est riche en céréales et en fruits de toute espèce.

L'agriculture y est prospère. Elle est, du reste, en voie de progrès dans tout le pays, grâce à l'énergique initiative du Gouvernement et au concours intelligent des agriculteurs. En 1883, l'État a créé à Eitelbrück une école agricole, qui est fréquentée par environ cent élèves.

Il y a deux sucreries dans le pays, l'une à Diekirch et l'autre à Mersch, occupant environ 200 ouvriers. En 1883, elles ont employé 14,000,000 kilogrammes de betteraves.

Le canton d'Esch-sur-Alzette possède des gisements miniers d'une superficie de 1878 hectares de terrains concessibles et d'environ 2,000 hectares de terrains non concessibles. Les gisements sont jusqu'à fleur de terre : l'exploitation en est, par suite, en général très facile.

La production minière, en 1884, a été de 2,447,634 tonnes ; elle a occupé 3714 ouvriers.

La métallurgie, représentée par 18 hauts-fourneaux d'une production de 1280 tonnes par jour, est la principale industrie du pays. La production de fonte, en 1884, a été de 369,997 tonnes de diverses qualités : fonte Thomas, très appréciée en Allemagne, où le procédé Thomas a trouvé son application dans les grandes usines ; fonte de moulage et d'affinage. La fonte de moulage du Grand-Duché est aussi appréciée que celle de Middlesborough. Le nombre des ouvriers employés, en 1884, était de 1703.

Les landeries ont produit 1670 tonnes.

La faïencerie est représentée par l'établissement Villeroy et Boch, à Septfontaines, la fabrique de produits céramiques d'Utznietzler et Ed. Jaunez à Wasserbillig, et par l'établissement Zens frères à Luxembourg, produisant la faïence et la porcelaine décorées. Ces industries occupent environ 300 ouvriers.

La draperie a ses fabriques à Schleifmühl, Pulfermühl et Eitelbruck (Société des Draperies Luxembourgeoises), à Larochette, Wiltz et Esch-s/Sûre. Ces divers établissements occupent 2000 ouvriers et consomment approximativement 800,000 kilogrammes de matières premières.

La papeterie compte l'usine mécanique de Manternach (Eug. Lamort et C^o), la fabrique de cartons tissés à Wiltz et la papeterie à la main de Fischbach.

La ganterie est notamment représentée par deux fabriques : Gabriel Mayer à Luxembourg, et Aug. Charles et C^o à Bonnevoie.

La fabrication du tabac a occupé, en 1884, vingt-sept fabricants avec 330 ouvriers au salaire de 200,000 francs et représente une production en tabac à fumer de 1,050,000 kilogrammes, en tabac à priser de 9000 kilogrammes, en tabac à mâcher de 6500 kilogrammes, en cigares de 6,000,000, en cigarettes de 3,000,000 de kilogrammes, soit 10,065,500 kilogrammes de tabac d'une valeur de 2,240,000 francs.

Le pays possède 15 brasseries, dont dix travaillent à la vapeur. On n'y emploie que le malt et le houblon. La quantité de malt employée pour la fabrication totale des bières dans le Grand-Duché peut s'élever à 3,600,000 francs par an ; le houblon, provenant des meilleurs crus de Bohême et de Bavière, entre dans la fabrication pour 25,000 kilogrammes, représentant une valeur moyenne de 375,000 francs. La production totale des brasseries du Grand-Duché s'élève approximativement à 136,000 hectolitres par an.

C'est grâce à la sollicitude du Gouvernement pour les voies de communication — chemins de fer, routes, télégraphes, téléphones — que le commerce et l'industrie ont pris un développement si rapide.

En effet, la longueur des routes et chemins entretenus par l'État est de 983 kilomètres ; la longueur des chemins vicinaux et d'exploitation est de 5450 kilomètres.

Le réseau des chemins de fer a un développement de 334 kilomètres. Le pays possède en outre 40 kilomètres de chemin de fer secondaire, et de nouvelles concessions viennent d'être faites pour une étendue de 48 kilomètres. Le Grand-Duché est le pays le plus richement doté de chemins de fer, eu égard à la superficie de son territoire.

Le réseau télégraphique mesure 969 kilomètres de fil.

Le pays a plusieurs lignes téléphoniques et un réseau local à Luxembourg. Celui-ci comprend en ce moment 165 abonnés, ce qui fait à peu près un abonné sur 100 habitants.

L'histoire du Luxembourg n'est pas moins intéressante que l'aspect et la nature de son sol. Les Romains

y ont laissé des traces profondes de leur passage. Après une période d'indépendance relativement courte, le Luxembourg vit tour à tour les Bourguignons, les Espagnols, les Autrichiens et les Français planter leur drapeau sur les remparts de sa capitale. Chacun, en se retirant, leur légua un monument guerrier. C'est cet entassement de fortifications bizarres de tous les temps et de tous les peuples qui fit de Luxembourg non seulement la plus forte, mais aussi la plus intéressante des forteresses de l'empire. Enfin, le Congrès de Vienne (1815) rendit le pays à sa nationalité, en le plaçant sous le sceptre du prince d'Orange-Nassau, dans la Confédération germanique. La ville de Luxembourg était place forte fédérale. Le droit d'y tenir garnison appartenait à la Prusse. Celle-ci y renonça, par le traité de Londres du 11 mai 1867, en vertu duquel le Grand-Duché, tout en restant sous la souveraineté de la Maison d'Orange-Nassau, a été déclaré indépendant et neutre.



Vue de la Ville de Luxembourg

Le Roi des Pays-Bas est le souverain héréditaire du pays, sans cependant que le Luxembourg ait la moindre connexion avec la Hollande; il a sa Constitution et son Gouvernement à lui.

Le Roi Grand-Duc exerce seul le pouvoir exécutif; il sanctionne et promulgue les lois; il nomme aux emplois civils et militaires.

Le Gouvernement est représentatif; il est nommé par le Roi Grand-Duc et se compose de quatre membres, dont l'un a le titre de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et les trois autres celui de Directeur général.

Le pouvoir législatif réside au sein de la Chambre des Députés; celle-ci se compose de 42 membres, qui sont élus par les cantons pour six ans; elle est renouvelée par moitié tous les trois ans.

Aux termes du traité de Londres de 1867, il fut procédé, dès cette même année, au démantèlement de l'ancienne forteresse fédérale. Les travaux furent commencés par *M. Henri Vannerus*, alors Directeur général de la Justice, et depuis lors continués et achevés par son successeur, *M. Paul Eyschen*.

Le 22 mai 1883, à l'occasion d'un séjour que le Roi Grand-Duc est venu faire dans le pays. Sa Majesté déclara qu'il avait été pleinement satisfait aux obligations résultant pour le Grand-Duché du traité de Londres et que les intentions des hautes parties contractantes étaient loyalement remplies. Cette déclaration fut notifiée aux puissances signataires. Le traité de Londres avait reçu sa sanction. Cet acte est un des plus importants et des plus mémorables dans les annales du Grand-Duché.

Après le démantèlement de la forteresse commencèrent les travaux d'embellissement de la capitale, auxquels procéda M. le Directeur général Eyschen, assisté de M. André, architecte-paysagiste, à Paris.

Grâce à l'ingéniosité, à l'entendement et au bon goût qui ont présidé au travail de la métamorphose de la ville de Luxembourg, le Grand-Duché peut se flatter de posséder aujourd'hui une capitale à la fois des plus élégantes, des plus agréables et des plus pittoresques.

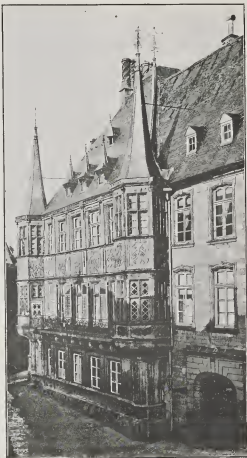
Parmi les bâtiments publics de la ville, nous mentionnons l'ancien *Hôtel du Gouvernement*.

Cet édifice, construit par la ville de Luxembourg, existait déjà en 1443 et servait d'hôtel de ville. Réduit en cendres par la terrible explosion de 1554, il fut reconstruit sous le gouvernement de Mansfeld. En 1779, il fut agrandi d'une aile. Les Français en prirent possession en 1795. Le palais, alors, était habité par le préfet. Napoléon I^{er} y descendit en 1804. Aujourd'hui il est affecté à

C'est à Echternach — disons-le en passant — qu'a lieu la procession dansante bien connue sous son nom, restes bizarres des rites du moyen âge dans la chrétienté.

Il convient aussi de citer, parmi les beautés du Grand-Duché, les ruines du *château de Vianden*, qui offrent un aspect des plus grandioses dans un site pour lequel la nature a été prodigue en tableaux pittoresques.

Les comtes de Vianden étaient au XIII^e siècle de très puissants seigneurs : ils régnaient souverainement



Hôtel du Gouvernement à Luxembourg

l'habitation du Roi Grand-Duc. C'est dans la cour de ce bâtiment que Gaspard de Heu, seigneur de Buy et de Beaufort, fut décapité pour crime de haute trahison, vers la fin du XVI^e siècle.

Nous ne saurions parler des monuments historiques du Grand-Duché, sans faire mention de la *basilique d'Echternach*.

C'est un monument religieux, seul héritage de ce genre qui ait été laissé au pays par le moyen âge. Son origine date du XI^e siècle, sa reconstruction en style gothique du XIII^e siècle.

M. Lassaux de Coblenz, M. Aug. Reichensperger de Cologne, M. Esenwein, directeur du Musée Germanique de Nuremberg, le chanoine Wilimowsky de Trèves ont reconnu la valeur exceptionnelle de la *basilique d'Echternach*. Victor Hugo, l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, l'a proclamée, à deux reprises, entièrement digne de sa réputation.

sur 52 villages. Henri I^{er}, comte de Vianden, avait épousé Marguerite de Courtenay, issue du sang royal de France. Son père, Pierre de Courtenay, élu empereur d'Orient, eut pour successeur sur le trône de Constantinople ses deux fils Robert et Baudouin.

Le Roi Grand-Duc actuel de Luxembourg, Guillaume III, descend au 8^e degré de Jean IV, comte de Vianden et frère du célèbre Guillaume le Taciturne.

Sous le règne de ce souverain, l'indépendance et la neutralité du Grand-Duché, dont la sauvegarde est

confiée à la Maison d'Orange-Nassau, n'a fait que s'affirmer davantage. Le Luxembourg s'en montre reconnaissant par les témoignages éclatants d'un attachement inébranlable à la dynastie royale; ils s'en montrent dignes par la part active qu'il prend aux manifestations de la vie politique et sociale des peuples.

Aussi le Gouvernement, informé par la lettre de M. Van Damme, consul général de la Belgique à Luxembourg, à la date du 7 juin 1884, du désir du Gouvernement belge de voir participer le Grand-Duché à l'Exposition universelle d'Anvers, eut hâte de porter à la connaissance de celui-ci, par une lettre du même jour adressée à M. Van Damme, qu'il se ferait représenter à l'Exposition par M. Antoine Pescatore,

membre de la Chambre des Députés, en qualité de commissaire général, avec l'adjonction de M. Paul Metz comme commissaire local.

Le choix de ces deux commissaires a été ratifié par la confiance et les éloges de l'universalité des exposants. Aussi le Gouvernement belge, en reconnaissance de leurs mérites, a conféré à M. Ant. Pescatore la croix de commandeur, et à M. Metz celle de chevalier de l'Ordre de Léopold.

L'Exposition luxembourgeoise occupait un espace de 600 mètres carrés dans les halles de l'industrie



Monument de S. M. Guillaume II, Roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxembourg

et plus de 1000 mètres carrés dans les jardins. La statistique officielle de la manutention a constaté que le Grand-Duché a envoyé à l'Exposition d'Anvers 48 wagons de produits, représentant un poids de plus de 100,000 kilogrammes.

C'est dire que, dans un espace relativement bien resserré, on avait su réunir, avec une abondance en



M. Antoine Pescatore
Commissaire général de la Section
Luxembourgeoise



M. Paul Metz
Commissaire local de la Section
Luxembourgeoise

même temps qu'avec un art de groupement tout à l'éloge des commissaires que nous venons de citer, tout ce que le Grand-Duché produit au point de vue de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Nous nous écarterons d'une promenade qui serait trop tôt faite en cet espace, pour prendre préférentiellement chacune des branches que nous avons citées, et nous ne pouvons mieux faire qu'en commençant par l'industrie la plus importante : la *Métallurgie*.

D'abord, à droite, l'exposition de M. *Emile Servais*, ingénieur civil des mines, qui s'est créé une réputation par des innovations de grande importance, entre autres ses appareils automatiques pour bouches d'égouts, des calorifères de divers systèmes à magasin de charbon central et à feu continu, pour salles, etc. Il expose des herces à socs, des presses qui ont été très remarquées par les visiteurs, ainsi que ses wagonnets culbuteurs à courbes guides se maniant avec une extrême facilité. Enfin M. Servais nous fait voir des aciers doux obtenus au moyen de fontes à minette du Grand-Duché de Luxembourg.

C'est, en somme, une exposition très intéressante pour les industriels; aussi le jury n'a-t-il pas marchandé les récompenses à M. Servais, qui a obtenu deux médailles d'or, deux médailles d'argent et une médaille de bronze.

Viennent ensuite les installations des *Hauts-Fourneaux et Forges de Rumelange-Ottange A. Pescatore, Louis Zoude et C^e*. On y voit des fontes de moulage et d'affinage, de beaux blocs de minette grise et rouge, d'énormes pièces de fonte de première et de seconde fusion.

L'usine de *Rumelange*, se composant de trois hauts-fourneaux de grande dimension, est de création récente. Elle est remarquable par ses installations minières et son chemin de fer aérien, qui transporte le minéral directement des galeries de la mine sur les gueulards des fourneaux. Sa production est de 300 tonnes par jour.

L'usine d'Ottange appartient au comte d'Hunolstein; elle est louée par la Société de Rumelange-Ottange et se compose de trois hauts-fourneaux, produisant chacun 80 tonnes par jour. Elle est munie d'une fonderie.

Les fontes de ces usines sont très appréciées des fondeurs allemands et belges et se prêtent admirablement à tous les genres de moulages. La Direction se compose de M. *Rebuffet*, ingénieur des Mines de Saint-Etienne, et de MM. *Hinsberg* et *Jaais*, sous-directeurs.

Cette exposition comprend aussi celle des *Laminoirs de Luxembourg*, qui n'emploient comme fontes dans leur fabrication que les fontes à minettes pures du Grand-Duché et des fontes Spiegel de première marque allemandes, d'où la pureté et l'homogénéité de leurs produits. C'est sous la direction de M. Joseph *Smons*, ingénieur, que les Laminoirs de Luxembourg sont parvenus à produire cette bonne qualité de fer qui leur a valu à Anvers une médaille d'argent. La production de 1884 a été de plus de 2500 tonnes de fers ébauchés et 8000 tonnes de fers marchands et fers spéciaux.

A côté de l'installation que nous venons de décrire, se trouve celle de la *Société Anonyme Luxembourgeoise des chemins de fer et minières Prince-Henri*. Cette Société possède, dans le Grand-Duché de Luxembourg, 150 kilomètres environ de chemins de fer à grande section. Dans un an, son réseau, par suite de nouvelles constructions, aura une étendue de 162 kilomètres.

La ligne des Minières, où se fait un trafic considérable qui peut être comparé à celui des meilleures lignes du continent, est à double voie ; le restant du réseau est à simple voie.

L'Etat Grand-Ducal, afin de faciliter la construction des lignes de moindre rendement, a donné à la Société des concessions considérables de minerai de fer. Aujourd'hui elle possède déjà 325 hectares et, dans dix-huit mois, à la suite des constructions qu'elle exécute, elle aura une nouvelle subvention de 50 hectares.

L'exploitation des Minières est poussée avec une grande activité ; elle n'était que de 76,000 tonnes en 1878, tandis qu'en 1884 elle atteignit 250,000 tonnes.

La Société Prince-Henri exposait à Anvers différents échantillons de minerais provenant de ses concessions. Elle exposait également une carte très intéressante des Bassins Miniers du Sud du Grand-Duché. Cette carte, dressée par le directeur de la Société, M. l'ingénieur *P. Wallière*, a rendu déjà d'immenses services aux industriels et aux exploitants.

La même carte était également exposée reproduite en relief par M. Wolff, ingénieur des mines de la Société. Soigneusement faite, à une échelle indiquant parfaitement tous les mouvements du terrain et l'emplacement des concessions, cette carte a sa place indiquée dans un musée national.

Les Minières de la Société Prince-Henri occupent continuellement 450 ouvriers.

Nous passons à l'exposition des *Forges d'Eich, Metz et C^e*. Nous y voyons des types de minerai provenant des minières d'Esch-s'Alzette, des types de fontes d'affinage, de moulage et de fonte Thomas, une collection d'appareils de chauffage, poêles régulateurs et d'autres belles pièces de moulage. C'est à cette maison que revient l'honneur d'être la promotrice de l'industrie métallurgique dans le Grand-Duché.

Le premier haut-fourneau exploité par les frères *Metz* était celui de Berbourg, en 1839 ; ensuite ceux du Grundhof, de Fischbach et de Septfontaines. En 1865, *Norbert Metz*, le seul survivant des trois frères, fonda la Société actuelle des *Forges d'Eich, Metz et C^e*, qui comprend *Eich, Donneldange, Esch-sur-Alzette* et les fours à coke de *Haine-St-Pierre*. En 1882, il intéressa la Société pour une large part dans les nouveaux établissements de *Dudelange*. En 1885, la production de ces différents établissements a été :

Fonte d'affinage	46,000 tonnes,
id. Thomas	83,300 id.
id. de moulage	34,800 id.

Il est sorti des ateliers de construction et fonderies d'Eich 1,388,000 kilos de produits achevés.

Ces chiffres classent les forges d'Eich parmi les établissements qui ont la plus forte production sur le continent.

Il convient de dire ici un mot de la Société des *Hauts-Fourneaux et Acieries de Dudelange*, créée en 1882.

L'établissement comprend 4 hauts-fourneaux dont 3 complètement achevés, 4 convertisseurs et 1 laminoir. Les vastes terrains miniers qui entourent l'usine, à laquelle ils sont reliés par un chemin de fer à voie étroite, sont la propriété de la Société.

L'aciérie est en marche depuis trois mois ; sa production annuelle pourra atteindre 90,000 tonnes de lingots.

Les aciéries de Dudelange ont donné un nouvel essor à l'industrie métallurgique du Grand-Duché et tout fait espérer qu'un brillant avenir lui est réservé.

Un espace de 70^m est occupé ensuite par l'importante exposition des *Usines de Colmar-Berg F. Majerus et Schoeller*. On y voit des wagons de 16 types différents pour mines et usines ; des échantillons d'outils en acier pour carrières, mines et usines, objets d'art, etc. Les Usines de Colmar-Berg

fondées au XVII^e siècle pour la fabrication de la fonte et du fer au bois, a, depuis lors, pris une grande extension sous l'habile direction de MM. Majerus et Schoeller.

A côté de cette exposition, nous voyons celle de *M. Joseph Koemgen*. Son établissement a la spécialité des machines pour la fabrication des tabacs. Nous avons appris qu'il a reçu de nombreuses commandes pendant la durée de l'Exposition, preuve évidente de la supériorité de ses machines.

Au centre du compartiment nous remarquons deux belles pyramides de meules. La première est celle de *MM. X. de Wael & C^e*, successeurs de *MM. X. de Saint-Hubert & C^e*. Ce sont des meules à aiguiser, à émouder, à peler ou décortiquer, provenant des *Carrières de la Sûre et de la Kyll*; il y en a de toutes dimensions, depuis 20 jusqu'à 3000 kilos.

Cette pierre est très appréciée à cause de l'homogénéité du grain et de la sécurité de l'emploi des meules. Les meules à défibrer, par exemple, sont soumises à un effort de 200 chevaux sur 200 tours à la minute. Le Jury d'Anvers a ajouté une médaille d'argent aux récompenses que MM. de Wael et C^e avaient obtenues à Paris, en 1855, et à Bruxelles, en 1856.

Les carrières de *Mühlenbach (Reisdorf)*, représentées par *M. Adolphe Laduron*, ont aussi exposé de fort belles meules pour l'aiguillage et l'affûtage des outils. Déjà primées à Dusseldorf, Sydney et Melbourne, elles ont obtenu la médaille de bronze à Anvers.

Nous remarquons encore le plâtre cru et tamisé pour engrais de *MM. Kuborn et Reuter*; les pierres à plâtre de *MM. J.-P. Maas et Thorn* à Bous, près de Remich.

Les regards se portent ensuite sur la fabrique de *faïence de Septfontaines*, fondée en 1767. C'est une succursale des grands fabricants de produits céramiques, *MM. Villeroy et Boch*, universellement connus. Le directeur, *M. F. Raynaud*, étant membre du jury, ses produits ont été mis hors concours.

C'est à l'entrée du compartiment, en face des visiteurs, que se trouve l'exposition de *MM. Eug. Lamort et C^e*, propriétaires de la fabrique de papiers et de pâte de bois de *Manternach*. Cette Maison, fondée en 1830, a su, grâce à ses bons produits et aux intelligents efforts de son directeur actuel, *M. Eug. Lamort*, donner une large extension à ses affaires. Elle a obtenu la médaille d'or.

Viennent les étalages de draps et molletons de *MM. Knaff frères à Larochette et Glaesener-Fuhrmann à Wiltz*. Les premiers sont mis hors concours, étant membres du Jury; les seconds ont obtenu une médaille de bronze.

Il est à regretter que les autres fabriques de draps du Grand-Duché, que nous avons citées, n'aient pas pris part à l'Exposition.

Immédiatement à droite on remarque les cuirs des *Tanneries Réunies de Wiltz*. Elles sont représentées par les Maisons *Georges Faber, J. Hobscheid et Fr. Lambert*. La réputation de ces maisons n'est plus à faire; leurs produits sont recherchés sur les principaux marchés de l'Europe. La fondation de la plus ancienne, *M. J. Hobscheid*, date de 1784. Le Jury a décerné aux Tanneries réunies de Wiltz une médaille d'or.

Les belles *écorses* de taillis pur de seize ans, exposées par *M. Ch. Buffet de Wiltz*, ont attiré l'attention des nombreux tanneurs qui ont visité la Section.

Mentionnons encore à cette place l'exposition de *chaussures de M. Gustave Gompel, de Rodange*. *MM. P. Bender et Funck*, architectes-ingénieurs, nous montrent des plans et constructions en miniature de brasseries et de malteries; ils ont trouvé des moyens perfectionnés pour le refroidissement et la ventilation des caves de garde et des entonneries. Des centaines d'applications en divers pays ont démontré la grande valeur de ces innovations. Ces Messieurs ont obtenu des diplômes aux Expositions de Versailles, de Mannheim et de Hanovre. L'un d'eux faisant partie du Jury à Anvers, leur exposition a été mise hors concours.

Nous voilà en face du bar de dégustation de la *Brasserie de Duesirch*, dont la bière a obtenu à l'Exposition d'Anvers le même succès qu'aux Expositions internationales de Vienne, Paris, Hagenau etc.

Cette brasserie est la plus importante et la mieux outillée du Grand-Duché. On y a installé de grandes caves-glacières, système *Bender*, avec réfrigérateur double, par la glace emmagasinée et le froid artificiel produit par des machines de construction récente.

Elle produit en ce moment 40,000 hectolitres à l'année, sur une force productrice de 60,000 hectolitres. Sa bière blonde est fort appréciée à Paris et sa bière d'exportation a trouvé un débouché très important en Allemagne, en Lorraine, en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, au Japon et au Tonkin. L'Exposition d'Anvers était pour elle une nouvelle occasion de se faire valoir: le jury lui a décerné la médaille d'or.



Façade principale de la Section Luxembourgeoise

La Brasserie de M.M. *Moussé frères* à *Claussen* lez-Luxembourg, dont l'exposition se trouve à côté de celle dont nous venons de parler, n'a pas l'importance de celle de *Diekirch*. Elle a été fondée en 1826; sa production atteint aujourd'hui 20,000 hectolitres à l'année, et ses bières sont très estimées tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger; elle a obtenu la médaille d'argent.

Un peu plus loin, nous voyons l'installation de la *Société Anonyme des Bains de Mondorf*, dont les eaux chlorurées sodiques iodo-bromurées fortes occupent un des premiers rangs parmi leurs congénères : *Kreuznach*, *Kissingen*, *Wiesbaden*, *Bourbonne-les-Bains*, *Balaruc*, etc.; elles jouissent d'une grande renommée pour leur efficacité dans les maladies de l'appareil digestif, les affections nerveuses, scrofuleuses et lymphatiques, la goutte, le rhumatisme, les maladies du foie et de la peau, la tuberculose, les engorgements du bas-ventre, etc.



Vue intérieure de la Section Luxembourgeoise

L'Institut hydrothérapique annexé à l'établissement est un des plus beaux et des plus complets qui existent en Europe; il a été exécuté d'après le plan de feu M. le professeur *Fleury*, l'éminent balnéologue français.

Le Gouvernement du Grand-Duché vient de faire l'acquisition de l'établissement. Il y a fait exécuter des travaux d'améliorations et d'embellissements considérables. Aussi le *Kreuznach Luxembourgeois* pourra désormais offrir à ses visiteurs, outre la perspective d'un traitement énergique, tous les agréments qu'on rencontre aux stations allemandes.

Mondorf est situé dans un des plus jolis sites du beau pays de Moselle qui s'étend entre Trèves et Metz; le climat est doux et agréable. Les hôtels sont bons et les prix très modérés.

Mondorf est relié à Luxembourg et Remich par un chemin de fer secondaire.

Les eaux de Mondorf ont remporté à Amsterdam la médaille d'or, à Paris et à Anvers des médailles d'argent.

Il convient de mentionner ici l'exposition de M. *Henri Krombach*, pharmacien à *Ettelbrück*, inventeur



Mondorf les Bains
Grand-Duché
Luxembourg

Mondorf-les-Bains
Grand-Duché de Luxembourg

d'un sirop réparateur remplaçant l'huile de foie de morue; de la liqueur de pepsine; de l'encre zincographique, etc. Le jury lui a décerné la médaille d'argent.

Mentionnons encore M. *Fr. Michéllis à Rollingergrund* avec ses différentes sortes de vinaigres, et M. *J.-P. Misset à Remerschen*, avec sa collection de liqueurs.

M. *Victor Thibaut* a introduit dans le pays la fabrication de statues religieuses en terre cuite. D'après ce que nous avons appris, M. Thibaut donne une grande extension à son entreprise et a déjà traité de nombreuses affaires d'exportation. Son exposition a obtenu également deux médailles: or et argent.

M. *Georges Willière*, ingénieur à *Luxembourg*, nous montre des armoires incombustibles. Un enduit de son invention, moyennant deux couches, rend tous les bois incombustibles; il en résulte qu'un meuble en bois peut remplacer, pour la sécurité en cas d'incendie, le meuble en fer. M. Willière a obtenu la médaille de bronze.

MM. *Dumont et Moes, Luxembourg et Redange*, exposent des écrémeuses avec réfrigérateur pour la séparation de la crème et du lait: nouvelle invention brevetée dans treize pays.

M. *Charlé-Neuens de Mersch* expose également une écrémeuse complète avec accessoires. Ces deux firmes ont été primées à l'Exposition d'Anvers.

Beaucoup de visiteurs s'arrêtent devant la vitrine de M^{lle} *Thérèse Reuland de Larochette*; ses broderies artistiques qui ont obtenu la médaille d'argent, sont d'un goût et d'une finesse remarquables.

M. *Léopold Poupilat de Luxembourg* expose un enduit chimique anticancraie, pour empêcher les incrustations de se former à l'intérieur des générateurs à vapeur. Les certificats de nombreux industriels procurent que son procédé est de grande utilité.

Nous remarquons encore les ruches à cadres mobiles de M. *Henri Kranz de Rodange*; les colliers de cheval mobiles à coulisses de *Frédéric Mersch d'Etzelbruck*; la collection de vues photographiques de M. *Ch. Bernheft*, photographe à *Luxembourg*; la chicorée de MM. *Nic. Angelsberg et C^e à Larochette*; les liquides chimiques de M. *Nicolas Mayer à Luxembourg*, et la terre de bruyère de M. *Aug. Thill*, horticulteur à *Welferdange*.

Très intéressante est l'installation qui couronne l'Exposition de notre compartiment: celle du *Service Agricole du Grand-Duché de Luxembourg*.

Sur quatre grandes tables sont étalés des plans et des cartes géographiques, et tout autour de nombreux ustensiles de drainage, des écluses en miniature provenant des ateliers de MM. *Duchscher et Spoo à Wecker*. D'un coup d'œil on peut se rendre compte de cette belle organisation, pour laquelle le Gouvernement Grand-Ducal fait les plus grands sacrifices.

Le chef de service est M. *Estpeller*, ingénieur agricole, qui a sous ses ordres tout un personnel technique et de bureau pour les nombreux travaux d'amélioration agricole.

Sous sa direction, on forme, dans les communes du pays, des syndicats pour l'irrigation, le drainage et l'aménagement des prairies, pour la régularisation des cours d'eau et le lotissement des propriétés morcelées et divisées. Le Gouvernement recrute le personnel et donne de forts subsides aux communes et aux syndicats.

Outre ces travaux, le service agricole organise des tournées de conférences agricoles et viticoles dans les diverses localités du pays, faites par des professeurs ambulants (*Wanderlehrer*) qui sont recrutés en partie dans le personnel de l'*École Agricole d'Etzelbruck*. Cette institution a rendu d'immenses services à l'agriculture et malgré la ténacité de la routine parmi la population agricole, elle a su se frayer un chemin; aujourd'hui les cultivateurs réclament eux-mêmes son intervention et arrivent en grand nombre, les jours de foire, consulter l'ingénieur agricole et son délégué, pour les améliorations qu'ils veulent apporter à leur culture, sur le choix de leurs bestiaux, etc. Le Jury a su apprécier à sa juste valeur cette belle institution et lui a décerné un diplôme d'honneur.

C'est dans cet ordre d'idées que le succès des exposants du Grand Duché n'est pas moindre dans les *Jardins de l'Exposition*, où de nombreux massifs sont occupés par les horticulteurs luxembourgeois.

Des deux côtés de l'entrée principale, MM. *Souper et Nating* ainsi que MM. *Ketten frères* exposent d'innombrables variétés de roses qui excitent l'admiration de tous les visiteurs. Le Jury leur a décerné les plus hautes récompenses.

M. *Backes-Jones* a obtenu une médaille d'argent pour sa collection de roses.

Les plantations d'arbustes et d'arbres fruitiers de M. *Nicolas Mousel*, pépiniériste à *Sandweiler*, près de *Luxembourg*, ont été très appréciées par le Jury, qui leur a donné une médaille d'or et une médaille de vermeil.

Le concours agricole qui a eu lieu pendant le mois de juillet, a également fourni aux éleveurs luxembourgeois l'occasion de faire distinguer leurs produits; plusieurs de leurs étalons ont été primés.

Pour nous résumer, nous pouvons dire avec justice, qu'après les grandes nations auxquelles l'extension du territoire et l'abondance des capitaux donnent des forces centuples, on peut placer l'exposition du Grand-Duché au premier rang parmi celles qui ont pris part au grand concours international d'Anvers.

Ce petit pays neutre, libre, resserré dans son territoire, fait rayonner sur le globe sa face intelligente d'action. Il est un enseignement pour tous et nous félicitons son Gouvernement d'avoir pris à cœur de le démontrer et d'avoir emporté victorieusement la palme de sa démonstration.

LISTE DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX EXPOSANTS LUXEMBOURGEOIS

CLASSE 5.

Papiers, cartons, matériel de la peinture et de dessin.
Diplôme de médaille d'or : LAMOT, Edm. et Co.

CLASSE 6.

Applications usuelles des arts, du dessin et de la plastique.
Diplôme de médaille d'or : THIBAUD, VICTOR.

CLASSE 7.

Épreuves et appareils de photographie.
Diplôme de médaille d'argent : BRESCHNETZ, CHARLES.

CLASSE 11.

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie.
Diplôme de médaille de bronze : STATICE AÉROLOGE DU GRAND-DUCHÉ.

CLASSE 13.

Objets de tapisserie et de décoration.
Diplôme de médaille d'argent : THIBAUD, VICTOR.

CLASSE 21.

Appareils et procédés de chauffage et d'éclairage.
Diplôme de médaille d'or : METZ et Co. (en co-concurrence des forges d'Esch).
Diplôme de médaille d'or : SEUVAIN, EMILE.

CLASSE 28.

Fils et tissus de laine cardés.
Diplôme de médaille de bronze : GLEISENEL-FURBERMAN, J.-P., à Wiltz.

CLASSE 31.

Dentelles, tulle, broderies et passementeries.
Diplôme de médaille d'argent : M^{me} RUDLOFF, Thérèse, à Larochette.

CLASSE 38.

Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.
Diplôme d'honneur : Société en commandite des forges d'Esch; METZ et Co.
Diplôme de médaille d'or : HENNINGSEN et BERGHEZ de Raucourge; A. FANCAVON, LOUIS GAUVE et Co.; WALLAND et EMILE SEUVAIN.
Diplôme de médaille d'argent : DE WAIL, et Co.
SOCIÉTÉ DES CHARENTAIS DE FOS FAUCA HENRI STANIS J., à Co. (Lanzdorf).
Diplôme de médaille de bronze : LAFFERTY, AD.

CLASSE 40.

Produits des exploitations et des usines métallurgiques.
Diplôme de médaille d'or : Co. ELVERT, à Wiltz.

CLASSE 43.

Produits chimiques et pharmacologiques.
Diplôme de médaille d'argent : SOCIÉTÉ DES BAUX MINÉRAUX DE MONTFORT, et KROEMER, à Esch-sur-Alzette.
Diplôme de médaille de bronze : GROSSER WILLIAMS, à Luxembourg, et FORTINER, à Luxembourg.

CLASSE 44.

Céramique et porcelaine.
Diplôme de médaille d'or : COLLECTIVITÉ DU GRAND-DUCHÉ; TANNIERS BÉNÉDICTINS DE WELTZ.

CLASSE 45.

Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie.
Diplôme de médaille d'argent : SEUVAIN, E., à Luxembourg.

CLASSE 46.

Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières.
Diplôme d'honneur : LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

CLASSE 47.

Matériel et procédés des mines agricoles et des industries chimiques.
Diplôme de médaille d'argent : SEUVAIN, E., à Luxembourg.
Diplôme de médaille de bronze : CHARLES-NICOLAS, à Marché.
Diplôme de médaille honorable : DUMONT et MULL à Luxembourg et KÖNIGSBERG, à Luxembourg.

CLASSE 61.

Matériel et procédés de la géologie, des travaux publics et de l'architecture.
Diplôme de médaille d'argent : MAJERUS et SCHWILLEN à Colmar-Berg.
Diplôme de médaille de bronze : SEUVAIN, E., à Luxembourg.
Diplôme de médaille honorable : KUNZ et REUTER à Luxembourg et MAILLÉ et THIBAUD, J.-C. à Esch (Esch-sur-Alzette).

CLASSE 68.

Vins de raisin. — Vins de raisin d'Alsace. — Cidre de (saif) de

PREMIÈRE SECTION

Diplôme de médaille d'argent : ANSELMESEN et Co à Luxembourg (Luxembourg).

QUATRIÈME SECTION

Diplôme de médaille de bronze : MOURAT, J.-P., à Remich (Luxembourg).

CLASSE 69.

Bonnes fermetures. — Bâches.
Diplôme de médaille d'or : BRASSERIE PAR ACTIONS DE DICKERICH.
Diplôme de médaille d'argent : MICHEL, Edm., à Luxembourg.

CONCOURS INTERNATIONAL D'ANIMAUX
REPRODUCTEURS. — RACE CHEVALINE

1^{er} catégorie.

Echelon de trent de 4 ans et au-dessous (sauf infirmités à 1 = 60).
Médailles décernées à M. WOLFF, de Bismarck.

2^{de} catégorie. — Echelon de 4 ans et au-dessus, de sexe indéterminé.
1^{er} prix. une médaille d'or et 500 francs, à M. BERTIER, de Altstätten.

SECTION HORTICOLE

Concours n^o 28. — Collection générale de Roses.

1^{er} prix Médaille d'or offerte par S. M. le Roi et M. le Souverain à MM. SOUVERT et NOTTING.

2^e prix ; Médaille d'or de 200 francs, à MM. KETVEN FRÈRES.

Concours 35. — Collection de 100 roses (têtes et roses) vertes (sans hortensias).

Médaille de vermeil offerte aux concourers, à MM. KETVEN FRÈRES.

Concours n^o 1. — Arbre et arbustes d'ornement de pleine tige. Courage et mérite.

8^o prix Médaille d'or de 200 francs, à M. MOSEZ, de Siedlitz.

Remarques émanées hors concours.

A la collection d'arbres fruitiers de M. MAYER, à Siedlitz, une médaille de vermeil, avec félicitations du jury.

An lot de 13 courbes de roses de divers genres, y compris des semis, chaque variété représentée par une tige de plusieurs branches, de MM. SOUVERT et NOTTING, avec médaille d'or de 200 francs.

An lot de 6 courbes de roses vertes, chaque variété par tige de plusieurs fleurs, de MM. KETVEN FRÈRES, avec médaille d'argent.

Art. 25 du règlement du 30 janvier 1886. Les concourers qui ont obtenu une médaille d'or de 200 francs, respectivement, en 1886, le diplôme de médaille d'or et la médaille de vermeil, de grand mérite, de l'Exposition universelle.

En conséquence, il est décerné : un diplôme de médaille d'or à MM. SOUVERT et NOTTING, et un diplôme de médaille d'or à M. N. MOUZI, de Bantseletz.

LISTE DES EXPOSANTS

QUI, PAR APPLICATION DE L'ART. 12 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU JURY DES RÉCOMPENSES, SONT MIS HORS CONCOURS EN LEUR QUALITÉ DE JURÉ.

M. F. RIGNAUD, membre du jury de la classe 15 — Cézignan — ayant été nommé pour Villeroy et Zach, à Siedlitz, en Lotharinge.

M. J. RING, de Lorchelitz, membre du jury de la classe 28 — fils et tuteur de Louis RING — ayant exposé avec le même RING FRÈRES, à Lorchelitz.

M. P. FUSCH, résident à Luxembourg, membre du jury de la classe 64 — sans ad et grand docteur en droit, des tribunaux publics et de Fachholtzer, — M. FUSCH ayant exposé dans cette classe.

Qui facilitent en cette qualité :

M. A. H. MACHON, docteur des hautes-études de Halle (Prusse).

M. G. FIEBER, teneur, membre de la Chambre de commerce à Wetzlar.

M. Ch. A. SCHMIDT, architecte de l'Etat, membre et président du Jury de la classe 4, également membre des jurys de classe et de la plomberie.

M. G. LOFFER, membre de la Chambre de commerce de Grand-Duché, membre secrétaire du jury de la classe 26, fils et tuteur de l'industriel.

M. KRAFF, député, membre de la Chambre de commerce, comme membre du jury de la classe 53, Meisen (Saxe).

M. Ch. RING, député, à Wittich, membre du jury pour les concourers des espèces horticoles, pommes et légumes de basse-cour.

M. ROSENTHAL, ingénieur agricole, à Luxembourg, membre du jury pour les concourers des espèces horticoles, pommes et légumes de basse-cour.

M. Ch. RING, médaille-voisinage, à Luxembourg, membre du jury pour les concourers des espèces horticoles, pommes et légumes de basse-cour.

M. RINGHART, membre du jury pour les concourers pommes, roses curieuses, plantes fruitières et non fruitières.

M. K. R. HOFF, membre du jury pour les concourers temporaires, roses curieuses, plantes fruitières et non fruitières.

M. Ch. RING, membre du jury pour les concourers temporaires, roses curieuses, plantes fruitières et non fruitières.

M. MOUZI, membre-secrétaire, id.





LES PAYS-BAS



RACE à l'intervention efficace de Sa Majesté Guillaume III, la participation de la Hollande à l'Exposition Universelle d'Anvers fut, sinon brillante, du moins assez complète; la Belgique avait, en quelque sorte, le droit de compter sur ce concours d'une nation voisine et amie, à raison de la part, vraiment splendide, prise par elle à l'Exposition d'Amsterdam en 1883. Et cependant il semblait, à un moment donné, que ce concours n'était rien moins que certain; à la suite du rejet par la deuxième Chambre, d'une demande de subvention de fr. 300,000, la commission centrale qui avait été nommée, fut forcée de donner sa démission. C'est alors que le Roi confia les intérêts des exposants Néerlandais à M. le Comte C. J. E. de Bylandt, qu'il désigna en qualité de Commissaire général et auquel furent adjoints cinq commissaires délégués, MM. Hijmans, van Wadenoyen, le chevalier E. W. Berg, F. C. Tromp, J. Duijvis et A. T. Van Aken.

MM. Westeroelen van Moeteren et W. Travaglio, directeurs du *Nederlandsch Handels Museum*, furent chargés par le Commissaire général, de l'organisation de la section. Ces Messieurs prirent en location, du comité exécutif, un emplacement qu'ils divisèrent, et sous-louèrent aux exposants Néerlandais.

Le roi Guillaume, en témoignage de ses vives sympathies pour la Belgique et de l'intérêt spécial qu'il prenait à l'Exposition d'Anvers, daigna envoyer dans notre port, pour assister aux fêtes de l'ouverture, deux frégates de la Marine Royale: le *Marnix*, commandant C. A. le Bron de Vexela, et le *Castor*, commandant Z. J. Cambier.

Pendant toute la durée de l'Exposition, le Gouvernement Néerlandais fut représenté à Anvers par le Commissaire général, ou par un ou plusieurs des Commissaires délégués.

Le compartiment hollandais présente un ensemble coquet et de bon goût; la décoration en est simple mais originale; les frises de la façade sont parées de carreaux de vieux delft, représentant des paysages hollandais; dans la galerie centrale se trouvent de grandes peintures de 25 mètres de longueur, reproduisant le port et la plage de Scheveningue, les types et les costumes de chaque province. Des velums aux couleurs nationales, rouge, blanc et bleu, recouvrent les plafonds, et de larges draperies de velours garnissent les entre-colonnes de la façade.

Un des clous de la section qui nous occupe, c'est le salon de la librairie, où se trouve installée la collectivité des libraires-éditeurs.

Cette exhibition, d'un goût supérieur, est très étendue, et contient des richesses sans nombre; trente-huit exposants y figurent et trois d'entre eux ont obtenu des diplômes d'honneur.

La firme E. J. Brill, de Leyde, expose des spécimens de caractères orientaux pour impression en hébreu, chaldéen, syriaque, arabe, turc, sanscrit, javanais, chinois, japonais, tartare, grec, persan, etc., ainsi que deux grands et superbes volumes, contenant la reproduction des monuments égyptiens du musée d'antiquités de Leyde.

Des publications de luxe, d'une exécution parfaite, sont exposées par M. A. W. Syhoff, de Leyde, entre autres : *l'Histoire de la Maison d'Orange-Nassau*, avec descriptions héraldiques imitées de l'ancien; *Le Faust* de Goethe; le *Paradis perdu* de Milton; les *Possessions Orientales des Indes*.

Nous avons encore remarqué les ouvrages scientifiques de M. Nyhoff, de la Haye; les éditions de luxe de M. F. Van Holkema, d'Amsterdam; les livres classiques de M. J. B. Wolters, de Groningue; un curieux catalogue publié en 1881, par l'union des libraires et éditeurs, et renfermant des spécimens d'imprimerie de toutes les maisons de Hollande; enfin une Encyclopédie flamande illustrée, publiée par la Société anonyme *Elzevier* de Rotterdam; c'est le catalogue de tous les livres parus en Hollande, de 1600 à 1885.

Un pays où l'instruction est aussi développée, ne pouvait manquer de nous montrer ce qu'il a fait pour perfectionner les mobiliers scolaires et les méthodes d'enseignement; nous y trouvons, en effet, l'installation complète d'une classe des écoles primaires; un banc d'école inventé par le docteur Snellen; un Cramer, Hattem et G. Loeber. En fait d'instruments de science et de précision, nous ne trouvons que des instruments de mathématique de MM. Becker et Buddingh d'Arnhem; les balances et les poids de précision, maintes fois couronnés, de M. Becker's Soas de Rotterdam, et les chronomètres et pendules astronomiques de M. Hohwu, d'Amsterdam; M. Hohwu est non seulement un fabricant consciencieux, c'est encore un savant de premier ordre; il est l'inventeur de plusieurs appareils astronomiques très estimés, qui lui ont valu de nombreuses distinctions, tant dans son pays qu'à l'étranger.

Quelques fabricants de papier ont envoyé des échantillons très recommandables de leur fabrication; les usines les plus importantes sont celles de MM. Van Gelder fils, établies à Amsterdam et à Wormerveer, C. Kalf, à Kampen, H. G. B.

L'art de la photographie, en Hollande, a suivi la marche du progrès. M. Halberisma expose des reproductions photographiques et des photographies d'après nature, qui ne laissent rien à désirer, non plus que celles de M. Soubllette de Curaçao. Mais ce qui nous paraît surtout intéressant, ce sont les photographies exposées par la ville de Rotterdam et qui, mieux que les descriptions les plus minutieuses, nous donnent une idée complète des grands travaux exécutés pour l'amélioration du port de cette ville.

La poterie de Delft n'est représentée que par une seule maison, celle de MM. Thooft & Labouchère. Leur exposition, à vrai dire, est exceptionnellement belle. MM. Thooft & Labouchère se bornent à l'imitation des anciennes faïences de Delft, qui ont rivalisé dès l'origine de l'art céramique, avec les produits italiens, chinois, etc.

Des échantillons des célèbres tapis de Deventer sont exposés par la *Fabrique royale de tapis*; cette fabrique, dont les produits jouissent d'une réputation universelle, est déjà très ancienne; elle a brillé au premier rang dans toutes les Expositions.

L'ameublement du pavillon royal, en noyer, style ancien, est de MM. H. M. Jansen & fils, d'Amsterdam; on y remarque une vaste cheminée flamande, d'un grand effet, des bahuts de toute beauté et des fauteuils richement capitonnés.

Non loin de là, se trouve la grande vitrine de la maison J. J. van Kempen & fils de Voorschoten, orfèvres du Roi des Pays-Bas; elle renferme de vrais trésors de bijouterie et de joaillerie; les pièces capitales de cette



M. le Comte C. J. E. de Bylandt
Commissaire Général de la Sect. Néerlandaise

riche exposition sont les cadeaux offerts, par différentes villes, au Roi et à la Reine, à l'occasion de leur mariage; ce sont des surtouts de table d'une richesse vraiment royale, en argent massif, travaillés avec un art infini et un goût merveilleux.

On remarque encore l'élegant kiosque de M. J. C. Boldoot, renfermant des eaux de Cologne, des extraits d'odeurs, et des parfumeries fines; les laques décorés, émaillés et incrustés, de MM. Bekkers & fils; les articles en laque de MM. Reyenga d'Amsterdam, qui se distinguent par un dessin très soigné; les pipes de Gouda, de MM. Van Goedewaagen & fils.

Les fabriques de produits stératiques Belges et Hollandais ont établi collectivement une espèce de monument, à la limite des deux sections; la fabrique hollandaise « Apollo » à Schiedam et « Gouda » à Gouda, y exposent tous les produits de leur fabrication: bougies, stéarine, oléine, glycérine, etc.

L'exposition de la fabrique de produits chimiques « Rotterdam » est très intéressante; elle nous permet de suivre la glycérine dans les diverses transformations qu'elle subit, avant d'arriver à l'état chimiquement pur; nous y voyons aussi des échantillons de glycérine devant servir à la fabrication de la dynamite, ainsi que des modèles d'emballages pour le transport de cette matière dangereuse.

Le docteur A. Haagen, de Ruremonde, est parvenu à donner à son exposition de produits chimiques, une physionomie attrayante, qui fait qu'on ne passe pas à côté d'elle sans s'y arrêter; sous une voûte en forme de grotte, composée de cristaux de prussiate jaune de potasse, une belle photographie donne une idée de la grandeur de son établissement; des vases en cristal, contenant des échantillons des couleurs les plus diverses, disposés avec goût, complètent cet étalage.

Nous sommes heureux de saluer en passant un produit d'invention toute récente, qu'on ne trouvera pas en dehors de la section hollandaise et dont nous avouons n'avoir pas, jusqu'ici, soupçonné l'existence; nous voulons parler des tissus de Beraudine; M. G. Beraud, leur inventeur, industriel à Weert, s'est imaginé d'utiliser les fibres de la tourbe, très commune en Hollande, et de les mêler à la

importantes; citons entre autres, la maison P. Van Dooren, de Tilbourg, fondée en 1827, qui a exposé de fort beaux draps et des étoffes de laine; MM. Raue et Bodde, de Geldrop et MM. Sala frères, de Tilbourg, qui avaient des draps floconnés et ratinés, des étoffes d'été et d'hiver, de bonne fabrication; il y avait encore, dans le même groupe, les étoffes de lin de M. Van der Heyden de Geldrop; les tissus de jute de MM. Ter Horst & C^e, de Rijssen; les étoffes pour drapeaux, les flanelles de laine et demi-laine, de M. Van den Berg Krabbendam, de Tilbourg, étalées avec goût; les cotonnades imprimées, imitant à s'y méprendre les tissus de l'Inde, et les superbes couvre-lits et couvre-pieds, en soie et en coton, avec les piqûres aux armées nationales, de MM. P. E. Van Vlissingen & C^e; les fils rouges d'Andrinople, de M. K. Van Wensen, de Zoeterwoude; les articles de caoutchouc, de MM. Merens & C^e, de Harlem; les coiffures en équipements militaires irréprochables, de la firme J. F. Segers & fils, de Breda; les chapeaux de soie, de M. J. Dewilkt, de Maastricht et les chaussures élégantes et bien conditionnées, de M. Schenkels, de Waaspik.

Viennent ensuite les coffres-forts avec fermetures secrètes, et des portes de sûreté pour les caves des maisons de banque; des capsules métalliques pour bouteilles de tous genres, fabriquées par MM. Schimmelpenning & C^e, de Deventer; des bouchons pour vins, bières, médicaments, confitures etc., de M. J. A. Lindner



*Surtout de table en argent, offert par la ville d'Amsterdam à LL. MM. le Roi et la Reine de Hollande
(J. F. Van Kempen et fils)*

d'Amsterdam. M. Lindner est aussi renommé pour ses appareils de sauvetage ; il en expose de plusieurs modèles.



Facade et vue intérieure de la Section Néerlandaise

L'industrie des cloches est représentée par M. A. H. Van Bergen, de Heiligerlée, qui a trouvé le

moyen de réaliser une économie de 30 % sur le métal employé, tout en donnant à ses instruments le ton voulu; les trois cloches exposées par cette maison, donnent un son fort beau, prolongé et susceptible d'être entendu à de grandes distances; M. M. Peit et Fritsen, de Aarle-Rixtel, ont exposé des cloches harmoniques et des cloches pour carillons, dont on dit beaucoup de bien.

L'exposition des fers forgés artistiques, grilles, ornements, travaux fins, etc., etc. de M. M. G. C. Vincent & Co de Schiedam, est très instructive et fait honneur au pays qui produit de tels artistes; la pièce capitale de ce remarquable ensemble, est une grille entièrement forgée à la main, d'un dessin riche et correct, et d'une exécution irréprochable.

M. Logeman de Nymègue, expose dans une caisse de dimensions restreintes, une collection de 73 échantillons de différentes essences de bois, coupés dans les forêts de l'île de Bornéo.

En fait de voitures, citons une superbe victoria de M. M. L. H. Hermans & Co, de la Haye et une charrette d'Utrecht, de M. M. Boerfjes & Co; ce modèle est inconnu dans notre pays, mais ne manque pas de cachet. Ce genre de voiture, de classe et de campagne, est fort répandu en Hollande.

C'est ici que se trouve, dans la collection des pointes de Paris et des clous mécaniques, en fer et en acier, de M. M. J. Regout & Co, de Maastricht, l'objet le plus petit de l'Exposition Néerlandaise, sous forme d'un clou minuscule; il n'en faut pas moins de 360,000 pour faire un kilo!

Le département des comestibles occupe une large place dans cette section; chaque ville de la Hollande a une spécialité de petits gâteaux, dont quelques-uns portent les noms les plus bizarres, intraduisibles en français.

Nous trouvons dans la même classe des huiles de foie de morue au café, très appétissantes, de M. Schuit; le lait condensé et sans sucre de la société « Hollandia », et le beurre conservé, destiné à l'exportation.

Nous nous attendons à une exposition importante des excellents fromages de Hollande; cet article national a été représenté par deux maisons seulement, M. M. K. Ingelman, d'Amsterdam et Wenckers J.

Par contre, les fabricants de chocolat, et de cacao qui se proclament pur, étaient assez nombreux; en dehors de la maison Van Houten, dont nous avons parlé ailleurs, citons les firmes Rensdorp & Co d'Amsterdam, A. Driessen de Rotterdam, R. C. Van Haagen, d'Utrecht, de Erve Wed. H. de Jong, de Wormerveer, etc., etc.

Mais ce qui l'emportait sur tout le reste, comme importance numérique tout au moins, c'est l'industrie de l'alcool, représentée par une infinité de flacons, de bouteilles, de cruchons, de fioles, renfermant toutes les liqueurs, tous les élixirs, toutes les essences, tous les apéritifs et tous les amers, depuis les crèmes, variétés à l'infini à l'usage des palais féminins, jusqu'à l'eau-de-feu, pour civiliser les nègres.

La réputation universelle de « Wynand Focking » nous dispense de faire son éloge; il est le fournisseur breveté de presque toutes les cours et ses produits sont exportés dans toutes les parties du monde. La maison Wynand Focking, dont la fondation remonte à 1679, est une des illustrations de la Hollande. A voir sa vitrine plus que modeste, on ne s'en serait jamais douté.

Les vastes et riches colonies Néerlandaises ont fourni à notre Exposition, quoique d'une façon indirecte, un de leurs produits les plus appréciés: le tabac.

Parmi les exposants de cette classe, M. M. Zwartendyk frères, de Rotterdam, figurent au premier rang.

La plupart des négociants en tabacs fabriquent en même temps les cigares; citons les firmes: Maseman & Co, d'Utrecht; van Best frères; la fabrique royale de cigares « Inulinde », de M. M. Bleckman frères à Arnhem; A. Herschel, d'Amersfoort, négociant en gros de tabacs en feuilles, spécialité de *Planteur*; etc. etc.

Les mérites des produits hollandais ont été hautement appréciés par les jurys: le nombre des exposants s'élevait à 285; il leur a été décerné 252 récompenses.

C'est pour nos amis d'Outre-Moerdijk un glorieux succès, auquel nous sommes heureux d'applaudir.



LA SUISSE

Une façade de chalet Suisse, en bois verni très clair, forme l'entrée de l'exposition de ce pays; c'était pour ainsi dire, le décor obligé et attendu de ce compartiment; comme couleur locale c'est très réussi.

Un salon coquet, de 500 m. c. de surface, renferme les produits industriels des divers cantons, disposés avec art.

Une *Commission nationale*, composée de MM. H. Etienne, Inspecteur Fédéral des fabriques, à Neuchâtel, Président; Arnold Grosjean, Conseiller national à Chaux-de-Fonds, vice-Président; et J. Borel Courvaissier, à Neuchâtel, fonctionne comme *Commissariat général*. MM. Michel Tschander, Consul de la Confédération Suisse, à Anvers, E. Francillon, Conseiller national à St-Imier, remplissent les fonctions de *Commissaire* et *Commissaire adjoint*, et M. G. Brunner, attaché au Département Fédéral du Commerce et de l'Agriculture, à Berne, celles de *Surveillant général* de la Section.

Une soixantaine d'exposants ont pris part à notre Exposition et ont fourni un ensemble très original et des plus intéressants. La Suisse d'ailleurs possède des spécialités de divers genres, qui ne peuvent manquer d'exciter la curiosité et l'admiration, comme le pays lui-même.

La Suisse avec ses hauts sommets, couverts de neiges éternelles, ses nombreux glaciers et ses beaux lacs, ses gorges sauvages, ses plateaux étroits et ses effrayants précipices, ses cascades et ses torrents, ses fraîches vallées et sa flore variée, est une des contrées les plus pittoresques du globe.

Les cotonnades, toiles, horlogeries, bois sculptés, fromages, beurre, miel, etc., et l'importation, en vins et spiritueux, céréales, bestiaux, denrées coloniales, verres à vitre, etc.

Chose digne de remarquer, ce pays hérissé de montagnes, sans ports ni fleuves maritimes pour exporter ses produits, ni consuls salariés pour protéger ses intérêts à l'étranger, privé de fer, de houille et de ces puissantes institutions de crédit, qui sont les meilleurs leviers de l'industrie moderne, a su néanmoins donner à son commerce extérieur un développement considérable; on rencontre des négociants, des comptoirs, des marchandises, des colons suisses, sur les côtes les plus éloignées d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

La Belgique fournit à la Suisse des laines, des verres à vitre, des caës, du pétrole et des fers; elle en tire des fromages, des soieries et des broderies, de l'horlogerie et de la bijouterie, des boîtes à musique et des bois sculptés, des cotonnades et des dentelles.

Les richesses minérales de la Suisse sont peu abondantes; elles se réduisent à quelques gisements de fer dans le Jura, et une mine de nickel dans le Valais.

On y rencontre de beaux marbres, des pierres meulières, des ardoises, de la tourbe et du sel gemme. Ses sources minérales, sulfureuses, ferrugineuses et alcalines sont très fréquentées.

Ses nombreuses forêts de pin, ébène et chêne, hêtre, aune, mélèze, bouleau, constituent une source précieuse de richesse. Le bois y est employé à une infinité d'usages; il figure à l'Exposition sous forme de parquets massifs et en mosaïque, de modèles de chalets, de MM. Bocher et Durrer, de Kagiswyl; de caractères



Dr. K. Schenk
Président de la Confédération Suisse

et matériel d'imprimerie, de M. A. Martin et C^e d'Ardon; de meubles et d'objets sculptés de M. A. Hugenfeld de Rheinfelden, et de l'Institut de sculpture, de Brienz; de caisses de piano, sculptées et gravées, etc., etc. C'est l'Oberland bernois qui est le siège principal de l'industrie du bois sculpté.

Au sein des forêts et au-dessus d'elles, on rencontre les pâquis Alpestres où se fabriquent les célèbres fromages de Gruyère, d'Emmenthal et de Neuchâtel. Ces riches pâturages sont de véritables jardins où se re-

nouvelle chaque année, une abondante provision de plantes et de fleurs, qui se transforment en lait, en beurre et en fromage. Parmi les plantes qui fournissent le plus de lait, on compte le *pied-de-lion*, la *matricaire*, le *plantain* et la *mille-feuille*. Aucun fromage Suisse ne figurait à l'Exposition.

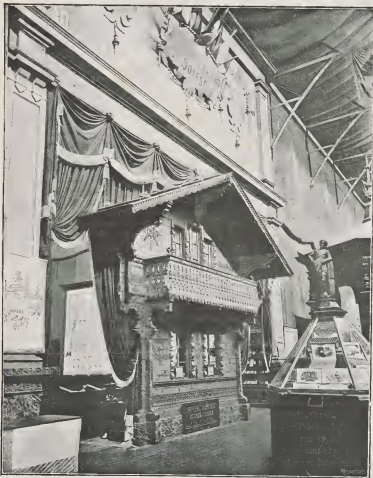
La population pastorale tend à diminuer et à se transformer en population agricole et industrielle.

Il y a, dans le canton de St-Gall, de nombreuses fabriques de *machines à broder*; de beaux échantillons de broderies à la mécanique et à la main étaient exposés par MM. Steiger & C^e.

L'industrie

nationale des boîtes à musique, s'est concentrée à Genève et dans le canton de Vaud; l'Exposition nous en offrait de tout format et de tout prix, présentées par MM. *G. Mermod & Bornard*, et *Mermod frères*, de Ste-Croix; *J. H. Heller*, de Berne; *Karrer & Wohllich*, de Feufenthal, depuis la serinette de poche, jusqu'à l'orchestration. La boîte à musique, soigneusement dissimulée, s'introduit dans mille objets d'utilité ou de fantaisie: des chaises, des encriers, des albums, des carafes, des plats, etc.

A remarquer les lanternes magiques très perfectionnées, de MM. *Ganz & C^e*, de Zurich; les poteries de fantaisie, les porcelaines et faïences peintes, de M^{me} *Kronig-Christener* et de M. *Wangeried*; les chepeaux et



Façade de la Section Suisse

objets en paille tressée, de MM. Chiesi frères, de Lucerne; les tabacs, cigares et cigarettes, de MM. F. Gaudin, de Coppet et Misani fils, de Brusio; les tissus élastiques pour chaussures, de MM. Bally & Schmitter, d'Aarau, et les chaussures de chasse et de montagne, de M. D. G. Petremand, de Neuchâtel; les brosses sculptées, de M. J. Hunziker, de Brieux; les rubans de soie, de MM. Bally frères, de Schôneverd.

Le cidre est l'une des boissons nationales; cependant on fabrique des vins estimés dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Valais et de Tessin. Ces vins sont légers et rafraîchissants; chaque propriétaire fabrique lui-même le vin destiné à sa consommation, en se servant du pressoir que possède la commune.

Parmi les liqueurs Suisses les plus connues, citons le Kirsch et l'Absinthe, fabriqués dans les cantons de Vaud, de Zug et de Neuchâtel; cette classe n'avait réuni qu'un petit nombre d'exposants, entre autres: MM. L. A. Bolle & fils, de Verrières; A. Fivaz, de Neuchâtel; Aug. F. Dennler, d'Interlaken; Meyer et Margueron, de Thounne, etc.

Une jolie vitrine, placée en évidence au milieu de la section, renfermait les excellents produits de la célèbre fabrique de chocolat *Suchard & Co*, de Neuchâtel; venaient ensuite les chocolats et fruits confits de MM. J. Klaus de Locle, et A. Kohler et fils, de Lausanne; les pâtes et produits alimentaires de MM. W. Elsner fils, de Bex et Martin et Marguerat, de Torrent.

Les industries ne manquent pas dans ce petit pays; mais l'industrie nationale par excellence, celle qui a fourni à elle seule plus du tiers des exposants, c'est l'horlogerie. Les principaux centres de fabrication sont Genève, pour la *montre de choix*, le canton de Berne, pour les *montres courantes*, le canton de Vaud, pour les *mouvements d'horlogerie*, et les montagnes du canton de Neuchâtel, pour l'*horlogerie commune*. Malgré l'abstention presque générale des fabricants Genevois (MM. Fritz Pignet & Backmann, de Genève, font exception), l'exposition horlogère offre un ensemble complet, depuis la montre la plus simple, jusqu'au chronomètre le plus compliqué et le plus parfait.

Les vitrines du compartiment Suisse font passer sous nos yeux toutes les phases de la fabrication des montres. MM. Kuhn & Tsché, de Bienne, Dubail Monnin, de Porrentruy, nous montrent des collections très curieuses, depuis la matière première jusqu'au mouvement complet, prêt à être logé dans la boîte. M. A. Droz expose une collection de barillets de différents calibres, et MM. Bechli frères, de Bienne, des balanciers compensateurs et des spirales.

M. H. Thalman, de Bienne, expose un riche assortiment de pièces minuscules, et MM. Fritz Pignet & Backmann, de Genève, des montres de précision, des chronographes, et des bijoux-montres; ces deux expositions ont eu beaucoup de succès; les exposants se prétaient de bonne grâce à satisfaire la curiosité des visiteurs; il y avait là des objets merveilleux, des bracelets et des bagues-montres; une boîte minuscule d'où sortait un oiseau chanteur; une broche recelant un mouvement d'horlogerie, réduit à sa plus simple expression, qui met en action les fleurs et les dessins du bijou; et bien d'autres objets de luxe et de fantaisie.

Citons encore les beaux spécimens de *pièces compliquées*, c'est-à-dire, celles qui servent à fournir des indications particulières: la *montre à équation*, qui donne à la fois le temps moyen et le temps vrai; la *montre à quantième*, qui indique le mois et le jour; la *montre à répétition* qui sonne les heures, les demies et les quarts, quand on le désire, la *montre à seconde indépendante*, qui permet d'évaluer, à un cinquième de seconde près, la durée d'un phénomène, d'une course, etc. Ces pièces remarquables sont exposées par MM. C. Coutero-Meuri, de Chaux-de-Fonds; Frères Bergeons, et Ch. A. Favre-Bulle, de Locle; Mermod frères, Bormand-Many, de Ste-Croix; D. Golay, de Setier.

MM. Ch. Tissot et fils, de Locle, exposent un *chronographe*; c'est une pièce qui indique les phases de la lune, le mois, la date, le jour de la semaine; qui sonne les heures, les demies et les quarts et qui marche avec une précision telle, qu'elle ne varie que de trois dixièmes de seconde par jour, soit une minute quarante neuf secondes et demie par an. C'est un comble de précision.

Mentionnons enfin la *montre sans aiguilles*, de M. Waldenburg; les heures et les minutes apparaissent en chiffres arabes devant des ouvertures pratiquées sur le cadran; le *tachymètre*, de M. A. Droz, indiquant, sans calcul, la vitesse d'un train, locomotive, voiture, etc.; l'*imperméable*, du même fabricant, qui peut être plongé dans un liquide où être exposée à la poussière la plus fine, sans que rien puisse pénétrer dans le mouvement.

L'impression que laisse une visite au compartiment Suisse, est celle d'une exposition originale, amusante et pleine d'intérêt.





Sa Majesté Alexandre III, Empereur de toutes les Russies



RUSSIE



Elle fait honneur au zèle infatigable et au dévouement patriotique de M. Ch. Baeckmann, Commissaire général, dont la tâche a été d'autant plus difficile et la responsabilité d'autant plus grande, que très peu d'exposants se trouvaient sur place. Le mérite d'avoir pleinement réussi n'en est que plus complet.

Une part de ces éloges revient à MM. A. Dobroniszky, V. Arzimovitch et A. Kuehne.

M. Baeckmann a rencontré un précieux auxiliaire en M. E. Colinet, l'architecte de la section.

La façade russe est une vraie merveille, avec ses riches arcades, ses curieuses frises — dont les motifs ont été empruntés aux vieux dessins du Kremlin — et ses longues draperies de velours, qui forment un encadrement si riche et si majestueux à ce portique monumental.

La section Russe est, avec la section Italienne, la seule dont la décoration soit réellement nationale et artistique. Tous les connaisseurs ont admiré l'œuvre de M. Colinet, qui a fait preuve en cette circonstance d'une connaissance approfondie des ouvrages russes.

ANS la Section Russe, tout frappe par la majesté, le grandiose et la distinction.

Ces produits, d'une civilisation et d'un art qui ne sont ni ceux de l'Orient ni ceux de l'Occident, sont marqués au coin d'une originalité puissante; ils appartiennent à l'Empire des Czars et n'appartiennent qu'à lui; nous sommes en Russie, on le voit, on le sent; il n'est pas nécessaire pour s'en convaincre, de lire l'inscription qui se détache sur fond d'or, au-dessus de l'écusson montrant Saint Georges terrassant le dragon.

Organisée sous les auspices de S. E. M. le Ministre des finances N. Bunge, et sous la direction de M. le Directeur du Département du commerce et des manufactures, le conseiller privé N. Ermakoff, la section russe a été installée avec infiniment d'ordre et de goût.

De vives félicitations ont été adressées à M. Baeckmann et à ses collègues, par le grand-duc Paul, le plus jeune frère de l'Empereur, au cours d'une visite dont Son Altesse Impériale honora l'exposition de son pays.

L'inauguration de la section s'est faite avec solennité le 2 juin, sous la présidence de M. le comte de Bloudfou, Ministre de Russie à Bruxelles, accompagné de M. le baron Pillar de Pilchau, Secrétaire de légation, et en présence de M. Agie, consul de Russie à Anvers, de Madame Agie, de Madame Victor Lynen, Président du Comité Exécutif de l'Exposition, de Madame Victor Lynen, et de toute la colonie russe de Belgique.

Une table servant d'autel avait été dressée au milieu de la section ; M. Pétroff, Chapelain de la légation de Bruxelles, revêtu d'une chape rouge, a chanté d'une voix pénétrante, des prières en vieux slave. Deux autres voix lui répondaient par des chants sacrés d'un caractère antique.

M. Pétroff a ensuite prononcé une allocution en langue russe, d'une allure religieuse et patriotique, les toiles masquant la section sont tombées et l'Exposition russe a été déclarée officiellement ouverte.

Les rochers, les lacs, les marais et les landes. Le fer magnétique et le cuivre se trouvent dans la région de l'Oural, en dépôts inépuisables. C'est principalement au nord du lac Saima que sont situées les usines pour la fabrication du fer ; ces usines se servent exclusivement de charbon de bois ; il paraît que ce procédé donne aux fers des qualités, que ne possèdent pas ceux qui sont préparés au charbon de terre.

Au pied du versant oriental de l'Oural, en Asie, l'or se trouve mêlé au sable et à l'argile ; le rendement de ces sables aurifères constitue, avec celui des mines d'argent, un des plus importants revenus de la couronne.

La Crimée renferme des gisements considérables de sel gemme.

Depuis un petit nombre d'années les sources de pétrole du Caucase sont régulièrement exploitées et font déjà une concurrence sérieuse aux pétroles américains.

Les seules sources de richesse de la zone forestière sont : la chasse aux animaux à fourrures, — zébrine, renard, hermine et castor, — et l'exploitation des bois ; les essences les en grand ; aussi, la fabrication du suif et des cuirs parfumés occupent-elle Le Caucase possède des vignobles estimés.

La Pologne produit des tissus de laine et de coton ; la Lithuanie et le gouvernement de Si-Pétersbourg, des lins et des toiles ; Moscou, des tissus de coton, des soieries et des tapis.



M. Ch. Baeckmann,
Commissaire général de la Section Russe



Bureau du Commissariat général
de la Section Russe

Avant d'y pénétrer, disons un mot des ressources du pays lui-même.

Le vaste Empire Russe a une superficie de 5,640,000 kilomètres carrés et une population de 75,000,000 d'habitants. Ses richesses naturelles sont énormes ; ses bassins houillers les plus importants, sont ceux de la Pologne, du Dniester et du Donetz ; l'exploitation de la houille s'est beaucoup développée à gauche de la Vistule supérieure ; dans le bassin du Donetz la production du charbon anthracite suffit pour alimenter toutes les industries et tous les chemins de fer de l'Empire.

Le fer se rencontre en abondance en Finlande, dans les

plus répandues dans les immenses forêts russes sont : le *pin sylvestre* ou pin de Riga, — le *sapin rouge*, le *mélèze*, le *tremble*, servant à la fabrication de la pâte à papier, — le *bois blanc* qui fournit une huile empyreumatique, et une écorce employée pour le tannage des cuirs, — le *chêne pédonculé* et le *hêtre*. Le commerce de bois de la Russie a acquis une importance considérable.

La zone agricole est riche en lin et en chanvre, en orge, en maïs, en blés et en betteraves. Ses excellentes terres noires sont d'une fertilité hors ligne ; le chanvre, le trèfle et la luzerne y acquièrent un hauteur prodigieuse. L'élevage du cheval, du gros bétail et des moutons, s'y fait un grand nombre d'établissements.

La mer Caspienne contient en grande quantité l'esturgeon et le hareng ; de nombreuses pêcheries alimentent la préparation du *caviar* et du *hareng en saunure*, et la fabrication de la colle de poisson.

Telles sont, en peu de mots, les principales industries de l'Empire russe, toutes représentées à l'Exposition d'Anvers.

Le commerce de ce pays prend une extension de plus en plus grande, à mesure que se développe le réseau de ses voies ferrées. Autrefois le commerce intérieur se concentrait dans les foires, qui se tenaient périodiquement dans la plupart des grands centres; actuellement ces foires n'ont plus de raison d'être et les centres commerciaux tendent à se déplacer.

C'est avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne que la Russie fait le trafic le plus important. Elle fournit à la Belgique des grains, des graines, des bois et des fourrures; elle en tire les produits des industries métallurgiques et verrières.

Entrons maintenant dans l'espace réservé à l'exposition russe, placée sous la surveillance des superbes soldats de la garde du Czar; par leur prestance et la correction de leur accordé aux élèves de cette école une réduction de la durée du service militaire; c'est assez dire qu'il s'intéresse vivement à la maison Postnikoff, placée sous la protection spéciale de S. A. I. le Grand-Duc Serge.

Tout le monde a admiré le merveilleux vase de bronze, du style russe le plus pur, exposé par M. Postnikoff. Ce vase est d'autant plus intéressant qu'il est le produit d'un essai; l'émal en est obtenu par un procédé qui jusqu'à présent était le secret des Japonais.

Cette œuvre d'art a été acquise par l'Empereur de Russie pour la somme de 15,000 roubles.

Un peu à droite, se trouve le superbe étalage de M. Félix Chopin, de St-Petersbourg; tous ces bronzes sont d'un dessin à la fois très riche et très original. Les sujets sont pleins de caractère et parfois pleins de charme, comme dans le beau groupe intitulé *les Adieux du Cosaque*; une femme se hisse sur l'étrier tant l'*Équipage japonais*, traîné par quatre rennes, la *Chasse au renard*, des combats d'ours et de chasseurs, une *Telecka* à trois chevaux, etc., expose de riches objets en malachite, lapis-lazuli, labrador, rhodnite, jaspe et autres pierres dures de Sibérie.

L'orfèvrerie russe n'occupe pas à Anvers le rang auquel elle semblerait pouvoir prétendre, en raison



M. A. Dobronosky
Commissaire adjoint de la Section Russe



M. Colmet,
Architecte de la Section Russe

tenue, ils semblent faire partie intégrante de cet ensemble imposant.

Ce qui séduit dès l'entrée, ce sont les bronzes d'art, exposés par trois maisons importantes. Ces bronzes, un des succès du compartiment, se distinguent des bronzes français et belges, par l'originalité et la saveur particulière des sujets représentés, tirés le plus souvent des scènes de la vie russe ou caucasienne.

La maison Postnikoff, de Moscou, dont l'existence remonte à 1805, occupe un personnel nombreux, formé par elle-même; elle entretient une école fréquentée par 85 élèves, internes et externes; les cours y durent 6 ans et les ouvriers qui en sortent sont de vrais artistes. Le gouvernement a dernièrement, pour embrasser une dernière fois le bien-aimé, avant qu'il n'éprouve son cheval, pour s'élançant où le devoir l'appelle. Tout est pris sur le vif, l'homme au mâle visage, la femme tendre et résignée, et jusqu'au coursier vigoureux; produit de l'Ukraine.

Il y a ensuite une *troupe* de fougueux chevaux russes, emportant un traicneau dans une course échevelée, rivalisant de vitesse, tout en gardant une allure différente: le cheval du milieu trotant, les autres galopant; puis les *Fourrageurs Cosaques*, la *Fantasia Arabe*, le *Trompette de husards*, le *Pou-lain en liberté*, etc., etc.

La firme C. F. Woerfell, de St-Petersbourg, en dehors de groupes de bronze, représente des combats d'ours et de chasseurs, des groupes de bronze, représentant des combats d'ours et de chasseurs, une *Telecka* à trois chevaux, etc., expose de riches objets en malachite, lapis-lazuli, labrador, rhodnite, jaspe et autres pierres dures de Sibérie.



Façade de la Section Russe

de sa grande réputation ; de fort beaux objets cependant ont été envoyés par MM. J. P. Khlebnikoff et fils, de Moscou, entre autres une corbeille en argent doré, dont une partie en relief imite, avec la plus étonnante ressemblance, une serviette finement damassée.

Les instruments de musique ont valu des récompenses très flatteuses aux cinq exposants appartenant à la Classe VIII. La maison C. M. Schröder s'y est distinguée tout particulièrement, et mérite une mention spéciale pour ses remarquables pianos.

M. Schröder exposait, au centre de la Section russe, un piano à queue, d'un mérite hors de pair ; de tous les instruments de ce genre, qui ont été entendus à l'Exposition, aucun n'a obtenu un succès aussi franc et aussi mérité.

A côté des expositions artistico-industrielles, dont nous venons de parler, il en est d'autres purement industrielles, mais qui n'en méritent pas moins d'attirer l'attention ; voici les allumettes de la *Compagnie Grefsbj* de St-Petersbourg, dont la fabrique se trouve dans le gouvernement de Novgorod ; cette compagnie n'a que quatre ans d'existence et sa production annuelle atteint déjà 20 millions de boîtes ; voici encore un pavillon fait entièrement d'allumettes, construit par la firme *Basile Lapchène* ; les 4 usines de cet exposant se trouvent également dans le gouvernement de Novgorod ; elles donnent du travail à 700 ouvriers ; nous rencontrons ensuite les cosmétiques, pommades, parfums, savons, de *M. M. Brocard & C^e* et les articles de toilette de *A. Rallet & C^e* de Moscou ; puis encore des vitrines intéressantes, renfermant des objets en papier mâché, des albums, des coffrets, des objets en ambre, etc., etc.

La remarquable exposition des tissus, largement et brillamment représentée, a été l'une des grandes attractions de la section qui nous occupe.

Treize fabricants de premier ordre ont envoyé des fils et tissus de coton, des cretonnes, des indiennes, des velours de coton, des moleskines, la plupart teints en rouge d'Andrinople, unis et imprimés. Les cotonnades, aux belles couleurs rouges, éclatantes mais non criardes,

C'est ainsi que *M. C. J. Pahl* entretient, pour son personnel, un hôpital, une clinique, une caisse d'épargne, et fait donner un enseignement gratuit aux enfants de ses ouvriers ; — *M. Asaph Basanoff* a fondé une institution de prévoyance pour ses travailleurs ; — la *Compagnie de la manufacture des Basanoffs* entretient à ses frais 2 écoles pour 250 enfants des deux sexes, un hôpital de 50 lits, une maison de refuge pour les vieillards, une église, une pharmacie ; — la *Compagnie de Bogorodsko-Gloukhofsk* possède une école pour 1000 enfants, un club pour les employés, une bibliothèque, etc. ; — *Léopold Koenig J^r*, de St-Petersbourg, expose dans un vaste pavillon, des cotons écrus, blanchis et teints ; sa filature a été fondée en 1873 ; il y a joint une teinturerie et une retorderie, ainsi que des écoles, un hôpital et des maisons d'habitation à l'usage de ses nombreux ouvriers ; — la *Compagnie des Manufactures de Charles Schleibler*, à Lodz, gouvernement de Petrikau, existe depuis 1854, elle occupe 6000 ouvriers ; dans ses superbes ateliers fonctionnent 32 moteurs à vapeur, de la force de 4300 chevaux, et 14 machines supplémentaires ; elle a 3600 métiers mécaniques et 240,000 broches. La fabrique entretient une école pour 250 enfants, un hôpital (système de baraquas), un hospice pour les vieux ouvriers, et 35 maisons à 2 étages, avec jardins, pour les employés.

Nous nous arrêterons, car il faudrait les citer tous. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'ouvrier s'attache à son patron dont il apprécie la sollicitude ; le patron de son côté s'attache à l'ouvrier, à raison même du bien qu'il lui fait. La Russie donne là à tous les peuples un noble exemple à suivre, pour éviter bien des maux.

Ce que nous venons de dire des exposants de tissus de coton, s'applique aux fabricants de tissus de lin, de chanvre etc. Même importance des manufactures, même perfection des produits, et même souci du bien-être de l'ouvrier. *MM. Hielle et Diétrich* de Girardow ont joint à leurs écoles, hospices, caisses d'épargne etc.,



Prêtre Russe

des bains et un théâtre. Le délassement honnête après le rude labeur de la journée, c'est encore un moyen de retenir l'ouvrier dans le chemin du devoir.

La fabrication des fils et tissus de laine cardée, est également très importante en Russie; les fabriques de soie y sont nombreuses et bien outillées; les brocards d'or et d'argent, les brocatelles, les velours, les damas, les satins, étaient leurs splendeurs aux yeux charmés des visiteurs.

Une des grandes sources de richesse de la Russie, c'est la culture du lin et des étoupes, dans les gouvernements du Nord-Est. La culture du lin est pratiquée principalement par les paysans; les semailles se font en mai et les récoltes en septembre. Le lin des meilleures qualités et d'une belle longueur sont vendus tels quels, les lins courts et moins solides fournissent les étoupes. L'intéressante exposition de MM. Jacob Prosoroff et fils, de St-Petersbourg, représentée en Belgique et en France par M. Bruynserme d'Anvers, renfermait les différentes espèces de lin brut et travaillé, les étoupes, et les outils employés dans leur préparation; il s'y trouvait joints d'autres produits textiles, tels que fils, toile blanche et écrite, cotils, etc., tous faits à la main par les paysans.

Un pavillon spécial assez vaste renfermait les lins et accessoires de la « Station d'Analyse et Taxation de Lin, à Pskoff. »

On y avait joint des tableaux statistiques très intéressants, donnant des renseignements précis sur la production de chaque district russe, tant sous le rapport de la qualité que sous celui du rendement; sur les prix des lins des divers gouvernements; sur la richesse en lin par des récoltes de ces dernières années, en un mot, sur tout ce qui touche, directement ou indirectement, à cette importante culture.

De plus, un délégué du Comité statistique de Pskoff, M. Ferdinand Bauer, Président de la Commission des lins, s'est tenu à la disposition du public, pendant toute n'a pas été trompée. Nous comptons huit exposants de cuirs et de peaux; la célèbre tannerie *Alafoutoff*, à Kazan, produit jusqu'à 175,000 peaux, représentant une valeur de 1 million et demi de roubles; elle occupe 500 ouvriers. La tannerie de MM. *Pfeiffer frères* est d'égale importance.

La sellerie et la carrosserie ont été fort admirées; elles comprennent des équipages superbes, des traîneaux de ville et de course, et de curieux harnais pour troïka.

Il faudrait parler de bien d'autres articles encore, des sucres, des vins du Caucase et de Géorgie, des champagnes, des liqueurs si renommées, — Kummel, crème d'Alasch, etc., — des alcools et des eaux-de-vie. Les distilleries sont très nombreuses en Russie; la *Société Beckmann & C^e* de St-Petersbourg, produit jusqu'à 75,000 hectolitres d'alcool rectifié et d'alcool rectifié et distillé; la *Compagnie Keller & C^e*



Vase en Bronze de M. Postnikoff

la durée l'Exposition; avec une complaisance charmante, qui ne s'est pas démentie un instant, il a répondu d'une façon claire et précise à toutes les questions qui lui ont été adressées. M. Bauer a écrit plusieurs ouvrages estimés sur l'industrie des lins et des étoupes, qui n'a pas de secrets pour lui; il était donc à même, mieux que personne, d'occuper le poste qui lui a été confié. Il est à regretter seulement, que les explications se soient données exclusivement en Allemand, tout le monde n'étant pas familiarisé avec cette langue.

Citons enfin, comme étant l'une des plus importantes, l'exposition des lins et semences, de la maison John Ruecker & Cⁱ, de Riga.

Les fourrures russes de M. Eggers de Moscou et de M. Gruenwaldt de St-Petersbourg, d'une beauté incomparable, ont fait sensation; il y avait des zibelines, des hermines, des martes, des castors, des renards noirs, bleus et argentés, servant à faire des pelisses de dix, quinze, vingt mille francs et plus!

Les cuirs de Russie jouissent d'une renommée si universelle, qu'on devait s'attendre à une Exposition très complète de cet article dans la section russe; cette attente

est à peu près sur la même ligne comme chiffre de production, viennent ensuite la maison *J. Kocheloff*, de Moscou, avec 60,000 hectolitres, MM. *A. Popoff* avec 38,000, *L. Obloff & Co* avec 22,000 hectolitres, 6,500,000 kilos d'acide sulfurique; elle occupe 400 ouvriers, possède 25 chaudières et des moteurs à vapeur; — la firme *B. J. Ragozine & Co*, qui avait installé un petit pavillon dans les jardins de l'Exposition; elle possède deux établissements pour la fabrication d'huiles minérales, l'un à Balakhna, fondé en 1879, l'autre à Yaroslaff, fondé en 1880; ces fabriques produisent annuellement 30,000,000 de kilos et occupent 650 ouvriers; — enfin, la Compagnie *Nobel frères* fondée en 1878. Elle possède dans les environs de Bakou la moitié des sources de naphie, au nombre de 100 environ, sur un terrain de 48 hectares.

Disons quelques mots d'une industrie qui pour être la dernière venue, n'en est pas moins une des plus prospères; nous voulons parler des pétroles russes. D'importants établissements pour l'extraction du pétrole et du naphie, se sont élevés à Bakou et dans les environs. Trois des plus considérables figuraient à notre Exposition: la fabrique *C. M. Chibajeff* fondée en 1880, qui produit par an 15,000,000 de kilos d'huiles minérales et

taïtes, ajoutons en un autre pour servir de point de comparaison: les puits américains sont exploités depuis 1859, les puits russes depuis 1869; on a exporté d'Amérique en 1884, 25 millions de barils de pétrole, et de Russie 9 millions de barils. L'exposition de la Russie à Auvers aura servi à nous faire mieux apprécier ce riche et vaste pays, si mal connu encore et si diversement jugé; elle aura laissé derrière elle une impression profonde d'originalité, de grandeur et de puissance.



Pavillon de MM. John Ruecker & Co (Riga, Livonie)

se passent de commen-



GRÈCE

C'est à Londres, en 1851, que la Grèce figura, pour la première fois, à une Exposition internationale, avec un effectif de 36 exposants; on la rencontre ensuite aux Expositions de Paris 1855, Londres 1862, Paris 1867 et 1878, avec un contingent d'exposants de plus en plus important. Sa participation à l'Exposition d'Anvers est presque nulle; elle se réduit à quelques échantillons de vins d'exportation, dont plusieurs ont un âge respectable.

C'est principalement aux événements politiques qu'il faut attribuer cette abstention presque complète, car le pays ne manque pas de ressources. Les Grecs représentent en Orient la civilisation et le progrès; c'est un peuple fin et délicat, brave et persévérant, capable des plus nobles dévouements patriotiques, et conservant intacte sa foi dans la grandeur de son pays. La race grecque est une des mieux douées sous le rapport de la beauté physique, l'acuité de l'esprit, la poésie, la langue, le génie des arts et des sciences.

Après l'anéantissement de la flotte Turco-Egyptienne à Navarin, en 1827, par la Russie, l'Angleterre et la France, et l'évacuation de la Péninsule par une armée française, l'Europe songea à ériger la Grèce en royaume indépendant. Cette indépendance fut reconnue le 3 février 1830; la Couronne fut offerte au prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui la refusa parce qu'on enlevait à la Grèce l'Acarnanie et la moitié de l'Étolie. Les puissances européennes désignèrent alors pour roi de Grèce, le jeune Othon de Bavière. En 1863, les Grecs, qui avaient congédié le roi Othon, acceptèrent pour souverain le prince Guillaume de Danemark, qui règne encore actuellement, sous le nom de Georges I^{er}, et ajoutèrent à leur petit royaume les îles Ionniennes, le vote direct de la nation. Le royaume de Grèce a une superficie de 947 milles carrés; sa population est d'environ 1 million et demi d'habitants.

Son sol est fertile, mais le manque de bras, de capitaux et de routes, sont autant d'obstacles à son développement; sa situation agricole est réduite à un tel état d'infériorité qu'aucune contrée de l'Europe occidentale ne peut lui être comparée sous ce rapport.

La culture du blé, du seigle, de l'orge et du maïs, donne d'excellents résultats dans les cantons pierreux; l'avoine et la pomme de terre ne réussissent que médiocrement. Les pois, les haricots, les fèves et le riz donnent, dans certaines régions, un rendement très satisfaisant.

Le coton se cultive avec succès en Livadie, à Argos et dans les îles. La garance vient à souhait et le tabac de Nauplie est renommé. Mais la principale source de richesse est la culture des oliviers et de la vigne. Le pays est couvert d'oliviers sauvages en quantités innombrables; l'huile d'olive constitue un des principaux articles d'exportation.

Les vins de Grèce n'ont pas entièrement perdu leur antique réputation, malgré les procédés imparfaits de la fabrication actuelle et le peu de soin apporté à la culture de la vigne. Les vins ordinaires, servant à la consommation journalière, ne méritent pas qu'on en parle; quoique additionnés d'une grande quantité de résines, ils tournent à l'aigre dès les premières chaleurs. Il n'en est pas ainsi des vins de liqueur qui se conservent indéfiniment. On les fabrique, comme dans l'antiquité, en laissant sécher au soleil, pendant huit jours, les raisins coupés au mois d'août; on mêle au raisin rouge, une espèce de raisin blanc, qui a l'odeur du noyau de pêche.



S. M. Georges I^{er}, Roi de Grèce.

cédées par l'Angleterre. Depuis que les Hellènes ont reconquis leur indépendance, après plusieurs siècles de servitude, d'ignorance et de barbarie, ils travaillent à leur régénération morale et intellectuelle. L'instruction publique a fait depuis quelques années surtout, de notables progrès. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, la Grèce se développe autant que le lui permet la politique jalouse des puissances européennes.

Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle représentative héréditaire. Le roi gouverne avec le concours d'une seule *Chambre des députés*, composée de 186 représentants élus, pour quatre ans, par

C'est à Athènes et à Condura, dans la Livadie, dans les îles et dans les principaux ports de la Morée, que se fait le commerce des vins; les vins grecs sont pour ainsi dire inconnus ici; l'exportation se fait presque entièrement en Russie.

Les crus de la Grèce moderne sont assez nombreux; citons entre autres les vins de Malvoisie, de Santorin et de Miconi; les vins de Céphalonie ont quelque ressemblance avec ceux des côtes du Rhône. Corinthe prépare surtout des raisins secs qui portent son nom.

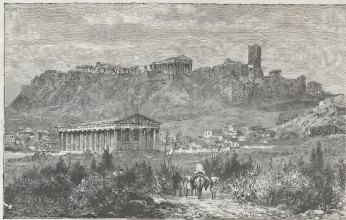
La culture des mûriers et l'élevé des vers à soie ne sont pas moins importantes. Jusqu'en 1838, la soie était un des articles d'exportation les plus considérables, mais la maladie des vers a depuis lors beaucoup réduit ce chiffre. Les arbres fruitiers qui réussissent le mieux sont l'orange, le citronnier, le grenadier, l'amandier, l'abricotier, le figuier et le jujubier. Ce dernier se rencontre principalement dans les îles Ioniennes.

La Grèce était autrefois couverte d'immenses forêts; elles ont aujourd'hui disparu en grande partie; le manque de routes rend très difficile l'exploitation de celles qui existent encore; c'est au point que les Grecs, qui excellent dans la construction des navires, s'approvisionnent au dehors des bois dont ils ont besoin. Le seul

produit utile des forêts qui leur restent, est la *valonée*, ou copule du gland du *quercus aegylops* employée en Europe comme mordant pour la teinture.

Le pays possède peu de pâturages; les bœufs et les vaches y sont donc rares; par contre, on y voit de nombreux troupeaux de chèvres et de moutons. Le miel de l'Hymette est encore digne de sa réputation.

Les richesses minérales de la Grèce sont abondantes, mais les bras pour les exploiter



L'Acropole à Athènes

font défaut. Les marbres de Pentélique et de Paros, de Karysto, d'Éubée et d'Eleusis, qui ont fourni à l'antiquité la matière de statues et de monuments immortels, sont toujours les premiers marbres du monde, mais la plupart des carrières sont abandonnées, ou mallement exploitées.

On trouve aussi des carrières de vert et de rouge antique, dans l'Archipel et dans le Pendactylon; des lignites, dans l'Attique et dans l'Éubée; du plomb argentifère, dans l'île de Zéa; de l'émeraude, à Naxos; du plâtre, à Milo et des eaux minérales dans l'île de Thermia. La pêche des éponges est assez productive dans l'Archipel.

L'industrie n'est pas très active en Grèce, la plupart des produits manufacturés qui s'y consomment, sont de provenance étrangère; ce sont les Anglais qui se sont emparés de presque tout le commerce extérieur; les articles belges, verre à vitre, pointes de Paris, draps de Verviers, sont expédiés par voie de Liverpool, de Trieste et de Marseille.

L'industrie la plus développée et à laquelle semble réservé le plus bel avenir, c'est la construction des navires, à Syra, au Pirée, à Patras, etc. — On rencontre ci et là des fabriques de soie, de coton, de laine, de tapis, de toiles à voiles, de chapeaux de paille, de vinaigre et de pipes en écume de mer; des poteries, des tanneries, des savonneries, etc.

On voit par ce rapide aperçu, que si la Grèce n'a pas pris une part plus large à notre Exposition Universelle, ce n'est pas faute de trouver en elle-même les ressources nécessaires; elle possède au contraire tout ce qu'il faut pour organiser un compartiment plein d'intérêt. Nous formons des vœux pour que ce vaillant petit peuple puisse trouver bientôt, dans une tranquillité durable, l'occasion d'exploiter ses richesses naturelles et de travailler à son développement intellectuel, moral et industriel.

LE PORTUGAL ET SES COLONIES

Le Gouvernement Portugais n'ayant pas reçu des Cortés l'autorisation de subsidier l'Exposition d'Amsterdam, en 1883, n'a pas non plus demandé de subside pour l'Exposition d'Anvers.

Voilà pourquoi, quelques rares exposants seulement se sont présentés, pour prendre part, à leur frais, à ce grand concours entre les nations des deux mondes. Un emplacement de 100 mètres carrés a suffi pour contenir tous les produits envoyés. Ces produits consistent principalement en vins, parmi lesquels nous citerons ceux de l'ancienne maison F. Chamisso & Silva, de Porto; de M. M. P. de Magalhães, Dejante & C^o, Manoel Pedro Marques, Pompeu Dias Torres, de Lisbonne; Newport & C^o, Joao de Carvalho Macedo, Ant. Pinto dos Santos jr, Miguel de Souza Guedes, Wiese & Khron, de Porto, et Henri Dru Drury, de Madère.

Il y a ensuite quelques photographies, quelques minéraux, et c'est tout.

Si le Portugal a peu ou Ministre d'Etat honoraire; pour Vice-Présidents: M. M. le Vicomte de S. Januario, Pair du Royaume et Ministre d'Etat honoraire, et Francisco M. da Cunha, Pair du Royaume; pour Secrétaire perpétuel, M. Luciano Cordeiro, Député; et pour Secrétares: M. M. José Bento Ferreira de Almeida, Député, et Joao Diego Patrone, junior, une entrée du Palais de l'Exposition, présente un cachet tout particulier et d'un joli effet; les plans de cette belle façade, aux fraîches couleurs portugaises bleu et blanc, sont l'œuvre de M. l'architecte Hesse, l'un des trois promoteurs de l'Exposition d'Anvers. Deux élégants minarets, couronnés de coupes dorées, surmontées des drapeaux de la Société de Géographie de Lisbonne et du drapeau national, ainsi que de monogrammes arabes, complètent cette construction originale.

Elle désigne en qualité de Commissaire Général, M. le conseiller Francisco de Oliveira Chamiço, Gouverneur de la Banque Coloniale Portugaise, et M. Jos. Van Geetruyen, agent de la même banque à Anvers, en qualité de Commissaire adjoint; M. Antonio de Castello fut nommé Secrétaire et M. Jeronimo da Silva, Surintendant des produits. Ces nominations furent confirmées par Décret Royal.

Le Portugal, qui n'a jamais occupé en Europe une grande étendue de territoire, est cependant parvenu à établir sa domination sur des parties considérables de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie.

L'entrée des Colonies Portugaises, qui forme en même temps droite contient des statuettes, des vêtements, des ornements et des bijoux, du cacao en poudre et en fèves, du café, etc.; celle de gauche est réservée aux instruments de musique, aux animaux empaillés, aux éventails et aux objets en bois sculpté.

Tous ces objets, provenant des différentes colonies, sont des produits de leur civilisation; c'est à ce point



S. M. Louis I^{er}, Roi de Portugal

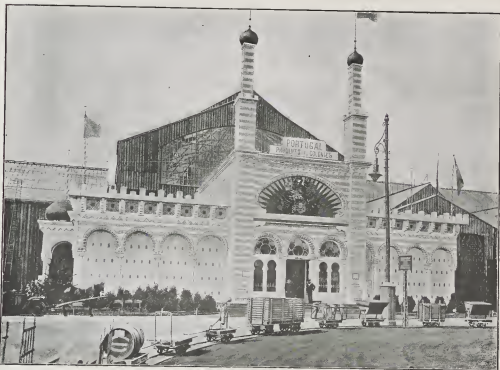


M. Jos. Van Geetruyen
Commissaire adjoint de la Section Portugaise

point donné, il n'en est pas de même des Colonies Portugaises, il s'en faut. L'Exposition d'Anvers était à peine officiellement décrétée, que la Société de Géographie de Lisbonne, d'accord avec la Banque Coloniale Portugaise (Banco Nacional Ultramarino), prit l'initiative d'une Exposition Coloniale. Rendons justice à M. Manoel Pinheiro Chagas, Ministre de la Marine et des Colonies, qui leur a prêté tout le concours de son dévouement et des ressources de son département, ainsi que l'appui de l'autorité des colonies.

La Société de Géographie de Lisbonne a pour Président M. Antonio Augusto de Aguiar, Pair du Royaume et

de vue qu'il faut les juger. On y trouve la collection complète des publications faites par la Société de Géographie sur les différentes colonies; de grandes collections de photographies; des instruments de musique étranges, — le *Clubo*, instrument à une corde, le *Hungo*, espèce de guitare, des Gongues du Congo, des *Batungues*, tambours de la province d'Angola etc., etc., — des chaises, bancs et lits en bambou, et des palanquins de Macao; des pipes, des briques, des poteries; des nattes de jonc, de paille, de bananier, etc. des diverses colonies; des tissus de coton et de soie, des fils, des lins, des tissus de laine, des dentelles, des vêtements, des chaussures, des bijoux; puis de riches collections d'armes, des couteaux de guerre, des arcs et des flèches, dont plusieurs ont appartenu à des chefs célèbres, des sagaies, des massues, des haches, des lances; quelques



Façade du Pavillon des Colonies Portugaises

échantillons de minerais de fer de St-Thiago et de cuivre d'Angola, de pierres calcaires, de terre à potier, etc.

Mentionnons encore les spécimens d'*almeida*; la cire blanche et jaune du Mozambique et d'Angola; les écailles de tortue ouvrées; les défenses d'éléphant; les dents d'hippopotame. Signalons ensuite des peaux de chèvre, de taupe, de loutre, de serpent, de singe, etc.; des cordes en filaments de cocotier, en crin de vache, en paille, etc.; des selles en corde de bananier; des échantillons de blé, de maïs, de haricots, de farine, du tapioca et de l'amidon de manioc, de l'huile de palmier et de cocotier, des marrons, du sucre, du cacao, du café, de la cannelle, de l'alcool, du vin et de l'eau-de-vie. Nous trouvons encore des pirogues faites de troncs d'arbres, des filets, etc.; des spécimens de corail rouge et violet, des éponges végétales et un grand nombre de plantes médicinales.

S. M. Léopold II a voulu examiner cette exposition en détail et a exprimé aux commissaires portugais, MM. de Oliveira Chamiço et Van Geertruyen, qu'il s'est fait présenter, tout l'intérêt qu'il avait pris à cette visite.

LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY

Un petit salon, coquettement arrangé, situé à proximité de la Section Espagnole, renferme les produits exposés par la République du Paraguay. Le Gouvernement lui-même y figure comme principal exposant et ses envois sont des plus intéressants.

Le Président actuel de la République est S. E. le général Don Bernardino Caballero.

Pendant la guerre héroïque de cinq ans, que soutint sa patrie contre les forces coalisées du Brésil ainsi que des Républiques Argentine et de l'Uruguay, il fit des prodiges de valeur et conquit rapidement tous ses grades sur les champs de bataille.

A la conclusion de la paix, il ne resta plus du Paraguay qu'un pays ruiné, soumis à l'occupation étrangère, une population décimée et une organisation politique complètement annihilée.

Don Bernardino Caballero fut un des rares citoyens qui ne désespérèrent pas de l'avenir de la patrie. Appuyé par un petit groupe d'intelligences d'élite, il contribua à relever peu à peu l'édifice social, et le peuple reconnaissant le porta à la magistrature suprême le 25 novembre 1882. Il fit choix d'un ministre composé

Universele d'Anvers; par

décret du 15 novembre

1884, M. Henri Oostendorp,

Consul Général du Para-

guay à Anvers, fut nommé

son Commissaire. Celui-ci

s'est spécialement occupé

de faire connaître ce pays

en Europe, et c'est sous

ses auspices que parut, à

l'occasion de l'Exposition,

une notice des plus inté-

ressantes sur les ressources

nombreuses et peu exploi-

tées, que cette contrée ren-

ferme; le Jury international

décerna une médaille de

bronze à ce travail.

A l'occasion de la pro-

clamation des récompenses,

le Roi a nommé M. Oosten-

dorp, Chevalier de l'Ordre

de Léopold.

Grâce au choix des produits envoyés et aux soins apportés à leur

arrangement, la Section du

Paraguay a eu un légitime succès; elle joignait à beaucoup de couleur locale un cachet des plus pittoresques.

Nous croyons bien faire, tout en parlant des articles qui y ont figuré, de donner quelques ren-

seignements sur les ressources et la situation commerciale de la République du Paraguay.

Ce pays est situé au centre de l'Amérique du Sud et a comme voisins immédiats la Bolivie, le

Brésil et la République Argentine.

Les rivières Parana et Paraguay, qui forment une voie fluviale navigable d'une beauté excep-

tionnelle, le mettent en communication directe avec le Rio de la Plata et ainsi avec l'Océan Atlantique.

Il suffit de trois jours pour descendre le courant en bateau à vapeur depuis l'Assomption (capitale

du Paraguay), jusqu'à Buenos-Ayres (capitale de la République Argentine).

Il n'existe, en ce moment, qu'une voie ferrée entre l'Assomption et Paraguarí, mais il est question de la

prolonger jusqu'à Villa-Rica et l'on peut s'attendre à voir ce pays relié, dans un avenir peu éloigné, aux réseaux

des chemins de fer brésiliens et argentins.

Les relations d'affaires sont surtout actives avec les ports de Buenos-Ayres et Montevideo et sont entre-



S. E. le Général Don Bernardino Caballero,
Président de la République du Paraguay

tenues au moyen de plusieurs lignes de steamers ; les négociants du Paraguay n'attendent toutefois que le moment favorable, pour entrer en rapports directs avec l'Europe. Quelques essais ont déjà été tentés, et ils seront plus faciles à l'avenir, grâce à la création relativement récente de la Banque Nationale du Paraguay ; signalons en passant que les bénéfices nets de cet établissement, pour le premier exercice, arrêté à la fin de 1884, ont dépassé 29 %, sur le capital versé et que les résultats de 1885 promettent d'être encore plus brillants. Ceci fait voir, quel champ fécond le Paraguay peut offrir aux capitaux européens, confiés à des mains habiles et expérimentées.

Cette contrée offre le spectacle extraordinaire et presque unique au monde, d'un pays civilisé mais encore inexploité. La cause s'en trouve dans l'isolement où il a été tenu par l'Espagne et ensuite, après la déclaration d'indépendance, par le despotisme soupçonneux et jaloux des présidents Francia, Carlos Antonio Lopez et des Républiques Argentine et de l'Uruguay, lui ont tracé. Le climat est, dans son ensemble, chaud et sec ; Ton se plaît à reconnaître, qu'au point de vue de la salubrité, fort peu de contrées peuvent être comparées au Paraguay.

La capitale, Assomption, est le siège du Gouvernement en même temps que le centre des affaires ; elle comptait plus de 50,000 habitants avant la guerre de 1865-1870, contre 18,000 aujourd'hui ; mais ce chiffre tend journellement à augmenter, un courant d'immigration assez régulier existant déjà, principalement de la République Argentine. Cette ville est construite dans un site des plus pittoresques, sur une colline le long du Rio Paraguay, à environ 25 mètres au-dessus du niveau de la rivière ; elle a un bon port et des lignes de tramways ; on y voit des édifices remarquables, de belles maisons, des magasins à l'européenne, des clubs, des restaurants, des hôtels, etc.

Les autres villes les plus importantes, sont : Villa-Rica 13,000 habitants, Concepcion 11,000 habitants, San-Pedro 10,000 habitants, San-Salvador, Luque, Yaguaron, Itapua, Sanspeu de mains, a récemment été obligé de prendre des mesures à cet égard. Les richesses minérales, guère exploitées encore, promettent d'être considérables.

On rencontre des forêts immenses renfermant les bois les plus beaux de tous les États de La Plata ; aussi la collection d'échantillons, qui a figuré à l'Exposition Universelle d'Anvers, a-t-elle obtenu une médaille d'or.

Les articles les plus importants d'exportation sont toutefois le Yerba-maté (thé de Paraguay) et le tabac ;



S. E. Don José S. Decoud,
Ministre des Affaires Étrangères de la
République du Paraguay



M. Henri Oustendorp,
Consul Général de la République du
Paraguay, Commissaire

les Républiques Argentine et de l'Uruguay, s'allèrent pour faire la guerre au Paraguay ; la lutte dura 5 ans et ne finit qu'en 1870, après des actes de valeur héroïques, lorsque la population se trouva réduite de 1,200,000 à 300,000

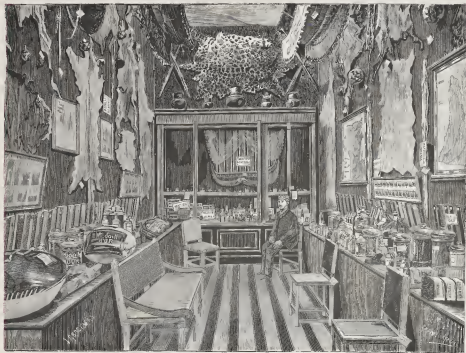
habitants presque tous des vieillards, des femmes et des enfants.

Il a fallu plusieurs années pour que le pays se relevât de ses ruines, mais grâce à la liberté que la Constitution garantit à tous les citoyens, et aux esprits éclairés qui sont depuis 6 ans à la tête du Gouvernement, des progrès immenses ont été accomplis, l'organisation politique et administrative a été complétée et le Paraguay est prêt à suivre la voie brillante que ses voisins,

Le sol du Paraguay est boisé, bien arrosé, très fertile ; les terres sont d'un bon marché fabuleux (environ les deux tiers du territoire étant propriété nationale), et obtenables, pour la plupart, à des prix variant entre 500 fr et 7,500 fr. par lieue carrée de 1743 hectares, suivant la situation, les lois relatives à leur vente, promulguées au mois de juillet dernier, ont provoqué des offres d'achat si nombreuses de la part des capitalistes, tant indigènes qu'étrangers, que le Gouvernement, en vue d'éviter l'accaparement des terres publiques entre

tous les deux sont de qualité remarquable et le jury leur a également attribué des médailles d'or. La canne à sucre croît très bien ; son produit sert principalement à la fabrication de la caña, ou rhum blanc.

Les oranges viennent admirablement dans ce pays et environ 50 millions d'oranges sont exportées chaque année. Le bétail, auquel le climat convient parfaitement, fournit la viande à la consommation indigène et des cours pour l'exportation.



Section de la République du Paraguay.

Les chiffres officiels du commerce de l'année 1883, sont :

Importations sujettes à des droits d'entrée	Fr. 4,765,400
Importations libres de droits	» 436,300
	Fr. 5,201,700
Exportations	» 8,812,100
	Fr. 14,013,800

Les importations en 1883 par la Douane de l'Assomption (qui représente plus des 7/10 du mouvement total), comprenaient surtout des :

Tissus pour une valeur de	Fr. 1,799,595	Mercuries pour une valeur de	Fr. 530,725	Vêtements confectionnés pour	Fr. 119,440
Cosmétiques id.	» 909,865	Ustensiles, outils, etc.	» 222,530	Chaussures	» 98,565
Boussons id.	» 543,110	Articles pour chapellerie	» 133,650	Droguerie, couleurs, médicaments, etc.	

48 % des marchandises importées sont d'origine anglaise ; viennent ensuite, par ordre d'importance, les produits français, italiens, allemands, espagnols, argentins et uruguayens. La Belgique y figure pour une part extrêmement faible.

85 % des tissus, cotonnades et vêtements, sont également de manufacture britannique.

Les principaux produits exportés du Paraguay en 1883, sont :

Verbe maïd pour une valeur de Fr. 3,802,500	Cuir bruts et peaux pour une valeur de Fr. 523,700	Oranges pour une valeur de . . . Fr. 22,800
Tabacs en feuilles id. = 2,963,320	Bois id. = 840,925	Cuir tannés id. = 111,157

La dette extérieure du Paraguay n'existait pas avant la désastreuse guerre de 1865-1870. Le Gouvernement contracta en 1871-1872, deux emprunts sur la place de Londres, pour ensemble environ 35 millions de francs ; mais seulement une minime portion de cette somme atteignit l'Assomption. Le pays, appauvri par la lutte qu'il venait de soutenir, fut impuissant à en faire régulièrement le service, qui est resté en souffrance.

Le Gouvernement de S. E. le Président Don Bernardino Caballero, dans le but de mettre un terme à cet état de choses, a envoyé comme Commissaire spécial en Europe, S. E. le Ministre des Affaires Étrangères, Don José S. Decoud qui vient, après de longues négociations, de conclure un arrangement avec les détenteurs des fonds paraguayens en Europe.

La participation du Paraguay à l'Exposition Universelle d'Anvers, est une preuve du désir sincère qu'a son Gouvernement, de voir des relations directes s'établir avec nos parages, et d'appeler l'attention de l'Europe sur les ressources nombreuses qu'offre ce pays aux hommes d'initiative.

Les objets envoyés ont permis de se rendre compte de ses richesses naturelles remarquables, ainsi que de position. Ce résultat est des plus flatteurs, eu égard au nombre restreint d'exposants, et dispense de plus longs commentaires.

Mentionnons toutefois encore, que le Commissariat de la Section du Paraguay a été particulièrement heureux dans le choix qu'il a été appelé à faire de deux membres du Jury International des récompenses.

La haute compétence de M. G. Ch. Van de Velde, pharmacien en chef des Hôpitaux, ancien Conseiller provincial d'Anvers, a en effet été fort appréciée, et ses collègues l'ont nommé Secrétaire de la 1^{re} Section de la classe 68, où il a rendu des services signalés. Les connaissances spéciales de M. Florent Lenoir, courtier en tabacs, ont été d'une grande utilité et elles ont notablement contribué à faire estimer à leur juste valeur les nombreux échantillons de ce produit.



Les femmes Guarani

l'industrie de ses habitants. On a vu les produits des zones tempérées et tropicales, ceux des forêts, de l'agriculture et des mines, des cuirs, des fourrures, des tissus (parmi lesquels des dentelles d'une finesse merveilleuse), des poteries naïves, de la joaillerie, des cigares et des cigarettes d'une apparence irréprochable, des huiles et des savons, des eaux de toilette, des médicaments, des liqueurs admirablement fabriquées, etc. Le Jury des récompenses en a apprécié la haute valeur et leur a décerné 4 médailles d'or, 7 d'argent, 11 de bronze et 15 mentions honorables, ainsi qu'un diplôme d'honneur au Gouvernement, pour l'ensemble de l'Ex-

position, et dispense de plus





CANADA



QUARANTE ans environ après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, un navigateur français, Jacques Cartier, découvrit le Canada.

Cette colonie, cédée à l'Angleterre en 1763, est actuellement formée par la Confédération de huit provinces, dont l'union remonte à l'année 1867.

Antérieurement à cette date les différentes provinces, unies par des liens de race et de langage, et placées sous la souveraineté d'un même prince, offraient cette particularité qu'elles avaient chacune une existence politique spéciale et s'isolaient les unes des autres par des tarifs protecteurs frappant tous les produits de leur industrie.

L'influence qu'un tel système exerçait sur le développement de ces colonies, dont la population naturellement perspicace et prévoyante, est douée d'un tempérament actif et vigoureux, devint à la fin intolérable, et, de commun accord, il fut décidé d'ancêtre les barrières qui arrêtaient toute expansion, d'abolir à tout prix le séparatisme, et de

noyer tous les intérêts locaux dans l'intérêt commun d'un Etat Uni qui procurerait à chacun de ses membres des avantages considérables.

Le Canada mesure 4,000 milles entre les deux océans et couvre, au Sud du parallèle de Saint-Petersbourg, une étendue d'environ 2,000,000 de milles carrés de terrains cultivables dont la moitié est propre à la culture de tous les grains récoltés dans l'Europe centrale et septentrionale.

Dans une contrée de cette étendue doit forcément exister une grande diversité de climats. En général pourtant, les étés y sont plus chauds et les hivers plus froids que ceux d'Angleterre et de Belgique; mais ces températures extrêmes n'ont aucune influence nuisible sur la santé des habitants. L'hiver a ses journées de froid intense et l'été ses périodes de chaleur tropicale, mais, durant la majeure partie de l'hiver, le Canada jouit d'un ciel clair et limpide et d'un temps agréable.

La chaleur de l'été fait mûrir les avoines, l'orge, le froment et le maïs; les pommes, les poires, les pêches, les raisins, les melons, les nectarines et les abricots; les pommes de terre, les raves, les tomates, etc., etc.

Dans les parties orientales et méridionales du Canada, l'hiver commence vers la mi-novembre pour finir vers la fin de mars, tandis que vers l'ouest, dans la Colombie Britannique, son intensité et sa durée sont sensiblement moindres.

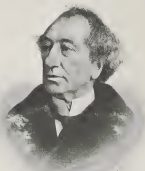
Le travail de la charrue commence en avril, et, quand le temps est favorable, il peut être continué jusqu'en décembre. La moisson commence avant la fin de juillet, et, sous le chaud soleil canadien, le foin, les grains et les blés sur pied se suivent sans interruption; la terre est labourée à nouveau et les semailles d'automne du froment sont commencées et continuées jusqu'à ce qu'un nouveau changement brusque amène l'hiver.

Le climat canadien est remarquable par le frappant contraste des saisons, l'hiver et l'été amenant avec eux des alternatives de labeur et de repos, dont la monotonie est rompue par des occupations industrielles et utiles et par des plaisirs divers.

La population du Canada est composée de 891,248 Anglais et Gallois, 957,408 Irlandais, 699,863 Écossais, 1,298,929 Français, 254,319 Allemands, et d'un certain nombre de Hollandais, de Scandinaves, d'Italiens, etc.

La vie sociale dans tout le l'enseignement supérieur est donné à un prix très minime et mis ainsi à la portée des plus humbles.

Les universités les plus célèbres sont l'Université catholique de Laval à Québec, fondée sous les auspices du séminaire de cette ville, et les universités M^o Gill à Montréal et de Toronto qui sont laïques. Les meilleures écoles d'Agriculture et les principaux centres industriels se trouvent également dans la



*Le Très Honorable Sir John Macdonald,
Premier Ministre du Canada*

division de l'Atlantique. Il est utile de mentionner ici que, dans toutes les provinces, il est possible, moyennant certaines conditions, d'obtenir la concession d'une terre de 100 à 200 acres. A ceux qui possèdent un capital de £ 300 à £ 1000 s'offrent souvent des occasions exceptionnelles pour l'achat, à des

prix très favorables, de fermes en partie mises en culture. Généralement un marché pour l'écolement de tous les produits de la ferme se trouve à proximité, et de grandes facilités



*L'Honorable Sir Charles Tupper,
Commissaire général du Canada*

sont offertes au producteur pour le transport de ses marchandises aux marchés extérieurs.

La grande Division Centrale ou des Prairies, composée de la province du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, est une vaste contrée exclusivement agricole et semble destinée à devenir le grenier de l'Europe. De Winnipeg, capitale du Manitoba, une ville de 35,000 âmes qui compte à peine dix années d'existence, la vue s'étend sur une immense plaine qui développe ses vertes collines endoyantes sur une étendue d'un millier de milles, jusqu'à ce qu'elles viennent expirer au pied des Montagnes Rocheuses.



*M. Fréd. J. S. Dore,
Commissaire adjoint du Canada*

Cette vaste prairie, qui a une largeur moyenne de 300 milles à partir de la frontière internationale, et pourrait faire vivre plus de 50,000,000 d'habitants, n'est occupée aujourd'hui que par 300,000 colons. Le sol, d'une structure à peu près uniforme sur toute l'étendue de la contrée, est formé d'une couche de terre noire et argileuse, d'une épaisseur variable de 4 à 6 pieds, et repose sur un sous-sol d'argile très résistant. Il est essentiellement propre à la culture de toute espèce de céréales et, quand il n'est pas cultivé, forme ces admirables prairies qui peuvent servir de pâturages à d'innombrables troupeaux.

Dans ces dernières années le courant de l'émigration s'est dirigé en général vers le Manitoba et vers les Territoires du Nord-Ouest. La colonisation a d'ailleurs trouvé un appui considérable dans la



MONTREAL

Vue prise de la Cathédrale de Notre-Dame

(Extrait de « Photographies Canada »
avec l'assentiment du Editeur.)

construction du « Canadian Pacific Railway » qui traverse toute la contrée et donne maintenant une grande valeur aux terres qui naguère encore en étaient dépourvues, par les facilités qu'il offre pour le transport des récoltes aux marchés.

Des concessions peuvent être obtenues dans presque toutes les parties du district, et, vu la nature du sol qui ne demande que peu d'efforts pour être mis en état de produire, le coût de ces concessions est fort minime, une somme de 100 £ suffisant généralement pour couvrir tous les frais de premier établissement.

Malgré le peu de densité de sa population, le Canada a produit cette année 6,000,000 de boisseaux de froment pour l'exportation, et ce chiffre d'affaires va s'accroître rapidement par suite de l'extension que ne tardera pas à prendre le commerce des bestiaux, du beurre et du fromage qui forme une des branches importantes du trafic que fait le Canada oriental avec l'Europe.

Le voyage de Belgique au Manitoba, via Québec et le Canadian Pacific Railway, se fait en douze jours. En franchissant la chaîne des Montagnes Rocheuses on entre dans la Division du Pacifique ou Colombic Britannique.

Le sol dans cette section est d'une qualité excellente et favorable à l'agriculture, tandis que dans les parties plus élevées se trouvent d'admirables pâturages sans pareils pour l'élevé des bestiaux.

Des fruits de toute espèce, pêches, abricots et raisins y mûrissent en plein air, et, le chemin de fer aidant, il est certain que, dans un avenir très rapproché, la culture des fruits constituera une industrie lucrative dans la région Est des prairies.

Les rivières et les baies sont peuplées de magnifiques saumons dont la pêche et la préparation pour l'exportation forment actuellement la principale industrie de la province.

L'île de Vancouver possède d'importants gisements de houille et de minerais de fer; la plus grande partie du charbon consommé sur la côte du Pacifique vient des charbonnages de *Nanaimo*.

Les produits des énormes forêts qui couvrent une grande partie de la province donnent lieu à un commerce d'exportation considérable avec la Chine, le Japon et l'Australie.

L'une des causes qui ont le plus puissamment contribué au merveilleux développement de la Colonie du



OTTAWA. Parlement.
Vue prise du Major's Hill

(Vue du « Parlement Canadien »
vue Toronto des Éléphants.)

Canada, pendant le dernier quart de siècle, est son magnifique système de navigation intérieure. Ce système, créé par la nature, a été perfectionné par les Canadiens et largement développé par eux à grands frais. Il existe sous ce rapport une grande ressemblance entre la Belgique et le Canada, avec cette différence que,

dans cette dernière contrée, l'exécution de ces travaux a dû se faire sur une échelle plus gigantesque. Les canaux canadiens comprennent : le système du St-Laurent, se développant jusqu'au lac Supérieur sur une étendue de 234 milles, et comprenant dix canaux et 72 milles de navigation artificielle; le système du St-Laurent et New-York, 411 milles; la rivière Trent, 235 milles; le canal St-Pierre, au Cap Breton, traversant un isthme d'un demi-mille de largeur et possédant une écluse de 200 pieds sur 48 et 18 de profondeur.

Le système de communications par eau a été complété par un système de chemins de fer dont le développement, qui n'était en 1874 que de 6,000 milles, atteint aujourd'hui le chiffre de 10,000 milles de voies ouvertes au trafic et de 1500 milles de voies en construction. Dans ce système est compris le grand-Canadian Pacific Railway » récemment inauguré.

L'influence de l'établissement de ce chemin de fer sur le développement rapide du Canada sera énorme, et, d'un autre côté, la démonstration pratique de son utilité dans l'état actuel du trafic est un sûr garant du succès qui attend, l'exploitation de ce réseau.

Pour nous, son intérêt réside principalement dans l'influence qu'il ne peut manquer d'exercer sur les communications et le trafic entre l'Europe et l'Asie

orientale dont les marchés, encore si peu fréquentés, appartiendront aux nations qui se convaincront les premières de leur importance comme remède à la crise commerciale actuelle.

Vu l'espace restreint dont nous disposons, il nous serait difficile d'exposer d'une façon complète la



TORONTO. *Établissements d'instruction*

(Bureau de « Télégraphe Canada »
avec l'assistance de l'Éditeur.)

situation que s'est conquis le Canada; nous croyons cependant en avoir dit assez pour indiquer d'une manière générale l'importance de cette situation, et pour préparer le lecteur à l'aspect imposant que présente à Anvers l'exposition de cette contrée, la plus grande parmi toutes celles qu'occupent, par delà les mers, les peuples amis issus de notre race.

Que ce fût voulu ou non, il y avait quelque chose de significatif dans le choix de la place assignée au Canada dans le Palais de l'Exposition, entre les trois grandes puissances Européennes qui se trouvent à la tête du progrès, et auxquelles sa destinée a été et sera toujours intimement liée. Mais la variété de ses ressources agricoles et minières, les produits de ses pêcheries et de ses forêts, ainsi que les preuves de



HALIFAX
Vue prise de la Citadelle

(Entrée de « *Panorama Canada* »
avec l'assistance des *Editeurs*).

ses progrès dans l'ordre le plus élevé rallièrent au Canada les suffrages de toutes les nations exposantes, et la section canadienne fut, sans contredit, un des « clous » de l'Exposition.

Les succès personnels sont venus confirmer le succès général : il est facile de s'en convaincre en comparant le nombre des récompenses remportées par les Canadiens au nombre de leurs exposants ; la liste de ces récompenses comprend 3 diplômes d'honneur, 13 médailles d'or, 30 médailles d'argent, 33 médailles de bronze et 31 mentions honorables, et prouve la conscience mise par les Canadiens dans leurs efforts pour affirmer et proclamer la supériorité de leur patrie.

On peut se faire une idée de l'importance que les Canadiens attachaient à leur première apparition « indépendante » sur le continent Européen, par le choix qu'ils ont fait d'un homme d'État éminent, Sir Charles Tupper G. C. M. G., C. B., Haut-Commissaire à Londres, pour représenter, en qualité de commissaire, les intérêts de la Colonie à Anvers. La tâche était difficile, mais Sir Charles Tupper était à la

hauteur de la situation, et le résultat a dépassé toutes les espérances; cette constatation est la plus belle récompense de l'organisateur de la section.

L'Exposition du Canada comprenait des séries innombrables de produits de toute espèce. Ici c'était une profusion de spécimens de quartz aurifère d'une grande richesse, provenant des mines de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; il s'étaient des minerais d'argent, de cuivre, de fer; des fertilisateurs minéraux, des asbestes, des marbres et des pierres; plus loin encore nous trouvons les céréales en épis et en grains, des viandes, des légumes, des fruits, du poisson, des tissus, des voitures, des traîneaux, des meubles et autres objets en bois, des pirogues et des barques, des instruments de musique, du matériel scolaire et une foule d'autres articles.

L'exposition la plus importante était naturellement celle des céréales. Elle comprenait plusieurs variétés de froment, d'orge, d'avoine, de maïs et de seigle, en grains et en épis. Cette dernière catégorie formait une exposition exceptionnellement intéressante, et constituait une preuve absolue des grandes qualités du sol canadien pour la production des grains.

La section minéralogique de l'exposition Canadienne était tout aussi intéressante et peut-être plus attrayante. Nous avons déjà mentionné les riches spécimens de quartz aurifère extraits des mines de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et l'on peut se faire une idée de l'abondance de riche minéral dans ces provinces en contemplant les deux gigantesques obélisques dorés qui ornaient la galerie et donnaient le volume de l'ur extrait pendant les derniers 20-25 ans, représentant une valeur totale de 350 à 400,000,000 de francs.

Les pêcheries étaient en général représentées par des produits conservés en boîtes, tels que le saumon de la Colombie britannique, les sardines, les homards, le hareng, les anchois, les huiles de poisson et le guano de poisson de la côte de l'Atlantique.

Les autres produits conservés étaient: les légumes et principalement les tomates; les fruits, tels que abricots, pêches, etc.; les viandes, bœuf, mouton, etc.

Ces dernières conserves furent trouvées tellement bonnes, et leurs prix si avantageux que le gouvernement Italien conclut de suite un marché avec les maisons qui les avaient exposées pour l'approvisionnement de la marine militaire.

Dans une contrée relativement peu boisée comme la Belgique, et dont les besoins grandissent chaque année, l'exposition des bois du Canada présentait un grand intérêt; et, eu égard à l'extension que prennent



WINNIPEG

La « Main street »

(Extrait de « Pétrologie Canada » avec l'autorisation des Editeurs.)

les relations entre les deux pays, les produits des forêts canadiennes ne peuvent manquer de fournir matière à de nombreuses transactions.

Les fourrures forment aussi un des produits les plus remarquables du Canada, et la galerie occupée par cette Colonne nous offrait une magnifique collection de peaux d'ours bruns, noirs et blancs, de renard rouge et argenté, de castor, de phoque, de lynx, de rat musqué, de martre et de loutre.

Les produits manufacturés étaient également bien représentés quoique sur une échelle moindre que dans les pays industriels; il n'en ont pas moins jeté un certain lustre sur l'industrie et l'esprit d'entreprise du peuple Canadien. Ils comprenaient les tissus de coton et de laine; les objets en cuir et les poteries, ces dernières très dignes de remarque comme ustensiles de ménage. Les boiseries étaient des modèles dans leur genre, et, sous ce rapport, le Canada nous offre une série d'exemples bons à suivre; les meubles excitaient l'admiration par le goût artistique et le fini de l'exécution.

Les voitures et les trains étaient légers, d'une grande élégance et d'une délicatesse d'exécution remarquable. La construction des poêles qui paraissent d'ailleurs convenir admirablement à nos maisons et à notre climat, est fort ingénieuse.

Pour les instruments de musique, le Canada soutint vaillamment et avec succès la comparaison avec les autres nations représentées à l'Exposition; ses orgues ont remporté un diplôme d'honneur et mérité un éloge spécial des membres du jury qui déclarèrent que ces instruments étaient les meilleurs qu'ils eussent encore rencontrés.

La « Canadian Pacific Railway Company » avait une exposition spéciale dans la Galerie centrale, ainsi qu'un modèle de Ferme des Prairies dans le Parc de l'Exposition. Cette exposition avait pour objet de faire connaître les ressources spéciales que possède la section des Prairies et les facilités qu'elle offre à l'établissement de Colonies agricoles depuis la construction du chemin de fer; elle renfermait une collection intéressante d'échantillons du sol qui s'étend entre Winnipeg et les Montagnes Rocheuses; des sections faites dans les arbres, des spécimens de charbon, de céréales en grains et en épis, des racines, des légumes et des fruits de la contrée.

Avant la clôture de l'Exposition, Sa Majesté le Roi des Belges fit à la section canadienne une longue visite officielle. Il examina soigneusement tous les produits de la Colonie et se déclara hautement satisfait « de cette exposition très intéressante et très pratique; » Sa Majesté ajouta « que le Canada méritait de grands éloges pour être venu prendre part à l'Exposition d'Anvers malgré la grande distance qui sépare les deux pays, et qu'Elle espérait bien voir aboutir cette participation à l'établissement de relations commerciales plus suivies entre les deux pays, un événement qui serait pour tous deux une source de grands bénéfices. »

Nous applaudissons de tout cœur à ces paroles du Souverain, et nous sommes heureux de pouvoir nous en faire écho. Nous espérons que le jour n'est pas loin; où nous verrons se réaliser l'union commerciale dont ces nobles paroles sont le pronostic.



ÉTATS-UNIS

Les quelques produits envoyés par les États-Unis de l'Amérique du Nord, sont loin de donner une idée plus ou moins approximative des immenses ressources que possède ce pays. C'est assez l'habitude des États-Unis de s'abstenir presque entièrement à chacune des grandes Expositions européennes; à Paris entre autres, en 1878, ils n'avaient guère exposé que des pianos, des conserves alimentaires et des machines à coudre.

A Anvers, l'abstention a été tout aussi complète; à part quelques vins, quelques conserves, des produits chimiques, des lampes, des échantillons d'agglomérés et des bijoux américains, nous n'avons remarqué, en fait d'exposition saillante, que celle des machines à coudre, qui sont répandues dans le monde entier, et qui sont célèbres par leur bonne fabrication et leur bon marché. En 1884, l'Amérique en a exporté pour 3,553,000 dollars; les principaux exposants de ces machines sont: *Davis Sewing Machine Co.*, *White Sewing Machine Co.* et *New*

Rendons justice au Commissaire général de cette section, M. Nicolas Fish, Ministre des États-Unis à Bruxelles; M. Fish, malgré la non-intervention de son gouvernement et le peu d'empressement de ses nationaux, s'est attaché à tirer le meilleur parti possible des rares produits qui ont été mis à sa disposition. On sait que les États-Unis produisent des articles beaucoup plus importants que ceux mentionnés ci-dessus. On eût été désireux de constater les progrès réalisés par ce pays dans le domaine industriel.

Les richesses de toute nature que possèdent les États-Unis, jointes aux qualités pratiques qui distinguent les Américains à un si haut degré, ne permettent pas d'assigner une limite au développement dont ce peuple est susceptible. Nous ne pouvons guère faire ici qu'une rapide énumération des principaux produits de son sol et de son industrie. L'exploitation des mines d'or et d'argent a lieu dans les districts de l'extrême Ouest. Les bre de bras. L'exploitation des forêts de l'Oregon et de la Californie est une précieuse source de richesse. La préparation de la viande de porc, salée ou fumée, se fait surtout à Chicago et à St-Louis. A Chicago on y emploie



M. Henri Cleveland
Président des États-Unis d'Amérique

Home Sewing Co.; puis, les vélocipèdes, représentés par des spécimens de toute beauté; enfin, les magnifiques produits, en métal blanc argenté, de la *Meriden Britannia Company*; cette compagnie a établi, dans une des principales rues d'Anvers, un coquet magasin, où s'étaient des articles d'un goût et d'un travail parfaits, qui imitent à s'y méprendre l'argent massif.

La Meriden Britannia Co compte déjà un tiers de siècle d'existence et de nombreux succès; à Philadelphie en 1876, notamment, elle a obtenu les plus hautes récompenses, et tout récemment, à la Nouvelle-Orléans en 1885, les premiers prix lui ont été décernés.

Le peu d'empressement de ses nationaux, États-Unis sont, après l'Angleterre, le pays qui produit le plus de fer, et le jour n'est peut-être pas éloigné, où l'Union dépassera sa rivale. L'industrie métallurgique prend de colossales proportions et devient la principale des industries américaines; elle porte sur la fabrication de la fonte, des aciers Bessemer (dont on fabrique des rails), des clous, des machines, des armes, etc.

La sidérurgie s'est développée à proximité des gîtes houillers, qui donnent un charbon anthraciteux excellent pour le traitement du fer. La Pensylvanie, l'Illinois et l'État de New-York sont, par rang d'importance, les États où la métallurgie est le plus florissant. La culture des plantes industrielles, — coton, céréales, tabac, riz, cannes à sucre, — occupe un grand nombre de bras. La culture des plantes industrielles, — coton, céréales, tabac, riz, cannes à sucre, — occupe un grand nombre de bras. La culture des plantes industrielles, — coton, céréales, tabac, riz, cannes à sucre, — occupe un grand nombre de bras.



M. Nicolas Fish,
Ministre des États-Unis à Bruxelles,
Commissaire général

plus de quinze cents opérateurs et ouvriers, qui tiennent, péilent, ouvrent, découpent de douze à quinze mille bêtes par jour.

Le sol des États-Unis renferme des dépôts de charbon nombreux et productifs, spécialement dans la Pensylvanie, qui est en fait la région houillère la plus considérable et la plus intéressante du monde, et dans le Missouri, qui pourrait fournir dix millions de tonnes par an, pendant une période de 13,000 ans. Nous ne citons que pour mémoire les riches sources de pétrole des États-Unis, qui ont donné naissance du jour au lendemain, à des fortunes fabuleuses.

Le commerce de ce pays suit la marche de l'industrie; son développement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est vraiment prodigieux. Le commerce extérieur se fait principalement avec l'Angleterre; la Belgique y tient le quatrième rang.

Les principaux articles importés en Belgique sont, les grains, les viandes, les bestiaux, les pétroles, les cotons et les bois. Par contre, les États-Unis achètent dans notre pays des armes, des machines, des verres à vitre, des tissus, du plomb, du zinc et des fers.

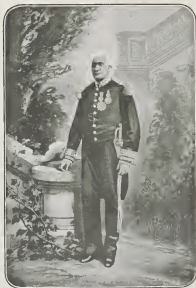
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Parmi les pays d'Outre-Mer, représentés à l'Exposition d'Anvers, la République d'Haïti occupe une place distinguée. L'île d'Haïti est la plus importante et la plus riche des îles de l'Archipel des Antilles; mais il ne put rentrer dans son pays qu'en 1879, date de son avènement à la Présidence. Depuis qu'il occupe le pouvoir, le général Salomon s'est attaché à relever, par tous les moyens possibles, le crédit de son pays: il a fondé une Banque Nationale, fait entrer Haïti dans l'union monétaire latine, dans l'union du mètre français et dans l'union postale. Il a fait ouvrir à Port-au-Prince, il y a quatre ans, une exposition générale des produits d'Haïti; il a donné des terres aux paysans, et par dessus tout, il a dompté les révoltes et pacifié le pays. On voit que les sept années de sa présidence n'auront pas été stériles.

La Belgique y expédie des marbres bruts et ouvrés, des clous, des selleries, des brosses, des briques, des ardoises, des huiles, des vinaigres, des étoffes d'ameublement, des dentelles, des talles et des armes de toutes espèces.

La participation de ce pays à notre tournoi international, est due à l'initiative de S. E. le général Salomon, Président de la République depuis 1879. Le général Salomon, né aux Cayes, a été successivement Sénateur et Secrétaire du Sénat en 1846, Ministre des Finances et de l'Instruction publique de 1848 à 1859. Il fut exilé de 1860 à 1867; il occupa ensuite le poste d'Ambassadeur d'Haïti à Paris de 1867 à 1870; Victor, Ministre de l'Agriculture; elles ne pouvaient être en de meilleures mains. C'est par ses soins que les différents produits ont été réunis et expédiés.

Enfin, M. Henri Hoeylaerts, consul de la République d'Haïti à Bruxelles, a été désigné en qualité de Commissaire général.



S. E. le Général Salomon,
Président de la République d'Haïti

Les mesures d'exécution concernant l'exposition d'Haïti à Anvers, ont été confiées à S. E. M. B. S.

M. H. Hoeylaerts, propriétaire à Bruxelles, y remplit depuis plusieurs années les fonctions de Consul de la République d'Haïti.

Le Gouvernement Haïtien l'a chargé, à plusieurs reprises, de missions de confiance. Il a représenté officiellement la République aux Expositions Universelles de Paris 1878 et d'Amsterdam 1883. Le Président de la République et la Chambre des Députés lui ont à cette occasion voté des remerciements pour le zèle et le dévouement dont il avait fait preuve dans la défense des intérêts du Pays.

Il est l'auteur de deux ouvrages sur Haïti, le premier lui a valu la médaille d'or et le titre de Lauréat de la société de Statistique de Paris, et le second une médaille dans la section bibliographique de l'Exposition d'Anvers.

Il est Membre correspondant de la Société de Géographie de Genève, de la Société de statistique de Francfort, de la Société Royale de Géographie d'Anvers, de la Société Royale de Géographie de Lisbonne et d'un grand nombre de sociétés savantes.

Il a réuni, sur le Pays qu'il représente, des collections très rares et très intéressantes, de monnaies, médailles, livres, cartes, plans, minéraux, gravures, etc. ; sa collection de monnaies a obtenu à l'Exposition d'Amsterdam et à l'Exposition d'Anvers la plus haute récompense, la médaille d'or.

Parmi les pays d'outre-mer, représentés à l'Exposition, un des plus remarquables, tant au point de vue du goût de l'installation, que de la beauté et de la richesse de ses produits, est sans conteste la République d'Haïti.

Décorée de tentures et d'étendards aux couleurs nationales bleu et rouge, meublée de vitrines artistiques en bois de chêne sculpté, la section Haïtienne est un salon des plus coquets.

Tout d'abord nous y trouvons de nombreux échantillons de café, la principale richesse

Le Gouvernement expose des très beaux minerais de fer, du charbon, des rotangs, de la ramie et des fibres de pite remarquables.

M. Paul Elie expose des cafés très bien préparés, ainsi qu'une collection de fibres très intéressantes. La maison Barbancourt expose d'excellents rhums, et Madame Percin, des liqueurs de premier ordre.

Outre les autres produits de l'agriculture dont il a été fait mention, nous trouvons encore : le cacao, la canne à sucre, le bois de campêche, le tabac, de magnifiques cotons, ainsi que de la cire, des graines diverses, des écorces, des pistaches, etc.

La partie bibliographique comprend divers ouvrages sur Haïti par MM. le Général Légitime, le Docteur Janvier, Hoeylaerts et Emmanuel Edouard.

Un des points les plus intéressants de l'Exposition d'Haïti est une remarquable collection de monnaies et de médailles qui est la propriété de M. le Commissaire Général de la Section ; cette collection est accompagnée d'une brochure, notice explicative de chacune des pièces, mentionnant la date de la frappe, le millésime et l'occasion à laquelle elle a été mise en circulation ou le souvenir historique qui s'y rattache.

Cette collection numismatique est l'une des plus curieuses et des plus complètes que l'on connaisse.



M. Henri Hoeylaerts,
Consul de la République d'Haïti à Bruxelles,
Commissaire général de la Section Haïtienne

Toutes ces pièces dont le nombre s'élève à 150 environ, diffèrent entre elles par un caractère quelconque, soit par la frappe, le millésime ou la gravure.

Disons à ce propos que M. Hoylaerts possède des collections uniques sur Haïti, et que l'on ne peut rencontrer dans aucun musée, ni dans aucune collection particulière, et dont la réunion est le résultat de longues et patientes recherches.



Vue de la Section Haïtienne

Quarante-cinq récompenses et deux diplômes d'honneur ont été accordés à la Section Haïtienne ; ce résultat démontre à toute évidence et l'importance de l'Exposition et les pas rapides que fait ce pays dans la voie du travail et du progrès.

On ne saurait assez féliciter le Gouvernement Haïtien de la part brillante qu'il a prise à l'Exposition, et des nombreux succès qu'il y a obtenus.



L'EMPIRE OTTOMAN

Le 11 novembre 1884, c'est-à-dire, quelques mois à peine avant l'ouverture de l'Exposition Universelle d'Anvers, Son Excellence E. Carathéodory Efendi, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S. M. l'Empereur des Ottomans à Bruxelles, désigna M. Alph. Allard, Consul général de Turquie, en qualité de Commissaire général. M. Albert Van de Vin, Vico-Consul de Turquie à Anvers, fut nommé Commissaire adjoint.

M. le lieutenant d'artillerie Baron Armand de Bonhomme, voulut bien remplir les fonctions de Commissaire adjoint de M. Allard à Bruxelles, et M. D. De Luyck, chancelier du Consulat général de Turquie, celles de Secrétaire.

Il a fallu toute l'activité et tout le zèle de M. Allard et de ses trois dévoués auxiliaires, pour mener à bonne fin la tâche qu'ils avaient assumée. Les difficultés étaient nombreuses, d'autant plus que le gouvernement Ottoman ne désirait contribuer en rien aux dépenses nécessitées par cette entreprise. Le travail des mandataires de la Turquie a été entièrement désintéressé. M. Allard, par de nombreuses démarches personnelles, et par d'habiles négociations avec le Commissariat général, le Comité Exécutif de l'Exposition et la douane, est parvenu à surmonter tous les obstacles. Il a su donner à l'Exposition Ottomane une place très honorable, eu égard aux circonstances spéciales dans lesquelles il s'est trouvé, par suite de la non-intervention du gouvernement et de sa nomination tardive au poste de Commissaire général.

L'Empire Ottoman est une monarchie constitutionnelle dont des ministres, les ministres-secrétaires d'Etat à portefeuille, les ministres sans portefeuille et certains hauts fonctionnaires ayant rang de ministre, tels que le Président du conseil d'Etat, le Directeur général des douanes, les sous-secrétaires d'Etat, du grand Vizir et des Affaires Étrangères, etc., etc.

Le conseil d'Etat a pour attributions de discuter et d'approuver toute loi soumise, avant son exécution, à la haute sanction de S. M. I. le Sultan.

Les titres de Pacha, bey, efendi, agha, sont des titres de noblesse personnelle, avec une hiérarchie déterminée.

Les employés des chancelleries et de la magistrature portent surtout les titres de bey et d'efendi, indépendamment des grades hiérarchiques.

Les rangs civils correspondent aux rangs militaires; ainsi les deux rangs de la 1^{re} classe des fonctionnaires civils, correspondent au grade de général de division ou de brigade; ceux des deux rangs de la 2^e classe, à ceux de colonel et de lieutenant-colonel et ainsi de suite. Au-dessus des cinq classes de fonctionnaires civils, il y a le grade intérimaire de Bala, prenant le pas sur le général de division, mais au-dessous du maréchal (Mushir), et le Vizir, correspondant au rang de maréchal. Le Ministre de la Guerre porte aussi le titre de Seraskier (chef de l'armée).

Les emplois publics sont également accessibles aux Musulmans comme aux non-Musulmans. Un self-government étendu est reconnu aux diverses populations de l'Empire, qui forment des communautés distinctes pour leurs affaires administratives et communales.

L'Agriculture est assez développée dans certaines parties de l'Empire Ottoman; nous devons constater



M. Alp. Allard,

Consul général de Turquie à Bruxelles
Commissaire général de la Section Ottomane

le souverain, l'Empereur des Ottomans, porte les titres de Sultan et Pédishah (Empereur-Roi) en même temps que celui d'Emi-ul-moumémân (chef des croyants).

Le grand Vizir remplit les fonctions de premier ministre, président du conseil; il a le titre d'Altesse, de même que le Cheikh-ul-Islam, qui vient immédiatement après lui et qui est le représentant du pouvoir spirituel du Califat de l'Islam. Le Cheikh-ul-Islam, nommé par le Sultan, est le chef des Ulémas, corps judiciaire et religieux, dont l'attribution essentielle est l'interprétation de la loi.

A côté de ces deux plus hauts fonctionnaires de l'Empire, prennent place dans le conseil

cependant l'absence complète de céréales à l'exposition; elles sont, il est vrai, suffisamment connues sur le marché d'Anvers, mais ce n'est pas pour Anvers seul que l'Exposition a été faite. La principale céréale est le maïs, que l'on cultive dans toutes les plaines; celui de Philippopoli est particulièrement estimé. Les plantes industrielles sont : le chanvre, qu'on cultive un peu partout; le lin, le coton, dans les vallées chaudes; le tabac, dont plusieurs provenances sont très estimées. La *Société de la Régie, co-intéressée des Tabacs*, institution toute récente, dans laquelle le gouvernement est largement intéressé, a vu décerner le diplôme d'honneur à son exposition de tabacs en feuilles, de tabacs hachés, de cigarettes turques et de tabacs à priser. Cette haute distinction accordée à une société qui expose pour la première fois, témoigne suffisamment de la valeur de ses produits.

Les cultures arborescentes de la Turquie, sont l'olivier qu'on y trouve en abondance; le grenadier, le figuier, l'amandier, l'abricotier, qui croissent dans les vallées; le noyer qui tapisse les pentes des montagnes; le rosier que l'on cultive pour faire de l'essence de roses, au pied des Balkans et surtout près d'Andrinople; le géranium dont on fait aussi des essences; le mûrier, qui nourrit le ver à soie et qui forme des forêts entières sur les bords de la mer Noire; et enfin, la vigne, qui donne de gros et beaux grains; on les consomme comme



Vue du Port de Constantinople

raisins de table et comme raisins secs; on en fait aussi des vins estimés: vins du Mont Athos, vins des Dardanelles, vins de Crète, etc. Ces vins, totalement inconnus ici, n'ont figuré qu'en petite quantité à l'Exposition; M. *Gerassino P. Valamos* a obtenu une médaille d'or, pour ses raisins secs et ses vins. La même récompense a été attribuée à *S. E. Fayh Pacha, G. della Suda*, pour sa remarquable exposition d'opiums, de gommes adragantes, de résine et racines de scammonée. Cet exposant a gracieusement offert la collection de ses produits au musée d'échantillons et au laboratoire de l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers.

L'activité industrielle est très faible dans l'Empire Ottoman. En dehors de quelques établissements industriels qui appartiennent à l'État, il y a fort peu d'usines de quelque importance. Celles qui existent sont pour la plupart mal outillées et produisent peu. Les moulins à vapeur de Sténia, sur le Bosphore, semblent seuls échapper à cette loi générale; cette usine fournit beaucoup de farine à Constantinople et commence à en exporter.

Il y a quelques exploitations manufacturières d'étoffes riches, de tapis, de tissus de soie, etc. Cette industrie est représentée à Anvers par MM. *Eliâ Souhami Sadullah & Co*, de Constantinople, qui exposait de beaux spécimens de tapis Daghestan, Soumac, Khiva, etc.; des rideaux de Damas, en or et unis, en soie, en laine et en coton; des dentelles et des broderies en tous genres, anciennes et modernes; cette belle exposition a obtenu deux médailles de bronze et une mention honorable. Les tapis de la maison que nous venons de citer ont eu beaucoup de succès. On ne peut que regretter l'abstention des fabricants des célèbres tapis de Smyrne, abstention qui a pour conséquence de favoriser la concurrence des produits similaires de l'Europe Occidentale, des Indes et du Nord de l'Afrique. Nous regrettons également l'absence presque complète des riches tissus de



Façade de la Section de l'Empire Ottoman

soie et d'or de Bagdad, des châles de Damas aux couleurs inaltérables, des serviettes et du linge de table de Salonique et de Philippopoli; des étoffes de laine d'Andrinople et de bien d'autres produits, que l'Empire Ottoman eût pu exposer avec fruit. L'industrie de la préparation des peaux est très active. Les cuirs de fabrication Ottomane ne sont pas prohibés en Europe, mais l'élevation des droits arrive au même résultat et leur importation est impossible. Les peaux chagrinées, dites maroquins, sont supérieures à tout ce que nos tanneurs produisent en ce genre; on a pu en juger par l'exposition de M. Jacob Abufhelé, de Bethléem.



Section Ottomane

Les produits minéraux de l'Empire faisaient absolument défaut dans la section Ottomane; cependant on les trouve en abondance dans certaines régions: le plomb et l'argent en Roumélie, en Asie Mineure et au Mont Pelion; le cuivre dans la chaîne du Taurus; le charbon en Asie Mineure et dans le voisinage d'Héracée, etc. Ces richesses sont pour la plupart improductives; quelques-unes, exploitées dans le temps et non sans succès, sont maintenant abandonnées; d'autres, quoique en activité, ne donnent guère de résultat, à cause de l'exploitation défectueuse, du manque de communications et de moyens de transport.

Nous n'avons rien dit, et pour cause, des nombreux étalages où des marchands empressés offrent aux passants les mille riens qui remplissent leurs magasins. Ce sont toujours les mêmes objets, sacrés et profanes, qu'on retrouve à toutes les Expositions: des chapelets et des pipes orientales, des croix et des bijoux, des flacons d'eau de rose, des articles divers en bois d'olivier, en nacre, etc., etc. Cela ressemble plutôt à un bazar qu'à une Exposition, mais le visiteur s'y arrête volontiers et nous sommes persuadé que ces marchands-exposants ont atteint leur seul but, qui est d'écouler leurs marchandises.

LA SERBIE

La Serbie, placée aux confins de la Turquie d'Europe, dont elle fut longtemps tributaire, a des limites naturelles bien marquées. Au Nord, la Save et le Danube, la séparent des confins militaires autrichiens de l'Esclavonie, du Banat et de la petite Valachie; à l'Est, la rivière de Timok et les épaisses montagnes



S. M. Milan I^{er}, Roi de Serbie

S. M. Nathalie, Reine de Serbie

de Siarra, ramifications des Balkans, la séparent de la Bulgarie; au Sud, des monts escarpés et élevés l'isolent de la Turquie; à l'Ouest, la Drina limite son territoire du côté de la Bosnie.

Sa superficie est de 49,000 kilomètres carrés. Sa population, qui n'était, en 1834, que de 700,000 âmes et de 1,200,000 en 1866, atteint aujourd'hui le chiffre de 2 millions d'habitants, dont 1,600,000 Serbes, 400,000 Valaques et une certaine quantité de Juifs, de Turcs et de Bohémiens Tziganes.

Ces chiffres ne sont qu'approximatifs, les recensements étant fort difficiles dans les pays Danubiens, à cause du mélange de toutes les nationalités, qui existe là plus que partout ailleurs.

La capitale de la Serbie est Belgrade, qui est en même temps une forteresse de premier ordre.

Dans la partie Septentrionale de la Serbie, le long de la Save, du Danube et de la Morava, le sol présente de grandes plaines, de l'apparence la plus fertile; mais partout ailleurs, il est montagneux, couvert de forêts, creusé de profondes et fertiles vallées.

Le sol, en général très fertile, est peu cultivé; environ un millier d'hectares seulement sont mis en culture et produisent abondamment le blé, l'avoine, le maïs, le chanvre, le lin, le tabac, et, dans quelques vallées bien exposées, le raisin. De vastes et bons pâturages servent à l'élevé des bestiaux.

L'industrie Serbe est donc à peu près entièrement pastorale; ses principaux articles d'exportation sont les céréales, le bétail, les porcs, les peaux de mouton et de chèvre, et les pruneaux.

Le gouvernement de la Serbie est une monarchie constitutionnelle représentative héréditaire. Le roi gouverne avec le concours de deux assemblées : la *Skoupchina*, qui a les droits et le caractère d'une assemblée délibérante ordinaire, et un *Conseil d'Etat*, chargé de l'élaboration des lois, et d'autres affaires importantes.

Le gouvernement royal de la Serbie a répondu, un des premiers, à l'appel de la Belgique, et ses ministres du commerce, M. Goudovitch, et plus tard M. Rajovitch, n'ont rien négligé, pour que la participation de leur pays fût aussi complète que possible. Nous sommes heureux de voir que leurs efforts n'ont pas été stériles; la section Serbe, en effet, ne manque ni d'intérêt ni de distinction. Hâtons-nous de dire, que le gouvernement a eu la main heureuse dans le choix de ses mandataires. Le Commissaire général, M. Julien de Borchgrave, et M. Jephrem Novacovitch, le Commissaire adjoint, ont fait preuve, dans l'organisation de leur section, d'un esprit d'ordre bien entendu et d'un finement de goût.

Dans le fond du compartiment Serbe, se trouvent les portraits de la famille royale. Ce fut en 1868 que le prince Milan, actuellement régnant, fut appelé à prendre possession de sa principauté; il étudiait, à cette époque à Paris, sous la direction intelligente d'un savant belge, M. Huet, ex-professeur à l'Université de Gand. En 1877, à la suite de la guerre Turco-Russe, la Serbie fut affranchie de la suzeraineté de la Turquie et érigée en Principauté indépendante. En 1882, la Serbie devint un royaume; le prince Milan fut alors proclamé Roi, sous le nom de Milan I^{er}.

La reine Nathalie, la souveraine aimée de la Serbie, est Russe par son père, le colonel Kechko et Roumaine par sa mère, la princesse Pukhérie de Stourdza, mais elle est Serbe par le cœur. Elle l'a prouvé en maintes circonstances. Son courage a grandi au milieu des épreuves. Rien n'a pu ébranler sa fermeté et sa confiance dans l'avenir de son pays d'adoption. Le malheur l'a trouvée debout, vaillante et forte: c'est dans la nuit que brillent les étoiles. Très belle, très intelligente, très instruite, la reine Nathalie est avant tout pleine de sollicitude pour son peuple, qui lui rend en amour ce qu'elle lui donne en dévouement.

S. A. R. le prince héritier, né en 1876, est l'unique descendant du couple royal des Obrenovitch, dont l'histoire est si intimement liée à celle de la Serbie.

Ces portraits se détachent vigoureusement sur un fond de tapis orientaux.

Ces tapis, œuvre de la femme Serbe, sont tissés à la main.

Les tapis ne forment pas la seule industrie de ce genre. Dans le compartiment Serbe, on remarque aussi des tissus magnifiques, également travaillés à la main.



M. Julien de Borchgrave
Commissaire général de la section Serbe

Le gouvernement belge a rendu un juste hommage aux services rendus par MM. de Borchgrave et Novacovitch, en leur décernant la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

La façade du compartiment Serbe est formée de draperies orientales en velours grenat, surmontées d'un écusson armorié, entouré de drapaux aux couleurs rouge, bleu et blanc, disposés en trophée.

Le gouvernement de la Serbie a envoyé à Anvers une collection d'échantillons des principaux produits du commerce de ce pays. Ces produits sont nombreux et d'un prix relativement peu élevé.

L'orfèvrerie serbe est très bien représentée. Elle nous montre quelques objets en filigrane, et des bijoux repoussés au marteau, et façonnés dans le style oriental.

Les costumes nationaux de la Serbie sont aussi nombreux que variés. Ils sont confectionnés avec un soin remarquable. Cette intéressante collection comprend les costumes de toutes les classes de la société, depuis les riches toilettes en soie gris perle, brocées d'argent, jusqu'aux corsages et aux jupons bariolés des paysannes de la Kraïna.

La collection des essences, exposée par la section forestière du ministère du commerce serbe, est des plus remarquables.

Les connaisseurs s'arrêtent avec curiosité devant les produits minéralogiques, connus de longue date, puisque les Romains les exploitaient déjà.

Les échantillons de la collection minéralogique serbe à l'Exposition d'Anvers, sont nombreux et possèdent de sérieuses qualités.

On rencontre, parmi les produits de cette classe, différentes espèces de charbon, des graphites, des lignites, des marbres, des ardoises, des grès, du cuivre, du plomb, du zinc, du fer, du mercure, du manganèse, de l'or, de l'argent, de l'antimoine, et un corps nouveau, appelé *Avalite*, découvert par M. le professeur Kleritch, dans les mines d'Avala.

L'agriculture serbe a envoyé de nombreux produits qui attestent la richesse et la fertilité du sol.

Le tabac, on le sait, est un des principaux produits de la Serbie; dans ce pays même, sa consommation est énorme.

C'est en réalité de la Serbie que viennent la plupart des tabacs dits *Turcs*. Ceux d'Alexinatz et de Baïna Bachta, jouissent d'une vogue très méritée et les amateurs apprécient fort leur excellente qualité. A l'Exposition d'Anvers, la section Serbe expose de ces tabacs qui ont le meilleur aspect, et qui valent de 120 à 200 francs les cent kilogrammes.

qui produisent ce fruit, poussent en véritables forêts, dont la culture fait l'objet de soins assidus.

Le commerce des pruneaux atteint annuellement un chiffre d'affaires très élevé; l'exportation se fait sur une très large échelle.

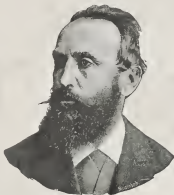
La viticulture en Serbie est fort en honneur; depuis des siècles on y cultive la vigne, et cette culture, grâce aux efforts du gouvernement, et à l'exemple du roi Milan lui-même, qui est un des principaux producteurs du pays, prend, de jour en jour, une extension plus considérable.

L'exportation des vins de la Serbie est très importante et des connaisseurs affirment que le crû de ce pays justifie pleinement sa renommée.

Une autre branche de l'industrie nationale serbe, c'est la fabrication des eaux-de-vie; la prune, ici encore, fournit en grande partie la matière première. L'eau-de-vie serbe s'exporte peu, elle sert plutôt aux besoins de la consommation indigène.

Les échantillons d'eau-de-vie, exposés par M. Badjak, de Jagnilo, et Petrovitch, de Svlainatz, sont remarquables par leur âge, ils datent de 1844. Un autre échantillon de M. Neschitch, de Schabatz, porte la date respectable de 1842!

Les produits de la Serbie sont si nombreux que, pour rester dans les limites que nous impose le cadre de cette publication, nous ne pouvons en rendre compte d'une façon plus détaillée.



M. Ephrem Novacovitch
Commissaire adjoint de la section Serbe

Nous ne finirons pas sans insister sur ce point, qui nous paraît essentiel : l'unité pour la Belgique et la Serbie de se mieux connaître dans l'avenir. Il nous semble que la Belgique aurait un immense intérêt :



Vue générale de la section Serbe

à développer ses relations commerciales avec la Serbie; ce pays est neuf et il est ouvert à la civilisation européenne. C'est le moment d'y créer des débouchés nombreux et faciles, pour les produits de notre industrie nationale.





LE BRÉSIL



Paracama et de Tumucumaque. Le centre est également montagneux ; on y trouve de larges et hauts plateaux. Le Nord comprend le plateau de l'Amazone et tout le pays est arrosé par des cours d'eau considérables, dont le plus important est l'Amazone qui parcourt une distance de 3,828 kilomètres et qui reçoit les eaux de dix-huit affluents, dont le Tocantins, le Rio-Negro et l'Araguaya sont les principaux.

L'empire du Brésil possède quarante-deux ports, dont plusieurs sont excessivement vastes et sûrs. En première ligne vient celui de Rio-de-Janeiro qui a 198 kilomètres de circuit ; puis ensuite, du Nord au Sud, on trouve ceux de Pará, Maranhão, Parahyba, Pernambuco, Macaé, Aracaju, Bahia, Ilhéos, Santa-Cruz, Porto-Seguro, Victoria, Santos, Paranaguá, Santa-Catharina, Rio-Grande-do-Sul, etc.

Il y a au Brésil deux climats bien distincts : dans la zone intertropicale il est à la fois chaud et humide pendant la saison des pluies ; hors de ces limites, il est tempéré et sec.

Dans les provinces de Ceará, Pernambuco, Parahyba et Rio-Grande-do-Norte, la chaleur est considérable et le défaut de pluies y détermine parfois des sécheresses extraordinaires ; mais le climat devient très tempéré à mesure que l'on s'approche des provinces du Sud et il est semblable à celui du printemps de l'Europe dans le Paraná, Rio-Grande-do-Sul, Santa Catharina et Minas. Le thermomètre y descend à 0° et quelquefois même, quoique rarement, à 25 au-dessous de 0.

En été, les températures de 36° sont fréquentes, même à Rio-de-Janeiro pendant quelques heures de la journée ; cependant la chaleur y est peu sensible à cause de l'extrême sécheresse de l'air. Les nuits sont presque toujours fraîches.

Quand l'Exposition Universelle d'Anvers fut annoncée, le gouvernement brésilien, sans y prendre une part officielle, encouragea une puissante société à y participer.

Le Brésil, qui comprend la quinzième partie de la surface terrestre du globe, la cinquième du nouveau monde et plus des trois septièmes parties de l'Amérique Méridionale, s'étend de 5° 10' de Latitude Nord à 33° 46' 10" de latitude Sud et de 8° 21' 24" de longitude Est à 32° de longitude Ouest de Rio-de-Janeiro.

Ses côtes ont un parcours de 7,900 kilom. et l'on évalue la surface de cet énorme empire à 8,337,218 kilomètres carrés, soit 16 fois celle de la France ou de l'Allemagne et 276 fois celle de la Belgique.

Le sol est accidenté par de nombreuses chaînes de montagnes, surtout vers l'Est et le Sud. Les principales sont celles d'Espinhaço ou de Mantiqueira, celle du Mar, celles des Vertentes, de

La moyenne de l'été ne dépasse souvent celle de l'hiver que de 3° comme il arrive dans la province de l'Amazonie ; entre le jour et la nuit il n'y a qu'une différence de 7°.

Les mois les plus chauds dans le Brésil méridional sont décembre, janvier et février ; juin et juillet sont les mois d'hiver, c'est-à-dire de pluie, car tout le restant de l'année y ressemble au printemps dans les contrées du midi de l'Europe.

Le climat du Brésil est généralement très sain, sauf dans quelques localités à terrains bas et marécageux où, à certaines époques, régnent les fièvres intermittentes. La statistique des villes peuplées de l'Empire prouve même que les conditions de salubrité du pays sont comparativement supérieures à celles de beaucoup de capitales en Europe. Les cas de longévité y sont nombreux.

On a exagéré les ravages de la fièvre jaune, qui sévit parfois à Rio et dans quelques autres ports. La vérité est, qu'aujourd'hui que cette maladie est bien connue et lorsque les malades sont traités dès le début de la contagion, ils guérissent presque tous. La fièvre jaune ne fait pas annuellement au Brésil plus de victimes, relativement, que la fièvre typhoïde ou la petite vérole n'en font en France ou en Belgique.

L'empire du Brésil est libre et indépendant, depuis le 7 septembre 1822.

La forme du gouvernement est monarchique, héréditaire, constitutionnelle et représentative.

La dynastie régnante est celle de Dom Pedro I^{er}, fondateur de l'empire, premier empereur et père de

Dom Pedro II, le souverain actuel.

La religion catholique est la religion de l'État. Toutes les religions sont tolérées et personne ne peut être inquiété pour motif religieux. On exige seulement que la morale publique ne soit pas offensée et que la religion de l'État soit respectée.

La population du Brésil peut être évaluée aujourd'hui à environ 13,000,000 d'habitants. Les étrangers figurent dans ce nombre pour plus de 300,000 dont la moitié est composée de Portugais. Les autres nations forment le restant où dominent les Allemands et les Italiens.



S. M. Dom Pedro II, Empereur du Brésil

Voici la population relative de chacune des provinces qui composent l'Empire à la fin de 1883 :

Amazonas	Ch. 612 20 1	Marabô	80,948 habitants.
Para	»	Belém-do-Para	143,314 »
Maranham	»	São-Luis	430,659 »
Piahy	»	Therolima	239,691 »
Cearâ	»	Fortaleza	723,000 »
Rio-Grande-do-Norte	»	Natal	150,531 »
Pernambuco	»	Pernambuco	452,819 »
Alagoas	»	Rio-de-Janeiro	1,004,700 »
Sergipe	»	Maceo	397,379 »
Bahia	»	Aracajô	213,173 »
Espirito-Santo	»	Ribeira	1,635,403 »
Rio-de-Janeiro	»	Victoria	100,117 »
Municipes neutres	»	Niteroy	308,831 »
San-Paulo	»	Rio-de-Janeiro	435,568 »
Para	»	San-Paulo	1,038,030 »
Santa-Catharina	»	Coritiba	180,698 »
Rio-Grande-do-Sul	»	Deodoro	201,023 »
Minas-Geraes	»	Petro-Algre	368,203 »
Goyaz	»	Ouro-Preto	2,449,010 »
Mato-Grosso	»	Goyaz	191,711 »
Indiens sauvages	»	Cayaba	74,051 »
			600,000 »
		Total	11,602,978 habitants.

Le nombre des Indiens sauvages se réduit chaque jour et il faut aller dans l'intérieur des terres

pour rencontrer encore des chefs d'Indiens Caijowa comme celui que représente notre gravure ; dans peu d'années ce type n'existera plus qu'à l'état légendaire.

Le recensement donne les chiffres suivants sur la population des principales villes au 31 décembre 1883 :

Rio-de-Janeiro, capitale de l'Empire	400,000 habitans.	São-Paulo	400,000 habitans.
Niterrois, chefs-lieu de la province de Rio-de- Janeiro	30,000 »	São-Luis de Maranhão	35,000 »
Bahia	140,000 »	Porto-Alegre	35,000 »
Recife ou Pernambuco	130,000 »	Ouro-Preto	20,000 »
Bahia-de-Paris	40,000 »	Rio-Grande	18,000 »
		Santos	14,000 »

D'après la loi du 28 septembre 1871, quiconque naît au Brésil est libre. Les esclaves au service de la nation et de la maison impériale ont été déclarés libres le jour de la promulgation de la loi. On affranchit successivement tous les autres. Le gouvernement s'occupe journellement d'augmenter les fonds consacrés à l'émancipation officielle qui est devenue une aspiration nationale à laquelle tous les partis politiques de l'Empire se dévouent avec autant de loyauté que de justice.

Pour donner une idée de l'importance qu'à prise aujourd'hui la capitale du Brésil, nous dirons qu'elle a plus de 30,000 maisons dont la valeur locative, d'après les documents officiels, est de près de 75 millions de francs.

La ville a 820 rues et 215 ruelles, de nombreux édifices, tant civils que religieux et de belles places et promenades publiques, parmi lesquelles le « Campo d'Acclimação » presque aussi grand que le « Champ de Mars » à Paris, et formant un square avec de beaux arbres, un ruisseau, etc.



Le Rio-Negro

Le Rio-Negro est libre. Les esclaves au service de la nation et de la maison impériale ont été déclarés libres le jour de la promulgation de la loi. On affranchit successivement tous les autres. Le gouvernement s'occupe journellement d'augmenter les fonds consacrés à l'émancipation officielle qui est devenue une aspiration nationale à laquelle tous les partis politiques de l'Empire se dévouent avec autant de loyauté que de justice.

La flotte se compose de 59 navires, dont 14 cuirassés. Il y a parmi ces bâtiments 1 frégate, 7 corvettes, 15 canonnières, 10 cuirassés, 2 transports, 8 torpilleurs et 1 brick. On vient de construire à Londres le *Riachuelo* et l'on achève l'*Aquidaban*, deux énormes navires cuirassés qui, joints au *Salmées*, au *Javary* et au *Sete-de-Setembro*, que possède déjà l'Empire, formeront un ensemble formidable. Le nombre des canons de la flotte brésilienne est de 200 ; cette flotte représente une force à vapeur de plus de 12,000 chevaux.

Il y a des arsenaux de guerre dans la capitale de l'Empire et dans les provinces.

L'arsenal de Rio-de-Janeiro, qui est le principal, est chargé de la fabrication des armes, de la confection des uniformes, de l'équipement, de la flotterie, des machines, des appareils et de tous les autres articles nécessaires à l'armée.

Il y a cinq arsenaux de marine dans l'Empire ; celui de Rio-de-Janeiro est le plus important ; il est organisé pour construire tout le matériel flottant et fabriquer la majeure partie du matériel de guerre.

300 ouvriers y sont employés.

L'enseignement public est gratuit au Brésil. Le tableau suivant montre l'accroissement successif du nombre des écoles primaires ainsi que des élèves depuis l'année 1857.

1857	5,395 écoles comptant	702,141 élèves.
1866	4,435 » »	107,483 »
1872	4,653 » »	175,058 »
1878	5,661 » »	175,714 »
1881	5,285 » »	186,845 »

En outre de ces écoles primaires gratuites, entretenues par les gouvernements provinciaux ou par l'État, il y a des lycées pour l'enseignement moyen et de nombreuses institutions particulières.

Nous citerons les Facultés de médecine de Rio-de-Janeiro et de Bahia; les Facultés de Droit de Saint-Paul



L'Amazon

et de Pernambuco; l'École Polytechnique; l'École Militaire; celle de Marine; l'École Normale; l'Académie des Beaux-Arts; le Conservatoire de Musique; l'Institut Commercial; le Lycée des Arts et Métiers; l'Institut impérial des Jeunes Aveugles; celui des Sourds-Muets; l'Institut agricole et divers séminaires; tous ces établissements sont dans la capitale de l'Empire. Il y a encore une École des Mines à Ouro-Preto (chef-lieu de la province de Minas-Geraes) habilement dirigée par le savant M. Gorceix.

Bahia, Pernambuco, Rio-Grande-do-Sul et Sergipe possèdent également des Instituts Agricoles.

La Bibliothèque Nationale de Rio possède 35,000 volumes et plusieurs manuscrits de grande valeur. La section des cartes géographiques, plans, etc. compose une collection de 220 volumes outre 300 cartes détachées concernant en majeure partie le Brésil. Les manuscrits, les dessins forment 1200 volumes. La section des estampes possède 6000 gravures qui représentent toutes les écoles. La Bibliothèque de la Faculté de Médecine compte 17,317 volumes et grand nombre de brochures. La Bibliothèque de la Marine a 19,000 volumes; celle de l'École



Chef d'Indiens Caijawa

On peut citer, dans les provinces, les Bibliothèques de Monas, de Pará, de Maranham, de Ceará, de Pernambuco, de Rio-Grande-do-Norte, d'Alagoas, de Piauh, celle de Bahia (20 000 volumes), de Saint-Paul (10,000 volumes) puis enfin celles de Santa-Catharina, de Goyaz, de Matto-Grosso, Fortaleza, Maceoy et Ouro-Preto,

Polytechnique 6,000 volumes; la Bibliothèque Militaire 2,100 volumes et celle des Beaux-Arts, 1,000. Mais la plus riche de toutes peut-être par l'importance et la rareté de ses œuvres sur l'histoire naturelle, est la Bibliothèque du Musée National qui compte plus de 8,000 volumes fort précieux.

Parmi les bibliothèques particulières, on remarque celle du monastère San-Bento contenant 8,000 volumes; celles des couvents de Santo-Antonio et du Carmo; puis la Bibliothèque Fluminense (42,000 volumes); le Cabinet de lecture portugais 52,000 et enfin celle de l'Institut Historique, Géographique et Ethnographique du Brésil qui possède 6,841 volumes sur l'histoire nationale, 636 manuscrits rares et 570 cartes géographiques.

Les maisons de charité sont très nombreuses au Brésil.

En première ligne, à Rio-de-Janeiro, il y a la Santa Casa da Misericordia, fondée en 1605, l'un des hôpitaux les plus importants du monde. Il reçoit tous les malades, quelle que soit leur nationalité ou leur religion. L'Hospice des enfants trouvés et le refuge des orphelins dépendent de la Santa Casa da Misericordia. Il y a également le Refuge de Ste-Thérèse pour les jeunes filles pauvres; un Hôpital à la Gamboa pour les malades contagieuses. Le magnifique Hospice de D. Pedro II est spécialement destiné aux malades atteints d'aliénation mentale.

Presque toutes les provinces possèdent des hôpitaux ou des institutions protectrices des indigents et des malheureux. Les Brésiliens sont essentiellement humains et hospitaliers.

Le Brésil avec ses ports nombreux, ses fleuves navigables, l'immense fertilité de son sol et ses mines d'or, de plomb et autres métaux, offre au commerce une source naturelle de richesses; son importation aussi bien que son exportation sont considérables.

Les principaux articles d'importation sont: Les tissus de coton, soie, lin et laine; vins, bières, liqueurs, farine de blé, riz, pâtes alimentaires, lard, huile d'olives, beurre, fromage, morue, sel, épices, thé, conserves, légumes et fruits d'Europe; charbon minéral, fer et métaux, rails et matériel pour chemins de fer et bateaux à vapeur, machines agricoles ou industrielles, outils en fer, armes à feu et armes blanches, pétrole, bois de sapin, goudron, ciment, bougies, toile à sacs, faïence, porcelaine, cristaux, verres à vitres, glaces, meubles, tapis.

L'importation directe de l'étranger pour Rio-de-Janeiro s'est élevée durant l'année 1884 à 98,341,573 mil reis.

L'exportation directe de Rio-de-Janeiro pour l'étranger s'est élevée durant l'année 1884 à 86,726,766 mil reis.

La Constitution garantit au commerce une entière liberté dans tout l'Empire du Brésil et toute industrie peut y être exercée, soit individuellement, soit par association, aucune loi, aucun privilège ne la restreignant.

Le Brésil n'est pas encore, à vrai dire, une nation industrielle. C'est une nation trop jeune pour pouvoir lutter à cet égard avec les pays européens; toutefois, on peut affirmer que, depuis 15 ans, elle n'a cessé de progresser dans les différentes branches de l'industrie manufacturière.

Le Brésil fait partie de « l'Union pour la protection de la Propriété industrielle. »

Les produits qui se fabriquent à l'intérieur du pays sont: le sucre, l'eau-de-vie de canne, la farine de manioc et de maïs, ainsi que le tapioca, le thé, le maté, le guarana, les huiles à manger et à brûler, le vinaigre, les liqueurs, les fromages, les confitures et les conserves de différentes espèces, les viandes séchées et salées, le poisson séché et en saumure, le tabac, les cigares, le savon, les bougies, soit de cire, de carnauba ou de suif, le caoutchouc, les cuirs secs ou tannés, les tissus communs, les cordes et la poterie.



Marchande de fruits à Rio-de-Janeiro

pianos, instruments de musique, papier, livres, produits chimiques, médicaments et eaux minérales, chaussures, chapeaux, quincaillerie, coutellerie, horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, parfumerie, passementerie, vêtements, modes et articles de Paris.

Les principaux articles d'exportation sont: café, sucre, cacao, farine de manioc, maté, noix du Pará, viandes sèches et salées, eau-de-vie de canne à sucre, mélasse, ipêcauanha, roucou, caoutchouc, coton brut, tabac, palissandre et autres bois, cuirs, peaux, poils, crins, laines, cornes, grasses, or, diamants et autres pierres précieuses. La province de Rio-Grande-do-Sul possède de magnifiques marbres de couleurs variées.

Il y a, en outre, un grand nombre d'ateliers et de fabriques pour les produits chimiques, le verre, les glaces, les instruments d'optique, de navigation, de géodésie et de chirurgie, des fabriques de chaussures, de toiles cirées, de tapis, de cuirs vernis, de maroquins, de faïence, de pierres artificielles, de mosaïque, de teinturerie, de carrosserie, de chapeaux, de vernis, de pâtes alimentaires, de papiers de tenture, de marbre artificiel, de carton, de fleurs, soit en étoffe, soit en plumes, puis des fonderies de fer aussi remarquables par leur outillage que par leurs travaux ; il y en a qui occupent 900 ouvriers.

On compte également beaucoup de brasseries et un grand nombre d'ateliers de charpenterie et de menuiserie qui emploient les meilleurs bois du Brésil pour la confection de mobiliers simples ou de luxe. Plusieurs usines construisent des wagons de chemin de fer, des cars de tramway, des kiosques, des chalets, des pavillons, des parcs, des châssis. Les filatures et les tissanderies de coton emploient plus de 3000 ouvriers et à Rio-Grande-du-Sul une fabrique de tissus de laine possède une machine à vapeur de 70 chevaux, 1200 broches et 40 métiers.

Dans la rade de Rio-de-Janeiro, il y a des chantiers appartenant à des entreprises particulières, où peuvent être construits les plus grands navires à vapeur ou à voiles.

La Poste se partage en deux grandes divisions : le courrier terrestre et le courrier maritime. Le premier s'étend aux grandes villes, aux petites localités et aux paroisses répandues sur ce vaste territoire. Le second est aux mains de compagnies organisées par les principales nations européennes et dont plusieurs sont subventionnées par le Gouvernement.

Les recettes de la Poste se sont élevées en 1880 à la somme de 3,257,500 francs ; à cette époque le nombre des bureaux était de 1461. Le nombre des correspondances reçues et expédiées a été de 29,798,600.

En 1882, le nombre des bureaux de poste était de 1610 et celui des lettres expédiées de 35,845,869. Actuellement le nombre des bureaux s'élève à 1800 environ.

Le Brésil fait partie de l'Union Postale Internationale (Convention de Berne).

L'Empire est relié à l'Europe par un câble sous-marin. D'autres câbles relient entre elles les villes principales de la côte depuis Para jusqu'à Rio-Grande. Les lignes télégraphiques terrestres appartiennent aux chemins de fer qu'elles desservent ou à l'État.

En 1882, la longueur des lignes était de 7420 et la longueur des fils de 13,250 kilomètres.

Si l'on ajoute à ces 7420 kilomètres des lignes d'État, 5000 kilomètres des lignes appartenant aux chemins de fer, on verra que le Brésil possède aujourd'hui environ 13,000 kilomètres de lignes télégraphiques terrestres.

Les appareils employés sont ceux de Morse ; les poteaux au lieu d'être en bois sont en fer. Les fils ont cinq millimètres de diamètre.

On a établi des lignes téléphoniques à Rio-de-Janeiro, à Petropolis et dans les principales villes de l'Empire. Presque tous les hôtels, les théâtres et les maisons de commerce importantes de la capitale sont reliés par le téléphone.

Les omnibus ont généralement été remplacés dans les principales villes du Brésil par des lignes de tramways. Si l'on excepte les États-Unis, il n'y a peut-être pas de pays où le service des tramways soit aussi répandu.

Le Gouvernement brésilien a employé tous les moyens pour favoriser la construction des chemins de fer et cette construction y a pris un grand développement depuis quelques années.

Le Brésil possédait au commencement de 1884, 63 lignes représentant 5600 kilomètres en exploitation et 2402 kilomètres en construction. A l'heure actuelle, mai 1886, ce chiffre se trouve augmenté d'environ 500 kilomètres, de plus, ouverts à la circulation. Beaucoup de ces lignes ont été construites par des compagnies étrangères, d'autres par des compagnies indigènes, avec l'aide d'ingénieurs brésiliens.

Le mouvement maritime est considérable au Brésil ; on en pourra juger par le tableau suivant :

	NAVIRES ENTRÉS.	TONNAGE.	NAVIRES SORTIS.	TONNAGE.
1883. Long Cours	1,218	1,220,332	1,057	1,207,831
Cabotage	1,414	454,779	1,588	545,851
Total	2,632	1,675,071	2,645	1,748,712
	NAVIRES ENTRÉS.	TONNAGE.	NAVIRES SORTIS.	TONNAGE.
1884. Long Cours	1,245	1,386,338	1,111	1,235,096
Cabotage	1,346	463,251	1,440	518,883
Total	2,591	1,749,639	2,551	1,751,979

Le Brésil possède un très grand nombre de journaux ; toutes les villes ont des feuilles politiques paraissant journellement. Rio-de-Janeiro, comme capitale de l'Empire, a le premier rang dans le mouve-

ment typographique. On y compte plus de 40 journaux tant politiques que littéraires ou scientifiques; il y en a 3 rédigés en anglais, 1 en français (bi-mensuel), 1 en allemand, 1 en indien. Le plus important est le *Journal do Commercio* dont le format est égal à celui des plus grands journaux de l'Angleterre et des États-Unis d'Amérique et qui, à une exactitude devenue proverbiale dans le pays, joint le mérite d'une rédaction éclairée. Puis viennent la *Gazeta de Notícias* qui jouit également de la faveur du public, la *Gazeta da Tarde*, le *Diário do Brazil*, la *Folha nova*, le *Brazil*, le *Paiz*, et la *Gazeta da Noite*, tous quotidiens. Il y a aussi à Rio le *Diário Official* qui publie les actes du Gouvernement.

Bahia possède beaucoup de journaux; Pernambuco publie le *Diário de Pernambuco*, l'une des plus grandes feuilles du pays et Belem-do-Para compte sept journaux quotidiens.

Il y a à Rio-de-Janeiro 11 théâtres où l'on représente les grands opéras italiens, le drame, la comédie, l'opéra-comique, l'opérette. On y joue fréquemment en français et plusieurs troupes dramatiques espagnoles et anglaises y ont été de passage. Les cirques équestres y donnent aussi des représentations: les concerts, soit pour le chant, soit pour les instruments divers, sont très suivis. Les Brésiliens sont grands appréciateurs de musique et beaucoup d'entre eux ont acquis en cet art une réputation méritée.

L'unité monétaire au Brésil est le réal; cette unité est, à vrai dire, fictive.

La monnaie de 20,000 Reïs en or pèse 17 grammes 927.
Celle de 10,000 " " est en proportion relative.
Celle de 5,000 " " " " " "

La monnaie d'argent se compose de pièces de 2,000, 1,000, 500 et 200 Reïs. La pièce de 2,000 Reïs pèse 25 grammes.

Il y a des pièces en nickel de 200, 100 et 50 Reïs et d'autres formées d'un alliage de cuivre, étain et zinc de 40, 20 et 10 Reïs; cette monnaie remplace l'ancienne monnaie de cuivre qui était aussi lourde qu'incommode.

Le règne animal est au Brésil aussi varié que riche: outre presque tous les animaux connus en Europe (sauf ceux de l'extrême Nord), il possède certaines espèces qui n'existent pas dans l'ancien continent, comme: le tapir, le paca, l'agouti, le paresseux, la loutre fluviale, la tortue d'eau douce, le caméléon, le tamarou, etc.

Il y a dans l'Empire un nombre infini d'oiseaux aussi beaux que variés. Nous citerons le pélican, l'emma, l'ara, le joo, le jacu, le jacutinga, le macuco, le hocco, le nambu, le perroquet, le colibri, le sabia; l'énumération en est trop longue pour la donner ici.

Les poissons sont innombrables; le savant professeur Agassiz en a collectionné des milliers pendant son voyage au Brésil.

Les papillons et les insectes aux couleurs éclatantes sont recherchés par les naturalistes de tous les pays. La végétation du Brésil est des plus admirables: dans les plaines comme sur les montagnes, même dans les sables de la côte, elle est partout vigoureuse et dans une floraison pour ainsi dire perpétuelle.

La flore brésilienne est considérée comme l'une des plus riches du monde et possède plus de 20,000 espèces classées par les naturalistes. Ces espèces intéressent au plus haut point, par leur utilité soit pour l'alimentation, la médecine, l'industrie ou l'ornement.

Outre les espèces indigènes, on y a acclimaté une grande quantité de plantes exotiques, car le Brésil, par son immense étendue, présente les climats les plus variés et l'on y récolte le blé, le seigle, le houblon en même temps que le café, la canne à sucre, le cacao et le coton.

On trouve au Brésil des diamants, des émeraudes, des euclases, des saphirs, des rubis, des topazes, des bérils, des cornalines de toutes couleurs, des grenats, des améthystes, des agates, etc. L'or, l'argent, le platine, l'iridium, le paladium, y abondent ainsi que le mercure, le bismuth, le cuivre, le manganèse, l'étain, le plomb, l'antimoine, l'arsenic et le fer qui y présente un avantage incontestable à cause de l'absence totale de pyrites qui se rencontrent même dans les mines de fer les plus renommées des pays du Nord.

L'Empire possède également des mines de charbon de terre; on y trouve des lignites, des schistes bitumineux, de la tourbe, du soufre et du graphite.

Le marbre, le porphyre, les calcaires saccharoïdes et toutes les variétés d'argile existent dans le pays. La nature semble avoir destiné le Brésil à occuper l'une des premières places parmi les pays agricoles.

Le sol est d'une fertilité prodigieuse et l'immense étendue du pays fait qu'on y trouve réunies toutes les températures, sauf celle des pays du Nord de l'Europe.

La végétation vigoureuse de la zone torride et des tropiques se rencontre sur le littoral, dans les plaines et dans les provinces du Nord. En allant progressivement vers le sud du Brésil, la surélévation du sol, de hautes chaînes de montagnes, amènent naturellement un adoucissement de la température. On peut cultiver dans les provinces du Sud, comme celle de Rio-Grande et Parana, les céréales, les légumes et les fruits de l'Europe.

On possède au Brésil le café, la canne à sucre, le coton, le riz, le cacao, le manioc, la vanille, le palmier, le thé, le maté, le blé, l'orge, le seigle, le lin, le houblon, la vigne, les poiriers, les pommiers, les pêchers, le caoutchouc, la salsepareille, l'ipécacuanha, le quinquina, les épices de toute espèce et une variété infinie de gommés, de résines et de fibres textiles.

Le Brésil est couvert de vastes forêts dont les végétaux ligneux doivent éveiller l'attention des



Végétation du Parana

connaissances en cette matière. Il y a quantité d'arbres qui peuvent être employés pour la charpenterie, la menuiserie, les constructions tant civiles que navales. La liste en serait trop longue pour être reproduite ici.

A ces richesses naturelles du sol, le Brésil joint encore l'élevage du bétail qui trouve des conditions très favorables dans beaucoup de provinces, surtout dans les vastes pâturages arrosés de cours d'eau comme le sont ceux de Minas-Geraras, Bahia et Pinuhy et dans les immenses plaines de Rio-Grande-do-Sul et de Saint-Paul. Les troupeaux y sont presque abandonnés à eux-mêmes et les soins d'élevage sont pour ainsi dire nuls.

La Section Brésilienne à l'Exposition Universelle d'Anvers était bien faite pour donner au public une idée avantageuse des ressources du pays le plus étendu de l'Amérique Méridionale.

Le Brésil a fait d'immenses progrès, depuis vingt ans, dans toutes les branches de l'industrie, des arts, des sciences et de la littérature. L'Empereur, un savant fort distingué, a favorisé de toutes ses forces le développement progressif de l'Empire et il n'a rien négligé pour mettre son pays à la hauteur des nations les plus civilisées de l'Europe.

Né en 1825, l'Empereur D. Pedro II succéda à son père le 7 avril 1831. Déclaré majeur le 23 juillet 1840, il exerça le souverain pouvoir depuis cette date. Il épousa, le 4 septembre 1843, Dona Theresa-Christina-Maria, fille de François I^{er}, Roi des Deux-Siciles. Cette princesse, modèle de toutes les vertus, est comme son auguste époux, l'idole de ses sujets.

D. Pedro II, dont le règne a été troublé dans les commencements par la révolte de quelques provinces, a fini par triompher de ces obstacles intérieurs. Plus tard la guerre éclata entre le Brésil et le Paraguay. En

cette occurrence, les troupes de terre et de mer rivalisèrent de bravoure et de persévérance et la victoire, longtemps indécise, resta enfin au Brésil dont l'armée était commandée par Mgr. le Comte d'Eu. Ce prince, dont le dévouement à son pays d'adoption est bien connu, a épousé la Princesse Doña Isabella, héritière du trône.

Depuis ce temps, l'Empire s'est occupé de perfectionner son agriculture et son industrie : on l'a vu prendre part aux Expositions de Londres, de Paris, de Berlin, de Philadelphie, d'Amsterdam, de St-Pétersbourg, et y remporter de nombreuses récompenses.

Quand l'Exposition Universelle d'Anvers fut annoncée, le Gouvernement brésilien se jugea pas à propos d'y prendre une part officielle, mais il encouragea la Société « Centro da Lavoura e Commercio » à y participer.

Cette association puissante est composée de membres, représentant par leurs maisons de commerce à Rio-de-Janeiro et par leurs établissements agricoles dans la zone caféière, des intérêts d'une importance considérable.

Le Vicomte de S. Clemente, l'un des plus riches agriculteurs du Brésil, est le Président du « Centro da Lavoura e Commercio. » Le Vice-Président était le commandeur J. C. Ramalho Ortigão, homme aussi énergique qu'éclairé et d'une rare compétence sur toutes les questions intéressant l'agriculture : il vient depuis peu de donner sa démission et il a été remplacé par M. Honorio-Augusto Ribeiro. Citons encore M. Hermanno Joppert (secrétaire), M. le baron de Quatrim (trésorier), MM. le baron d'Araujo Ferraz, Carlos-Augusto de Miranda Jordão, le baron Araujo Maia, Joaquim de Mello Franco, Joao Valverde de Miranda, Bruno-Augusto da Silva Ribeiro, et Leopoldo-Cesar de A. Duque Estrada, tous agriculteurs ou négociants aussi actifs qu'éclairés.

Ces hommes influents se font remarquer par leur patriotisme et par l'ardeur incessante qu'ils mettent à faire connaître à l'Europe les produits du Brésil, notamment le café, qui grâce à leurs efforts, finit par être apprécié sur nos marchés à sa réelle valeur. Jusque dans ces derniers Lavoura e Commercio » qui a résolu d'envoyer à ses frais, les produits brésiliens à Anvers, de les y installer dans la section intérieure, puis d'ouvrir dans le jardin un pavillon, où l'on distribuerait gratis au public des tasses du précieux café du pays.

Le point important était de choisir un Commissaire général qui prit à cœur les intérêts du Brésil, qui fût à la fois actif, prudent et désintéressé; le choix du « Centro da Lavoura e Commercio » se fixa sur S. Ex. le Comte de Villeneuve, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'Empire en Belgique; ce choix fut des plus heureux; il eut la sanction du Gouvernement Impérial qui nomma M. le Comte de Villeneuve son Délégué et Président de la Commission.

Le nom de M. le comte de Villeneuve, connu dans toute l'étendue du vaste empire sud-américain, était déjà parvenu jusqu'à nous; sa haute situation et l'intérêt qu'il prend à toutes les questions utiles ou humanitaires qui s'agissent dans son pays, l'y ont placé depuis longtemps parmi les hommes éminents.

Entré à 19 ans dans la carrière diplomatique, il en a parcouru tous les échelons, jusqu'à celui d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, qu'il occupe en ce moment à Bruxelles. Il était chef de mission à 32 ans en Suisse et fit partie de la Commission Brésilienne à l'Exposition Universelle de Paris en 1867; il en rédigea le rapport et fut également chargé par son Gouvernement d'un travail sur l'Exposition de 1878 à Paris. Il fut délégué en 1880 par le Brésil à la conférence internationale pour la protection de la propriété industrielle; cette conférence se termina par la convention qui constitue l'Union Industrielle entre un grand nombre de pays et il eut l'honneur de signer cette convention en 1883, à Paris.



S. E. le Comte de Villeneuve,
Président de la Commission de la Section Brésilienne

temps, le Brésil nous envoyait ses cafés sous des noms d'emprunt dissimulant leur origine; il fallait combattre ce préjugé aussi nuisible qu'injuste; il s'agissait de présenter le café brésilien sous son vrai nom à toutes les Expositions, de ne reculer ni devant les obstacles créés par la concurrence, ni devant la dépense. La Société « Centro da Lavoura e Commercio » a courageusement entrepris cette tâche ardue et nous sommes heureux de constater que ses efforts, très appréciés déjà à plusieurs des Expositions antérieures, ont été à Anvers couronnés d'un succès complet.

C'est donc le « Centro da

Tous ces titres le désignaient au choix pour le poste de Commissaire Général de la Section Brésilienne et nul ne mit plus de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de ces délicates fonctions.

Les commissaires qui secondaient M. le Comte de Villeneuve dans ses travaux étaient M. A. Baguet, Vice-Consul du Brésil à Anvers et M. Edouard Pécher, Consul Général honoraire de Belgique, qui, tous deux, ont consacré au pays qu'ils ont longtemps habité, une activité aussi habile qu'éclairée; puis M. H. H. Carneiro Leão comme Commissaire adjoint.

L'espace occupé par la Section du Brésil était de 400 mètres carrés. La décoration extérieure était faite avec goût et élégance; l'intérieur présentait, sur un fond rouge, des drapeaux aux couleurs nationales; ils étaient disposés autour de la salle alternant avec des cartouches décoratifs indiquant le nom des provinces de l'Empire. Des trophées d'armes, des peaux d'animaux sauvages, des vues photographiques représentant les principaux monuments et les grands établissements agricoles du pays, décoraient les murailles.

Le Ministère de l'Agriculture de l'Empire avait exposé de nombreux ouvrages, des documents officiels et des rapports concernant les chemins de fer. Ces pièces administratives prouvent que le Brésil a fait de rapides progrès depuis vingt ans et qu'il a considérablement amélioré et augmenté ses voies ferrées; aussi le Jury lui a-t-il décerné un Diplôme d'Honneur pour l'ensemble de la partie bibliographique.

Le Ministère de l'Intérieur a exposé les Annales de l'École des Mines, de 1881 à 1884, et les Annales de l'Observatoire Impérial. Nous avons vu dans ces ouvrages des documents précieux qui plaçant avec raison les savants de cet Empire du nouveau monde au niveau des savants de la vieille Europe : on y reconnaît l'initiative de son Souverain éclairé, l'un des fondateurs et collaborateurs du savant Institut Historique et Géographique de Rio-de Janeiro. Cette Société a envoyé à l'Exposition d'Anvers la revue trimestrielle de 1839 à 1884. On ne saurait trop louer la clarté du style de ces documents scientifiques et le mérite des savants qui les ont rédigés.

Trois cartes géographiques de la province de Pernambuco avaient été envoyées par le Bureau des Travaux Publics : l'exécution en est soignée sous tous les rapports; il en est de même des cartes et des plans du Bureau Hydrographique, exposés par le Ministère de la Marine de Rio-de Janeiro.

Le Musée National de Rio-de Janeiro avait envoyé 5 volumes des Archives publiés depuis 1876; ils ont attiré l'attention des artistes et des savants. La carte générale du Brésil, ainsi qu'une autre de la province de St-Paul, ne laissent rien à désirer comme gravure topographique. Elles sortent des presses de MM. Paul Robin & C^e de Rio-de Janeiro, qui ont obtenu pour ces travaux une médaille d'argent; la même récompense a été décernée à MM. Marc Ferrez et Ducasble pour leurs belles photographies.

Parmi les livres ou brochures descriptives sur le Brésil, on a remarqué le beau volume illustré de M. F. J. de Santa-Anna Nery, sur la *Province des Amatoques*; une brochure, *Notice sur quelques produits de la Section Brésilienne*, du même auteur; le *Brésil, le Guide de l'Émigrant* rédigé par les soins de l'Administration générale des Terres et Colonisations; le *Brésil actuel* (conseils aux émigrants) par M. C. Hygin-Farcy; puis le catalogue de la Section Brésilienne, contenant une notice descriptive de l'Empire, de ses institutions, de son Gouvernement, de ses chemins de fer et de ses produits, d'après les plus récentes statistiques : ces ouvrages présentent une grande utilité pour renseigner les émigrants et, sous ce rapport, ils paraissent avoir atteint le but que l'on s'était proposé.

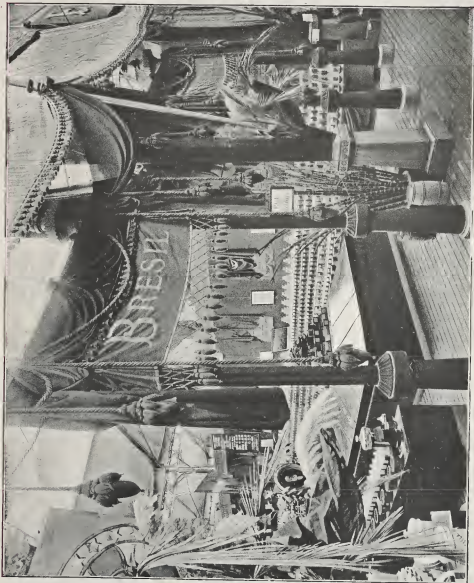
Le café, le produit le plus important du Brésil, comptait à l'Exposition 1247 échantillons. En concurrence avec divers pays importants, il obtint néanmoins 96 récompenses, dont 2 Diplômes d'Honneur : l'un fut conféré au Gouvernement du Brésil comme représentant le pays le plus grand producteur du café, l'autre fut décerné au « Centro da Lavoura e Commercio » 19 Médailles d'or et 22 d'argent complétèrent cet immense succès.

Le sucre et ses dérivés, tels que les produits de la confiserie, les sirops, les liqueurs sucrées et les chocolats, avaient de nombreux exposants dont les principaux, l'Usine Centrale de San-Pedro de Maranhão, MM. Lopes & C^e de Pernambuco, Eugenio Marques de Hollanda à Rio-de Janeiro, Freire d'Aguiar et A. Bhering de la même ville, ont eu des médailles d'argent pour les produits précités, rentant dans la Classe 68. Le maté de la province de Paraná, sorte de thé qui est appelé à un grand avenir quand on en connaîtra en Europe la saveur et les propriétés salutaires, a obtenu une médaille d'or décernée aux exposants F. Fontana et Silva frères de Curitiba.

Les vins et les liqueurs ont attiré l'attention du Jury; MM. André Gimber pour les vins, Auguste Goors pour l'alcool, ont obtenu chacun une médaille d'or. Des médailles d'argent ont été décernées, pour les mêmes produits, aux exposants L. Goldschmidt de Saint-Paul, José-Augusto Gomes d'Abreu, Morelli & C^e d'Itú, E. J. B. Lanatt de Pernambuco et à l'Institut Impérial *Fluminense* d'Agriculture. M. Goumoens de Saint-Paul a obtenu pour la bière une médaille d'argent.

Les magnifiques bois du Brésil, au nombre de plus de 100 échantillons divers, ont valu au Gouvernement Brésilien un Diplôme d'Honneur ainsi qu'à l'Association Commerciale de Pernambuco. La même récompense a

é.é accordée à M. Macedo Bentes, pour son nouveau procédé de caoutchouc, et à M. F. J. de Santa-Anna Nery comme introducteur du même produit.



Façade de la section Brésilienne

La Société Dyle et Bacalan qui exposait un superbe wagon, fabriqué entièrement de bois du Brésil, et la

province de Bahia ont obtenu la médaille d'or. Les exposants Eug.-Adolpho del Vecchio, la province de Paraná et Henri Duquesne ont eu la médaille d'argent.

Les écorces médicinales et les quinquinas ont fait donner à MM. A. J. de Araujo une médaille d'argent. La tannerie Ste-Anne, MM. Eng. Marques de Hollanda, Frère d'Aguilar ont obtenu des médailles de bronze.

Les minéraux, si riches et si variés, ont valu un Diplôme d'Honneur au Gouvernement Brésilien et une médaille d'or au « Centro da Lavoura e Commercio. » La commission provinciale de Saint-Paul a obtenu une médaille d'argent pour son fer d'Ypanema.

Le coton, les produits textiles et le tabac, qui faisaient partie de la classe 41, ont encore été un triomphe pour la Section Brésilienne. Le Jury leur a décerné 2 Diplômes d'honneur, l'un au Gouvernement, l'autre au « Centro da Lavoura. » Cette Société a encore obtenu une médaille d'or de même que l'Institut Impérial Fluminense. La Colonie Grão-Para (province de Sainte-Catherine), pour sa ramie, MM. Collares cio » a obtenu pour ses produits, dans la classe 44, une médaille d'or.

Les nombreux produits pharmaceutiques ont été très appréciés ; plusieurs avaient des propriétés encore inconnues en Europe, ce qui a engagé différents chimistes et médecins à en demander des échantillons pour les expérimenter. L'Association commerciale de Pernambuco, l'Entrepise de Colonisation de Sainte-Catherine, les exposants J. Rodrigues de Araujo & C^e et Eugenio Marques de Hollanda, tous deux à Rio-de-Janeiro, ont obtenu pour ces produits une médaille d'argent.

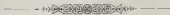
Ils ne faut pas oublier les cuirs tannés et vernis, en échantillons remarquablement travaillés, et les curieuses peaux d'animaux sauvages qui ornaient les murailles de la section. Le « Centro da Lavoura e Commercio » ; ils occupaient à la section Brésilienne une place spéciale, arrangée avec beaucoup de goût et d'élegance, établi dans le jardin de l'Exposition, dont nous avons déjà parlé plus haut ; le nombre de tasses distribuées gratuitement de juillet à octobre, soit en 4 mois, s'est élevé au chiffre respectable de 600,000 environ.

Nous terminerons ici cet article sur le Brésil en disant que le total des récompenses, par lui obtenues à Anvers, a été de 232 : 12 Diplômes d'honneur ; 38 Médailles d'or ; 56 d'argent ; 66 de bronze et 60 mentions honorables. Ce magnifique résultat prouve l'excellence des produits, les efforts incessants de la Société « Centro da Lavoura e Commercio » et enfin, la puissante initiative de la commission Brésilienne, qui a mis tout en œuvre pour représenter dignement son pays à l'Exposition Universelle de 1885 (1).



Pavillon de dégustation de café Brésilien

(1) Les détails que nous ont été fournis ont été en grande partie fournis par M. C. Heuro-Pikery. Nos sommes heureux d'apprendre que cet écrivain, auteur de plusieurs brochures et articles de journaux sur le Brésil, vient d'être nommé Chevalier de l'Ordre de Christ par S. M. l'Impératrice.





S. M. Guillaume I^{er}, Empereur d'Allemagne



EMPIRE D'ALLEMAGNE



ALGRÉ les efforts, aussi bien du Gouvernement Belge, que des cercles intéressés à l'entière réussite de l'Exposition universelle d'Anvers, le Gouvernement de l'Empire d'Allemagne n'a pu se décider à donner son concours officiel à cette entreprise.

Dès lors, il appartenait à l'initiative privée de faire participer l'industrie et le commerce Allemands, dans la plus large mesure possible, à la manifestation internationale d'Anvers, et, disons-le tout de suite, les efforts de ceux qui ont tenté d'accomplir cette tâche, ont été largement récompensés par les succès obtenus.

Ce furent les maisons Allemandes et celles d'origine Allemande, établies à Anvers, qui prirent l'initiative du

mouvement. Elles adressèrent, par voie de circulaire, à un grand nombre d'industriels et de commerçants de l'Empire, un appel pressant, afin de recueillir des adhésions aussi nombreuses que possible.

Voici le texte de la circulaire :

MONSIEUR,

L'Exposition Universelle qui s'ouvrira le 2 mai 1885 à Anvers sera de nature à donner de brillants résultats sous tous les rapports, à cause de l'importance industrielle de la Belgique d'un côté et, d'un autre côté, grâce à la situation géographique d'Anvers et de son important port de mer.

Cette Exposition attirera sans doute un nombre considérable de visiteurs qui auront en même temps l'occasion d'admirer les travaux gigantesques de l'embellissement et de l'agrandissement de l'incomparable port d'Anvers.

S. M. Léopold II a daigné prendre cette entreprise sous Sa Haute Protection.

L'Etat Belge et l'Administration Communale d'Anvers feront leur possible pour donner à cette Exposition autant d'éclat que possible.

Les négociants soussignés, Allemands ou d'origine allemande, résidant à Anvers, se sentent portés, en égard à la bienveillance qu'on ne cesse de leur montrer ici, à se conformer de bon cœur au vœu exprimé

par le Comité de l'Exposition en appelant l'attention du commerce et de l'industrie allemands sur cette Exposition, qui, plus que toute autre, sera de nature à créer et à élargir aux exposants leurs débouchés européens et transatlantiques.

Vu les fortes relations commerciales existant entre l'Allemagne et la Belgique, la nécessité s'impose pour l'Allemagne de prendre part à l'Exposition universelle d'Anvers, dans des conditions correspondant au grand développement de son commerce et de son industrie.

Les sousignés étaient bien aise d'obtempérer à la demande leur adressée, d'autant plus que les noms des hommes qui, d'une manière si désintéressée, se mettent à la tête de l'entreprise, nous garantissent amplement que les intérêts des exposants seront sauvegardés avant tout et sous tous les rapports.

Anvers, 28 avril 1884.

(Signés) OTTO GUNTHER

E. PHILIPPSEN, etc., etc.

OTTO MENZEL

Bientôt après, le Comité Exécutif chargeait M. le Dr Jannasch de la direction

des affaires de la section à Berlin, et le nommait son représentant pour l'Allemagne. L'impulsion était donnée. Quatre comités d'encouragement, destinés à la propagande en faveur de l'Exposition, furent aussitôt constitués :

Un Comité à Berlin, sous la présidence de notre Consul général, M. Georges Goldberger; le Comité Rhénan-Westphalien, à Cologne, sous la présidence de S. E. Dr von Decken, membre du Conseil d'Etat, à Bonn; le Comité du Rhin Central et de l'Allemagne du Sud, à Mayence, sous la présidence de M. L. Peltzer, Consul général honoraire de Belgique, à Mayence; et enfin, le Comité Badois, à Mannheim, présidé par M. Hermann Schrader, membre de la Chambre du cercle de Mannheim.

Les noms les plus connus et les plus influents figuraient dans ces divers comités et constituaient déjà un gage de succès.

Parmi ceux qui prêtèrent à l'œuvre tout leur dévouement et tous leurs efforts, il faut citer en première ligne M. le Consul général Georges Goldberger.

Le travail assidu, la haute intelligence, et les nombreuses relations du



Le palais de l'Empereur



Sams-Souci

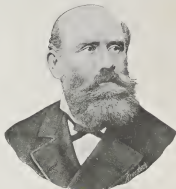
représentant de la Belgique auprès du Gouvernement Allemand, ont contribué, pour une grande part, au succès de la Section allemande. Il est juste d'ajouter que M. Goldberger trouva des collaborateurs infatigables en MM. Peltzer, Consul général de Belgique à Mayence, et Ledegonck, Consul général à Cologne.

Ces Messieurs, assistés de leurs collègues des Comités et de M. le Docteur Jannasch, s'occupèrent avec le même élan, de vulgariser l'œuvre de l'Exposition, chacun dans son groupe.

La presse allemande leur assura son concours et leur prêta un appui d'autant plus nécessaire, que les délais d'ouverture de l'Exposition étaient plus rapprochés.

Mais l'organisation manquait d'harmonie. Ce qu'il fallait, c'était la centralisation de tous les efforts trop disséminés, une direction unique, qui pût aplanir les difficultés et tirer le meilleur parti possible des résultats obte-

intime de commerce, M. Max Günther avait fait ses preuves comme Commissaire Allemand des Expositions de Paris en 1867 et 1878, et de Bruxelles en 1876. Le tact, le dévouement et l'activité qu'il avait déployés dans ces délicates fonctions, il les apporta sans réserve dans la direction qui lui fut confiée.



M. Max Günther,
Ingénieur
Conseiller intime de commerce, commissaire
de la Section Allemande

Il convoqua spontanément les chefs des Comités, le 28 avril 1884, et annonça aux Commissions fondées dans l'Empire, que le Comité Allemand d'Anvers se chargerait de réunir tous les éléments des différents groupes et fonctionnerait immédiatement comme administration centrale pour la Section Allemande.

Cependant, le travail augmentant de jour en jour, on s'aperçut bientôt qu'il fallait un homme connaissant à fond l'organisation des Expositions, et les directions sectionnaires du Comité trouvèrent cet homme en M. Max Günther, conseiller



M. Georges Goldberger,
Consul général de Belgique à Berlin

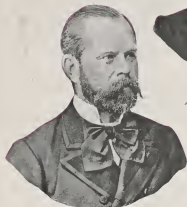


M. L. Peltzer,
Consul général honoraire de Belgique
à Mayence

Il fallait le caractère, l'affabilité de bon ton, joints aux profondes connaissances techniques que possède M. M. Günther, pour vaincre les obstacles sans cesse renaissants, et pour rallier autour de soi les sympathies des exposants:



M. J. Rautenstrauch,
Ancien Vice-Comité de l'Exposé d'Allemagne,
Vice-Président



M. de Bary,
Comité de la République Argentine,
Secrétaire



M. Aug. Ohlendorff,
Secrétaire



M. Otto Günther,
Comité de commerce, Ancien Comité de la Commission
de Collaboration de Biele,
Président



M. J. D. Fuhrmann,
Membre



M. E. Philippssen,
Membre



M. O. Menzel,
Membre

LE COMITÉ ALLEMAND D'ANVERS

C'était une tâche difficile, que M. Max Günther a su remplir à la satisfaction de tous, grâce à l'ensemble des qualités que nous venons de citer. Le Gouvernement Belge a tenu à reconnaître les services signalés rendus par M. Günther, en le nommant Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Tous les Allemands garderont de lui le meilleur et le plus sympathique souvenir.

Le Comité pour faciliter la participation à l'Exposition Universelle d'Anvers, fut constitué comme suit :

Présidence.

M. OTTO GÜNTHER, Conseiller de commerce, Ancien
Cassier de la Caisse d'épargne de l'Allemagne du Nord,
Président ANVERS.



M. JES. RAUENSTRAUCH, Négociant, Ancien Vice-
Cassier de l'Empire d'Autriche, Vice-Président.
ANVERS.

Secrétaires.

MM. ALEXIS CHLONOFF, Négociant, ANVERS.
A. DE RUYSS, Négociant, Cassier de la Repu-
blique Argentine, ANVERS.

Membres.

MM. JES. DAN. FORSMANNS JENSEN, Négociant,
ANVERS.
OTTO MENDEL, Négociant, ANVERS.
EUGÈNE PHILIPPON, Négociant, ANVERS.

Tel est l'historique de la Section Allemande dans laquelle nous allons pénétrer.

L'Allemagne occupait à l'Exposition le troisième rang parmi les puissances.

Elle s'étendait dans l'aile méridionale des halles de l'Industrie, bornée par le Canada, la France et la Suède.

La superficie de la section était de 6130^m pour les Halles de l'Industrie, et de 3492^m pour la Galerie des Machines. De plus, abstraction faite des emplacements dans le jardin, elle occupait 25^m du compartiment des dynamos, 23^m du service de l'éclairage et 280^m dans la Galerie Internationale.

Le poids des marchandises, amenées par 590 wagons de chemin de fer, se montait à 1,576,680 kilos. Pour alléger aux exposants les frais de transport, les chemins de fer de l'Etat Belge, les lignes d'Etat de Wurtemberg et de Bade, de Prusse, de Saxe, de Bavière, ainsi que la ligne des bateaux à vapeur de MM. J. Perlbach et C^o à Hambourg, avaient assuré le libre retour des colis jusqu'au 15 janvier 1886, pourvu que les marchandises empruntassent la même voie pour l'aller que pour le retour. Toutes les lignes intermédiaires appartenant à des sociétés privées ont accordé la même faveur.

Par un rescrit de S. E. M le Ministre des finances du royaume de Prusse, la libre entrée



douanière des marchandises était assurée au retour, sous condition de remplir quelques formalités à la sortie.

Les listes d'admission de la Section étant définitivement closes le 15 février 1885, le plan d'installation put être dressé par les soins de M. le Dr Jannasch, de Berlin ; il fallut cependant le remanier sensiblement sur le terrain même, par suite de déplacements et d'agrandissements tardifs. L'ensemble de la Section comprenait quatre parties dont nous parlerons successivement, en commençant par la Galerie Centrale; viennent ensuite cinq galeries de côté, puis une annexe, le salon de musique, et enfin la remarquable exposition de Machines, dont il sera parlé dans un chapitre spécial. Il faut y ajouter, dans les jardins, 2 restaurants, 4 dégustations de vin, 3 brasseries et un débit d'eau gazeuse, tous tenus par des exposants allemands. — Nous les avons décrits déjà précédemment.

Des gardiens, portant un uniforme spécial et la cocarde noir-bleu-rouge, étaient chargés de la surveillance pendant le jour; leur nombre variait entre 7 et 10.

La décoration de la Section est en style Allemand ancien. Sur la grande galerie s'ouvrent cinq façades d'anciennes maisons de Gilde, dont les emblèmes indiquent les métiers ou les classes.

Dans la Galerie Centrale une porte d'honneur d'un style large, flanquée de deux colonnes, couronnées d'un immense drapeau dont les plus amples couvrent décorativement le portail, sépare l'Exposition Anglaise de l'entrée de la Section Allemande. Cet étendard, aux armes de l'Empire d'Allemagne, sortait des fabriques de drapeaux de Borme ; il avait 30 mètres de long sur 10 de large.

Notons ici que la galerie centrale renfermait un salon de lecture commodément aménagé aux frais d'un des principaux exposants.

La fabrique exporte tous les sucres, et spécialement les pains de sucre de toute qualité et de toutes formes; elle le taille en morceaux, en tablettes (brevet Schalbein et brevet Schneider), en tubes, en plaques. Elle fabrique indifféremment le sucre en poudre, le sucre candi blanc et coloré, tout cela à l'infini. Il est inutile d'ajouter qu'un nombre considérable de récompenses et de distinctions publiques et privées, ont couronné les efforts de cette maison et sanctionné la supériorité de ses produits. Citons parmi les médailles

aussitôt la porte franchie, un chatoiement de couleurs attire forcément les regards ; c'est la riche exposition des objets argentés et dorés de la grande

Württembergische Metallwaarenfabrik Geisslinger; cette maison, fondée en 1853, occupe aujourd'hui 700 ouvriers.

En poursuivant notre route, nous passons devant une quantité d'objets appartenant à différentes classes : vêtements de tricot ; produits de la *Rheinische Glasholzer Actien Gesellschaft*, exposition qui démontre la force et l'importance de cette maison ; objets en ambre, collection aussi élégante que fragile, de la maison *A. Zausmer*, à Dantzig. Viennent ensuite les inévitables et multiples eaux de Cologne, puis le pavillon d'un des plus importants établissements d'Allemagne, le *Rheinische Actien-Verein für Zuckerfabrication*; cette exposition était certes en son genre, l'une des plus intéressantes que l'on pût rencontrer dans l'enceinte de l'Exposition.

Le *Rheinische Verein* a été fondé en 1824 et se compose de la raffinerie de sucre brut, à Dormagen, qui consomme journellement la quantité énorme de 450,000 kilos de betteraves, et de deux raffineries à Cologne, qui fournissent ensemble 30 millions de kilos de sucre brut.



Thonwaaren-Fabrik der Magdeburger Bau- und Credit-Bank de O. Duvigneau et C^o, — Magdebourg

qu'elle a obtenues, la médaille de l'État pour le mérite en 1865, et la médaille d'or de Cologne en 1865 et 1875.

Un pas plus loin, tout le monde s'arrête devant l'exposition d'armes blanches de *Weyersberg et Kirchtum* et *Henck frères* à Solingen.

On sait que Solingen a le monopole de cette fabrication. Parler plus amplement de ces maisons dont la réputation est universelle, serait inutile. Disons qu'en outre des plus hautes récompenses, elles ont obtenu les suffrages universels des visiteurs, pour les merveilles de bon goût et d'élégance qui formaient leurs étincelantes panoplies.

Le point central de l'exposition Allemande est formé par un vaste pavillon, richement décoré, construit par la maison *Ferd. Vogt*, de Berlin. Ce pavillon comprend sept salons. Dans plusieurs de ces salons, la maison a réuni toutes les élégances et toutes les beautés de l'ameublement moderne. L'un d'eux renferme l'exposition de la *Thonwaaren-Fabrik der Magdeburger Bau- und Credit-Bank*, précédemment *O. Duvigneau & Co*, Magdebourg.

Cette maison, qui a maintenant une très grande importance, tire son origine d'une ancienne fabrique de poêles, existant déjà il y a un siècle et demi. Elle a exposé des échantillons nombreux, des figures empruntées à l'Olympe, contemporaines des époques de ses débuts, de grands et de petits modèles fabriqués en argile non glacé, et destinés à servir de corniches aux poêles en fer.

En 1830, la fabrique passa à la famille Duvigneau, qui s'adonna à la construction des poêles de Magdebourg, des petits poêles en fer avec corniches simples glacées et de poêles d'un blanc de neige, ayant l'aspect et la forme des

de la renaissance Allemande. Elle possède une succursale à Londres sous la firme : *German Majolica Co*, New Oxford street.

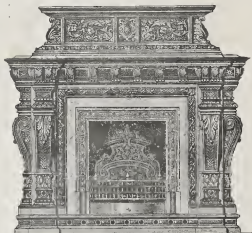
La fabrique occupe en moyenne 220 ouvriers; de forts moteurs à vapeur font marcher un grand nombre de machines auxiliaires; elle fait aussi des plaques en mosaïque pour parquets.

La maison a obtenu de nombreuses récompenses aux expositions nationales et internationales : citons la médaille d'or à Mersburg, 1855; à Halle en 1851; la médaille du progrès à Vienne en 1873, et à Cassel, en 1878; la grande médaille d'or de l'État Allemand pour mérites commerciaux.

Revenons au salon qu'avait créé cette importante maison à notre Exposition : il produit le plus grand effet. Les poêles de grand et de petit format qui s'y trouvent réunis, sont montés, les uns dans le goût de la renaissance, les autres dans le style ancien; tous sont ornés des plus riches couleurs, parmi lesquelles se distingue une nuance gris vert, comperable à celle des plus pures émeraudes.

Le Jury de l'Exposition a décerné à la maison une médaille d'or, et, aux auteurs des modèles, peintres et maîtres-ouvriers, une médaille d'argent et deux médailles de bronze.

Nous entrons maintenant dans le salon renfermant la belle et opulente collection de fusils de la célèbre maison *von Dreyse*, de Sömmerda.



Thonwaaren-Fabrik der Magdeburger Bau- und Credit-Bank de O. Duvigneau & Co. — Magdebourg

La patrie Allemande a assigné une place des plus honorables, dans l'histoire des dernières guerres, au fondateur de la maison, l'inventeur du *fusil à aiguille von Dreyse*, dont la supériorité incontestable a révolutionné l'art de la guerre et contribué puissamment à la reconstitution de l'Empire Allemand.

C'est le fils du fondateur, nommé conseiller de commerce privé du Royaume Prussien, qui est le Directeur et le chef actuel de la fabrique d'armes de Sommerda; il a su agrandir encore l'œuvre paternelle par son intelligence et son esprit d'initiative.

La fabrique fait spécialement les armes de guerre et de luxe, les fusils à aiguille de tous systèmes, les fusils de chasse à répétition, les revolvers. Elle confectionne également les munitions pour toutes ces armes.

Il serait impossible d'énumérer toutes les distinctions honorifiques: décorations, diplômes, grands prix, médailles, qui sont venu couronner les efforts intelligents de M. Franz von Dreyse et de son fils.

A peine quittons-nous cette exposition d'engins homicides, que, par l'antithèse habituelle aux Expositions, nous nous trouvons dans le fragile salon de la manufacture royale de porcelaines de Saxe, de Meissen.

Des nombreuses et importantes manufactures

à Lasphe, et enfin, des machines à écrire, des monogrammes, des vins, des filtres et beaucoup d'autres objets qui n'intéressent que les connaisseurs. Les machines autographiques de *Hugo Koch*, à Leipzig, les fournitures pour parapluies de *Kortenbach et Rauh* et de *Brembay et C^e*, les ouvrages de gravure d'*Otto Kästner*, les filtres de *C. Bähring et C^e*, Anvers et Hambourg, et enfin, quelques expositions de bières, parmi lesquelles nous citons la brasserie *Früha* et plus loin la *Greiffenberg* (propriétaire *Wilh. Bohne*, à Limburg), sont très intéressantes. Très remarquable aussi le salon de *l'Institut polytechnique* de Darmstadt (F. Schröder).

Trois expositions forment le fond de la galerie centrale de la Section. Ce sont celles des maisons *Karl Fischer et C^e* d'Aix-la-Chapelle, la collection des montres et horloges de *Pollack et Holtzneider*, d'Aix-la-Chapelle, et la fabrique de tapis *Gevers et Schmidt* de Schmiedeberg; la première avait une collection



Dans la Forêt Noire

de porcelaines allemandes, c'est la seule représentée.

Une magnifique paire de vases, ainsi qu'une fort belle glace et une table, nous montrent tout d'abord le style Rococo, qui, dit avec raison l'illustrateur Sempert, sera toujours admis pour les porcelaines.

Les groupes, figures, vases et autres produits de tout genre de la manufacture de Meissen, sont d'un goût fort délicat.

Nous remarquons ensuite l'exposition collective de l'industrie de polasse de Stassfurt, des cartes à jouer, des appareils de physique, des jalouses, des porcelaines, des couleurs (*Gebr. Hartmann*, Cologne), des tricots d'*Aug. Melheimer*

de meubles et objets très artistiques, agencés avec goût, dans un salon magnifique; la seconde occupe un salon de 60 m. carrés, renfermant des horloges et des montres, exposés par une collectivité de onze maisons importantes d'Allemagne; la plupart de ces pièces, d'une exécution finie, attestent la supériorité que l'Allemagne s'est acquise dans cette branche de l'industrie. La troisième avait garni son salon de magnifiques tapis sortant de ses usines. Il y en a de du poids de 200 kilos, si lourds qu'ils ont dû être hissés à leur place au moyen de poulies.

Le compartiment Allemand est le seul qui renfermât une salle spécialement affectée aux instruments de musique et aux auditions musicales.

Citons en première ligne le Journal Musical et les instruments de musique de M. P. J. Tonger, de Cologne. Viennent ensuite les pianos exposés par dix-huit maisons Allemandes, pianos-buffet et pianos à queue, parmi lesquels des instruments spéciaux pour l'exportation.

L'un des succès les plus sérieux est celui remporté par la maison *Knabe frères*, de Munster, dont le piano a été acquis pour la loterie de l'Exposition.

Cette maison est l'une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle a obtenu aux Expositions de Londres en 1862

et de Paris en 1867, les plus hautes récompenses; elle est en possession des moyens de fabrication les plus perfectionnés et apporte les plus grands soins à la construction de ses instruments.

Parmi les pianos de prix, notons celui de 3000 francs, à cordes croisées, d'une large sonorité, sortant des ateliers de *Schiedmayer*, de Stuttgart. L. Römhlilt de Weimar, n'expose que des pianos d'exportation.

Les pianos de

Passons rapidement sur les accordéons, les orgues et autres instruments de barbarie, qui n'ont pas grande importance au point de vue musical. Cependant, quand ce ne serait qu'à titre de curiosité, nous ne pourrions nous dispenser de signaler l'orgue électrique exposé par *Welle Schmoele et Co* (Bade), et construit suivant le brevet de Schmoele et Mols. Cet instrument, d'une bonne sonorité, très agréable à entendre, est une des applications les plus ingénieuses de l'électricité. Citons encore deux excellents harmonicas, l'un de *Schiedmayer*, et l'autre de *H. Burger*.

La fabrique de Hermann Burger, établie à Bayreuth depuis 1873, jouit déjà d'une grande renommée; ses trois harmoniums, à simple et à double clavier, lui ont valu le diplôme d'honneur.

En sortant du salon de musique, les premiers objets que l'on rencontre sont des modèles de navires. Ils proviennent, ainsi que les cartes appendues aux murs, d'une des premières maisons de l'Allemagne, la *Société anonyme de constructions maritimes « Vulkan »*.

Près de la porte de sortie, nous remarquons un pulsomètre « Neuhaus »; un des côtés de la salle est occupé par les produits de la fabrique de caoutchouc et de gomme, de *Franz Clouth*, à Nippes (Cologne).

Les deux magnifiques glaces qui ornent le panneau donnant sur les galeries, proviennent de la *Société anonyme des manufactures de glaces de Saint-Gobin, Chauny et Ciry*, dont il a été question dans un autre chapitre.

Dans la première galerie latérale, se remarquent d'abord les magnifiques expositions des maisons *Felten et Guillaume*, de Cologne; *C. Köstner*, de Leipzig; *Düsseldorfer Eisen- und Drath-Industrie*, de Düsseldorf; *Dreher & Sohn*, de Gerresheim; *La Société anonyme pour la construction de machines*



Nuremberg

F. Adam de Greifeld, et *G. Adam* de Wesel, se distinguent par la douceur de leur son; ceux de *John Kuhn* par leur bon marché.

Richard Lippe à Stuttgart, *Karl Mand* à Coblenze et *G. A. Bach*, à Barmen, sont bien représentés; ce dernier expose un splendide piano en style renaissance, coté 1350 francs.

« Humboldt », de Kalk, près de Cologne; H. Gruson, de Buckau; A. J. Vygen & C^o, de Duisbourg, H. Rodolph, de Hanovre.

La maison Felten et Guillaume expose : Une pyramide composée de cordes et câbles en chanvre de diverses qualités et provenances pour tous usages, savoir : Cordes goudronnées et non goudronnées pour navires, pour mines et pour palans; câbles pour la transmission de la force motrice en chanvre fort du Rhin, chanvre de Manille et en coton.

La fabrication de ces câbles pour transmissions est depuis une dizaine d'années une grande spécialité de la maison Felten et Guillaume, ces câbles ont trouvé une application fort étendue pour la transmission de la force motrice directement du volant de la machine à vapeur (le volant étant muni d'un nombre plus ou moins grand de gorges) aux divers arbres de commande distribués dans les différents étages d'un bâtiment, et cela en remplacement des courroies en cuir aussi bien que de l'embrayage par roues dentées, la transmission par câbles en chanvre offrant de sérieux avantages sur les moyens de transmission susrelatés.

Le maison Felten et Guillaume se sert pour la fabrication de ses câbles des chanvres les plus forts et les mieux renommés. Comme produit allemand le chanvre fort du Rhin (ou de Bade) excelle par sa force et par ses autres qualités.

Une pyramide composée d'échantillons de cordes pour emballage



de cordes goudronnées et non goudronnées, pour tous usages et fabriquées de chanvres les plus divers.

Des ficelles mécaniques de tous genres, de toutes qualités et de toutes épaisseurs, écruës, blanchies et teintes en couleurs diverses, fils à coudre, fils pour tissage, fils pour tuyaux d'arrosage, fils pour toiles à voiles, pour filets de pêche, etc., fils pour cordonniers et selliers.

Une pyramide composée de cordages galvanisés, savoir : Cordages en fil de fer galvanisé, de 1 à 4 pouces, pour le grément fixe des navires; câbles de remorque ou de toulines, en fil d'acier fondu galvanisé, de 1 à 4 pouces.

Des spécimens de cordes métalliques pour divers usages, savoir : Cordes pour paratonnerres en cui-

et fils de caret, en chanvre du Rhin, de Russie, de Manille et de Sisal.

D'autres échantil-



Ronces artificielles à 2 poteaux rapprochées



Ronces artificielles à 4 poteaux

vre; câbles de transmission en fil de fer, pour la transmission de la force motrice à distance; câbles pour charrues ou labours, câbles d'extraction pour mines.

La moitié des échantillons de ces derniers câbles a les fils dans les torons commis en sens inverse, l'autre moitié dans le même sens que les torons sont commis dans le câble. Les câbles fabriqués de cette dernière façon ont été beaucoup employés jadis et donnent d'excellents résultats pour certains usages.

Câbles-guides et câbles-tracteurs pour chemins dits « aériens »; câbles-guides pour ponts flottants à l'usage des chemins de fer; câbles d'extraction plats pour mines; câbles ronds pour treuils à l'approfondissement des puits; câbles en fil d'acier fondu galvanisés pour la marine, dont : câbles d'amarrage, câbles de remorque, câbles extra-flexibles pour la manœuvre courante, parmi lesquels il y en a qui sont recouverts de chanvre goudronné.

Tous les câbles de remorque sont composés de 72 fils d'acier avec âmes en chanvre dans les torons et dans le centre du câble. Le cordage en fil de fer pour le grément fixe est composé de 42 fils avec une âme en chanvre au centre seulement.

On remarque également plusieurs rouleaux de torons pour clôtures, en fil de fer galvanisé, composés de 2, 3, 4 et 7 fils et de plusieurs grosseurs.

Plusieurs bobines de fils d'acier galvanisés à piquants, pour clôtures, dits : *Ronces artificielles*, brevétés.

L'importance que cet article a acquise depuis son introduction en 1873 ne peut être mieux jugée que par sa consommation dans le monde entier qui a augmenté d'une façon étonnante.

1874	4 1/2 tonnes.	1876	1288 tonnes.	1878	8313 tonnes.	1880	45000 tonnes.	1882	65000 tonnes.	1884	85000 tonnes.
1875	772 »	1877	4040 »	1879	11032 »	1881	55000 »	1883	85000 »	1885	85000 »

Les lances artificielles sont d'un usage inestimable pour les horticulteurs et les Compagnies de chemins de fer, et surtout de l'importance de construire une clôture à peu de frais et à la fois solide, durable et efficace.

N'oublions pas de faire remarquer que tous les fils pour clôtures de la maison Felten et Guillaume sont vendus sous leur marque de fabrique laquelle est connue avantageusement sur tout le globe. Même les fils pour clôtures ordinaires en fer, fabriqués par la maison Felten et Guillaume, sont reconnus dans les colonies anglaises comme équivalents sinon supérieurs à ceux de production anglaise.

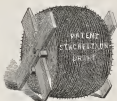
En ce qui concerne les *fils de fer pour télégraphes* fabriqués par la maison Felten et Guillaume, il convient de dire que cette maison est la première qui, en Allemagne, a pris l'initiative de fabriquer des fils de fer galvanisés; c'est elle qui, en 1852, exécuta la première fourniture de fils de fer télégraphiques galvanisés pour l'Administration Royale des Télégraphes de Prusse. Depuis lors, la maison a tellement perfectionné et agrandi ses ateliers de galvanisation, qu'ils comptent à présent pour les plus vastes du monde.

Par rapport à la *qualité* du fil employé pour lignes télégraphiques, la maison n'est pas restée en arrière et fournit des fils répondant à toutes les spécifications en usage, jusqu'aux qualités les plus fines à haute conductibilité, telles que par exemple le Gouvernement Anglais les prescrit. La maison fabrique, cependant, une autre qualité spécialement convenable aux usages télégraphiques qui réunit, avec une haute conductibilité, et avec une ténacité et ductilité extraordinaires, une force de rupture relativement élevée. Ce fil a donc trouvé une application fort étendue, en Europe aussi bien que dans les pays d'outre-mer.

Une grande vitrine carrée contient des spécimens des produits de la tréfilerie de *fils fins* installée par la maison Felten et Guillaume il y a plusieurs années et travaillant avec les meilleurs succès.



Travail avec Câble de sonnerie et Appareil d'essai de dynamo



Mode d'emballage des Roules artificielles

On y produit : Fil d'acier fondu, trempé et dressé pour cardes; Fil de fer pour cardes, qualité spéciale; Fils d'acier fondu pour cordes de pianos; Fils d'acier fondu pour sondages, à l'eau profonde; Fils pour relieurs de livres; Fils de cuivre pour cordes de pianos; Fils de fer pour fleuristes.

Les plus intéressants de ces produits et les plus difficiles à fabriquer sont les fils pour cardes et les fils pour pianos. Le fil pour cardes en acier fondu n'a été fabriqué qu'en Angleterre jusqu'il y a peu d'années, et personne ne croyait possible qu'il pût être fabriqué ailleurs. MM. Felten et Guillaume ont su maîtriser cet article de telle sorte que dans l'espace de deux ou trois ans leur fil pour cardes a battu le fil anglais dans tous les pays du continent.

Le fil d'acier fondu pour pianos est par contre une création allemande, ayant été fabriqué en Allemagne et acquis sa renommée longtemps avant qu'un fabricant anglais eût conçu l'idée de se risquer dans cette fabrication difficile. Le produit allemand est toujours encore considéré comme supérieur et obtient un prix plus élevé que le produit anglais.

La même vitrine contient les spécimens suivants : Fils de cuivre, recouverts de coton et asphalté, pour machines dynamo-électriques; Les mêmes imprégnés au shellac; Fils de cuivre isolés de gutta-percha, recouverts de coton ou de laine guipés ou tressés en plusieurs couleurs, pour télégraphes domestiques, téléphones, etc.; Fils de cuivre recouverts de soie, pour sonneries électriques; Fils de cuivre fins isolés de soie pour bobines d'induction, etc.; Cordons pour téléphone.

Deux boîtes montées sur consoles fixées contre le mur contiennent des collections de : Câbles télégraphiques souterrains et sous-marins à conducteurs isolés de gutta-percha; Câbles télégraphiques à gaine de plomb et à conducteurs isolés par le procédé spécial de la maison Felten et Guillaume; Câbles pour

l'éclairage électrique à gaine de plomb, même isolément que le précédent; Câbles Téléphoniques aériens et souterrains, aussi à gaine de plomb et même isolément.

Disons au sujet de la fabrication de câbles électriques par la maison Felten et Guillaume qu'elle a été la première sur le continent d'Europe à s'en occuper et que dans ce domaine, elle a réalisé des progrès non moins importants que ceux réalisés dans les autres branches de sa fabrication. Ayant construit en 1876 la première grande ligne télégraphique souterraine pour compte du Gouvernement allemand, et cette ligne, celle de Berlin à Welle, d'une longueur d'environ 170 kilomètres, ayant donné des résultats fort satisfaisants, la maison a construit la majorité des lignes souterraines dont le Gouvernement allemand décida l'installation en suite de l'expérience mentionnée. La longueur du réseau télégraphique souterrain ainsi formé s'élève à 5100



Vue d'un Pont suspendu par Câbles métalliques



Câble télégraphique pour le grand réseau télégraphique souterrain



Câble télégraphique souterrain (section) pour le grand réseau souterrain

kilomètres de câble contenant 38.000 kilomètres de fils conducteurs isolés. Il a été achevé en 1881 et a réalisé les espérances y attachées dans une mesure inattendue.

Dans ces dernières années la maison Felten et Guillaume a donné un nouvel essor à sa fabrication de câbles électriques par suite de l'introduction dans la pratique de la téléphonie et de l'éclairage électrique;



Câble pour l'éclairage électrique, à matrice de plomb



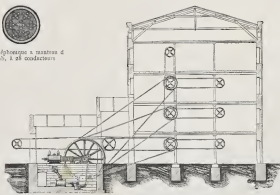
Câble téléphonique souterrain, à matrice de plomb



Câble téléphonique à matrice de plomb, à 27 conducteurs



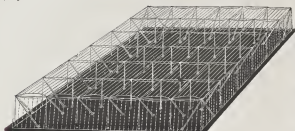
Câble téléphonique à matrice de plomb, à 24 conducteurs



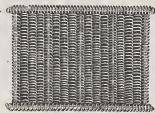
Une des Transformations principales à Câbles de câbles

elle se voua avec zèle à la tâche de construire les câbles spéciaux nécessaires pour ces nouvelles formes de l'application de l'électricité. Elle a réussi à pourvoir au besoin d'une matière isolatrice résistant mieux que le caoutchouc ou la gutta-percha à la chaleur et étant en même temps moins coûteuse que ces isolants

déjà connus. Ce sont les câbles à gaine de plomb que nous avons mentionnés dans l'énumération des échantillons et qui sont fabriqués à l'aide de la matière isolatrice inventée par la maison Felten et Guillaume. Elle a résolu un autre problème en fabriquant un câble téléphonique exempt des phénomènes d'induction aussi désagréables jusqu'à lors.



Entrelacement en fils métalliques galvanisés ouverts sur les bords.



Gaufrés en élastique.

L'exposition de la maison Felten et Guillaume, à Anvers, a été couronnée de 2 diplômes d'honneur, 1 médaille d'or et 1 médaille d'argent.

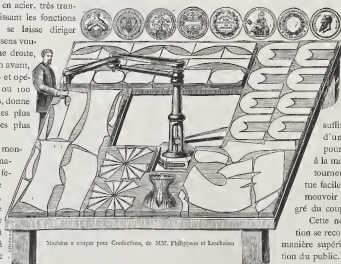
Une machine ingénieuse qui fut beaucoup remarquée à l'Exposition d'Anvers, c'est la machine à couper pour confections, chemiseries, fabriques de corsets, etc., de MM. *Philippson & Leschiner*, à Berlin N.-O. *Kaiserstrasse, 39*.

Cette machine curieuse, unique dans son genre, brevetée dans tous les pays, a remporté de nombreuses distinctions à toutes les Expositions des dernières années et fonctionne avec le plus grand succès dans les établissements les plus importants, — parmi lesquels beaucoup d'établissements de l'État — d'Allemagne. Plusieurs maisons de divers pays en ont fait l'achat à Anvers.

Cette machine rend les mêmes services que trois à quatre premiers coupeurs, tout en rendant possible un contrôle des plus exacts des étoffes à couper. En toile, shirting, etc., on peut couper 100 pièces à la fois. Pour les draps et autres étoffes, elle fournit chaque fois, suivant les épaisseurs, jusqu'à 30 pièces.

Un roset en acier, très tranchant, remplissant les fonctions des ciseaux, se laisse diriger dans tous les sens voulus — en ligne droite, en courbe, en avant, en arrière — et opérant sur 30 ou 100 pièces à la fois, donne une coupe des plus propres et des plus exactes.

Quant au montage de la machine, nous ferons encore remarquer, qu'il suffit de la fixer sur une planche à l'aide de vis à bois de 5" de long et 5/8"



Machine à couper pour Confections, de MM. Philippson et Leschiner

d'épaisseur.

Partout où la machine a été introduite, elle obtient le meilleur succès. Pour la mise en mouvement à la vapeur, il suffit de la force d'un 1/2 cheval; pour le mouvement à la main d'un simple tourneur, qui s'habitue facilement à faire se mouvoir la machine au gré du coupeur.

Cette nouvelle invention se recommande d'une manière supérieure à l'attention du public.

Faisons encore remarquer, qu'elle a obtenu des récompenses aux Expositions de Francfort s/M., Liegnitz, Altona, Bruxelles, Vienne, Dresde, Londres, Anvers, etc., etc.

Un autre établissement industriel, qui est aussi une des gloires de l'Allemagne, c'est la *Société de construction de machines « Humboldt »*; fondée en 1856, sous la raison sociale *Steverse & C^e*, la fabrique de machines devint, vers la fin de 1871, la propriété de la société actuelle. Cet établissement comprend quatre grandes divisions, savoir: la fabrique de machines, la forge et les constructions en fer, la chaudronnerie et la tôlerie, la fonderie des fers et des métaux. De plus, un atelier pour la perforation des métaux est annexé à la fabrique de machines.

Parmi les nombreuses machines qui sortent des vastes ateliers de la société, mentionnons: les machines d'épuisement à rotation intermittente, système *Kley*, employées dans les mines; les machines d'épuisement de tous les systèmes, les ventilateurs pour les mines, les ventilateurs à main pour ateliers, les machines d'extraction, les machines perforatrices à rotation et à percussion; citons, parmi ces dernières, les machines *Broszman & Frentz*, qui ont servi au percement du tunnel du Mont Cerni.

La maison *Kastner* avait exposé une magnifique collection de coffres-forts. On ne peut en faire mieux l'éloge qu'en disant qu'ils ont été tous vendus pendant le cours de l'Exposition.

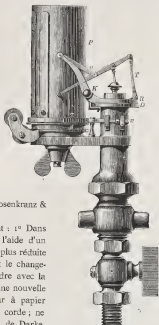
L'exposition de la maison *Dreyer, Rosenkranz & Droop* à Hanovre, fabrique de garnitures pour chaudières, machines et établissements industriels, compteurs d'eau brevetés S. G. D. G. et appareils pour distribution d'eau, a été récompensée par la médaille d'or. Les objets caractéristiques avaient été placés et arrangés avec goût dans une armoire vitrée en style gothique, qui aura captivé l'attention des hommes du métier.

Si nous examinons les objets exposés par la maison ci-dessus, nous pouvons appuyer sur les suivants: *Indicateur à diagrammes*, système *Rosenkranz*, de *Dreyer, Rosenkranz & Droop* à Hanovre.

Les perfectionnements consistent: 1^o Dans un nouvel agencement du crayon à l'aide d'un guide très exact, dont la masse est la plus réduite possible et qui facilite notablement le changement des ressorts; ne pas confondre avec la construction de *Tompson*. 2^o Dans une nouvelle disposition pour arrêter le tambour à papier pendant la marche sans détacher la corde; ne pas confondre avec la construction de *Darke*.

Description de l'indicateur, système *Rosenkranz*. — 1. Perfectionnements au guide du crayon: La disposition qui a été imaginée pour guider le crayon vise à ce que:

ses points d'appui sur un plateau à bras *R*, qui repose sur le couvercle *D* du cylindre de l'indicateur. Ce plateau est assujéti au couvercle à l'aide d'un écrou rond et sa position concentrique est assurée par un cône et une rainure annulaire. Le plateau peut décrire autour de l'axe vertical du cylindre un arc de cercle dont le commencement et la fin sont limités par deux arrêts. On a assuré de cette manière la position absolument invariable de tous les points d'appui par rapport à l'axe vertical du cylindre, but auquel on ne parvient pas en fixant le guide à une douille comme le font *Richards* et *Thompson*. Si cette douille est un peu gale, l'immuabilité des points d'appui par rapport à l'axe du piston est révoquée en doute et la ligne droite décrite par le crayon peut être plus ou moins inclinée vers l'axe du tambour à papier, ce qui n'est nullement admissible.



Cette figure représente l'indicateur, système *Rosenkranz*, avec ses points d'appui à l'axe. L'indicateur sans ses points d'appui à l'axe ne peut pas être fixé au tambour à papier sans le secours de l'écrou *Z*, le point *Z* avec le support et le ressort élastique *a*.

1^o La masse du crayon, notamment celle du bout libre soit la plus réduite possible; 2^o Le crayon soit guidé pour la course choisie avec exactitude mathématique; 3^o Le manœuvre de l'indicateur et particulièrement le changement et le nettoyage des ressorts soient rendus plus faciles.

Ces qualités précieuses, qui facilitent d'une part le manœuvre de l'instrument et qui d'autre part assurent la netteté des diagrammes en faisant disparaître les zigzags, lesquels défigurent surtout les aires recueillies sur les machines à grande vitesse, sont obtenues à l'aide du guide *Evans*. Les leviers de ce guide sont légers mais plus que suffisamment solides.

Le guide *Evans* est un guide d'ellipse, pour lequel le bras de rappel *a* n'a que la demi-longueur du guide *H* de sorte que l'ellipse devient un arc de cercle de rayon *a*. Le guide est par conséquent d'une exactitude mathématique, tandis que pour d'autres longueurs les ellipses ne sont remplacées qu'approximativement par des arcs de cercle.

L'ensemble du guide trouve

Pour changer de ressort, on saisit d'une main le bouton bien isolé *K*, de l'autre le bord saillant et moleté du couvercle *D*, on dévisse ce dernier, on retire à l'aide du bouton et d'un seul coup le couvercle avec le guide, le ressort, le piston et sa tige, on change le ressort après avoir démonté la tige du piston et on remet le tout en une seule fois avec facilité dans le cylindre. De cette façon il n'y a pas de danger que l'on fausse une pièce ou que l'on se brûle les doigts et l'avantage de cette disposition se fait valoir tout particulièrement quand l'instrument est chaud.

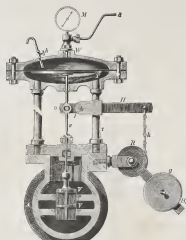
2. Perfectionnements à l'arrêt du tambour à papier, système Stanek : La disposition qui a été imaginée pour arrêter le tambour à papier et y mettre un nouveau bulletin sans détacher la corde, ne doit pas être confondue avec celle de Darke connue sous la dénomination anglaise « Patent Detent ». Dans le système de Darke le tambour à papier est venu d'une seule pièce avec la gorge. Le cliquet embraye la corde, qui s'enroule sur la gorge et de là passe au réducteur de course, va et vient sans être tendue, de sorte que souvent elle s'embrouille et même se rompt facilement par suite du choc inévitable au débrayage du tambour s'ils n'étaient qu'un. Le bouton, qui sert à manier le verrou, est commodément disposé et bien protégé contre la chaleur. Cette disposition est d'une valeur inappréciable pour la plupart des cas

Pour ce qui est des autres détails de l'indicateur Rosenkranz, nous ajoutons ce qui suit. Le cylindre à vapeur de l'indicateur ne forme qu'une pièce. Il est venu de fonte avec le plateau d'assise du tambour, de sorte qu'on peut élever le cylindre et planer le plateau au tour, sans changer la position de la pièce, ce qui assure le parallélisme absolu de l'axe du cylindre de l'indicateur avec celui du tambour à papier.

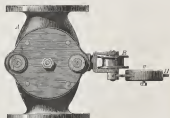
Ordinairement on accouple l'indicateur au robinet de la serrure. Par ce moyen on peut employer assez de force et l'on ne court pas risque de se brûler les doigts. La grille du robinet est garnie de caoutchouc durci pour la protéger contre la chaleur.

Le diaphragme ondulé est en acier, il est protégé contre la rouille par une feuille de cuivre argenté. Les flexions du diaphragme, résultant de la pression, sont transmises par un joint mobile et une bielle à un secteur denté, qui engrené avec un pignon. L'arbre du pignon passe par le cadran et porte une aiguille, qui indique la pression. La nouvelle construction, brevetée s. g. d. g., consiste dans un anneau en fer auquel est rivé le diaphragme ondulé. De cette manière est évité le plus efficacement chaque dérangement du diaphragme ondulé. Aussi ces manomètres sont au plus haut degré sûrs et invariables aux chocs et aux pressions continuës.

Réducteur de pression, système Gronemeyer. — La vapeur, dont la pression est à réduire, passe au



Gorge par H



Plan avec appui pour la capsule W et la tige H

le tambour à papier *P* et son rochet d'encliquetage *Z* de la gorge *S*, qui reçoit la corde. Le tambour est muni de deux ressorts, dont l'un sert à le ramener en arrière, tandis que l'autre entraîne le tambour proprement dit dans le mouvement de la gorge, comme s'il en faisait partie, supposition faite que le verrou élastique *x* n'ait pas fait engrener le cliquet avec la roue à rochet. Aussitôt l'encliquetage fait, le tambour *P* s'arrête, tandis que la gorge continue à marcher et l'on n'a pas besoin de détacher la corde, qui reste toujours tendue et en activité. Si l'on retire le verrou *x*, le tambour prend de nouveau part au mouvement de la gorge, sans qu'il y ait un choc et comme

protegé

est commodément disposé et bien protégé contre la chaleur. Cette disposition est d'une valeur inappréciable pour la plupart des cas

ce qui suit. Le cylindre à vapeur de l'indicateur ne forme qu'une pièce. Il est venu de fonte avec le plateau d'assise du tambour, de sorte qu'on peut élever le cylindre et planer le plateau au tour, sans changer la position de la pièce, ce qui assure le parallélisme absolu de l'axe du cylindre de l'indicateur avec celui du tambour à papier.

Ordinairement on accouple l'indicateur au robinet de la serrure. Par ce moyen on peut employer assez de force et l'on ne court pas risque de se brûler les doigts.

La grille du robinet est garnie de caoutchouc durci pour la protéger contre la chaleur. Le diaphragme ondulé est en acier, il est protégé contre la rouille par une feuille de cuivre argenté. Les flexions du diaphragme, résultant de la pression, sont transmises par un joint mobile et une bielle à un secteur denté, qui engrené avec un pignon. L'arbre du pignon passe par le cadran et porte une aiguille, qui indique la pression. La nouvelle construction, brevetée s. g. d. g., consiste dans un anneau en fer auquel est rivé le diaphragme ondulé. De cette manière est évité le plus efficacement chaque dérangement du diaphragme ondulé. Aussi ces manomètres sont au plus haut degré sûrs et invariables aux chocs et aux pressions continuës.

Réducteur de pression, système Gronemeyer. — La vapeur, dont la pression est à réduire, passe au

travers de la soupape équilibrée *VF*. La capacité au-dessus et au-dessous du cône communique à la chambre de la pression détendue.

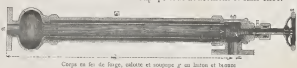
La pression détendue passe de sa chambre (appareils de cuisson, tuyaux de chauffage) par le tube *d* à la capacité au-dessus du diaphragme *P* en caoutchouc et tend à fermer la soupape, aussitôt que le degré voulu de détente est atteint.

La charge *g* du levier *H*, correspond à la pression réduite et effectue l'ouverture de la soupape, c.-à.-d. une venue plus abondante de la vapeur aussitôt que cette pression diminue un peu. La réduction de pression est indiquée au manomètre et est réglée sur ses indications.

Le tube *d* doit être disposé en montait, afin que l'eau de condensation protège le manomètre.

Avantages spéciaux sur les autres systèmes : 1° On peut réduire la vapeur jusqu'à 0,2 atm. ; 2° Le diaphragme *P* en caoutchouc, qui est soutenu par un disque en fonte *T*, se trouve enfoncé dans une coquille *W*, porté par 2 colonnettes *tt* et rempli d'eau. L'eau protège le diaphragme contre l'influence de la vapeur, de sorte qu'il reste élastique et en parfait état ; 3° La pression, qui agit sur le diaphragme, ne provient pas du corps du réducteur, mais elle est empruntée par l'intermédiaire du tube *d* à la chambre même de la vapeur réduite ; 4° le diaphragme, étant très grand par rapport à la soupape, un faible accroissement de la pression suffit pour mouvoir les leviers *H H*, dans le sens de la fermeture de la soupape ; 5° le système des leviers *H H*, effectue par l'intermédiaire du galet *R* et de la chaînette à l'ouverture et la fermeture de la soupape tout doucement et sans choc.

Purgeurs automatiques d'eau de condensation pour chaudières à vapeur, appareils de cuisson,

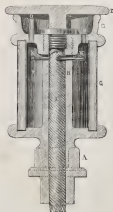


Corps en fer de purge, soléole et soupape *g* au latex et bassin

séchoirs, serpents, calorifères, chemises de cylindres à vapeur, etc. pouvant soulever et refouler l'eau.

— Description : Le tuyau *E*, fermé par le chapeau *g*, embrasse un tube en laiton *M*, qui est ouvert aux 2 bouts. Le bout inférieur de ce tube se termine en siège de soupape, sur lequel fait joint un cône de soupape *W* appliqué d'en bas. Ce cône est attaqué par la tige de manœuvre *P* à volant *S* par l'intermédiaire d'un système de leviers ou bien le cône est attaqué directement. De cette façon on peut mouvoir la soupape, c.-à.-d. ouvrir ou fermer le bout inférieur du tube *M*, en tournant le volant à main *S*.

Fonctionnement : Si le tube *M* est sous vapeur, il se dilate, s'allonge du jeu entre le siège et le cône et ferme la soupape. Si le tube se remplit d'eau de condensation, la différence de température le raccourcit et la soupape s'ouvre. La vapeur en pression chasse l'eau de condensation, le tube se réchauffe, s'allonge, ferme la soupape de nouveau et le même jeu recommence.



Graisseur pour têtes de bielles

Graisseur pour têtes de bielles, système A. Knoevenagel. — Description : Le vase *G* du graisseur est en verre épais à garniture en bronze. Le dessous *A* de la monture en bronze est bout à tarauder pour visser le graisseur sur la bielle. Le dessus *B* s'évase en gobelet annulaire qui est fermé par le couvercle *D*. Pour remplir, on dévisse le couvercle et l'huile versée dans le gobelet arrive par deux trous *a* au vase, pendant que l'air s'échappe par le trou *o*. La portée *R* est munie de 2 trous *K K*, par lesquels passe une tige, qui porte la mèche *E*.

Fonctionnement : L'huile (nous recommandons l'emploi d'une bonne huile d'olive) contenue dans le vase est jetée par les oscillations de la bielle contre la tige, qui la conduit à la mèche et elle arrive ainsi au bouton de la manivelle. Lors de l'arrêt de la machine le graissage cesse complètement. Le réglage se fait conformément aux besoins en modifiant la dimension de la tige sur laquelle la mèche est posée à cheval. Une tige plus grosse réduit la consommation d'huile, une tige plus mince l'augmente, puisque la dimension plus ou moins grande de la tige rétrécit les trous *K K* plus ou moins.



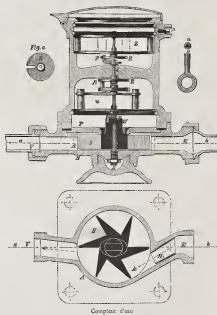
Soupape d'épave

— Ces compteurs d'eau réunissent avec une exactitude très grande, une continuelle sensibilité et la moindre perte de pression, la plus haute simplicité et la plus grande solidité.

La roue motrice est en caoutchouc durci, dont le poids spécifique est à peu près le même que celui de l'eau, de manière que la roue y est presque équilibrée. Le caoutchouc durci résiste parfaitement à toutes influences pernicieuses de l'eau, qui contient de l'acide carbonique et d'autres mélanges. Les ouvertures de l'entrée et sortie sont protégées par leur grandeur d'obstruction et par conséquent le compteur est presque invariable et très insensible aux saletés. La capacité du débit de ces compteurs et surtout des plus grands n'est pas atteinte par quelque autre compteur. Aussi il n'y a pas de réglage et en cas d'un dérangement on n'a qu'à nettoyer l'appareil pour rétablir son exactitude. Ce compteur d'eau présente l'avantage d'une grande simplicité de démontage pour les cas de réparation ou de remplacement des rouages.

Description. — Le compteur d'eau se compose de 3 parties principales : 1) Le dessous avec l'écrou X, qui enserme la roue motrice; 2) la roue motrice S en caoutchouc durci; 3) la calotte, qui enserme les mécanismes enregistreurs et intermédiaires.

Le dessous A est un court cylindre creux fermé en haut par le couvercle P, en bas par le fond B. Dans ce fond est fixé le fuseau, sur lequel pivote la roue motrice S. L'eau entre dans l'appareil suivant la direction de la tangente par E et elle sort par F. La roue S remplit le creux du dessous sans y frotter, car il y a un peu de jeu entre elle et la paroi cylindrique du corps. Elle se compose du grain avec le renflement central M M, qui empêche l'eau d'aller tout droit de E à F et crée ainsi un passage annulaire de la largeur I et de la hauteur II. Ce passage sert de coursier au filet d'eau et dans ce coursier s'avancent les ailettes de la roue, qui sont de cette façon mises en rotation par l'eau passante. Comme le poids spécifique du caoutchouc durci ne diffère qu'insensiblement de celui de l'eau, la roue y est à peu près équilibrée et en



adopte par conséquent instantanément la vitesse. Il est donc évident, qu'il s'agit seulement de se rendre compte de la vitesse de la roue, pour être renseigné exactement sur le débit d'eau.

Le surhaussement W de la roue S commande le toc P du mécanisme intermédiaire u; le toc P, de ce mécanisme engrène avec un disque d'entraînement R du fuseau d, dont le bout supérieur porte un troisième toc P_u qui commande le disque d'entraînement du mécanisme enregistreur. La fig. 3 représente un de ces disques R et en explique le fonctionnement.

Les compteurs de 10 — 50 mm. sont entièrement en métal (à l'exception du pied en fonte); à partir de 50^{mm} la partie qui est en contact avec l'eau est en métal.

La galerie voisine est spécialement consacrée aux produits chimiques. Nous remarquons en premier lieu la fabrique de produits chimiques C. Schering, de Berlin, les produits exposés par Goldenberg, Geromont & C^o, Em. Kern, de Edenkoben, Runkel, Martin & C^o, Rud. Koepf et Otto Karke, C. F. Asché, de Hambourg, et enfin, la *Chemische Fabrik auf Acten*, fondée en 1852 par M. Schering, pharmacien-chimiste. Elle a été transformée en société par actions, en 1871.

Cette maison a toujours obtenu de nombreuses distinctions et elle peut montrer fièrement plusieurs médailles conquises à Paris, à Londres, à Vienne, à Sydney, à Leipzig, à Melbourne et à Berlin.

Sous le rapport de la technique sanitaire la fabrique la plus grande et la plus productive de l'Allemagne et peut-être de tout le continent est celle de la firme: *Fabriques réunies pour la confection d'ustensiles sanitaires* (ancienne maison *Lipovsky-Fischer, C. Maquet*) à Heidelberg, Hauptstrasse, et Berlin S. W., Friedrichsstrasse, 23. Cette fabrique occupe 100 ouvriers, et possède toutes les machines nécessaires à travailler le bois, le fer, les métaux; deux moteurs d'une force de 24 chevaux fournissent la vapeur motrice.

Les spécialités de cette fabrique comprennent surtout: des ustensiles et appareils pour bains, douches et installations de bains complètes avec tous les accessoires pour casernes, bains publics, fabriques et

établissements industriels; des installations pour le service sanitaire des hôpitaux; des tables et des chaises pour opérations chirurgicales, avec les appareils y attachés; du matériel de transport pour malades, brancards, etc.; des reposeurs mécaniques pour malades et convalescents; des chaises roulantes en tous genres; des palanquins de toutes combinaisons; des water-closets, d'après le système dit « de Heidelberg » inventé par la maison.

L'exposition de cette firme, tant dans la Section allemande qu'au Pavillon de la Croix-Rouge nous a montré une riche collection de ses excellents produits; au palais de l'industrie c'étaient spécialement les appareils pour bains; à la « Croix-Rouge » on voyait les moyens de transport de malades, les palanquins, le matériel pour hôpitaux, etc.

Les a-médailles d'or décernées à cette maison par le Jury de l'Exposition d'Anvers, viennent se joindre dignement aux 16 médailles d'or remportées déjà par cette firme; qui en dehors de ces distinctions a encore l'honneur d'être le fournisseur attiré des hauts personnages ci-après désignés, ce qui est une preuve de plus, que la maison fournit réellement tout ce qu'il y a de mieux en fait de matériel hygiénique:

Ce sont: S. M. l'Impératrice d'Allemagne; S. M. le Roi de Grèce; S. M. la Reine de Suède; S. A. R. le Grand-Duc de Bade; S. A. R. le Grand-Duc de Hesse; S. A. R. le Grand-Duc de Mecklenbourg-Schwerin; S. A. R. le Prince Charles de Prusse; S. A. R. la Princesse Louise de Prusse; S. A. R. la Princesse Marie des Pays-Bas; S. A. R. le Markgrave Max de Bade; S. E. le Prince Gortschakoff; S. E. le Prince Egon de Furstenberg; S. E. le Prince Leiningen à Wald-Leiningen.

Dans la même Galerie, nous rencontrons des groupes d'objets d'habillement et de toilette: C. G. Wilke et Gubers ont des chapeaux de feutre d'une fort bonne fabrication; L. S. Schiebeler, de Crefeldt, des velours; Rolling et Rapé de Munster, des étoffes imprimées; Raab frères, de Kaiserslautern, des tricots; Ch. Gemeinder, une riche collection de bottines; H. Hoffman de Berlin, des corsets; S. A. Soetjels et B. Flauer, les célèbres dentelles de Saxe; le Dr Jaeger, enfin, dans un pavillon spécial, les vêtements hygiéniques confectionnés d'après son système.

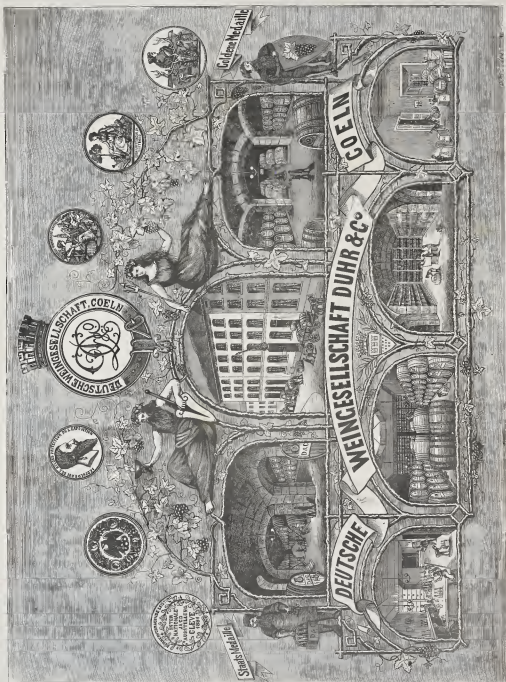
Pénétrons maintenant dans une section nouvelle, d'un intérêt hautement national, celle des boissons. Gambirinus tressaillirait d'aise devant l'amoncellement artistique de bouteilles, de cruchons et de tonneaux de toutes dimensions, qui se dresse en cet endroit privilégié.

En fait de vins de Moselle et du Rhin, citons les expositions remarquables de Friedr. Seyler, à Diedesheim, de la société Mosella, de la Deutsche Weingeseilschaft « Duhr », de S. W. Léoni, de Mayence.

Les véritables amateurs du divin Jus de la treille n'ont pas été sans remarquer une admirable pyramide très ingénieusement construite au moyen de bouteilles de tous calibres contenant des vins du Rhin, d'Espagne, d'Italie, de Grèce et de Hongrie, et portant pour devise cette inscription: « Jus de raisin non falsifié. »



Façade de la Section Allemande



C'est l'exposition de la *Société allemande des vins Duhr & C^o*, qui fait un commerce d'exportation considérable avec le monde entier.

La maison Duhr met un soin tout particulier à ses achats. Avant d'être admis, le vin doit passer par l'examen approfondi des chefs de la maison, qui se sont adjoint un certain nombre d'experts jurés, dont une longue expérience a fait des connaisseurs émérites. Aussi, une fois que les produits d'un vignoble ont été acceptés par la maison Duhr & C^o, peut-on hardiment affirmer que ce vignoble est de premier ordre.

Les visiteurs sont reçus dans ce bel établissement avec une grande affabilité; ils peuvent assister à toutes les opérations de la fabrication et parcourir les vastes caveaux, où ils sont admis à déguster les meilleurs crûs

Chaque variété de vins a ses caves spéciales, et les vins du Midi, demandant des soins tout particuliers, ont leurs compartiments à part, et sont soignés par un personnel qui ne s'occupe que de cette partie du travail.

Bières et liqueurs occupent une place également importante dans cette Section. Citer toutes les brasseries et distilleries célèbres et dont les produits s'étalent à nos yeux, serait chose trop longue; contentons-nous de prendre quelques firmes connues entre toutes.

Ehrardt frères, de Strasbourg; *H. H. Graue* de Brême, pour les bières; *Melcher frères*, *Melcher-Hons*, *H. C. König-Wenthoff & C^o*, *D. Schrömbkens*, *D. Ad. Pfannenstiel*, pour les liqueurs.

Boonekamp of Maag-Bitter de la firme *H. Underberg-Albrecht à Rhénberg*. — Le produit exposé par cette firme (fondée R. R. le prince Frédéric de Prusse, le prince de Hohenzollern-Sigmaringen et de beaucoup d'autres hauts personna-

Le Boonekamp of Maag-Bitter est considéré comme le meilleur des produits de ce genre. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait provoqué un nombre considérable d'imitations dans toutes les parties du monde; mais malgré les plus minutieuses recherches des meilleurs chimistes, personne n'est parvenu à trouver le secret ni même à composer une liqueur dont le goût et la vertu puissent, non pas être comparés, mais seulement approcher du Boonekamp de M. Underberg.

Le secret de sa préparation n'est connu, en dehors de son inventeur, que du fils unique de celui-ci, M. Hubert Underberg jeune, lequel a reçu sa procuration le 27 mai 1884 par acte notarié et enregistré.

Dans cet acte il a été stipulé que le secret de la fabrication du Boonekamp of Maag-Bitter qui n'est connu que de l'inventeur, de son épouse (récemment décédée) et, depuis 1877, de son fils désigné plus haut, ne peut être donné, échangé, vendu ou aliéné d'une manière quelconque



Pavillon de la maison H. Underberg-Albrecht à Rhénberg

en 1846) est la célèbre liqueur Boonekamp-Maag-Bitter dont l'exposant, M. H. Underberg-Albrecht est l'inventeur et le seul et unique distillateur

Cette liqueur est répandue sur tous les marchés du monde, elle est très recherchée et fort appréciée par les consommateurs. Elle a figuré dans toutes les Expositions internationales depuis 1852 et y a remporté 22 distinctions.

Nous favons retrouvée à l'Exposition Universelle d'Anvers, exposée, comme toujours, dans un pavillon élégant, orné avec goût et distinction. C'était un des principaux attraits de la section allemande.

M. Underberg-Albrecht est le fournisseur de S. M. R. et L. Guillaume, roi de Prusse et empereur d'Allemagne, de S. M. le roi de Bavière, de S. M. le roi de Portugal, de LL. AA.

On recommande donc au public qui désirerait acheter du Boonekamp of Maag-Bitter d'opérer avec beaucoup de prudence et de bien observer les points suivants :

L'étiquette et la vignette de l'enveloppe sont estampillées de la signature de l'inventeur.

Le cachet de la bouteille est également revêtu de cette griffe.

Les bouteilles authentiques sont encore reconnaissables à la marque de fabrique composée des lettres H. U. A. qui se trouvent incrustées dans le fond de la bouteille.

Le marché européen compte on le sait, nombre de *bitters* plus ou moins appréciés, mais il en est peu qui soient arrivés à la renommée, comme ceux de M. *Russak*, de Posen.

Cet industriel fabrique une excellente liqueur de table stomachique, dont les qualités lui ont valu un succès réel, non seulement en Europe, mais en Amérique, sur les côtes africaines et dans l'Océanie.

Cette liqueur surnommée *Jwan*, importée sous l'étiquette russe, est préparée avec les meilleures herbes. Elle constitue un remède supérieur contre les maux d'estomac, les coliques, les vomissements et toutes les indispositions gastriques.

Les eaux minérales tiennent une place également remarquable à l'Exposition, notamment : celle de *Victoria Quelle*, à Phalzel ; celle de *Wilhelms Quelle*, surnommée *Harzen Saerbrunnen*, puis le *Kronthalen der Kronthal*, et enfin le *Hermannsborner Spriedel*.

Le Wurtemberg nous a donné les produits de *Charles Sautermeister*, de Rottembourg sur le Neckar. Cette maison, très honorablement connue en Belgique et en France, où elle a une succursale, 6, rue Paradis, à Paris, a pour spécialité les houblons de Wurtemberg, fort appréciés par la brasserie.

La supériorité des houblons de Wurtemberg (Rottembourg) a été reconnue par M. le directeur de l'école bavaroise des brasseurs de Weihenstephan, et par M. Lehman, directeur de l'Académie de brasserie de Worms.

M. Charles Sautermeister expose une balle et un cylindre de houblon, avec l'inscription : *Spécialité de houblon de Wurtemberg*.

huiles pouvant rivaliser avec les meilleures huiles d'olive, et coûtent de 15 à 20 %, moins cher; le beurre a le même goût et la même odeur que le beurre frais ordinaire et peut remplacer celui-ci dans la préparation des mets, dans la confiserie, etc. Il se conserve pendant des mois et ne coûte que fr. 1,50 le kilo. La maison Kolimar existe depuis 1844; elle céderait ses brevets pour tous les pays, l'Allemagne exceptée.

Un autre produit nouveau, c'est la « Saccharine », inventée par le *D^r C. Thalberg*, de New-York. La Saccharine est une matière 280 fois plus douce que le sucre de canne; elle est extraite des dérivés du goudron de houille par un procédé très compliqué. L'exhibition comprenait de la Saccharine pure, puis des confitures, des liqueurs, des sirops de fruits, etc. préparés à l'aide de saccharine, sans addition de sucre de canne. Une société pour la fabrication et la vente de la Saccharine, est constituée à Westerhusen, près de Magdebourg, sous la raison sociale *Thalberg, List & C^o*.

La fabrique de MM. *Stollwerck frères*, dont les produits, primés de toute part, ont obtenu la médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Anvers, en 1885, fut fondée par le père des propriétaires actuels en 1839, et se développa progressivement jusqu'à sa prospérité d'aujourd'hui. Elle est le plus grand établissement de cette branche en Allemagne. Non seulement on rencontre les produits de la fabrique Stollwerck dans toutes les



Cette maison a obtenu une médaille de mérite à l'Exposition universelle de Vienne, en 1873, où la lutte était pourtant très vive.

Les houblons de *J. Lippmann*, et les malts *Gottfr. Thelen*, ont des débouchés considérables. L'exposition de MM. *Beckonhant frères*, d'Altstadt-lez-Weissenbourg (Alsace), a attiré l'attention des brasseurs étrangers.

Nous arrivons au terme de la nomenclature des produits alimentaires. Nous ne pouvons cependant sans être taxés d'injustice, passer sous silence les jambons et saucissons de *Dilmann* d'Ellenbroeck, d'*Oligschläger*, et d'autres, ni les huiles de table de *Ad. Kolimar*, de Besigheim.

Cette maison expose une collection d'huiles de table jaunes et blanches, et des échantillons de beurre, extraits de noix de coco; ces



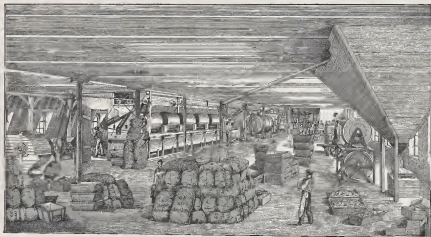
parties du globe, mais encore des machines de leur propre construction pour la fabrication du chocolat sont fournies en Angleterre, en France, en Espagne et en Amérique.

Les bâtiments de la fabrique, occupant un bloc entier d'une superficie d'environ 40,000 pieds carrés, sont situés au sud de la ville, à proximité du Rhin, et les terrains nouvellement acquis, sur lesquels une usine de machines va être bâtie, s'étendent presque jusqu'à la rive du fleuve.

L'atelier de machines, ainsi que la forge à vapeur, qui momentanément sont encore casés dans les bâtiments de la fabrique, occupent une grande partie des places du rez-de-chaussée. La maison Stollwerck possède 14 brevets pour la construction et l'amélioration des machines destinées à la fabrication des chocolats et sucreries, ainsi qu'un brevet pour la construction d'une chaudière à vapeur qui exclut tout danger d'explosion — toutes sont appliquées dans la fabrique.

En outre, il y a au rez-de-chaussée : les bureaux commerciaux et le laboratoire chimique auquel préside un chimiste (approuvé par l'Etat). Ce praticien examine toutes les matières premières fournies à la fabrique ; il a la direction de la fabrication de tous les produits médicaux de l'établissement.

Les marchandises confectionnées sont empilées, au fur et à mesure, dans les longues rangées de magasins dont chacun a son magasinier.



Installation de MM. Stollwerck frères

La boulangerie à machine de gâteaux et biscuits se trouve au second étage. Les diverses pâtes sont pétrées par une machine, d'autres machines les moulent et déposent les gâteaux sur les plateaux. Ils sont livrés ensuite au grand four de 12 mètres de longueur et d'une productivité de 3000 kilos par jour, dont ils sortent légèrement brunis, égaux en qualité aux productions anglaises, mais les dépassant de beaucoup par leur bon marché. Les biscuits finis sont accumulés en grands tas sur de longues tables, pour être glacés avant d'être empaquetés dans des boîtes de fer-blanc ou des barils.

C'est ici qu'on fabrique aussi les bonbons de limonade gazeuse aux goûts de fruits différents qui sont si recherchés, depuis le peu de temps qu'ils sont lancés sur le marché. La machine fournit les bonbons sous la forme cubique ; un de ces bonbons jeté dans un verre d'eau fraîche donne une limonade à la fois rafraîchissante et d'un goût très agréable ; il peut rester dans l'eau plusieurs heures sans perdre sa vertu mousseuse. Pour ses siphons, la maison fabrique des bonbons d'une grosseur extraordinaire qui dans la bouteille remplie d'eau d'avance construisent une limonade mousseuse, fortifiante, la soi-disant limonade gazeuse.

A la boulangerie de biscuits se joint la boulangerie des gaufres viennoises ; une famille hongroise les prépare à la manière du pays.

Le second étage sert principalement à la fabrication des diverses sortes de bonbons et de confitures. On fabrique là aussi les objets de massépain; les tartes aux fleurs artificielles, aux fruits et aux riches dessins, ainsi que les petites confitures et les dragées en massépain.

L'atelier des relieurs confectionne les fins cartonnages et les boîtes à tourtes, et un coupoir à papier taille tous les déchets de papier en fines rognures qui servent à l'emballage. L'imprimerie avec stéréotypie est un compartiment très important de la fabrique, doté de toutes les machines répondant aux exigences du temps actuel pour imprimer le grand nombre d'étiquettes, d'enveloppes, de modes d'emploi et de brochures dans toutes les langues, soit pour envelopper les produits, soit pour leur être joints.

Le magasin de la poudre de chocolat communique au compartiment des articles de dragée où la masse d'amandes est aussi préparée; et comme la première place est pénétrée de l'odeur aromatique du cacao pulvérisé, de même c'est ici surtout le parfum suave des amandes qui domine. La masse d'amandes moule est grillée à l'aide de machines et travaillée avec la poudre de sucre la plus fine jusqu'à ce qu'elle ait obtenu la ténacité nécessaire. Ici fonctionne aussi la machine qui moule et farcit les pastilles vernissées; ici circulent les chaudrons à dragées qui produisent les innombrables dragées farcies d'amandes, de liqueurs, de chocolats et de grains, ainsi que la matière pour les œufs de pâques, pour les excellents



Installation de M.M. Stoilwerck frères de Cologne.

lièvres et moutons dont le moulage est très difficile et exige beaucoup de temps; ici fonctionnent, comme des mouvements de montre, les machines à pastilles qui produisent ces grandes quantités de pastilles de menthe tant demandées.

La cuisine de bonbons est aussi une partie importante de la fabrication, et de nombreuses machines y sont mises en activité pour mouler et tailler les bonbons. L'attention est tout spécialement attirée par une machine qui moule les bonbons en forme de fruits en leur en communiquant en même temps les goûts respectifs; nous voyons ici naître des imitations frappantes de groseilles vertes, de poires et de pommes en miniature qui tout de suite sont mises dans des verres à fermeture pratique et emballées pour l'expédition. Nous voyons ici en de long rangs les cylindres luisants qui forment en se courbant le fin sucre perlé, les pois sucrés, les figures, bâtons et les bonbons ronds.

Dans les caves se fait la cuisson des fruits, des gelées et des marmelades, ainsi que la confection des fruits candis, du citronat et de l'orangeat dont il y a toujours de grandes provisions auxquelles on ne peut pourvoir que pendant la récolte de ces fruits. Dans ces souterrains, qui par leur propreté rivalisent avec les ateliers supérieurs, se trouvent aussi la cuisine de gomme et de réglisse fournissant des pastilles d'un goût agréable.

Mentionnons encore la pâtisserie et la confiserie d'*Oswald Pitschel*, de Breslau, et les célèbres massepains de *J. F. C. Bronner*, d'Otense.

Dans le domaine essentiellement pratique de l'alimentation des troupes, l'Allemagne occupe encore une place hors ligne par l'exposition de la maison *Olgenschlager*, de Coblenze, qui fabrique les saucisses de pois connues du monde entier.

Le peu de poids de cette saucisse offre des avantages immenses; un seul kilo comprend de 8 à 10 portions, et se place aisément dans le bissac.

La saucisse est faite avec les meilleurs ingrédients, du jambon et du lard; sa valeur nutritive est très grande.

Notons en passant les expositions de tabacs, cigarettes et cigares de la fabrique *Eos*, de Neuwied, et de *M. G. Hulsemann*, de Carlsruhe, *A. Hirsch*, de Mannheim, *F. W. Haase*, de Brême, etc.; le riche salon de meubles en peluche de la maison *Koch et Köck*, d'Oelsnitz; les excellentes machines à coudre de *M. M. Kayser frères*, etc., etc. et arrêtons-nous à l'étalage de la *Cartoucherie allemande Lorenz*, de Carlsruhe (Bade). Cette exhibition est de celles que tout le monde comprend et auxquelles tout le monde s'intéresse.



Cartoucherie allemande Lorenz, de Carlsruhe (Bade)

Fondée peu de temps après la guerre franco-allemande, la fabrique eut à surmonter au début de grandes difficultés. Elle doit son prompt développement à l'ingénieur *M. Lorenz*, qui, en 1876, y fut appelé en qualité de Directeur pour la partie technique.

Au bout de deux ans d'une observation soutenue, d'un travail assidu et d'une activité infatigable, *Lorenz* devint seul propriétaire de la maison, en 1878. Au moyen de perfectionnements apportés dans toutes les branches de l'exploitation de son établissement, il chercha à supplanter les autres fabriques, pour la fourniture à l'Allemagne des enveloppes des cartouches métalliques; dès 1880-1881, il put se considérer comme le fournisseur exclusif du gouvernement allemand.

En même temps il fonda une Section spéciale, sous la raison sociale: « Fabrique de machines Lorenz » où se fabriquent des machines à munitions d'une construction particulière. La cartoucherie est aujourd'hui à même de fournir journellement 400,000 cartouches chargées à balle, de n'importe quel système.

Connaissant tous les défauts des différents systèmes d'obturation et du mode d'inflammation de la charge, *M. Lorenz* s'est dit avec raison: *La véritable pièce d'artillerie est subordonnée à l'adoption de la cartouche*

métallique. Quoique cette idée fût généralement admise dans les cercles d'artillerie, la solution du problème se heurtait à la difficulté de produire une douille ayant la grandeur et les qualités nécessaires. Une étude approfondie, un travail opiniâtre, des sacrifices pécuniaires considérables, mais par dessus tout, son génie inventif, permirent au chef de la fabrique allemande d'atteindre le but. Il a exposé à Anvers des gargousses métalliques, sans soudures ni rivures, d'une seule pièce, fabriquées d'après un procédé breveté lui appartenant. Unissant une très grande légèreté et une extrême justesse à une structure très pratique et à une solidité surprenante, ces douilles excitèrent l'admiration de tous les officiers d'artillerie.

A côté de ces gargousses et de cent autres cartouches plus petites, nous trouvons encore un article d'invention récente et de la plus grande importance. C'est le compound-projectile (balle à chemise) de Lorenz. Ce projectile se compose d'une enveloppe de métal dur (cuivre, ou de préférence acier), et de plomb mou et lourd. Une soudure spéciale donne au projectile son caractère particulier, et supprime toute crainte de rupture ou de séparation des deux éléments ; de plus, la déformation est réduite au minimum. La force de pénétration est considérable et les défenses, telles que gabionnades, palissades, etc. deviennent complètement illusoirs.

Le projectile Lorenz possède une seconde particularité ; des expériences comparatives faites sur des cadavres, par les sommités de la chirurgie militaire, avec le compound-projectile et le projectile de plomb, ont prouvé que les blessures occasionnées par le compound-projectile, sont plus faciles à guérir que les lésions produites par le projectile de plomb.

En résumé, la fabrique allemande de cartouches métalliques Lorenz ne se contente pas de jeter, comme la tête de Janus, ses regards en arrière sur les progrès déjà réalisés, mais elle escompte encore l'avenir. Elle a déjà acquis un grand renom parmi les illustrations qui s'occupent de la question d'armement des peuples, et elle compte bien marcher à l'avant-garde de cette industrie nationale.

Les progrès réalisés dans la fabrication des couleurs employées dans l'imprimerie, ont suivi les perfectionnements de l'imprimerie elle-même. MM. *Beit & Philippi*, de Winterhude, produisent toutes les couleurs imaginables, propres à l'imprimerie et à la lithographie. Cette fabrication se fait sur une très grande échelle et suivant les procédés les plus perfectionnés. La vogue toujours croissante de la maison *Beit & Philippi*, et les nombreuses distinctions qu'elle a obtenues partout où elle a exposé, parlent suffisamment en faveur de la supériorité de son industrie.

Une matière nouvelle la « *Kalkolith* » était exposée par son inventeur *O. Kall* ; c'est un enduit colorant, dont on recouvre les toiles et les bois, avant de s'en servir pour la peinture ; cette matière employée comme « couleur de fond » donne au tableau des tons chauds et transparents, et augmente singulièrement la « faculté de couvrir » des couleurs à l'huile ordinaires. Comme application, la maison *Kall* et *C^e* montrait une copie du tableau de *Gettner* : « *Falsstaff* allant au cabaret » peinte au « *Kalkolith* » ; puis des tablettes en sapin, en chêne et en noyer, polies et vernies à l'aide de cette substance.

Nous entrons maintenant dans la dernière galerie de la Section Allemande.

La première exhibition qui nous frappe est celle de la maison *Villeroy et Boch* ; puis le groupe des ameublements *B. Harnas*, de Böhlen, *Hirtmann*, de Parchim, *Wagner et Koubel*, de Brême, *L. Hermann*, de Nuremberg.

Dans la parfumerie, tirons hors de pair *L. Lechner*, de Berlin.

Une chose qui attire tout spécialement l'attention, c'est l'exhibition des poteries allemandes, anciennes et modernes, de la maison *Dümler et Breden*, de Höhr près de Coblenze.

Les remarquables échantillons de pots, de cruches et de pintes, sont soigneusement échafaudés, de façon à former une pyramide ; les uns sont la reproduction d'anciens modèles, les autres sont de forme moderne ; tous portent une ornementation brillante, au point de vue du dessin et du coloris.

Les produits de la maison *Dümler* sont d'un bon marché vraiment fabuleux ; le ménage le plus modeste peut se permettre l'acquisition de ces pièces décoratives et vraiment artistiques, sans grever son budget.

Mentionnons encore la toiture élégante de deux Pavillons de vin, dont l'un servait à la maison *Deis* de Cologne et l'autre à la maison *Brod* de Bingen.

Cette toiture était construite de plaques de métal patentées pour toiture de la maison *H. Klebe* de Baden-Baden.

Que ce système de couverture de toit fixât en particulier l'intérêt des visiteurs et les satisfît, cela résulte déjà du fait que la toiture de métal de *H. Klebe* a été la seule qui fût couronnée par le jury. Par l'octroi de ce prix, MM. les jurés ne firent qu'approuver le jugement favorable du public. Les pavillons eux-mêmes plurent si bien qu'ils furent vendus sur place à très bon prix.

Les plaques de métal patentées de H. Klehe ont et atteignent le but suivant : elles sont exemptes non seulement de défauts de tous les autres systèmes de couverture de toit, mais elles offrent aussi beaucoup d'améliorations et bien des avantages. C'est avant tout la manière de les fixer qui fait partie de ces améliorations.

D'après les autres systèmes de couverture de toit on suspend les matériaux soit par le bout supérieur sur les lattes, ou bien on les fixe au moyen de clous ou de vis sur le lattis ; ces deux systèmes sont très peu pratiques et méritent peu de confiance.

Les plaques métalliques de H. Klehe ont, au contraire au bout inférieur, un fort crochet de tôle faisant ressort.

Elles sont munies d'onglets et de réglés, s'enchâssant les uns dans les autres et se fixent au moyen de deux bouchons de tôle à la première latte supérieure et par un crochet de tôle à la première latte inférieure ; s'il y a une construction en fer, ce crochet se fixe naturellement au fer de profil.

A cause de la construction excellente, les plaques métalliques de H. Klehe se conforment à tout changement de température de sorte que, même dans les conditions les moins favorables, chaque tuile a suffisamment de jeu pour se dilater sans nuire à la solidité de la couverture.

A la fin nous croyons devoir faire mention encore d'un autre avantage du système de H. Klehe : c'est que ces plaques n'exigent pas de bardeaux, mais seulement des lattes placées assez loin les unes des autres. Par là toute la couverture est allégée. Pour la même raison on peut faire de grandes économies dans les constructions en bois et puisqu'on n'a pas besoin de bardeaux, il est évident qu'un toit construit de plaques métalliques de H. Klehe est le meilleur marché de tous.

Aussi ce système a-t-il déjà fait ses preuves en tout ce que nous venons de dire de ses avantages, ayant déjà été employé depuis plus de dix ans pour un grand nombre d'édifices publics : églises, écoles, casernes, palais, hôtels, etc.

Quant à la fabrication elle-même, les plaques de H. Klehe sont fabriquées en tôle de Siegen, n° 22 ; préparée au charbon de bois ; du reste on en fait aussi de cuivre ou de zinc. Après avoir coupé les matières premières, au moyen de cisailles, en plaques, on met celles-ci sous une presse, où elles sont façonnées. Ensuite on les transporte sous une presse de friction, par laquelle elles acquièrent la façon tout à fait juste. Enfin elles sont munies d'un fort crochet de fer au bout inférieur.

Toutes les machines employées pour la fabrication de ces plaques sont mises en mouvement par une machine à vapeur de 15 chevaux.

Les plaques fabriquées de cette manière sont ensuite étamées ou plombées, pour être abritées ainsi contre la rouille. Ou bien on les teint au minium, qui se trouve toujours à un état bouillant dans l'atelier. Quand ce minium est bien séché on passe les plaques en couleur de diamant qui fait fort bien résistance aux intempéries de l'air. L'expérience nous apprend que la couleur de diamant doit être renouvelée tous les 10 ans à peu près : 10 kilogrammes suffisent pour une superficie de 100 mètres carrés.

Le débit toujours croissant de cet article, l'augmentation du personnel de l'établissement et des machines qui en résulte est la meilleure preuve de la solidité et des qualités excellentes des plaques métalliques de H. Klehe de Bade.

Albert Meyer, de Breslau, nous offre des pierres à aiguiser, et H. A. Erbe, de Schmalkalden, des fourchettes et des cuillères en étain.

Puis viennent les horloges de Fortwängler frères, les objets en fer de Inden frères, de Düsseldorf, et les paratonnerres de Baum frères, à Essen.

Si nous ajoutons à notre nomenclature les expositions de MM. Lams frères, de Düsseldorf, Kind & Hunstig, W. Bader & Sohn, de Mehlis, nous aurons passé en revue tout ce que cette belle section présente de remarquable.

Les opérations du Jury, commencées le 29 juin, ont été terminées le 8 août. La proclamation des récompenses a eu lieu le 14 septembre. Le même jour, la Section allemande a été honorée de la visite de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, accompagnés par tout le corps diplomatique.

Le nombre total des exposants allemands s'élevait à 823, répartis comme suit :

Dans les halles de l'industrie	687	Dans la galerie Internationale	6
Dans la galerie des machines	95	Dans la galerie du travail	3
Dans les jardins	18	Dans l'exposition maritime	1
Dans la section de la Croix-Rouge	13		

Sur la proposition des quatre Comités en Allemagne, et grâce au dévouement et au désintéressement de tous, le Comité d'Anvers a pu soumettre au gouvernement belge, les noms de 38 hommes compétents qui ont été nommés membres du Jury international et qui ont bien voulu assumer ces lourdes mais honorables fonctions.

Le succès remporté par la Section allemande a été grand. Une fois de plus le jury international a rendu justice aux progrès industriels de ce pays.

En effet, quoique 9 des principaux exposants aient été mis hors concours en leur qualité de membre du jury, le chiffre énorme de 774 récompenses, sur 823 exposants, a été obtenu par l'Allemagne. Ce chiffre se subdivise, en 62 diplômes d'honneur, 151 médailles d'or, 226 médailles d'argent, 210 médailles de bronze, et 125 mentions honorables.

En outre, sur la proposition des exposants eux-mêmes, les Jurys de classe distribuaient des récompenses aux collaborateurs; l'Allemagne n'a obtenu dans cette catégorie que 57 distinctions; cela tient à ce que le plus grand nombre des exposants n'ont pas fait les propositions nécessaires.

L'Exposition d'Anvers a été clôturée le 2 novembre 1885; la réexpédition des marchandises de la Section allemande a pu être considérée comme terminée dès le 28 décembre suivant.

Il a fallu 331 wagons pour la réexpédition des 1,207,685 kilos de marchandises restantes; en tenant compte d'une quantité de 23,000 kil. retenus provisoirement en Belgique par l'Administration, on constate au départ, 345,995 kilos de moins qu'à l'arrivée. Ce chiffre donne une idée de la quantité considérable de produits vendus pendant la durée de l'Exposition. Il n'a pas été possible d'obtenir des données plus précises à ce sujet, les exposants observant en général beaucoup de réserve sur ce point.

Disons pour conclure, que si la Section allemande a obtenu la troisième place parmi les nations représentées à Anvers, elle n'a pas été à même de présenter, dans tout leur développement, les forces commerciales et industrielles du vaste empire.

L'abstention absolue du Gouvernement a empêché la participation de mainte industrie qu'on voit figurer dans toutes les Expositions nationales.

Nous n'avons pas à apprécier les mesures du Gouvernement en cette occurrence; mais qu'il nous soit permis de dire, que les exposants allemands qui se sont décidés à se faire représenter à Anvers, sans secours officiel d'aucune sorte, et qui néanmoins, malgré tant d'obstacles, ont réussi à emporter de hautes distinctions dans cette lutte pacifique du travail, ont noblement et largement mérité de leur mère-patrie.

Tous ceux qui les ont vus à l'œuvre à Anvers, ne peuvent que souhaiter de voir leurs efforts récompensés par l'extension de leurs débouchés et par l'augmentation des richesses de leur infatigable pays.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ERS la fin du mois de mai 1884, M. le chargé d'affaires de Belgique, à Paris, informa le Gouvernement de la République française que l'Exposition universelle d'Anvers, placée sous le haut patronage de S. M. Léopold II, s'ouvrirait le 3 mai 1885 et l'invita officiellement à y prendre part. Cette invitation fut de suite acceptée, et M. Hérisson, alors Ministre du commerce, adressa à M. le Président de la République le rapport suivant :

Paris, 29 Mai 1884.

Monsieur le Président,

M. le chargé d'affaires de Belgique, à Paris, vient d'informer le Gouvernement de la République que s'ouvrant à Anvers, le 3 mai 1885, une Exposition universelle placée sous le haut patronage de S. M. Léopold II, et lui a remis l'invitation officielle d'y prendre part.

Il convient selon moi, Monsieur le Président, que la France réponde au désir qui lui a été exprimé et qu'elle n'épargne pas ses efforts pour tenir un rang digne d'elle dans ce premier grand concours auquel l'a convié une nation voisine et amie; les liens de mutuelle sympathie qui unissent les deux peuples ne peuvent que se trouver encore resserrés.

Ce n'est pas, d'ailleurs, en ce moment, que nous devons laisser échapper une occasion d'affirmer à l'étranger notre énergie commerciale et industrielle, surtout lorsque cette occasion nous est offerte dans cette cité d'Anvers, au rivage de nos ports de la Manche, qui a pris depuis ces dernières années un si grand développement et qui est en relations constantes avec le monde entier.

Si telle est éminemment votre pensée, Monsieur le Président, je vous prie, mon département ayant dans ses attributions la représentation collective des intérêts français dans les Expositions universelles, de vouloir bien recueillir de votre signature le projet de décret ci-joint. Aux termes de ce projet, une Commission serait chargée de rechercher les moyens de faciliter la participation de nos colons à l'Exposition d'Anvers, un Commissaire général représenterait le Gouvernement de la République auprès du Comité exécutif de l'Exposition et prendrait toutes les mesures d'administration nécessaires à l'organisation de la Section française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Ministre du commerce,

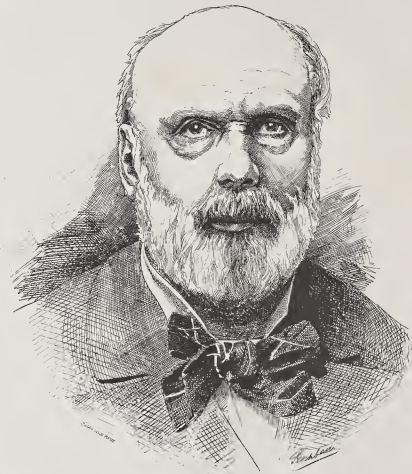
C. HÉRISON

A la même date, le journal officiel publiait le décret associant la participation.
Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre du Commerce,

Décrète :

Art. 1. Une Commission de 36 membres, nommés par le Ministre du commerce, sera chargée de rechercher les moyens de faciliter la participation des commerçants et des industriels français à l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 2. Un commissaire général, placé sous le contrôle et l'autorité du Ministre du commerce, représentera le Gouvernement de



M. Jules Grévy, Président de la République française

la République auprès du Comité exécutif de l'Exposition et prendre toutes les mesures d'administration nécessaires à l'organisation de la Section française.

Fait à Paris, le 29 Mai 1886.

Par le Président de la République,
Le Ministre du commerce,
Ch. Hérisson.

Jules Grévy.

En exécution de ce décret, M. le Ministre du commerce prenait un arrêté nommant M. Georges Choquet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Commissaire-général de la République française à l'Exposition d'Anvers et insinuait la Commission chargée de rechercher, sous sa présidence, les moyens de faciliter la participation de la France à l'Exposition universelle d'Anvers.

Afin de venir en aide à cette Commission et pour susciter les achats, M. le Ministre du commerce désigna un certain nombre de notabilités scientifiques et industrielles qui, sous le titre de délégués-adjoints à la Commission, ont apporté à cette œuvre le concours le plus dévoué et le plus patriotique.

En même temps que le Ministre du commerce se préoccupait de la participation industrielle et commerciale de la France à l'Exposition d'Anvers et nommait les Commissions chargées de l'assurer, le Gouvernement déposait sur le bureau des Chambres une demande de crédits pour les dépenses occasionnées par cette exposition.

Conformément à cette demande, le Journal officiel du 9 août 1884, publiait la loi suivante :

Loi portant ouverture aux Ministères du commerce, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de la Marine et des Colonies d'un crédit extraordinaire de 590,000 francs sur l'exercice 1884 pour les dépenses de l'Exposition internationale d'Anvers.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ART. 1. Il est ouvert aux Ministres, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1884, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 29 décembre 1883, des crédits extraordinaires montant à la somme de fr. 590,000.

Ministère de la Marine et des Colonies. — 1^{re} Section. — Service colonial.

Chap. 23. Exposition internationale d'Anvers Frs. 90,000

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — 2^e Section. — Beaux-Arts.

Chap. 60. Exposition internationale d'Anvers Frs. 25,000

Ministère du Commerce.

Chap. 38. Exposition internationale d'Anvers Frs. 475,000

Total des crédits ouverts Frs. 590,000

ART. 2. Il sera pourvu aux crédits extraordinaires ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1884.

Le présente loi délégués et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Mont-sous-Vandey, le 3 août 1884.

Par le Président de la République.

Jules Grévy.

Le Ministre des Finances,
P. TISSOT.

Ce crédit de 475,000 francs, alloué par les Chambres au Ministère du commerce, lui a permis de prendre ferme, dès le début, une surface qui de 6,400 mètres carrés est arrivée par des accroissements successifs au chiffre de 19,000 mètres carrés dont le Commissariat général français se réservait l'autonomie absolue.

Il prenait à sa charge la décoration générale et le gardiennage de la Section française et, moyennant la garantie d'une redevance de 25 francs par mètre carré pour l'ensemble des surfaces retenues, demeurait seul maître des tarifs à imposer aux exposants.

C'est grâce à cette convention intervenue entre le Commissariat général français et le Comité belge que l'on a pu donner aux nationaux des emplacements aux prix et conditions stipulés dans le Règlement général de la Section française.

Au mois de novembre 1884, M. Ch. Hérisson abandonnait le Ministère, suivi dans sa retraite par le Commissaire général M. Choquet. Il y était remplacé par M. Maurice Rouvier, député de Marseille, qui nomma comme Commissaire général M. Robeis-Borghers, Consul général de France, à Anvers, en lui adjoignant comme Commissaire de l'Exposition industrielle et commerciale M. Maurice Monthiers, ancien Secrétaire général de la Section française à l'Exposition d'Amsterdam.

L'arrêté ministériel organisait ainsi le Commissariat général :

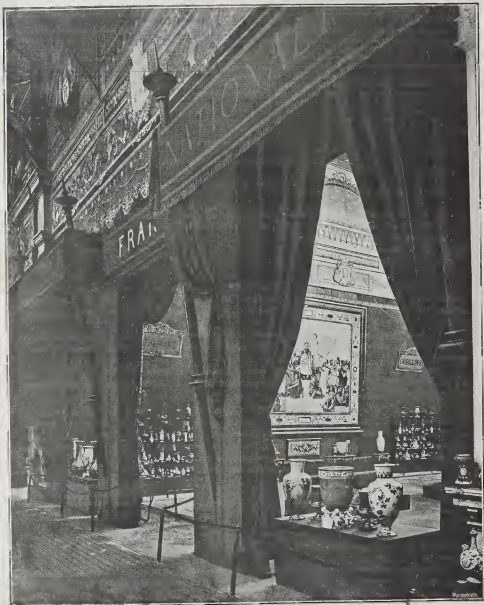
M. Robeis-Borghers, Consul général de France à Anvers, Commissaire général de la République à l'Exposition d'Anvers. — M. Maurice Monthiers, Commissaire de l'Exposition industrielle et commerciale de la République à l'Exposition d'Anvers. — M. Gustave de Vriehn, chancelier du consulat général de France, Secrétaire du Commissaire général. — Charles Lenoir, Secrétaire du commissariat. — Jacques de Moolgagne, attaché. — Louis Sauté, attaché. — Charles Bourcier, premier maître de maçonnerie, commandant le détachement des marins de la « Bretagne » chargés de gardiennage.

Le Commissariat général qui s'était réservé la décoration générale de la Section française, en confia l'exécution à M. Boulanger, architecte, et à M. Ouri, peintre décorateur, déjà chargés de ce travail à l'Exposition d'Amsterdam.

L'aménagement intérieur des halles du Palais et le loissement étaient entre les mains de M. Courtois-Suffit, architecte, inspecteur des Bâtiments civils, et M. H. Nieuwenhuysen, ingénieur des établissements Cail, président à l'installation de la Galerie des machines.

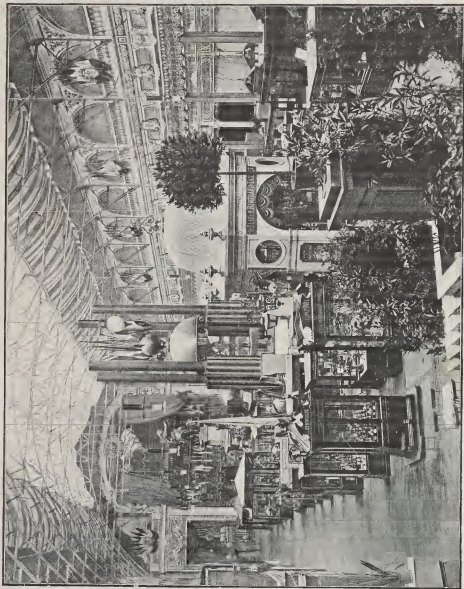
La vapeur et la force motrice nécessaires à la mise en mouvement des machines ont été fournies

aux exposants par les soins du Comissariat général. A cet égard, celui-ci prenait à sa charge l'installation



Façade principale de la Section française

des générateurs de vapeur, des conduites principales de vapeur, des transmissions générales et du réservoir d'eau destinée à la condensation de la vapeur et des égouts de décharge.



Vue de la Section française, grande Galerie

Les conduites de vapeur ont été mises gracieusement à la disposition du Commissariat par la maison Chappée, du Mans, et les transmissions par la maison Piat, de Paris. Grâce au concours de ces deux

maisons, et par suite d'une entente de M. Monthiers avec la Société des anciens Établissements Cail, le Commissariat général français a pu fournir la force motrice au prix extrêmement réduit de 0.15^e par cheval et par heure de marche.

L'installation de la Section française tout en étant des plus avancées à l'époque de l'ouverture officielle de l'Exposition, était cependant loin d'être complète, grâce à la mauvaise habitude d'un grand nombre d'exposants de ne vouloir arriver qu'en dernière heure pour n'être pas gênés par leur voisins. Aussi le 2 mai, lors de la visite d'inauguration de la famille royale de Belgique, dans les halles de l'industrie aussi bien que dans la Galerie des machines, bien des places étaient inoccupées et, à l'exception de la Galerie centrale menant à la Galerie des machines, rien n'était encore en état.

S. M. Léopold II voulut bien néanmoins se rendre dans la Section française; Elle y fut reçue dans le grand salon des Manufactures nationales par M. le Comte de Montebello, Ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, en présence du Commissaire général et du personnel du Commissariat, et M. de Montebello offrit au nom du Président de la République à S. M. la Reine une paire de vases de Sèvres, en souvenir de cette visite.

L'installation de la Section française fut complètement achevée dans les premiers jours de juin, et le 11 du même mois, M. Pierre Logrand, Ministre du commerce, accompagné des membres de la Commission d'organisation, venait féliciter les exposants du brillant résultat obtenu par la France. Le commerce et l'industrie française y étaient en effet représentés par 1950 exposants, et le chiffre de 1836 diplômes, attribués par le Jury international des récompenses à la Section française, prouve avec éloquence que leurs efforts pour représenter dignement la France à Anvers ont été couronnés de succès.

A peine l'Exposition ouverte, nous avons pu constater avec quelle bonne volonté et quel génie d'organisation les Français installaient dans les vastes locaux mis à leur disposition les chefs-d'œuvre de leur industrie en même temps que les produits courants de leurs diverses fabrications. Pendant que le pavillon des colonies françaises promettait de devenir — ce qu'il fut au bout de peu de temps — le *great attraction* de l'Exposition, le compartiment français dans les halles du commerce et de l'industrie étalait ses splendeurs, révélait sa puissance et plongeait le visiteur dans un étonnement sans cesse croissant au spectacle du confort et des ressources de l'existence moderne.

Aussi la participation de la France laissera-t-elle un sillon lumineux dans l'histoire de l'Exposition d'Anvers et un souvenir reconnaissant dans le cœur de tous les Belges. Nos voisins ont eu, du reste, la bonne fortune de voir leur gouvernement faire choix, pour organiser leur Exposition, d'un personnel d'élite qui s'est montré à la hauteur de sa mission et qui, avec beaucoup de simplicité et d'affabilité, a eu le talent de rendre la section française populaire.

L'un des succès les moins contestés de l'Exposition d'Anvers est le salon des manufactures nationales de France.

Influence mystérieuse de l'art sur les forces physiques ! C'est ce salon, qui n'est pas le seul de l'Exposition, cependant, c'est ce salon que le visiteur choisit de préférence pour s'y reposer et se remettre de l'ahurissement que produit nécessairement l'examen de ces mille objets divers entassés pêle-mêle dans les galeries sous prétexte de classement méthodique.

C'est que ce salon français est, en effet, le seul où l'esprit trouve l'ordonnance qui repose, le seul de toute l'Exposition où l'œil fatigué rencontre l'harmonieuse pureté des lignes et des couleurs. Tout y est d'un goût parfait dans l'arrangement général de l'ameublement comme dans le détail des objets exposés.

Il y a là trois étages et deux vitrines qui renferment des merveilles artistiques, ces délicats et charmants produits de Sèvres, porcelaines molles aux tons veloutés et transparents, porcelaines dures où l'émail éclate en notes vibrantes, biscuits où la blancheur de la pâte s'estompe de lignes d'ombres aux plis savamment combinés. Et sur les murs du salon, où glisse une lumière légèrement tamisée, de grandes tapisseries mettent la douceur de leurs tons tendres et effacés.

Ce sont les produits des Manufactures nationales de France, de la manufacture de porcelaines de Sèvres et des Manufactures de tapis et tapisseries des Gobelins et de la Savonnerie.

Ces deux institutions célèbres, on aura pu le constater à Anvers, n'ont pas dégénéré. Les spécimens de la production actuelle soutiennent absolument la comparaison avec les produits anciens, surtout pour les porcelaines.

Au milieu du salon se trouve une grande jardinière en bleu de four, garnie de fleurs.

Parmi les pièces de grande dimension, nous pouvons signaler un vase de Nîmes en fond turquoise nuancé de bleu foncé et finement craquelé; c'est le premier objet de ce genre qui ait été fabriqué à Sèvres; un

autre vase de Nîmes fond blanc décoré de vigne vierge en émaux roses et rubis, par M. Belet; un vase de Novi, fond blanc, avec un décor de fleurs et d'oiseaux, composé par M^{me} Escallier et traité en émaux et pâtes d'application par M. Richard; deux vases de la vendange; l'un en fond écaille, l'autre en fond bleu marbré de brun; deux potiches, l'une en fond jaune décoré de fleurs et fruits noir et blanc par M. Mérigot, l'autre en fond blanc décoré d'ornements et d'oiseaux par M. Belet.

Signalons aussi la jardinière Philibert Delorme de M. Belet, en bleu fouetté qu'on a admirée l'an dernier au palais de l'Industrie; un surtout de M. Carrier-Belleuse représentant en biscuit trois grands motifs de chasse et un groupe du même artiste, les *quatre Saisons*, surmonté d'une cassolette jaune ivoire, découpée à jour; deux vases Berfin décorés de fleurs en bleu fouetté; un vase d'Arezzo fond blanc décoré de fleurs en émail par M. Richard; plusieurs vases, notamment le vase Gouthière, ornés de sculptures (genre Wedgwood), par M. Archelais; une potiche avec des pâtes d'application; « les Pommes d'or », de M. Doat; une collection importante de fonds flambés, etc.

Parmi les pièces de moindre dimension, les objets décorés par M^{me} Apoll, notamment les deux vases Delafosse offerts à la Reine des Belges par le Président de la République française et les vases de MM. Gobert, Gédly et Cabau, attirent particulièrement les regards.

Les magnificences du salon des Manufactures Nationales de France, ne doivent pas nous faire oublier les grands industriels, qui ont envoyé à Anvers de véritables merveilles. Les *Haviland & Co*, de Limoges, les *Emile Delforge* de Paris, belge d'origine, les *Lachenal*, de Châtillon-sous-Bagneux, les *Laurin*, de Bourglain-Reine, les *Tortat*, de Chambourdin (Blois) et autres, font un digne tourage au salon de Sévres. Oubliera-t-on les bijoux artistiques de Soyer, vrai luxe de grand seigneur, ou ses émaux pour ameublements? Ne pouvons-nous pas songer avec fierté à ce courageux inventeur de Wavre, Emile Delforge, qui est en train de devenir une célébrité à Paris, pour ses applications à la céramique, ses émaux transparents sur pailions d'or, d'argent et de platine? Trouvera-t-on quelque chose de plus original et de plus charmant, que le roman d'amour raconté sur porcelaine, par MM. *Gudin & Co*, ou des services de porcelaine plus distingués, que ceux de MM. Haviland et Co?

S'il faut louer sans réserve la céramique française à l'Exposition d'Anvers, il s'en faut que l'on puisse en dire autant de la verrerie et de la cristallerie. Leur contingent est assez maigre. Pourtant les vitraux émaillés et les vases en pâte tendre émaillée, de M. *Philippe Imberton*, de Paris, sont dignes d'attention, de même que les cristaux de M. *Machs*, de Clichy.

Le même salon réunit les merveilles de Sévres et celles des Gobelins.

La Manufacture des Gobelins est un établissement similaire de l'Etat. Son histoire est plus connue. Chacun sait qu'elle fut fondée en 1543 par François I^{er} qui l'installa à Fontainebleau, et qu'elle n'a pas cessé depuis d'appartenir soit à la couronne soit à l'Etat. L'art de la tapisserie si florissant autrefois dans les Flandres, déclina rapidement du jour où les ouvriers flamands furent appelés à Paris et y obtinrent le monopole de la fabrication des tapisseries de haute lisse. Aujourd'hui cette industrie semble renaitre mais c'est en France qu'elle est toujours la plus florissante et qu'elle donne encore les plus beaux produits.

En dehors de ce salon spécial, on a beaucoup admiré les bergerades et les scènes galantes, d'après Boucher et Watteau, formant les sujets des merveilleuses tapisseries d'Aubusson de MM. *Hamel et Co*, de Paris; les peintures héroïques et historiques reproduites dans les magnifiques tapisseries de MM. *Braquenié et Co*, d'Aubusson. Ces pièces remarquables sont, d'ailleurs superbement placées, à côté des bronzes de Thiéssant; puis, les riches tissus nouveautés pour ameublements de M. *A. Harinbouck*, de Roubaix; les superbes rideaux et guipures de MM. *Labaty et Popleux*; les brillantes étoffes soie et or pour meubles et tentures de M. *L. J. Dumet*, de Paris.

Les tapisseries au point et tapisseries décoratives tissées mécaniquement de M. *E. Tresca* sont fort intéressantes à examiner, de même que les produits du tissage mécanique de MM. *Mazure et Lorthois et fils*, de Tourcoing, et les tapis et tentures inaltérables de la *Compagnie française du Linoleum*.

L'ameublement occupe une large place dans la Section française; les meubles de luxe y prédominent et les meubles artistiques y sont nombreux et remarquables. Comme distinction et originalité, c'est la maison *Viardot*, de Paris, qui l'emporte; on a vu rarement une exposition aussi riche et aussi élégante; tous ces meubles sont en poirier; M. Viardot y a appliqué, avec bonheur, des plaques en véritable japonais; les formes sont étranges, les dessins, — fleurs, animaux, paysages, — sont tirés d'un monde imaginaire et fantastique, mais l'ensemble est charmant. L'exposition de M. Viardot a joui d'un succès incontestable et mérité.

La maison *Denève*, de Paris, brille aussi d'un vif éclat; elle s'occupe principalement de la reproduction

des modèles de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI; toutes ses créations ont un cachet tout particulier. Les expositions de MM. L. Mougnot, L. Perrenoud, J. Cantini, etc., sont également fort intéressantes.

L'orfèvrerie française ne semble pas s'être mise en frais et, sauf une ou deux exceptions peut-être, n'arrive pas au niveau des autres industries de ce pays. La joaillerie et la bijouterie ont fait un effort plus méritoire. Le petit pavillon de la maison *Fouquet*, de Paris, suffirait à donner de cette branche de l'industrie française une haute idée. Au moins trouve-t-on chez elle de l'originalité dans la conception de bijoux; on y découvre une idée; ce n'est pas l'éternel refrain de toutes les parures. La colletterie Médicis, les fleurs de brillants, les diadèmes, les bijoux égyptiens, les croissants entrelacés chantent sur leurs écrans une symphonie des bijoux qui plaira à celui que passionne le beau dans le moindre objet comme à celui qui recherche avant tout les jouissances du luxe. L'un et l'autre seront aussi arrêtés par la vue des beaux camées durs de MM. *Binet, Gringoire et C^e*, de Paris. MM. *Ruteau frères*, de Paris, se font remarquer par leurs imitations de perles fines et par leur belle collection de colliers; MM. *Couquaux et C^e*, de Paris, sont des artistes dans leurs travaux et reproduisent avec succès les anciennes pièces d'art des musées nationaux; la maison *Galloude*, ancienne maison *Capy*, pratique d'une manière remarquable la fabrication des bijoux en or doublé, argent et or sur argent. La maison *Plichon*, de Paris, se distingue dans la même voie.

La première place revient encore à la France dans l'industrie des instruments de musique; elle jouit depuis nombre d'années d'une supériorité incontestée dans la fabrication des pianos; son exposition prouve qu'elle n'a pas dégénéré et que ses instruments possèdent toujours à un haut degré les qualités du son et du toucher qu'on cherche avant tout. Les autres pays ont progressé de leur côté: la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, deviennent pour la France des concurrents très sérieux; chaque nation transforme et modifie ses instruments suivant ses tendances artistiques, en profitant des progrès réalisés dans le mécanisme et dans les autres sciences.

Presque tous les facteurs français se distinguent par un toucher délicat et léger, mais ils semblent rechercher plutôt le côté de la délicatesse que celui de la puissance.

Il est incontestable que la maison *Erard*, dont la réputation est universelle, tient le premier rang dans la facture française et que les instruments qu'elle a envoyés à l'Exposition sont remarquables.

Le toucher de ces pianos est excellent, d'une délicatesse et d'un moelleux exquis; il atteint l'idéal de souplesse préconisé par le virtuose français, qui aime généralement à caresser son instrument.

Le timbre, plein de distinction, charme toujours, surtout dans les basses dont la sonorité puissante est superbe. La partie élevée est peut-être parfois un peu grêle.

Quant à la mécanique *double mouvement*, inventée par Sébastien Erard vers 1823, on sait qu'elle a été le point de départ d'une révolution dans le mécanisme du piano. Beaucoup de facteurs appliquent maintenant ce système, mais ne sont pas encore arrivés à réaliser la même perfection.

Parmi les grandes maisons françaises, il faut encore citer MM. *Pleyel et Wolf*, de Paris, dont les pianos bien que manquant un peu de volume de son, ont d'excellentes qualités; *Gaveau*, maison fondée en 1847, qui a déjà obtenu des résultats remarquables; puis *Kriegelstein*, qui présente un excellent piano à queue, *Elcké, Thibout Roch*; on constate avec regret l'abstention de la vieille maison *H. Herz*.

L'honneur d'avoir conservé la harpe revient à la maison *Erard*. On sait que cet instrument, dont la sonorité est si caractéristique, et que les compositeurs modernes semblent remettre en faveur, a été complètement modifié par Sébastien Erard, qui en a multiplié les ressources en y appliquant le double mouvement; l'Exposition comprend quelques beaux spécimens de ces instruments.

La lutherie n'est pas richement représentée, pas plus dans la Section française que dans les autres sections; on ne constate nulle part de progrès marqué dans l'art du luthier; on n'a pas dépassé, ni même atteint les instruments de Stradivari, Guarnerius, etc., du siècle passé.

Les instruments à vent par contre sont assez nombreux. La maison *Besson*, de Paris, dont la réputation européenne est pleinement justifiée, expose des instruments de cuivre, parmi lesquels nous avons surtout remarqué les cors et les trompettes. MM. *Mille et Courtot*, ont, dans l'ensemble de leur fabrication, de la justesse et une bonne qualité de son. M. *Goumas* brille surtout par la sonorité de ses clarinettes, soprans, altos et basses. Ses clarinettes alto en *fa* sont superbes et il nous paraît regrettable que cet instrument soit presque abandonné, dans les orchestres de symphonie. Un contre-basson (instrument presque oublié en France et en Belgique) présenté par M. *Goumas*, est inachevé; impossible de juger de sa valeur, mais la tendance à chercher et à rapatrier ces excellentes voix de l'orchestre ne saurait être trop encouragée.

Beaucoup de facteurs cherchent à construire des trompettes dignes pour jouer les œuvres de Bach et de

Haendel; M. Besson est du nombre. M. Sadre, de Paris, a inventé un système compensateur pour rectifier la justesse des cuivres.

En fait d'instruments de précision, optique, météorologie, astronomie, physique, la France est loin d'avoir tout ce qu'elle pouvait. Elle a prouvé cependant par quelques séries intéressantes d'instruments, qu'elle marche toujours à la tête de cette industrie. On rencontre dans cette classe des collections complètes de théodolites, de microscopes, de niveaux, des régulateurs, des héliostats, des galvanomètres, etc. Un instrument pour observer les animaux soumis à une pression de 600 atmosphères. — L'appareil de Faraday, pour étudier l'action du magnétisme sur les corps. — L'appareil de Bertin, pour la rotation électro-magnétique des liquides dans les aimants creux, etc.

Dans l'horlogerie la France occupe une place distinguée. Elle a du reste, une réputation bien établie à soutenir, et des faits patents prouvent tout l'intérêt qu'attache le gouvernement français au perfectionnement incessant de cette branche d'industrie. Un décret du 12 juillet 1883 a reconnu d'utilité publique l'École d'horlogerie de Paris dirigée par M. A. H. Rodanet dont les produits figurent à notre Exposition et viennent d'y remporter la plus haute récompense, le diplôme d'honneur, le même succès a été obtenu par l'École municipale théorique et pratique de Besançon, directeur M. Paul Chopard; et par l'École nationale d'horlogerie de Cluzes (Haute-Savoie).

Les firmes remarquables sont nombreuses: citons: MM. Laroche et Sivan, Emile Champion, François Margame, et une maison de premier ordre, celle de B. Haas jeune qui, croyons-nous, n'a pas concouru, et dont les chronographes, les chronomètres, les remontoirs perpétuels à décrochement, les applications du calendrier perpétuel sont de petites merveilles de mécanisme.

Entre les parures de Fouquet et les cristaux de Clichy, à une des places d'honneur de l'Exposition, se trouve un véritable musée de bronzes d'art; c'est le salon de MM. Thiébaud frères, de Paris. Les principales œuvres sont: la *Porteuse de pain*, de Coutan, le *Titan*, d'Injalbert, le *Bâton de vieilllesse*, d'Escoüla, le *Buste du Christ*, de Rude, le *Salammô*, d'Ildroc, les *Premières funérailles*, de Barrier, etc. etc., œuvres de choix, délicates et distinguées, de la grande école française. Au centre de ce trésor et dominant tout le groupe se trouve la magnifique statue équestre de Kléber et le grand vase la *Vigne*, de Gustave Doré. Grand succès pour la maison Thiébaud, et succès non moins grand pour sa rivale la maison Barbedienne, dont le nom est synonyme de talent. Ici encore chaque pièce est un objet d'art. La maison Barbedienne obtint des réductions parfaites des chefs-d'œuvre des maîtres anciens et modernes et nous représente aussi l'original même; voici un *Charles-Quint*, exécuté deux fois sous la grandeur monumentale, sur l'ordre du Roi d'Espagne, et réduit par la maison Barbedienne, à des proportions ravissantes; le *Gloria victis* et le *David après le combat*, d'Antony Mercier; le *Ombrage militaire*, la *Charité*, l'*Etude* et la *Prière*, quatre figures du monument du Général Lamoricière, de Paul Du Bois,



Bronze de la maison Barbedienne, Paris

le *Mozart enfant accordant son violon*, sujet plein d'expression et de vie, de Barrias; la *Jeanne d'Arc* et la *Jeunesse*, de Chapu; l'*Arlequin*, admirablement campé et d'une gaité communicative, de Saint-Marceaux; la *Musique*, la *Vierge au Lys*, de Delaplanche; la *Clotilde de Surville*, de Gautherin; le *Mignon* et la *Marguerite*, d'Alzèlin. M. Barbedienne expose encore des torchères Renaissance de grandes dimensions, des bronzes

dorés et argentés, merveilleusement ciselés, des garnitures de cheminée etc. Ces deux noms, Thiébaud et Barbedienne, suffisent pour affirmer d'une manière éclatante la supériorité de la France dans cette branche de l'industrie appliquée à l'art.

A quelques pas de la grande industrie artistique des bronzes, se trouve l'exposition de la grande industrie métallurgique; c'est là que se dresse, en guise de trophée quadrangulaire, l'ensemble des produits de la *Société industrielle et commerciale des métaux* (anciens établissements Laveyssière).

La *Société des ateliers et Chantiers de la Loire*, nous donne une haute idée de la Construction navale en France.

Les steamers à deux mâts construits pour la « Société des chargeurs réunis » du Havre, sont faits sur un beau modèle; mais l'éclairéur d'escadre *Milan* à trois mâts, de la force de 4000 chevaux, et d'une vitesse de 18 1/2 nœuds, construit pour la marine nationale, attirera l'attention de tout le monde, du public en général comme des connaisseurs; la puissance et la rapidité y sont admirablement combinées. La *Compagnie générale transatlantique* expose le modèle-type qui, sauf de légères variantes dans les dimensions, a été appliqué aux grands paquebots faisant le service postal entre le Havre et New-York. Il y a aussi des différences entre le choix des machines et des chaudières. Quatre nouveaux steamers réalisant tous les progrès, sortent, la *Champagne* et la *Bretagne*, des chantiers établis à Penhoët, près de Saint-Nazaire sur Loire, et la *Bourgogne* et la *Gascogne* des chantiers de la « Société des forges et chantiers de la Méditerranée » à la Seyne (Var).

La *Compagnie générale transatlantique* a eu la bonne idée de publier un bulletin très intéressant où l'on trouve tracés sur une carte générale les itinéraires des diverses lignes desservies par la Compagnie, et sur des cartes spéciales les tracés des divers voyages circulaires qu'elle est à même d'offrir aux touristes à partir de Londres à des prix raisonnables, par suite d'arrangements avec d'autres compagnies.

A côté de la grande navigation, la navigation d'agrément! M. Teulier, aîné, construit des embarcations de plaisance qui réunissent des conditions sérieuses de solidité et d'élégance. On trouve aussi chez lui une pirogue à la voile et à la pagaie construite et pontée en papier. On sait que le papier aujourd'hui détrône sans façon le bois et le fer.

Rapprochons de ces quelques indications sur la construction navale en France une exposition qui concerne directement le commerce maritime: celle de la *Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris*, dont les arrimages-types réalisent des conditions d'économie, de sécurité, de bonne conservation et de loyauté en affaires qui méritent d'être mises partout à l'étude.

Les arrimages-types ne constituent qu'un des côtés de l'Exposition de la Compagnie des Entrepôts et magasins généraux de Paris. Des albums de plans et de photographies, des cartes, des rapports divers, des brochures explicatives renseignent le public sur l'action vaste et bienfaisante de cette institution commerciale, qui non seulement pratique le warrantage sur une grande échelle, mais qui vend les marchandises soit de gré à gré, soit en vente publique, au gré des commettants, et favorise les transactions par des facilités de toute nature offertes aux acheteurs comme aux vendeurs.

Voici une Société qui sous des apparences assez modestes et pour des articles d'un usage modeste, est d'une importance remarquable: *La Société anonyme des forges et clouteries réunies de Mahon et Laval-Dieu*, de Charleville. Elle possède plusieurs établissements et fabrique une série vraiment curieuse d'objets d'utilité journalière, depuis les tôles de commerce jusqu'aux clous les plus variés en passant par les fers plats, carrés et ronds de toutes dimensions, par des fontes d'ornement, par des moulages sur dessins et modèles en fonte et en cuivre, et par des appareils de chauffage et de ménage de tous genres, tels que poêles, cuisinières, cheminées, réchauds, poteries, etc. C'est lorsqu'on voit la grande industrie descendre à tous ces détails de la vie usuelle que l'on peut compter sur de notables améliorations.

Dans le même ordre d'idées nous pourrions citer M. M. G. Boucher & C^e, de Fumay, M. Philippe Jules Grouvelle, de Paris, le *Comptoir métallurgique de Longwy*, à Longwy, M. M. Sibut aîné & C^e, d'Amiens et d'autres encore. Les ustensiles de ménage en fer émaillé de M. M. Glibert & C^e sont aussi à citer.

M. Gustave Pinté, de Bayonne, a envoyé des bambous cultivés dans les landes des Passes-Pyrénées, qui ont 14 à 15 mètres de hauteur et qui sont une des curiosités de l'Exposition.

Les ivoiriers de Dieppe sont d'une force remarquable. Nous avons vu dans leur étalage des christes que l'on dirait sculptés de la main d'un artiste tant pour le jeu expressif de la physionomie que pour l'habileté de l'exécution.

Non loin de là M. Verrebut, de Paris, le grand fabricant de vierges pour églises, prouve que tout en se soumettant au goût du clergé pour le pointurlurage, il y a moyen d'y faire régner un peu de goût et de sobriété. Nous n'admirons pas toutes ses statues, mais parmi elles il s'en trouve de bonnes.

Quant à ses chemins de la croix, ils ne valent décidément pas mieux que tous les autres, et ce n'est pas à lui-même qu'il faut en faire un grief. Cela ne les empêche pas de faire leur chemin tout comme les vierges de Lourdes, dont M. Verrebut passe pour avoir déjà placé 86,000 exemplaires. L'article religieux va toujours ; le débit en est assuré et inépuisable.

Adressons un hommage spécial au beau baptême en marbre sculpté de M. Edm. Bonnet, qui doit être recouvert en cuivre martelé et repoussé. Le même industriel a exposé une intéressante cheminée renaissance italienne.

La maison Bizot et Akar, de Paris, mérite une mention pour ses statues porte-lustre, son chandelier à neuf branches inspiré par celui à sept branches de l'Arc de Titus, ses lustres en cuivre rouge et ses suspensions en cuivre jaune.

Tout à côté la maison Hurtu expose les machines à coudre françaises qui portent son nom, et qui réalisent divers perfectionnements.

Nous ne sommes pas assez compétent pour entrer dans le détail de ces petites machines merveilleuses de mécanique qui présentent des variantes d'après le but à atteindre et le genre de travail à effectuer ; mais on les admirerait rien que pour la perfection et la régularité de leurs mouvements.

Il en est de même pour les machines de la Compagnie française des machines à coudre *H. Vignerot*. MM. *Lemaire et Dupont* ont réussi à faire une exposition intéressante de leurs engins gymnastiques, hamacs, nattes, etc.

Le compartiment des cotons teints, fils de coton et de lin, laines teintées etc. présente un ensemble instructif ; les dentelles de Chantilly, dentelles espagnoles, dentelles mécaniques en tous genres, guipures, etc. réunies par un bon nombre d'exposants, MM. *Ch. Babey, E. Dubout & C^e, A. Anclet, P. Devienne, L. Bélaré* et bien d'autres.

On s'arrête volontiers devant l'article blanc ; la *Société industrielle de Reims* expose toutes espèces de fabricats également bien conditionnés. La *Chambre syndicale de la chemiserie en gros de Paris* étone autant par la beauté de ses produits que par leur prix raisonnable et quelquefois fabuleusement bas. Elle offre entre autres, une douzaine de chemises pour treize francs ; nous ne garantissons pas qu'elles sont en fine batiste ; mais cependant il est prodigieux de penser qu'un franc représente tout le travail exécuté la confection d'une chemise et de ses accessoires, fil et boutons, depuis le moment où la terre livre son produit, qui déjà lui-même a coûté de l'argent, des soins et des peines, jusqu'au moment où ce produit, transformé par de multiples mains, sort des mains de la repasseuse ; car les douze chemises vendues pour 13 fr. sont repassées. Il convient d'ajouter que pour se fournir de linge à ce prix, il faut prendre plusieurs centaines de douzaines à la fois, ce qui ne convient pas à tous les particuliers.

La lingerie de la maison *Lepetit-Charollet*, de Paris, est remarquable ; ses trousseaux et layettes, exposés sans beaucoup de mise en scène, attirent par leur mérite les regards de toutes les dames.

M. Falcimaigne, de Paris, le grand exportateur de parapluies, en a empli un tas en forme de pyramide et le passant s'arrête, en outre, devant une vitrine derrière laquelle des produits variés semblent trop beaux pour pouvoir braver le mauvais temps.

Toute fabrication, à un certain degré, devient de la grande industrie. C'est encore le cas pour MM. Lucien Fromage & C^e, de Rouen, dont les tissus élastiques en caoutchouc, bretelles, ceintures, jarretières, etc., sont renommés ; M. Lucien Fromage est, d'ailleurs, le créateur de cette industrie ; c'est lui qui inventa il y a une quarantaine d'années la bretelle élastique ; il en fabrique aujourd'hui huit cents paires par jour, depuis fr. 0.40 à fr. 6.00 la paire. D'ouvrier devenu industriel et propriétaire de vastes établissements, nous raconte un de ses compatriotes, il a été constamment son propre architecte, son propre ingénieur, et tous les progrès réalisés sont dus à son initiative.

MM. Fromage & C^e font partie de l'exposition collective de Rouen, dont le chef de file, en quelque sorte, est M. Besselièvre, fils. Quelle riche collection de rouenneries, d'indiennes, d'étoffes teintées de toute nature.

Les rubans de Saint-Étienne sont peu représentés.

Saint-Étienne s'est aussi abstenu pour l'armurerie, on ne saurait dire pourquoi.

Du reste, l'armurerie française est, en général, faiblement représentée à l'Exposition ; elle n'y montre pas ce dont elle est capable.

Par contre la draperie française s'y affirme avec toute sa puissance.

Les produits d'Elbeuf sont admirables par leur variété, comme par l'excellence du travail. Il faudrait citer la plupart des fabricants. La supériorité du drap sera surtout reconnue de tous.

Sedan tient bien sa place après Elbeuf.

Les châles français ont un protagoniste hors ligne en la personne de M. E. Bréant, de Paris, dont la fabrique est à Grougis, dans l'Assne, et qui est connu comme le principal exportateur de châles.

Les soieries de Lyon jouent naturellement un grand rôle dans la section de l'exposition française. Elles maintiennent leur rang tout en se montrant capables de pouvoir sacrifier aux caprices de la fantaisie. Jamais l'habileté de la fabrication n'a été poussée plus loin, jointe à un sentiment artistique très fin. Pour se convaincre de ce dernier point il suffit de voir avec quelle finesse exquise sont observés les gradations de teintes dans les lampas brochés, les satins à fleurs, les velours de Gênes et de Venise que la collectivité de Lyon expose à nos regards, il suffit aussi de voir avec quel respect de la forme, quelle science du dessin sont traités les mille motifs d'ornement qui parsèment si agréablement ces satins et ces velours.

Les firmes lyonnaises qui, par leur collectivité, ont constitué le superbe salon où tant de rêves charnants ont dû éclore dans l'esprit des visiteuses, sont généralement connues, très connues, et elles ont rivalisé de bon goût et de magnificence. Citons MM. Ducoté, Caquet-Vauzelle et Côte, MM. Bardon, Rutton et Mayen, MM. Gourd et Croizat, MM. Bonnet et C^e, MM. Gautier et C^e, MM. Montessuy et Chomer, M. E. Charbin, MM. Jaubert, Andras et C^e, MM. Poacot, père et fils, MM. Permezol et C^e, MM. Pelluant et Testenoire, etc.

Nous avons vu non loin de là une chose bien admirable. ce sont les broderies à la main de la maison M^{me} Lerouder, à Lyon. Il n'y que des artistes de l'aiguille, suivant la pittoresque et juste expression que nous avons entendu employer à leur égard, pour exécuter des travaux pareils. M^{me} Lerouder expose, entre autres, l'imitation en broderie de quelques-uns des *Mots grotesques* d'Audran. C'est d'un très grand cachet.

Comme supériorité d'exécution il faut citer aussi un groupe d'amours adorablement nuancés sur soie blanche.

Une industrie où la France prend hardiment le premier rang, c'est la plomberie, aussi bien la plomberie de bâtiment que la plomberie d'art proprement dite. Elle possède des maisons qui ont la puissance de tout pouvoir entreprendre et le talent de tout réussir.

MM. Mesureur et Conduit, fils, à Paris, ont montré dans leurs entreprises à l'Hôtel de Ville de Paris et à celui de Bruxelles, ce dont leur plomberie et cuivrie étaient capables. MM. Gaget, Gauthier et C^e, à Paris, sont les célèbres maîtres fondeurs à qui avait été confiée l'exécution de la fameuse statue de la Liberté Américaine. Ils en exposent une oreille, qu'on pourrait appeler une oreille rétrospective. M. Ferdinand Marrou, à Rouen, est un artiste. Il fait directement sur le métal la démonstration des plus fines leçons de l'art décoratif, et il semble que le fer forgé, que le cuivre martelé palpitent sous sa main et que leurs enroulements obéissent à un sentiment inné de coquetterie. Il faut voir ces fers forgés d'une seule pièce, et de toutes dimensions et de tous styles, ici un cadre de glace, là un blason en fer repoussé au marteau à froid, style Louis XIII, ou des lanternes du même style, ou bien des pelles, des pincettes, un garde-étincelles, style Renaissance: l'empreinte de la science, de l'habileté pratique et de l'amour de l'art est partout.

La Chambre syndicale de couverture et plomberie, de Paris, a aussi pris une part importante à l'exposition française.

Dans cette même classe où nous n'avons pas à parler cette fois-ci des Barbedienne, des Thiébaud, etc., nous rencontrons les coffres-forts sans rivaux de la maison Fichet, Charlier et Guénot, successeurs, à Paris.

Nos voisins du Sud ne semblent pas s'être mis en frais pour le compartiment des voitures. La maison Binder (médaillé d'or), de Paris, est richement représentée; la Carrosserie industrielle de Paris, et M. Pierre Duthéil, de Paris, ont envoyé des spécimens de leur fabrication spéciale. Mais on doit reconnaître que la carrosserie française est autrement importante qu'on ne le dirait à voir son exposition.

Il en est de même, dans un ordre d'idées bien différent, pour la parfumerie française, célèbre dans le monde entier, mais représentée d'une manière assez incomplète.

Par contre, certaines industries ont tenu à se montrer à leur avantage et à prouver que les longs rapports qu'elles entretiennent avec la Belgique ne leur ont pas permis de rester indifférentes à l'Exposition d'Anvers. Mettons en première ligne la librairie et la papeterie. Les premières maisons de Paris et des grandes villes de la province avaient tenu à figurer brillamment dans cette classe indrressante.

Quelques photographes exposent les portraits des illustrations contemporaines de tous genres: à ces portraits se joignent quelques curiosités, telles que les vues de *Paris aérostatique*, prises en ballon et des vues de *Paris souterrain*, faites dans les égouts et les catacombes; ces expositions originales sont du photographe parisien, bien connu, M. Nadar (Diplôme d'Honneur).

Près d'eux nous rencontrons quelques éditeurs de musique, notamment M. Henri Heugel et MM. Durand, Schönewerk & Co.

Il est, dans cette partie de la section française, une innovation dans l'enseignement sur laquelle nous ne saurions trop attirer l'attention; c'est l'emploi de reliefs en plâtre, de contrées entières figurées en relief. La chose n'est pas nouvelle; nous le savons bien, mais ce qui est nouveau, c'est la vulgarisation de ces reliefs. Quelle admirable ressource pour le professeur qui explique une tragédie de Sophocle, ou qui retrace l'histoire grecque, ou qui décrit les antiquités d'Athènes, d'avoir sous la main ce relief en plâtre qu'expose M. Muret, où revêt devant l'attention excitée de l'élève une partie de l'Attique avec ses plaines et ses montagnes et le Pirée et une partie de la mer. Ce n'est pas seulement la géographie qui réclame le secours de ces reliefs, c'est l'étude de la vie même des peuples. On ne comprend bien ce qu'ils ont fait et pensé que lorsqu'on voit où ils ont vécu.

Il est des industries qui s'adressent plus particulièrement à l'enfant. Celles-là sont presque toutes bien représentées à l'Exposition. La France a montré ce pour les bonbons, les chocolats, les confiseries elle n'entend pas se laisser dépasser, Encore moins pour les jouets d'enfants qui ont chez elle le caractère d'une grande fabrication.

Si des enfants nous passons aux grandes personnes, nous aurons à constater que les conserves alimentaires constituent une très riche section, et que les liqueurs exposées indiquent un degré très avancé de perfectionnement. Quant aux vins, c'est une section tellement considérable, tellement importante, pour l'appréciation de laquelle il faut des connaissances si approfondies, outre une dégustation préalable, que l'on nous pardonnera si nous ne faisons que mentionner ici cette classe intéressante d'exposants, qui se trouvaient placés en Belgique sur un vrai champ de bataille digne d'eux.

Si des grandes personnes et des fabricants de vins nous passons maintenant aux savans, nous dirons que les produits chimiques contribuent aussi à la place glorieuse conquise par la France sur le terrain de l'Exposition Universelle de 1885. Il n'est pas de classe plus nombreuse, plus variée, et l'on est étonné des produits les plus divers qu'on y rencontre côte à côte.

Et la plupart de ces produits ont une histoire par les Expositions. Prenons, par exemple, le célèbre Phénol-Bobœuf, que l'acide phénique d'un usage si répandu aujourd'hui aurait remis à la mode si c'était été nécessaire. Le Phénol-Bobœuf n'a jamais perdu sa vogue, il l'a toujours affirmée, au contraire, seulement il se réserve un domaine plus intime, celui des soins de la toilette. Il est exposé par l'Entrepôt spécial de Produits hygiéniques, de Paris, directeur : M. Henry Clostre. Voici ses titres de noblesse :

Prix Monthony, Institut de France, Paris 1861.

Médaille argent, Paris 1875. Prize Medal, Philadelphie 1876. Diplôme d'honneur, Compiègne 1877. Prize Medal, Exposition of the sanitary, Leamington 1877. Médaille de bronze, Paris 1878. Diplôme d'honneur, Beauvais 1879. Diplôme d'honneur, Paris 1879. Hors concours, Londres 1884.

La classe des cuirs, sans grand attrait pour le public en général, intéressera les spécialistes, de même que les cuirs vernis et les maroquins. L'industrie des pelletiers lustreux est poussée très loin.

Les papiers peints seraient tous à citer, à commencer par ceux de M. A. Croissant et ceux de la *Société française de papiers peints*.

Les ustensiles de cuisine de la maison E. Boucher & Co, de Fumay, nous montrent la science mise au service du confort. Gare à la résistance des cordons bleus, naturellement récalcitrants à toute intrusion de la science dans leur domaine.

La Société des spécialistes mécaniques, entre autres objets remarquables, expose des scaphandres qui nous paraissent d'un usage bien entendu.

Les grandes mosaïques françaises mériteraient un meilleur sort auprès du public. Elles exigent un labeur et un soin qui ne sont pas toujours en rapport avec l'impression produite. Les goûts sont en effet, très partagés à leur sujet bien qu'on soit unanime à reconnaître le mérite des mosaïstes exposants.

Les fleurs en porcelaine de la maison Bousard, de Paris, et les fleurs artificielles de la maison Camille Marchais constituent presque un monopole gracieux que ces maisons ont su conquérir. On a souvent entendu parler de fleurs artificielles imitant la nature, et la maison Marchais traite depuis longtemps de pair avec la nature, mais des fleurs en porcelaine! Peuvent-elles avoir cette morbidesse et cette légèreté des fleurs qui ont connu la vie? Parfaitement. Nous y avons été pris. Comme saint Thomas nous n'avons voulu croire qu'après avoir touché et d'autres y seront encore pris.

La classe *Médecine, Hygiène et Assistance publique* expose quelques appareils qui ne sont pas toujours réjouissants; nous la citons surtout ici pour rendre hommage à l'*Association des Dames françaises*

pour les secours aux militaires en cas de guerre, et aux civils dans les calamités publiques, noble institution qui a été reconnue d'utilité publique.

L'exposé beaucoup trop rapide que nous venons de faire, prouve que la France a grandement et généralement fait les choses. Elle a été pour la Belgique une vraie amie. Nous l'avons dit et nous aimons à le répéter : après avoir par son initiative franche et loyale décidé de l'existence de l'Exposition d'Anvers, elle en a assuré le succès par un concours sans limites et par des témoignages nombreux de sympathie, dont le gouvernement français a donné l'exemple et auxquels se sont associés, dans le monde de l'industrie et du commerce comme dans celui des arts, les esprits les plus éminents, les producteurs les plus renommés.

ALGÉRIE

L'exposition algérienne, dans son ensemble, n'est pas à la hauteur de l'importance de cette riche contrée en voie de transformation, qui a tout intérêt à se faire mieux connaître en Europe. Nous avons vu que le mouvement commercial de l'Algérie s'élève à près d'un demi-milliard de francs par an. En 1883, il était :

A l'importation	de France	fr.	134,278,000
	des entrepôts français et étrangers	fr.	83,721,000
		fr.	218,000,000
A l'exportation	pour la France	fr.	97,583,000
	pour l'étranger	fr.	79,418,000
		fr.	177,001,000
	Ensemble	fr.	395,000,000

Ce sont là les résultats renseignés par la direction générale des douanes de France ; les statistiques algériennes donnent pour l'importation des chiffres plus élevés, ce qui nous fait supposer que l'administration française prend pour base la valeur en Europe et les autorités coloniales, le prix de revient en Algérie. Ainsi pour 1882 le mouvement commercial de cette possession africaine est renseigné dans les documents de la douane de France, à 433 millions, alors que les statistiques algériennes donnent 562 millions de francs divisés comme suit :

A l'importation	de France	fr.	307,000,000
	de l'étranger	fr.	103,000,000
		fr.	410,000,000
A l'exportation		fr.	150,000,000
	Ensemble	fr.	560,000,000

La Section algérienne ne nous montre pas, comme l'annexe du pavillon Cambodgien — pour les autres colonies françaises — les plans, dessins, etc., des grands travaux publics. Beaucoup de visiteurs cependant, auraient voulu voir l'état des travaux dans les principales villes maritimes : Alger, Oran, Philippeville, Bône et même la situation des ports secondaires, Arzew, Mostaganem, Bougie, Nemours (d'où Anvers reçoit des orges), la Calle, etc. Des cartes, montrant le réseau des chemins de fer, manquent également. Pour un jeune pays possédant déjà 1697 kilomètres de voies en pleine exploitation et 452 kilomètres en construction ou concédés, cette partie de l'Exposition pouvait offrir un grand intérêt, surtout que la question du transsaharien se représentera régulièrement, que ce travail s'imposera, non pas dans son ensemble, mais par parties.

A la côte occidentale, le chemin de fer du Sénégal au Niger se fera, car la France veut s'assurer la domination dans le Soudan occidental et doit donc étendre ses voies ferrées en Afrique. Elle devra pousser en Algérie, jusqu'à Fiquig et puis descendre vers le Sud, ou de Biskra par les oasis de l'Ouedrim, étendre ses lignes jusqu'au Touat, à Insalah, et même profitant de l'expérience russe dans l'Asie centrale, traverser le désert et aller à Tombouctou.

LA TUNISIE

La façade du compartiment tunisien se trouve dans la galerie internationale. Elle est facile à reconnaître à sa décoration originale : quelques couvertures à raies blanches, rouges, bleues ; deux groupes de courtes escopettes et de longs fusils aux canons ciselés, aux crosses tourmentées ; des lanternes, garnies de verres de couleurs, en laiton découpé ; deux panneaux de fenêtres en plâtre, travaillé au couteau, avec des dessins étranges, voilà la façade du compartiment tunisien.

Mais d'abord, remarquons que les deux panneaux en plâtre de la façade sont les derniers vestiges d'une industrie originale qui s'en va, qui disparaît devant les volets modernes et les persiennes à l'Européenne. Deux hommes seulement, à Tunis, exercent cette curieuse industrie, et nous n'oserions affirmer qu'ils font leurs frais !

En face de l'entrée, ce qu'on remarque tout d'abord, c'est le portrait du bey de Tunis. Ce portrait domine la collection des marbres extraits des carrières de Schemtou, carrières exploitées par une Compagnie belge. Les produits de Schemtou sont représentés sous forme de cheminées, de vases et de colonnettes de toutes les couleurs et de toutes les variétés. Ces marbres ont une réputation qui ne date pas d'hier. Dans les premiers siècles de notre ère, ils étaient exploités déjà par les Romains.

Il y a, au fond, une superbe cheminée en brèche antique ; à gauche, une autre cheminée de couleur jaune, également antique, et sur le devant, un vase vert, veiné de rose, qui est absolument charmant de ton et de dessin.

Parmi tous ces marbres, on remarque, sans s'expliquer pourquoi ils sont là, quelques tabourets en bois peint et doré, et des tapis qui ressemblent à ceux de Smyrne.

On y trouve aussi une table tunisienne originale : c'est un baquet, peint et doré comme les tabourets, et supporté par quatre petits pieds. Cette arge, remplie de jaunes et de verts, vernisée.

Voici les poteries poreuses de Tunis, blanches à dessins noirs. Les cruches tunisiennes, à fond pointu, ne peuvent généralement se tenir debout que sur le goulot ; impossible donc d'y conserver des liquides dans cette position.

Une curieuse amphore, plusieurs fois reproduite, représente un oiseau dont le ventre est troué ; c'est par cet orifice qu'on introduit le liquide ; on bouche le trou avec un bouchon et on verse par le bec de l'oiseau. Si ce n'est pas commode, cela a, au moins, le mérite de l'originalité.

Les collectionneurs, devant tous ces objets, ne peuvent retenir des explosions de joie. Aussi, la vente marche et les Tunisiens encaissent de beaux écus sonnants.

Il y a des encriers, des lampes, des pots à fleurs et des écuelles dont la forme est indéfinissable, tellement ils sont informes ! Et pourtant, les visiteurs se jettent li-dessus avec une avidité qui tient du délire. Ils trouvent cela beau, délicieux, incomparable ! Ils exaltent le caractère de ces objets. Or, le caractère, pour le collectionneur, il n'y a que ça.

Ce qui a du caractère aussi, ce sont des panneaux en carreaux céramiques, qui datent de trois ou quatre siècles.



Type Tunisien

Voici encore des débris d'antiquités romaines, des sculptures, des stèles, des mosaïques, qu'on a découvertes récemment en fouillant les ruines de Carthage.

La parfumerie orientale occupe une toute petite place. Elle tient tout entière dans une sorte de boîte à sardines, dans laquelle sont rangés quelques petits flacons, pas plus gros que le pouce, soigneusement enveloppés dans de la ouate, à seule fin de les préserver d'un choc qui pourrait les fêler. C'est petit, mais horriblement cher. Il y en a un qui renferme de l'essence de violette, et qui ne vaut pas moins de trois cents francs !

Les costumes et les étoffes, les gandouras, — c'est ainsi qu'on nomme de longues robes de chambre flottantes; — les broderies d'or et de soie; les burnous, les soieries rayées, d'une distinction et d'un éclat ravissants; les tissus de coton et de soie mêlés, ont un grand succès de curiosité. Il en est de même des babouches, des poignards, des menus objets nécessaires à tous les besoins de la vie et aux voyages; d'une selle de velours soutachée d'or, et des bijoux, dont l'originalité tend cependant à se perdre par imitation des formes européennes.

Enfin, l'exposition tunisienne se complète par des envois de tabac par de gros échantillons de minerai de fer, extrait des mines de Neïras.



Type Tunisien

A côté de ces produits, on remarque les travaux scolaires exécutés par les élèves des différentes institutions établies par le gouvernement français et par les pères de famille. Les cahiers, les devoirs, les dictées ne laissent rien à désirer.

Dans la partie agricole sont exposés des spécimens d'*alfa*, des nattes, des corbeilles, des bûts, des cordes et des muselières de chameau, fabriqués avec cette plante textile. La fameuse Société de l'Enfida a envoyé des produits alimentaires variés, recueillis sur ses terres.

et de cigarettes de la Régie et





S. M. Umberto I^o, Roi d'Italie



ITALIE



Il est peu d'expositions qui aient, à l'égal de la section italienne, conquis d'emblée à leur pays une place brillante au rang des nations industrielles.

C'est à l'Exposition d'Anvers que pour la première fois, le Royaume d'Italie, cette Italie qui marche vers sa troisième renaissance, présente à l'appréciation des autres nations, ses productions qui révèlent l'immense essor qu'a pris dans ce pays le mouvement industriel. Les progrès accomplis dans toutes les branches de l'industrie par ce peuple intelligent, sobre et travailleur — quoiqu'en disent les touristes — sont réellement étonnants. C'est le triomphe de l'art appliqué à l'industrie.

L'élan et l'empressement qu'a mis l'Italie à répondre à l'appel de la Belgique et de la Ville d'Anvers par l'envoi de produits

variés et multiples, sont une nouvelle affirmation des sympathies qui unissent depuis longtemps les deux pays.

Les rapports d'amitié et d'intérêts entre l'Italie et la Belgique datent en effet de loin. Dès le commencement du XIV^e siècle, il y a donc près de 500 ans, les galères vénitiennes remontaient l'Escaut, apportant à Anvers les riches produits de l'Orient et les magnifiques étoffes de soie, fabriquées en Italie.

Nous leur donnions en échange nos toiles des Flandres et nos draps du Brabant.

En 1324, la République de Venise envoyait deux Ambassadeurs, un Barbò et un Zoizi, pour présenter au Magistrat d'Anvers, les salutations amicales de la Grande République Italienne.

La même année, une galère Gênoise qui se trouvait à l'Écluse, fut invitée par les Anversois à visiter leur port. Depuis lors les relations entre l'Italie et la Belgique devinrent de plus en plus étroites et le mouvement commercial entre Bruges, Gand et Anvers d'une part, et Florence, Rome, Gènes, Venise et Milan d'autre part, acquit une importance colossale.

Tandis que les marchands Italiens venaient de tous les points de la Péninsule nous apporter les produits du Midi et de l'Orient, les artistes Flamands se rendaient en Italie pour y surprendre les secrets de la peinture des maîtres Vénitiens et Florentins; si bien que les relations entre les deux pays, suspendues sur le terrain commercial par la fermeture de l'Escaut, continuèrent sur le terrain artistique,

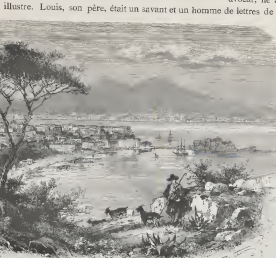
jusqu'au jour où la domination étrangère, pesant sur les deux peuples, vint arrêter momentanément leur développement intellectuel et matériel.

Leurs destinées furent semblables et cette communauté de malheur fut peut-être le lien le plus puissant entre eux. Affranchie avant l'Italie, la Belgique a recouvré avant elle son ancienne prospérité, mais jamais dans les jours calmes qui ont succédé à la révolution de 1830, elle n'a oublié sa sœur d'au delà des Alpes. Ces liens se resserrèrent encore par l'accueil fraternel fait en Belgique aux Italiens chassés du sol natal par les proscriptions des anciens dominateurs. C'est sur le sol Belge que les Italiens étudièrent les libertés constitutionnelles dont un Roi illustre dota la Belgique et c'est le reflet de ces idées de liberté, largement appliquées, qui se retrouve dans la Constitution de l'Italie, redevenue une et libre.

1841, est issu d'une famille illustre. Louis, son père, était un savant et un homme de lettres de premier ordre. Après avoir pris son bonnet de docteur *in utroque jure* le jeune Grimaldi se signala bien vite par sa conception facile et son talent d'élite. On lui confia d'abord l'enseignement du droit constitutionnel, et aux élections politiques de 1876



*Bernardin Grimaldi,
Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce*



Naples

Aussi l'Italie ne pouvait-elle, nulle part mieux qu'à Anvers, se montrer pour la première fois dans son renouveau industriel et l'exposition de la section Italienne a été une vraie révolution.

Sur l'intelligente initiative de M. B. Grimaldi, Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, le Parlement Italien vota un subside de 250.000 francs pour favoriser la participation de ses nationaux à l'Exposition d'Anvers. Ce subside fut plus tard augmenté de fr. 50.000. Le Gouvernement Italien commença par acheter pour sa section, un terrain de 3778^m au prix de fr. 25.00 le mètre carré ; un espace de 411^m fut acquis dans la galerie du travail par les exposants eux-mêmes.

Grimaldi, Bernardin, avocat, né à Catanzaro en

il entra à la Chambre des Députés comme représentant du collège électoral de Catanzaro.

Son intelligence et son activité dans les travaux parlementaires lui acquièrent immédiatement dans cette assemblée une haute réputation d'homme

d'État. En 1878 il fut nommé Secrétaire général au Ministère des travaux publics, et dans la même année il se distingua comme rapporteur du projet de loi sur la construction des chemins de fer; charge pénible et très difficile à remplir, et dans laquelle il déploya toute la flexibilité de son talent et la multiplicité de ses connaissances.

Dans la discussion de ce grand projet de loi, il prononça un discours très savant et des plus remarquables, et son éloquence était si fougueuse et si entraînante, que les sténographes avoient la plus grande peine à le suivre dans son rapide

vent de nouveau au pouvoir, on confia à Grimaldi le portefeuille des Finances et l'intérim de celui du Trésor.

Même dans cette charge très importante, il ne démentit pas un seul instant l'opinion favorable qu'il avait inspirée, et sa renommée ne fit que grandir. Le nouveau Ministre ne tarda pas à se rendre un compte exact de l'état financier de l'Italie et il n'approuva pas les calculs ni ne partagea pas les douces illusions de ses prédécesseurs, ne les trouvant pas trop fondées; ce qu'il exposa dans le bilan qu'il présenta en 1879, bilan qui — selon ses prévisions — devait se clôturer par un déficit. Cette circonstance lui attira les attaques de la gauche et décida sa retraite du ministère au mois de novembre.

Lorsque M. Grimaldi se représenta à la Chambre comme Député, il y exerça, comme auparavant, une influence remarquable, influencée encore plus solidement par l'appui et les sympathies de plusieurs groupes de la Chambre.

En avril 1884 il fut lois qu'il n'eut pas la satisfaction de faire approuver par le Sénat à cause de la clôture de la xv^e Législature.



Sorrente

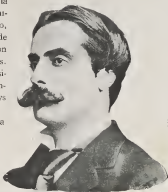


Le Pont des Sougirs à Venise

En résumé, M. Grimaldi est une des plus nobles et des plus imposantes figures parmi les hommes d'État italiens.

L'architecture de la façade de la Section Italienne est l'œuvre de l'émminent architecte M. Camille Riccio, de Turin; elle est d'une pureté de lignes, d'une richesse de décoration et d'une distinction tout italiennes. La première impression sur le visiteur est excellente et on devine d'emblée qu'on va entrer dans le pays classique des arts.

La disposition intérieure de la section confirme entièrement la première impression. Le mérite de cet heureux arrangement revient en majeure partie à M. le Marquis de Maffei, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie à Bruxelles, Commissaire général, assisté des deux Commissaires organisateurs, le Comte de Seyssel et le Commandeur Lattes et du Consul Royal d'Italie à Anvers, le Chevalier



*Le Marquis Ch. Albert Maffei di Boglio,
Envoyé Extraordinaire et Ministre
Plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie,
auprès du Gouvernement belge,
Commissaire général de la Section Italienne*

C'est ainsi que l'Exposition d'Anvers a permis de se rendre compte des progrès des produits réalisés dans l'industrie de la soie, de l'orfèvrerie, de la céramique, des bronzes et des meubles d'art.

La soie se fabrique en Italie dans plus de 3800 ateliers, occupant au delà de 200,000 employés, dont les neuf dixièmes sont des femmes et des enfants.

La production italienne des cocons atteint 39,000,000 de kilos. Quoique le produit des races indigènes de vers à soie soit meilleur et plus abondant que celui des races exotiques, il se manifeste cependant une tendance à l'emploi de ces dernières, parce qu'elles résistent mieux à certaines maladies.

Le Gouvernement Italien, voulant protéger d'une façon efficace l'industrie de la soie, a fondé dans les Provinces et les Communes des *Observatoires bacologiques*, dans lesquels les œufs sont examinés au microscope; on y donne aussi des conseils pratiques sur les meilleures méthodes d'élevage.

Le type de ces institutions est celle de Padoue qui dépend

la Chine seule dépasse ce chiffre : tous les autres pays réunis ne l'atteignent pas.

Les magnifiques étoffes brochées de Gavazzi de Milan, qui ont obtenu le diplôme d'honneur, les étoffes de soie et les velours de Ghidini de Turin (médaillon d'or); les reproductions des anciens velours et

Louis Petch. Ces Messieurs ont réussi à distribuer dans un espace limité les produits industriels et artistiques de 600 exposants; c'est une des rares sections dans lesquelles le placement s'est fait dans un ordre rationnel, sans nuire en rien au coup d'œil général. Les exposants sont redevables, en grande partie, de leurs succès, à l'activité et au dévouement intelligent de ceux auxquels le Gouvernement italien a confié leurs intérêts.

On connaissait depuis longtemps les progrès étonnants réalisés par l'Italie dans plusieurs branches de l'Industrie; les statistiques constatent, pour ce jeune pays, une décroissance progressive dans l'importation et une augmentation dans l'exportation, non seulement des produits agricoles et minéraux mais aussi des produits fabriqués.

C'est ainsi que le Ministère de l'Agriculture et du Commerce; celui-ci a exposé à Anvers des échantillons de cocons superbes, qui lui ont valu la médaille d'or.

L'institution de Padoue est fréquentée non seulement par les paysans et les fermiers, mais aussi par les militaires de la garnison de Padoue; pendant les heures de liberté que leur laisse le service militaire : ces derniers vont de leur plein gré, s'instruire dans l'élevage et la culture rationnelles des vers à soie; une fois libérés, ils apportent dans leurs familles des trésors de connaissances nouvelles et dissipent une foule de préjugés qui ont pris racine dans les campagnes.

Il y a équilibre entre l'importation et l'exportation de la soie en Italie; elles sont l'une et l'autre d'un million de kilos;



*Le Chevalier Louis Petch,
Consul Royal d'Italie à Anvers,
Commissaire de la Section Italienne*

damas de Venise, de Trapolin (médaille d'or) prouvent que les Italiens s'appliquent avec succès à reconquérir une place brillante dans cette industrie, dans laquelle, au moyen âge, ils furent les maîtres.



La petite bergère

Les bijoux italo-grecs trouvés dans les fouilles d'Herculanum et plus tard les bijoux romains découverts dans celles de Pompéi inspirèrent à d'excellents artistes l'idée de les copier et de les reproduire.

Ce fut Pio Castellani de Rome, encouragé par de puissants protecteurs des arts, qui réussit le plus complètement dans ces essais, en utilisant le travail et les connaissances techniques des orfèvres romains ; il fonda la première École, qui rendit à Rome une nouvelle industrie ; cette industrie ne tarda pas à s'étendre ; elle était largement représentée à l'Exposition d'Anvers dans les riches vitrines de M. M. Mellillo de Naples (diplôme d'honneur) ; Rinaldini, de Florence (médaille d'or) ; Fasoli, de Rome (médaille d'argent) et d'autres.

L'orfèvrerie et la bijouterie italiennes modernes étaient largement représentées par des échantillons très remarquables. Venaient ensuite de riches collections de mosaïques de Florence, de Bazzanti et fils, des frères Berchielli, de O. Graziosi, de

Montelatici et fils, etc. ; la mosaïque de Rome était représentée par les maisons Campi, Fasoli, Salandri et bien d'autres ; Naples avait envoyé de superbes bijoux en corail monté en or et brillants, des camées, des laves ciselées et montées, sortant des ateliers de Michel et Nicolas Piscione, R. Petrucci, Vincent Maffei, Salvatore Errico, etc.

Dans le voisinage de ce riche compartiment et le long d'une partie de la façade étaient livrées à la curiosité et, disons-le, à l'admiration du public, une belle collection de statues et statuettes en marbre blanc. La circulation à certains moments devenait impossible à cet endroit, tant la foule était avide de contempler ces gracieux sujets exposés par les maisons Florentines Frilli, Barzanti, Lapini frères, etc. Tout le monde se rappellera la « curieuse » dont nous reproduisons la gravure et surtout la dame voilée, sujet à la mode, parait-il, et qui incomparaient. L'artiste a su donner à ses reproductions tous les caractères des bronzes antiques, et la perfection du travail a valu à M. Nelli, outre la médaille d'or, les suffrages sincères et spontanés de tous les connaisseurs.

M. M. Carradori et C^o, de Pistoie, exposent des fontes artistiques, ornementales et de fantaisie, pour escaliers, jardins, etc., telles que consoles, grands supports, coupes ; à tirer hors de pair une statue représentant un saltimbanque debout sur un globe. Dans ce beau bronze, dont tout le monde se souviendra, le mouvement du sujet, l'équilibre instable, l'élégance de la pose sont rendus avec une vérité saisissante, que la magnifique couleur du métal fait ressortir encore davantage.



La Dame voilée

Une autre statuette exposée par la même maison n'est pas moins remarquable ; elle représente un gamin jouant à la toupie ; la pose du gamin, ce corps ramassé, ce regard aiguisé, cette main nerveuse sur laquelle la toupie enlevée de terre avec adresse, continue à tourner, tout est vrai et pris sur le vif.

Très remarquables aussi les armures et trophées imités de l'ancien, exposés par M. A. Banfi de Milan, et l'exposition d'armes et de cuirasses de M. M. Tradico frères ; on jurerait qu'elles sortent de quelque musée d'antiquités et on est tenté de s'incliner avec respect devant ces reliques d'un autre âge. Erreur, ces bronzes



La petite curieuse
Ant. Frilli, Florence



ne sont pas même des bronzes, c'est simplement du carton bronzé. La maison Borella de Venise nous montre des lampes, des fanaux, des candélabres et des cuivres repoussés; mais est-ce bien du cuivre repoussé? Ne serait-ce pas plutôt du métal coulé sur des modèles en plâtre? Dans cette section où tout a un cachet artistique, mais où il y a peu d'art pur, on n'admire qu'avec une certaine réserve.

Très beaux les bronzes de la fonderie Gemito et de Mesnil de Naples, bustes et statuettes; les plats, lampadaires, etc., de M. Pandiani de Milan; les groupes, médaillons et vases de M. Strada de Milan.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire en détail les étalages des nombreux exposants de produits céramiques; ce sont des choses qu'il faut voir de près et examiner à loisir.

La *Société coopérative d'Imola*, qui compte 120 membres, a choisi pour spécialité la décoration en fleurs des champs; elle expose des services complets où ce motif décoratif, tout moderne, est traité avec infiniment d'élégance et de variété; elle suit les traditions anciennes au point de vue des procédés de fabrication.

Vis-à-vis l'une de l'autre, se trouvent les statuets et groupes de M. Leone de Catane et de M. Gargiulo de Naples. Ils reproduisent tous les deux les types et les scènes de la vie italienne et surtout Napolitaine: ils ont choisi comme spécialité d'habiller leurs statuets sur le nu, c'est-à-dire que l'artiste fait d'abord le corps de ses personnages et y applique ensuite la terre glaise devant former les vêtements et accessoires; il en résulte plus de correction dans la forme et plus de naturel dans les mouvements. Ils réussissent tous les deux également bien dans ce genre, au point qu'on confondrait aisément leurs produits, s'il n'y avait entre eux cette différence, que ceux de M. Gargiulo sont peints, tandis que ceux de M. Leone conservent la couleur de la terre.

Le genre hispano-arabe est traité d'une façon remarquable par M. le chevalier *Milani*, de Fabriano, qui possède également le secret des procédés employés anciennement par les Arabes du moyen âge, pour produire ces reflets métalliques d'un si grand effet.

La maison *Molinari* s'efforce de reproduire l'ancienne vaisselle jaune et bleue, spécialité de la ville de Pesaro; l'imitation est si complète qu'il faut l'œil exercé d'un spécialiste pour distinguer l'ancien du moderne; la grande différence réside naturellement dans le prix, mais ce n'est là qu'un détail qui n'empêche pas la confusion.

M. *Steffenoni*, de Milan, réussit dans ce genre avec autant de succès que M. *Molinari*.

Une des plus anciennes fabriques de produits céramiques est celle de MM. *Antonibon et fils*, de Vicence. Elle fait un peu tous les genres et réussit dans tous. Tout en sacrifiant aux goûts du siècle, elle a su conserver les traditions artistiques qui ont fait sa renommée. En général elle remplace les ornements en relief par des peintures, dont elle confie l'exécution à des artistes de premier ordre.

MM. *Schoppa et Caccagnoli* de Naples, se soucient fort peu des anciennes traditions; ils se lancent sans hésiter dans le domaine de la fantaisie; ils fabriquent pour vendre, et nous devons à la vérité de dire qu'ils ont bien jugé leur public, car ils ont écoulé à peu près tous les produits exposés. Il faut avouer que leurs petits bonshommes et leurs petites femmes aux tournures provocantes, leurs statuets et leurs groupes, composés avec finesse et esprit, leurs vases dont la forme originale s'efface sous une profusion de fleurs et de figurines d'une infinie variété, ne sont pas sans mérite; c'est le bibelot pour l'étagère, c'est la note gaie des appartements.

La *Société Richard* de Milan, qui n'occupe pas moins de 1500 ouvriers, n'a envoyé que quelques pièces; son exposition n'en est pas moins un des clous de la section Italienne. Son vase décoratif représentant la « Tentation de Saint Antoine » a fait sensation. Cette création neuve, originale et vibrante, est due à M. Magui, un sculpteur jeune encore, que la Société Richard a eu la bonne fortune de s'attacher.



Le Saltimbanque

MM. Carradori et C^o, Pistoie



Le Gamin à la toupie

MM. Carradori et C^o, Pistoie

Nous avons à dessin laissé pour la fin la remarquable exposition de M. Fabri Pio de Rome; ici tout éloges se retrouverait dans un bahut à tiroirs, en ébène incrusté d'ivoire, style du xv^e siècle; dans une bibliothèque en noyer sculpté, etc.

M. Zanetti, de Vicence, s'occupe uniquement de la reproduction des meubles artistiques anciens; sa collection complète de meubles en noyer, des xv^e et xvii^e siècles, a excité bien des convoitises. M. Zanetti apporte dans le choix des modèles et dans le fini du travail de sculpture et d'ébénisterie, un soin scrupuleux; ajoutons que les prix de toutes ces merveilles sont loin d'être exagérés.

M. Toso, de Venise, a la spécialité des objets décoratifs fantastiques, pour serres, corridors, escaliers, etc. Sa maison, fondée en 1854, est très importante et ses transactions avec l'Amérique sont fort étendues.

M. Raddi, de Venise, expose de magnifiques candélabres en bois, représentant la Musique et la Danse; — MM. Rovere et fils, des bas-reliefs représentant des sujets historiques, des trophées, etc.; — M. Guastalla, de Milan, des meubles de salon, des canapés à trois places, etc.

N'oublions pas de mentionner un petit chef-d'œuvre de sculpture, dû au ciseau de M. Cavaccholi, de Bassano. C'est un groupe représentant deux enfants, dans un berceau couvert de fleurs champêtres; le petit garçon chante en s'accompagnant d'une guitare, pour faire sa cour à une petite fille, qui, mollement étendue, et un doigt dans la bouche, semble savourer



Vase en argent repoussé



La Sérénade, bois sculpté
Exposition de M. Cavaccholi, de Bassano

M. Zanetti, de Vicence, s'occupe uniquement de la reproduction des meubles artistiques anciens; sa collection complète de meubles en noyer, des xv^e et xvii^e siècles, a excité bien des convoitises. M. Zanetti apporte dans le choix des modèles et dans le fini du travail de sculpture et d'ébénisterie, un soin scrupuleux; ajoutons que les prix de toutes ces merveilles sont loin d'être exagérés.

M. Toso, de Venise, a la spécialité des objets décoratifs fantastiques, pour serres, corridors, escaliers, etc. Sa maison, fondée en 1854, est très importante et ses transactions avec l'Amérique sont fort étendues.

M. Raddi, de Venise, expose de magnifiques candélabres en bois, représentant la Musique et la Danse; la musique et l'hommage. C'est spirituellement conçu et charmant d'exécution.

Ne quittons pas ce compartiment sans signaler le superbe bahut de M. Quartara. Ce meuble est une des plus belles pièces de la Section italienne. M. Quartara a eu l'heureuse idée de faire intervenir la figure dans l'ornementation, et il le fait avec un goût remarquable.

Partout des chaises, des fauteuils, des tables de toute forme et de tout style, d'un bon marché fabuleux. Ce qu'on a vendu de ces objets est incalculable; les exposants n'ont pas



Façade de la Section Italienne

lieu de regretter les sacrifices qu'ils se sont imposés pour prendre part à notre Exposition.

Il y a encore bien des choses dans la section italienne, qui méritent d'être mentionnées : de superbes produits agricoles; de magnifiques échantillons de marbre de Carrare, blancs, bleus, gris et roses; des minerais de plomb et de cuivre de la Société des mines de Malidano; des calamines et galènes de la Société de Monteponi. Dans un autre ordre d'idées, des chapeaux de paille, des gants, des chaussures, des broses; quelques voitures, des instruments de musique, etc., etc. Tous ces objets, par leur diversité et leur nombre, nous parlent éloquentement de l'activité opiniâtre et du travail acharné d'un peuple, qu'on nous représente à tort comme indolent et paresseux.

Les produits alimentaires, — pâtes et macaronis, huiles d'olive, conserves de viande; de poissons, de fruits et de légumes, condiments, — occupent un espace relativement considérable.

Les vins italiens, dont quelques-uns portent les noms vénérés de Syracuse, Marsala, Lacryma Christi, Falerno, sont représentés par plus de cent expositants; les Vermouth de Turin, cela va sans dire, n'ont pas été oubliés.

Nous terminerons cette courte étude sur la section italienne, par un aperçu sur l'art de fabriquer le verre, qui a pris naissance et a dû définitivement domiciler à Venise et dans ses environs. Pour les nombreux visiteurs de l'Exposition, cette industrie est d'autant plus intéressante, qu'ils ont été même de la voir de près, dans la fabrique de MM. *Ferro et fils*, annexée à la galerie du travail.

L'origine de la verrerie se perd dans la nuit des temps.

Les Égyptiens connaissaient déjà la fabrication du verre plus de vingt

siècles avant notre ère. Les peuples primitifs du Nord de l'Afrique et de l'Asie Mineure connaissaient le verre. Les traditions historiques qu'ils ont laissées en font foi, et les découvertes des archéologues l'ont prouvé. Parmi les objets retrouvés dans les ruines des anciennes cités égyptiennes, on a remarqué de nombreux spécimens de la fabrication du verre à l'époque des Pharaons.

Les Italiens, — et spécialement les habitants de la Vénétie, — se livraient à cette fabrication bien longtemps avant les autres peuples du Continent.

Un fabricant de fioles, — un *fiolanus*, — du nom de P. Flabanico, existait déjà à Venise en 1090, puisqu'un acte de cette époque porte la mention *fiolanus* à la suite du nom de ce verrier.

En 1224, vingt-neuf personnes exerçaient la même profession de *fiolanus* à Venise.

Les musées de l'Italie renferment des produits verriers qui sont vraiment remarquables et qui prouvent jusqu'à quel degré de perfection on en était arrivé à cette époque.

En 1268, le 28 juillet, à l'occasion de l'élection du Doge Lorenzo Fiepolo, les maîtres verriers de Venise organisèrent une exposition de leurs produits, dont la chronique de Marino de Canale a décrit les merveilles.

L'art de la verrerie vénitienne atteignit son apogée dans les siècles suivants. Le gouvernement protégeait d'ailleurs, d'une façon toute spéciale, cette branche de l'industrie. Des lois particulières étaient en vigueur, qui punissaient sévèrement ceux qui transgressaient les statuts de la corporation et qui essayaient de transplanter cette industrie à l'étranger.



La fabrication du verre avait surtout pour objet la confection des vitres et des glaces. — Ce n'est qu'au *xiv^e* siècle que la fabrication du verre fut en progrès à Venise et que le prix de ce produit devint plus modéré qu'il ne l'avait été jusqu'alors.

C'est en novembre 1330 que le Grand Conseil autorisa le *fiolario* Giovanni à travailler les vitraux colorés.

La verrerie vénitienne ne se borna pas à la fabrication des vitres et des glaces. Les verriers de Venise fabriquèrent aussi des miroirs, et, plus tard, des lunettes, des perles, de la verrerie, du verre filé, etc.

Le commerce des miroirs était très étendu à Venise. Ceux-ci étaient souvent ornés de peintures vignées par des artistes de valeur; ils étaient réunis par des cisèlures dorées, ou encadrés de fleurs, de feuilles ou d'autres motifs de décoration.

Les lunettes furent inventées vers la fin du *xiii^e* siècle, par un certain Salvinus d'Arrels qui vases, corbeilles, verres à boire, paniers, abat-jour, chapeaux, toques, plumes, cheveux, perruques, pantoufles, etc. Telles sont rapidement esquissées, les grandes lignes de l'histoire de la verrerie à Venise et à Murano.

L'art de la verrerie vénitienne est représenté d'une façon superbe à l'Exposition d'Anvers, par les magnifiques installations de la maison F. Ferro et fils, de Murano.

M. M. Ferro et fils sont les descendants d'une vieille famille originaire de Murano fait sombrer la République Vénitienne, ont fait sombrer également bien de fortunes.



La Tentation de S. Antoine,
Exposition de la Société Richard, Milan



Pêcheurs tirant une barque. — Céramique

mento ou d'Armati, de Florence.

La verrerie, connue avant les Vénitiens par les Egyptiens, prit également à Venise une grande extension. Les perles servaient à faire des chapelets; on les appelait pour cette raison, des *pater-nostri*.

En 1501, les verriers de Murano (près de Venise), obtinrent la faculté de fabriquer des perles en coupant des baguettes creuses en verre.

Enfin, une dernière variété de la fabrication du verre, c'est la filasse de verre. C'est au commencement de ce siècle que le *perlasso* Peruggi inventa le verre filé. Son élève, Carlo Olivi, commença des essais de tissage au moyen du verre filé. Mais ce fut *Jacopo Tommasini* et *C^o*, qui perfectionna ce genre de travail.

Il fabrique, — et fabrique encore, d'ailleurs, — une foule d'objets d'un usage courant, rano, inscrite au *Libro d'oro*.

La famille Ferro qui possédait depuis des siècles les plus célèbres verreries de Murano, a eu parmi ses membres, des députés, des Camerlengo et des Gastaldi.

Malheureusement, les événements politiques qui

La famille Ferro, notamment, dut abandonner la verrerie quelques années après l'avènement du nouveau gouvernement.

Le fondateur de la maison actuelle, François Ferro et fils se vit contraint de se livrer au simple travail du verrier, ce qui lui permit tout juste de sauver sa nombreuse famille des tortures de la faim.

En 1850, il fonda une petite boutique de perles et autres produits des fabriques de Murano, qu'il vendait aux étrangers. Plus tard, avec l'aide de ses amis, il ouvrit, — en 1862, — un magasin qu'il réussit à faire prospérer.

Aujourd'hui, associé à son fils, qui est lui-même un maître verrier diligent et économe, il possède à lui seul sa fabrique, et a déjà obtenu des diplômes et de hautes récompenses aux expositions de 1872, de 1876 (Philadelphie), de 1880 (Venise), de 1881 (Milan), de 1883 (Imola) et de 1884 (Turin).

Ses installations à Anvers sont assurément une des plus grandes attractions de l'Exposition Universelle.

Les produits de sa verrerie, aussi nombreux que remarquables,

M. Ferro avaient acquis le droit de faire payer une entrée spéciale de 50 centimes, à tous les visiteurs ; à la sortie ils offraient à chacun d'eux un petit objet en verre, à titre de souvenir de l'Exposition.

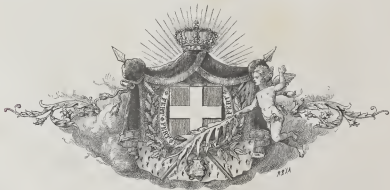
Si nous nous sommes étendu assez longuement sur les produits de l'Italie, c'est que nous avons voulu faire connaître ce peuple italien, intelligent et actif, dans ses manifestations industrielles et artistiques ; et rendre hommage au gouvernement et à la nation italienne, pour leur empressement à participer à l'Exposition d'Anvers.



bles, attirent la foule dans la section italienne.

Quant à la verrerie, qui se trouve à droite de la galerie des machines, on peut y voir travailler continuellement et y suivre avec intérêt, toutes les transformations que subit le verre, à partir de sa sortie du creuset, à l'état de lave rouge, jusqu'à l'emballage des objets si mignons, si délicats, si artistiquement travaillés, qui font l'admiration de tous les visiteurs.

Tout le monde peut voir confectionner avec une perfection remarquable, des imitations de vases antiques, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, Romains, Etrusques, Byzantins, etc. des candélabres, des lustres, des appliques pour bougies, gaz et lumière électrique, des services de table avec décoration, des armoiries, monogrammes, objets variés et magnifiques, répandant à tous les usages de la vie.





S. M. François-Joseph, Empereur d'Autriche



AUTRICHE-HONGRIE



PULENTE et distinguée, d'une simplicité pleine de goût et d'une richesse incomparable, telle se présente à nos yeux la Section Austro-Hongroise. Il en est certes, dans les halles de l'Industrie, qui occupent un espace plus vaste; il n'en est aucune, qui soit arrangée avec plus de grâce et qui réalise un ensemble plus élégant et plus harmonieux.

Le gouvernement n'a pas cru devoir participer officiellement à notre Exposition Universelle; mais à peine celle-ci était-elle annoncée, qu'un groupe influent d'industriels Viennois se réunit, et résolut de faire, dans tout le pays, une propagande active, afin de recueillir des adhésions. Une requête fut adressée à la Chambre afin d'obtenir qu'une Commission fût nommée par elle; dans sa séance du 8 août 1884, déferant au désir exprimé par les hommes d'initiative qui s'étaient mis à la tête du mouvement, elle décida à l'unanimité, l'institution d'une commission composée de huit conseillers de la Chambre, de sept représentants de l'Union Industrielle de la Basse-Autriche et de trois représentants de l'Union Viennoise de l'Industrie Artistique.

Cette commission avait la faculté de s'adjoindre des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Empire, et, si elle le jugeait utile, des personnes compétentes, prises en dehors de celles-ci.

Forté de cette décision et assurée de l'appui moral du ministère, la commission se constitua définitivement le 21 août, sous le nom de « Commission Autrichienne pour l'Exposition Universelle d'Anvers ».

D'augustes influences daignèrent s'employer pour obtenir la participation des industriels Autrichiens. L'Archiduc Rodolphe d'Autriche, fils unique de l'Empereur François-Joseph et héritier présomptif du trône, avec cet élan qui lui est propre, a donné dès le principe, aux travaux du Comité, une impulsion des plus heureuses et a manifesté à l'égard de l'Exposition d'Anvers, un intérêt bienveillant et un zèle communicatif; la princesse Stéphanie, sa gracieuse compagne, fidèle au souvenir de son pays natal, a désiré contribuer, de son côté, au succès de notre solennité nationale; elle a maintes fois présidé à Vienne le Comité de dames qui s'occupait des articles de luxe, destinés à rehausser l'éclat du compartiment Autrichien.

Au cours des nombreuses visites que LL. AA. Impériales et Royales ont daigné faire à Anvers, elles ont pu constater que leurs encouragements et leur exemple ont produit les plus brillants résultats.



S. A. I. et R. l'Archiduc Rodolphe d'Autriche

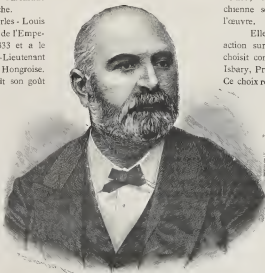


S. A. I. et R. l'Archiduchesse Stéphanie d'Autriche

L'Archiduc Rodolphe, qui lors de l'inauguration de l'Exposition, avait voulu recevoir lui-même S. M. Léopold II à l'entrée de la section Autrichienne, avait tenu aussi à être adjoint, comme Protecteur et chef du comité Autrichien, à l'archiduc Charles-Louis d'Autriche.

L'archiduc Charles-Louis est le deuxième frère de l'Empereur; il est né en 1833 et a le grade de Maréchal-Lieutenant dans l'armée Austro-Hongroise. Tout le monde connaît son goût prononcé pour les Arts et les Sciences, dont il est le protecteur éclairé; son nom est très populaire en Autriche, car on sait que dans toutes les questions qui touchent au bien-être du peuple, on peut compter sur son dévouement et sur son appui. Le succès éclatant de la section Autrichienne lui revient en grande partie.

Aussitôt connus ces efforts dévoués desquels nous rendons volontiers hommage, parvint à rallier un groupe d'exposants assez imposant, pour qu'il fût possible d'organiser une des sections les plus belles et les plus admirées de notre Exposition.



M. R. Isbary
Commissaire Général de la section Autrichienne

Elle résolut d'étendre son action sur toute l'Autriche, et choisit comme président M. R. Isbary, Président de la Chambre.

Ce choix reçut l'approbation générale; grand industriel lui-même, appelé à diverses reprises à remplir les fonctions officielles les plus élevées dans son pays, président de la plupart des commissions Autrichiennes auprès des Expositions internationales, M. Isbary était vraiment l'homme de la situation.

Son influence personnelle, jointe à celle de ses collègues,

La section Autrichienne est placée au milieu de la partie droite de la grande galerie latérale et doit nécessairement attirer l'attention, de quelque côté qu'on y arrive. On pénètre dans le pavillon central édifié par « l'Union de l'Industrie d'art » de Vienne, par une grille monumentale en fer forgé, empruntée au parc d'un pavillon de l'Empereur; le travail de cette grille est des plus remarquables.



Façade de la Section Austro-Hongroise

Les fers forgés exposés par MM. C. Haas, Dziedziński & Hausch, Milde Albert, etc. sous forme d'ornements, ouvrages de serrurerie, candélabres, girandoles, toilettes, jardinières, etc. ont rallié tous les suffrages.

Dans ce pavillon central, véritable synthèse de l'exposition Autrichienne, est étalé, avec un goût exquis, tout ce que l'art produit de plus merveilleux; c'est le luxe dans toute sa splendeur et dans toutes ses afféteries, car nous n'apprenons rien à personne en disant que Vienne est, avant tout, la ville du

luxe raffiné et le centre de toutes les élégances. L'art de Vienne vaut celui de Paris, pour la délicatesse de la forme et l'harmonie des couleurs, et l'emporte sur lui sous le rapport de l'éclat et de la solidité.

Au centre du pavillon s'élève un dais circulaire, d'où descendent en plis majestueux des pièces de soie brochée magnifiques; autour se groupent toutes les richesses de l'art viennois; chaque objet mériterait une mention spéciale. Voici d'abord les célèbres verres de Bohême, incrustés, émaillés, dorés, argentés aux nuances variées et déli-



L'Archiduc Charles-Louis d'Autriche

son Franz Bolzarth; quatre armoires pleines de bijoux, de petits objets artistement travaillés, en bronze et en argent; une profusion de buvards, d'albums, de cadres, de portefeuilles, etc. connaissons la dénomination d'articles Viennois; une superbe armoire incrustée de divers bois de couleur, des poëles en faïence émaillée, des écrans délicatement brodés et mille autres objets dont l'énumération serait fastidieuse, mais qu'on ne se lassait pas d'admirer.

La pavillon Viennois est entouré d'une quantité de choses intéressantes; l'imprimerie et la lithographie y occupent une des premières places. Vienne et Prague y brillent d'un éclat sans pareil; ces deux villes ont pour ainsi dire le monopole de ces industries; elles possèdent des établissements outillés d'après les derniers perfectionnements connus, presses à vapeur, presses rotatives, etc. Elles ont également, depuis une dizaine d'années, des fonderies de caractères



Budapest



Prague

d'imprimerie; on en rencontre, il est vrai, dans d'autres villes, mais elles sont de moindre importance.

La librairie suit la marche progressive de l'imprimerie; en 1883, le nombre des publications parues dans l'Empire, a atteint le chiffre élevé de 4200. Dans ce nombre, il n'y avait pas moins de 658 ouvrages nouveaux. Il parait en Autriche une grande quantité de publications, traduites dans les différents idiomes slaves.

Les éditions d'œuvres musicales sont nombreuses et recherchées. L'exposition de M. v. Waldheim, était certes une des plus parfaites dans cette classe; l'établissement artistique de M. v. Waldheim occupe environ 300 employés et 48 presses; il comprend des ateliers d'imprimerie, de lithographie, de fonderie de caractères, de gravure sur bois et

sur métaux, la perfection du travail, à en juger par les échantillons exposés, est en rapport avec l'importance de cette ancienne maison. Il y avait encore l'exposition de la maison A. Hertleben, comprenant de beaux volumes illustrés, des ouvrages techniques, etc.; les albums de lithographie et de musique de M. J. Helm, etc., etc.

La fabrication du papier était largement représentée par une collectivité de six exposants, dont l'installation renferme toutes les espèces et toutes les qualités de papier. Quelques exposants, tels que la fabrique « Schlöglmühl », MM. C. Kohn, F. Rollinger de Vienne, MM. P. Piette, J. Steinbrener, de Bohême ne sont pas compris dans cette collectivité.

Parmi les spécialités viennoises, nous devons une mention particulière aux meubles en bois courbé, connus sous le nom de « meubles de Vienne. »

Vienne est encore le siège principal de cette industrie; elle possédait en 1883, 42 grandes fabriques de meubles, et plus de 2000 ateliers moins importants, employant ensemble plus de 4000 ouvriers.

Malgré son emplacement quelque peu défavorable, l'exposition des produits en bois courbé de la célèbre maison Jacob et Joseph Kohn, est très complète. Elle révèle de sérieux progrès réalisés dans cette industrie.

Ce ne sont plus ces vieux modèles, toujours les mêmes, toujours fabriqués par les mêmes procédés, qu'on retrouvait invariablement à toutes les Expositions. La maison Kohn a compris les exigences du goût moderne; à l'ancien mode de fabrication, elle a substitué un art spécial, et est parvenue à donner à ses meubles en bois courbé, la grâce et l'élégance qui leur manquaient; elle ne s'en tient plus aux formes arrondies de jadis; elle imite parfaitement tous les genres et tous les styles, le gothique, le style Renaissance, le style Louis XV, etc.



Salzbourg.



La Cathédrale de Vienne.

Nous ne nous étendrons pas sur tous les perfectionnements dont l'intéressante industrie qui nous occupe est redevable à la maison Kohn; les nombreuses récompenses décernées à celle-ci, lui ont prouvé suffisamment que ses efforts et sa persévérance ont été appréciés comme ils le méritent.

Nous ne pouvons cependant quitter cette exposition remarquable, sans jeter un coup d'œil sur un pavillon pour fumeurs, qui est, pour ainsi dire, la pièce de résistance. Il est impossible de rêver quelque chose de plus ravissant et de plus luxueux; un goût artistique délicat a présidé à la disposition des différentes pièces qui composent cet ensemble superbe; son ameublement complet, en noyer courbé, est sans contredit ce qui a été fait de plus beau et de plus parfait dans ce genre, non seulement en Autriche, mais même en France et en Allemagne. Le Jury d'Anvers a décerné le Diplôme d'Honneur à la maison Kohn et le public a ratifié sa décision.

Un pavillon spécial était consacré à l'exposition des tissus de M. Franz Leisenberger; cette fabrique date de 1764; elle occupe un grand nombre d'ouvriers et a des succursales à Cosmanos, à Grottau et à Budapest.

La maison Benedict Schroll fils, expose dans un élégant kiosque tout un assortiment de tissus de sa fabrication merveilleusement travaillés.

A Vienne, en 1873, la maison Schroll a obtenu une médaille de progrès. Les plus hautes distinctions lui ont été décernées aux Expositions Industrielles de la Basse-Autriche, à Vienne en 1880 et à Trieste en 1882.

Le pavillon Schroll est entouré de nombreux étalages, où la foule se presse et stationne volontiers; il y a là des éventails, des plumes, des parquets en marqueterie, des grenats de Bohême, des bijoux et des céramiques incomparables, imitant les anciennes porcelaines viennoises; la plupart de ces objets sont d'un prix très élevé.

Les animaux animés de M. Jacques Wesenich ont été un des succès de la Section Autrichienne;



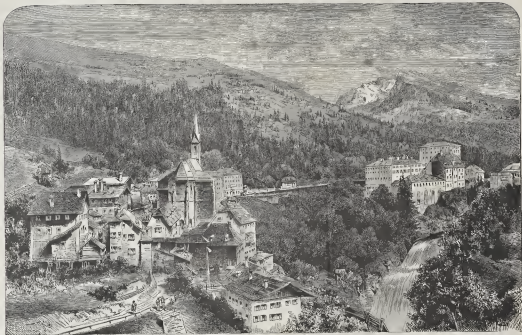
Teplitz

rien de plus curieux que ces petits ours, gros comme le poing, marchant de ce pas lourd et solennel particulier à leur race, balançant la tête, ouvrant la gueule et poussant des grognements, en montrant les dents. Il y avait encore d'autres animaux : de petits pugs aboyant et courant, des paons étalant fièrement leur éventail de plumes, des poules pondant des œufs etc., mais c'est l'ours qui a remporté la palme dans ce concours intime.

Mentionnons aussi d'une façon spéciale l'exposition de M. Albert Neuhauser, d'Innsbruck, de peinture sur verre, qui se trouve à la tête d'une industrie nouvelle florissante. Beaucoup de ses œuvres ornent des églises, des musées et des monuments publics.

L'Empereur d'Autriche, à la suite d'une visite qu'il fit aux ateliers de M. Neuhauser, conféra à celui-ci la Croix de Mérite en or, avec la Couronne de l'Ordre de François-Joseph.

Ne quittons pas la Section Autrichienne sans jeter un coup d'œil sur le pavillon de l'Archiduc Rodolphe, où se trouvent réunis quelques morceaux de choix : les rideaux de peluche de C. Haas, qui



Gastein.

garnissent l'entrée, valent à eux seuls une petite fortune ; deux armoires aux montants de fer forgé et doré, aux panneaux de cristal, sont des cadeaux offerts par l'Archiduc à Léopold II, à l'occasion de son cinquantième anniversaire ; un buffet en or, ivoire et bronze, d'une composition charmante, offert à l'Archiduc lors de son mariage, par la ville de Vienne.





*S. M. Victoria, Reine d'Angleterre,
Impératrice des Indes*



L'ANGLETERRE ET SES COLONIES



on: soit qui mal y pense! .. Nous ne voulons pas attribuer à un mobile peu flatteur pour notre petit pays, ou à des dispositions peu bienveillantes à notre égard le manque d'empressement qu'a mis l'Angleterre à répondre à l'appel de la Belgique et d'Anvers. Nos voisins d'Outre-Manche nous ont donné trop de marques de leur sympathie, pour que nous nous arrêtions un instant à cette idée. Et cependant, il faut bien en convenir, l'exposition Anglaise a été en disproportion manifeste avec les ressources de toute nature dont dispose la riche Albion.

C'est grâce à l'appui et aux encouragements de M. C. M. Kennedy, C. B., directeur des affaires Commerciales au « Foreign Office », aux démarches et à l'activité de M. E. A. Grattan, Consul général d'Angleterre, à Anvers, et commissaire de la section britannique, que le compartiment anglais a réuni un contingent de 280 exposants.

Nous ne parlerons ici que des produits exposés dans les Halles de l'Industrie; ceux qui figuraient dans la Galerie des Machines seront décrits dans le chapitre spécial consacré à ce Département.

Nous rencontrons en premier lieu une installation qu'on retrouve à toutes les solennités de ce genre, et qui semble être inséparable d'une exposition Anglaise: c'est celle de la Société de la Bible.

L'imprimerie, la librairie et la papeterie, si perfectionnées en Angleterre, sont à peine représentées.

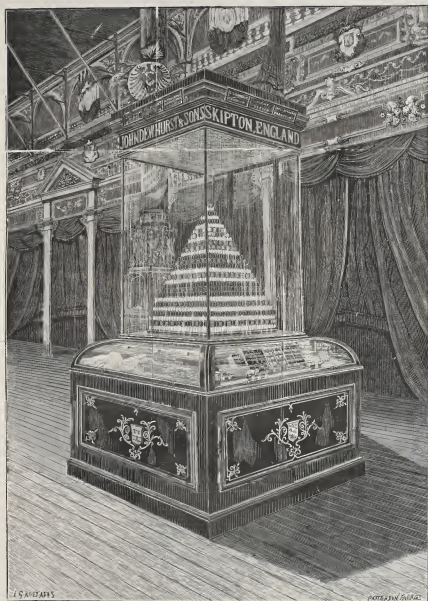
En fait d'instruments de musique, la maison John Brinsmead & Sons a envoyé trois magnifiques pianos qui lui ont valu le Diplôme d'Honneur.

La célèbre fabrique de tapis de Vincent Robinson & C^e de Londres, a bien fait les choses; son envoi de tapis orientaux, anciens et modernes, est de toute beauté; le coloris et le dessin en sont superbes.

D'autres manufactures ont envoyé également de riches collections de tapis: MM. Tomkinson & Adam de Kidderminster; Procter & C^e, à Londres et à Bombay; Th. Tapling & C^e, de Londres.

La maison Procter & C^e expose aussi des étoffes de soie et de coton; des cotonnades imprimées venant des Indes, et des étoffes brochées de même provenance; à côté de cela des tentures, des ameublements, des vases, des coffrets, des bijoux, etc., d'un goût exquis; leur pavillon est une véritable galerie de l'art Indien.

L'Industrie de la draperie a envoyé quelques produits de choix. A citer les étoffes de laine et les draps de MM. Apperly Curtis & C^e, de Stroud; Ash Bros. de Leeds, et G. Hodgson de Bradford.



Pavillon de MM. John Denhurst et fils, Skipton

Après la laine et le drap vient le coton. La maison *John Dewhurst et fils*, de Skipton a surtout attiré l'attention des connaisseurs par la supériorité de sa fabrication.

Une autre industrie Anglaise, dont la supériorité est incontestable, est celle des produits réfractaires.

La question de la purification des eaux et de la transformation des eaux insalubres en eaux potables, a fait de tout temps en Angleterre l'objet de sérieuses études, dont les résultats sont soumis à l'appréciation du public.

La maison *Gustave Mellin de Londres* remettait à tous les visiteurs de petits échantillons de l'*Aliment Mellin*.

Quelques brasseurs, *John Smith de Tadcaster*, *Henry Smit & Son de Stockport*, *Arnold & Co, de Watwar* et la *Murree Brewery C^o (Inde)*, ont exposé des bières en bou-

Plusieurs modèles de bateaux à vapeur pour la pêche ont été présentés à Anvers par *M. D. Allan & C^o*, de Granton.

Il y avait, en quantité assez notable, des câbles métalliques en fer et en acier, des cabestans, des manivelles à vapeur, des gouvernails à vapeur et à main, des rames, des machines à sonder.

A l'extrémité de la section Anglaise se trouvait un compartiment intéressant, renfermant une grande variété d'objets exposés par le *Présidence de Bombay*.

Il y avait là, entassés un peu pêle-mêle, tous les articles qui constituent la bimbeloterie indienne : objets ciselés, sculptés, fouillés, en ivoire, en bois, en cuivre ; instruments de musique ; meubles en bois de tek ; poteries indiennes ; collections d'idoles ;

La République de Libéria avait également exposé une petite collection de différents objets plus ou moins intéressants.



Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Connaught et Strathearn



*M. E. A. Grattan,
Consul général à Anvers
Commissaire de la Section Britannique*

de Skipton a surtout attiré l'attention des connaisseurs, des bières fortes pour l'exportation et des bières légères pour la consommation journalière.

M. M. Lamb et Watt, avec leurs vins Anglais, et *J. et H. Van Ryn* de Capetown, avec leur exposition de vins du Cap, clôturent la série des exposants de liqueurs alcoolisées.

La *Berthon Boat Company* expose des canots plants portatifs, très ingénieusement conçus, des bateaux de pêche de petites dimensions, qui leur ont valu la médaille d'or ; la *Peninsular and Oriental Steamship C^o* des modèles de ses puissants navires ; *M. M. Laird Brothers* de Birkenhead, les grands constructeurs de navires bien connus, ont exposé plusieurs modèles de vapeurs.

objets en or, en argent, en laiton de Benarès et de Moradabad ; articles de bijouterie indigène, armes, jonets, etc.

La maison *J. Renard & C^o* de Melbourne et Sydney exposait une collection comprenant toutes les principales variétés de laines qui se produisent dans les colonies de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de l'Australie Méridionale, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que des types de froments très appréciés, provenant de la colonie Victoria. Citons les houblons de Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que les avoines qui, dans cette dernière colonie, sont l'objet d'une culture spéciale



LA BELGIQUE



ÈRE à juste titre de la place distinguée qu'elle avait conquise dans les grandes exhibitions antérieures, la Belgique a tenu à honneur de prouver une fois de plus, sur son propre terrain, que le génie des industriels, la perfection de son outillage, le fini de ses produits soutiennent avec avantage les luttes du travail et de la concurrence.

L'exposition de la Section belge a été organisée par les soins du Commissariat général composé de MM. Eugène Rombaut, Commissaire général, Lucien de Cazenave, Secrétaire général, G. Bordiau, architecte, et Degraux, ingénieur.

Le choix de M. Rombaut en qualité de Commissaire général était des plus heureux.

Nous le voyons successivement Secrétaire de l'Exposition nationale de 1880, 1^{er} groupe; Commissaire général de la Belgique à l'Exposition internationale d'Amsterdam, en 1883. Il fut en outre chargé de différentes missions scientifiques et techniques, dont il s'acquitta avec distinction.

M. Rombaut a été bien secondé par son Secrétaire général. M. Lucien de Cazenave, Ingénieur sorti de l'École du génie civil de Gand, fut attaché à l'Administration communale de Bruxelles, pour l'exécution des travaux d'assainissement de la Sienne. Il fut nommé Secrétaire du groupe des Arts Libéraux à l'Exposition nationale de 1880, et en 1881 il se rendit en Amérique pour collaborer avec M. de Lesseps aux études du tracé du Canal interocéanique. Le Président de l'État suprême de Panama lui a décerné la médaille d'or, en récompense de ses services. Rentré en Belgique après une année d'absence, il reprit ses fonctions d'ingénieur de la ville de Bruxelles.

Le Gouvernement vient de nommer M. de Cazenave Consul général à Zanzibar; l'industrie belge n'a pu qu'applaudir à cette nomination.

Le terrain occupé par la Section belge comprenait en tout 34,630 mètres, se divisant comme suit : 19,747 mètres dans les Halles de l'Industrie; — 311 mètres dans les extensions; — 11,886 mètres dans la Galerie des machines; — 1,819 dans la galerie du travail; — 867 mètres dans les jardins.

Ces 34,630 mètres mis à la disposition de la Section belge, furent répartis entre 3411 exposants, soit : 2,983 exposants dans les Halles de l'Industrie; — 238 dans la Galerie des machines; — 102 dans celle du travail, — et 88 dans les jardins. Le bon goût qui a présidé à la décoration de la Section belge, a fait l'objet dans la presse d'un éloge unanime et mérité.



M. Eugène Rombaut,
Commissaire général de la Section Belge

M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, dans le discours qu'il prononça le 14 septembre 1885, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine, à l'occasion de la proclamation des récompenses, constatait que la Belgique pouvait être fière de sa part de succès. D'après les rapports qui lui avaient été fournis par MM. les membres du Jury, rapports basés sur les opérations délicates et difficiles du classement des récompenses, 8618 distinctions



M. Lucien de Caënave,
Secrétaire général de la Section Belge

auraient été décernées; or, la Section belge avait, sur ce nombre, remporté 2414 diplômes, dont : 184 d'Honneur, — 456 de médaille d'or, — 723 de médaille d'argent, — 604 de médaille de bronze — et 447 de mention honorable.

Presque toutes les industries sont représentées dans la Section belge, soit par des expositions particulières, soit par des collectifs. Il n'est pas possible de décrire en détail tous les produits exposés ni même de les citer tous; nous devons, forcément, nous borner à en mentionner quelques-uns dans chaque groupe, de manière à donner une idée de l'importance de l'Exposition belge dans son ensemble.



PREMIER GROUPE

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT. — MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES ARTS LIBÉRAUX

L'enseignement y occupe une place prépondérante; dans les autres sections il ne figure que d'une manière tout à fait accessoire. A la tête de ce groupe figure le *Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique*. Il expose

des documents relatifs à l'organisation et au développement de l'enseignement primaire, moyen et supérieur; des travaux d'élèves, des collections formées par les élèves et les maîtres, des travaux des professeurs; des plans d'écoles, d'athénées, d'instituts universitaires; des spécimens de mobilier scolaire, de collections, etc.

La plupart des écoles exposent, en grand nombre, des cahiers de devoirs magnifiquement reliés.

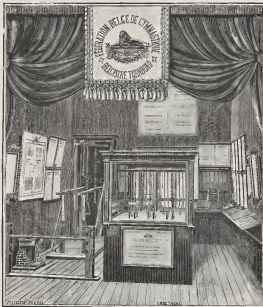
Pour l'enseignement des garçons, ce qui frappe, c'est la préoccupation évidente de rendre l'étude facile et attrayante, par l'introduction du modèle. Tout s'enseigne à l'aide de figures, de solides et de tableaux; c'est l'enseignement intuitif poussé à l'extrême.

Plusieurs fabricants exposent des mobiliers scolaires complets et perfectionnés; des pupitres réglateurs pour toutes les tailles, etc.

Les méthodes de lecture, de calcul et d'écriture sont nombreuses. L'excellente méthode d'écriture belge, de physique et politique de la Belgique, de dimensions colossales, est une œuvre tout à fait remarquable. Par la peinture en relief, elle reproduit d'une façon saisissante l'orographie et l'hydrographie du pays. S. M. le Roi a félicité le jeune artiste au cours d'une de ses visites à l'Exposition.

M. Dierckx, chef de division au Ministère de la Guerre, a spécialement été remarqué. Ce nouveau genre d'écriture a été créé à la suite d'un concours ouvert par le Département de la Guerre, en vertu de l'arrêté royal du 7 juin 1849; la méthode de M. Dierckx y a remporté la médaille d'or.

Une assez large place est réservée à l'exposition des cartes scolaires; en première ligne figurent les cartes dessinées et peintes par M. Florent Van der Wee, l'auteur des splendides cartes murales de la Bourse d'Anvers. Les cartes de M. Van der Wee se distinguent par la justesse, la simplicité et la clarté. Sa carte



*Fédération Belge de gymnastique
Président: M. N. J. Copérus*

MM. H. Zaraqin et Th. Taek, tous deux officiers de l'armée belge, exposent un relief du pays, d'après les cartes du dépôt de la guerre, ils ont trouvé le moyen de le reproduire en nombre indéterminé en plâtre, qui, colorié, se trouve dans beaucoup d'écoles, notamment dans toutes les écoles communales d'Anvers.

Les plans et modèles d'établissements scolaires sont également nombreux. M. E. Demany, de Liège, expose 284 feuilles de plans pour maisons d'écoles.

Une exposition d'un grand intérêt, est celle des écoles d'aveugles et de sourds-muets; on y voit des pailles tressées, des ouvrages au crochet, des fleurs artificielles, etc. On y trouve aussi des cartes à l'usage des aveugles, des appareils d'écriture, des livres classiques et les méthodes d'instruction en usage.

Il y a ensuite le compartiment des *Frères de la Miséricorde*, qui ont des établissements à Alseberg et à Malines; l'exposition collective des *Frères des Ecoles chrétiennes*, celles de l'*Athénée royal de Malines*, de l'*Ecole des pupilles de l'armée*, à Alost, etc., etc.

De toutes les exhibitions gymnastiques, le compartiment de la *Fédération belge de gymnastique* est assurément la plus complète et la plus intéressante que nous ayons vue à l'Exposition d'Anvers. C'est grâce à M. N. J. Copérus, président de la Fédération, que celle-ci est parvenue à exposer un véritable musée d'une importance considérable.

L'attention du visiteur est constamment tenue en éveil par le soin jaloux qui a présidé à l'installation de cette exposition. Tout ce qui se rapporte à l'outillage du gymnase et à l'organisation du travail gymnastique y est complet et nous montre les tout derniers perfectionnements

Au fond du compartiment se trouve une nouveauté : une armoire haute de 3 mètres, large de 1 m. 20 et profonde de 0 m. 35, destinée à la *gymnastique de chambre*, d'après la conception de M. N. J. Cupéris.

Nous ne saurions assez recommander cette armoire à ceux qui, sans disposer d'une grande chambre, veulent s'adonner à une gymnastique hygiénique complète.

La *Société de gymnastique* de Saint-Gilles (Bruxelles) expose les magnifiques plans de son gymnase, œuvre de l'architecte communal M. Quettin.

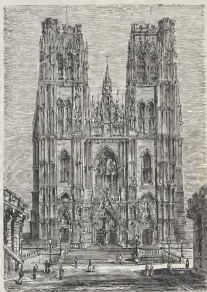
La *Société de gymnastique et d'armes* d'Anvers exhibe une carte annotée de la Belgique dressée par le D^éputé de la Guerre. Les excursions y sont marquées à l'aide de lignes vertes et de drapeaux indiquant les points de départ et d'arrivée. Ce tableau intuitif des excursions multiples faites depuis 1873 par les membres de la *Société de gymnastique et d'armes* d'Anvers, ainsi que les vues photographiques des plus beaux sites explorés, témoignent d'une activité peu commune.

Ce qui mérite une mention toute spéciale, ce sont les travaux nombreux de la *Fédération Belge de gymnastique*. Toute son histoire est exposée là à grands traits. Nous y voyons ses organes officiels depuis 1863, c'est-à-dire à l'époque où la gymnastique existait en Belgique à l'état embryonnaire.

L'enseignement supérieur présente une exposition très remarquable, mais qui ne s'adresse pas à tout le monde. Le *Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce*, qui a remporté un diplôme d'honneur en 1878 à Paris, expose les annales, les bulletins et photographies, des spécimens du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique; l'*Institut agricole de l'Etat* à Gembloux, a envoyé tous les documents relatifs à son organisation, les brochures et ouvrages publiés par le personnel en seigneur et un plan général de l'Institut; chant à la chimie générale, produits dont il est l'auteur. La haute valeur de cette exposition n'a pas échappé au jury; il a décerné à l'unanimité à M. Louis Henry, un diplôme d'honneur.

La *Ville d'Anvers* a une exposition qui mérite de fixer l'attention; en dehors des travaux de ses écoles primaires et moyennes, de son matériel d'enseignement, des plans de ses écoles, etc., elle expose encore ceux de l'Académie des beaux-arts, qui donnent une idée très satisfaisante de l'enseignement artistique qui s'y donne.

La *Ville de Bruxelles* a concentré, dans un magnifique pavillon, à côté de la partie scolaire, qui est fort bien comprise au point de vue pratique, tous ses services publics, accompagnés d'un catalogue explicatif très complet, donnant l'histoire et le développement de chacun d'eux, sous les différentes administrations qui se sont succédés; nous y voyons le service des égouts, avec plans, etc.; le service des travaux publics, publiant des plans et modèles des travaux et embellissements de la capitale; le service des inhumations, et les photographies de corbillards très riches; le service des eaux; le nettoyage de la voirie, avec plans et brochures; le service des pompiers et des théâtres, avec pompe à bras, dévidoir et accessoires, avertisseur d'incendie, récepteur télégraphique, etc; le service du gaz, avec plans de la canalisation, compteur à deux cadrans, etc.; le service du télégraphe, du téléphone et des horloges électriques; celui de l'hygiène et du laboratoire de chimie qui, depuis 1871, est chargé de l'analyse des denrées alimentaires.



L'Eglise de Sainte-Gudule

l'Administration des ponts et chaussées montre de remarquables panneaux décoratifs et maquettes, concernant les travaux exécutés par l'Administration, depuis l'exposition nationale de 1880. La *Chambre Syndicale provinciale des Arts Industriels*, de Gand, expose des vues photographiques des Expositions d'art industriel tenues à Gand en 1877 et 1882, des catalogues, des statuts et des règlements, concernant les diverses expositions organisées par elle.

Nous signalerons d'une façon toute particulière, l'exposition de M. Louis Henry qui, depuis plus de vingt ans, occupe avec tant de disonction, la chaire de chimie générale à l'Université de Louvain. M. Henry expose une collection de produits chimiques, ses ratta-

La ville de Bruxelles présente un spécimen de l'ensemble des services d'une grande commune et permet d'apprécier les nécessités auxquelles il faut pourvoir, les difficultés contre lesquelles on doit lutter. En prenant une part aussi large et aussi brillante à notre Exposition, la Capitale a voulu prouver sa sympathie à la ville d'Anvers.

L'imprimerie et la librairie ne comprennent pas moins de 46 exposants, parmi lesquels nous comptons les maisons les plus importantes de Bruxelles: *MM. E. Guyot, A. N. Lebeque et C^e, Félix Callenaert père, Joseph Alhambé, Gustave Mayoleq, Adolphe Mertens, l'Imprimerie des Travaux Publics*, etc., etc.

L'imprimerie **MERTENS** a été fondée en 1824. Elle a été successivement dirigée par *MM. Raes, Labroue, Mertens père et Ad. Mertens fils*. La direction actuelle date de 1863.

Cette maison a exposé à Anvers les travaux suivants: *Le Purgatoire* de chromolithographie, la fonderie, la galvanoplastie et la zincographie, plus les ateliers de relure et de brochage, et comprend 22 machines. Elle a obtenu aux différentes Expositions les récompenses suivantes: Vienne, 1873, Médaille de Mérite. — Paris, 1878, Médaille d'Argent. — Bruxelles, 1881, Médaille d'Or. — Anvers, 1885, Médaille d'Or. — Londres, Deux Médailles, Or et Argent. — Sydney, Lima, Santiago.

Les principales villes de la province étaient représentées dans cette classe: Liège, par *MM. H. Dessain*, livres de liturgie catholique, d'enseignement, etc.; — *Baudry et C^e*, par des ouvrages relatifs à la science de l'ingénieur, à l'industrie et à l'architecture; — *H. Vaillant-Carmanne*, 8, rue St-Adalbert, par des ouvrages scientifiques et littéraires, ainsi que par des éditions de luxe et illustrées. Son exposition à Anvers lui a mérité un diplôme de médaille d'argent.

Mons se fait remarquer par la maison *Hector Manceaux*, dont la vitrine renferme des livres scientifiques, publiés sous le titre générique de « *Bibliothèque* ». L'exposition surtout, attirer l'attention. Le second exposant est *M. Wesmael-Charlier*, qui est parvenu à affranchir l'enseignement belge du tribut onéreux de l'étranger, en créant une bibliothèque de livres belges de science, d'instruction, d'éducation primaire et moyenne, bien faits et à bon marché. *M. Wesmael* a obtenu la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Braine-le-Comte est représenté par l'imprimerie *Zech et Corret*, successeurs de l'imprimerie *Leloug*;



La Colonne du Congrès



A. Wesmael-Charlier,
Imprimeur-Libraire

elle expose un grand nombre de spécimens d'impression en différents genres et une collection des plus variées de livres de prières en français, en flamand et en espagnol. Onze revues ou publications périodiques destinées à Paris sortent chaque semaine de ses presses. Cet important établissement occupe régulièrement plus de deux cent cinquante ouvriers. Trois distinctions lui sont tombées en partage : une médaille d'or et deux médailles d'argent.

La librairie *A. Hoste*, de Gand, expose des ouvrages de science, de musique et de luxe ; *M. Că. Peeters*, de Louvain, des impressions en langues flamande, française et étrangères (Hébreu, Syriacque, Pehlvi, Avesta, Sanscrit, etc.) ; MM. *Desclée, Lefebvre & C^e* de Tournay, des ouvrages de piété et de liturgie ; *M. A. Van Genechten*, de Turnhout, des papiers de tous genres et des cartes à jouer pour tous les pays ; enfin citons parmi les exposants anversois, l'établissement de *M. L. Seghers*, qui nous montre des dessins calligraphiques et des albums de lettres très soignés, des initiales et des ornements du moyen âge et de l'époque de la Renaissance, fidèlement reproduits ; M^{rs} *V^o. De Bacher* mérite une mention spéciale pour sa fabrication du matériel Froebel ; la maison *Ratnoux frères*, pour ses reproductions de tableaux de maîtres par la chromolithographie ; *M. F. J. Michiels*, pour ses impressions de gravures en taille-douce.

Dans la vitrine de MM. *E. Stockmans & C^e*, d'Anvers, nous trouvons une belle et grande collection de registres pour la comptabilité. Nous admirons surtout la simplicité et la solidité des différentes reliures, ainsi que la fraîcheur de la réglure et la netteté de l'impression.

Notons tout particulièrement l'exposition de l'établissement *Belle-*



Place Royale, Bruxelles

Nous avons admiré de beaux échantillons de rel'ure, notamment une collection curieuse de spécimens de reliures, depuis Tan 1400 jusqu'à nos jours, appartenant à MM. *L. Claessens & fils*, de Bruxelles ; des spécimens de reliure représentant les diverses époques de cet art, depuis le commencement de l'ère chrétienne, jusqu'à nos jours, produite par *M. J. Charve*, de Bruxelles ; des reliures artistiques, de bibliothèques commerciales et classiques, avec impressions or, noir et couleurs, de *M. G. Schildknecht*, de Bruxelles ; des reliures de luxe de MM. *Vandervoort & fils*, d'Anvers ; ces artistes-industriels se sont surtout appliqués à l'imitation des reliures anciennes et en mosaïque ; les spécimens qu'ils ont soumis à l'appréciation des connaisseurs sont exécutés avec un art et une perfection, dont on ne saurait assez faire l'éloge.

M. G. Schildknecht, fondeur en caractères et fabricant de matériel d'imprimerie, à Bruxelles, est le continuateur de la maison Pennequin fondée en 1815. Son exposition très complète, établie avec goût, comprend entre autres, outre une riche collection de caractères en tous genres, un caractère diamant fondu mécaniquement sur trois points Fourmier, soit encore un quart de point moins fort que le caractère diamant anglais, allemand et français, ainsi qu'une série de caractères chaldéens en quatre différentes grandeurs dont la gravure élégante a attiré l'attention de la Direction de l'Imprimerie Impériale et Royale de Vienne qui en a fait l'acquisition des matrices.

Cette maison a aussi une importante installation pour la fabrication des lettres en bois ainsi que pour la galvanoplastie, et construit également une presse à pédale typographique, intitulée « la Modeste », qui se distingue entre toutes par sa solidité, sa légèreté, sa vitesse et surtout par un perfectionnement très important concernant le réglage du foulage.

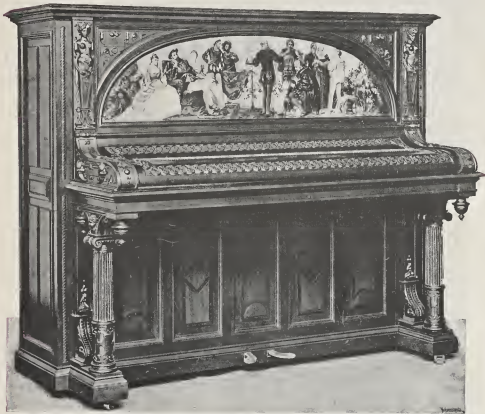
mans frères, d'Anvers, qui est sans contredit la plus complète et la plus générale dans l'article Registre, Imprimerie, Lithographie, Reliure, etc. Ce établissement justifie une fois de plus la réputation dont il jouit.

Les visiteurs de l'Exposition ont apprécié justement les produits de cette maison, aussi le jury lui a-t-il décerné des récompenses bien méritées.

M. G. Schildknecht a annexé à son établissement de vastes ateliers pour l'exécution de reliures artistiques, de bibliothèques, commerciales et classiques.

Dans son exposition séparée pour cette branche (classe V), la reliure d'art est brillamment représentée par un « Plantin », style renaissance flamande; Gevaert (Histoire de la musique de l'antiquité), style grec; la bible de G. Doré, style gothique, etc., etc.

Une série très complète de tous les genres de reliures ainsi que la production d'un bel ensemble de



Piano, J. Oor, Bruxelles

couvertures percalines, impressions or, noir et couleurs au balancier, témoignage des efforts de l'exposant pour arriver à amener MM. les éditeurs belges à confier la reliure de toutes leurs publications à l'industrie du pays.

La maison G. Schildknecht de Bruxelles a obtenu aux Expositions universelles d'Amsterdam et d'Anvers trois médailles d'or et deux médailles d'argent.

Viennent ensuite, une collection de gravures sur bois, sur métaux, sur ivoire, sur marbre; des impressions en taille-douce et des eaux-fortes; des médailles, des cachets, des poinçons, des matrices, des plaques, des timbres, etc.; un splendide missel, manuscrit enluminé sur vélin, avec reliure en argent ciselé, exposé par M^r G. Jooris, de Bruges; un classeur-archiviste, très ingénieux, de M. E. Mund, d'Anvers, etc., etc.

La photographie a réuni une trentaine d'exposants, parmi lesquels figurent avec honneur quelques

photographes amateurs. Les produits de cet art si répandu, se présentent sous des dénominations très variées : il y a la photographie au charbon, la photographie astronomique, la photographie commerciale et industrielle, la phototypie, la photogravure, la photolithographie, l'héliogravure, etc. Tous ces procédés sont largement

représentés par des épreuves de choix, et par les appareils les plus perfectionnés.

S'il est vrai que la musique adoucit les mœurs, le grand nombre d'instruments de musique qui figurent dans la classe VIII, fait bien augurer des mœurs belges. La réputation de plusieurs de nos facteurs de pianos, a depuis longtemps franchi les frontières ; la maison *J. Oor* de Bruxelles est de ce nombre.

La maison *Oor* ne date que de 1871 ; mais si rapide a été sa vogue, que dès 1876, M. J. Oor s'est construit, chaussée de Forest, 191, une vaste usine, où toutes les branches de la fabrication des pianos se trouvent réunies ainsi que de grands chantiers-hangars, renfermant des approvisionnements de bois pour plus de dix ans.

Ses pianos, si remarquables par

leur puissante sonorité et leur brillant toucher, doivent leurs qualités aux soins et à l'habileté des artistes, placés à la tête de chaque branche spéciale de la fabrication. Le choix judicieux des matières premières n'est pas moins important. Aussi le piano *Oor* est-il remarquable



Piano Louis XVI, *J. Günther*, Bruxelles.

par la puissance de l'harmonie et grâce à de nombreuses recherches, le mécanisme a atteint une rare perfection. Le toucher, aussi agréable que facile, n'exige aucun effort.

Disons ici un mot d'un nouvel appareil, qui concerne directement les pianos : celui de M. Vivier.

M. Vivier est un inventeur belge, qui travaille à révolutionner l'art d'accorder les pianos. Son procédé est des plus simples et des plus pratiques. Voici en quoi il consiste :

Depuis la plus haute antiquité, les cordes des instruments à cordes s'enroulent autour d'une cheville, forcé dans le bois. Pour accorder, on tourne ou on détourne les chevilles, jusqu'à ce qu'on les ait fixées dans la position voulue. De là, les tâtonnements et la difficulté de l'accordage d'un piano. M. Vivier a imaginé d'attacher le bout mobile de chaque corde à une tige filetée, d'engager cette tige dans un écrou, reposant sur un point d'appui fixe, et de tendre la corde en faisant tourner l'écrou. L'avantage le voici : un tour entier de l'écrou ne produit qu'un allongement de la corde, égal à la longueur du pas de vis de la tige filetée ; or, on fait ce pas de vis aussi court que l'on veut.

L'accord du piano se trouve singulièrement simplifié et facilité. Il faut presque tout un tour de clef pour monter les cordes d'un demi-ton. L'appareil peut s'appliquer à tous les pianos : aux nouveaux, auxquels il assure une longévité extraordinaire, et aux vieux, auxquels il peut procurer un regain inespéré de jeunesse. M. J. Oar, toujours à la recherche du progrès, s'est empressé d'appliquer l'appareil à ses pianos ; le public artiste et amateur peut examiner dans ses magasins, les avantages qu'offre cette belle invention.

Une firme justement renommée dans la facture des pianos, est celle de la maison *J. Günther*, à Bruxelles : aussi son exposition est-elle des plus intéressantes et des plus grandioses. Elle ne comprend pas moins de neuf instruments : 5 pianos-buffets et 4 pianos à queue.

Tous ceux qui ont suivi les auditions de musique, données régulièrement par des artistes en renom, se souviendront de la grande sonorité et du charme de ces instruments. Le plus remarqué parmi ces pianos de choix, est le piano à queue style Louis XVI, dont nous reproduisons la gravure ; c'est non seulement un meuble d'un goût parfait, c'est encore un instrument qui a fait les délices de tous les amateurs.

La maison Günther est, du reste, une des plus importantes du pays et sa réputation est aujourd'hui solidement établie. Dès 1867, ses travaux étaient très favorablement appréciés par le rappor-

Lynen est l'auteur des charmantes peintures à l'huile qui ornent les surfaces. Ce sont de vraies merveilles d'art, chacune dans son genre. De même qu'aux Expositions de Sydney et d'Amsterdam, le jury de l'Exposition d'Anvers a décerné, à l'unanimité, le diplôme d'honneur à la maison *J. Günther*.

Un facteur anversois, *M. A. Berrens*, expose 3 instruments : un piano à cordes croisées, avec châssis en fer, d'après les meilleurs systèmes connus jusqu'à ce jour, résistant à tous les climats ; des vis de rappel, réglent le tirage des cordes, empêchent la table d'harmonie de céder à la pression de celles-ci ; ce piano est d'une sonorité remarquable, égale, d'un bout à l'autre du clavier ; son mécanisme est d'une souplesse exceptionnelle, qui permet à l'artiste de rendre les nuances les plus délicates de la musique. Comme meuble, ce piano en chêne, sculpté en plein bois, avec une grande finesse, est une véritable œuvre d'art. Il est en vieux style flamand, d'après les dessins de *M. Jules Wagner*.

Le second piano est en bois noir avec gravure mate ; il est à cordes obliques, d'un toucher élégant, d'un son puissant et distingué ; le troisième, également en bois noir, à cordes croisées, est irréprochable comme instrument et comme meuble. Aussi le jury international lui a-t-il décerné la médaille d'or, la plus haute récompense accordée aux pianos-buffets.

Notons encore les excellents pianos et harmoniums de *MM. V. et C. Gevaert*, de Gand et Liège ; les pianos avec cadres en fer, pour l'exportation, de *M. E. Vitz*, de Gand ; les pianos d'exportation, à cordes doublement croisées, spécialement destinés aux pays chauds et humides, de la maison *B. Van Hylfte*, de Gand, fondée en 1835 ; les orgues de *MM. Pierre Schyven & Co*, dont un spécimen a servi aux concerts d'orgue, donnés dans la salle des fêtes par *M. Wiegand*, l'excellent organiste d'Anvers ; les orgues, pianos et harmoniums de *M. Ch. Annessens*, de Grammont ; les orgues sortant des ateliers de cet artiste, sont des instruments qui n'ont rien à envier à ceux des cathédrales de Berne et de Genève. *M. Heinemann*, facteur à Liège, expose des pianos



M. Pierre Schyven

leur de l'Exposition de Paris, M. Fétis, et plus récemment, le jury de l'Exposition d'Amsterdam s'est plu à reconnaître à ses produits des qualités de premier ordre.

Sous l'habile direction de son chef actuel, *M. Louis Günther*, fils du fondateur de la manufacture, la maison a reçu une impulsion nouvelle. Le meuble du piano Louis XVI, reproduit ici, est dû à la collaboration de *MM. Jean et Henri Baas*, qui en ont dessiné la modèlle et les motifs décoratifs. *M. Chambon* en a exécuté les sculptures sur bois. *M. Amédée*

obliques et quart obliques, très remarqués; il a également des pianos à cadre en fer, destinés à l'exportation et pouvant supporter les chaleurs tropicales, aussi bien que les froids des pays du Nord; tous ses instruments se distinguent par une grande richesse de son; M. Heinemann a été formé à bonne école; il est élève de

MM. Ployel de Paris, et Berdien, de Bruxelles. Citons encore une maison lilloise, MM. A. Renson et fils, qui exposent quatre pianos de genres différents, remarquables par la richesse du son et par le fini du travail. L'un de ces instruments, destiné aux Colonies, est à cadre en fer; tout y est vissé et vernis; c'est la seule maison wallonne qui expose des pianos de 7¹/₂ octaves avec mécaniques à lame et jeux cœlestes découpés montés avec mouvements en cuivre. N'oublions pas les pianos à pédalier indépendant, de MM. Fréd. Runmel d'Anvers, niles grandes orgues d'église, de chapelle et de salon, de MM. A. Van Bever frères, de Laeken (Bruxelles); les quatre frè-



Ruines du Cloître Saint-Bavon à Gand

1. Crypte Saint-Bavon. — 2. Kruis, de la croix. — 3. Chapelle Saint-Machone. — 4. La lephalle. — 5. Cloître. — 6. Cour de l'église.

res associés, qui constituent cette firme, se sont chargés chacun d'une partie spéciale de la fabrication; c'est ainsi qu'ils arrivent à produire des instruments, dont tous les éléments sont également parfaits. — Comme nouveauté,

signalons l'*Echelle harmonique*, de M. E. *Livan*, professeur de musique à Mons; c'est un instrument démonstratif, à l'aide duquel deux secondes suffisent, pour représenter toutes espèces de gammes, d'intervalles ou d'accords.

En fait d'instruments en cuivre, en bois et à percussion, citons les belles installations de M. F. *Andelhof*, de Turnhout, et celles de M. G. *Van Engelen fils*, de Lierre, maison fondée en 1813.

La classe de médecine et d'hygiène n'est pas très complète; plusieurs des exposants de ces branches figurent dans l'exposition de la Croix-Rouge, entièrement séparée des halles de l'industrie. Nous y rencontrons toutefois des choses très curieuses; entre autres, deux cellules pour aliénés, l'ancien et le nouveau modèle. Les anciennes cellules ressemblent fort aux sinistres cachots de l'Inquisition espagnole, avec leurs instruments de répression, remplaçant les instruments de torture; un grabat de paille, fixé dans le mur, — une gamelle en fer-blanc, retenue par une forte chaîne, qu'on passait par un gousset étroit, muni de barreaux de fer, un espace de deux mètres de superficie privé de lumière, voilà ce qui attendait le malheureux que la science déclarait privé de raison. Aujourd'hui, les choses se passent plus humainement et l'horrible cachot est devenu une chambrette des plus propres, dans laquelle les instruments en fer ont été remplacés par des cordes et par des lanières de cuir et d'étoffe. Cette intéressante exposition comparée est due au Ministère de la justice, qui y a ajouté les plans des écoles agricoles de Beermem-Buyssede et différents travaux des passionnaires de ces établissements; des plans et des vues des dépôts de Mersplas, d'Hoogastraeten et de Wortel.

Nous voyons dans la même classe une collection remarquable d'appareils herniaires et d'orthopédie, de M. H. *Biondetti*, de Bruxelles; des instruments de chirurgie de M. *Klein-Glitschka*, de Gand; des instruments et pièces dentaires de M. *Maurice Meier*, de Courtrai, *J. J. Rosseeuw*, de Gand, *A. Huisman aîné*, d'Anvers, *J. Baruch*, de Bruxelles, et *Alphonse Sasserath*, chirurgien-mécanicien, à Liège. M. Sasserath, récompensé à diverses Expositions antérieures, a obtenu à Anvers la médaille d'or pour ses appareils dentaires brevetés; il expose des appareils pour le redressement des dents déviées, des dentiers américains, approuvés par plusieurs Commissions médicales, des dentiers sans crochets ni ressorts; tous les ouvrages qui sortent de ses ateliers, sont garantis pour vingt ans.

Il reste à mentionner dans ce groupe les instruments de précision: balances, compas, niveaux, équerres, sextants, instruments de physique, de mathématique, etc., ainsi que les cartes et appareils de géographie et de cosmographie.



DEUXIÈME GROUPE

MOBILIER ET ACCESSOIRES

Sous le titre général de *Mobilier et accessoires*, le groupe II renferme une grande diversité d'objets, les uns utiles ou nécessaires, les autres d'agrément et de luxe, d'autres enfin appartenant à la fois à ces deux catégories.

Les salons exposés par une collectivité d'industriels anversois donnent une idée très complète des progrès qu'ont faits à Anvers l'industrie de l'ameublement et l'art de la décoration. Les dessins et les plans sont de M. H. Verbeeken. Le salon de musique surtout est d'une grande richesse et d'un luxe de bon goût; il y a ensuite une salle à manger François I^{er}, un boudoir byzantin, un salon flamand et un jardin d'hiver. Font partie de cette collectivité M. F. Franck, avec des tapisseries décoratives, des tentures Henri II, des lambris et un plafond en noyer sculpté; — Jean Kerks, avec des sculptures décoratives, en carton Staff dans le jardin d'hiver; — Florent Schaffer, avec un magnifique foyer de luxe Henri II, dans le grand salon, une comode vitrée dans le jardin d'hiver, etc.; — Ch. Roussaux-Denit, avec une superbe cheminée Henri II, dans le salon et une cheminée en bleu fleuri, dans la salle à manger; — A. Persoons, avec des lustres, des jardinières, et des lampadaires en bronze, toutes pièces de choix; — E. Van der Linden, avec des bustes en terre cuite et des figures décoratives très admirées; le piano-builet Henri II, vient de la maison A. Berrens.

La salle des pianos est décorée de peintures, imitant les vieilles tapisseries de haute lisse. Parmi elles, les œuvres de M. Ed. Dola Montagne se distinguent par la perfection absolue de l'imitation qui trompe des yeux très exercés.

D'autres exposants ont présenté des tapisseries artistiques: MM. Braquenié & C^o, de Malines, ont de grands panneaux reproduisant des tableaux historiques de M. Geefs; la Manufacture de tapis d'Ingelwaster, fondée en 1856, expose un panneau de grandes dimensions: Philippe le Bon recevant les échevins de Bruges.

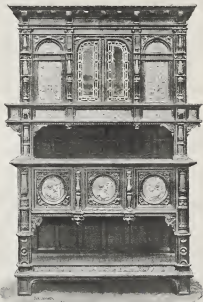
L'industrie des meubles en chêne sculpté, spécialité de Malines, a réuni un assez grand contingent d'exposants; il y a aussi de non-

Sydney, Bruxelles, Gand, Amsterdam, Nice, Nouvelle-Orléans; elle a obtenu à Anvers une médaille d'or. La même distinction a été accordée à juste titre à la maison J. Labaer, d'Anvers, pour sa remarquable exposition d'objets en cuivre repoussé, ses lustres, ses cadres, plats, vases, etc.

S'il est une industrie qui renaît, c'est la serrurerie, et sous ce nom il faut comprendre toute la ferronnerie employée dans le bâtiment et le mobilier.

Un des premiers et des plus zélés rénovateurs de cette industrie est M. Prosper Schryvers, fabricant de ferronnerie d'art à Saint-Gilles-les-Bruxelles; il est l'un de ceux qui se sont appropriés avec le plus de bonheur, le secret des maîtres du genre. En 1874, on admirait aux Halles de Bruxelles un superbe bouquet en fer forgé. Il exposa à Utrecht, à Philadelphie, à Gand, à Paris, et partout les plus brillants succès lui tombèrent en partage. L'Exposition nationale de 1880 acheva de le classer parmi les artistes de mérite; la magnifique lanterne en fer forgé et les divers ornements qu'il exposa, étaient des modèles de style et d'exécution. Son exposition d'Anvers n'est pas moins remarquable.

Parmi les grands travaux exécutés par M. Schryvers, on peut admirer la grille forgée gothique qui



Meuble sculpté, M. A. Arens, Anvers

breux spécimens de meubles de luxe de divers styles. M. J. Mareska, de Bruxelles, expose une cheminée en chêne sculpté, avec des carreaux en faïence de MM. Bock frères, de La Louvière. — M. A. Arens, d'Anvers, a monté depuis quelques années un grand établissement d'ameublement d'art; il applique des panneaux et des frises en cuivre et autres métaux à des meubles en chêne et en noyer sculptés, pour salles à manger, fumeurs, bureaux, chambres à coucher, etc. Il est le créateur de la fabrication du cuivre repoussé; depuis 1870 son industrie a pris une extension si grande, que ses articles sont demandés et exportés non seulement en Europe, mais dans le monde entier. De nombreuses distinctions ont été décernées à cette maison, à Paris, Melbourne,

entoure l'église d'Anderlecht et les travaux de l'école de cette commune, ainsi que les grilles du square de la place Lebeau, à Bruxelles, celles du square de la porte de Lille, à Tournai, et une partie des grilles du square de la place du Petit Sablon, à Bruxelles.

Un autre exposant Bruxellois dont la ferronnerie d'art a obtenu un joli succès, c'est l'ancienne maison *Pieret*, dont le chef actuel est M. *Pierre Desmedt*. Toutes les pièces exposées sont en fer forgé ; tous les assemblages sont faits à chaud ; soudure du fer par lui-même à l'exclusion de tout autre procédé, tel que brasure au cuivre, soudure ou collage au composé de limailles, etc. C'est ce qui constitue le côté réellement artistique du travail. Exécutés d'après les dessins de MM. *Beyaert*, *E. Janlet* et *P. Hankar*, architectes à Bruxelles, ces objets présentent des particularités sur lesquelles il convient d'appeler l'attention : le balcon complètement forgé trouve la belle exposition de l'ancienne maison *J. G. Requilé et fils*, de Liège, connue depuis longtemps pour sa fabrication spéciale d'objets d'art en fonte, en cuivre et en bronze. Des candélabres, grilles, etc. ornent les boulevards et les places publiques de Bruxelles et d'autres villes de la Belgique. La maison Requilé figure en outre dans la galerie du travail où elle expose des becs et des lanternes à gaz. Le jury lui a décerné la médaille d'or.

Les bronzes d'art exposés par M. *Charles Steyaert*, à Gand, ont également attiré l'attention. M. Steyaert possède une importante fonderie de cuivre et de bronze pour machines et mécaniques ; il fabrique en général tous articles de chemin de fer, marine, etc., il a la spécialité de soupapes, de robinets, de niveaux d'eau et de sifflets d'alarme. Ses grasseurs ordinaires et automatiques sont connus et fort appréciés.



Fer forgé, M. *Prosper Schryvers*

ainsi que les grilles du square de la place Lebeau, à Bruxelles, à Tournai, et une partie des d'une pièce, a pour point saillant la corde forgée s'entrelaçant d'un bout à l'autre sans solution de continuité. La potence et notamment la lanterne, sont des objets d'un travail tellement délicat, qu'on les a appelés avec raison, de la bijouterie en fer. Un diplôme d'honneur lui a été décerné par le jury. Le superbe grillage qui se trouve à Anvers devant le palais du Roi, sort des ateliers de cette maison.

On a beaucoup admiré, dans le même genre, la grille de la Collectivité des Brasseurs ; c'est l'œuvre de M. *Walters-Koelck*, de Bruxelles, mentionnons entre autres pièces du même artiste, une magnifique lanterne en fer forgé d'après un dessin de Van der Heggen.

Dans la même classe se



Grille en fer, M. *Prosper Schryvers*, Saint-Gilles-lez-Bruxelles

Nous avons remarqué une grande quantité de coffres-forts de plus en plus inrochetables et incombustibles, parmi lesquels il faut noter en première ligne ceux de MM. *François Van Beygaerden*, — *Félix Roseyackers*, — *Van Deuren-Guns*, d'Anvers, — *Ch. Mathys-Declercq* et *F. Mathijs*, de Bruxelles, — *Désiré De Lorge fils*, de Gand, — *G. Halin-Schmetz*, de Liège. Puis, une variété considérable de cheminées en marbre belges et étrangers ; mentionnons une belle cheminée en marbre noir de Golziines, garnie à l'intérieur d'un foyer en fer poli et ouvrage,

de M. *Joseph Cornelis*, d'Ostende; — des cheminées en marbre fin des Pyrénées et d'Italie, richement sculptées, des cheminées de différents styles, — Louis XIV, Renaissance et Louis XVI, de M. *V. Denis*, rue Léopold II, à Bruxelles (médaillon d'or); — une superbe cheminée Louis XVI de M. *Charles Sermon*, rempart des Béguines, à Anvers, et une autre non moins belle et du même style de M. *François Joostens*, rue de l'Esplanade, également à Anvers, etc., etc. Nous trouvons encore des vases en marbre, des objets en marbre tourné, des colonnes, des coupes, des pendules, des tableaux en marbre incrusté, des cheminées en marbre et bois, et une exposition importante de M. *Egide Oslender*, rue des Peignes, à Anvers, consistant en installation de baignoires, lavabos, closets, pompes, tuyaux, etc. Viennent ensuite les glaces, cadres et consoles de M. *Janssens-Vanderstucken*, d'Anvers; — les feuilles de placage sciées, et les moulures droites cintrées de M. *Edouard Suy*, de Gand; — les cadres, dorures et glaces encadrées de MM. *Landeck frères*, de Bruxelles; — les sièges et fauteuils articulés se repliant automatiquement, à l'usage des salles de théâtre et de concert, des cabines et salons de navires, de M. *Louis Catreux*, de Bruxelles, etc.

Parmi les ameublements d'église en bois, en pierre, en marbre et en bronze, quelques pièces ont particulièrement fixé l'attention. De ce nombre est la chaire de vérité de M. *Pierre Peeters*, d'Anvers; elle présente cette particularité, que le dessin et la sculpture sont l'un et l'autre l'œuvre de l'artiste. Cette chaire offre une grande variété dans l'ornementation; les bas-reliefs et les figures, sont d'un style plein de noblesse; l'artiste s'est attaché à allier la richesse à la sobriété et s'est conformé aux prescriptions de la Commission Royale des Monuments, qui exige la simplicité dans la conception et l'observation scrupuleuse du style adopté. Cette belle pièce a valu la médaille d'or à son auteur.

Qui ne s'est arrêté devant le maître-autel fait de marbre et de cuivre de M. *Modeste Verlinden*? Cette œuvre magnifique, en style Roman, empreinte d'un sentiment religieux communicatif, a attiré tous les regards et mérité des éloges aussi nombreux que flatteurs.

Notre gravure suffit pour remettre en mémoire ce travail remarquable.

M. *Verlinden* est un des rares sculpteurs qui traite avec la même habileté le bois, la pierre, le marbre et le bronze. Il fait en ce moment de louables efforts pour monter à Anvers un grand atelier, où les nombreux élèves de l'Académie trouveraient du travail.

La belle exposition de M. *Verlinden* a bien mérité les deux médailles d'or qui lui ont été décernées par le jury; c'est la plus haute récompense attribuée aux travaux en marbre et en bronze.

Voici le compariment de M. *Lambert Van Ryswyck-Bogaerts*, d'Anvers; l'attention se porte d'emblée sur le tablier du maître-autel destiné à Ste-Gudule, à Bruxelles; nous nous trouvons devant une véritable merveille de

MAISON L. PIÉRET
PIERRE DESMEDT SUCC^{EA}
Exposition Universelle
d'Anvers
DIPLOME D'HONNEUR.



sculpture métallurgique. Une maquette, placée dans le voisinage, indique que l'autel n'est pas achevé. Plusieurs se sont imaginés sans doute, qu'il se trouvait en présence de figures coulées en bronze; il n'en était rien : cette pièce magistrale, qui ne mesure pas moins de 3^m50 en longueur, ne renferme pas la moindre partie en estampage ni en fonte; tout a été fait au marteau et au poinçon.

L'ordonnance générale de l'autel est saisissante; sobre dans les grandes lignes, ainsi qu'il convient à un monument religieux; les encadrements en haut relief, qui se dessinent, fermes et élégants, et les figures, se détachent vigoureusement sur un fond bleu en émail champ levé.

Le même artiste expose encore bien d'autres objets. Citons entre autres un magnifique portrait de Conscience, en argent ciselé, fait d'après nature; — un reliquaire sous la forme des anciens sarcophages, en cuivre rouge avec ciselures en cuivre doré; un lutrin gothique en cuivre poli; un rétable d'autel, style gothique, en cuivre ciselé et doré orné de pierres et de perles de différentes couleurs splendide; cette pièce est destinée à l'église de Vechel, en Hollande.

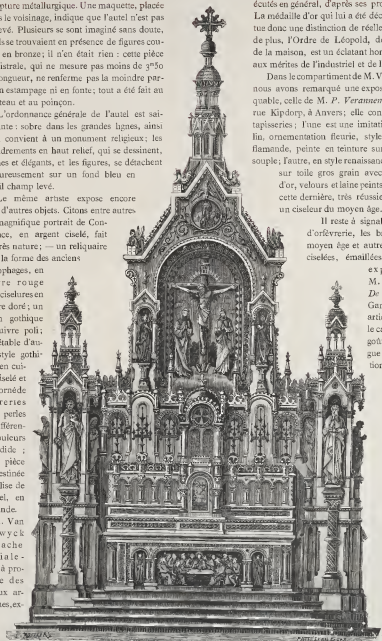
M. Van Ryswyck s'attache spécialement à produire des travaux artistiques, ex-

écutés en général, d'après ses propres dessins. La médaille d'or qui lui a été décernée constitue donc une distinction de réelle importance; de plus, l'Ordre de Léopold, donné au chef de la maison, est un éclatant hommage rendu aux mérites de l'industriel et de l'artiste.

Dans le compartiment de M. Van Ryswyck, nous avons remarqué une exposition remarquable, celle de M. P. Veranneman et ses fils, rue Kipdorp, à Anvers; elle consiste en deux tapisseries; l'une est une imitation de gobelin, ornementation fleurie, style renaissance flamande, peinte en teinture sur toile rayée souple; l'autre, en style renaissance allemande sur toile gros grain avec application d'or, velours et laine peints en teinture; cette dernière, très réussie, représente un ciseleur du moyen âge.

Il reste à signaler les objets d'orfèvrerie, les bronzes styles moyen âge et autres, les pièces ciselées, émaillées et niellées, exposées par M. Bourdon-De Bryne, de Gand; tous ces articles portent le cachet de bon goût qui distingue les productions de cette ancienne maison gantoise.

Nous croyons être agréables aux lecteurs en donnant ici quelques détails sur un des plus importants établissements industriels de notre pays, la Compagnie des Bronzes, à Bruxelles.



Maître-autel, M. Modeste Verlinden, Anvers

A son origine, elle n'avait en vue que d'étendre l'emploi du zinc dans les constructions et dans l'ornementation intérieure des bâtiments, de vulgariser le goût de l'art par la production d'objets artistiques en zinc, par conséquent peu coûteux, et de donner à la fabrication d'appareils d'éclairage simples et à bon marché un développement correspondant à l'extension croissante de l'emploi du gaz pour l'éclairage des habitations.

La Compagnie actuelle, résultat de la transformation de la commandite en société anonyme, commença à fonctionner en janvier 1859.

Ses fondateurs avaient élargi le cadre de l'entreprise primitive. Ils avaient conçu le projet de doter la Belgique d'un établissement qui, le premier dans le pays, fabriquerait du bronze d'art et d'ameublement dans le genre de ce que produit Paris. En même temps, ils voulaient donner à la confection des appareils d'éclairage un développement tel qu'elle embrassât tous les genres de luminaires, quels que fussent leur destination, leur forme, leur dimension, leur style et leur prix.

Avec un capital plus élevé que celui de la commandite, mais qui pendant longtemps ne dépassa pas 850,000 francs, la Compagnie anonyme s'appliqua à organiser des bureaux techniques, à étendre et à compléter son activité, en Belgique, à ériger dans les grandes villes des monuments en bronze destinés à gorifier de hauts faits historiques ou à éterniser la mémoire de concitoyens célèbres. La Compagnie se prépara à disputer aux fonderies étrangères la faveur de commandes de ce genre qui, jusqu'alors, leur avaient été exclusivement attribuées. Elle y réussit, car, dès 1862, elle eut à couler une série de grandes pièces en bronze qui, aujourd'hui, décorent les places de la plupart de nos villes et celles de plusieurs villes étrangères.

La fonderie fut la première en état de livrer des produits en grande quantité et dans de bonnes conditions d'exécution. Cette priorité s'explique aisément : Dans un pays où l'industrie sidérurgique est très développée, les arts du mouleur et du fondeur sont familiers à une grande fraction de la population ouvrière ; il devait être facile d'y recruter un personnel préparé à devenir en peu de temps habile à fondre le bronze et le zinc.

Une circonstance favorable d'ailleurs le succès de la fonderie de la Compagnie anonyme. A l'époque dont nous parlons, on ne comptait pas à Anvers une seule fonderie de bronzes. Les deux grands Lions debout, placés au bas de la Colonne du Congrès, à Bruxelles ; la statue de Jacques Van Artevelde, à Gand ; la figure en pied de la princesse d'Epinois, à Tournai ; le monument des comtes d'Egmont et de Hornes, à Bruxelles ; la statue équestre de Léopold I^{er}, à Anvers ; celle de Dom Pedro, à Lisbonne ; celle de Baudouin de Constantinople, à Mons ; la figure en pied de Th. Verhaegen, à Bruxelles ; celles de Teniers et de Leys, à Anvers ; celle de Mercator, à Rupelmonde ; les deux statues de Cockerill, l'une à Seraing, l'autre à Bruxelles ; la statue monumentale de Sylvain Van de Weyer, érigée à Louvain en 1876, etc., etc.

Pendant les 10 dernières années toute la statuaire belge a fait fondre dans les ateliers de la Compagnie les œuvres destinées au bronze, entre autres :

La statue de Chapuis pour la ville de Verviers ; la statue de Defacqz pour la ville de Huy ; la statue de Winccz pour Soignes ; le groupe de Wiertz pour la commune d'Ixelles ; le groupe du Dompneur de taureau pour la ville de Liège ; la statue d'Omalius d'Halloy pour Namur ; les 2 lions colossaux du Palais de Justice de Charleroi ; la statue du prince de Ligne pour Belœil ; les 2 statues colossales la Loi et la Justice pour le dôme du Palais de Justice ; la statue colossale de la Pacification d'Atchin pour Batavia ; une statue de la Victoire pour le nouveau musée d'Amsterdam ; les 4 statues qui couronnent le Palais des Beaux-Arts à Bruxelles ; la statue de



M. Lambert Van Ryswyck-Bogaerts
Ciseleur et Orfèvre, Anvers

son genre et à compléter son activité, en Belgique, à ériger dans les grandes villes des monuments en bronze destinés à gorifier de hauts faits historiques ou à éterniser la mémoire de concitoyens célèbres. La Compagnie se prépara à disputer aux fonderies étrangères la faveur de commandes de ce genre qui, jusqu'alors, leur avaient été exclusivement attribuées. Elle y réussit, car, dès 1862, elle eut à couler une série de grandes pièces en bronze qui, aujourd'hui, décorent les places de la plupart de nos villes et celles de plusieurs villes étrangères.

C'est ainsi, pour ne citer que quelques-uns de ces monuments, que la

Conscience pour Anvers; la statue de Malchair pour Para an Brésil; la statue de Bauwens pour Gand; les énormes groupes l'Enseignement de l'Art et le Génie de l'Art pour le Palais des Beaux-Arts à Bruxelles.

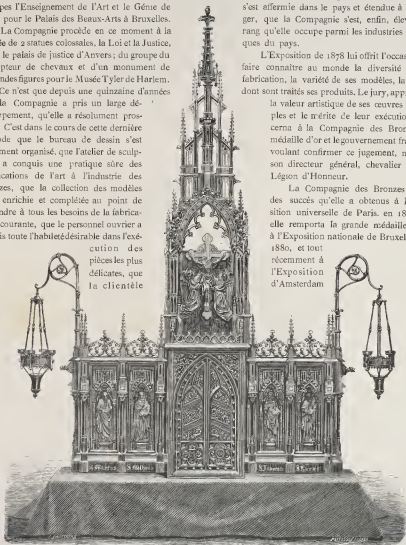
La Compagnie procède en ce moment à la coulée de 2 statues colossales, la Loi et la Justice, pour le palais de justice d'Anvers; du groupe du Doyen et de ses confrères; d'un monument de 3 grandes figures pour le Musée Tyler de Harlem.

Ce n'est que depuis une quinzaine d'années que la Compagnie a pris un large développement, qu'elle a résolument prospéré. C'est dans le cours de cette dernière période que le bureau de dessin s'est fortement organisé, que l'atelier de sculpture a conquis une pratique sûre des applications de l'art à l'industrie des bronzes, que la collection des modèles s'est enrichie et complétée au point de répondre à tous les besoins de la fabrication courante, que le personnel ouvrier a acquis toute l'habileté désirable dans l'exécution des pièces les plus délicates, que la clientèle

s'est affermie dans le pays et étendue à l'étranger, que la Compagnie s'est, enfin, élevée au rang qu'elle occupe parmi les industries artistiques du pays.

L'Exposition de 1878 lui offrit l'occasion de faire connaître au monde la diversité de sa fabrication, la variété de ses modèles, la façon dont sont traités ses produits. Le jury, appréciant la valeur artistique de ses œuvres multiples et le mérite de leur exécution, décerna à la Compagnie des Bronzes la médaille d'or et le gouvernement français, voulant confirmer ce jugement, nomma son directeur général, chevalier de la Légion d'Honneur.

La Compagnie des Bronzes, forte des succès qu'elle a obtenus à l'Exposition universelle de Paris, en 1878, où elle remporta la grande médaille d'or; à l'Exposition nationale de Bruxelles, en 1880, et tout récemment à l'Exposition d'Amsterdam



Tablier du maître-autel destiné à l'église de Sainte-Gudule,
M. L. Van Ryssynsch-Bogaerts

en 1883, où elle obtint le grand diplôme d'honneur, a décidé de ne prendre part à l'Exposition d'Anvers que pour une seule branche de son industrie.

Les vastes magasins de la rue d'Assaut constituent, d'ailleurs, pour la Compagnie des Bronzes, une exposition permanente, à laquelle elle convie tous ceux qui recherchent les bronzes soit dans leurs mani-

festations artistiques, soit dans leurs applications multiples à l'industrie et au mobilier; que ce soit à titre d'acheteur ou simplement de visiteur, elle se fait un devoir d'accueillir tout le monde avec la même urbanité.

En n'exposant pas d'une manière générale, la Compagnie a eu un but: elle a voulu attirer spécialement l'attention sur une branche de sa fabrication, qui lui a déjà valu beaucoup de succès et qui continue son essor. Il s'agit de la fonte des bronzes d'art par la méthode dite à la *cire perdue*.

A cet effet, la Compagnie expose à Anvers, dans son propre compartiment (Salon de la collectivité des dentelles), 42 œuvres diverses et, de plus, un grand nombre de pièces dans les salons de l'Exposition universelle des Beaux-Arts. *Chacun de ces bronzes est fondu d'un seul jet.*

L'une des œuvres exposées, la *Poverella* du sculpteur Paul Devigne, est représentée par notre gravure.

L'origine de ce genre de fonte remonte à la plus haute antiquité,

car on pense que c'est la manière de fonder primitive; les Babyloniens, les Égyptiens, les Grecs l'ont pratiquée tour à tour. La fortune de la statuette en bronze, art somptuaire par excellence, a suivi celle de toutes les civilisations antiques.

L'histoire énumère les grands bronzes fondus pour le fameux temple de Salomon, à l'époque de l'apogée des Hébreux 1000 ans avant Jésus-Christ.

Chez les Grecs sur-

les vaincus. Rome vit entrer dans ses murs, par milliers, les statues, les vases, les groupes; les artistes grecs aussi se fixèrent à Rome et cette ville devint la capitale du monde, non seulement à cause de sa puissance militaire inouïe, mais aussi par le développement des sciences, de la littérature et des arts.

Le déclin de l'Empire romain arriva et celui de la statuette suivit.



Poverella, par Paul Devigne, Compagnie des Bronzes à Bruxelles

me même urbanité, tout, on fit tant de bronzes, tant de statues, de quadriges, de groupes, que l'imagination des modernes en reste confondue et que nous ne parvenons pas à comprendre ce que devait être l'art du fondeur à cette époque reculée; il semble que des provinces entières de la Grèce aient été de vastes fonderies. Dans l'île de Rhodes seule on comptait plus de 3,000 statues, la plupart de dimensions colossales, et dont l'une, « le Colosse de Rhodes », comptait parmi les sept merveilles du monde.

Le tyran Démétrius de Phalère se fit élever, dit-on, 360 statues dans la ville d'Athènes; ce chiffre ne fait-il pas rêver?

Après la conquête de la Grèce par les Romains, ceux-ci dé-

Sous le règne de Néron on ne parvenait déjà plus à fondre les pièces de dimensions colossales; la statue équestre de cet empereur, par le célèbre sculpteur Zénodore, ne put être jetée en bronze. A partir de cette époque la statuaire fut absolument négligée; cet art jeta encore quelque éclat à Constantinople pendant les beaux jours de l'empire d'Orient, mais la décadence en était irrémédiable et tout s'éteignit dans les ténèbres du moyen âge.

La prospérité des républiques italiennes au ^{xv} siècle amena la renaissance des arts, et la fonte du bronze sortit enfin de sa longue léthargie.

Les secrets de la fonte à cire perdue furent, dit-on, révélés aux sculpteurs de l'époque par un noble Siennois. Les beaux bronzes firent leur réapparition : Ghiberti, Donatello, Michel-Ange, Benvenuto Cellini excellèrent dans ces fontes, car, particularité remarquable, ces sculpteurs fondaient et ciselaient leurs œuvres eux-mêmes.

Appelés en France dès le règne de François I^{er}, les sculpteurs italiens y firent école. Les rois de France protégèrent les arts et établirent des fonderies royales; jusqu'à la fin du ^{xviii} siècle toutes les fontes furent faites à la cire perdue. Les derniers fondeurs de renom furent les frères Keller, à qui l'on doit un nombre d'œuvres considérable, tous les bronzes de Versailles entre autres.

Mais l'art de fondre avait décliné de nouveau; Falconet ne put trouver de fondeur pour sa statue de Pierre-le-Grand et il fut forcé d'entreprendre lui-même la jetée en bronze. Il y employa, dit-on, dix ans de sa vie.

L'époque troublée de la Révolution française porta le dernier coup aux fontes à cire perdue; et, au commencement du ^{xix} siècle, la manière en était absolument oubliée en France. En Italie, elle était restée un art national pour ainsi dire, car jusqu'à aujourd'hui, c'est dans ce pays seul que ce genre de fonte était encore pratiqué.

Depuis une quinzaine d'années une tendance générale dans le monde artistique poussait à la rénovation de la fonte à cire perdue.

Des essais furent faits un peu partout, hors d'Italie, et ne réussirent nulle part. Sauf quelques récents alors à notre Exposition nationale. Depuis, les progrès furent continus et ils permettent d'exposer une série complète d'œuvres de tout genre et de la perfection desquelles le public est fait juge.

Il y a au sujet de la cire perdue une erreur traditionnelle, on pense généralement que si la pièce manque à la fonte, tout est perdu, l'œuvre originale comprise; c'est là une contre-vérité; la Compagnie des Bronzes n'expose jamais une œuvre originale à un pareil danger.

Pour terminer cette notice, disons encore que c'est la Compagnie des bronzes qui a obtenu du Jury de l'Exposition internationale d'Anvers le seul diplôme d'honneur décerné aux fontes à cire perdue.

Un des principaux objets d'exportation de la Belgique ce sont les cristaux et les verres à vitre; nos industriels verriers se sont depuis quelques temps mis en rapport direct avec les principaux marchés étrangers et y expédient comme produits belges, les marchandises qui s'y vendaient le plus souvent sous une étiquette étrangère.

Citons parmi les principaux exposants de cette classe : la Société Anonyme des verreries nationales, à Jumet; — la Société Anonyme des verreries de la Meuse, à Jambes; — la Société Anonyme des verreries de l'Étoile, à Marchienne-au-Pont; — la Société Anonyme des verreries Centrales, à La Louvière; — la Société Anonyme des verreries de Jemappes; — la Société Anonyme des verreries de Charleroi, à Gilly; — la Société anonyme des verreries D. Jonet, à Charleroi; — M. Alph. Morel, à Lodélinart; — M. L. Lambert et C^o, à Jumet; — M. Aug. Dulière père, à Dampremy; — la Collectivité des Glaceries belges, comprenant la Société des Manufactures de glaces de Sainte-Marie d'Oignies; la Compagnie de Florffe; la Société Anonyme des glaces et verreries du Hainaut, à Roux; la Société Anonyme de Courcelles pour la fabrication des glaces, et la Société Anonyme des glaces d'Anvelais, etc., etc.

L'industrie des vitraux fait du progrès en Belgique; plusieurs de nos églises sont décorées de



M. H. Sadin,
Directeur des Permalloy & Bronze

verrières modernes très belles; mais nos peintres verriers n'ont encore pu retrouver, néanmoins, le secret de cette admirable transparence de couleurs, de ces tons chauds et brillants, qui caractérisent les œuvres des anciens maîtres.

La *céramique*, comme la verrerie, a plus d'un rapport avec l'art. Ses produits sont multiples et peuvent se diviser en quatre catégories, les terres cuites, les grès, les faïences et les porcelaines.

La grande manufacture de MM. *Bach frères*, à La Louvière, a fait une exposition remarquable, consistant en faïences fines, articles courants pour la consommation et l'exportation, objets de fantaisie, imitations des faïences anciennes, Delft, Rouen, Rhodes, porcelaines tendres de Tournai, services de table, etc.. La *Compagnie Générale des Produits Céramiques de Saint-Ghislain* expose des carreaux à incrustations pour pavements et revêtements, des carreaux mosaïques, des pavés céramiques, des lettres, etc. Notons ensuite les tuiles, les tuyaux, les briques réfractaires, etc., puis les faïences et les porcelaines peintes et décorées, de M^{me} *A. Perrignon de Frénoy* et *Clotilde Prinsen*, de Bruxelles, de M. *A. Croegaert*, d'Anvers, etc.

Il nous reste à signaler dans le groupe II les articles de parfumerie, savons, pommades, eaux de senteur, essences, etc. Cette classe n'avait réuni qu'un petit nombre d'exposants, parmi lesquels nous mentionnerons MM. *Bergys & C^o*, qui exposent une eau fabriquée à Bruxelles, suivant les instructions de M. *Fey*, pharmacien-chimiste. L'eau de Karl Fey est rafraîchissante et réconfortante, son parfum est doux et délicat, aucune essence n'y prédomine. Le Jury a décerné un diplôme de médaille de bronze à MM. *Bergys & C^o*.



TROISIÈME GROUPE

TISSUS, VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Le *groupe III*, qui comprend les *tissus, vêtements et accessoires*, présente un intérêt d'autant plus grand qu'il s'adresse à toutes les classes.

Parmi les plantes servant de matière première, il faut citer le lin et le chanvre; nous leur devons la batiste, la toile et les dentelles.

L'industrie linière est actuellement localisée à Gand, Courtrai, Tournai, Lokeren, Alost, Roulers, Nisave, Malines, Ath, Bruxelles, Tamise, etc. Elle donne du travail à des milliers d'ouvriers.

Nos premières filatures belges sont bien représentées. La *Société Anonyme « La Liège »* de Gand, expose des fils de lin des Flandres et de Russie, du fil d'étroupe de même provenance, de nuances variées; — la filature de MM. *De Smet et Dhans*, renommée pour ses fils d'étroupe, possède une spécialité de fils de lin teints en nuance vieil or, pour tissus d'ameublement; — MM. *Delbeke et C^o*, de Roulers, nous montrent le travail complet du lin, à partir de la plante jusqu'à sa transformation en fil; — la *Société Anonyme linière de Courtrai* exhibe des échevettes de fils blanchis et écrus, parfaitement fabriqués, etc., etc.



Bruges

1. Rue de la Place — 2. Église Notre-Dame (partiel) et Mont-de-Piété — 3. Chapelle de Saint-Éloy — 4. Le Tintin — Place Martin
 5. Beffroi — 6. Hôtel de Ville — 7. Quai de la Doune — 8. Pont et Église de Saint-Marc — 9. Allée de l'Église

Parmi les exposants de tissus liniers, citons M. *Rey aîné* de Bruxelles, qui expose, dans une splendide vitrine, une riche collection de toiles de toutes largeurs et des damassés inimitables ; — MM. *Verhoost frères*, de Courtrai, avec des toiles, des baïsses, des mouchoirs et du linge de table, le tout d'une fabrication irréprochable ; — MM. *Baertsoen et Buysse*, de Gand, (méd. d'or) avec des toiles blanches, bleues et grises, des toiles pour usages spéciaux, etc.

L'industrie du chanvre et du jute est dignement représentée par les fils d'étoupe de chanvre pour corderie et tissage de MM. *C. Cock & C^e*, et *Roggeman*, de Lokeren ; — les fils de jute et de chanvre de M. *Orlay*, de Tamise ; — la belle collection de toiles à voiles, toiles à bâches, etc., de M. *Wilford*, de Tamise ; — les cordages et les câbles de toute beauté de la manufacture de M. *Vertongen-Goens*, de Termonde (médaille d'or).

L'industrie cotonnière n'est point ancienne en Belgique. Ce fut un Gantois, Liévin Bauwens, qui lui donna la première impulsion en Angleterre, en 1798, les machines à filer et la navette volante. Cette industrie a aujourd'hui dans le pays une importance très grande.

Gand, qui fut le berceau de l'industrie cotonnière, en est encore le principal centre. Les fileteurs gantois y ont exposé en collectivité, dans une vitrine octogonale, contenant les types de leur fabrication. A côté d'eux figuraient les meilleurs produits des grands établissements d'Alost, de Bruxelles, de Courtrai, de Termonde, de Roulers, etc. Citons les toiles à voiles pour grément de navires et bateaux de pêche, et les toiles à matelas damassées pour literies, de M. *Dobbelaer-Itulin*, dont la fabrique est à Sleydinge, près de Gand ; — les tissus de jute unis et façonnés, les sacs confectionnés en jute de MM. *Dobbelaere et Demuynech*, de Gand ; — les fils et tissus de coton, velours, cretonnes, toiles à bâches, etc., de MM. *Philips Glaeyer et fils*, de Termonde ; — les mèches pour bougies et allumettes-bougies, les cordes câblées et tresses la province de Liège, où elle a continué à se développer, tout en y subissant de nombreuses transformations. Verviers est depuis longtemps le centre de la fabrication du drap.

L'exposition nous montre les draps et autres étoffes de laine des *Simonis*, des *Peltzer*, des *Hauqueur*, et bien d'autres firmes verviétoises dont la réputation est établie de longue date. — Dison est représenté par MM. *L. et H. Darrinont et frères*, *D. D. Mathies*, *J. et A. Drève*, etc., qui exposent des draps et des étoffes nouveautés en laine piquée et en laine cardée ; — Bruxelles n'a qu'un exposant, la maison *De Smeth et C^e*, fondée en 1868 à Sterrebeek ; elle occupe aujourd'hui cent ouvriers, possède une machine à vapeur de 60 chevaux et fabrique chaque année 50,000 couvertures de laine.

Nous possédons dans le pays fort peu de fabriques de *Soieries* ; il y a en tout 500 à 600 métiers, répartis entre une trentaine de fabricants à Lierre, Anvers, Malines, Deynze, Alost, Louvain et Bruxelles.

Notre industrie dentellière, par contre, est des plus importantes.

Aujourd'hui, comme autrefois, la dentelle se fabrique sur divers points du pays et comprend plusieurs variétés bien distinctes ; la dentelle de *Malines*, en fil de lin, qui se fait non seulement à Malines, mais aussi à Anvers, à Louvain, etc. ; elle se distingue par sa finesse et son élégance ; — la dentelle de *Grammont*, en fil de coton et en fil de soie, blanche et noire ; cette dernière est un peu lourde, son réseau, composé de mailles rondes, est parsemé de fleurs très mates ; elle a pour elle l'avantage du bon marché ; — la dentelle de *Bruxelles*, la plus parfaite de toutes et la plus renommée ; elle était jadis d'un prix extrêmement élevé ; les fleurs qui en font l'ornement étaient appliquées sur un réseau d'une admirable finesse. L'ouvrière les confectionnait séparément, à l'aide de fils valant de 1000 à 2000 francs la livre, soit à l'aiguille, soit au moyen de fuseaux, sur un petit métier portatif.

Ce travail a été considérablement simplifié depuis et l'industrie dentellière, savamment dirigée, a progressé comme toutes les industries ; elle a conservé l'importance qu'elle s'était acquise d'ancienne date.



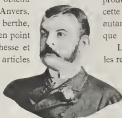
M. De Smeth



Dentelles de la Manufacture royale de M. Béal-De Beck, Bruxelles

Bruxelles produit aujourd'hui tous les points : le point à l'aiguille, le point de Venise, le point Duchesse, les points de dentelle dites « Valenciennes », « Malines », la dentelle noire aux fuseaux, l'application de Bruxelles, etc.

Parmi les maisons qui ont droit, nous semble-t-il, à une mention spéciale, nous devons citer la *Manufacture royale de M. Bôval-De Beck*, 74, rue Royale, à Bruxelles. Sa fabrication est irréprochable et ses produits sont d'une richesse extraordinaire. Nous avons admiré dans ses ateliers : une traine royale, en point à l'aiguille, point de Venise et point Duchesse, qui a nécessité le travail de trente-deux ouvrières pendant six mois; cette pièce unique a figuré à l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans en 1884-1885, où M. Bôval-De Beck a obtenu le diplôme de mérite de 1^{er} degré : — à Anvers, figurait une toilette complète : Volant, berthe, éventaïl, mouchoir et écharpe, le tout en point à l'aiguille du même dessin, d'une richesse et d'une finesse de travail hors ligne. Ces articles ont valu à M. Bôval-De Beck le diplôme d'honneur.



M. L. Coetermans

Plaçons sur la même ligne, avec les mêmes mérites, la manufacture de dentelles de Madame *Monne-Dansaert*, 37, Boulevard du Jardin Botanique, à Bruxelles. L'éventaïl que nous réalisons sur les mêmes branches du travail national, nous sommes heureux de constater le développement extraordinaire d'une industrie encore nouvelle chez nous, qui, en élargissant le cercle de la production, donne à la classe ouvrière féminine de nouveaux moyens d'existence : la fabrication du corset.

MM. *P. Dutoïet et C^e*, de Bruxelles, ont pris une initiative à laquelle il faut rendre hommage. Par l'emploi d'un outillage mécanique très ingénieux, ils ont fait du corset un article d'exportation d'une sérieuse importance.

Les succès remportés par cette firme dans les dix années écoulées, ont été nombreux. Elle a obtenu à Anvers le diplôme d'honneur.

Les vêtements pour hommes et enfants exposés par les maisons *Colard et C^e*, de Bruxelles, *Bosch et C^e*, *P. De Vos*, d'Anvers, et bien d'autres, présentent un intérêt assez médiocre pour le visiteur d'une Exposition universelle. Il n'en est pas de même de tout ce qui touche à la toilette des dames. Aussi, que de progrès réalisés et que d'efforts déployés par nos grandes maisons de confection, pour mettre la mode coquette à la portée de toutes les bourses, tout en donnant aux vêtements féminins le cachet, le confort et la solidité désirables. Des établissements de premier ordre, tels que *L. Hirsch et C^e*, et *Le Bon Marché*, à Bruxelles, se sont attachés à résoudre ce problème et y sont parvenus; les récompenses que le jury leur a décernées en sont la preuve.



M. Dutoïet

A côté des confections, il y a les *Wauters*, — *Bautmans* et *Hoosemans*, — *H. Mathieu* — et *Wurden*. Leur succès a été grand, mais, il faut bien le dire, la foule s'est portée de préférence vers les exhibitions des maisons anversoises où ruisselaient des pierres de toute grandeur. Faisons comme la foule et arrêtons nous devant un joli pavillon, en style mauresque, construit par les architectes *Maukels* et *Winkler*.

On regarde moins le pavillon que les immenses richesses qu'il contient; c'est là en effet que sont étalés, aux yeux du public émerveillé, les diamants appartenant à la firme *Coetermans-Henrichs*. Les trésors accumulés dans cet étroit espace semblent exercer une fascination irrésistible. Mais aussi, quelle splendide collection de pierres précieuses dont la valeur se chiffre par millions.

La Commission chargée de l'achat des lots, a commandé à la firme *Coetermans-Henrichs* le grand prix de

Le voile de mariée en point à l'aiguille et les reproductions des anciens points de Bruxelles, les uns à l'aiguille, les autres aux fuseaux, compaient parmi les produits les plus admirés des connaisseurs, et, comme travail, étaient une des choses les plus remarquables de l'Exposition d'Anvers.

En passant en revue les progrès des reproductions des anciens points de Bruxelles, les uns à l'aiguille, les autres aux fuseaux, compaient parmi les produits les plus admirés des connaisseurs, et, comme travail, étaient une des choses les plus remarquables de l'Exposition d'Anvers.

En passant en revue les progrès des reproductions des anciens points de Bruxelles, les uns à l'aiguille, les autres aux fuseaux, compaient parmi les produits les plus admirés des connaisseurs, et, comme travail, étaient une des choses les plus remarquables de l'Exposition d'Anvers.

En passant en revue les progrès des reproductions des anciens points de Bruxelles, les uns à l'aiguille, les autres aux fuseaux, compaient parmi les produits les plus admirés des connaisseurs, et, comme travail, étaient une des choses les plus remarquables de l'Exposition d'Anvers.

Nous arrivons maintenant à une partie de la toilette, dite « accessoire », la joaillerie et la bijouterie. Les bijoutiers de Bruxelles ont exposé en collectivité, dans un salon éblouissant, des innombrables richesses des maisons *A. Dufour*, — *Desmarès* —

Nous arrivons maintenant à une partie de la toilette, dite « accessoire », la joaillerie et la bijouterie. Les bijoutiers de Bruxelles ont exposé en collectivité, dans un salon éblouissant, des innombrables richesses des maisons *A. Dufour*, — *Desmarès* —

Nous arrivons maintenant à une partie de la toilette, dite « accessoire », la joaillerie et la bijouterie. Les bijoutiers de Bruxelles ont exposé en collectivité, dans un salon éblouissant, des innombrables richesses des maisons *A. Dufour*, — *Desmarès* —

Nous arrivons maintenant à une partie de la toilette, dite « accessoire », la joaillerie et la bijouterie. Les bijoutiers de Bruxelles ont exposé en collectivité, dans un salon éblouissant, des innombrables richesses des maisons *A. Dufour*, — *Desmarès* —

Nous arrivons maintenant à une partie de la toilette, dite « accessoire », la joaillerie et la bijouterie. Les bijoutiers de Bruxelles ont exposé en collectivité, dans un salon éblouissant, des innombrables richesses des maisons *A. Dufour*, — *Desmarès* —

Nous arrivons maintenant à une partie de la toilette, dite « accessoire », la joaillerie et la bijouterie. Les bijoutiers de Bruxelles ont exposé en collectivité, dans un salon éblouissant, des innombrables richesses des maisons *A. Dufour*, — *Desmarès* —



*Evantail au point à l'aiguille style Louis XIV.
Aiguille et fils en un centime de poids, exécuté par Mme Marie Desobry, à Paris.*

cent mille francs, — qui comprend une rivière, un bracelet, une broche, des boucles d'oreille et une bague, le tout en brillants de premier choix, — et un lot de 10,000 francs.

La maison Coetermans-Henrichs a obtenu le diplôme d'honneur et son chef M. Louis Coetermans, Consul de Perse, à Anvers, a reçu, comme distinction spéciale, la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Mettons encore hors de pair les diamants taillés, d'une richesse et d'une beauté sans rivales, exposés par M. E. Latnie, rue Van Artevelde, à Anvers.

Arrêtons-nous devant une installation, aux dimensions modestes, et qui fut un des succès de bon aloi de l'Exposition. Qui n'a vu ces « bijoux artistiques » d'une originalité exquise, agencés avec un goût parfait et qui opèrent un revirement complet dans la bijouterie de luxe? Il n'est pas étonnant que, dès sa première exposition, M. Anthony ait obtenu la médaille d'or. Ces M. C. Morrens. Cet artiste-bijoutier, dans une modeste vitrine, expose quelques pièces remarquables, entre autres une parure — collier, broche et dormeuses — en peinture émail sur or; — une épingle en émail sur argent avec sujets ciselés, gravés et dorés; un médaillon en style étrusque; — des bijoux artistiques faits avec des émaux provenant de vieux bijoux; — une épingle à cheveux qui réunit à elle seule tous les genres d'émail: le *champlevé*, l'émail sur pailions, l'émail à jour, la peinture sur émail, etc., etc.

Jetons un coup d'œil en passant sur les bébés articulés incassables, les articles de luxe et jouets d'enfants, exposés par M. P. Veraghenne, de Bruxelles. Grâce aux perfectionnements apportés dans les articulations de ces bébés, Bruxelles les produit à 25 % en dessous du prix de Paris.

Admirez aussi l'ingénieux système de bouchons, imaginé par aspect sévère de l'armurier Bodson; il a pour spécialité les fusils Choke-bored pour le tir aux pigeons, puis le fusil Hammerless à extracteurs automatiques; dans ce système, il n'y a pas de chien extérieur, partant un grand nombre d'accidents sont évités.



Pavillon de M. Coetermans-Henrichs, Anvers



Bijoux artistiques de M. Anthony, Anvers

bijoux sont composés d'émaux anciens provenant de vieux bijoux en or filigrane que portaient autrefois les paysannes, spécialement celles des Flandres. M. Anthony a recueilli ces émaux, alors qu'on n'en faisait aucun cas. Il en a monté les bijoux charmants qu'il expose, et a su donner à ces parures, à ces diadèmes, à ces colliers, à ces bracelets, les formes les plus gracieuses et les plus originales en disposant les couleurs avec art et bon goût.

A la tête des habiles industriels qui s'attachent à faire revivre, sous une forme moderne, les merveilles de l'art flamand des XV^e et XVI^e siècles, il convient de placer encore un exposant Anversois,

M. J. Pronzini, de Charleroi, qui supprime le bouchon de liège avec tous ses inconvénients, ainsi que le tire-bouchon.

Nous arrivons, pour clôturer ce groupe, à une industrie essentiellement liégeoise: la fabrication des armes.

De nombreuses vitrines renferment de riches collections d'armes de luxe, de chasse et de guerre, des carabines, des pistolets, des revolvers et des munitions de tous genres.

Voici l'étalage d'un

Vient ensuite l'exposition de M. A. Francotte, le constructeur bien connu. On y voit des Albin et des Comblain, cela va de soi; des Chassepot, des Gras (France), des Mauser (Allemagne), des Beaumont (Hollande), des Berdan (Russie), des Vetterli (Italie et Suisse), des Martiny-Henry (Angleterre et Turquie), etc., etc.

La maison A. Janson expose de belles armes, fabriquées à la machine; c'est



Fusil Diane, M. H. Pieper, Liège

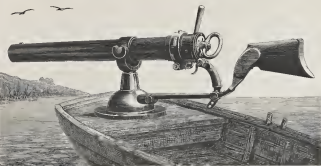
C^e traite surtout les armes d'exportation; M. Léon Gathoe, un débutant, a exposé dans la classe arquebuserie fine; M. E. Breuer n'a exposé que des armes destinées aux côtes africaines; M. Matthias Arnold (méd. d'or) fabrique spécialement des armes de luxe: fusils pour tirs aux pigeons, fusils de tir, revolvers de luxe, etc. Son fusil Hammerless Arnold, breveté, réunit toutes les conditions d'élégance, de simplicité et de solidité, qu'on peut exiger d'une arme perfectionnée; mentionnons encore les beaux canons damasquinés et les belles armes dans l'acier desquelles viennent se jouer les dessins les plus bizarres de M. Heuse-Lemoine, de Nessonvaux, et arrivons à une des expositions les plus importantes: celle de M. H. Pieper, de Liège. Une forte préven-



M. H. Pieper

tion et travaillé à la main. Le Fusil Diane, sorti vainqueur de cette lutte, est une arme admirable. Elle a déjà valu à son inventeur de hautes distinctions: à Clèves la médaille d'or, à Amsterdam et à Anvers le diplôme d'honneur. Le Jury de l'Exposition Internationale de Chasse, à Liège, a décerné au fabricant H. Pieper, pour ses mérites dans la fabrication des armes de chasse, la plus haute distinction, la seule et unique grande médaille d'or offerte par S. M. l'Empereur d'Allemagne.

Parmi les nouveautés intéressantes, nous avons remarqué des chasseurs et valaient à eux seuls un voyage à Anvers. La canardière-mitrailleuse, spécialement affectée à la



Canardière-mitrailleuse, M. H. Pieper, Liège

chasse des oiseaux aquatiques voyageant par troupes, et la carabine à sept coups, excellente pour la chasse

elle qui a reçu la commande des 30,000 Comblain destinés à la garde civique; elle a dans le compartiment du Congo une collection très curieuse d'armes d'exportation; la firme G. Laport et

tion a longtemps existé, parmi les chasseurs contre les canons en acier fondu faits à la machine, qui, disaient, ne présentaient pas une solidité suffisante, et crevaient facilement ou volaient en éclats.

M. H. Pieper, fabricant d'armes à Liège, a prouvé, par des expériences exécutées devant un grand nombre de connaisseurs, que les canons en acier fondu, système Pieper, sont supérieurs, à tous les points de vue, aux canons en damas, forgés

marqué quels fusils Hammerless, des fusils à répétition, des carabines doubles express, une Canardière-mitrailleuse, et une Carabine à sept coups. Tous ces fusils offraient un grand intérêt pour les

au gros gabier, sont, comme le fusil Diane, de l'invention de M. H. Pieper. Les visiteurs ont beaucoup admiré le pavillon de chasse de la maison Pieper. Ce pavillon situé à proximité de l'entrée principale, était très élégamment construit et disposé avec un goût parfait.

Quinze couronnes de lumière électrique envelop-

paient les armes comme d'un nuage éblouissant. Sur un fond lumineux, de l'effet le plus pittoresque, se détachaient de superbes trophées de chasse, de magnifiques cornes de cerf et de chevreuil, de grandes pattes de chevreuil, des bronzes d'art et divers motifs de décoration se rapportant à la chasse. Les murailles étaient tapissées de diplômes, de médailles et de photographies représentant les différents établissements de la maison. Les armes étaient artistement groupées en un trophée des mieux réussis.

Nos plus vives félicitations à M. Pieper, qui a tenu haut et ferme le drapeau des fabricants d'armes Belges, et peut fièrement inscrire sur sa maison : « *Noblesse oblige.* »



Carabine à sept coups, M. H. Pieper, Liège



QUATRIÈME GROUPE.

INDUSTRIES EXTRACTIVES.

A la tête de l'important *groupe IV*, figure la *Société générale pour favoriser l'industrie nationale*, qui a son siège à Bruxelles, et dont M. *Victor Tesch*, Ministre d'État, est le Gouverneur.

Nous en parlerons dans un Rapport spécial.

La *Société des Mines et Usines de cuivre de Vignaes* a contribué pour une bonne part au succès de l'Exposition. Cette Société a son siège à Paris et une succursale à Anvers, dirigée par M. *Ch. DeFrance*.

Appelons l'attention sur un nouveau métal, le *Métal Delta*, appelé à transformer l'outillage d'un grand nombre de nos industries. C'est un alliage à base de cuivre, fer, zinc, phosphore, etc. Il a la couleur de l'or; il est malléable comme le fer forgé et dur comme l'acier; il est inoxydable, susceptible d'un beau poli et convient pour les travaux industriels comme pour les ouvrages artistiques les plus fins. Plusieurs récompenses

ont déjà consacré le mérite de ce métal; il a obtenu en 1883 à Glasgow la médaille d'or; à Londres en 1884 le diplôme d'honneur. Une médaille d'or vient de lui être décernée à Anvers.

Voici les produits des exploitations et industries forestières. Signalons dans cette classe: les sabots de la *Collectivité des Maîtres Sabotiers*, de Sivry; — les osiers indigènes et étrangers de MM. L. *Bruneel*, de Mallegem, de *Bryinne*, d'Iselles, *J. Tobback*, de Campenhout, *G. J. Coels*, d'Anvers; — les objets de vannerie, de la *Vannerie flamande*, de Capryckhe, de MM. *E. Gierft*, d'Anvers, *Van Oye*, de Bruxelles; — les caisses, tonneaux et barils à pétrole de la tonnellerie à vapeur *J. Personaire*, d'Anvers, etc., etc.

Passons aux produits agricoles non alimentaires, parmi lesquels nous mentionnerons les laines brutes, épauillées et blanchies, exposées par MM. *Fettweis et Dufrasne*, à Verviers, *A. Frayssé*, à Anvers, *A. Pelzer*, à Dolhain, *J. Lang*, à Verviers; — les lins bruts, peignés et teillés, provenant des Flandres, de Courtrai et des pays wallons, présentés par MM. *Max Müller et Leser*, d'Anvers, *H. Leclercq*, de Courtrai, *V. Verriest*, de Wevelgem, *G. Huycke-Van der Loo*, de St-Nicolas-Waas, *H. Coosement*, de Galleghem; — les fourrages de MM. *Laroye et Van Kershaever*, d'Ostende (spécialité de semences agricoles à grand rendement); etc.

Cette classe comprend un produit des plus importants au point de vue de l'industrie belge: le tabac. Le compartiment des tabacs et des cigares est un des plus réussis de toute l'Exposition et cependant on croirait, à première vue, que cet article se prête peu aux effets variés et aux fantaisies multiples de l'étalage.

Des manufactures nombreuses, dont quelques-unes assez vastes, se sont élevées un peu partout. Cette industrie a pris naissance à Anvers. Elle se borna d'abord à la confection des cigares tout à fait ordinaires. Bientôt quelques industriels perspicaces et entreprenants, notamment M. *François Craen*, aujourd'hui retiré des affaires, se firent une spécialité de la fabrication des cigares fins. En quelques années, la réputation des marques de fabrique de M. F. Craen fut reconnue, non seulement dans le pays, mais aussi à l'étranger. L'exportation des cigares de luxe, même vers l'Amérique, prit un essor considérable.

Mais Anvers restait tributaire de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Hollande pour l'achat des tabacs de Manille et de Havane. M. F. Craen envoya à ses frais une personne apte à Manille, pour y étudier sur place, pendant deux ans la culture et la récolte du tabac. Il eut l'honneur d'introduire en 1870, à Anvers, le premier chargement d'importation directe de tabac de Manille, par le grand steamer « Helvetia. » Il agit de même pour amener l'importation des tabacs de la Havane, de Cuba, du Brésil, et il y réussit.

Dans quelles conditions doit travailler une manufacture belge de cigares pour dépasser en qualité les produits courants de la Havane?

Si elle se bornait simplement à faire venir de l'île de Cuba directement, ou si elle prenait sur les marchés européens ses provisions de tabac de cette provenance, elle rencontrerait dans ses matières premières bien des influences délétères. Il faut donc, à une manufacture belge bien comprise, une organisation spéciale combinée en partie double, se préoccupant autant, si pas plus, de la culture que de la fabrication.

Une seule maison belge, croyons-nous, possède une organisation dans des conditions tout à fait complètes, c'est celle de MM. *Tinchant frères*, d'Anvers.

Un des membres de la famille Tinchant, fixé à l'île de Cuba, y possède des plantations; il connaît le pays dans ses moindres détails et a étudié le passé des bons terroirs; il suit pas à pas le développement de la plante, il est témoin de tous les incidents qui peuvent modifier la qualité des tabacs pendant la culture, avant comme après la coupe, et jusqu'au moment de les mettre en fermentation; il achète à coup sûr et peut déterminer exactement le moment où la feuille doit être mise en *manojos* (espèce de bouquets de feuilles) et être expédiée en Europe, dans des conditions qui la préservent de toute volatilisation d'arome.

À Anvers ces tabacs, dont tous les antécédents sont annotés, dont on connaît le fort et le faible, sont traités aussitôt après leur arrivée, avec les soins que comporte chaque envoi en particulier. Un des chefs de la maison, M. *José Tinchant y González*, ancien planteur lui-même, préside à tous les détails de *conservation*, de *préparation*, de *fabrication*.

Il s'agit ici d'une industrie qui a pour base et qui offre pour garantie la bonne foi du fabricant. La maison Tinchant frères donne, sous ce rapport, une caution que nous aimons à signaler. Elle a arbore franchement deux marques de fabrique, qui assument toute la responsabilité de ses produits: *veni, vidi, vici*, pour les cigares tout à fait supérieurs; *homi soit qui mal y pense*, pour les cigares bons ordinaires.

D'autres firmes anversoises, et des plus considérables, se sont imposé ce réels sacrifices pour maintenir le renom de l'industrie cigarière.

La maison *Charles et Henri Vandepin* expose une riche collection de cigares et de tabacs à fumer; ses cigares fins sont surtout remarquables.

Une des plus importantes maisons établies à Anvers est celle de M. Lou's Tinchant. Fondée en 1837, elle compte donc à peu près un demi-siècle d'existence.



Exposition d'armes de la maison Riga & C^s, Liège. (A. Bertrand & fils.)

M. L. Tinchant a tenu à exposer, non seulement ses marques universellement réputées, mais encore et surtout ses nombreux formats, dans leurs caisses originales, tels qu'il les sert journellement à sa clientèle.

Dans un salon coquet, surmonté d'un tableau reproduisant en grand les motifs de sa belle marque *El Anillo de Oro*, le visiteur, confortablement installé, pouvait admirer à son aise les *Vitalas* variées de cette marque exceptionnelle et rêver à loisir à la luxuriante végétation de la Reine des Antilles; cette végétation se révélait dans les teintes brunes et chaudes de ses tabacs, présentés sous forme d'*Excepcionales*, de *Rothschilds*, de *Pruncetas* et d'*Infantes*, d'une fabrication irréprochable.

Chaque marque portait la feuille qui lui est propre: les *Brevas*, gras, juteux, et forts; les *Excepcionales*, avec leur *Capa lisse*, et le *Londres*, affichant sans prétention sa robe *Colorado* agréable à l'œil.

A l'extérieur du salon se trouvaient étalées les marques secondaires: *Gloria victis*, *El possession de Cuba*, *La Primavera*, etc.

Enfin, dans les deux pavillons, formant l'entrée du salon, sur des rayons capotonnés de velours grenat et dans des boîtes d'une grande richesse, se prélassaient les marques de grand luxe, tels que: le *Souverain du Congo*, les *Princes de Galles*, les *Celestiales*, les *Monarcas*, produits supérieurs, dignes des nobles clients auxquels ils sont destinés.

Cette remarquable collection de marques, Christine Nilson, Canadienne, etc.; elles sont suffisamment connues et appréciées par les amateurs.



Manufacture de Cigares fins, Charles Grewel, Anvers

Si la maison Louis Tinchant, primée à toutes les Expositions antérieures, s'est imposé de lourds sacrifices, quoique placée « hors concours », elle n'en a pas moins reçu une distinction exceptionnelle dans la personne de son chef: M. Louis Tinchant a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

La médaille d'or, décernée dans la section des tabacs, à la manufacture de cigares *Charles Grewel*, à Anvers, est, on peut le dire, bien méritée. Cette maison, qui compte parmi les plus importantes du pays, s'applique depuis nombre d'années, à perfectionner l'industrie du cigare; aussi est-elle parvenue à produire des marchandises qui peuvent rivaliser avec celles des meilleures fabriques de la Havane; elle a pour devise *Labor omnia vincit*, et elle la justifie de tous points.

Dans l'élégant kiosque, établi par la maison Ch. Grewel, se trouvent exposés tous les formats des cigares qu'elle fabrique, depuis le minuscule *Entractos*, jusqu'au corpulent *Imperiales*, en passant par les *Conchas*, les *Trabucos*, les *Operas* et les *Elegantes* les plus divers; tous ces cigares sont bons autant que beaux.

Nous croyons inutile d'insister sur les qualités des marques déposées: *Lafon*, *Nada sin Pena*, *Minervas*, *Reina de las Amillas*, *Conscience*, *Spekely*,

La maison Ch. Grewel n'occupe pas moins de 200 ouvriers des deux sexes et produit annuellement de huit à dix millions de cigares. Ces chiffres sont éloquentes et témoignent de la faveur dont jouissent ces produits, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Bien d'autres exposants figurent dans cette Section, entre autres la maison *Pelgrims frères*, de Bruxelles qui a élevé un véritable monument de tabacs et de cigares. Nous regrettons de ne pouvoir citer tout le monde.

La classe des produits chimiques et pharmaceutiques comprend un grand nombre d'exposants. Notre industrie stéarique est représentée par trois de nos plus importantes usines : la *Manufacture Royale des bougies de Roubaix, Oedenkoven & Co*, d'Anvers, — la *Manufacture royale des bougies de la Coar*, — et la firme *H. Bollinckx & Co*, de Bruxelles. Les vernis et les couleurs ont pour représentants *MM. G. Botelberge et Co*, de Melle; — *Debbaudt frères*, de Cureghem; — *P. F. Van Heurck-Balus & Co*, d'Anvers; — *Max Singer*, de Tournai; — *J. J. Wellens*, de Bruxelles; — *Joseph Van Nesselm*, de Liège; — *J. Blockx fils*, de Vieux-Dieu; — *L. J. Adam*, de Bruxelles, qui expose plusieurs vernis : un vernis blanc, fabriqué à l'huile qui s'applique avec grande facilité; des vernis pour papiers peints et paniers en jonc ou osier, souples, brillants, séchant rapidement et ne cassant pas; des vernis gras, des vernis sculptures, des polissures et des vernis de Chine, très appréciés. Les produits chimiques, proprement dits, sels, acides, etc., sont représentés par *MM. David et Debouche*, de Moustier-sur-Sambre, près de Namur; — *A. Dupont*, de Haeren; — *B. Dupuy*, de Bruxelles;

— *A. Eymael*, de Liège; — *Herman Profpe et Co*, d'Anvers; — *E. Huguet et D. Lefebvre et Co*, de Lacken; — *Sobay et Co*, de Bruxelles; — *F. Weber et Co*, d'Anvers; — *Charles Rare*, digne d'Hanswyck, 23, à Malines (dérivés du pétrole); — la *Société Anonyme des produits et engrais chimiques de Moustier-sur-Sambre*; — *MM. A. Eeman et Co*, d'Alost, engrais chimiques et matières premières entrant dans leur préparation, etc.

durcis, etc., et enfin les savons industriels, de toilette et de ménage. Cette dernière industrie est représentée par *MM. E. Thomas*, de Waterloo; — *E. Star*, de Eykevllet; — *Ch. Quaronne*, de Bruxelles; — la *Savonnerie Campinoise*, de Lachenen; — *Cailliau-Polet et fils*, de Tournai (méailles d'or et d'argent). Cette dernière maison est très ancienne; une patente étalée dans sa vitrine prouve qu'elle date de 1788; elle expose des savons mous, noirs, blancs, jaunes et diaphanes et les matières premières servant à leur fabrication. Cette exhibition a eu les honneurs d'une visite royale et M. Cailliau, le chef de la maison, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Disons un mot, pour finir, d'un autre groupe industriel qui ne manque pas d'importance, celui de la préparation et de l'appropriation des peaux et des cuirs. Les produits de nos tanneries comprennent les cuirs tannés, proprement dits, les cuirs corroyés pour chaussures, sellerie et machines, les peaux vernies pour chaussures et sellerie, les cuirs maroquinés, les peaux chamoisées et les parchemins.

La tannerie belge fournit à la consommation depuis des siècles des produits justement estimés. Stavelot a été, dès le principe, le centre principal de cette industrie; la plupart de nos villes ont des fabriques de cuir qui rivalisent avec celles du Nord de la France; nos cuirs à semelles sont très recherchés en Allemagne.

Plusieurs mégisseries ont été établies à Bruxelles et dans les environs pour la préparation de peaux de chevreau et d'agneau, destinées à la ganterie. La fabrication des gants est d'origine française; ce n'est pas sans peine que nos gantiers sont parvenus à faire accepter leurs articles, sans dissimuler leur origine. Aujourd'hui la ganterie belge rivalise, sous tous les rapports, avec la ganterie parisienne; elle a pour principaux centres Bruxelles, Gand, Louvain, Tirlemont, et l'arrondissement d'Audenarde. Les personnes qui s'adonnent à ce travail sont nombreuses, surtout à la campagne. Grâce à l'intelligence et au dévouement de quelques personnes d'élite, parmi lesquelles on peut citer *M^{lle} Marie Polet*, d'Audenove-Sainte-Marie, l'industrie gantière a remplacé la fabrication des dentelles et fournit du pain à un nombre considérable de ménages.



M. E. David.

Les sulfures bruts et raffinés proviennent des usines de *MM. Koch et Reis*, d'Anvers-Dam; et de *M. A. J. Meess*, d'Anvers. Les graines et les huiles animales, végétales et minérales, sont fournies par *MM. A. Lauwers-Masurel*, de Bruxelles; — *A. Hebbelink*, d'Anvers; — *J. Raeymaekers et Co*, de Bruxelles; — *G. et H. Van Roye frères*, de Bruxelles; — *F. Van den Busche*, d'Anvers, etc.

Viennent ensuite les essences de fruits, les colorants, les désinfectants, les encres d'imprimerie, les caoutchoucs souples et

TINCHANT

JOSE TINCHANT Y GONZALES

HORS CONCOURS



FRÈRES

ERNEST TINCHANT

MARQUE DE FABRIQUE

VENI - VIDI - VICI

pour les Cigares faits avec le choix des
Tabacs de la Havane du District Matanzas
Cajabo et les Cigares-Cigarettes connus
sous le nom de SEÑORITAS.

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE

pour les Cigares exclusivement fabriqués
avec le Tabac récolté sur les plantations
de JOSÉ TINCHANT Y GONZALES
(Havane).

La Maison TINCHANT FRÈRES,
Grande manufacture de cigares, est
occupée le premier rang.
les diverses manipulations du
naïs, confectionnent avec la
fection tous les Modules de
par l'élite des Fabricants de

La Maison Tinchant frs

L'acheteur peut, en tout
contre remboursement
les Cigares qui ont 2545
pourvu
conservés
Agences
Capitales
Exporta-
avec les

11, 13, 15 et 17, rue Breydel, à Anvers,
modèle sur celles, qui, à la Havane,
700 ouvriers aussi experts dans
Tabac que leurs confrères Hava-
même habileté et la même per-
Cigares généralement adoptés
la Havane.

garantit ses produits,
temps, échanger ou rendre,
du prix payé,
de lui plaire,
qu'ils aient été
en bon état,
dans toutes les
de l'Europe,
tion. Contract
Régies.



La fabrication des chaussures a pris aussi beaucoup d'extension; la cordonnerie sur mesure n'emploie presque pas de moyens mécaniques; ceux-ci entrent pour les trois quarts dans la fabrication de la chaussure dite *confectionnée*, c'est-à-dire faite à l'avance. Bruxelles, Gand, Bruges, Liège, Renaix, Sottegem, Lierre et Iseghem, travaillent beaucoup pour l'exportation.

Nos fabricants commencent à s'adopter avec un succès de plus en plus marqué, à la fabrication des cuirs pour machines et sellerie; c'est l'Angleterre qui nous fournissait ces articles en majeure partie.

Beaucoup d'exposants de cette classe mériteraient une mention spéciale, mais cela nous entraînerait trop loin.

avec des écorces de chêne, cuirs blancs hongrois pour tissages, cuirs pour harnais. — E. B. Verboeckhoven, de Bruxelles, vachettes jaunes, grainées, noires, vernies, cuirs vernis sur fleur à cachebout, à bordures, veaux vernis de couleurs, etc., etc. L'Ordre de Léopold a été décerné à cet intelligent industriel.



M. Verboeckhoven
Président de la classe 44

Où a beaucoup admiré l'exposition de la *Société anonyme de Quabrecht*, carrés à courroies et à semelles, flancs et collets lissés, semelle sauvage, vache lissée, etc.; — celle de la *Collectivité des Tanneurs de Stavolot*, cuirs tannés d'Europe et d'Amérique, travaillés sans chaux, pour semelles; — celle de MM. *Charles d'Anvers*, de Gand, cuirs tannés de toutes sortes, couvertures de cylindres de filatures de coton; — *Camille Schepens*, de Gand, cuirs pour chaussures, pour filatures, peaux de veau pour le recouvrement des cylindres, cuirs pour courroies, en coupons et en bandes, de provenance suisse, tannés



CINQUIÈME GROUPE

OUTILLAGE ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES MÉCANIQUES.

Le Groupe V — outillage et procédés des industries mécaniques — appartient, presque en entier, à la galerie des machines, sauf les matériaux de construction et les produits réfractaires, dont nous avons parlé dans la description des installations du parc, et quelques articles que nous allons passer en revue.

La Carrosserie a une exposition très brillante, de même que la sellerie. De Bruxelles, sont venus MM. De

Ruytter-Desmesse, d'Ieteren frères, J. Meuris et J. Djaesson, F. J. Schürmann, V. et J. Sautsol, etc., avec des landaus, des phaétons, des coupés, des victorias, des breaks, des clarences, des buggys, etc. — MM. J. B. Colson, A. Jostari, A. Lins, J. B. Bosmans, A. Carlier et C^o, exposent des objets de harnachement, selles, etc. Liège est représenté par MM. A. Gamette, H. Vogt et C^o et I. Rasquin. Gand, Courtrai, Bruges, etc. ont envoyé des voitures et accessoires tout à fait remarquables.

La carrosserie anversoise fait très bonne figure. Un de ses représentants les plus méritants est M. Louis Van Aken, établi au coin de l'Avenue du Commerce et de la rue du Souci; sa manufacture, ancienne et renommée, a déjà conquis de nombreux lauriers aux Expositions universelles de Paris, de Londres, de Philadelphie, ainsi qu'à l'Exposition nationale de Bruxelles en 1880 et à l'Exposition internationale de 1880 au Palais du Midi.

Voici un élégant landaulet exposé par M. J. Koens, carrossier à Anvers; à cette voiture est attelé un cheval richement harnaché. Cheval et harnais appartiennent à M. F. Vanderlinden, d'Anvers, auquel son exposition a valu les félicitations de S. M. la Reine.

MM. Claes et Raucq frères, de Bruxelles, exposent des appareils à rectifier les alcools.

Au double point de vue de l'hygiène et du commerce, les procédés de rectification des alcools acquièrent une importance capitale; le nouveau rectificateur breveté, exposé par M. Claes et Raucq frères, de Bruxelles, semble réunir toutes les qualités désirables. Leur système, qui consiste à éparer les vapeurs alcooliques à mi-hauteur de la colonne à rectifier, est basé sur les principes les plus absolus, qui ont présidé à la construction des appareils employés jusqu'à ce jour.

En effet, un appareil qui ne possède pas un analyseur (appelé aussi chauffe-vin) ne saurait produire de l'alcool plus ou moins bien rectifié; l'analyseur joue donc dans l'appareil à rectifier le rôle le plus actif, et il est évident qu'on augmentera encore la puissance d'analyse en munissant l'appareil d'un second analyseur. C'est ce qu'ont fait MM. Claes et Raucq: ils ont placé un second analyseur très lourdes, cet appareil est appelé



Epurateur Claes & Raucq

épurateur, pour le distinguer de l'analyseur que possède déjà chaque appareil à rectifier.

Si nous résumons brièvement les effets de l'épurateur, nous voyons: 1^o qu'il offre une différence de température aux vapeurs qui le traversent, par suite du refroidissement permanent des tubes; 2^o que la condensation produite est plus énergique; 3^o que les vapeurs sortant de l'épurateur, ayant subi une première analyse, sont mieux préparées pour une rectification complète, dans le deuxième tronçon de la colonne; 4^o que l'analyseur, ne recevant plus que des vapeurs parfaitement épurées de leurs matières nuisibles, donne une analyse plus complète; 5^o qu'il rompt la force dynamique de la vapeur qu'il traverse; et 6^o qu'il maintient, pendant toute la durée de la rectification, un équilibre parfait entre les effets de l'ébullition des matières brutes dans la chaudière et la partie supérieure de la colonne.

On sait que l'ébullition des matières dans la chaudière augmente au fur et à mesure de la marche du travail; cette élévation successive de la température gagne également la colonne, qui perd ainsi de sa puissance; c'est là une des causes principales de la production en grande quantité de l'alcool dit *semi-gout*, par les appareils ordinaires; ces alcools, demi-gout, ne sont autre chose que des alcools fins, souillés d'une faible quantité d'huile que l'appareil a été impuissant à retenir.

L'appareil Claes et Raucq produit donc un alcool parfaitement neutre, équivalent à celui qui aurait subi une double rectification. De plus, en supprimant la production de l'alcool demi-gout, il fait rendre d'embée

vers le milieu de la colonne, parce qu'en cet endroit les vapeurs alcooliques, provenant de la chaudière, ont déjà traversé la moitié des plateaux et qu'ainsi les vapeurs ont déjà subi une première épurature.

Cet analyseur est composé de deux faisceaux de tubes, hauts de deux mètres; le diamètre et le nombre de tubes sont proportionnés au diamètre de la colonne.

Les vapeurs circulent contre les enveloppes et les tubes, dans lesquels circule de l'eau constamment renouvelée. Le premier tube reçoit les vapeurs de la colonne, qui est fermée par un fond plein; le second faisceau rend la vapeur à la colonne au-dessus du fond plein. Comme l'analyse des vapeurs ne doit être que sommaire, c'est-à-dire que les vapeurs doivent être épurées seulement de leurs ma-

par la colonne tout l'alcool vinique que contient la matière employée. Cet épurateur peut s'appliquer à toute colonne, de n'importe quel système, et donner à celle-ci tous les avantages d'une double rectification.

L'ingénieuse invention industrielle de MM. Claes et Rauq a valu à ses auteurs la médaille d'or. Citons un peu au hasard, dans ce même groupe, les appareils et instruments destinés aux analyses chimiques et aux essais industriels, de MM. A. Le Docte (Agence Scientifique); J. Brand; Guyard et Hagemeyer; de Bruxelles; — les instruments de physique de MM. E. Muller, P. Krakow, d'Anvers, et P. C. Witquet de Bruxelles; — les appareils de chimie, physique et photographie, les chambres photographiques, les tubes étincelants, etc. de MM. B. Jonniaux et frères, de Liège; — les instruments de précision et de contrôle pour distilleries, brasseries et sucreries, les thermomètres, aréomètres, etc. de MM. Champy et fils, d'Anvers; — un marchepied de sûreté pour laver les fenêtres sans danger; ce marchepied, inventé par M. J. Raedemackers, de Liège, mérite l'attention la plus sérieuse, puisqu'il a pour objet de prévenir de déplorables accidents; il a déjà obtenu une médaille à Londres en 1874; une autre à Bruxelles en 1876, et une mention honorable à Paris en 1878; — une nouvelle invention dite *Muriatico-peinture instantanée* due à M. A. Semal, de Nivelles; cette peinture est inhérente au soleil et à l'eau; — les lattes à plafonner et les poils de vaches, exposés par M. A. Sioen, de Gand; les poils de vaches, chevaux et veaux, s'emploient dans les filatures de tapis; les poils de vaches battus sont employés pour le plafonnage. Les lattes de chêne et de sapin, fendues à la main, présentées par M. Sioen, sont préférables aux lattes sciées mécaniquement.

MM. Paulus, Basin et Hauqueur, de Verviers, exposent des machines à préparer, à carder et filer la laine; des appareils-diviseurs à lames d'acier fixes et voyageuses; des brisoirs, battoirs, effilcheuses, etc., des assortiments complets de pièces de selactings et muljeuans.

Ce groupe renferme encore les poudres de guerre exposées par la *Poudreuse Coopal et Co*, de Weteren; — les cartouches de la *Société Anonyme pour la fabrication des cartouches et projectiles* d'Andriecht; — les munitions de guerre, de la *Manufacture Nationale Belge pour la fabrication des munitions de chasse et de guerre*, de Bruxelles (médaille d'argent); — enfin, les objets d'équipement militaire, cartouchières, ceinturons, etc.



SIXIÈME GROUPE

PRODUITS ALIMENTAIRES

Le Groupe VI, auquel nous arrivons maintenant, comprend tous les *produits alimentaires*, depuis les céréales jusqu'aux boissons fermentées.

La préparation des céréales, si pénible autrefois, n'offre plus de difficultés pour l'industrie. Nos ancêtres commencèrent par broyer les grains entre deux pierres; puis, on eut la meule, mise en mouvement par des esclaves et des criminels; dans la suite la force des animaux fut utilisée pour ce pénible travail; l'invention des moulins à



M. Oscar Sytermans
Membre de la Chambre des Représentants
Officier de la Légion d'honneur



M. O. Van der Moeren



M. Pierre Groffils
Membre du Conseil d'Etat et Président de la Fédération générale
des Brevetés Belges



M. Mertens-Van Goethem
Président du Conseil général de la Brabant



M. A. Schiel



M. Rodenbach



M. De Boeck

eau marqua un nouveau progrès. Les moulins à vapeur détrônent petit à petit les autres systèmes ; plus de chômages forcés ; le travail s'exécute avec ordre et régularité.

La Belgique possède un grand nombre d'établissements de mouture ; ceux de Louvain sont forts importants ; la meunerie de l'*Union des Sept marques* fonctionnait dans la Galerie des machines ; nous y reviendrons.

Une industrie, qui n'est pas fort ancienne et qui est étroitement liée à la meunerie, a son siège principal à Anvers ; elle a pour objet le pelage du riz. Cette opération se faisait autrefois à l'étranger. Les firmes anversoises *Nottebohm et C^o*, — *A. J. A. Elsen et C^o*, — *Auguste Michiels*, — *H. Lauwers et C^o*, exposent les produits de la décortication du riz, ainsi que de la farine de riz. *M. E. Reny et C^o*, de Louvain, produisent aussi cet article ; mais là ne se borne pas leur industrie ; ils fabriquent surtout de l'amidon de riz. Cette fabrication s'élève actuellement à 35,000 kil. par jour ; l'exportation se fait dans le monde entier.

Quelques usines sont consacrées à la fabrication des pâtes, dites d'Italie. Depuis que les perfectionnements apportés à la fabrication de l'amidon fournissent du gluten en grande quantité, la lutte contre les pâtes étrangères est devenue possible. Nous avons remarqué les vermicelles, semoules, macaronis, pâtes d'Italie, etc., de *M. M. Timmermans frères*, de Deynze, — *L. Pagnier et C^o*, de Molenbeek, — *Ed. Hanssens* (Société anonyme des Trois-Fontaines), à Trois-Fontaines, près de Vilvorde.

Les *Grands Moulins et Boulangeries à vapeur d'Anvers De Koornbloem* (J. De Kuyper et C^o) exposent les produits de la meunerie et de la boulangerie. Cet établissement a acquis en peu de temps un développement considérable.

C'est sous le nom de *Koornbloem* (fleur de blé) qu'il est devenu populaire et apprécié à Anvers et dans les environs. Cette vogue pleinement justifiée, est due, en grande partie, à l'excellente qualité des matières premières employées, aux soins intelligents qui président à la confection des divers produits, et à la régularité parfaite avec laquelle se fait le service.

La supériorité des produits du *Koornbloem* a été officiellement constatée à l'Exposition d'Anvers ; deux médailles d'or, une pour la boulangerie et une autre pour la meunerie, lui ont été décernées par le jury.

M. Léopold Van de Casserie, de Gand, produit des biscuits de toutes variétés, biscuits secs, biscuits de Reims, etc. ; puis une collection complète de pains d'épices, depuis l'excellent *pain d'épice de Gand*, jusqu'aux pains d'épices de Reims, de Dijon et de Hollande. Cet exposant a obtenu de nombreuses distinctions aux Expositions auxquelles il a pris part.

Nous devons une mention toute spéciale à la firme anversoise *Ed. De Beukelaer & C^o*, qui expose ses biscuits de dessert dans un magnifique pavillon.

Les produits de *M. M. Ed. De Beukelaer et C^o*, doivent finir par détrôner les biscuits anglais ; il suffira pour cela qu'ils aient eu le temps de se faire connaître. Parmi les nombreuses variétés de biscuits que la maison fabrique, quelques marques lui appartiennent exclusivement et sont spécialement goûtées ; ce sont : Almond Bread, Bonshommes, Croquignoles, Demi-Lune vanillé, Exposition, Grimsby, Marie, Macaroons, Madeira, Royal dessert, Rubens, Reims mixed, Eclair.

Elle ne possède pas de dépôts, mais ses produits se trouvent répandus dans toute la Belgique. La Belgique toutefois est loin de suffire pour alimenter sa fabrication. Aussi fait-elle l'exportation sur une vaste échelle, notamment en Hollande et aux Colonies, en Suisse, en Italie, au Mexique, etc. En France seule, la concurrence est impossible, à cause des droits d'entrée, qui atteignent la somme énorme de 32 francs par 100 kilogrammes.

Les produits de la maison *De Beukelaer et C^o* ont obtenu à Anvers la médaille d'or ; en outre, le chef de la maison a reçu la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

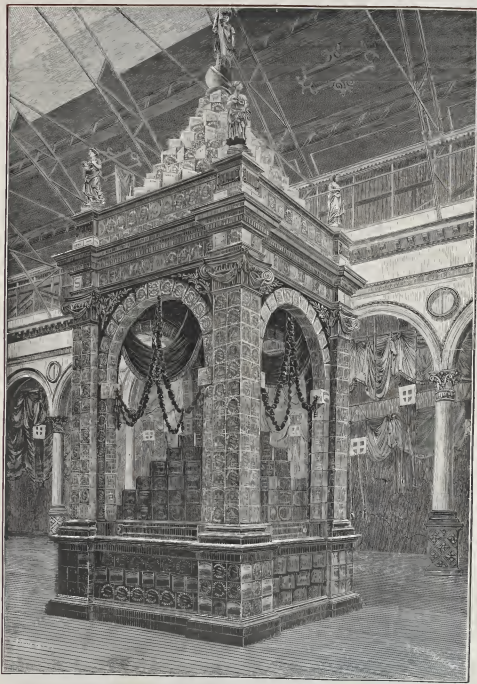
Le grand nombre de produits exposés sous les noms généraux de Peptones, Extraits de viande, etc. montre avec quelle ardeur on s'est mis à la recherche de solutions pratiques au problème de l'alimentation.

Le *Docteur Kochs*, professeur agrégé de l'Université de Bonn, est parvenu à peptoniser artificiellement les matières albuminoïdes de la viande et à les rendre ainsi directement assimilables. Ses produits renferment en outre, toutes les matières extractives de la viande, constituent un aliment excellent pour les personnes malades, puisque l'estomac n'aura plus aucun travail à faire pour les rendre complètement assimilables.

Le jury de la classe des produits pharmaceutiques leur a décerné le *diplôme d'honneur*.

Dans la section belge, s'élevait un beau monument, servant à l'exposition des produits de la *Compagnie Liebig* et principalement de son *Extrait de viande*.

Signalons encore quelques conserves de viandes, de poissons, de fruits et de légumes, — des chicorées en poudre, en vrac et en paquets, entre autres la *chicorée de Roune*, de *M. Léopold de Ronne-Delanier* (diplôme



Pavillon E. De Beukelaer et C^o, Anvers

d'honneur, Gand, — des confiseries fines et des bonbons, — les chocolats Delacre, Mourisse, De Launoy, etc., puis, les sucres : sucre candi, sucre blanc, cassonade, etc.

L'industrie saccharine tient une large place sur nos marchés; déjà en 1860, 54 raffineries travaillaient le sucre de canne et le sucre de betteraves; depuis cette époque le nombre s'en est considérablement accru. La *Société Générale des fabricants de sucre de Belgique*, dont M. Eugène Meeus est le président, a exposé en collectivité. Cette collectivité comprend le chiffre imposant de 118 fabricants. Une loge splendide, à façade monumentale, renferme quelques échantillons de sucres et de cassonade. MM. *Eug. Gevers, Gits-Van Herck & Co, Aug. Peten, Van Hoof-Rodrigo, V. Carpentier et Dehaque*, d'Anvers; — la *Raffinerie de Laeken*; — M. *Vercruyse-Bracy*, de Gand, exposent isolément les beaux produits de leur fabrication, sucres de canne, sucres en pains, sucres sciés, sucre candi, cassonade, sirop, etc.

Quelques mots maintenant des boissons fermentées, produits de la distillerie et de la Brasserie.

L'installation des produits des grandes distilleries anversoises était fort imposante.

Les chiffres gravés sur les grands panneaux en marbre de l'exposition de M. *Louis Meeus*, apprennent aux curieux que cette industrie fournit au trésor public une bonne partie de ses revenus, que le commerce des

grains trouve en elle un fort acheteur, l'agriculture un aide puissant pour la production de la viande et la fertilisation du sol, la marine un gros produit d'exportation, la consommation intérieure des quantités considérables de boissons alcooliques.

L'exposition de M. *Louis Meeus* se distingue par ses proportions majestueuses; c'est vraiment l'arc de triomphe de la distillerie, avec ses colonnes en cuivre, son fronton, sa Renommée, et ses inscriptions gravées sur le marbre, qui semblent enregistrer autant de victoires.

Le genièvre portant une « clef » comme marque de fabrique, s'exporte dans les contrées les plus lointaines telles que Coruna, Rio-de-Janeiro, Liberia, Sourabaya, Dunedin, Sydney, Hongkong, Melbourne, etc. Les dames-jeannes et les caisses d'exportation attirent les regards.

A l'Exposition de Paris, en 1878, le jury international accorda à M. *Louis Meeus* la médaille d'or, la plus haute récompense pour les genièvres. M. *Louis Meeus* a été décoré de l'Ordre de Léopold.

Les établissements *Bal et C.*, bien que de date relativement récente, ont pris une importance considérable. Le genièvre de la Couronne (*Ginebra de la Corona*) est très réputé tant en Belgique que dans les pays d'outre-mer, vers lesquels il se fait une exportation considérable.



Exposition de MM. Bal et C., Anvers

L'exposition des produits de cette distillerie est simple et riche.

Le jury des récompenses a décerné à MM. Bal et C^e la plus haute récompense, le Diplôme d'honneur distillateur à Anvers. S'il a fait si rapidement son chemin dans le monde, il le doit avant tout à ses qualités, qui en font une liqueur de table des plus agréables, et une liqueur hygiénique des plus bienfaisantes.

L'édifice, haut de 10 mètres, est surmonté d'une horloge; les heures sonnent sur une cloche d'or, (Gulde Klok) emblème de la marque de fabrique.

La firme Van den Bergh et C^e a remporté dans toutes les Expositions les plus hautes récompenses; signalons parmi les plus récentes, celle obtenue à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, ainsi que deux diplômes d'honneur, et deux médailles d'or décernées à l'Exposition universelle d'Anvers.

Les établissements comprennent: une distillerie, une brasserie, une malterie, une vannerie, une tonnellerie etc. La Malterie est une des plus considérables de la Belgique; elle rivalise par son outillage avec les meilleures malteries de l'Angleterre.

La maison Van den Bergh et C^e tient à Anvers une place de premier rang; outre la distillerie et la brasserie, elle s'occupe d'armement, de navigation, etc. Elle constitue un des plus beaux bijoux de la Métropole.

Autour des genièvres, se placent une infinité de liqueurs; parmi les plus renommées figure l'*Elisir d'Anvers*, inventé par M. F. X. De Beuhelaer,



Vitrine de la maison Van den Bergh et C^e, Anvers

leur ancienne liqueur flamande, dite *Kummel* en allemand) et de l'*Elisir d'amer* (extrait de Bitter d'exportation). Cet exposant, médaillé à douze Expositions universelles et internationales, fait beaucoup d'affaires avec l'étranger, notamment avec les Indes néerlandaises et anglaises, l'Australie et l'Amérique du Nord.

Les genièvres de grains de M. B. J. Springuel, distillerie de la Flèche, à Huy, — le genièvre de Hasselt de M.M. J. et V. Vanstraelen frères, méritent d'être cités. Il en est de même des produits de la Distillerie Nabonale, à Liège, Arsène Fouassin; ses Elixirs de Chaudfontaine, Kummel, Curaçao national et son Amer Fouassin, sont agréables au goût en même temps qu'hygiéniques.

Notons encore, parmi les firmes anversoises, anciennes et sérieuses, la maison Nihoul-Mengens; ses liqueurs, distillées avec soin et intelligence, lui ont valu des récompenses bien méritées.

N'oublions pas le Boomkamp de M. E. Masquelier et citons pour mémoire les innombrables élixirs, bitters et amers qui se rencontrent à chaque pas dans la Section belge.

M. J. F. Gierts, de Bruxelles, nous initie aux secrets de cette fabrication variée, en nous montrant, dans la vitrine, l'énorme quantité de matières premières — couleurs, parfums, essences, etc. — qui entrent dans la composition de ces liqueurs.

La Société des Brasseurs d'Anvers et environs, dans sa séance du 18 janvier 1884 décida de coopérer activement à l'Exposition d'Anvers, en organisant à cette occasion une exposition de la brasserie.

Pour arriver à ce but elle convoqua les présidents et les délégués des diverses Sociétés ou Cercles des brasseurs et les réunit en séance le 8 juin 1884.

Furent présents: MM. Mertens-Van Goethem, Oscar Van der Molen, Mod. Van den Bogert, délégués de l'Association des brasseurs d'Anvers et environs; Février, délégué de la Fédération générale des brasseurs, E. Rodenbach, délégué de l'Association des brasseurs de la Flandre occidentale; A. De Boeck, délégué de l'Association des brasseurs de Bruxelles; Burni Antheunis, délégué de la Société « Cercle intime des brasseurs belges »; Janssens-Schul, délégué du Comité de la brasserie de la Chambre de commerce de Louvain.

S'excusèrent de ne pouvoir assister à la séance, tout en adhérant aux décisions qui seraient prises :

Ce travail fait avec intelligence et dévouement, tant par les membres du Comité que par ceux des sous-comités eut le meilleur résultat : 347 signatures furent recueillies, partagées comme suit : 293 brasseurs, 20 maltiers, 6 marchands de levure et autres, 8 négociants en houblon, 20 constructeurs d'appareils de brasserie. Du chef de ces souscriptions, les cotisations pécuniaires, tant pour les emplacements que pour certains frais d'installations, s'élevèrent à la somme de 26.657 francs.

Dans la séance du 29 octobre tenue à Bruxelles, les membres du Comité déléguèrent pleins pouvoirs à un Comité exécutif formé comme suit : MM. Mertens-Van Goethem, A. De Boeck, E. Rodenbach, A. Schul, O. Van der Molen.

Dès lors le travail de l'Exposition entra dans une voie active. Le Comité exécutif se réunissait toutes les semaines tantôt à Bruxelles, tantôt à Anvers.

Il traita avec M. Wauers-Koeckx pour le pavillon de dégustation, pour le dressoir et pour les plaques



Exposition de M. F. X. De Beukelaer, Anvers

MM. O. Systemans, président de la Fédération générale des brasseurs; Lannoy-Sablon, président du Comité de la brasserie de la Chambre de commerce de Charleroi; Brogniez, délégué de la Société des brasseurs de La Louvière; Lemmens, président de la Société des brasseurs de Liège.

Plus tard, le Gouvernement, quand il forma les Comités officiels, désigna tous ces Messieurs pour en faire partie, et leur adjoint : MM. Pierre Grosfils, de Verviers; Tack, de Courtrai; Dupierreux-Debras, de Namur; A. Schul, d'Anvers; Wielemans-Ceuppens, de Bruxelles; Wodon-Hoogen, de Salzinnes; Wodon-Wodon, de Namur.

Dans cette séance on forma le bureau définitif en nommant président, M. Mertens-Van Goethem; secrétaire, M. Oscar Van der Molen.

Dans une des séances suivantes, on nomma vice-président M. Janssens-Schul.

On admit ensuite en principe l'intervention pécuniaire des Sociétés de Brasseurs, en cas que l'exposition laisserait un déficit.

On décida aussi de créer à l'intérieur de l'Exposition un comptoir de dégustation.

Dans la séance du 24 septembre tenue à Bruxelles, on s'occupa des mesures à prendre pour recueillir les adhésions.

en cuivre ornant le dressoir; avec M. Edouard Mennig pour l'organisation d'une brasserie modèle; avec M^{me} V^e Dubois et fils pour la chaulronnerie; avec M. Keyaerts et C^e et avec M. Blaton pour les pavements et les voussettes, avec M. Willems, pour la fourniture d'une statue de Gambreus.

Tous ces Messieurs ont fait le plus grand honneur à leur contrat, l'admiration générale, provoquée par l'ensemble de notre installation, le diplôme d'honneur décerné par le Jury, en témoignent hautement.

En assemblée du 25 mars 1885 au lieu la mise en adjudication du Comptoir de dégustation de bières belges. M. Masson, d'Ixelles, fut déclaré adjudicataire pour le prix de 10,000 francs.

Pour donner une idée de la vogue dont a joui continuellement cette dégustation, citons quelques chiffres.

177 brasseurs livrèrent de la bière à tour de rôle.

La vente se résume comme suit :

Bavière . . .	8,242 litres.	Faro	76,416 litres.	Uytzet . . .	5,029 litres.	Brune . . .	5,414 litres.
Lambic . . .	16,400 »	Orge	21,979 »	Blanche . .	4,740 »	Saison . . .	4,624 »

soit en tout 142,874 litres.

La recette monta à fr. 35,902.74. Le paiement des bières aux brasseurs et des autres dépenses s'éleva à fr. 35,561.25.

Le jour de l'ouverture de l'Exposition, le Roi et la Reine se sont arrêtés un instant devant le compartiment de la Brasserie; le Président de la collectivité des brasseurs belges, M. Mertens-Van Goethem, brasseur à Cruybeke, a pris la parole et s'est adressé à Leurs Majestés en ces termes :

« Sire, Madame,

« Dans toutes les circonstances où elle peut affirmer son patriotisme et sa vitalité, la brasserie tient à occuper une place honorable.

« Aucune occasion certes, ne pouvait être mieux choisie par elle que cette grande manifestation où tous les peuples du monde viennent soumettre à l'appréciation de tous les produits de leur activité.

« Secondés par des artistes et des constructeurs du plus haut mérite, nous espérons avoir réussi à représenter dignement une des plus anciennes et des plus importantes industries du pays.

« La plus précieuse récompense que nous ambitionnons, notre plus grand encouragement pour l'avenir, sera l'approbation de Notre Roi, du Protecteur éclairé des intérêts de notre chère Patrie. »

Le Roi après avoir vivement remercié le Président, l'a prié d'être son interprète auprès des brasseurs pour leur exprimer sa haute satisfaction de leur belle installation et les assurer qu'Elle portait un vif intérêt à leur industrie.

Elle a ensuite gracieusement accepté un verre avec plateau, que la collectivité des brasseurs Lui offrait. Ce verre, véritable chef-d'œuvre, fabriqué dans les ateliers de M. *Wauters-Koecckx*, portait l'inscription suivante : « Ter gelegenheid van de opening der Werktentoonstelling van Antwerpen, ten jar 1885, aan Zijne Majesteit den Koning Leopoldus II, door de vereenigde brouwers, eerbiedig aangeboden. »

Le Comité exécutif, débarrassé dès lors des soins incessants que lui avaient donnés son installation, s'occupa de l'organisation du concours des bières. Il adressa à tous les Brasseurs, qui avaient adhéré à l'exposition, une circulaire les engageant à participer au concours. 160 Brasseurs répondirent à son appel.

L'Administration communale d'Anvers eut la gracieuseté de lui accorder le libre usage d'une cave située en dessous de l'Hôtel de Ville. C'est là que furent emmagasinées les bières du Concours.

Le Gouvernement nomma membres du Jury de la Classe 69, Boissons fermentées, Section II, Bières : MM. Systerwans, Président; Rodenbach, Secrétaire et rapporteur; A. De Boeck; Janssens-Schul; Mertens-Van Goethem.

Par suite de ces nominations, neuf exposants furent placés hors concours en leur qualité de Juré.

Le Jury se réunit à l'Hôtel de Ville pour procéder à ses opérations et après examen décerna les distinctions suivantes :

7 médailles d'or, 15 médailles d'argent, 12 médailles de bronze, 10 Mentions honorables.

Le Gouvernement se chargea de récompenser ceux qui, par un travail incessant, par un dévouement sans bornes avaient provoqué cette magnifique Exposition de la Brasserie.

MM. Mertens-Van Goethem, A. De Boeck, Dupireux-Debrats, A. Schul furent nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold.

MM. O. Systerwans et Eug. Rodenbach furent honorés de la croix de la Légion d'Honneur; le premier avec le grade d'Officier, le second avec le grade de Chevalier.



SEPTIÈME, HUITIÈME ET NEUVIÈME GROUPES

NAVIGATION ET SAUVETAGE. — PÊCHE ET PISCICULTURE. — COMMERCE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION.

Nous avons peu de choses à signaler dans le *groupe VII, navigation et sauvetage*, et encore moins dans le *groupe VIII, pêche et pisciculture*.

La *Société anonyme de Navigation Belge-Américaine* expose les modèles de ses superbes paquebots transatlantiques *Belgenland, Westerland* et *Noordland*; M. *John W. Hunter*, celui du steamer belge *Antverpia*, construit à Wallsend-on-Tyne par MM. Swan et Hunter; la Société Royale Nautique d'Anvers, la miniature du yacht *La Rande*, appartenant à M. J. Vandertaelen, Président de la Société. — M. *Bronhier*, de Jemappes, nous montre une barque de plaisance; MM. *Donche et Beuckelaers*, d'Anvers, un canot construit par eux, solide et léger; M. *P. Roels*, d'Anvers, un magnifique canot de luxe; M. *F. Labour*, d'Anvers, un centerboard, qui attire particulièrement l'attention des amateurs de canotage. — Mentionnons un 3-mâts-barque en miniature de M. *De Wyndt*, un modèle de brick, toutes voiles dehors, de M. *J. Rebin*; une goëlette américaine, de M. *Michel Lile*; un bateau (poenschuit), de M. *F. Maes*; les bateaux pour la navigation fluviale, de MM. *Van Damme frères*, et la goëlette de pêche, de M. *H. Van den Bussche*. Ici viennent se placer les objets mobiliers et les accessoires qui se rapportent à la navigation et à la pêche: les câbles de MM. *Verongen-Goens*, de Termonde (médaillé d'or); et de MM. *Vermeiren-Hellebaut* et *Vermeiren-Deryck et fils*, de Hamme; — les agrès et appareils pour navires à voiles et à vapeur, de M. *A. Bouthouille*, d'Anvers; les bâches imperméables, engins de natation et de sauvetage, vêtements huilés pour marins, lanternes et fanaux, boussoles de marine, filets, lignes, cannes, hameçons, insectes et poissons artificiels, etc.

La *Société de Sauvetage de Belgique* a fait de nombreux envois, parmi lesquels nous citerons un canot insubmersible; un bateau de sauvetage, tout monté sur son chariot, en usage à Ostende; une embarcation de sauvetage servant spécialement dans les cas d'inondations; une échelle de sauvetage, une civière sur roues, etc.

Notons encore des extincteurs d'incendie, des respirateurs, des casques et vareuses pour pompiers, des avertisseurs, etc. et plusieurs systèmes de pompes à incendie à bras et à vapeur, entre autres les pompes irréprochables exposées par MM. *Joseph Beduvel et fils*, constructeurs à Liège. Cette maison, fondée en 1829, a construit depuis dix ans plus de cent pompes à vapeur; elle produit annuellement plus de quatre cents pompes à bras. Quinze médailles obtenues à diverses Expositions et le diplôme d'honneur coaquais à Anvers, proclament la haute valeur de ces appareils.

Le *Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes* (Administration de la Marine), a une exposition très remarquable. Nous y voyons notamment les albums-cartes des sondages opérés par l'hydrographie belge, sous la direction de M. Petit, dans le Rupsel, l'Escaut et la mer du Nord, de 1875 à mai 1885, — le type des goëlettes en fer,

attachées au service du pilotage dans les Bouches de l'Escaut, — une réduction de l'avis de garde-pêche, construit au chantier Cockerill, — des bouées, — des canots de sauvetage; etc.

On a beaucoup remarqué aussi l'*Aquarium*, élevé dans les halles de l'industrie par la *Callosité de la pêche nationale et des constructions civiles*; les enrochements sont faits par MM. H. Renette et C^e; — la maçonnerie est



Exposition de M.M. Ohlendorff et C^e, Anvers

refinées. — M. J. Verhoeven, d'Anvers, du tapioca du Brésil, des perles de Mizam et du saço de l'Inde; — la maison l' A. Zunt, du café torréfié d'après une méthode spéciale et brevetée, par laquelle tous les principes aromatiques du café se développent et se conservent pendant des mois entiers.

Le guano et les engrais, qui ont rendu de si immenses services à l'agriculture, ne pouvaient manquer d'avoir leur place dans notre Exposition.

L'installation d'une grande richesse de l'*Anglo-Continentale* (vorm. Ohlendorffsche) Guano Werke, est une

l'œuvre des *Briqueurs de Steendorp*, MM. P. Verheyen et Waterschoot; — le ciment a été fourni par la *Société Anonyme de Neel-on-Rupell*, — les boiseries par MM. Paves, P. Allaert, Decone, Orlandini; — les glaces par les *Glaceries Belges*; — la pompe centrifuge par M. Otterman, 5, rue Grétry, à Liège; la robinetterie par M. Ch. Steyaert, de Gand; — les cordages par M. G. Serruys, d'Ostende etc. etc.

Passons maintenant au *Groupe IX* (*importation et exportation*), le dernier dont nous ayons à nous occuper.

Dans la classe *Importation* MM. Reinhold et C^e, de Bruxelles, exposent des bois d'ébénisterie; acajou, pelissandre, bois de rose, ébène, noyer d'Amérique, cèdre de Floride, cèdre pour caisses à cigares, etc.

M. F. C. Kips de Molenbeek-St. Jean, présente différents types d'huiles minérales, russes et américaines

des plus importantes de l'Exposition, ses guanos ont depuis longtemps en Europe et dans les Colonies une grande et juste réputation.

Jusqu'en 1858 le guano du Pérou, qu'on recevait en Europe, était une substance fort précieuse sans doute pour l'agriculture, mais mélangée à des pierres et autres corps étrangers.

En 1862, MM. Ohlendorff eurent l'idée de traiter le guano brut, tel qu'il arrive du Pérou, par un réactif

puissant, entre autres par l'acide sulfurique. Ils obtinrent ainsi le guano sous forme de poudre sèche, fine, homogène, ne contenant plus ni pierres ni mottes. Ce progrès a été accueilli avec faveur par les agriculteurs.

On sait également que cette matière provient principalement des îles Chinchas, et autres régions de la côte péruvienne où le guano, — qui est, on ne l'ignore pas, l'excrément des nombreux oiseaux du pays, — se présente en couches épaisses analogues de tous points aux couches géologiques.

Le guano agit sur les terres, par la quantité de matières azotées et phosphatées qu'il contient. Ce sont ces agents qui, convenablement distribués, produisent l'effet des meilleurs engrais.

Ces produits ont été l'objet de nombreuses distinctions, notamment à Paris en 1878, et à Amsterdam, en 1883, où la médaille d'or leur fut décernée. Ils ont été examinés et

analysés par les savants chimistes de l'Europe, qui tous ont fait leur éloge. Le jury de l'Exposition d'Anvers accorda à cette maison le diplôme d'honneur, pour sa fabrication et un second diplôme d'honneur pour ses importations considérables.

La maison *F. Van den Abeele*, d'Anvers, importateur de guano du Pérou, a réuni dans une installation sérieuse et instructive, tout ce qui a rapport à cet article d'importation.

De nombreux bocaux contiennent des échantillons de guanos de tous les dépôts. Une armoire renferme des objets de natures diverses, trouvés à différentes profondeurs dans les dépôts, notamment des pingouins, des œufs pétrifiés, des crânes d'otaries, des fragments de schistes et de granit, etc.



Exposition de *M. Cuperus et fils*, à Anvers

A côté de cette intéressante exhibition, se trouvait le trophée en foras d'habitation chinoise, élevé par la maison *Cuperus et fils* (Thés de Chine, du Japon et des Indes). Il y avait là 589 caisses artistement disposées, dont la variété de formes, de dessins, de couleurs, n'était pas seulement d'un aspect charmant, mais témoignait encore de l'étendue des importations faites par la maison. En effet, à côté de belles caisses, aux dessins riches, aux couleurs éclatantes, une vraie fête des yeux, il y avait les caisses ternes des provenances ordinaires de la Chine et du Japon et des caisses en bois blanc d'Assam et de Ceylon. Au centre, resté accessible, une table en bois de fer ouvré, était couverte d'une pyramide de flacons au nombre de 80, contenant des échantillons de diverses sortes de thés.

Deux grandes caisses forment les bases de l'entrée vers le compartiment russe. Ce sont des caisses entières (pesant environ 100 kilos net) comme il n'en arrive plus depuis des années. Elles furent importées en 1823 par le grand-père des porteurs actuels de la firme, alors établi comme droguiste à Anvers.

Cette exposition fut justement appréciée par le jury, qui lui accorda deux médailles d'or, l'une pour son ensemble, l'autre pour sa valeur commerciale.

Le monument, majestueux et grandiose, élevé par la *Société Commerciale, Industrielle et Maritime* d'Anvers, domine toute la section belge. La part importante prise par cette Société à l'Exposi-

avise par un règlement sur la police des quais, dont la rigueur tranchait avec la bienveillance antérieure de l'autorité et avait même en mainte de ses dispositions, un caractère draconien. Le communauté commerciale s'émut et dans un meeting tenu le 23 avril 1871, on décida de demander au Conseil Communal de suspendre l'exécution du règlement au 14 mars; il consentit à en faire une application moins rigoureuse.

L'on constata immédiatement que les avantages de l'action commune pouvaient également être poursuivis en d'autres circonstances et, sans perdre un instant, les promoteurs de la première réunion proposèrent la constitution d'une Association permanente, qui aurait pour but la réforme des dispositions et règlements imparfaits ou nuisibles et l'obtention des mesures utiles de toute nature.

Le 1^{er} mai l'on vota les statuts de la *Société Commerciale, Industrielle et Maritime* et le 12 juillet

tion Universelle de 1885, nous engage à donner ici une courte notice sur les débuts et les développements de cette Association créée pour la défense des intérêts du commerce.

La guerre de 1870-1871 entre la France et l'Allemagne, fut pour le port d'Anvers, la cause d'une période d'activité commerciale nouée.

Nonobstant le développement prodigieux du trafic de la métropole belge depuis 1850, grâce à l'extension de la navigation à vapeur, les affaires eurent pendant ces deux années un caractère fiévreux; leur accroissement soudain prit tout le monde au dépourvu.

Un encombrement sérieux régna dans tous les parages des établissements maritimes et vu l'insuffisance des installations pour un tel trafic — qui e encore doublé depuis cette époque — il fallut des mesures spéciales. L'Administration Communale y



Exposition de Thé, de la maison *Cuperus et fils*, Anvers



M. J. Raudaxhe-Bally
*Vice-Président de la Société Commerciale, Industrielle
et Minière d'Anvers.*



M. Charles Kesteloot
*Treasurer de la Société Commerciale, Industrielle
et Minière d'Anvers.*



M. Hermann Ludwig
*Vice-Président de la Société Commerciale, Industrielle
et Minière d'Anvers.*



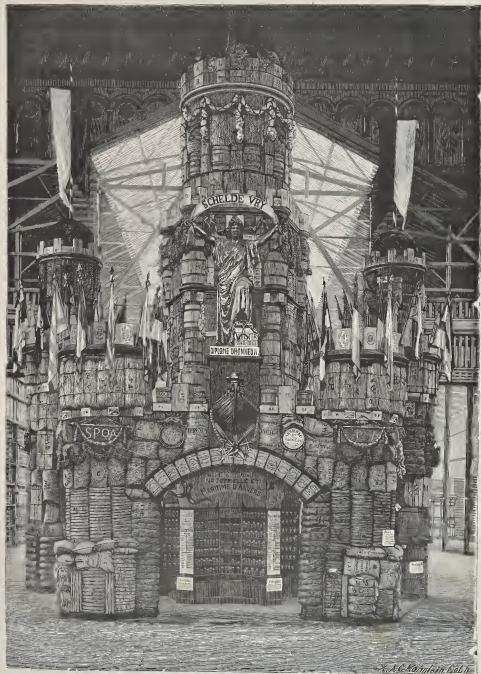
M. J. P. Roels
*Président de la Société Commerciale, Industrielle
et Minière d'Anvers.*



M. Eugène Geefs
Directeur.



M. Constant Sano
*Directeur de la Société Commerciale, Industrielle
et Minière d'Anvers.*



Monument de la Société Commerciale, Industrielle et Maritime d'Anvers

le règlement d'ordre intérieur; le bureau définitif était installé le 9 juin et le 14 du même mois, on établit trois comités du Commerce, de l'Industrie et de la Navigation.

Le nombre des membres croissant régulièrement, et de l'importance de ses travaux résulta la nécessité de procéder à une organisation plus complète.

Les statuts furent révisés. La Direction, qui ne comptait jusque-là que cinq membres, fut remplacée par un comité central composé de quinze membres, élus par l'assemblée générale, et des présidents des Sections. Celles-ci, au lieu d'être restreintes au chiffre de trois, furent établies en nombre illimité, chaque branche de commerce et d'industrie étant appelée à former une section, de manière à donner à tout groupe d'intérêts une représentation directe.

En même temps la Société obtenait de l'administration communale des locaux à la Bourse, son siège naturel; elle y installait un Secrétariat en 1876 et s'établissait dans les véritables conditions d'une institution sérieuse et durable.

En 1877, la Société reçut du Gouvernement la concession de la franchise postale pour les communications à faire aux autorités, à ses membres et aux principales associations similaires.

Par suite de l'abolition des chambres de commerce officielles, en 1875, les attributions que la Société s'était librement données, prirent une extension nouvelle et ses relations avec les autorités constituées des diverses sections, il a été procédé ces dernières années à la rédaction des conditions générales d'achat et de vente pour la plupart des marchandises, et afin de faciliter le règlement économique et rapide des litiges, il a été créé diverses chambres arbitrales dont le fonctionnement ne laisse rien à désirer.

Elle a pris une large part à la réalisation des améliorations qui ont rendu le port d'Anvers digne d'admiration et elle a travaillé ainsi à l'exécution de son programme.

L'activité des éléments qui la composent a été incessante et s'est manifestée par des rapports sur chacune des questions qu'il s'est agi de trancher.

Sous l'heureuse influence de l'harmonie régnant entre les membres de faire participer dignement la Société à cette grande entreprise de fraternité commerciale et industrielle. Le 20 octobre, sous l'impulsion de M. Adolf Deppe, président alors en fonctions, les bases principales de l'intervention de la Société étaient arrêtées. On occuperait le point central de l'Exposition et on affecterait environ 25,000 francs à l'érection d'un Groupe monumental, ayant pour but de représenter le commerce d'Anvers par l'exhibition des produits importés et de la statistique de son mouvement maritime et commercial.

Le plan et la construction représentent le château-fort ou donjon à tours crénelées, qui figure dans le sceau de la Ville. Il a la forme d'un pentagone, avec grande tour centrale, tours latérales et tourelles.

Toute la construction est formée de marchandises, présentées dans leurs emballages, telles qu'elles arrivent des lieux de production.

La base de la tour centrale est aménagée en chambres d'échantillons, où sont réunies pour les marchandises non visibles dans le Monument même, les espèces qui se traitent le plus habituellement sur la place d'Anvers. Le compartiment principal est affecté aux produits du Congo. Les grains et les graines, qui représentent une fraction préminente dans le trafic général, ont fourni plus de 600 variétés.

La superficie occupée est de 100 mètres carrés. La hauteur extrême de la tour centrale est de 15 mètres. L'entrée principale formant voûte, est composée de caisses. Elle est couronnée par une grande statue de l'Escaut affranchi, qui rappelle l'acte international de l'année 1863, dont les résultats ont été si fructueux pour notre port. Aux divers angles des tours sont appliqués les résumés statistiques; les diverses tours et tourelles sont réunies par des lambrissages, indiquant les lignes de bateaux à vapeur qui relient Anvers à tous les ports du globe. Sur les plates-formes des tourelles et les galeries intermédiaires, sont arborés les pavillons marchands de toutes les puissances. La navigation est représentée par les modèles des steamers des diverses lignes régulières établies à Anvers.

Ce groupe dont l'originalité, le cachet artistique et les proportions à la fois grandioses et gracieuses font honneur à son auteur M. Eug. Geefs, architecte, a obtenu, à juste titre, le diplôme d'honneur, la plus haute distinction accordée. Indépendamment de celle-ci, la Société Commerciale a reçu la médaille



M. A. Bertrand



Façade du Compartiment Belgique-Congo

d'argent pour ses Rapports sur le mouvement de la Place d'Anvers. De plus, le Roi voulant reconnaître d'une façon toute spéciale, les éminents services que rend à Anvers la « Société Commerciale, Industrielle et Maritime, » a décerné à son président actuel, M. P. Roels, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Dans la classe *Exportation*, nous voyons figurer la plupart des grandes firmes industrielles dont nous avons déjà parlé. Une classe spéciale a été réservée aux articles d'exportation à l'usage des indigènes des contrées non civilisées. Au centre de cette exposition se dresse une énorme colonne d'armes de troc, élevée par la maison *Riga et C^{ie} (Ant. Bertrand & fils)*, de Liège (Diplôme d'honneur). Cette maison fabrique les fusils à 1 et à 2 coups à bague et les pistolets de couleur pour l'Amérique du Sud et pour le Levant, — les fusils à silex et à piston pour l'Afrique Centrale et pour les Côtes. Elle fournit aussi des armes de guerre aux Indes, en Chine, au Japon et dans l'Amérique du Nord.

Le *Ministère des Affaires Etrangères* a réuni dans le pavillon « Belgique-Congo » tous les articles d'exportation à l'usage des contrées non civilisées. Plus de 40 exposants y ont apporté leurs produits :

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de donner à la Section Belge tout le développement qu'elle comporte. Ce que nous avons dit suffit pour assigner à notre petit pays la place d'honneur qu'il a conquise parmi les nations.

Déjà la Belgique avait figuré avec distinction dans les grandes exhibitions internationales de Londres, Paris, Vienne, Turin, Amsterdam, etc., etc. Elle a réussi à justifier, une fois de plus, sa bonne renommée industrielle, commerciale et artistique.

Il y avait certes de l'audace et presque de la présomption, à poser notre Pays à l'égal des grandes Puissances et à convier tous les peuples à se mesurer sur le terrain de la production. L'accueil tout sympathique qu'a reçu cette invitation a montré de quel prestige nous jouissons à l'étranger.

La manière brillante dont le travail national était représenté a suffi pour écarter tout reproche de témérité et mettre en relief la supériorité pour certains produits de nos fabricants, de nos industriels et de nos artistes.

L'accueil courtois et la cordiale hospitalité que nos populations simples et franches ont réservé aux visiteurs étrangers, laissera à tous — nous aimons à le croire — une impression toute sympathique.

A tous égards — nous le disons avec une patriotique fierté — l'Exposition belge fait honneur à la Belgique.



M. de Hasse de Vällers
Président des classes 27 et 28

cotons, liqueurs, tentes, lits, étoffes, ustensiles de ménage, modèles de maisons démontables, outils en fer et en acier, etc.

A côté de cette partie technique, véritable musée officiel, une réunion de près de deux cents adhérents est venue se grouper autour du Ministre des affaires étrangères, réclamant son appui pour l'exportation des produits belges.

C'est en cela surtout, que la section du Ministère des affaires étrangères présentait un intérêt considérable et était appelé à rendre d'immenses services au Commerce et à l'Industrie de la Belgique.



SERVICES SPECIAUX

RAPPORT AU COMITÉ EXÉCUTIF, SUR LE SERVICE GÉNÉRAL DES ENTRÉES ET DE LA SURVEILLANCE.

Messieurs,

Du l'honneur de vous faire brièvement rapport sur la marche des différents services qui ont été placés sous mes ordres.

Le service des abonnements a pu se faire sans inconvénient, malgré le grand nombre d'abonnés. Nos locaux étant assez restreints, ont été une cause à certains moments des réclamations du public, mais pourtant nos abonnés ont pu être assez régulièrement servis, quoique les préliminaires pour la confection des cartes prennent beaucoup de temps. Il fallait recevoir la photographie de l'abonné, y mettre le nom, coller deux halles, transcrire le nom et l'adresse de l'abonné, timbrer,



M. Rinquet.

Chef de la surveillance.

griffer, classer par ordre alphabétique. L'abonné ne pouvait retirer sa carte d'abonnement que deux jours après avoir déposé sa photographie. Ce travail demandait un nombreux personnel et coûteux.

Le public avait accès à l'Exposition par quatre entrées :

Place du Trône ;
Avenue du Sud ;
Place du Peuple ;
Place Gillis.

À chacune des entrées, des guichets étaient établis pour le contrôle des tickets et des cartes permanentes. Chaque guichet était divisé en colonnes, au-dessus desquelles des panneaux apprenaient les visiteurs où chaque entrée devait se présenter pour le contrôle; chaque colonnet était desservi par deux employés.

Deux employés étaient spécialement attachés à ce service. Chaque semaine ce bureau délivrait de 4 à 5,000 cartes d'entrée, chaque carte portant le nom du porteur et celui du titulaire. Ces cartes étaient valables pour un ou plusieurs jours, suivant la durée du travail à exécuter.

Sans entrer dans les détails, le service des entrées a été sans contredit le plus important de l'Exposition. Sa marche a été des plus satisfaisantes, le personnel inférieur était animé d'un dévouement remarquable.

La surveillance de jour incombait en partie à la Société anonyme de l'Exposition et en partie à diverses sections qui étaient gardées par leurs nationaux, telles que : la Belgique, la France, la Hollande, le Luxembourg, le Massais et la Russie.

Dans les parties des halles de l'Exposition où s'étendait la surveillance à exercer par mon personnel, celle-ci se faisait sous la responsabilité d'un contrôleur, ayant sous ses ordres le nombre d'hommes nécessaire au fonctionnement du service.

Deux surveillants, avec insignes ni légal, étaient spécialement chargés du service d'incendie pendant le jour. Ces hommes étaient répartis dans toute l'étendue de l'Exposition, chacun d'eux ayant un rayon limité à parcourir et la surveillance des bouches d'eau ainsi que du matériel d'incendie.

La surveillance de nuit s'étendait sur toutes les parties de l'Exposition. Ce service était assuré par un sous-chef, avec le concours de trois contrôleurs et quarante-sept hommes, y compris les deux surveillants



M. Dubois.

Chef du service de nuit.

portiers. Chaque homme était muni d'un corset d'appel en cas d'alarme. Vingt bâtons-contrôles portant des numéros étaient répartis dans les différentes parties des halles, et, au moyen de contrôleurs portatifs, un inspecteur faisait trois rondes la nuit et devait cueillir à son passage la marque de chaque bâton-contrôle. Le sous-chef faisait également trois rondes, porteur du contrôleur à ordres.

Les rondes de nuit se faisaient à des heures déterminées.

Chaque matin, je m'enquerrais si les rondes avaient été faites régulièrement. Par l'emploi du contrôleur à ordres j'étais le seul à savoir que tous les soirs de l'Exposition avaient été visités six fois de 8 heures du soir à 5 heures du matin.

Les cadres des contrôleurs portatifs étaient renouvelés tous les jours.

Chaque nuit le personnel recevait un mot d'ordre. Nul ne pouvait circuler, ni s'arrêter dans l'Exposition, s'il n'avait le mot d'ordre.

Les soirées d'illumination des halles à la lumière électrique, le public avait accès dans les halles et le personnel de nuit était renforcé de vingt hommes jusqu'à dix heures et demie.

Les vols qui se sont commis pendant la durée de l'Exposition étaient de minime valeur et peu d'outre ont restés inconnus.

Le personnel était relativement restreint, quoique suffisant et en rapport avec mes principes économiques.

Le personnel recevait un service uniforme rigémeinaire, refeeding; et gilet avec boutons en métal, pantalons et képi, en drap bleu.

Le service pour le personnel a été réglé, chaque homme avait douze heures de service; néanmoins peu de plaques se sont produites.

En terminant ce rapport, je tiens à rendre hommage à tout le personnel qui a été sous mes ordres, pour le zèle et le dévouement qu'il a mis dans l'accomplissement de son devoir.

DUBOIS,
Chef de service des unités.

Amers, 15 novembre 1885.

LOTERIE

Les Ministres des Finances et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics, adressent le rapport suivant au Roi, sous le date du 9 mars 1885.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Grâce au haut patronage que Votre Majesté a déigné accorder à l'Exposition universelle d'Amers et à ses annexes et à son développement considérable et paré d'un tel succès d'un plan assés.

Le projet des pays d'Europe et d'Amérique se sont empressés de participer à ce succès, et la Belgique située à l'honneur, à l'occasion de cette première exposition internationale faite dans le pays, de mettre en lumière les nombreux mérites de son industrie, le talent de ses artistes et toutes les richesses de son territoire et de son agriculture.

Assurément à cette œuvre, et en vue de pouvoir lui donner toute le développement qu'elle comporte, il nous a paru nécessaire de proposer à Votre Majesté l'organisation d'une loterie qui serait faite par les soins du gouvernement.

Cette soumission, organisée dans les mêmes conditions que celle soumise à l'occasion de l'Exposition universelle de 1876, serait notamment à faciliter l'œuvre de Propagation des sciences et arts, à améliorer les cultures d'agriculture, d'horticulture, ainsi que l'Exposition des beaux-arts en établissant l'Exposition universelle d'Amers, ainsi à couvrir certaines dépenses philanthropiques des deux établissements dans les villes et jardins de l'Exposition.

Le projet émis est relatif à la loterie d'Amers, ainsi à couvrir certaines dépenses philanthropiques des deux établissements dans les villes et jardins de l'Exposition.

Le Ministre des Finances,
A. REISSAERT,
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux Publics,
Chevalier de MOERAO.

La Loterie fut autorisée par un arrêté royal du 10 mars 1885 :

LEOPOLD II, Roi des Belges.
A tous présents et à venir, SAUVE.

Vo la loi du 31 décembre 1885, ses termes de laquelle peuvent être entendus les lettres exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'enseignement des arts et de l'industrie ou à tout autre but d'utilité publique; Considérant que l'Exposition universelle d'Amers présente un caractère d'utilité publique;

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Il sera établi, par les soins du gouvernement, une loterie à l'occasion de l'Exposition universelle d'Amers.

Art. 2. Le prix des billets est fixé à un franc; leur délivrance pourra être faite, sans aucune publicité dans tout le royaume.

Art. 3. Le nombre de la recette brute sera consacré à l'achat de lots; ils seront peu exclusivement (parmi) les objets suivants:

L'œuvre sociale, sans déduction des frais, en vertu, et tant en partie, à faciliter l'œuvre de l'Exposition des sciences et arts, à améliorer les cultures d'agriculture, d'horticulture, ainsi que l'Exposition des beaux-arts et à établir à l'Exposition universelle d'Amers, ainsi à couvrir certaines dépenses philanthropiques des deux établissements dans les villes et jardins de l'Exposition.

Art. 4. Des règlements subséquents détermineront toutes les autres opérations concernant la loterie.

Art. 5. Il sera établi spécialement par la réalisation des fonds dont il s'agit peu de fait expéd.

Art. 6. Nos Ministres des Finances et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ce présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 mars 1885.
LEOPOLD.

Par le Roi:
Le Ministre des Finances,
A. REISSAERT,
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux Publics,
Chevalier de MOERAO.

Voici l'arrêté ministériel déterminant les opérations concernant la loterie, non décernés par l'arrêté royal ci-dessus :

Les Ministres des Finances et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics.

Voici les articles 4 et 6 de l'arrêté royal du 10 mars 1885, concernant la loterie à l'occasion de l'Exposition universelle d'Amers.

Art. 1^{er}. Chaque série de billets de la loterie sera représentée par un million de billets, au prix de 50 francs, divisés en 500,000.

L'achèvement de la première série pourra avoir lieu avant l'ouverture de l'Exposition.

Art. 2. Dans chaque série, le nombre de la recette brute sera consacré à l'achat d'objets suivants. Ceux-ci seront répartis par voie de tirage au sort entre les porteurs des billets de la série.

Art. 3. Pour chaque série, il y aura :

A. Un lot d'une valeur de 100,000 francs	fr. 100,000
B. Deux lots d'une valeur de 50,000 francs	50,000
C. Cinq lots d'une valeur de 20,000 francs	50,000
D. Dix lots d'une valeur de 10,000 francs	50,000
E. Deux lots d'une valeur totale de	50,000

Si le total des billets sous ses annotations n'est pas placé, le nombre des lots attribués pourra être réglé proportionnellement au nombre des billets vendus et, dans ce cas, le nombre de billets sera par un tirage au sort.

Art. 4. Le porteur d'un numéro gagnant va le lot d'une valeur de 20,000 francs au moins pourra en réclamer le montant en espèces, sous déduction d'une remise de 10 p. 100.

Art. 5. Le tirage au sort des billets de chaque série se fera publiquement, à des dates qui seront ultérieurement déterminées et, autant que possible, cadrons le nom de la ville de l'Exposition.

Art. 6. Le tirage au sort se fera de la manière suivante :

- A. Les numéros gagnants se déterminent par la succession des chiffres écrits sur les numéros. Le premier zéro, plus à gauche de la droite, déterminera les billets de l'ordre le plus élevé;
- B. Le numéro gagnant sera déterminé par la succession des chiffres écrits sur les numéros. Le premier zéro, plus à gauche de la droite, déterminera les billets de l'ordre le plus élevé;
- C. Chaque numéro sera immédiatement réutilisé par un nombre du tirage.
- D. Le premier numéro tiré sera tiré par le tirage au sort de la catégorie de lots, le deuxième numéro tiré sera tiré par le tirage au sort de la catégorie de lots de 10,000 francs et ainsi de suite.
- E. Les numéros qui ne sont pas tirés au sort, les numéros des billets qui ne sont pas tirés au sort ou qui ne sont pas tirés au sort, les numéros des billets qui ne sont pas tirés au sort ou qui ne sont pas tirés au sort.
- F. Les numéros qui ne sont pas tirés au sort, les numéros des billets qui ne sont pas tirés au sort ou qui ne sont pas tirés au sort.
- G. Les numéros qui ne sont pas tirés au sort, les numéros des billets qui ne sont pas tirés au sort ou qui ne sont pas tirés au sort.
- H. Les numéros qui ne sont pas tirés au sort, les numéros des billets qui ne sont pas tirés au sort ou qui ne sont pas tirés au sort.

Art. 7. Toutes les opérations auxquelles les opérations du tirage pourront donner naissance seront terminées, par cette même occasion, ainsi qu'il sera dit, à la fin de l'Exposition, de l'industrie et des Travaux Publics.

Art. 8. Des billets de la loterie seront délivrés dans tous les bureaux de poste de royaume. Les agents de l'Administration des postes pourront être autorisés de 5 p. 100. Ils seront tenus d'acquiescer la remise de 5 p. 100, mentionnée à l'article précédent, aux personnes qui leur présenteront une ou plusieurs séries de cent billets de la loterie.

Art. 9. Tous les lots gagnés devront être réclamés dans un délai qui sera déterminé à l'occasion de l'Exposition. Ils seront dus acceptés par les porteurs des numéros gagnants si l'un d'eux se trouvant au moment de la délivrance.

Pendant la durée de deux années, les objets non vendus seront vendus par l'Administration des finances et le produit sera, sans déduction des frais, consacré, pendant un an, à la disposition des porteurs des numéros gagnants.

A l'expiration de ce nouveau délai, les porteurs de ces numéros qui ne les auront pas réclamés, pour quelque cause que ce soit, seront déchargés de leurs droits.

L'arrêté de l'arrêté royal du 10 mars 1885 est applicable aux séries non réclamées.

Art. 10. Une commission spéciale, à nommer par arrêté ministériel et qui pourra s'adjointre des experts, sera chargée de l'inspection des livres de leur répartition.

Elle prendra les œuvres qu'elle croira utiles pour les opérations de temps de paix et pour l'entretien du présent armée.
Bruxelles, le 26 mars 1855.

Le Ministre des finances,
A. BRUNBART,
Le Ministre de l'agriculture,
de l'industrie et des travaux publics,
Chevalier de MOLEAT.



M. Pouleur.
Commissaire de la loterie.

M. Victor Potier, chef de bureau au ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, lui a remis le montant des lettres de la loterie.

RÉCOMPENSES

La proclamation des récompenses décernées aux exposants de l'Exposition universelle d'Anvers a eu lieu le 15 septembre.

La Reine et la Reine ont été à deux heures au palais de l'Exposition, le Roi en grande tenue de lieutenant général de l'armée, la Reine en solennel de civil.

Le suite de Leurs Majestés se compose de comte John d'Oultremont, maréchal de la cour et de colonel baron van Rode, officier d'ordonnance, de comte R. Du Chovet, attaché à la maison militaire du Roi, de M^{re} la comtesse de Hennegout de Grunne, grande maîtresse de la maison de la Reine, et de M^{lle} la vicomtesse de Beughem et la comtesse de Lamb-Sittum, dames du palais.

Le Roi et la Reine ont peu à peu sous le portique de l'Exposition.

Le corps diplomatique est le en grand complet, ayant à sa tête le

voce, M^{gr} Ferras. Les ministres présents sont :

M. le prince de Couram-Chimay, affaires étrangères;

M. Thonissen, intérieur;

M. de Moreux, agriculture et travaux publics;

M. De Vuller, justice;

M. le général Pottier, guerre.

Plusieurs membres de la magistrature assistant à la cérémonie, ainsi que les autorités communales d'Anvers, bourgmestre, échevins, conseillers, et tout le personnel organisateur de l'Exposition.

Mentionnons aussi, parmi les notables M. le lieutenant général Brabant, inspecteur général des fortifications et du génie et commandant de la circonscription militaire dont le centre est Anvers.

Les uniformes officiels sont remarquables.

On remarque surtout le groupe pittoresque des commissaires étrangers, où plusieurs costumes curieux ou brillants font un effet des plus heureux.

Une musique d'infanterie est placée au sommet d'un belvédère.

Des trompettes théâtrales saluent de leur sonnerie imposante l'arrivée de Leurs Majestés.

Un bouquet est offert à la Reine par M^{lle} De Wael, fille de l'honorable bourgmestre d'Anvers.

M. le chevalier de Moreux, ministre de l'agriculture, adresse au roi et à la Reine.

Il remercie Leurs Majestés d'avoir daigné présider à cette séance solennelle qui est un quelque sorte le couronnement de l'Exposition.

« Le pays entier, dit-il, a comblé ses vœux de reconnaissance envers les membres du Jury international, et spécialement envers les étrangers éminents qui ont bien voulu apporter à l'œuvre de l'Exposition un concours précieux et désintéressé.

Dans ces luttes pacifiques dont l'Exposition universelle d'Anvers a été le théâtre, la Belgique a obtenu un pur triomphe de succès. Aussi se voit-elle à sa reconnaissance et à son admiration pour ses hôtes étrangers un sentiment de légitime fierté et de saine confiance dans l'avenir.

« Il n'est point douteux, Sire, Madame, que ces efforts et ces succès d'aient eu écho et se soient si déployés dans son sein, et que les pays étrangers, et l'humanité entière, qui en réalisent pour la postérité de la nation sera un bienfait qui contribuera puissamment à relever encore l'état de votre Royaume. »

Après ces discours, M. le comte d'Oultremont, commissaire général, donne lecture d'un relevé général des récompenses.

Puis M. Victor Lyeux, président adjoint du comité d'œuvre, adresse au Roi une courte allocution pour lui exprimer la gratitude de tous ceux qui ont participé à l'œuvre de l'Exposition.

Le Roi répond à ces divers discours par quelques paroles de félicitations cordiales, en mentionnant tout particulièrement les services rendus par M. Lyeux et ses collaborateurs.

Les exposants récompensés étaient divisés en douze groupes, — un par pays, — dont six rangés à la droite du portique, six à la gauche.

Ces groupes ont été devant le Roi et la Reine, chaque président de groupe, et tout d'abord M. Sillapsoyer, président du groupe des Belges, faisant connaître à Leurs Majestés le nombre de récompenses décernées. Puis chaque groupe défilait, sous sa bannière, et après avoir passé devant le portique, faisait le tour par l'intérieur de l'Exposition.

Le saluait avec pompe, pour chaque pays, en regard de nombre de ses exposants, le nombre et le nombre des récompenses qui lui ont été décernés par le Jury.

RELEVÉ

INDIQUANT LE NOMBRE D'EXPOSANTS ET LE NOMBRE DE RÉCOMPENSES PAR PAYS.

PAYS	NOMBRE D'EXPOSANTS	NOMBRE DE RÉCOMPENSES	NOMBRE D'EXPOSANTS	NOMBRE DE RÉCOMPENSES	NOMBRE D'EXPOSANTS	NOMBRE DE RÉCOMPENSES	TOTAL
Allemagne	543	50	146	237	264	138	701
Angleterre	365	12	49	77	56	23	215
Autriche	250	33	73	89	37	31	201
Belgique	2411	184	450	720	604	647	2114
Bretagne	156	1	3	13	17	10	60
Bulgarie	1425	13	23	20	30	58	236
Canada	170	3	11	13	10	12	32
Danemark	39	4	1	13	6	5	33
Égypte	30	4	1	13	6	5	33
Espagne	191	0	56	58	24	10	137
États-Unis	63	1	2	1	1	1	4
France	1893	215	443	478	311	162	1641
France (Colonies)	248	29	124	253	256	213	586
Holl.	99	1	3	13	13	14	46
Italie	618	33	91	133	117	117	357
Libéria	5	0	0	1	2	0	3
Liège	48	2	10	13	7	5	37
Luxembourg	63	0	3	13	6	15	41
Mexico	58	0	0	0	0	0	0
Naples	291	14	43	78	10	10	130
Népal	1043	17	44	55	70	71	209
Perse	28	0	0	0	0	0	0
Portugal	312	2	15	38	53	47	139
Roumanie	282	0	0	0	0	0	0
Saragosse	108	2	14	18	26	10	82
Suisse	18	1	1	1	1	1	10
Tchécoslovaquie	1	0	0	0	0	0	0
Turquie	1	0	0	0	0	0	0
Chili	1	0	0	0	0	0	0
Colombie	1	0	0	0	0	0	0
Égypte	1	0	0	0	0	0	0
Grèce	1	0	0	0	0	0	0
Inde	1	0	0	0	0	0	0
Italie	1	0	0	0	0	0	0
Perse	1	0	0	0	0	0	0
Portugal	1	0	0	0	0	0	0
Roumanie	1	0	0	0	0	0	0
Saragosse	1	0	0	0	0	0	0
Suisse	1	0	0	0	0	0	0
Tchécoslovaquie	1	0	0	0	0	0	0
Turquie	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	34403	677	1718	2340	2185	1077	8618

— D —

CONCOURS INTERNATIONAL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS A ANVERS

Le Concours agricole international a été inauguré à Anvers le 27 juin. De toutes les aménagements de l'Exposition universelle, celle-ci est sans contredit la plus importante, sinon la plus intéressante.

Elle occupe un terrain de quatre hectares environ entre la place du Peuple et l'Écarlat. Les écuries sont confortables et bien aménagées, elles sont (oubliées) après le modèle qui est tant de succès à l'Exposition universelle de 1878 à Paris.

Une innovation éminente, c'est un grand ring établi devant la tribune et dont les larges dimensions permettent aux propriétaires de montrer les chevaux dans la plénitude de leurs moyens.

L'acte de cette exposition agricole n'appartient pas au gouvernement, elle revient tout entière à MM. le comte A. d'Outremont, le baron de Gruhen, le chevalier G. Hyndrickx, de Cock et Thierghien.

C'est grâce à leur active et intelligente initiative que nous avons eu à Anvers le concours de chevaux si merveilleux que nous avons vu sur le continent.

L'organisation de cette exposition a été confiée à un comité composé de huit membres qui s'est à sa charge toute la responsabilité matérielle de l'exercice.

Il y avait des obstacles nombreux à surmonter, des oppositions passantes à vaincre pour arriver au but, et il a fallu une énergie virile et beaucoup de diplomatie pour mener à bonne fin l'entreprise du comité exécutif.

Disons tout de suite que le succès est complet. Tous les amateurs de chevaux se sont rendus à Anvers, et ont précédé hautement les progrès que nous avons réalisés en Belgique dans l'élevage du cheval de labour.

Le Roi et la Reine sont venus voir l'exposition agricole, et tous les animaux primés ont défilé devant LL. MM. dans le grand ring.

C'est un spectacle superbe, de voir ces éleveurs passants aux formes athlétiques marcher d'un pas rapide et toiser presque légèrement malgré leur grande taille.

Nos chevaux brabançons possèdent cette double qualité d'avoir du sang qui leur donne l'aise et l'énergie, et la masse à laquelle ils doivent leur force charnue. L'étranger nous les envie, et nous pouvons le dire avec une légitime satisfaction: aucun pays au monde, même la Grande-Bretagne, ne produit des chevaux de labour supérieurs aux autres.

Les amateurs français n'ont pas hésité à proclamer hautement le supériorité de nos races agricoles.

L'émigration de nos chevaux de labour est donc surtout à l'initiative privée; le gouvernement s'en occupe fort peu et il est heureux que la pays possible quelques amateurs distingués qui se sont mis résolument à la tête de l'élevage national.

Parmi eux citons MM. Thierghien, Hazard, Lossau, Vanderschueren, Vermeiren, Orban, Mathieu, Jozeez-Lambert, Stevanart et Dumont.

Il est à regretter que le gouvernement belge, édifié par le concours d'Anvers, examine sans retard s'il n'y a pas lieu de subsidier une industrie qui rend à l'agriculture des services si directs et si précieux.

Nous avons reçu en novembre le vieux *Aboulin*, le héros des expéditions de Paris en 1870, de Kilburn (Londres) en 1870, de Bruxelles en 1880 et d'Amsterdam en 1884. *Aboulin* lui, il y a dix-sept ans sonnés qu'il porte gaillardement. Le vieux lévrier appartient à M. Dumont, de Sart-Dame-Avelines.

Les trois chevaux de labour les plus remarquables sont d'abord, et hors de pair, l'éclair bel de M. Moos de Bédres; le produit le plus purifié de l'élevage belge; puis *Méjor*, un étalon romain appartenant à M. Vanderschueren, élevé par M. Thierghien, et fils de sa célèbre jument grise; enfin *Orléans*, premier prix de la 7^e catégorie, la propriété de l'intelligent éleveur de Marcin et le père d'une longue lignée de vainqueurs.

La race irlandaise, si renommée chez nous, tend à disparaître; les éleveurs de la Belgique ont bien compris un grand nombre de sujets dans les catégories ouvertes aux étrangers; mais en y regardant de près on s'aperçoit vite que le sang brabançon domine chez beaucoup de nos soldats irlandais. M. Mathieu, de Besogne, a cependant quelques produits remarquables.

L'étranger nous a littéralement drainé notre race ardennoise et, aujourd'hui, pour la recueillir pure il faut aller en Syrie et en Hongrie.

Dans les étalons de pur sang nous avons pu admirer *Moor* à M. Ammont; c'est un des beaux spécimens de cette race utile et intéressante; puis celles-ci le jury a décerné le premier prix à *Fleurbaey*, l'ancien jument du comte de Lagrange et la mère de *Fou-d'Assur* et *Fleurbaey*.

Lady Cooney, de qui sont issus *Lady Fitzgally* et *Forsyth*, et *Yule*, le grand-mère de *Koblen*, le frère d'*Epigon*, sont aussi d'élite admirables.

Le Roi a félicité M. Crombez pour le magnifique lot de chevaux primés au concours; les félicitations étaient bien méritées par cet amateur distingué, qui, depuis dix ans, ne cesse de nous consacrer par notre autre élevage national au même niveau que celui de la France et de l'Angleterre.

Dans les produits de demi-sang, la Belgique a été l'effleur par la France, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

La France surtout nous a envoyé quelques spécimens supérieurs de ses beaux races de la Bretagne, de la Vendée et de la Normandie.

M. Lagoux-Loungé, président de la Société d'élevage de demi-sang français, avait réussi à grouper autour de lui les éleveurs les plus importants de la plaine de Caen.

Les Français n'auraient eu qu'à louer de leur déplacement. Ils ont obtenu presque tous les prix dans les six dernières catégories réservées aux chevaux de demi-sang. Le Roi, tout en félicitant chaleureusement M. Lagoux-Loungé des succès remportés par ses compatriotes, lui remercia de ce qu'il avait fait personnellement pour le succès de l'exposition d'Anvers.

Voici comment les récompenses ont été réparties :

Étalons de race anglaise de pur sang, 4^e prix, *Moor*, à M. Ammont; 2^e, *Juni*, à M. Feraud Coppé; 3^e, *Zéphire*, au vicomte de Buisseret; 4^e, *Fleurbaey*, au baron Van Lee; mention honorable, *Mormet*, au comte de Ribaucourt.

Juments de race anglaise: 1^{er} prix, *Fleurbaey*, à M. Crombez; 2^e, *Méjor*, à M. Ammont; 3^e, *Juni*, à M. Bouillart; 4^e, *Assur*, au comte de Ribaucourt; mention honorable, *Méjor*, *Morbo*, *osé*, à M. Coppé; *Neslight*, à M. Théobald Lammen; *Mia Noctua*, à M. Ladrart, et *Coleraine*, au vicomte de Buisseret.

Juments de race ardennoise: 1^{er} prix, à M. Paul Thierghien; 2^e, à M. Mathieu; 3^e, à M. Hazard; mention honorable, à MM. Hazard et Delferrière.

L'exposition des races bovine, ovine, porcine et des animaux de basse-cour n'a pas été moins intéressante.

Il est regrettable que l'Angleterre, l'Allemagne et les Pays-Bas n'aient pas représentés par un nombre d'animaux aussi considérable pour donner une juste idée de leur production en bétail. N'était cette lacune, l'exposition serait absolument remarquable.

L'attention de ces trois pays vient des mesures protectionnistes prises par les gouvernements britannique, allemand et néerlandais, mesures qui, sous prétexte de maladie, interdisent l'entrée de tout animal de la race bovine provenant de Belgique. Il paraît impossible sur grande échelle de nos États d'envoyer à Anvers leurs sujets d'élevage qui seraient écartés de force de les vendre sur place, ne pouvant les ramener chez eux.

Le plus beau concours est sans contredit celui de la race Durham. Cette race a ses éleveurs et ses administrateurs. Encouragé par le gouvernement, tous les éleveurs de notre pays ont introduit le sang Durham dans leurs établissements. Les vaches de cette espèce ne sont certes pas des laitières hors ligne, mais elles ont une conformation parfaitement régulière, et le Durham est le meilleur race actuelle pour la boucherie. À ce point de vue on peut dire que le Durham a rendu de grands services à notre pays, et il n'est pas surprenant qu'il y a peu d'animaux de la race bovine en Belgique qui n'aient dans les veines quelques gouttes au moins de ce sang précieux.

La France, qui possède un bétail remarquable, hôte à Anvers dans presque toutes les catégories; elle a remporté de nombreuses victoires particulièrement méritées.

Les éleveurs qui ont eu le plus de prix dans les catégories réservées au Durham sont: MM. Thierghien, de Manège, dont nous avons déjà signalé les succès dans le concours de l'espèce chevaline, de Villipie,

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE.

Sigoyer, le vicomte de Noyelles, les trois derniers Français, et M. de Wondy, le grand fleurier de la province de Liège.

Les produits du croisement de nos différents races indigènes avec le Durban occupent accessoirement une place à l'exposition.

La race hollandaise, dont les précoces qualités lantares sont connues de tous, compte environ deux cents représentants. Quelques grands éleveurs des Pays-Bas ont également envoyé de beaux spécimens de leur race malgré les prohibitions dont nous venons de parler. MM. Brouhin, de la Haye; le baron van Bienen van de Grooklinde, Kamer, Velebor, le baron van der Broek.

La Belgique expose aussi des sujets hors ligne dans les catégories de la race hollandaise; il signale notamment ceux de MM. Derobert et Michels, de Malines, ainsi que ceux du comte de Ribaucourt.

Les 13^e et 14^e catégories sont réservées à la race flamande dite de Casseel, race très impressionnée et qu'on ne trouve guère que dans l'ancienne West-Flandre, les environs de Lille, de Bergues, de Bailliez, de Dunkerque et les arrondissements de Drumme, de Furnes et d'Ypres.

La France n'est représentée que les premiers prix dans la catégorie des steers et les Belges dans celle des vaches laitières.

Le plus beau lot de cette race est sans contredit celui de M. Dorze, maître de Bouchouy-Courmay, puis celui de M. Vinconne, de Westouffe, près d'Ypres. Citons encore, parmi les nombreux jurés, ceux de MM. Lobbeze, de Smeets, de France, et Michels, de Malines.

Les 15^e et 16^e catégories sont ouvertes à la meilleure des races françaises, la race charolaise, qui rivalise avec le Durban pour l'indifférence des races laitières; elle n'est au surplus une race de boucherie. Elle a pour caractère distinctif la belle conformation et son poil blanc.

M. Bignon est venu du département de l'Allier pour participer à ce concours; il expose quatre animaux qui, tous quatre, ont été primés. Le concours lui-même est réservé aux autres races françaises; parmi celles qui sont représentées citons quelques beaux spécimens de la race connue spécialement à M. Lisieux-Léves, grand fleurier du département du Nord qui a amené à Anvers 26 têtes de gros tétail.

On remarque encore des animaux des races nantaise, limousine, sarladaise, bretonne et gasconne.

À côté parmi les animaux remarquables de cette catégorie: Fausse-Moyette, un superbe taureau à M. Fanch, de Leyz, près de Bataud, dans l'Orléanais; la race bretonne, célèbre par sa sobriété, compte une acquiescence de représentants appartenant presque tous à M. Guy de Keruziavic, le grand fleurier de Morbihan. Ce sont des ministères de vaches qui ne sont guère plus grandes que des chevreaux et qui, par-ci, sont de parfaites laitières.

Nous arrivons maintenant aux races des îles de la Manche. Jersey, Guernsey, Alderney, etc.

C'est la race de l'île de Jersey, disent ses admirateurs; c'est celle qui donne le meilleur lait et le meilleur beurre. Dans sa souche, dit le baron Peters, un de nos agriculteurs les plus distingués, nous n'avons plus que des Jersey, les Durban n'auraient plus.

Sans nous pencher sur cette question, constatons que la race de Jersey est sans contredit la plus distinguée.

La race normande, à qui nous devons le beurre d'Inghy et le fromage de Port-Salut, est bien représentée. Elle est remarquable par son poil bruni, si rare chez nous.

Peu de chose à dire des dernières catégories réservées à la race ordinaire et aux autres races belges. Presque tous les animaux n'ont plus rien de leur ancien caractère distinctif. Ils rappellent surtout la race Durban et doivent être parmi leurs ancêtres un père ou un grand-père de cette race célèbre.

La race orine est représentée par quelques animaux hors ligne appartenant à MM. Bellou, d'Évreux-les-Lois; Cassel-Triboulet, Comte-Viville, de Lamoignon, et Lefebvre, du Loiret. Ces messieurs exposent des mères d'une qualité supérieure.

La race porcine marque un progrès énorme. Durwin a bien raison lorsqu'il dit que toute race est éminemment perfectible. L'homme est arrivé à surpasser dans le porc toute intelligence. D'où à quelques années nous aurons des verrons et des truies dont les os seront diminués et dont les pattes mêmes s'excrément plus.

L'exposition compte encore un grand nombre de poules, de coqs, de dindons, d'oies, de lapins et de pigeons.

En somme, c'est une exposition très réussie. Elle fait honneur à ceux qui l'ont organisée.

La salle des fêtes du palais de l'Exposition s'est transformée en un merveilleux jardin pour les concours organisés par la Société royale d'Agriculture et d'Horticulture.

On trouve réunis dans l'immense hall les végétaux des cinq parties du monde et même d'autres, ce que l'horticulteur ne se bornerait pas à aller chercher dans les contrées les plus éloignées et les plus sauvages, dans les montagnes perçues seulement par les bêtes fauves, les félins dont le bruit ou la blessure doit surprendre le succès; ils offrent dans espèces nouvelles, par des sens ingénieux, ils demandent l'attention à la nature, ayant leurs appartenances comme l'Association nationale, et de quelques palmiers assez médiocres de Niger ou du Congo tiennent un jour une magnifique plante ornementale, transformant un ornement d'ornement et bourgeois en une petite plante, grosse toute plantagineuse qui fait à la fois des jacinthes; ils se jouent de la dimension, de la forme et de la couleur, enfin ils imitent des plantes, comme on connaît des œuvres d'art, et savent les réaliser.

Les palmiers majestueux, les cyprès vertes au feuillage à panache, les araucarias qui portent leur fruit sur la tête, les caudices de monnes sévères, les fougères fantastiques, les orchidées bizarres peuplent d'un travail pénible et d'horticulteur. Il est aujourd'hui à la gloire. L'Exposition d'Anvers lui a ménagé son apothéose et elle est complète. Le public nombreux qui s'est pressé aujourd'hui dans le jardin des fleurs, sous le drapeau de la sève, se rassure pas ce legs sur les beaux résultats obtenus par les horticulteurs de Belgique et de l'étranger.

Bien sûr de ces végétaux, dont on ne se préoccupe dans notre pays qu'un point de vue de l'ornement des serres ou des appartements, sont plus utiles que dans les pays où ils croissent. Certaines feuilles de palmier servent à la fabrication du papier, de sorte que le soleil et de persique contre les oracles si fréquents dans certains pays d'Orient. Il paraît que plusieurs livres, répandus en Europe comme étant composés de papyrus égyptiens, ne sont faits réellement qu'avec les feuilles du palmier nain, qui d'ailleurs sont par elles-mêmes la propriété d'éclaircir les insectes. À Geylan, on fait des chapeaux avec les feuilles de palmier. C'est du palmier que l'on tire le sucre et les feuilles de palmier qui composent le bétel, ce mélange que les Indes mystiques avec volé.

C'est peut-être parce que nous avons rencontré le roi Massala, mais en nous promenant sous le feuillage des palmiers et des eucalyptus, l'Exposition, nous ne pouvons nous empêcher de penser que cette année comme par les horticulteurs belges secret: peut-être même à profit par les jeunes hommes qui sont tentés la fortune dans les pays africains dont le roi Léopold est le souverain. Ce qui a l'habitude des soins préoccupation africaines serait utilement être d'autres vases, et les braves qui s'en souviennent après avoir touché la flore des pays chauds dans les établissements horticoles, ne seraient-ils pas dans de meilleures conditions que les pionniers qui jadis débarquaient sur les côtes du Nouveau Monde?

C'est-à-dire jeté les fûtes par terre et planté du froment, ce froment dans son cultivateur leur produit romain. Ce-will-fréquent produit un sol africain les arbres et les plantes que nos serres seules peuvent éléver et en tirerment mille profits.

C'est eucalyptus globulus, par exemple, qui espère l'indiment de l'Amateur de jardins par ce luvantisme frémontien humble glorie de blanc et que nous sommes obligés de rentrer dans la serre à l'hyppocrate du froid, est devenu en Australie l'objet d'un commerce considérable. Il étend des dimensions prodigieuses, car on a mesuré un individu, *Eucalyptus amygdalifolia*, ayant 150 mètres de haut. Il jetterait encore son ombre sur le sommet de la grande pyramide, la plus haute construction qui existe, dont l'élévation est de 146 mètres. En quinze ans, l'arbre atteint vingt-cinq mètres de hauteur. Il est plus indéfectible et résiste par les insectes que le saule, et les Australiens le préfèrent aujourd'hui à tout autre pour la construction des quilles des vaisseaux. Enfin ses feuilles ont toutes sortes de propriétés médicinales et hygiéniques. C'est un succédané de quinquina.

On pourrait citer bien d'autres exemples, et en élevant à leur côté à côté des produits de nos horticulteurs, nous y avons vu tout un jardin pour la colonisation de l'Afrique. L'arbre à lait, l'arbre à poisson: seraient peut-être là où les bestiaux meurent rapidement.

Pour en recevoir aux plants d'ornement, on remarque dans les expositions d'horticulture le même phénomène que dans les expositions de salubrité. Il y a la plante d'exposition qui combat pour le prix et la possibilité qui vise la médaille. L'un et l'autre sont d'un placement difficile quand on les a sortis du local de l'exposition. Le porteur n'était pas concourant, mais il n'y a pas de muraille assez grande pour lui dans le milieu de celui qui le possède. Le palmier a provoqué l'admiration, mais soulève une serre royale, il créverait le vitrage de toit.

Pour les plantes grasses, ames du jardinier obscur dont quelques pots font toute la serre, l'horticulteur s'est attaché par la culture à les rendre de plus en plus massives. L'œchinocactus strié au Brésil a 250 de diamètre et l'on en fait qui vivent à Tene et fleurissent dans un défilé de rocaille. On nous montre aux vitraux toute petite dans la fleur à l'ombre de la vande ornée. Il paraît que cela sera à chercher un point scientifique de la plus haute importance, celui de savoir si les monches avaient un odorat. On pourrait croire la question résolue par l'odeur avec laquelle ces inférieurs sucent se précipitent sur le fromage, mais cela ne suffisait pas, car on n'avait pas découvert l'usage de l'odorat. Il a fallu les stupéfaits. Les monches ont, comme tous les insectes, l'odorat admirable de déposer leur œuf. Si elles sentent que les vers ou larves qui naîtront de ces œufs trouveront la nourriture à leur convenance, bien que cette nourriture ne soit jamais la même que celle de l'immeuble complètement développé. Or, les monches, habitués à pointer sur la vande en décomposition, posent aussi dans la corolle de la fleur du suspens qui n'a, avec un morceau de vande, aucune ressemblance. Elles sont donc trompées par l'odeur.

Mais ce nous égarons pas dans les anecdotes scientifiques. Répondons que l'exposition d'horticulture était très belle, et qu'elle méritait de tous points le grand succès dont elle a joui.

EXPOSITION UNIVERSELLE DES
BEAUX-ARTS.

La Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts à Anvers, dans sa séance du 15 octobre 1884, a décidé d'organiser, sous le patronage du gouvernement et avec le concours de l'Administration Communale, une Exposition Universelle des Beaux-Arts, qui tiendrait lieu de la 24^e exposition triennale.

Les villes d'exposition, sur Vénus, où avaient lieu les expositions triennales furent jugées insuffisantes, et d'ailleurs trop éloignées de la grande halle de l'avenue du Sud, où allait en 1885 se porter le mouvement de la population. En face de cette halle se trouvait le terrain destiné à recevoir la future église de St Michel; le site de ce terrain projeté voulait bien le mettre à la disposition de la commission; la Société royale du Sud d'Anvers y joignit un emplacement considérable; le Gouvernement promit, outre la gratuité des terrains pour les œuvres belges sur tous les chemins de fer de l'Est, un subside de cinquante mille francs; c'était environ la cinquième partie de la dépense que nécessiterait de leur construction, l'aménagement et le service d'un local provisionnel couvrant près d'un hectare. La ville d'Anvers a accepté pas à assumer la charge des quatre cinquièmes restants, à la condition, bien naturelle, qu'un remboursement de cette somme serait, après déduction des frais journaliers, affectés contre les recettes qui se seraient pas dues à la Tombola.

Grâce à ces efforts réunis, grâce surtout au concours de MM. les architectes et la peinture, la Société d'encouragement des Beaux-Arts a pu offrir aux artistes de tous les pays des salles, vastes, bien vues, sans diaphragmes, éclairées et aménagées d'une façon si pratiquement heureuse, qu'elles ont constamment provoqué de chaleureuses félicitations de la part des artistes les plus éminents.

Bien que l'Exposition dût se prolonger au-delà de trois mois dans un local de six semaines, l'Administration communale, si intéressée qu'elle fût à augmenter le nombre des entrées payées, voulait en tout temps accorder l'accès gratuit aux membres de la Société et à leur famille sans soulever qu'aux expositions triennales.

C'était reconnaître bien largement l'encouragement qu'ils donnaient aux Beaux-Arts en contribuant par des souscriptions permanentes à former le caduc de la Tombola. C'est en partie par suite de cette générosité que les frais sont très loin d'être couverts.

Mais il n'y a eu d'autres raisons; nul de nous ne se serait imaginé que le vingtième seulement des visiteurs de l'Exposition indistincte aurait dû être payant; mais le succès des Beaux-Arts. C'est là pourtant ce que nous avons constaté. Quelle qu'en soit la cause, il faut bien le reconnaître, la simultanéité des deux expositions a tourné au détriment de celle qui faisait appel aux aspirations et aux goûts les plus élevés. En dehors des souscripteurs permanents, pas plus de cent-dix mille personnes ne se sont décidées à entrer, moyennant paiement, à l'Exposition des Beaux-Arts.

Et cependant aucune ne méritait d'être davantage érudite et admise. Sans doute, au commencement, de grands artistes de notre pays semblèrent vouloir se déintéresser d'une lutte dans laquelle ils avaient à s'intéresser pourtant le succès de la patrie; sans doute aussi, malgré l'annonce répétée que le jury d'admission serait très sévère, il y eut plus que jamais de nombreuses tentatives de deux mille objets entrant leur furent retournés. Mais si pour en arriver là, il a fallu se montrer bien rigoureux, ni moins est-on parvenu à composer une collection qui a fait le plus grand honneur à la Belgique.

Ce résultat, nous le devons à l'insigne énergie de la Commission des trente-deux membres désignés par arrêté royal. A elle aussi l'honneur d'avoir, par ses délégués, organisé un placement qui a fait heureusement ressortir les mérites de l'école belge.

Dans chaque nation, des hommes occupés et dévoués ont bien voulu se charger de former, d'exposer et de vendre pendant le contingent de leur pays.

L'Allemagne, la France, la Hollande ont ainsi exposé un choix d'œuvres de première qualité, dépassant ce qu'il est permis de penser envoyé aux salons belges; l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, la Russie, la Suède et la Norvège ont envoyé sous leurs yeux qui ne suivent pas de près le mouvement de l'art européen.

Nous avons donc eu tant d'expositions qu'il y avait de nations représentées; chacune d'elles a fourni :

La Belgique	700	œuvres.
L'Allemagne	274	
L'Autriche	195	
L'Espagne	73	
La France	681	
La Grande-Bretagne	110	
La Hollande	244	
L'Italie	292	
La Norvège	100	
La Russie	35	
La Suède	29	
La Suisse	29	
TOTAL	31	

Et somme plus de trois mille œuvres d'art, soigneusement triées, ont permis de se rendre compte des qualités diverses qui, malgré la fréquence et la facilité des relations internationales, continuent à distinguer les différents écoles de l'Europe. La Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts doit des remerciements à tous ceux qui ont contribué à former cette magnifique mais brillante exposition; aux Gouvernements d'abord et aux Gouvernements qui l'ont fait officiellement reconnaître, et y ont envoyé les administrations les plus remarquables de leur art national; aux artistes ensuite qui, sans l'intention de s'en vanter, sont spontanément, ont bien voulu répondre à son appel.

La Société est redevable en grande partie de son succès au Gouvernement belge qui l'a appuyé de toute son influence. Mais elle le doit aussi aux glorieux mécènes qui ont fait de la partie des Beaux-Arts une cité toujours chère aux artistes de quelque côté qu'ils viennent.

Elle a en plus d'une occasion de s'en vanter dans les nombreuses visites qu'elle a reçues et, tout spécialement, dans le réquisitoire du jury appelé à décerner les récompenses qui sont le couronnement habituel de ces grandes solennités.

Nous croyons devoir remercier ici les noms des hommes éminents qui n'ont pas hésité à abandonner leurs occupations pour venir, de bien loin souvent, participer au jugement de leurs émules en talent.

MM. MEMBERS, Président	France
SCHNEIDER, Vice-Président	Belgique
FERRS, E. Membre-Rapporteur	Belgique
Membres:		
MM. AERTS	Belgique
BAILLY	France
BOEK	Hollande
BOUGHERIEUX	France

MM. BEUVE JOU	Grande-Bretagne.
CARABEL	France.
CULBERT	Russe.
DE GRUYT	Belgique.
DEBIERS	Allemagne.
DOLLS, J.	Belgique.
EDMUNDT	Belgique.
DESMERLES	Belgique.
DESS	Belgique.
DE SARTIS	Italie.
DUCAU	France.
FARRINGTON	Italie.
FLUX	Autriche.
FLAMBERG	France.
GIESS, Joseph	Belgique.
GHISLAINE	France.
GHATTAN	Grande-Bretagne.
JANAT, E.	Belgique.
GUERRETT, Herman	Allemagne.
KLEVER	Russe.
KALLEMANN	Autriche.
KEROUX	Belgique.
MICHELIA, J.-B.	Belgique.
MUTHÉ, L.	Belgique.
FREISSER	Belgique.
SCHNEIDER	Allemagne.
VAN CAMP, C.	Belgique.
YAN IAN SONT, Aels	Belgique.
YVELAT, Charles	Belgique.

Au résumé, on ne peut qu'apprécier à la part prise par la Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts au dévouement, au travail, à l'émulation et à affectueux hospitalité qui marie à l'année 1885 une splendide pièce dans l'histoire d'Anvers.

LA CROIX-ROUGE.

Un bâtiment spécial, édifié par un pont aux halles de l'industrie, conduit à la section internationale de la Croix-Rouge.

L'est de détruire les hommes et de les souffrir à toujours fait des progrès plus rapides que celui de les conserver et de les guérir. Toutefois, les ressources mises à la disposition de la science pour se débarrasser de son être éternel. Il suffisait pour être convaincu de parcourir l'exposition de la Croix-Rouge et d'y étudier les améliorations que l'on apporte dans l'organisation des secours à donner aux blessés.

Parmi les combinaisons imaginées pour alléger les souffrances, les misères ou les privations du soldat, il en est qui sont plus ingénieuses que nouvelles; elles sont par exemple les peponnes inventées pour fournir aux malades une nourriture transportable et exceptionnellement fortifiante; leur prix relativement élevé les rend impropres à cet usage. Telles sont encore certaines boîtes où la ventilation est possible si l'on qu'elle expose les victimes de la guerre, en tirant de leurs blessures, à succomber à une réaction de poitrine.

Mais ce sont là des exceptions et les inventions utiles et pratiques ne manquent pas. Citons-en quelques-unes.

Le docteur Kowatsch de Kiel expose la *broûte dormante*; c'est une bouteille à deux faces, convertissable, à un moment donné, en baignoire; elle est faite de plusieurs pièces qui peuvent être démontées en un instant et enroulées autour du membre blessé. La solution se trouve de cette manière, bon gré, malgré, toujours manié de cet objet de placement de première nécessité.

Un Italien, M. G. Plesio a imaginé une table électrique d'airain, destinée à empêcher l'écroulement prématuré des soldats d'après de la mort que l'appareil, le moindre mouvement de corps met un surverseur en action. Cette table nous fait concevoir pour les hôpitaux plutôt que pour les armées en campagne. Le même exposant a inventé un petit appareil électrique pour constater l'existence d'un corps métallique dans les blessures.

M. John Farley a fait lui-même l'expérience pendant la récente campagne du Soudan d'une petite lampe électrique qu'il expose et qui permet aux chirurgiens de découvrir les blessés sur le champ de bataille, dans la nuit qu'un fusil.

La *Unité opératoire de la Croix-Rouge de Hollande* a eu principalement en vue l'étude des appareils pouvant servir dans les pays coloniaux; son exhibition a eu point de vue spécial est fort intéressante; elle est réduite dans une vaste tente blanche, construite sur les plans du capitaine De Boerker de l'armée Danoise. Il y a là toute une collection de moyens de transport, absolument nouveaux pour nous, qui ont rendu d'immenses services aux blessés pendant l'expédition d'Aïcha, entre autres; — un brancard à roues se tenant tout seul en équilibre et épargeant toute secousse au blessé; — un *ambuleo* ou brancard-harnais, se portant sur les épaules, sans entraves à quel que suspendu des morceaux de bandes croûtes, remplis d'air pour lever les blessures en chemin; un *ambuleo* en forme de toit sur l'abri contre les effets du soleil; — un modèle de chaise de merve arrangé en chaise de transport, pour le transport des blessés de la plage au navire-hôpital, etc., etc.

Le Comité de la Croix-Rouge de St-Petersbourg expose tous les types de fourgons et d'engins de sauvetage, employés par la Russie; dans les derniers établissements le rôle de femme employée aux transports est le même que le cheval; de là, la transformation inévitable de tout le matériel.

Le Français est représenté par cinq exposants; cette section ne comprend aucun matériel spécial en usage dans les colonies. Elle renferme une belle collection de tentes d'ambulance, de brancards, de voitures de transport, de boîtes de secours et d'instruments de chirurgie. L'exposition la plus remarquable de ce compartiment est celle de l'Association des Doctes Français pour les secours aux militaires en cas de

S. M. le Roi, après avoir, le 1 mai, procédé à l'ouverture solennelle de l'Exposition des Beaux-Arts, y est revenu plusieurs fois; S. M. le Roi, L. AA. Royales le comte et le comtesse de Flandre, S. A. R. la princesse des Anhalt, leurs A. I. l'archiduc Charles-Louis et l'archiduchesse Marie-Thérèse, le prince impérial d'Autriche archiduc Rodolf et l'archiduchesse Stéphanie, S. A. I. le grand duc Paul de Russie, L. AA. le prince et la princesse de Cobourg, beaucoup d'autres personnalités, illustrés à des titres divers, ont successivement visités les Salons, et exprimé leur admiration pour les artistes de toutes les nations.

S. M. le Roi a daigné témoigner sa satisfaction aux artistes belges, en décernant un grade de commandeur de son ordre MM. Gustave Goffin et François Lammereux, peintres; en Citant au rang d'officiers: MM. Biet, graveur, Carpentier et Schade, architectes, Catier, sculpteur, Coosemans, Albert et Jean Devriendt, Hamman et Van Luyten, peintres et un nommé chevaliers: MM. Geyssens et Dilens, sculpteurs, Heuldré, Lybaert, Maere, Melkers, peintres, Schroy, architecte, et Wiczer, graveur en médailles.

Les exposants étrangers à leur tour ont reçu des félicitations de la haute satisfaction de notre Souverain.

La Ville d'Anvers, d'accord avec le Gouvernement et les délégués de la commission des Beaux-Arts, a fait pour son Musée moderne l'acquisition de cinq tableaux. Le *Carrousel* de Klauw-Na, par M. Knut Winters, le *plage de Hergat*, par M. J. Verhaas, le *jeune Paul III*, par M. Alb. Deverindt, un *page de M^{lle} E. Bernart*, l'ancien *maréchal aux palmes* d'Anvers de M. E. Farago, et un groupe en marbre, de *Niel*, par M. E. de Kielder. Dépense de fr. 45,000.

Le Gouvernement a acquis en outre: le *chasseur paré*, de comte de Laing, la *bouteille de Trifolop*, de Henri Schaeffels, un *homme saisi*, par P. Van der Oudeker, une *Méduse*, de L. Th. Lybaert, le *plage*, de Henri de Pecheleer, la *fabrique de tisseurs à Siville*, par C. Munnier, et commandé l'acquisition en bronze de tous groupes de M. Vignette; *Désespoir* de chaise.

Malgré la crise dont on se plaint dans toutes les classes de la société, les particuliers ont fait un assez grand nombre d'achats.

En appoint sur acquisitions de l'Etat, de la ville d'Anvers et des particuliers, celles qui ont été faites pour le tombeau, au service lausanne, respectable, de plus de six cent mille francs payés pour œuvres d'art vendus au cours de l'Exposition.

Quant à la tombola, pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'y participer, le prix du billet a été fixé à une franc. Malgré cela, les souscriptions n'ont pas dépassé quatre-vingt quinze mille francs.

L'excédent et le surplus de la gravure s'élève à 10 millions. Après M. Frans Verhaas, à nécessité une dépense de dix mille francs. Le reste a été consacré à l'acquisition de 63 tableaux, 5 sculptures, 3 aquelles et 44 lots de gravures, dont la répartition a été faite par la voie du sort.

parer et aux côtés dans les colonnes postérieures, elle contient un matériel complet : caisses de secours, lit médical, brancard, bibliothèque d'ambulance, lingerie pour les malades et les blessés, etc. Ces objets sont donnés et non vendus. Cette association fait en France un bien immense, en temps de paix comme en temps de guerre.

L'exposition de Buda-Pesth, coïncidant avec celle d'Anvers, a réclamé, cela se conçoit, le concours très large de l'association de la Croix-Rouge de la Hongrie; c'est ce qui explique le peu d'importance de l'installation de ce pays.

On s'explique aussi bien l'absence relativement restreinte occupé par l'Allemagne; mais à défaut de la quantité on trouve la qualité. La tente pour Blessés et malades, exposée par le Comité central des associations de la Croix-Rouge, est très pratique sous le rapport de la ventilation et des facilités de montage et de démontage. Très complète, la boîte de pansements antiseptiques exposés par le même comité et les pharmacopées provenant du Comité allemand de la Roumanie, à signaler aussi les tables d'opération de MM. Moquet et Dubois, les appareils chirurgicaux de M. Kabisson, les excitateurs électriques à roues du Dr Hatz, et les lits de MM. Böhrling et Cr.

Il restait à citer parmi les étrangers le Service médical de la Croix-Rouge dont les brancards d'ambulances montés sont excellents, et l'exposition de Dr Soudé de Christiana, qui montre un wagon à marchandises couvert, adapté au transport des malades et des blessés.

Nous avons laissé pour la fin l'exposition de la Croix-Rouge de Belgique. Ce n'est pas pour ses progrès blessés que la Belgique a une Croix-Rouge; mais elle est venue à se consacrer que vis à vis de ses soldats étrangers. Les Belges qui profitent de cette belle œuvre sont des malades et non des victimes de la guerre.

Les efforts de la Croix-Rouge s'en sont que plus mérités. Les modèles d'ambulance, d'hôpital provisoire et de brancard qu'elle expose à Anvers peuvent supporter la comparaison avec les meilleurs. Et le matériel à l'Association belge que le gouvernement du gouvernement. Elle lui a fait défaut jusqu'ici, ce qui la place dans une situation d'infériorité vis à vis des Croix-Rouges étrangères, toutes encouragées par le patronage officiel. On sait les grands services qu'elle a rendus en 1870 aux blessés des deux armées belgo-allemandes. Elle en est venue de plus en plus, et elle s'est trouvée sous l'insuffisance et la protection gouvernementales. Elle lui a fait défaut jusqu'ici, ce qui la place dans une situation d'infériorité vis à vis des Croix-Rouges étrangères, toutes encouragées par le patronage officiel. On sait les grands services qu'elle a rendus en 1870 aux blessés des deux armées belgo-allemandes. Elle en est venue de plus en plus, et elle s'est trouvée sous l'insuffisance et la protection gouvernementales.

Notre ministre de la guerre a participé à notre exposition, il a envoyé plusieurs modèles de civières, entre autres une civière à roue mobile *Zweifel* elle est meurt avec une facilité extrême dans les arrières et les chemins les plus difficiles; brancards et roues peuvent être démontés en un clin d'œil et le blessé transporté à l'intérieur de l'ambulance sans changer de couche. Elle se pour vis à vis le civière d'été. Celle-ci remplit toutes les conditions désirables. Seulement, elle est plus pesante que l'autre, étant destinée au transport des blessés, tandis que le civière *Zweifel* peut jouer le double rôle de civière d'hôpital et de champ de bataille. Quant à la nouvelle voiture d'ambulance, on ne s'attend rien voir de plus complet que la collection des médicaments, d'appareils chirurgicaux et d'objets de pansement dont elle est garnie. Elle lui nous que le légendaire des voitures françaises. Avec une machine sans inconvénient, le chargement et le déchargement ne sont peut-être pas sans présenter de sérieuses difficultés.

En dehors du département de la guerre et de la Croix-Rouge, l'initiative privée aille plus largement à l'exposition, on lui doit quelques éléments nouveaux. Au lieu de chercher à perfectionner le matériel des chirurgiens militaires, plusieurs médecins anglais paraissent s'être préoccupés de combiner un matériel plus simple, d'un emploi plus facile, dont le premier inconvénient sans autre se servir, en attendant la venue de la province. Vende fort heureux, s'il est chirurgien, qui n'a pas le double d'habileté, terre souvent beaucoup trop tard pour sauver des blessés que des soins immédiats eussent consacrés à la vie.

C'est dans cet ordre d'idées qu'a travaillé le docteur Jules Félix, médecin honoraire de la maison du Roi et secrétaire de la Croix-Rouge. A côté de ses modèles d'hôpitals en tôle d'acier, adaptés récemment par le conseil provincial du Brabant en cas d'épidémie, le docteur Félix expose un ingénieux appareil anémométrique pour les fractures au col du fémur et les luxations coxo-fémorales, — une simple « coque » dont l'application est si facile qu'elle peut être faite instantanément au blessé

pour qui ce soit, et qui réduit à un peu d'endure les soins ultérieurs à donner. Les feuilles d'osin du même exposant, destinées au pansement provisoire des plaies, préviennent de des qualités spéciales d'efficacité, au point de vue de l'assainissement des blessures; mais, comme l'appareil dont nous venons de parler, elles répondent surtout à une idée de rapidité et d'efficacité de l'opération, brancard instantané d'ambulance dont le pansement ne peut souffrir une minute de retard.

On peut attribuer, de reste, le même avantage aux attelles métalliques articulées qu'expose le docteur Herremont, médecin principal de l'armée. Abstraction faite d'autres procédés dont nous n'avons pas à parler, les articulations de ces attelles permettent d'adapter l'appareil aux formes de tout genre; économie de souffrance pour l'opéré, gain de temps considérable, c'est-à-dire le salut, bien souvent, pour le soldat.

Le compartiment belge renferme encore deux bons engins nouveaux ou perfectionnés; nous nous occuperons de voitures-ambulances, de M. Y. Courroy; — les loupes de cristaux, loupes-chapeau, loupes-brancard, loupes-alignal, etc., de M. L. Morellet; — les appareils et plans de chirurgie à la cas clinique et ventilation combinées, de M. F. Schaffg; — les appareils téléphoniques de secours de M. Vialès-Duclos; — les membres artificiels de M. J. Wieringer; — le pavillon démontable au feu de MM. F. et E. Petry, etc.

Enfin nous devons mentionner le grand concours organisé par le Comité international de la Croix-Rouge de Genève, pour le prix de Fr. 5000, offert par S. M. l'Impératrice d'Allemagne pour la meilleure brancard d'ambulance mobile.

Voici quelle était la composition du jury international appelé à juger les différents modèles envoyés à cet intéressant concours :

- M. le professeur Dr de LAURENBERG, consultant (belge natif et étranger général), à Bruxelles, président du jury.
- M. GARNIER-MORIN, président du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, président.
- M. le professeur Dr LASSON, chirurgien général de l'armée anglaise, à Netley, vice-président.
- M. ALBERT ELBERTS, ingénieur, secrétaire de la Société française de la Croix-Rouge, à Paris, secrétaire-adjoint.
- M. le commandeur Dr BARNIER, colonel, médecin inspecteur, à Rouen.
- M. le Dr CARTER, secrétaire général de la Société internationale de la Croix-Rouge, à La Haye.
- M. le Dr CÉLARIUS, inspecteur général de service de santé de l'armée belge, à Bruxelles.
- M. le Dr CHAZ, médecin général, à Bâle.
- M. Jules FÉLIX, secrétaire du Comité de St-Jean de Jérusalem, à Londres.
- M. le Dr WALKER, médecin principal, attaché au ministère de la guerre, à Berlin.

M. le Dr Jules Félix, M. Aug. Masson et M. le Dr Ruffat, ont eu l'obligeance d'assister le jury dans ses travaux. M. le baron de Knesebek, secrétaire de S. M. l'Impératrice d'Allemagne, vint à Anvers pour recevoir les membres du jury, à l'occasion d'un voyage de grande revue sur eux, mais, ayant annoncé s'être cassé à deux reprises, satisfaction lui a été accordée avec empressement.

Le jury, ainsi constitué, a commencé ses travaux le 1^{er} septembre; il a été tenu des séances quotidiennes du 1^{er} jusqu'au 10 septembre, pour lequel l'exposition des brancards devant être terminée publique.

Sur 72 envois manuscrits au Commissariat de l'exposition, on avait reçu, à la date du 10 septembre :

- 13 brancards exposés en français de brancards exposés en grande partie,
- 60 modèles réduits,
- 11 plans, dessins et descriptions (sans modèles).

En présence du nombre considérable des brancards d'ambulance exposés, et des communications importantes introduites par divers constructeurs depuis les dernières expositions, le jury s'est vu devoir s'adresser à S. M. l'Impératrice d'Allemagne de désigner sommairement le nombre des prix. M. le baron de Knesebek a bien voulu transmettre ce vœu à S. M., qui aussitôt a mis généreusement à la disposition du jury, outre le prix de 5,000 fr. et la médaille d'or, une seconde médaille d'or et six médailles d'argent.

Après avoir examiné minutieusement tous les envois, après avoir étudié les dossiers contenant les plans et les descriptions, après avoir écouté avec la plus grande attention les explications verbales des constructeurs et inventeurs, qui, pour la plupart, ont voulu ou dûment

leurs barques sous les yeux des membres du jury, celui-ci a déclaré, dans sa séance d'hier, le 9 août, les prix de cinq mille francs et une médaille d'or à MM. Cuvilliez et Gossard (système Dackler), à Copenhague, et une seconde médaille d'or à la Société anonyme de constructions (système Tellier), à Paris.

Nous devons ajouter que M. de Jencks avait déclaré d'avance, au nom de la Croix-Rouge de Hongrie, toute récompense pour la barque qu'il avait envoyée au concours.

Avant de se séparer, le jury a exprimé au Commissariat de l'Exposition toute sa reconnaissance pour l'organisation de ce concours, et a remercié chaleureusement M. le DP Jules Félix, M. le DP Raoul et M. Mission pour l'assistance active qu'ils lui ont prêtée et qui avait permis aux jurés de terminer, dans un délai relativement court, l'examen des nombreux systèmes soumis à leur appréciation.

En consacrant la somme due à la libéralité de S. M. l'impératrice d'Allemagne à perfectionner les moyens de conserver le plus grand nombre possible de constructions bûchées sur les champs de bataille, la Conférence de Genève a bien mérité de l'humanité, et il faut que les résultats de sa décision ne soient appréciés par un public nombreux, dans tous les pays.

Il est justifié, également, d'adresser un éloge aux nombreux constructeurs d'édifices hospitaliers qui ont répondu à l'appel de la Conférence, et dont les travaux ont mérité les compliments du jury.

STATUTS

Fus devant M. Charles-Alphonse-Joseph Dhanis, notaire de résidence à Anvers.

Comparaient :

- 1^o M. Gornelle-Joseph Ed., industriel ;
- 2^o M. Jules Havenith-De Deker, négociant ;
- 3^o M. Julien Koch, industriel ;
- 4^o M. Victor Lyman, négociant ;
- 5^o M. Eugène Meens, industriel ;
- 6^o M. Gustave Van den Akole, industriel ;
- 7^o M. Arthur Van den Nest, propriétaire.

Tous demeurant à domicile à Anvers ;

Lesquels comparants ont arrêté entre eux qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présents :

CHAPITRE I^{er}. — *Nom, nature, objet, durée de la société.*

Art. 1^{er}. La société est constituée sous le raison social : Société anonyme de l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une exposition universelle qui sera ouverte à Anvers.

En conséquence, la société pourra :

Acquiescer et acheter à des tiers toutes concessions nécessaires en vue de la saidie exposition, tant par des particuliers et des sociétés que par les autorités publiques, concernant des terrains, locaux, quais, bassins, rues, places et voies publiques situés à Anvers ; reprendre toutes autres concessions d'édifices ou terrains en projet avec des lieux, ainsi que tous plans, projets et devis relatifs à l'entreprise susdite ;

Établir l'exposition prémentionnée ; prendre en location tous locaux et terrains ; faire construire toutes installations nécessaires ; percevoir toutes redevances ; sous-louer les locaux et les emplacements sur exposition ;

Organiser toutes cérémonies et festivités ; traiter avec tous entrepreneurs, tant pour l'installation que pour l'exploitation de l'exposition ;

Organiser des tombolas ou loteries moyennant les autorisations légales nécessaires, servir d'intermédiaire de vente et d'achat ; exploiter tous commerces et industries accessoires d'aucun établissement dans les locaux d'exposition, engager le personnel et organiser tous services nécessaires ;

Faire toute publicité et toutes publications utiles ;

Se charger de toutes opérations de nature concernant l'exposition ; Affirmer ou concéder, le fût-il ou autrement, telles ou telles installations à des particuliers ou à des sociétés quelconques, tant moyennant un

peu déterminé que moyennant une participation ou une souscription financière dans l'édifice ;

En un mot, faire toutes opérations mobilières ou immobilières, notamment par voie d'achat, de location et sous-location, de construction, d'entreprise, de cession, d'échange, d'affranchissement, ainsi que toutes opérations financières, industrielles et commerciales relatives aux objets ci-dessus et au but de l'entreprise, le tout sans exception ni réserve.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Anvers.

Art. 4. Le terme de la société est fixé au 31 décembre 1886.

La société pourra être prorogée, s'il y a lieu, dans les formes prescrites pour les modifications aux statuts. Elle pourra également être dissoute avant le date susdite, sur la proposition du conseil d'administration, par un simple décret de l'assemblée générale des actionnaires.

CHAPITRE II. — *Capital social, actions.*

Art. 5. Le capital social est de 1,500,000 francs, représenté par 15,000 actions de 100 francs chacune, numérotées de 1 à 15,000.

Art. 6. Le capital est souscrit par les comparants comme suit :

M. Gornelle-Joseph Ed., deux mille actions de cent francs chacune, soit deux cent mille francs	200,000
M. Jules Havenith-De Deker, deux mille actions de cent francs chacune, soit deux cent mille francs	200,000
M. Julien Koch, deux mille actions de cent francs chacune, soit deux cent mille francs	200,000
M. Victor Lyman, trois mille actions de cent francs chacune, soit trois cent mille francs	300,000
M. Eugène Meens, deux mille actions de cent francs chacune, soit deux cent mille francs	200,000
M. Gustave Van den Akole, deux mille actions de cent francs chacune, soit deux cent mille francs	200,000
M. Arthur Van den Nest, deux mille actions de cent francs chacune, soit deux cent mille francs	200,000

Ensemble, un million cinq cent mille francs . . . fr. 1,500,000

Art. 7. Les comparants, souscripteurs des dites 15,000 actions, s'engagent à verser, au siège de la société à Anvers, le montant des actions souscrites par eux.

Ils ont, en conséquence, fait un premier versement de 5 p. c. sur les dites actions entre les mains du notaire instrumentaire, qui est autorisé à remettre la somme aux administrateurs à nommer par l'assemblée générale. Les autres versements seront appelés par décision du conseil d'administration, moyennant préavis de quinze jours par lettre recommandée.

En cas de retard de plus d'un mois dans les versements décriés par le conseil d'administration, celui-ci aura le droit d'agir au nom de la société contre les souscripteurs, soit par l'action en éviction, soit par l'action en déchéance avec ou sans dommages-intérêts.

Art. 8. Jusqu'à leur entière libération, les actions restent nominatives et ne peuvent être l'objet d'un transfert sans l'assentiment du conseil d'administration. Les souscripteurs auront la faculté de libérer leurs actions par anticipation ; les versements anticipés pourront d'un intérêt de 6 p. c. l'an.

Art. 9. A partir de leur libération complète, les actions peuvent être transférées par des tiers au porteur et la propriété s'en transmet par le seul tradition du titre. Tout actionnaire a le droit de faire demander à Anvers. Ce domicile est présumé être de justification aux tribunaux compétents d'Anvers et toutes assignations et notifications seront valablement faites au domicile élu par l'inscription.

Art. 10. Les actions sont indivisibles ; la société ou le conseil pour chaque d'elles qu'un propriétaire, et pourra suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce que les propriétaires d'une même action soient dûment représentés par un seul d'entre eux.

Art. 11. Les actionnaires, leurs héritiers, représentants ou créanciers ne pourront, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition de scellés sur les biens ou valeurs de la société, ni en demander le partage ou la liquidation ; ils seront tenus de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'assemblée générale.

CHAPITRE III. — *Conseil d'administration, conseil de surveillance, conseil général.*

Art. 12. L'administration de la société est confiée à un conseil composé de six membres.

Les opérations de la société sont surveillées par deux commissaires.

§ 10. — Administration, surveillance.

Art. 13. Les administrateurs et les commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur, par décès ou pour toute autre cause, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement au remplacement.

L'assemblée générale, à sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les fonctions des administrateurs et des commissaires durent la durée de la présente société et, en maximum, une durée de six ans.

Si le nombre des commissaires est réduit, par suite de décès ou autrement, le conseil d'administration convoque immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires manquants.

Art. 15. Chaque administrateur devra affecter, par privilège, à la garantie de sa gestion, un nombre de 100 actions de la présente société.

Chaque commissaire affectera 50 actions à la même garantie.

Ces actions resteront déposées au siège social et seront immobilisées pendant toute la durée du mandat, jusqu'à décharge complète donnée par l'assemblée générale.

Art. 16. Le conseil d'administration élit son président et son secrétaire parmi ses membres.

Néanmoins, le secrétaire peut être pris en dehors du conseil, mais, dans ce cas, il n'a pas voix délibérative.

Art. 17. Les réunions du conseil d'administration se tiennent, chaque fois que les intérêts de la société l'exigent, au siège social ou dans tout autre lieu, sur convocation du président, souscrite d'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Ses résolutions sont prises à la majorité des voix.

Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Le quorum, conformément à l'article 36 de la loi sur les sociétés, est en plusieurs membres devant s'abstenir aux délibérations, les résolutions sont prises à la majorité des autres membres ayant voix délibérative.

Art. 18. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et les membres qui ont pris part à la délibération et sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société.

Art. 19. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société.

Il nomme et révoque le personnel, fixe les émoluments et, s'il y a lieu, les gratifications de celui-ci; admette toutes ventes, offres ou rétrocessions de la société, se fait ouvrir tous comptes courants, tout comme créancier que comme débiteur; autorise et conclut la vente et l'achat de biens meubles et immeubles dans l'ordre des opérations sociales, consent tous baux, tout comme bailleur que comme preneur; fixe les règlements d'ordre; prend et donne tous comptes et débite comme débiteur ou comme créancier; autorise et approuve les dépenses administratives sociales; vérifie les actes faits par les directeurs et délégués dans l'intervalle des réunions; écrit tous traités et transactions; donne toute quittance et décharge; prend et donne par lui-même ou par mandataires, pris soit dans le conseil, soit en dehors du conseil, toutes inscriptions hypothécaires; donne mainlevée des mêmes inscriptions, avec ou sans paiement, ainsi que toutes subrogations et toutes déclarations; décide de toutes participations dans toutes sociétés ou établissements particuliers se rattachant à l'un des objets de la présente société; consent, à cet effet, tous actes antérieurs ou sous seing privé; plaide tant comme demandeur que comme défendeur; traite, emprunte, fait don, offre, accepte, constitue avoués et avoués; obtient tous jugements; met les formalités à exécution, appelle des préjudiciables, forme opposition, saisit-arête, saisit-exécution, exerce toutes poursuites. En un mot, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi et de la compétence du conseil d'administration.

Art. 20. Le conseil convoque les actionnaires en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Il arrête les bilans et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale et, dans les limites de l'article 35, fixe l'époque du paiement du dividende.

Art. 21. Le président du conseil d'administration représente la société vis-à-vis des tiers. C'est à lui que doivent être signifiés tous actes concernant la société.

Toutes actions judiciaires sont suivies, au nom de la société, à la diligence et diligence du président du conseil d'administration ou d'un délégué du conseil.

Art. 22. Tous actes engageant la société vis-à-vis des tiers sont signés par deux administrateurs, sans que celui-ci ait à justifier de leur mandat.

Le conseil d'administration pourra toutefois déléguer à un ou plusieurs de ses membres ou à une personne prise en dehors du conseil la signature sociale, pour une partie quelconque des services et opérations de la société.

Art. 23. Les administrateurs surveillent toutes les opérations de la société et font rapport à l'assemblée générale en conformité de la loi.

Sont nommés commissaires par les présents statuts :

1° M. Frédéric Helaire, propriétaire, domicilié et demeurant à Anvers, et

2° M. Arthur Van den Nest, propriétaire, domicilié et demeurant à Anvers, conjointement au présent sein.

Art. 24. Il pourra être alloué aux administrateurs et aux commissaires, par l'assemblée générale des actionnaires, une indemnité fixe et annuelle, à porter au compte des frais généraux, sans préjudice aux droits dérivant de l'article 36. Le motif de l'indemnité à fixer pour les administrateurs devra être distribué sous forme de jetons de présence.

§ 11. — Conseil général.

Art. 25. Les administrateurs et les commissaires forment un collège, le conseil général, qui se réunit chaque fois que le conseil d'administration ou le collège des commissaires le juge utile aux intérêts de la société.

Il est convoqué et présidé par le président du conseil d'administration.

Art. 26. Les délibérations du conseil général sont prises sur un registre tenu au siège social et signées par les administrateurs et les commissaires qui y ont participé.

CHAPITRE IV. — Des assemblées générales

Art. 27. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires même pour les absents et les dissidents.

Art. 28. Il tenu chaque année une assemblée générale, à Anvers, le dimanche immédiatement du mois d'avril, à 8 heures et demie de relevée. Dans cette réunion, elle arrête le rapport de l'administration sur le mandat de la société et celui des commissaires. Elle statue sur le bilan, sur l'emploi du fonds de réserve, s'il y a lieu, et pourvoit aux vacances parmi les administrateurs et les commissaires.

Des assemblées générales extraordinaires seront convoquées, à la demande soit du conseil d'administration, soit du collège des commissaires, soit des porteurs du cinquième des actions ordines.

Art. 29. Pour être admis à l'assemblée générale, les détenteurs d'actions ou porteur doivent se faire inscrire cinq jours d'avance au siège social.

Ils sont admis à l'assemblée sur la production de leurs actions ou d'un certificat de dépôt chez un banquier de la société.

Les actionnaires ne peuvent se faire représenter aux assemblées que par un seul actionnaire ayant droit de vote.

Art. 30. L'assemblée générale délibère sur toutes les propositions qui lui sont faites soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires, soit par les actionnaires représentant un cinquième des actions.

Les propositions du conseil sont déposées au siège social au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. Les autres propositions doivent, pour être mises en délibération, avoir été communiquées au conseil au moins un mois avant cette date, à moins que le conseil ne consente la mise en délibération malgré l'absence de cette formalité.

Art. 31. L'assemblée générale, soit ordinaire ou extraordinaire, est convoquée conformément à l'article 36 de la loi sur les sociétés. Elle est présidée par le président du conseil d'administration et, en son absence, par un membre du conseil désigné par ce dernier.

Les formules de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts actionnaires présents ou, en cas de refus, par ceux qui les valent.

Le président délègue le secrétaire parmi les membres du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de l'assemblée sont signés par le président, les deux secrétaires et le secrétaire.

Les expéditions, copies ou extraits à délivrer aux tiers sont signés par le président et un administrateur.

Art. 34. — Chaque des membres de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède d'actions. Nul ne peut voter pour un nombre d'actions dépassant le cinquième des actions émises ou les deux cinquièmes des actions pour lesquelles il est pris part au vote. Les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Les décisions ou résolutions sont votées au scrutin secret, à moins que les actionnaires présents n'en décident autrement à l'unanimité.

Sur toutes autres propositions ou objets, le vote a lieu par appel nominal, à moins que la moitié des actionnaires présents ne demandent le scrutin secret.

En cas de parité de voix, la proposition est rejetée.

Pour les élections, si la majorité absolue n'a pu être obtenue au premier scrutin, il est fait un ballottage entre les deux candidats qui ont le plus de voix. Le plus âgé est proclamé en cas d'égalité de suffrages.

Art. 35. — Les présents n'ont pu recevoir être changés ou écartés, la dissolution ne peut être prononcée en dehors de cas prévus par l'article 4, le capital ne peut être augmenté ni diminué, si ce n'est par résolution de l'assemblée générale convoquée à cet effet et dans laquelle le moitié au moins des actions émises sont représentées. Si, dans cette assemblée extraordinaire tenue à la suite d'une première convocation, le nombre des actions représentées n'atteint pas la moitié des actions émises il est fait, dans les trente jours, une deuxième convocation, et la nouvelle assemblée peut alors délibérer, quel que soit le nombre des actions représentées.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les décisions, pour être valables, doivent réunir les trois quarts des voix présentes.

CHAPITRE V. — *Capital social, fonds de réserve, partage des bénéfices.*

Art. 36. — L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Les comptes sont closés et le bilan dressé à cette date.

Pur dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 1884. La première assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu le dernier lundi du mois d'avril qui suivra cette date.

Art. 35. Les bénéfices ne seront distribués qu'après la réunion de l'assemblée générale qui aura lieu après la fermeture de l'exposition universelle d'Anvers.

Si la dissolution de la société est alors prononcée, il n'y aura plus lieu au prélèvement de la réserve légale.

Dans le cas contraire, il sera réservé à ce titre un sixième de 5 p. c. sur les bénéfices.

Art. 36. Sur les bénéfices constatés après déduction des charges sociales, il est prélevé une somme suffisante pour distribuer aux actionnaires un dividende de 6 p. c., à titre d'intérêt du capital.

L'exédant des bénéfices est réparti comme suit :

18 p. c. aux administrateurs;

2 p. c. aux commissaires;

80 p. c. aux actionnaires.

Le conseil d'administration est autorisé cependant à prélever sur cet exédant une part de 10 p. c. au plus pour être éventuellement attribuée à des tiers, promoteurs de l'exposition universelle d'Anvers.

Art. 37. En cas de dissolution de la société, la liquidation, si l'assemblée générale l'en décide autrement, se fera par les administrateurs, sous la surveillance des commissaires.

Art. 38. Tous dividendes, ainsi que tous capitaux des actions, non réclamés endéans l'année de leur exigibilité, seront prescrits et versés dans la caisse communale de la ville d'Anvers.

Art. 39. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, la société sera régie par le loi du 18 mai 1873.

Dépôt des statuts.

Art. 40. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu immédiatement après la constitution de la société, au lieu même de la passation du présent acte, sans autre convocation que celle résultant de la présente exposition des statuts, à l'effet de nommer les administrateurs et de fixer leur mandat annuel, ainsi que celle des commissaires.

L'assemblée choisira son président.

Dans une, fait et passé à Anvers, le vingt et un janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, en présence de MM. Pierre Jansin, sous-préfet, et François Poesmans, notaire, tous les deux domiciliés et demeurant à Anvers, émouls requis.

Lecture faite, les comparants ont signé avec les émouls et nous, notaire.

(Signé) C.-J. Edl, J. Havenith, J. Koch, Victor Lynen, Eugène Meers, G. Van den Abele, A. Van den Nest, P. Jaquet, F. Poessman, G. Dierckx, notaire.

Faregisté à Anvers (Nord), le 23 janvier 1884, volume 573, folio 69 verso, case 4, quatre rîles et demi, cinq remsis. Reçu 7 francs. Le receveur, (signé) SEVERINCKX.

Pour expédition :
C. DUBIN, notaire.

(Déposé au greffe du tribunal de commerce d'Anvers le 23 janvier 1884.)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION.

TITRE PREMIER.

DIVISIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE I. — L'Exposition Universelle d'Anvers, placée sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, réserve les produits de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Horticulture de tous les nations. Elle comprend une Section spéciale de la Métrie et de l'Électricité.

Des concours d'animaux vivants, de plantes, de fleurs, de fruits, de légumes sont projetés. Ces concours, s'ils ont lieu, seront l'objet de règlements spéciaux.

ART. II. — L'Exposition sera établie sur les terrains de la Ville nouvelle, près de la gare de Sud et des établissements maritimes. Elle occupera une superficie d'environ 250,000 m² (25 hectares), comprenant une partie du bassin de bonlage destiné à l'Exposition Maritime.

Les Halles de l'Industrie et la Galerie des machines seront construites en fer et couverts en zinc. Des annexes et des constructions de même nature seront élevées dans le Parc qui occupe les rebords, les jardins et les produits qui ne sont pas destinés à figurer dans les halles principales.

ART. III. — L'Exposition s'ouvrira le 2 mai 1885; elle aura une durée de cinq mois au moins.

ART. IV. — Un Comité, placé sous la présidence d'honneur du Bourgmestre de la ville d'Anvers, exercera le pouvoir exécutif et supérieur pour l'organisation et la direction de l'Exposition.

Les questions financières sont exclusivement de ressort du Conseil d'Administration de la Société organisatrice.

ART. V. — Il sera constitué des Comités de groupes et des Comités locaux. Un règlement spécial déterminera les attributions et le fonctionnement de ces Comités.

ART. VI. — Les Gouvernements Étrangers sont invités à se faire représenter officiellement par des Commissions. Ces Commissions entront le plus tôt possible en relation avec le Comité exécutif et se feront représenter après de lui par un délégué chargé de traiter les questions qui intéressent leurs nationaux, notamment celles relatives à l'ouverture de l'espace réservé à leurs pays respectifs, et au mode d'installation de chaque section nationale.

Les exposants étrangers ne peuvent correspondre avec le Comité exécutif que par l'intermédiaire de leurs Commissions respectives ou des délégués de ces dernières. Toutefois les étrangers qui ne seraient pas représentés par des Commissions ou des délégués officiels de leurs pays respectifs, correspondront directement avec le Comité exécutif. Celui-ci fournira aux Commissions Étrangères ou à leurs délégués, les renseignements nécessaires; il leur fera connaître les règlements auxquels ils seront soumis de sa conférence.

ART. VII. — Les échanges d'espèces de pays à pays ne pourront avoir lieu que par l'intermédiaire du Comité exécutif.

ART. VIII. — Les produits seront répartis en Sections, en Groupes et en Classes, suivant un système de classification générale arrêté au préalable (document annexé N° 1). Ce document donne l'énumération sommaire des produits de chaque classe. Cette classification servira de

base à la répartition des produits dans chaque compartiment attribué aux exposants d'une même nation.

Art. IX. — Le Comité exécutif fera dresser un Catalogue officiel, méthodique et complet des produits de toutes les nations, indiquant le nom des exposants, le genre d'industrie, le lieu de production (villes, usines, fermes, etc.).

Les renseignements nécessaires pour la rédaction de ce Catalogue seront fournis par les exposants, sous leur responsabilité ; à cet effet une formule spéciale est jointe au présent règlement (annexe N° 4).

Art. X. — Les missions nécessaires seront posées par le Gouvernement pour protéger en Belgique les inventions susceptibles d'être brevetées, les droits ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figurent à l'Exposition.

Les préparés au service de surveillance recevront le conseil d'empêcher de dessiner, copier, mesurer, photographier, de reproduire par moulage ou moulage, etc., les objets exposés, sans l'autorisation par écrit de l'exposant. Le Comité exécutif se réserve le droit d'autoriser la reproduction de vues d'ensemble.

Art. XI. — Toutes annonces, plânes imprimés ou autres destinés à être affichés ou distribués dans l'enceinte de l'Exposition, devront, au préalable, être autorisés et approuvés par le Comité exécutif. Cette autorisation pourra être retirée en tout temps.

Le Comité exécutif règle également les questions relatives aux dimensions et au placement des enseignes.

Art. XII. Aucun produit exposé ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition sans une autorisation spéciale et par écrit du Comité exécutif. Des dépositions seront prises peu à peu à mesure que les exposants d'objets de grande valeur ou susceptibles de détérioration.

Art. XIII. — Les exposants belges et étrangers auront à payer un loyer pour la place que leurs produits occuperont à l'Exposition. Les conditions de cette location sont détaillées au Titre II du présent règlement.

Art. XIV. — Les planchers des halles pourront supporter un poids de 500 kil. et même de 1500 kil. par m² dans certaines parties ; ils ne pourront être modifiés, déplacés ou consolidés pour les besoins des installations, que d'accord avec le Comité exécutif et aux frais des exposants. Les cloisons établies suivant le croquis ci-joint, seront fournies gratuitement aux exposants.

Art. XV. — La Société organisatrice prend à sa charge la décoration générale des halles de l'Exposition. Tout accroissement particulier et spécial restera à la charge des exposants; elle devra être approuvée par le Comité exécutif.

Art. XVI. — Les transports sur le réseau des chemins de fer de l'État Belge seront effectués aux prix et conditions du tarif spécial N° 10, qui concourse le gréme au retour avec perception de la taxe entière à l'aller.

Des démarches seront faites pour obtenir des conditions analogues sur les lignes considérées et sur les réseaux étrangers en relation avec les chemins de fer belges.

La plupart des lignes régulières de navigation ont consenti des réductions sur les taxes des frets.

Art. XVII. — La Société organisatrice se charge gratuitement de la construction de tous les rails dont le poids n'excède pas 1500 kil. et qui lui seront remis au plus tard le 15 avril 1885.

La maintenance comprend :

- a) la réception en gare ou sur quai,
- b) la mise à pied d'œuvre,
- c) l'enlèvement,
- d) l'emballage pendant toute la durée de l'Exposition,
- e) la remise à pied d'œuvre,
- f) l'enlèvement des rails et des rails,
- g) le rechargement sur wagons ou la remise sur quai.

des cisailles vides et emballages.

Les exposants se conformeront sur instructions qui seront données par le Comité exécutif pour faciliter l'enlèvement des cisailles vides.

Les exposants devront effectuer à leur frais le débarras, l'installation, l'étalage et le déballage de leurs produits ainsi que la mise en état des cisailles vides, etc. Le déballage se fera dans l'ordre qui sera indiqué par le Comité exécutif et devra être effectué avant le 31 décembre 1885 ; le démontage des machines devra être terminé de façon à en permettre

l'enlèvement, au plus tard, le 1^{er} février 1886. Passé ces délais, les produits non déballés seront relevés d'office et emmagasinés aux frais, risques et périls des exposants. Les objets non retirés au 1^{er} mars 1886 seront vendus publiquement et la Société organisatrice aura le droit de disposer du produit de la vente.

Pour les objets dont le poids dépasserait 1500 kil., l'exposant aura à se mettre en rapport avec le Comité exécutif qui fixera une taxe modérée de manutention.

Art. XVIII. — La Société organisatrice fournira les plus grands soies à la manutention dont elle se charge ; mais il est expressément stipulé qu'elle ne sera, en aucun cas, être rendue responsable des pertes, manquements, dommages, avaries, etc., que les culs ou leur contenu pourraient subir.

Art. XIX. — Les exposants ou les collectifs d'exposants auront à supporter tous frais spéciaux, tels que : fourniture de meubles, installation, décoration, éclairage, entretien et nettoyage des produits ; — fondation, montage, force motrice, vapeur, eau, gaz, électricité ; — assurance, — plâtres, et vermiculites spéciales y relatifs ; — tous de détail ou d'accès pour les objets mis en consommation, etc., etc.

Les exposants devront soumettre à l'approbation du Comité exécutif le plan des vitrines, meubles ou mobilier dont ils veulent se servir ; l'annexe n° 6 donne les types de meubles généralement employés.

Les exposants seront responsables des dommages que leurs installations occasionneront sur planchers, cloisons, etc., dont ils auront l'usage.

TITRE II.

DISPOSITIONS SPÉCIALES.

Art. XX. — Sont exclus de l'Exposition : les matières décolorées, falsifiées et en général toute matière détrempée. Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes ; les sels et surs, les huiles et les encres, les matières corrodées et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits ou incommodes au public. Les amorce, les pièces d'armes, les allumettes chimiques et autres objets analogues, ne pourront être reçus qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable.

Les exposants de produits incommodes ou inutiles, devront se conformer en tout temps aux mesures de sûreté qui leur seront prescrites. Le Comité exécutif se réserve le droit absolu de faire retirer les produits de toutes provenances qui, par leur nature ou leur aspect, nuiraient matériellement ou incommodes avec le but ou les convenances de l'Exposition.

Art. XXI. — Les demandes d'admission seront inscrites, selon leur objet, sur l'un des formulaires annexés au présent règlement. (Annexe 3, 4 et 5).

Art. XXII. — Ces demandes, dûment signées et affranchies, devront parvenir au Comité exécutif, 89, Avenue des Arts à Anvers, au plus tard, le premier juillet 1884 pour les exposants de la Belgique, de l'Angleterre et du Continent Européen — le premier septembre 1884 pour les exposants d'Outre-mer et des Colonies.

Art. XXIII. — Le prix des emplacements, comprenant la décoration générale et les accessoires, sera établi sur les bases suivantes, d'après la place occupée par les produits :

1. HALLES DE L'INDUSTRIE.

EMPLACEMENTS NON ISOLÉS.

Sur sol.

a) la profondeur ne dépassant pas 1^{er}00 et la hauteur ne dépassant pas 3^{er}00, par mètre courant de façade, fr. 70.

b) la profondeur dépassant 1^{er}00, la hauteur ne dépassant pas 3^{er}00, par mètre carré de surface horizontale, fr. 70.

Sur cloison.

c) la hauteur ne dépassant pas 3^{er}00 ; par mètre courant de façade, fr. 70.

Le prix des emplacements non isolés ne pourra être inférieur à fr. 70.

Emplacements isolés.

a) mesurés sur la plus grande dimension, la plus petite s'étendant pas 1^{er}00, par mètre courant de façade, fr. 150.

b) les deux dimensions dépassant 1^{er}00 ; par mètre carré de surface horizontale, fr. 150.

Les prix des emplacements isolés ne pourront être inférieurs à fr. 150.

Dans les Galeries Centrales, le prix des emplacements noyés ou non isolés sera majoré de 5 0/0.

La taxe pour salins et engrais aura pour base sur les Galeries Centrales, sans que sans profondeur de 5^m00, méthode de 15 0/0.

Tous les surfaces seront débris au grand carré.

Pour les expositions nées isolés, au-dessus de 3^m00, l'escalier de hauteur jusqu'à 2^m00, sera taillé de raison de 30 fr. par mètre carré de façade; — pour les emplacements isolés, la taxe sera calculée suivant le plus grand côté de l'emplacement.

Les installations seront mesurées d'après les plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

Les éléments seront établis à une hauteur maxima de 5^m00. Les installations ou vitrines isolées posséderont, dans certains parties des halles, une hauteur de 10^m00.

II. GALERIE DES MACHINES.

MACHINES ET INSTALLATIONS DIVERSES DE TOUTES SORTES.

a) La profondeur restera au-dessous de 1^m00; par mètre courant de façade, fr. 70.

b) La profondeur dépassant 1^m00; par mètre carré de surface horizontale, fr. 70.

Le prix des emplacements de cette catégorie ne pourra être inférieur à fr. 70.

Pour toute machine ou mécanisme, empruntant la force motrice à la vapeur, à l'eau, au gaz, ou à la transmission générale, les prix ci-dessus seront réduits de 50 0/0. — Cette réduction ne sera accordée que si les machines marchent au moins quatre jours par semaine et cinq heures par jour.

Les installations seront mesurées sur les plus grandes dimensions au-dessus du plancher.

III. INSTALLATIONS MARITIMES. — JARDINS — AUVENTS DANS LES JARDINS.

Prix maximum de toute surface.

a) La profondeur ne dépassant pas 1^m00; par mètre courant de façade, fr. 30.

b) La profondeur dépassant 1^m00; par mètre carré de surface horizontale, fr. 30.

Le prix des emplacements de cette catégorie ne pourra être inférieur à fr. 30.

Les installations seront mesurées sur les plus grandes dimensions au-dessus du sol.

La taxe des emplacements sera évaluée sur une superficie de 10 a. 0/0.

Les installations maritimes seront mesurées au carré en prenant le plus grand largeur du maître couple, ainsi que la longueur occupée.

La Société organisatrice traitera de gré à gré avec les exposants de fleurs, arbustes, machines agricoles, palmiers, etc.

Les locaux d'emplacement seront cédés par les soins de la Société organisatrice. Elles seront payables aux époques suivantes :

Le 1^{er} trimestre 1884, pour les exposants de la Belgique, de l'Angleterre et du Gouvernement Européen;

Le 1^{er} trimestre 1884, pour les exposants d'Outre-mer et des Colonies.

Aux. XXIV. — La Comité exécutif statuera sur les demandes d'admission, et les exposants ne devront envoyer leurs produits qu'après réception de leur certificat d'admission. L'exposant qui n'aura pas placé ses produits avant le 30 avril 1883 perdra tout droit à son emplacement, le certificat d'admission sera considéré comme nul et les locaux d'emplacement pourront restreindre acquies à la Société organisatrice, le tout sans aucune formalité judiciaire ou extra-judiciaire.

Aux. XXV. — Les exposants qui auront besoin de vapeur, d'eau ou de gaz, disposeront sur le balcon de demande d'admission. La quantité de vapeur, d'eau, de gaz qui leur est nécessaire par heure. Ceux qui auront besoin de force motrice, indiqueront quelle sera la vitesse de leur appareil et la force dont ils voudront disposer. La force motrice sera concédée dans la galerie des machines d'après un tarif spécial, elle sera prise sur l'arbre de couche de transmission générale. L'établissement de toutes les transmissions intermédiaires, ainsi que les fondations et tous frais d'installation particulière, resteront à la charge de l'exposant.

La vapeur, l'eau, le gaz, seront fournis aux conditions du tarif réglant cet objet.

Un règlement spécial détermine les conditions relatives à l'installation et à la marche des machines. Il sera envoyé aux exposants qui en feront la demande.

Aux. XXVI. — Il sera institué un Jury international de récompenses. Ce Jury fonctionnera le plus tôt possible après l'ouverture de l'Exposition. Les récompenses consistent en : médailles d'honneur, de médaille d'or, de médaille d'argent, de médaille de bronze et de mention honorable.

Une médaille en bronze accompagnera chaque diplôme.

La distribution des récompenses aura lieu avant la clôture de l'Exposition. Le plus grand éclat sera donné à cette solennité et le plus grand publicité au programme des récompenses.

Aux. XXVII. — Le Gouvernement Belge a autorisé l'organisation d'une loterie. Les prix seront exclusivement acquis par les objets exposés.

TITRE III

ADMINISTRATION ET POLICE.

Aux. XXVIII. — Les produits seront exposés sous le nom de signature et de domicile. L'admission; cette condition est de rigueur.

Aux. XXIX. — Les exposants sont autorisés à inscrire à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des coopérateurs qui ont contribué au mérite des produits exposés.

Aux. XXX. — Les exposants sont invités à indiquer le prix marchand des objets exposés, autant pour faciliter le travail administratif du Jury que pour renseigner le visiteur.

Aux. XXXI. — Des mesures seront prises pour protéger contre toute atteinte les produits exposés, mais la Société organisatrice ne sera en aucune façon responsable des accidents, incendies, dégâts ou dommages dans la mesure où elle ne les a pas prévus ou si elle n'a pas pu les empêcher.

Aux. XXXII. — Une surveillance générale sera établie contre les vols et les détournements, sans que de ce chef, la Société organisatrice assume aucune responsabilité.

Aux. XXXIII. — Les Commissions étrangères, les collectivités et les exposants auront la facilité de se servir de gardiens et de volontaires spéciaux. Ces agents devront être agréés par le Comité exécutif. Ils porteront des emblèmes distinctifs, ils pourront, en toute circonstance, réclamer l'aide des agents nommés par le Comité exécutif, et celui de la police.

Aux. XXXIV. — Les articles de vente courants, ainsi que ceux fabriqués ou conditionnés sur place, pourront, moyennant paiement d'une taxe à consentir, être vendus d'avance sur le champ. Une convention spéciale réglera le droit de faire déposer les boîtes à titre non gratuit.

Aux. XXXV. — Une seule carte d'entrée gratuite sera délivrée à chaque exposant ou au représentant de la firme sociale. Cette carte est personnelle; elle sera retirée s'il est constaté qu'elle a été utilisée ou prêtée, le tout sans préjudice aux poursuites de droit. La carte devra être signée par l'exposant, porter sa photographie et le numéro de groupe et de la classe auquel il appartient; elle sera en outre frappée du timbre du Comité exécutif.

Aux. XXXVI. — L'Exposition est constituée en entrepôt réel; les exposants auront la faculté de se constituer aux dispositions que fera et que exigera le Gouvernement belge.

Aux. XXXVII. — Des règlements ultérieurs détermineront en tous les cas les modes d'envoi, de réception, de maintenance, d'installation et de réexpédition des produits, le mode de formation et de fonctionnement du Jury international des récompenses ainsi que le régime des entrées dans l'Exposition.

Aux. XXXVIII. — Les exposants et concessionnaires admis à construire ou à établir dans le parc de l'Exposition seront à se conformer aux conditions qui leur seront imposées par le Comité exécutif. Un cahier des charges spécial réglera le mode d'affiliation des restaurateurs, barmans, débits de boissons, cantines, etc., etc.

TITRE IV

EXPOSITION ANNUELLE. — CONCOURS ET CONFÉRENCES.

Aux. XXXIX. — Des expositions supplémentaires, des concours, des congrès, des conférences, des lectures, etc., pourront être organisés pendant la durée de l'Exposition.

Aux. XL. — Le Comité exécutif provoquera des congrès internationaux où seront discutées les questions d'intérêt général au point de vue

des échanges et des transactions; il examinera et patronera, le cas échéant, tous les projets dont la réalisation augmenterait l'attrait et l'éclat de l'Exposition.

ART. XLII. — *Tout communication relative à l'Exposition doit être adressée par LETTRE AFFRANÉE au Comité directeur de l'Exposition Université d'Anvers, Avenue des Arts, 19, à Anvers.*

EXPOSITION GÉNÉRALE.

ART. XLIII. — Les Belges et les étrangers, en acceptant le statut d'exposant, déclarent soumettre aux dispositions du présent règlement général, à celles des règlements spéciaux et aux mesures d'ordre qu'ils pourront émettre ultérieurement promulgués.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

PREMIÈRE SECTION

Enseignement — Arts libéraux — Mobilier et accessoires — Tissus — Vêtements et accessoires

PREMIER GROUPE. — ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT. —

MATRIÈRE ET PROCÉDÉS DES ARTS LIBÉRAUX.

- Classe 1. Éducation de l'enfant.—Enseignement primaire. Enseignement des adultes.
- > 2. Organisation et matériel de l'enseignement secondaire.
- > 3. Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur.
- > 4. Imprimerie et librairie.
- > 5. Papiers, reliures; matériel des arts, de la peinture et du dessin.
- > 6. Application usuelle des arts du dessin et de la peinture.
- > 7. Épreuves et appareils de photographie.
- > 8. Instruments de musique.
- > 9. Médecine, hygiène et assistance publiques.
- > 10. Instruments de précision.
- > 11. Cartes et supports de géographie et de cosmographie.

DEUXIÈME GROUPE. — MOBILIER ET ACCESSOIRES

- Classe 12. Meubles à bon marche et meubles de luxe. — Objets sculptés.
- > 13. Ouvrages du tapisier et du décorateur.
- > 14. Cristaux, verreries et vitraux.
- > 15. Céramique.
- > 16. Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement.
- > 17. Papiers peints.
- > 18. Coulerie.
- > 19. Orfèvrerie.
- > 20. Bijoux d'art, toutes d'art diverses, métaux travaillés.
- > 21. Horlogerie.
- > 22. Appareils et procédés de chauffage et d'éclairage.
- > 23. Podologie.
- > 24. Maroquinerie, tabletterie et vannierie.

TROISIÈME GROUPE. — TISSUS, VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES.

- Classe 25. Fil et tissu de coton.
- > 26. Fil et tissu de lin, de chanvre, etc.
- > 27. Fil et tissu de laine peignée.
- > 28. Fil et tissu de laine cardée.
- > 29. Soie et tissus de soie.
- > 30. Célans.
- > 31. Dentelles, nappes, broderies et passementeries.
- > 32. Articles de bonneterie et de lingerie. Objets accessoires du vêtement.
- > 33. Habillage des deux sexes.
- > 34. Joaillerie et bijouterie.
- > 35. Armes portatives, armes de luxe et de chasse.
- > 36. Objets de voyage et de campement.
- > 37. Bimbeloterie.

DEUXIÈME SECTION

Industrie

QUATRIÈME GROUPE. — INDUSTRIES EXTRACTIONNES.

PRODUITS BRUTS ET OUVRÉS.

- Classe 38. Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.
- > 39. Produits des exploitations et des industries forestières.
- > 40. Produits de la chasse. Produits, engins et instruments des cueillettes, etc.
- > 41. Produits agricoles non alimentaires.
- > 42. Produits chimiques et pharmaceutiques.
- > 43. Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'appât.
- > 44. Caves et peaux.

CINQUIÈME GROUPE. — OUTILLAGE ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES MÉCANIQUES.

- Classe 45. Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie.
- > 46. Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières.
- > 47. Matériel et procédés des usines agricoles, et des industries alimentaires.
- > 48. Matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie.
- > 49. Machines et appareils de la mécanique générale.
- > 50. Machines-outils.
- > 51. Matériel et procédés du filage et de la corde.
- > 52. Matériel et procédés du tissage.
- > 53. Matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements.
- > 54. Matériel et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation.
- > 55. Matériel et procédés de la papeterie, des timbres et des impressions.
- > 56. Machines, instruments et procédés unis dans divers travaux.
- > 57. Carrosserie et charbonnage.
- > 58. Bourellerie et sellerie.
- > 59. Matériel des chemins de fer.
- > 60. Transmission optique ou pneumatique de signaux.
- > 61. Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture.
- > 62. Matériel et procédés de l'art militaire.

SIXIÈME GROUPE. — PRODUITS AGRICULTURES.

- Classe 63. Céréales, produits farineux avec leurs dérivés.
- > 64. Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.
- > 65. Corps gras alimentaires, huiles et œufs.
- > 66. Viandes et poissons.
- > 67. Légumes et fruits.
- > 68. Condiments et stimulants, autres et produits de la confection.
- > 69. Boissons fermentées.

TROISIÈME SECTION

Navigation et Sauvetage — Pêche et Pisciculture — Commerce d'importation et d'exportation

SEPTIÈME GROUPE. — NAVIGATION ET SAUVETAGE.

- Classe 70. Bâtiments de tous genres. — Matériel, etc.
- > 71. Sauvetage maritime. — Éclairage et ballage des côtes.
- > 72. Sauvetage pour incendies et autres accidents.

HUITIÈME GROUPE. — PÊCHE ET PISCICULTURE.

- Classe 73. Bateaux et matériel de pêche.
- > 74. Pêche en eau douce.
- > 75. Conditions économiques des pêcheurs.
- > 76. Commerce et économie.
- > 77. Eaux douces et eaux salées.
- > 78. Histoire et bibliographie.
- I. Histoire naturelle — Aquariats.
- II. Pêche — Législation — Commerce.

NEUVIÈME GROUPE. — *Concours d'innovation et*

d'expérimentation. — ARTICLES D'EXPORTATION A L'USAGE DES
INDIENS DES PAYS DES ETIENNES. — MOULINS COMMUNAUX.

Classé 79. Bibliographie — Législation.

> 80. Importations.

> 81. Exportations.

> 82. Articles d'exportation à l'usage des indigènes des contrées non civilisées.

> 83. Nouvelles composites.

QUATRIÈME SECTION

Electricité

DIXIÈME GROUPE. — Mécanique ordinaire.

Classé 84. Chaudières, machines à vapeur, machines à gaz, moteurs hydrauliques.

ONZIÈME GROUPE. — PRODUCTION DES COURANTS ÉLECTRIQUES.

Classé 85. Piles hydro-électriques, Piles thermo-électriques, Piles dynamiques.

> 86. Machines magnéto-électriques ou dynamo-électriques, Bâches d'induction.

DOUZIÈME GROUPE. — CONSTRUCTEURS ÉLECTRIQUES.

Classé 87. Câbles, fils et accessoires.

> 88. Paratonnerres.

TREIZIÈME GROUPE. — ÉTUDE ET ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE ÉLECTRIQUE. APPLICATIONS SCIENTIFIQUES.

Classé 89. Instruments employés dans les expériences de décomposition, tels que : machines électriques à frottement ou à influence, condensateurs, électrophores ; appareils pour les expériences d'électrodynamisme ou d'électromagnétisme, appareils pour l'étude des courants, inducta, etc.

> 90. Instruments de mesure : bobines électrodynamiques, galvanomètres, électro-dynamomètres, bobines de capacité, bobines de résistance, bobines de résistance, inducta, etc.

Classé 91. Applications de l'électricité à l'astronomie, à la géodésie, à la météorologie.

> 92. Applications de la mécanique, à la balistique, à la physique, à la chimie.

> 93. Applications aux sciences biologiques, Électricité médicale.

> 94. Histoire et enseignement de la science électrique. Bibliographie. Dessins, modèles, etc. Collections rétrospectives d'appareils.

QUATORZIÈME GROUPE. — TRANSMISSION DES SIGNAUX ET DE LA PAROLE PAR L'ÉLECTRICITÉ

Classé 95. Télégraphie.

> 96. Téléphonie, microphonie, photophonie.

> 97. Applications de l'électricité aux chemins de fer.

> 98. Signaux électriques à divers usages. Indicateurs ou vérificateurs de niveau, de pression, de température, etc.

Télégraphie sémaphore. Holographie électrique.

QUINZIÈME GROUPE. — APPLICATIONS INDUSTRIELLES DES COURANTS ÉLECTRIQUES. — APPLICATIONS MÉTIERS

Classé 99. Éclairage électrique, Photomètres.

> 100. Moteurs électriques, Transmission de l'énergie.

> 101. Electro-metallurgie et galvanoplastie.

> 102. Applications diverses.

CINQUIÈME SECTION

Agriculture — Horticulture — Concours spécialisés

SIXIÈME GROUPE. — AGRICULTURE

Classé 103. Spécialités d'explorations rurales et d'histoires agricoles.

> 104. Chèvres, ânes, mules, etc.

> 105. Bœufs, buffles, etc

> 106. Moutons, chèvres.

> 107. Porce, lapins, etc.

> 108. Oiseaux de basse-cour.

> 109. Chiens, etc.

> 110. Insectes utiles et insectes nuisibles

DIX-SEPTIÈME GROUPE. — HORTICULTURE.

Classé 111. Serres et matériel d'horticulture.

> 112. Plantes et fleurs d'ornement.

> 113. Plantes potagères.

> 114. Fruits et arbres fruitiers.

> 115. Graines et plantes d'essences forestières.

> 116. Plantes de serre.

CONCOURS SPÉCIAUX.

Espace bovine, ovine, porcine ; lapins ; oiseaux de basse-cour.

Chiens.

Chèvres et Jans.

Arbres, conifères, pruniers, amandes.

Rhododendrons, arbres fruitiers, légères, rosiers hâtifs.

Ochridés, péricarpiens, fruits hâtifs.

Roses, palmiers, fruits exotiques.

Citrus, fraises.

Plantes de serre chaude.

Fuchsia, glastie, roses trémières, from à noyaux et papais.

Arbustes et bougies, pêches et figues.

Dahlia, rosiers-marguerites, arbres fruitiers.

Fruits de toutes sortes.

Légumes, pelouses et bouquets.

CATALOGUE OFFICIEL

RÈGLEMENT

Art. I. Le catalogue paraîtra en deux éditions : l'une française, l'autre française, avec les consignes et la composition du modèle ci-dessous. Aucun cliché ne sera admis.

Art. II. Tout exposant a droit, pour chaque groupe dans lequel il expose, à quatre lignes d'impression. Le nom ou la raison sociale et le domicile seront imprimés en gros caractères — la nomenclature des produits exposés, des médailles ou récompenses obtenus, en petits caractères.

Art. III. Chaque ligne supplémentaire sera imprimée au prix du tarif suivant :
la première ligne . . . à fr. 1.—
la seconde . . . » 2.—
la troisième . . . » 3.—
la quatrième . . . » 4.—
la cinquième . . . » 5.—
chaque ligne suivante . . . 2.—
Chaque ligne est formée en moyenne de 90 caractères, chiffres et intervalles les tirets comptent pour cinq caractères.

Tous les tirets incomplets comptent pour une ligne entière. La dernière colonne, dûment remplie et signée, devra être renvoyée sous enveloppe adressée au même lieu que la demande d'admission au Comité exécutif de l'Exposition, 87, Avenue des Arts, Anvers. La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de textes fournis par les Expositifs.

Art. V. Le Comité exécutif se réserve le droit de modifier la répartition, moyennant avis préalable donné à l'Expositif.

Art. VI. Des arrangements spéciaux pourront être faits avec les collecteurs d'Expositifs, quant au nombre de lignes gratuites prévues à l'art. II.

RÈGLEMENT

DE COMITÉ DE L'INDUSTRIE, CRÉÉ PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 22 FÉVRIER 1883, POUR EFFETUER, A L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS, DES ESSAIS DE MACHINES DE CONSTRUCTION, GÉNÉRALITES ET MOTEURS A VAPEUR, APPAREILS ET INSTRUMENTS.

Article premier. Le Comité ne prend l'initiative d'aucun essai, il effectue ou contrôle les essais des produits, machines ou appareils divers qui lui sont demandés par les exposants. Les dépenses de manutention et de transport ou d'autres frais éventuels à en résulter, sont à la charge de l'exposant.

Art. 2. Les demandes d'essai doivent être adressées, par écrit, à M. Beljaert, président du Comité, 95, rue Ducale, à Bruxelles, avant le 15 juillet 1885.

Art. 3. Toute demande d'essai doit être accompagnée d'un programme indiquant le but et le détail des expériences que l'exposant désire voir effectuer; au besoin, le Comité peut aussi en réclamer les descriptions et dessins propres à faciliter son travail.

Art. 4. Le Comité se réserve la liberté de refuser de faire les essais, s'il ne dispose pas des moyens adéquats pour les effectuer convenablement, et si les expériences demandées ne lui paraissent pas pouvoir être faites dans des conditions satisfaisantes ou si elles ne doivent pas aboutir à des constatations de fait (1).

Art. 5. Les résultats de l'essai font l'objet d'un procès-verbal résolvant les conditions dans lesquelles les expériences ont été effectuées. Ce procès-verbal ne contient aucune appréciation et ne porte que sur les questions de fait. Il ne peut, notamment, présumer aucune comparaison des produits similaires essayés.

Art. 6. Après la clôture de l'Exposition, tous les procès-verbaux seront publiés par les soins du gouvernement.

Toutefois, l'exposant qui désirent en peu voir livrer à la publicité les résultats qui le concernent, pourra en obtenir l'autorisation pure et simple. Il est formellement stipulé qu'il n'achète d'autre procès-verbal authentique que ceux qui auront été publiés.

Art. 7. Il ne peut être essayé qu'un objet figurant à l'Exposition et non des produits ou objets similaires soumis au Comité par les exposants.

Art. 8. En règle générale, les prises d'essai sont faites par les soins du Comité. Toutefois, si celui-ci recommande que cette manière de procéder présente des inconvénients pratiques, il peut agréer les déléguations qui lui sont faites par les exposants, à condition que ceux-ci procèdent de l'Exposition.

(1) Le Comité de l'industrie dispose des installations de la commission de réception de chemins de fer de l'Etat et disposera de savoir quels sont ceux qui sont au profit des établissements de Liège, de Gand, de Louvain et de Bruxelles.

Ses prérogatives s'étendent sur :

1° Un hémicycle d'essai de la force de 500 tonnes, permettant tous les essais de traction, de compression, de flexion, de torsion, de brisement ou de courbure dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 juin 1884.

2° Une machine à vapeur de 65 tonnes pour l'épreuve des chaudières, tendons et câbles;

3° Machine de tour pour les essais en choc;

4° Machine à vapeur pour l'essai des moteurs à choc;

5° Machine à vapeur pour essai des machines à vapeur;

6° Appareil pour la résistance des câbles et des tiges;

7° Dynamomètre pour essais de traction, avec accessoires pour fil et câble;

8° Dynamomètre pour essais de pression à la fois;

9° Un spectroscopie;

10° Un appareil de projection à lumière électrique et ophthalmique destiné à l'épreuve des courbes de machines;

11° Appareils à essai des gaz;

12° Appareils divers destinés à l'essai des chaudières et machines à vapeur.

Le laboratoire de chimie de l'Etat est organisé pour faire toutes les analyses et tous les essais substantiels relatifs aux métaux d'alliage, de métaux, de combustibles, de conducteurs, d'aciers, de soude, au point de vue de la nature des métaux employés et des alliages qui peuvent leur composer, de caustiques, de papier, de matières inflammables et explosives, etc., etc.

RÈGLEMENT SPÉCIAL

RELATIF A L'ENVOI, A LA RÉCEPTION, A L'INSTALLATION ET A LA RÉEXPÉDITION DES PRODUITS EXPOSÉS, AINSI QU'AU REMPLISSAGE DES CAISSES VIDES ET EMBALLAGES.

Règlement général, art. XVII, XVIII, XXIV, XXXVII.

Règlement de la section belge, art. 5, 16, 17, 18, 19 et 20.

CONTENU DE TRANSPORT.

Article premier. Un arrêté royal, en date du 23 août dernier, accorde le gratuit de transport aux produits des exposants belges sur le réseau des chemins de fer de l'Etat belge. Les lignes concédées en Belgique feront application du tarif spécial n° 10.

Le tarif spécial n° 10, qui concède le gratuit en retour avec perception de la taxe pleine à l'aller, sera applicable à tous les produits étrangers, tant sur les lignes de l'Etat belge que sur celles des différentes compagnies concédées qui ont donné leur adhésion.

Devenant réciprocité, en relation avec les chemins de fer belges, ont également consenti à des réductions analogues.

Les playans des lignes régulières de navigation ont accordé des réductions sur le taux des frets.

Les transports arrivant par eau jouiront du tarif spécial n° 10 pour le parcours à effectuer des quais à la gare d'Arras-Bed.

Les mêmes réductions sont accordées à tous les produits et animaux destinés aux expositions temporaires.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux objets et matériaux destinés à l'installation de produits qui seraient fournis par entreprise par des industriels belges créant d'une convention conclue avec la Société de l'Exposition. Ces objets et matériaux seront soumis à la taxe normale des tarifs en vigueur.

En ce qui concerne les produits amenés directement par eux aux locaux de l'Exposition, notamment ceux originaires d'Arras, des instructions spéciales déterminent la façon dont ils seront admis dans les différents compartiments où ils devront être installés.

Moyennant les réductions des prix de transport stipulées ci-dessus, l'Administration des chemins de fer de l'Etat belge et les Compagnies sont exemptées de toute responsabilité au sujet des pertes, avaries, retard et accidents qui pourraient survenir aux colis et aux animaux transportés, quels qu'ils soient la cause et même lorsque aux avaries, retard et accidents proviendrait du chargement ou du déchargement.

REGIME DES DOUANES.

Art. II. L'exposant de l'Exposition sera considéré en entrepôt fiscal. L'ordre des produits étrangers et leur retour pourront donc s'effectuer avec complète exemption des droits de douane, ce qui conformément au règlement des douanes édicté par l'arrêté royal en date du 24 novembre 1884 dont un exemplaire est annexé au présent règlement.

DOCUMENTS — ARRÊTÉS.

Art. III. Chaque producteur belge admis à exposer recevra un certificat d'admission indiquant les dimensions de l'emplacement mis à sa disposition. Il lui sera remis en temps utile les lettres de voiture et les adresses imprimées pour l'expédition de ses produits en destination de l'Exposition.

Les adresses fournies aux LAYONS-BELGES seront imprimées sur papier de couleurs différentes, suivant la section à laquelle appartiendront les produits à exposer.

Les couleurs conventionnelles adoptées sont les suivantes :

1^{re} SECTION (INDUSTRIELLES, ARTS MÉTIERS, MOULINERIE ET ACCESSOIRES, VIDES, VITEMENTS ET ACCESSOIRES) — JAUNE.

2^e SECTION (INDUSTRIELLES) — ROUGE.

3^e SECTION (INDUSTRIELLES) — BLEU.

4^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT.

5^e SECTION (INDUSTRIELLES) — ORANGE.

6^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

7^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

8^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

9^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

10^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

11^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

12^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

13^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

14^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

15^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

16^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

17^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

18^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

19^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

20^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

21^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

22^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

23^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

24^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

25^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

26^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

27^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

28^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

29^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

30^e SECTION (INDUSTRIELLES) — VERT CLAIR.

Les adresses dont il vient d'être fait mention porteront, imprimées en caractères très visibles, les indications suivantes :

- 1° Le numéro du pavillon ;
- 2° Le numéro de la classe ;
- 3° L'adresse officielle ainsi qu'il suit :

M. MAIRIE DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA SECTION BELGE A ANVERS-BELG.

MARQUES A AFFICHER SUR LES COLLS D'ORIGINE BELGE.
Art. IV. Les colts d'origine belge renfermant des produits destinés à l'Exposition doivent porter comme marques distinctives, intérieurement et extérieurement, à la couleur à l'huile, le nom de l'exposant et le numéro de la classe à laquelle les colts appartiennent (article 28 du règlement général de la section belge).

La lettre de voyage accompagnant les colts devra reproduire les mêmes indications.

L'exposant devra fixer sur deux des faces du colt l'adresse imprimée qui lui aura été envoyée en double, à cet effet, par les soins du Commissariat général de la section belge.

MARQUE A AFFICHER SUR LES COLLS PROVENANT DE L'ÉTRANGER.

Art. V. Les colts de provenance étrangers, renfermant des produits destinés à l'Exposition, devront aussi porter, intérieurement et extérieurement, à la couleur à l'huile, le nom de l'exposant et le numéro de la classe à laquelle appartiennent les produits.

Us seront adressés à la gare d'ANVERS (SUD), au commissaire délégué de la nationalité dont relève l'exposant.

Les colts d'origine étrangers devront porter sous l'indication bien visible de leur provenance, le nom de les couleurs et emblèmes de leur pavillon national, ainsi que le nom du pays. MM. les commissaires étrangers sont expressément invités à bien considérer en temps utile au Commissariat général de gouvernement belge les modèles d'adresses et les signes de reconnaissance adoptés par chacun d'eux.

Us sont priés de faire imprimer sur les documents, en caractères apparents, les mots : *INDUSTRIE, GALERIE DES MACHINES* ou *JARDIN*, selon que les produits sont destinés à l'un ou à l'autre de ces compartiments.

DATE D'ÉVÉNEMENT DES COLLS.

Art. VI. Les produits sans étiquettes étrangères, sont admis dans les emplacements de l'Exposition à partir du 15 MAI, jusques et y compris le 30 AOUT, et ce, d'après un tableau d'expédition qui sera envoyé en temps utile aux commissaires intéressés.

Les dates ci-dessus pourront être, par dispositions spéciales du Commissaire général de gouvernement, dérogées pour les objets dont l'installation est difficile ou difficile pour les objets de grande valeur.

Le Commissaire général de gouvernement se réserve, en outre, d'autoriser à devancer la première de ces dates, si l'état d'avancement des travaux de construction des halles le permet ou si les conditions de transport des colts de provenance étrangère le rendent nécessaire.

DATE D'ÉVÉNEMENT DES COLLS DÉPOSÉS.

Art. VII. Le Commissaire général de gouvernement déterminera, en chaque cas particulier, l'époque à laquelle les matériaux destinés aux constructions formant étals-mêmes objets d'exposition, ainsi que les machines et appareils démontés, les objets lourds et encombrants, ceux qui exigent des manèges ou des fondations spéciales, pourront être amenés dans les emplacements de l'Exposition. Le Commissaire général de la section belge se réserve le droit de réduire le concours des exposants pour le déchargement et le rechargement de leurs colts lourds ou encombrants qui exigent des manèges spéciales pour leur mise à pied d'œuvre et réapprovisionnement.

PLACER DE FRACTIONS DANS L'ÉCRIVAIN DE L'EXPOSANT.

Art. VIII. Les produits étrangers seront soumis à une taxe supplémentaire de 1 franc par tonne et par expédition (aller et retour), pour frais de transport des wagons dans l'enceinte de l'Exposition.

La perception sera lieu par fraction individuelle de 100 kilogrammes avec un minimum de perception de 50 centimes.

Tous les frais de transport, ainsi que ceux indiqués au paragraphe précédent, devront être payés au départ.

RÉCEPTION DES COLLS.

Art. IX. Chaque exposant belge devra, pourvu, soit par lui-même, soit par ses agents, à l'expédition et à la réception de ses colts, ainsi

qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si l'exposant ou ses agents ne sont pas présents pour recevoir les colts dans l'enceinte de l'Exposition, le Commissaire général de la section belge pour les faire réexpédier ou les décharger d'office, aux frais, risques et périls des intéressés. (Art. 23 du règlement de la section belge.)

En ce qui concerne les produits étrangers, les mesures indiquées au paragraphe précédent pourront être prises d'office par le Commissaire de chaque section, et, pour les pays non représentés officiellement, par les délégués de ces derniers.

DATE D'INSTALLATION.

Art. X. Les produits de toute nature devront être installés et les expositions partielles complétement terminées pour le 20 août 1885. Ce terme est de rigueur.

L'exposant qui n'aura pas placé ses produits à la date précitée perdrait tout droit à son emplacement, sans certificat d'installation sera considéré comme nul et les taxes d'emplacement pour seront acquies, le tout sans aucune formalité judiciaire ou extra-judiciaire. (Art. 24 du règlement général d'Anvers et art. 27 du règlement de la section belge.)

SERVICE DE LA MANUTENTION.

Art. XI. Les wagons renfermant des produits destinés à l'Exposition seront amenés dans les compartiments par les soins du service de la manutention, placé sous le direction de M. Hamula, chef de division à l'Administration des chemins de fer de l'État, sans qu'il puisse en résulter pour lui aucune responsabilité dans les opérations généralement quelconques qu'il aura à diriger.

Les wagons seront déchargés à l'intervention des commissaires ou représentants délégués de chaque pays ou à l'intervention de la Société de l'Exposition d'Anvers.

La Société de l'Exposition d'Anvers se chargera du recrutement du personnel et fournira les engins nécessaires dans chaque compartiment où la manutention lui incombe.

Pour la manutention des colts d'un poids de 1,500 kilogrammes et plus, il sera payé une taxe supplémentaire à être de gré à gré.

Aucune manœuvre ou déplacement de wagons ou de gros rouleaux ne pourra se faire qu'avec l'autorisation du service de la manutention.

Dès leur arrivée, les wagons seront amenés dans les divers compartiments et ils devront être déchargés dans le délai de quatre heures.

Pour le déchargement, il seront déchargés d'office et sans frais de celui auquel ils incombent.

Chaque jour, une note renseignant les retards dans le déchargement ou le rechargement des wagons sera remise à MM. les commissaires, qui seront chargés de la manutention des produits de leur nationalité, ou à la Société d'Anvers. Ils auront à acquies les amendes dues pour chaque jour de retard.

La Direction du service de la manutention n'assume aucune responsabilité quant aux débris ou avaries qui seraient le résultat des diverses opérations qu'elle pourrait être appelée à effectuer.

CARRÉS VIDES. — MANUTENTION ET ENLÈVEMENT.

Art. XII. Les espaces réservés en dehors des installations de produits d'un strictement calculés aux besoins de la création, il est interdit d'y laisser stationner les colts ou les caisses vides.

Les colts devront être déchargés au fur et à mesure de leur réception.

Les exposants étrangers qui auraient contracté avec la Société de l'Exposition d'Anvers, devront apposer sur les caisses les étiquettes qui seront prescrites, afin de les renvoyer aux contrôleurs qui auront été désignés. Aucune caisse ne pourra être renvoyée fermée et ne pourra contenir des matières d'embalage, tels que bois, paille, souches de bois, etc. Les couvercles devront être vissés sous le fond des caisses.

Les exposants se conformeront aux instructions qui seront données par la Direction de la manutention pour l'enlèvement des caisses vides. Si les exposants négligent d'opérer le déballeage des colts et l'enlèvement des caisses vides, le Comité exécutif de l'Exposition pourra les faire renvoyer d'office et à leur frais, sans qu'il puisse en résulter pour lui aucune responsabilité quelconque.

Les caisses vides appartenant aux exposants belges seront envoyées des compartiments et réexpédiées gratuitement par les soins du Commissaire général de la section belge. (Art. 28 du règlement de la section belge.)

La Société de l'Exposition d'Anvers se chargera de l'enlèvement et de

l'emballage des caisses vides des exportants qui ont contracté avec elle. (Art. XVII du règlement général d'Anvers.)

Les pays qui se seront chargés de la manutention de leurs produits devront procéder à l'enlèvement immédiat et à l'emballage des caisses vides de leurs exportants.

A la demande des pays qui ne jouiront pas de l'application de l'article XVII du règlement général d'Anvers, la Société de l'Exposition se chargera à un prix à convenir, du ramassage des caisses vides et emballages.

MARCHÉS ENVOYÉS.

Art. XIII. Les masses indivisibles [autres que wagons, machines et tenders] roulant sur les voies] pesant plus de cinquante kilogrammes et les objets dont les dimensions excèdent celles du matériel, devront faire l'objet d'une demande spéciale adressée au Commissaire général du gouvernement. Le prix de ces transports et de ces masses sera fixé de gré à gré.

Il en sera de même des locomotives, tenders et wagons ne pouvant circuler sur les voies des chemins de fer belges.

RESPONSABILITÉ.

Art. XIV. Les exposants resteront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner aux planchers, cloisons, etc., par suite de la manutention de leurs colis. (Art. XIX du règlement général d'Anvers et art. 20 du règlement de la section belge.)

MOUS ENVOYÉS, EN DÉPART, ETC.

Art. XV. Des instructions complémentaires détermineront ultérieurement les dates d'expédition et le mode de réexpédition des produits. (Art. 37 du règlement général d'Anvers.)

RÉCEPTIONS.

Art. XVI. Aussitôt après le clôture de l'Exposition, les exposants devront procéder à l'enlèvement de leurs produits et installations. Cette opération devra être terminée avant le 31 octobre 1885.

Le démantèlement des machines devra être terminé de façon à en permettre l'enlèvement au plus tard le 1^{er} février 1886.

Pour les produits appartenant aux exposants étrangers, la lettre de voiture qui y sera à leur égard devra être représentée et achuée.

Pour les draisins adaptés à des voitures, les produits, les colis et les installations qui n'auraient pas été retirés par les exposants ou leurs agents, seront considérés comme déposés dans un magasin public, aux frais, risques et périls des exposants.

Les objets qui ne 1^{er} février 1886, n'auraient pas été retirés de ce magasin, seront vendus publiquement et le produit net sera remis à la Société de l'Exposition d'Anvers qui aura le droit d'en disposer. (Art. XVII du règlement général d'Anvers et art. 30 du règlement de la section belge.)

BOURSE-ARTS, AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Art. XVII. La manutention des objets destinés à l'Exposition Universelle des Beaux-Arts et celle des produits destinés aux Expositions Terrestres d'Agriculture et d'Industrie seront l'objet d'instructions spéciales qui formeront au supplément aux présentes dispositions.

CAS NON PRÉVUS.

Art. XVIII. Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les exposants s'en référeront aux prescriptions du règlement général, à celles du règlement spécial de la section belge, ainsi qu'aux moyens d'ordre qui pourraient être ultérieurement édictés.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SAUFT.

Revu le loi du 4 mars 1885, en ses arrêtés, et le loi du 6 août 1885, sur le traité;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'envoi des produits qui seront expédiés de l'étranger pour figurer à l'Exposition universelle d'Anvers en 1885;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances, Nous avons arrêté et ordonné :

Article unique. Les produits étrangers destinés à figurer à l'Exposition universelle d'Anvers pourront être importés en franchises prévues des droits d'entrée, à charge de réexportation, moyennant les conditions et formalités que déterminera Notre Ministre des finances.

Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Louvain, le 14 novembre 1884.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

A. BEERSAERT.

MINISTÈRE DES FINANCES

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, INDIRECTES ET ACCISES

Le Ministre des Finances,

Vu l'arrêté royal du 24 novembre courant, ainsi conçu :

« Les produits étrangers destinés à figurer à l'Exposition universelle d'Anvers pourront être importés en franchises prévues des droits d'entrée, à charge de réexportation, moyennant les conditions et formalités que déterminera Notre Ministre des finances. »

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER. — Les produits importés par voie de jet éteux de fer, expédiés à l'Exposition des Commissaires étrangers auprès de l'Exposition universelle d'Anvers, seront dirigés vers le local de l'Exposition aux infractions de déclarations de douane et de vérifications au bureau d'entrée.

Art. 2. — Au fur et à mesure de l'arrivée des colis dans le local de l'Exposition, le Commissaire de chaque nation étrangère convoquera à la douane, pour chaque expédition, une liste conforme au modèle ci-joint. Cette liste, qui mentionnera les dates de déclaration et douane pour le train, sera signée par l'exposant et validée par le local Commissaire.

Lors de déballage, un avis qui contiendra sous le sceau, les expéditions de la douane produisant à la reconnaissance des marchandises et s'appuyant sur les listes mentionnées à l'article qui précède sera adressé conjointement au local de cette vérification.

Les listes retournées avant la suite des mains de la douane pour être restituées, lors de la clôture de l'Exposition, aux douanes demandant à recevoir la réexpédition des marchandises.

Art. 3. — Les marchandises étrangères admises en franchise temporaire des droits dans les mêmes magasins de l'Exposition ne pourront, au point de vue de la recevabilité des droits, placées sous le même régime que les marchandises déposées en dépôt public. Le cas échéant, elles ne pourront en être retirées que pour être réexpédiées ou pour être dirigées vers des entrepôts de magasin, à moins que les intéressés ayent déclaré au moment même, moyennant paiement des droits, conformément à l'article 8 ci-dessus.

Art. 4. — La douane exerce sa surveillance, pour le genre des produits du Trésor, sur les marchandises étrangères déposées dans les locaux de l'Exposition, mais elle n'en perçoit pas le poids et n'enregistre de ce chef aucune responsabilité.

Le Commissaire de chaque nation est responsable des droits pour le cas de vol ou d'envolvement clandestin.

Art. 5. — Les produits admis en franchise temporaire peuvent être déclarés en consommation par réexportation au transit et ne supportent paiement des droits, mais seulement lors de la clôture de l'Exposition.

La réexpédition au transit pour être faite pour le transit ou pour une partie des objets d'un même expéditeur.

Art. 6. — Les valeurs et les autres objets devant servir à l'installation des produits exposés seront admis au même régime d'exemption temporaire que les douanes.

Art. 7. — Le titulaire des dispositions qui précèdent ne s'appliquera pas aux objets et douanes qui restent destinés à être consommés, offerts en distribution au public, à des établissements ou services, pendant la durée de l'Exposition.

Ces objets et douanes, devant, au moment de leur déballage, être déclarés en consommation au point de vue de la douane et être admis immédiatement en paiement des droits.

Les intéressés devront justifier leurs produits de manière à être admis en franchise temporaire des droits et les produits susdits admis en franchise temporaire des droits lui devront observer à cet égard les mêmes règles qui seront prescrites par les agents de la douane.

Art. 8. — Pour les produits énumérés par ce qui se seront pas représentés à l'Exposition par un commissaire spécial, les obligations que le présent règlement impose aux Commissaires des Sociétés étrangères seront remplies par un délégué de la Société organisatrice de l'Exposition universelle d'Anvers.

Art. 9. — La réexportation, l'expédition en transit ou l'exportation des droits par marchandises en transit, pour les produits admis en franchise temporaire, devra se faire valablement sur toute route qui conduise à la douane de l'Exposition. Ce délai pourra, dans des cas particuliers, être prolongé pour des matières de forte dimension dont le déchargement présenterait des difficultés.

A l'exception du délai fixé ci-dessus, il sera tenu compte des objets laissés en souffrance de la manière indiquée au chapitre XII de la loi générale du 28 août 1822.

Bruxelles, le 23 novembre 1884.

Le Ministre des Finances,

A. BEERSAERT.

TITRE II

RÉCOMPENSES ATTRIBUÉES AUX PRODUCTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE

Art. 6. — Le nombre des récompenses mises à la disposition du jury international, pour les expositions collectives ou individuelles, est réglé comme il suit :

- 50 diplômes d'honneur.
- 400 id. de médaille d'or.
- 1,000 id. id. d'argent.
- 1,500 id. id. de bronze.
- 1,500 id. de mention honorable.

Art. 7. — Le Comité du commissariat général du Gouvernement belge, après avoir entendu les présidents de groupe, répartit provisoirement entre les groupes, avant le 15 juin 1885, le nombre total des diplômes de médailles et de mentions honorables.

Art. 8. — Les diplômes d'honneur sont destinés à récompenser soit le mérite des inventions, soit des perfectionnements qui ont apporté une amélioration considérable dans la qualité des produits ou dans les procédés de fabrication, soit encore les expositions collectives dont l'ensemble démontre un mérite ou un progrès exceptionnel.

Art. 9. — L'attribution des récompenses limitées à l'art. 6 pour les groupes de l'industrie et de l'agriculture, résulte des opérations successives des jurys de classe, des jurys de groupe et du jury suprême.

TITRE III

DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LES EXPOSITIONS DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE

Art. 10. — Chaque jury de classe se réunit le 1^{er} juin 1885, pour se constituer, il doit comprendre, au moins, six membres.

Si ce nombre n'est pas atteint, il est procédé à la réunion de deux ou de plusieurs jurys de classe

Dans sa première réunion, chaque jury de classe nomme un président, un vice-président et un secrétaire; l'élection du nombre-rapporteur doit avoir lieu avant le 15 juin.

Art. 11. — Les jurys de classe peuvent appeler dans leur sein, pour certaines questions déterminées, des membres des autres classes du jury international ou des experts choisis en dehors de ce jury. Dans ce dernier cas, la nomination de l'expert doit être approuvée par le président du groupe. Les membres ainsi associés et les experts n'ont pas voix délibérative.

Art. 12. — Les exposants qui ont accepté les fonctions de membre du jury international sont, par ce seul fait, sans bons concours pour les récompenses.

Les exposants appelés à titre d'associés ou d'experts, auprès d'un jury de classe, sans également avoir des concours, en ce qui concerne les produits de la classe où ils sont appelés à donner leur avis.

Art. 13. — Chaque jury de classe procède à l'examen des produits, appareils ou procédés qui lui sont soumis, et fait, sans distinction de nationalité, le classement des exposants qui lui paraissent dignes de récompense.

Il dressé la liste des exposants qui, par application de l'art. 12, se trouvent mis hors concours.

Il classe enfin, sans distinction de nationalité, les collaborateurs, constructeurs ou ouvriers qu'il croit devoir également, soit pour services rendus à l'agriculture ou à l'industrie, soit, enfin, pour leur participation à la production d'objets remarquables figurant à l'Exposition.

Les listes de classement, revêtues de la signature des membres qui ont pris part au travail et visées par le président et le secrétaire du jury de groupe, sont remises par ce dernier, au commissariat général du gouvernement belge, au plus tard le 4 juillet 1885.

Si un jury de classe n'a pas déposé ses listes à l'époque ci-dessus indiquée, elles sont établies d'office par le jury de groupe.

Art. 14. — Les présidents et les membres rapporteurs des jurys de classe composent les jurys de groupe, qui se réunissent le 6 juillet 1885. En cas d'absence, les présidents sont remplacés par les vice-présidents.

Il est nommé, pour chaque jury de groupe, un président, deux vice-présidents et un secrétaire, tous dans le sein de ce jury.

La répartition des présidents et vice-présidents entre les divers nations, est fixée par un arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics.

Art. 15. — Chaque jury de groupe, après avoir examiné les réclama-

tions qui sont de sa compétence, revêt les listes de classement, dressées par les jurys de classe.

Le résultat de ces opérations doit être remis au commissariat général du gouvernement, au plus tard, le 15 juillet 1885; si les travaux d'un groupe ne sont pas terminés à cette époque, le jury des présidents y pourvoit d'urgence.

Art. 16. — Le commissaire général du Gouvernement, le secrétaire général du commissariat général du Gouvernement, les présidents et vice-présidents des jurys de groupe constituent le jury suprême. Il se réunit le 30 juillet 1885.

Ce jury présidé par le commissaire général du Gouvernement, nommé dans son sein deux vice-présidents (les fonctions du secrétaire sont remplies par le secrétaire général du Gouvernement.

Les travaux du jury suprême doivent être terminés le 31 juillet.

Art. 17. — Les commissaires internationaux, choisis en ce qui concerne la section qu'il représente, sont les intermédiaires entre les jurys de classe, de groupe et le jury suprême, pour donner la suite nécessaire à toutes les réclamations faites par les exposants.

Il leur est adjoint des secrétaires de section et de groupe.

TITRE IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES TRAVAUX DES JURYS

Art. 18. — Dès que les travaux du jury suprême lui ont été remis, le Comité du Commissariat général du Gouvernement arrête définitivement le nombre des récompenses à attribuer à chaque groupe.

Les jurys de groupe se réunissent ensuite pour faire entre les classes la répartition définitive de ces récompenses.

Art. 19. — Les jurys de classe procèdent définitivement sur les diplômes de médaille de bronze et de mention honorable, dans les limites de leur répartition. Ils prononcent en premier ressort, sur les diplômes d'honneur et les diplômes de médaille d'or et d'argent.

Les jurys de groupe prononcent en dernier ressort, sous les mêmes réserves, sur les diplômes de médaille d'or et d'argent.

Le jury suprême prononce sur les diplômes d'honneur.

Le Comité du Commissariat général du Gouvernement connaît de toutes réclamation et veille à l'impression des commissions internationales.

Il juge, en dernier ressort, toutes les difficultés ou conflits d'attributions qui peuvent se produire au cours des travaux du jury international.

Art. 20. — Un rapport administratif sur l'Exposition universelle de 1885, sera publié par le Commissariat général du Gouvernement belge. Le rapport général du jury international sera publié sous la direction et la surveillance du Comité du Commissariat général du Gouvernement.

Les membres rapporteurs des jurys de classe et les membres secrétaires des jurys de groupe remettent leur rapport au Commissariat général du Gouvernement avant le 1^{er} février 1886.

Art. 21. — Il pourra être institué un jury spécial pour les objets exposés par les Colonies et par la section internationale de la Croix-Rouge.

Art. 22. — Des dispositions particulières régleront l'institution des récompenses des concours d'horticulture et d'agriculture.

Art. 23. — Les membres du jury international déclarent par le fait même de l'acceptation de leur charge, se soumettre aux dispositions du présent règlement.

Arrêté par le Comité du Commissariat général du Gouvernement, dans ses séances du 14 février et du 21 mars 1885.

Les Commissaires des nations
indépendantes,

DECOEN, BELJANS,
ÉVARISTE, GIL, SERRAË, L.,
ROUSSEAU, A., BASTIANI, C.

Le Secrétaire général,
L. GOOT.

Le Commissaire général du Gouvernement,
GONNEAU, AN. D'OUTERLOOT.

Ve :

Au nom du Comité exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers,
Le Secrétaire général,
P. KOEK.

Le Président,
V. LYDÉN.

Approuvé :

Bruxelles, le 30 avril 1885.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,
CHEVILLEUR DE MOIRAS.

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON
FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE PRESENT TIME
BY NATHANIEL BENTLEY
VOLUME I



3 3125 00005 9796



